



**MINISTÈRE  
DU BUDGET**

**PROJET DE LOI DE FINANCES  
POUR L'EXERCICE 2025**

# **PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE**

**2025**

**Doc.n°9**

**Kinshasa**  
Septembre 2024



## CONTEXTE DE LA REFORME BUDGETAIRE ET DE L'INSTAURATION DE LA DEMARCHE DE PERFORMANCE DANS LE CADRE DU BASCULEMENT DU BUDGET EN MODE PROGRAMME

La gestion des finances publiques en République Démocratique du Congo est régie depuis l'année 2011 par la loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux Finances publiques. Cette loi consacre une gestion budgétaire axée sur les résultats, notamment, à travers l'instauration de budgets-programmes, par lesquels l'allocation des crédits budgétaires est opérée en fonction des politiques publiques à mettre en œuvre par le Gouvernement.

Dans la perspective de la mise en œuvre progressive des dispositions de la LOFIP, l'article 234 fixait l'échéance du basculement vers le budget-programme au 1er janvier 2019.

Compte tenu de l'ampleur et de la complexité des actions de réforme à mettre en œuvre, plusieurs moratoires ont été accordés à ces jours par le Parlement au Gouvernement. Le dernier en date projette la migration vers le budget – programme à l'horizon 2028.

Afin de ne pas rater les nouvelles échéances fixées en 2028, le budget 2025 poursuit la mise en œuvre du basculement vers le budget -programme. Pour ce faire, le Gouvernement déploie d'énormes efforts pour accélérer le processus de basculement vers une budgétisation fondée sur les résultats au moyen de budgets-programmes. Pour l'exercice budgétaire 2025, en plus de sept (7) ministères pilotes retenus en 2024, treize (13) autres ministères ont été identifiés à ce mode de gestion portant ainsi à vingt (20) le nombre de ministères éligibles.

Il s'agit de : (i) Santé publique, Hygiène et Prévoyance Sociale, (ii) Développement Rural, (iii) Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté (iv) Infrastructures et Travaux Publics, (v) Défense Nationale et Anciens Combattants, (vi) Pêche et Elevage, (vii) Agriculture, (viii) Enseignement Supérieur et Universitaire, (ix) Environnement et Développement Durable, (x) Transport, Voies de Communication et Désenclavement, (xi) industrie et développement des petites et moyennes entreprises, et petites et moyennes industries, (xii) Ressources Hydrauliques et Electricité, (xiii) Urbanisme et Habitat, (xiv) Recherche scientifique et innovation technologique, (xv) Droits Humains, (xvi) Genre, Famille et Enfant, (xvii) Commerce Extérieur, (xviii) Affaires foncières, (xix) Formation Professionnelle et (xx) Tourisme.

C'est dans ce cadre que les Projets Annuels de Performance (PAP) de ces vingt Ministères pilotes ont été analysés et validés aux conférences de performance pour l'élaboration du projet de loi de finances 2025, organisées à cet effet par le Ministère du Budget à travers sa **Direction Générale Développement et Suivi des Performances** et ce, conformément à l'article 50 du Décret n°22/037 du 29 octobre 2022 portant gouvernance budgétaire.

Ces analyses ont particulièrement porté sur la cohérence des politiques publiques sectorielles avec actions et activités prévues par les ministères et les priorités stratégiques définies dans le Programme d'actions du Gouvernement 2024-2028.

Pour rappel, les Projets annuels de performance s'inscrivent dans le cadre de la mise en place de la démarche de performance au sein de l'administration publique congolaise. Celle-ci vise trois objectifs majeurs, à savoir :

(i) renforcer la transparence en vue de mieux informer le Parlement sur les objectifs escomptés et

les résultats obtenus ;

(ii) améliorer l'efficacité et l'efficience de la dépense publique et la qualité du service rendu aux citoyens tout en garantissant un service de qualité à moindre coût;

(iii) accroître la responsabilisation des gestionnaires quant à leurs obligations de rendre compte de leurs performances et de leurs résultats.

Pour l'exercice 2025, le présent document renferme les Projets Annuels de Performance pour les vingt ( 20) ministères éligibles au budget programme cités ci-haut.

En effet, le Projet annuel de Performance décline au niveau de chaque ministère, la présentation stratégique, les objectifs les plus représentatifs, ainsi que la projection des crédits sur la période allant de 2025 à 2027. Il présente au niveau de chaque programme la stratégie, le périmètre, les objectifs et indicateurs de performance et la ventilation des crédits.

Enfin le processus de migration vers le budget-programme étant progressif, le Ministère du Budget compte capitaliser cette expérience pour l'étendre prochainement aux autres Ministères et Institutions ainsi qu'aux Provinces et Entités Territoriales Décentralisées, et ce, conformément à l'article 230 de la LOFIP.

## SOMMAIRE

N°	Section	Ministère	Page
<b>VOLUME 1</b>			
1	27 28	Défense Nationale et Anciens Combattants	<b>15 - 58</b>
2	37	Santé Publique, Hygiène et Prévoyance sociale	<b>59 - 96</b>
3	38	Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté	<b>97 - 126</b>
4	40	Enseignement Supérieur et Universitaire	<b>127 - 154</b>
5	41	Recherche Scientifique et innovation technologique	<b>155 - 172</b>
6	42 33	Infrastructures et Travaux Publics	<b>173 - 208</b>
7	43	Urbanisme et Habitat	<b>209 - 230</b>
8	44	Agriculture et Sécurité Alimentaire	<b>231 - 248</b>
9	45	Développement Rural	<b>249 - 272</b>
10	46	Industrie et développement des petites et moyennes entreprises, et moyennes Industries	<b>273 - 294</b>



<b>VOLUME 2</b>			
11	47	COMMERCE EXTERIEUR	<b>297 - 316</b>
12	50	RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ENERGETIQUES	<b>317 - 336</b>
13	51	TRANSPORTS, VOIES DE COMMUNICATION ET DESENCLAVEMENT	<b>337 - 362</b>
14	54	DROITS HUMAINS	<b>363 - 384</b>
15	55	AFFAIRES FONCIERES	<b>385 - 398</b>
16	56	ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	<b>399 - 434</b>
17	57	TOURISME	<b>435 - 456</b>
18	65	GENRE, FAMILLE ET ENFANT	<b>457 - 474</b>
19	78	FORMATION PROFESSIONNELLE ET METIERS	<b>475 - 494</b>
20	82	PECHE ET ELEVAGE	<b>495 - 519</b>



**LISTE DES TABLEAUX**

<b>N°</b>	<b>LIBELLE</b>
1	Maquette Programmatique du Ministère
2	Cadre de performance des objectifs les plus représentatifs du Ministère
3	Présentation des crédits par programme
4	Projections de crédits par titre
5	Projections de crédits par rubrique
6	Cadre de performance des objectifs du programme
7	Ventilation des crédits du programme par Rubrique
8	Ventilation des crédits du programme par Titre



## ACRONYMES

ACGT	: Agence Congolaise des Grands Travaux
ACOREP	: Autorité Congolaise de Réglementation Pharmaceutique
AFRIDEX	: Africaine d'Explosifs
AGAPS	: Académie de Gestion des Approvisionnements des Produits de Santé
ANICNS	: Agence Nationale d'Ingénierie Clinique et du Numérique de la Santé
BEAU	: Bureau d'Etudes et d'Aménagement Urbain
BTC	: Bureau Technique de Contrôle
CDMT	: Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CI	: Cellule Infrastructures
CSU	: Couverture Sanitaire Universelle
EPST	: Enseignement Primaire, Secondaire et Technique
ESS	: Etablissements de services et soins de Santé
ETD	: Entité Territoriale Décentralisée
FAO	: Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture
FARDC	: Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FONER	: Fonds National d'Entretien Routier
FPS	: Fonds de Promotion de la Santé
IGS	: Inspection Générale de la Santé
INSP	: Institut National de santé publique
ITP	: Infrastructures et Travaux Publics
LOFIP	: Loi des Finances Publiques
LF	: Loi de Finances
ND	: Non Déterminé
ODD	: Objectif de Développement Durable
OR	: Office des Routes
OSO	: Officiers et Sous-Officiers
OVD	: Office de Voiries et Drainage
OVDA	: Office National des Voies de Desserte Agricole
PAG	: Programme d'Action du Gouvernement
PAI	: Parcs Agro Industriels
PAO	: Plans d'Actions Opérationnels
PAP	: Projet Annuel de Performances
PDL	: Plan de Développement Local
PNDS	: Plan National de Développement Sanitaire :
PLF	: Projet de Loi de Finances
PNIA	: Plan National d'Investissement Agricole
PNPCS	: Programme National de Promotion pour la Communication en Santé
PNSD	: Plan National Stratégique de Développement
RDC	: République Démocratique du Congo
RN	: Route Nationale
SRSS	: Stratégie de Renforcement du Système de Santé
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
AZES	: agence des zones économiques spéciales

BNEPI	: BUREAU NATIONAL D'ETUDES ET DE PLANIFICATION INDUSTRIELLE
CATI	: CENTRE D'APPUI AUX TECHNIQUES D'INNOVATION
C.N.N	: COMITE NATIONALE DE NORMALISATION
CNML	: COMITE DE NORMALISATION ET METROLOGIE LEGALE
D.G.E.I	: DIRECTION DE GESTION DES ESPACES INDUSTRIELLES
D.D.I	: DIRECTION DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIELLE
D.I.T.I	: DIRECTION INSPECTION TECHNIQUE INDUSTRIELLE
D.P.I	: DIRECTION DE PROPRIETE INDUSTRIELLE
D.N.M.L	: DIRECTION DE NORMALISATION ET METROLOGIE LEGAL
COMESA	: COMMON MARKET FOR EASTERN AND SOUTHERN AFRICA (MARCHE COMMUN DE L'AFRIQUE ORIENTAL ET AUTRALE)
ZO.F.I	: ZONE FRANCHE D'INGA
D.G.C.D.I	: DIRECTION GENERALE DES CORIDORES ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIELLE

# **VOLUME I**



**1. Ministère de la Défense  
Nationale et Anciens  
Combattants  
(Sections 27 et 28)**



## PRESENTATION DU MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

**Pré-Responsable : S.E Guy KABOMBO MUADIAMVITA, Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants**

### 1. Présentation stratégique du Ministère

#### 1.1. Priorités nationales

Depuis la grande réforme de l'armée en 2009, le Gouvernement s'est doté de deux lois portant respectivement sur l'organisation et le fonctionnement des Forces armées ainsi que sur le statut du militaire des FARDC. Ces lois, qui sont appuyées par celle sur la programmation militaire, constituent la base de la réforme visant la création d'une Armée professionnelle, républicaine, moderne, crédible et dissuasive. La vision du gouvernement est de moderniser l'armée à travers son vaste programme de la réforme du secteur de la défense nationale avec les objectifs ci-après : (i) Renforcer les capacités institutionnelles, (ii) Renforcer les capacités de forces, (iii) Renforcer les capacités des zones de défense (iv) Renforcer les capacités de corps et (v) Renforcer les capacités de services.

#### 1.2 Politiques sectorielles

Le Secteur dispose depuis 2008 d'une stratégie intitulée : Plan de Réforme de l'armée qui définit dix principes (10) directeurs. La loi de programmation militaire 2022-2025 sanctionnée par l'Ordonnance-Loi n°22/019 du 28 juillet 2022, constitue un acte d'engagement de toute la Nation, pour appuyer la Réforme qui vise la création d'une armée républicaine, moderne, crédible et dissuasive. C'est aussi un outil de programmation financière des forces armées. Elle est la déclinaison du plan de la réforme de l'armée, articulée autour de six (6) programmes : Rationalisation de la gestion des ressources humaines ; Formation et entraînement ; Equipements et matériels ; Infrastructures ; Opérations militaires ; Production militaire.

Il sied de noter que dans le cadre de financement des activités des programmes de cette loi, il est prévu en son article 25 un Compte d'Affectation Spéciale (CAS), en sus de la dotation de l'Etat et de la coopération militaire avec les pays amis. Le texte d'opérationnalisation de ce CAS est en cours de validation afin d'identifier les actes générateurs qui vont générer ses ressources propres en tant que parafiscalité.

Pour matérialiser l'effectivité de ce compte spécial, avec comme dénomination « Fonds de Soutien et de Développement des FARDC », un 7ème programme a été ajouté à la maquette programmatique et ses actions ont été reformulées.

#### 1.3 Organisation et domaines d'Intervention du Ministère

##### 1.3.1 Domaine d'intervention

Le secteur de la Défense est régi par plusieurs textes légaux et réglementaires, entre autres : la Constitution du 18 février 2006 telle que modifiée par la loi n°11/002 du 20 Janvier 2011 ; la loi n°11/012 du 11 Aout 2011 portant organisation et fonctionnement des FARDC ; la loi n°13/005 du 15 Janvier 2013 portant statut du Militaire des FARDC ; le plan de la réforme des FARDC et l'ordonnance n° 20/017 du 27 Mars 2020 fixant les attributions des Ministères.

Dans le cadre de la réorganisation de nos Forces Armées, il a été élaboré un plan de la réforme définissant la stratégie globale qui repose sur les 10 principes directeurs déclinés ci-dessous :

1. Le rajeunissement ;
2. La formation et entraînement ;
3. L'équipement adéquat ;
4. La prise en charge correcte des militaires ;

5. La redéfinition de l'organisation territoriale de la Défense ;
6. La séparation de chaîne de mise en condition et chaîne de mise en œuvre ;
7. La redéfinition de la doctrine d'emploi des Forces ;
8. La réhabilitation et/ou la construction des infrastructures ;
9. Le phasage de la réforme ;
10. Les ressources de la réforme.

Le Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants est chargé de :

- Défendre l'intégrité du territoire national ;
- Organiser et structurer les FARDC ;
- Concevoir, exécuter et suivre le mécanisme d'intégration et de formation des FARDC ;
- Administrer et approvisionner les FARDC ;
- Surveillance terrestre, fluviale, lacustre, maritime et aérienne du territoire national ;
- Poursuivre et parachever le processus de démobilisation des combattants ;
- Concevoir, préparer et exécuter toutes les opérations relatives à la démobilisation des militaires, des enfants soldats, des ex-combattants et groupes vulnérables non intégrés des Forces Armées en vue de leur réinsertion sociale ;
- Entretenir et suivre les militaires invalides de guerre, des retraités militaires et des anciens combattants ;
- Gérer et suivre les anciens combattants ;
- Accompagner les démobilisés dans la vie civile afin de leur assurer une réinsertion réussie.

### **1.3.2 Organisation du Ministère**

Le Ministère de la Défense et Anciens Combattants est composé de deux Secrétariats Généraux, à savoir : le Secrétariat Général à la Défense et le Secrétariat Général aux Anciens combattants.

Le Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants est composé de structures suivantes :

1. Cabinet du Ministre ;
2. Secrétariat Général à la Défense ;
3. Secrétariat Général aux anciens combattants.

➤ La section 27 est composée de :

- Secrétariat général ;
- Etat-Major Général ;
- Zones de défense militaire ;
- Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics ;
- AFRIDEX ;
- Commandement Général des Ecoles Militaires ;
- Groupement des Ecoles Supérieures Militaires ;
- Académie Militaire ;
- Groupement des Ecoles Militaires Inter-Forces ;
- Groupement Ecoles Militaires Spécifiques ;
- Centres d'Instruction et d'Entraînement ;
- Corps Logistique ;
- Corps du Génie Militaire ;
- Direction des ressources humaines ;
- Direction des études stratégiques, planification et organisation ;
- Direction du budget et des finances ;
- Direction de la coopération militaire ;
- Direction de l'informatique ;
- Direction d'acquisition des approvisionnements ;

- Direction d'administration pénitentiaire militaire ;
  - Direction des services généraux ;
  - Secrétariat administratif général ;
  - Bataillon administratif, logistique et des services.
- La section 28 est composée de :
- Secrétariat Général aux Anciens Combattants ;
    - Direction des services généraux ;
    - Direction de la pension et des rentes ;
    - Direction des œuvres sociales ;
    - Direction de l'inspection ;
    - Direction des études et planification.

## **2. Performances antérieures et perspectives**

### **2.1. Performances antérieures**

### **2.2. Perspectives**

**3. Maquette Programmatique du Ministère**  
**Tableau 1 : Maquette Programmatique du Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants**

CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	Périmètre		
						Services Normatifs	Opérateurs	
27	DEFENSE							
		026	Administration Générale de la Défense				Cabinet du Ministre, SG à la Défense, SG aux anciens Combattants, Etat Major Général, Etat major chargé de l'administration, DSG Défense, DSG Anciens Combattants, DRH, DESPO, DBF, Dir. Informatique, CGPMP/Déf, CGPMP/Anciens Combattants, Dir. Coopération Militaire, AFRIDEX, Cellule DDR, Dir Inspection et Contrôle Anciens combattants, DEP Anciens Combattants, Informatique, Sous-Chef d'Etat Major chargé de l'Administration, Corps de Services de Santé Militaires, CGPMP, Service d'Education Civique, service de communication, direction administration Pénitentiaire, Aumônerie Militaire Catholique, Aumônerie Militaire protestante, Aumônerie militaire Kimbanguiste, Comité International des sports militaires, Groupement Omnisport militaire	La Reserve de l'Armée
				0261	Pilotage de la stratégie Ministérielle de la Défense		Cabinet du Ministre	
				0262	Coordination Administrative de la Défense		SG à la Défense, Etat-major Général, Etat-major chargé de l'administration, DSG Défense, DESPO, DBF, Dir. Informatique, CGPMP/Déf, Dir. Coopération Militaire, AFRIDEX, , Sous-Chef d'Etat-major chargé de l'Administration, Service d'Education Civique, service de communication, direction administration Pénitentiaire, Aumônerie Militaire Catholique, Aumônerie Militaire protestante, Aumônerie militaire Kimbanguiste, Comité International des sports militaires, Groupement Omnisport Militaire	
				0263	Rationalisation de la Gestion des Ressources Humaines		DRHU, Corps de Services de Santé Militaires, Cellule DDR	
				0264	Développement de la Gestion financière		DBF, CGPMP/ SG Déf	
				0265	Développement de la Planification et Promotion des NTIC		DESPO, Dir. Informatique	

CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	Périmètre	
						Services Normatifs	Opérateurs
				1772	Coordination Administrative des Anciens Combattants	SG, DSG, DEP, CGPMP, Inspection et Contrôle	
027	Formation et entraînement			0271	Instruction	Commandement Général des Ecoles Militaires, Académie Militaire, Groupement des Centres d'instructions et D'entraînements, Groupement des Ecoles Militaires Inter-force, Groupement des Ecoles Supérieurs Militaires, Groupement des Ecoles militaires spécifiques	Collège de Hautes Etudes Stratégiques et de Défense
				0272	Entraînement	Commandement Général des Ecoles Militaires, Académie Militaire, Groupement des Centres d'instructions et D'entraînements	
				0273	Spécialisation des FARDC	Groupement des Centres d'instructions et D'entraînements, Groupement des Ecoles Militaires Inter-force	
						Groupement des Ecoles Supérieurs Militaires, Groupement des Ecoles militaires spécifiques	
028	Equipements et matériels militaires			0281	Acquisition des équipements et matériels FARDC	Direction d'Acquisition des Approvisionnements, Etat-major Logistique, - ,Corps Logistique, Bataillon administratif, Logistique et des services	
				0282	Maintenance des équipements et matériels FARDC	Direction d'Acquisition des Approvisionnements, Etat-major Logistique,	
						Corps Logistique, Bataillon administratif, Logistique et des services	
029	Infrastructures			0291	Construction	Corps du Génie Militaire	
				0292	Réhabilitation	Corps du Génie Militaire	
				0293	Entretien	Corps du Génie Militaire	
						Etat Major Général ; Sous-chef Etat major chargé des renseignements, Sous-chef d'Etat major chargé des opérations Corps de transmission, Garde Républicaine, Action de Démobilisation pour les militaires, Première Zone de Défense, Deuxième Zone de Défense, Troisième Zone de Défense, Etat-major Force Terrestre, Force Aérienne, Force Navale	
030	Opérations militaires			0301	Mise en œuvre des opérations	Sous-chef Etat-major chargé des opérations, Etat-major Force Terrestre, Force Aérienne, Force Navale,	
				0302	Appui aux renseignements et	Sous-chef Etat-major chargé des renseignements, Corps de transmission, Garde Républicaine, Action des Démobilisation pour les militaires,	

CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	Périmètre	
						Services Normatifs	Opérateurs
					opérations d'influence		
				0303	Commandement et Contrôle de la mise en œuvre des opérations militaires	Première Zone de Défense, Deuxième Zone de Défense, Troisième Zone de Défense,	
		<b>212</b>	<b>Production Militaire</b>			<b>AFRINDEX</b>	
				2121	Industrie militaire	<b>AFRINDEX</b>	
				2122	Gestion des parcs agro-pastoraux	Etat-Major Général	
				2123	Développement de l'offre des soins de santé militaire	Corps de services de santé militaire	
					<b>Fonds de soutien et de développement des FARDC (CAS)</b>	<b>Direction du Budget et des Finances</b>	
				A compléter	Mobilisation des ressources	Direction du Budget et des Finances	
				A compléter	Financement de l'équipement militaire	Direction du Budget et des Finances	
				A compléter	Financement de la Production militaire	Direction du Budget et des Finances	
		<b>032</b>	<b>Anciens combattants</b>			<b>Dir. Œuvres sociales et Dir. Pension et Rente</b>	
					Protection sociale des tributaires (retraités Militaires, reformés militaires, Anciens Combattants et leurs dépendants)	Dir. Œuvres sociales et Dir. Pension et Rente	
				0321			
				0322	Bâtiments et équipements	Dir. Œuvres sociales	

#### **4. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère**

Les objectifs les plus représentatifs sont :

- Objectif 1 : Défendre et sauvegarder l'intégrité territoriale ;
- Objectif 2 : Améliorer les conditions sociales du militaire ;
- Objectif 3 : Assurer le financement de la loi de programmation militaire ;
- Objectif 4 : Rajeunir les Forces Armées ;
- Objectif 5 : Améliorer les conditions sociales des Anciens Combattants et les retraités.

##### **4.1 Objectif 1 : Défendre et sauvegarder l'intégrité territoriale**

Cet objectif vise à disponibiliser les moyens nécessaires et adéquats aux FARDC pour traquer les différents groupes armés locaux et étrangers jusqu'à leur dernier coin de retranchement dans le but de les mettre hors état de nuire, pacifier les différentes localités du territoire national sous l'activisme de ces derniers et d'y restaurer l'autorité de l'Etat.

##### **4.2. Objectif 2 : Améliorer les conditions sociales du militaire**

L'amélioration des conditions sociales du militaire passe par l'application des dispositions prévues dans la loi n°13/005 du 15 janvier 2013 portant statut du militaire des FARDC. Il s'agit des avantages non pris en compte selon l'article 124 de la Loi portant Statut du Militaire :

- Les allocations familiales ;
- Le complément familial ;
- Le logement ou l'indemnité de logement ;
- Le frais de transport à défaut d'un moyen de transport de l'Etat.

En sus, les avantages sociaux alloués en cours de carrière au personnel civil œuvrant au sein du Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants. Ainsi, ces avantages faciliteront un rendement positif dans l'accomplissement des missions assignées au secteur de la Défense.

##### **4.3. Objectif 3 : Assurer le financement de la programmation militaire**

Le principe de l'universalité budgétaire dispose que l'ensemble des recettes couvre l'ensemble des dépenses du budget du pouvoir central. Ainsi, l'article 62 de la Loi N°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques prévoit une exception qui est la création d'un compte d'affectation spéciale où certaines opérations budgétaires peuvent être financées au moyen de recettes particulières.

L'objectif de ce compte d'affectation spéciale dénommé « Fonds de soutien et de développement des FARDC » est de financer certains programmes militaires.

Les sources de financement proposées pour alimenter ce compte sont notamment des quotités à ponctionner sur certaines taxes existantes et pré affectées.

##### **4.4. Objectif 4 : Rajeunir les Forces Armées**

Pour rajeunir les Forces Armées, il importe de retraiter les militaires, dégager les militaires inactifs intégrés et recruter dans le civil.

##### **4.5. Objectif 5 : Améliorer les conditions sociales des Anciens Combattants et les retraités.**

**Tableau 2 : Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère**

<b>Objectif 1. Défendre et sauvegarder l'intégrité territoriale</b>										
<b>Indicateur</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>				<b>Cibles</b>			
<b>N°</b>	<b>Nom</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	
1	Taux de neutralisation des groupes armés (GpA)	%	0,1	0,2	0,2	2,9	14	16	20	
<b>Source :</b> EMG/EM Ops										
<b>Mode de calcul :</b> GpA neutralisés / GpA répertoriés x100										
<b>Commentaires :</b> A Compléter										
2	Taux d'incursion des Forces étrangères	%	60	65	52	40	20	0	0	
<b>Source :</b> EMG/EM Ops										
<b>Mode de calcul :</b> incursions connues/ Incursions probables x100										
<b>Commentaires :</b> L'idéal est d'atteindre le taux d'incursion à 0%										
3	Taux d'incidents sur les points sensibles et vitaux	%	37	37	51	51	28	14	0	
<b>Source :</b> EMG/EM Ops										
<b>Mode de calcul :</b> incidents connus/ Incidents probables x100										
<b>Commentaires :</b> A compléter										
<b>Objectif 2 : Assurer le financement de la programmation militaire</b>										
<b>Indicateur</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>				<b>Cibles</b>			
<b>N°</b>	<b>Nom</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	
1	Taux de Financement de la LPM	%	0	0	0	10	20	40	60	
<b>Source :</b> Srt Gen Def/DBF										
<b>Mode de calcul :</b> Financement exécuté / les Prévisions X 100										
<b>Commentaires :</b> le taux exprime le pourcentage du financement										
2	Taux de couverture des activités des programmes de la LPM	%	0	0	0	10	20	40	60	
<b>Source :</b> Srt Gen Def/DBF										
<b>Mode de calcul :</b> Nombre d'activités des programmes couvertes / Total des activités des programmes prévues X 100										
<b>Commentaires :</b> le taux exprime le pourcentage des activités de la LPM qui sont couvertes par ce Fonds										
<b>Objectif 3 : Rajeunir les forces armées</b>										
<b>Indicateur</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>				<b>Cibles</b>			
<b>N°</b>	<b>Nom</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	
1	Proportion de Mil retraités dégages	%	0%	0%	0%	10%	25%	35%	45%	
<b>Source :</b> Secrétariat Général à la Défense/ Direction des ressources humaines										
<b>Mode de calcul :</b> Nombre des Mil retraités dégages/ Total Mil retraités x100										
<b>Commentaires :</b> Les Mil retraités non dégages faute des moyens financiers										
2	Proportion des Mil Inactifs Intégrés dégages	%	0%	0%	0%	10%	25%	35%	45%	
<b>Source :</b> Secrétariat Général à la Défense/ Direction des ressources humaines										
<b>Mode de calcul :</b> Nombre des Mil Inactifs Intégrés dégages/ Total Mil Inactifs Intégrés x100										
<b>Commentaires :</b> Les Mil inactifs intégrés non dégages faute des moyens financiers										
3	Taux des Mil recrutés	%	10%	20%	35%	65%	85%	90%	100%	
<b>Source :</b> EMG/EM Ops										
<b>Mode de calcul :</b> Nombre des Mil recrutés / Total des recrues prévus x100										
<b>Commentaires :</b> A compléter										

## 5. Evolution des crédits

### 5.1. Evolution des crédits par titre 2024-2027

Tableau 4 : Projections de crédits par titre 2024 - 2027

Titre	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Projections en FC
		2025
<b>I. Dépenses Courantes</b>		
Titre III : Dépenses de personnel	707 771 196 724	763 384 248 307
Titre IV : Biens et matériels ;	128 353 142 606	147 366 287 927
Titre V : Dépenses de prestations ;	92 518 839 917	95 355 024 514
Titre VI : Transferts et interventions	875 441 896 125	910 145 812 324
<i>Financement intérieur</i>		
<i>Financement extérieur</i>		
<b>II. Dépenses en capital</b>		
Titre VII : Equipements	684 337 648 098	1 331 281 603 498
Financement intérieur		
Financement extérieur		
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	62 062 351 902	86 075 517 713
Financement intérieur		
Financement extérieur		
<b>Total</b>	<b>2 550 485 075 372</b>	<b>3 333 608 494 284</b>

Sources : LF 2024 et PLF 2025

### 5.2. Evolution des crédits par rubriques Budgétaires

Tableau 5 : Projections des crédits par Rubrique 2024-2027

Sources : LF 2024 et CDMT Central 2024-2026

N°	Rubrique	Crédits votés (en CDF)	
		2024	2025
1	Contrepartie des Projets		
2	Fonctionnement des Ministères	567 984 602 466	629 859 586 141
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	39 145 569 865	39 145 569 865
4	Investissements sur Ressources Extérieures	584 400 000 000	584 400 000 000
5	Investissements sur Ressources Propres	161 045 352 040	168 513 165 812
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-	
7	Rémunérations	688 628 650 218	747 246 217 066
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires		
9	Dépenses Exceptionnelles sur Ressources Propres	500 000 000 000	1 164 443 955 400
	<b>TOTAL</b>	<b>2 541 204 174 589</b>	<b>3 333 608 494 284</b>



## PROGRAMME : 026 ADMINISTRATION GENERALE

**Pré-Responsable de programme :**

**Fonction : Secrétaire Général à la Défense**

### 1. Présentation stratégique du programme

#### 1.1. Périmètre du programme

**Le programme Administration Générale est constitué du cabinet du Ministre, du Secrétariat Général à la Défense et du Secrétariat Général aux Anciens Combattants. Son périmètre est structuré de la manière suivante :**

1. **Cabinet du ministre** : il est chargé de la conception, exécution et suivi du mécanisme d'intégration et de formation de l'Armée Nationale.
2. **Secrétariat Général à la Défense** : Il assure la coordination des activités des différentes directions du Ministère de la Défense Nationale et assiste le Ministre dans la fixation des règles de gestion administrative et financière des Forces Armées. Il est composé des structures ci-après :
  - Etat-Major Général : Il est chargé de la mise en condition des Forces Armées et assiste le Commandant Suprême dans leur mise en œuvre ;
  - Etat-Major chargé d'Administration : Il assure la mise en œuvre de la chaîne de renfort en rapport avec les demandes des forces, de corps, de zones de défense, du commandement général des écoles militaires et leur acheminement vers les unités requérantes ; s'occupe des mouvements du personnel militaire des forces armées en ce qui concerne les promotions, les affectations et les mutations inter-forces ;
  - Direction des Services Généraux : Elle assure l'exécution de toutes les directives, instructions et missions reçues du Secrétaire Général à la Défense concernant la gestion du personnel civil mis à la disposition du Ministère de la Défense Nationale par la Fonction Publique ;
  - Direction des Ressources Humaines : Elle élabore la politique générale de gestion du personnel militaire et civil, ainsi que les règlements d'administration ;
  - Direction des Etudes Stratégiques Planification et Organisation : Elle élabore le projet des directives et des instructions dans l'organisation de toutes unités des Forces Armées et du Ministère de la Défense ;
  - Direction du Budget et des Finances : Elabore le projet de budget du Ministère de la Défense Nationale conformément aux directives du Ministère du Budget et en assure le suivi de son exécution ;
  - Direction de l'Informatique : Elle conçoit et développe les logiciels spécifiques aux Forces Armées et aux Services du Ministère de la Défense Nationale ;
  - Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics : Elle conduit l'ensemble de la procédure de gestion des projets et de passation des marchés publics au sein du Ministère de la Défense Nationale ;
  - Direction de la coopération militaire : Elle prépare les dossiers de coopération entre la RDC et ses partenaires ;
  - Cellule DDR : Elle s'occupe des actions de désarmement, démobilisation et réinsertion des militaires ;
  - RAD : elle apporte un renfort temporaire aux FARDC en cas de menace de l'intégrité territoriale.
3. **Secrétariat Général aux Anciens Combattants** : Il assure la gestion des anciens combattants, militaires retraités et de leurs dépendants et assiste le Ministre dans l'élaboration d'une politique de gestion des anciens combattants et militaires retraités visant un meilleur encadrement social des anciens combattants, des militaires retraités et de leurs dépendants. Il est constitué de (du) :
  - Secrétariat général ;
  - SGAC ;
  - DSVGEN ;
  - DPR ;

- DISAC ;
- DEP ;
- CGPMP.

## **1.2. Stratégie du Programme**

**Le Programme Administration Générale vise à assurer une gestion stratégique du Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants à travers cinq axes stratégiques, à savoir :**

- Pilotage de la stratégie Ministérielle de la Défense ;
- Rationalisation de la Gestion des Ressources Humaines et Coordination Administrative de la Défense ;
- Renforcement de la bonne gouvernance par le contrôle, l'inspection et l'audit ;
- Rajeunissement des forces armées ;
- Assurer une gestion financière axée sur les résultats au sein du Ministère de la Défense nationale et anciens combattants.

Ce programme constitué de six actions, met en exergue l'effectivité de la réforme du secteur de la défense nationale et des anciens combattants.

Il a pour finalité :

- Elaboration, mise en place et Pilotage de la stratégie ministérielle ;
- Coordination administrative de la défense ;
- Coordination administrative des anciens combattants ;
- Améliorer la gestion des ressources humaines ;
- Assurer la gestion du dispositif de coopération militaire et de partenariat ;
- Assurer une gestion financière axée sur les résultats au sein du Ministère de la Défense nationale, anciens combattants.

L'amélioration de la gouvernance et le pilotage stratégique du secteur renvoie à l'élaboration et l'application des textes légaux et réglementaires, et au suivi de l'exécution des résolutions du Conseil Supérieur de la Défense.

L'amélioration de la gestion des ressources humaines passe par l'application des dispositions prévues dans la loi n°13/005 du 15 janvier 2013 portant statut du militaire des FARDC. Il s'agit des avantages non pris en compte selon l'article 124 et 215 de la Loi portant Statut du Militaire :

- Les allocations familiales ;
- Le complément familial ;
- Le logement ou l'indemnité de logement ;
- La gratuité de consommation d'eau et d'électricité dans les casernes ;
- Les soins de santé ;
- Indemnités des frais funéraires ;
- Indemnités d'installation ;
- Le frais de transport à défaut d'un moyen de transport de l'Etat.

En sus, les avantages sociaux alloués en cours de carrière au personnel civil œuvrant au sein du MDNAC. Ainsi, ces avantages faciliteront un rendement positif dans l'accomplissement des missions assignées au secteur de la Défense.

### **1.3. Objectifs et indicateurs de performance du programme**

#### **Objectif 1 : Améliorer la gouvernance et le pilotage stratégique du secteur**

Le renforcement de la bonne gouvernance dans le secteur de la Défense passe par l'élaboration et l'application des textes légaux et réglementaires ainsi que le suivi-évaluation des résolutions du Conseil Supérieur de la Défense.

#### **Objectif 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines**

L'amélioration des conditions sociales du militaire passe par l'application des dispositions prévues dans la loi n°13/005 du 15 janvier 2013 portant statut du militaire des FARDC.

Il s'agit des avantages non pris en compte selon l'article 124 de la Loi portant Statut du Militaire :

- Les allocations familiales ;
- Le complément familial ;
- Le logement ou l'indemnité de logement ;
- Le frais de transport à défaut d'un moyen de transport de l'Etat.

En sus, les avantages sociaux alloués en cours de carrière au personnel civil œuvrant au sein du MDNAC. Ainsi, ces avantages faciliteront un rendement positif dans l'accomplissement des missions assignées au secteur de la Défense.

#### **Objectif 3 : Rajeunir les forces armées**

Pour rajeunir les Forces Armées, il importe de retraiter les militaires, dégager les militaires inactifs intégrés et recruter dans le civil.

#### **Objectif 4 : Assurer la gestion du dispositif de coopération militaire et de partenariat**

Cet objectif vise à élargir la coopération militaire et le partenariat entre la RDC et les autres pays pour les échanges d'expériences en matière de la stratégie de défense et la formation des militaires congolais.

#### **Objectif 5 : Contrôler les ressources commises aux UFARD et Sv de la Défense**

Cet objectif vise à contrôler et à auditer les ressources allouées aux **UFARD et Sv de la Défense** afin de certifier la destination finale de la dépense et améliorer la qualité de la dépense publique.

#### **Objectif 6 : Elaborer et mettre en œuvre la politique de gestion du Secrétariat Général aux Anciens Combattants**

Cet objectif vise à renforcer la capacité managériale et la bonne gouvernance de l'action de l'Etat devant être conduite par l'Administration des Anciens Combattants.

#### **Objectif 7 : Appuyer la mise en place des outils de gestion du Secrétariat Général aux Anciens Combattants**

Pour assurer une bonne gestion financière et Administrative de l'Administration des Anciens Combattants, cet objectif vise l'évaluation de l'efficacité des outils mise en place pour l'amélioration de la gestion financière et administrative des Anciens Combattants.

**Tableau 6 : Cadre de performance des objectifs du programme Administration Générale**

<b>Objectif 1. Améliorer la gouvernance et le pilotage stratégique du secteur</b>									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Taux d'élaboration des textes légaux et réglementaires	%	5	20	35	45	50	70	80
<b>Source :</b> DESPO									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre des textes produits/ Total des textes prévus x100									
<b>Commentaires :</b> Les avant-projets des différents textes sont disponibles mais en attente de validation.									
<b>Objectif 2. Améliorer la gestion des ressources humaines</b>									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Taux de mise en œuvre des dispositions de la loi portant statut du militaire	%	2	3	10	30	40	50	75
<b>Source :</b> Rapport de la DRHU									
<b>Mode de calcul :</b> nombre des dispositions mises en œuvre du statut militaire / Total des dispositions prévues dans le statut du militaire x100									
<b>Commentaires :</b> les projets des décrets et arrêtés Ministériels portant mesures d'accompagnement du statut du militaire élaborés sont en attente de validation.									
2	Taux d'amélioration des conditions sociales des militaires	%	2	3	10	30	33	50	75
<b>Source :</b> DRHU									
<b>Mode de calcul :</b> nombre d'activités du programme exécutées / Total d'activités du programme prévues x100									
<b>Commentaires :</b> le taux d'amélioration des conditions sociales des militaires est lié à la validation des textes d'accompagnement et au financement									
<b>Objectif 3 : Rajeunir les Forces Armées</b>									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Proportion de Mil retraités dégages	%	0	0	0	10	41	65	100
<b>Source :</b> EMG Adm/ DRHU									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre des Mil retraités dégages/ Total Mil retraités x100									
<b>Commentaires :</b> Les militaires retraités sont en attente de dégageement faute de financement									
2	Proportion des Mil Inactifs Intégrés dégages	%	0	0	0	10	50	70	80
<b>Source :</b> EMG Adm/ DRHU									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre des Mil Inactifs Intégrés dégages/ Total Mil Inactifs Intégrés x100									
<b>Commentaires :</b> Les militaires inactifs intégrés sont en attente de dégageement faute de financement									
3	Taux des Mil recrutés	%	10	20	35	65	85	90	100
<b>Source :</b> EMG/EM Adm									

<b>Mode de calcul</b> : Nombre des Mil recrutés / Total des recrues prévus x100									
<b>Commentaires</b> : La sensibilisation a été forte suite à la guerre									
<b>Objectif 4. Assurer la gestion du dispositif de coopération militaire et de partenariat</b>									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Souscription aux accords de coopération militaire et de partenariat	Nombre	4	8	8	9	12	15	19
<b>Source</b> : Cabinet Ministre									
<b>Mode de calcul</b> : Nbre de souscription aux accords de coopération militaire et de partenariat/Nbre souscription prévue X 100									
<b>Commentaires</b> : Le taux exprime le pourcentage des accords de coopération militaire et de partenariat souscrits									
2	Taux d'application des accords de coopération militaire et de partenariat	%	70	72	75	78	85	90	100
<b>Source</b> : SG Défense et EM Opération militaire									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre des accords appliqués / Nombre total de souscription X 100									
<b>Commentaires</b> : le taux exprime le nombre d'accords appliqués									
3	Taux d'installation des postes d'attachés de défense	%	6	6	6	24	44	70	90
<b>Source</b> : DCM et DBF									
<b>Mode de calcul</b> : Postes d'attaché de défense installés / postes d'attachés prévus X 100									
<b>Commentaires</b> : le taux exprime le nombre des postes d'attachés de défense installés									
4	Taux de contribution aux accords de coopération militaire	%	20	26	35	41	60	65	70
<b>Source</b> : DCM									
<b>Mode de Calcul</b> : Hauteur de contribution / Volume total d'engagement X 100									
<b>Commentaires</b> : le taux exprime le pourcentage des contributions aux accords de coopération militaire									
<b>Objectif 5 : Contrôler les ressources commises aux Unités FARDC et Service de la Défense</b>									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Taux de missions de contrôle des ressources	%	5	35	40	50	70	85	100
<b>Source</b> : SG/DEF									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre des missions effectuées / Total missions de contrôle prévues x100									
<b>Objectif 6. Elaborer et mettre en œuvre la politique de gestion du Secrétariat Général aux Anciens Combattants</b>									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Taux d'élaboration des documents	%	0	0	0	10	40	50	100

	sur la politique des AC								
<b>Source</b> : Rapport du Secrétaire Général aux Anciens Combattants									
<b>Mode de calcul</b> : documents élaborés/ documents prévusx100									
<b>Commentaire</b> : A compléter									
2	Proportion des mesures prises en faveur des AC	%	0	0	0	10	40	50	100
<b>Source</b> : Rapport du Secrétaire Général aux Anciens Combattants									
<b>Mode de calcul</b> : Mesures prises en faveur des AC / Total mesures * 100									
<b>Commentaire</b> : Les mesures prises en faveur des AC sont tirées de la loi de programmation militaire dont la priorisation est faite en fonction de la couverture budgétaire. A compléter									
3	Taux de mise en œuvre des mesures prises	%	0	0	0	10	40	50	100
<b>Source</b> : Rapport du Secrétaire Général aux Anciens Combattants									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre de mesures mise en œuvre / Nombre de mesures prises * 100									
<b>Commentaire</b> : A Compléter									
4	Taux de validation des outils de gestion élaborés	%	0	0	0	10	40	50	100
<b>Source</b> : Rapport du Secrétaire Général aux Anciens Combattants									
<b>Mode de calcul</b> : outils de gestion élaborés et validés / outils de gestion prévus x100									
<b>Commentaire</b> : Une équipe de coordination est mise en place. A compléter									
5	Proportion d'outils de gestion mis en place	%	0	0	0	10	40	50	100
<b>Source</b> : Rapport du Secrétaire Général aux Anciens Combattants									
<b>Mode de calcul</b> : outils de gestion mis en place / outils prévus x100									
<b>Commentaires</b> : Les outils de gestion sont à élaborer conformément à la loi de programmation militaire et aux outils de la programmation et budgétisation dans le cadre de la mise en place de la gestion axée sur les résultats. A compléter									

## 1.4 Evolution des crédits du programme

### 1.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 7 : Ventilation des crédits par Rubrique

N°	Rubrique	Crédits Votés 2024 (en CDF)	Prévision 2025 en FC
1	Contrepartie des Projets		
2	Fonctionnement des Ministères	355 731 350 062	495 099 703 783
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	39 145 569 865	5 000 000 000
4	Investissements sur Ressources Extérieures	584 400 000 000	584 400 000 000
5	Investissements sur Ressources Propres	75 202 888 229	71 674 889 450
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD		
7	Rémunérations	692 610 373 308	747 246 217 066
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires		
9	Dépenses Exceptionnelles sur Ressources Propres	500 000 000 000	1 164 443 955 400
	<b>TOTAL</b>	<b>2 247 090 181 464</b>	<b>3 067 864 765 699</b>

### 1.4.2. Evolution par titres

Tableau 8 : Ventilation des crédits par titre

N°	Titre	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
<b>I. Dépenses courantes</b>			
1	Titre III : Dépenses de personnel	698 328 594 353	<b>859 865 778 086</b>
2	Titre IV : Biens et matériels ;	9 428 617 051	<b>39 619 645 735</b>
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	51 533 643 171	<b>26 074 498 794</b>
4	Titre VI : Transferts et interventions	828 196 438 660	<b>821 785 998 234</b>
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>II. Dépenses en capital</b>			
5	Titre VII : Equipements	636 891 288 202	<b>1 274 335 243 602</b>
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	22 711 600 027	<b>46 183 601 247</b>
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>Total</b>		<b>2 247 090 181 464</b>	<b>3 067 864 765 699</b>

# 1. PROGRAMME 027 : FORMATION ET ENTRAÎNEMENT

**Pré-Responsable de programme : Commandant Général des Ecoles Militaires**

## 2. Présentation stratégique du programme

### 2.1. Périmètre du programme

Le programme a pour périmètre, les structures ci-après :

- Commandement Général des Ecoles : supervise toutes les activités relevant des missions du Commandement Général des Ecoles, des études et des recherches relatives aux différentes doctrines de l'Armée ;
- Groupement des Ecoles Supérieures Militaires : planifie les activités de formation et repartie les moyens en personnel enseignant en matériel didactique et logistique ;
- Académie Militaire : exécute les objectifs de première instruction militaire et formation académique pour les différents cycles ;
- Groupement des Ecoles Militaires Inter-Forces : répartit les moyens en personnel enseignant et en matériels didactiques et logistiques ;
- Groupement Ecoles Militaires Spécifiques : exécute les objectifs de spécialisation pour les militaires de chaque force, chaque corps et service ;
- Centres d'Instruction et d'Entraînement : exécute les objectifs de l'entraînement pour les militaires de toutes les catégories.

### 2.2. Stratégie du Programme

La formation dans les Forces Armées de la République Démocratique du Congo est très spécifique.

L'instruction vise pour la recrue, l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques ainsi que le renforcement des qualités physiques et morales nécessaires à l'accomplissement d'une mission.

L'entraînement militaire prévoit la remise à niveau et la cohésion des unités ; les exercices et les manœuvres pour un appui efficace au déploiement actuel et futur.

Toutes les structures de formation ont été regroupées sous un même commandement.

Cela a pour effets :

- L'harmonisation des procédures et des structures (Centres d'Instruction et Ecoles de Formation pour Sous-Officiers) chaque fois qu'une spécificité ne pourra être justifiée ;
- La mutualisation des formations en tronc commun (Académie Militaire) avant la spécialisation en différentes spécialités de la défense (Ecoles d'Armes et Centres d'Entraînement) ;
- Le renforcement des qualifications techniques et le maintien des compétences de haut niveau assurées par des formations professionnelles et réalisées par un opérateur unique (Groupement des Ecoles Supérieures Militaires).

L'entraînement des unités revêtira un caractère prioritaire. Facteur de motivation pour les hommes et de cohésion pour les unités, l'entraînement sera maintenu à un haut niveau (60 jours annuels de préparation aux opérations par unité opérationnelle). Les normes de qualification seront fixées pour déterminer, à l'issue de chaque période d'entraînement, le degré d'opérationnalité de chaque unité.

Comme dit la maxime militaire : « entraînement difficile, combat facile », l'entraînement est nécessaire pour garantir l'aptitude au combat et l'adaptation de l'armée à ses missions. A cet effet, les militaires entraînés ainsi que les troupes et sous-officiers instruits constituent des indicateurs de renforcement des capacités.

La préparation opérationnelle sera différenciée afin de garantir pour chaque composante un socle adéquat d'entraînement (programme bimestriel d'entraînement en Centre d'Entraînement) complété, par unité, d'une préparation spécifique (programme bimensuel de remise à niveau en unité) en fonction des différentes missions à effectuer.

Ce programme a trois (03) actions, à savoir :

- Instruction et entraînement ;
- Spécialisation et perfectionnement des FARDC ;
- Renforcement des capacités des instructeurs.

La stratégie de ce programme, consiste à assurer une formation militaire de qualité.

Ce programme est composé de trois actions, à savoir :

- Instruction militaire de base et entraînement des unités ;
- Spécialisation et perfectionnement des officiers et sous-officiers ;
- Perfectionnement des instructeurs.

Pour que les FARDC répondent aux impératifs de dissuasion et de professionnalisation, les troupes et les sous-officiers doivent être bien instruits, bien entraînés et que les officiers bénéficient d'une formation continue dans le cadre de la spécialisation et du perfectionnement.

### 2.3. Objectifs et indicateurs de performance

Les objectifs du programme sont :

- Objectif 1 : Renforcer l'Instruction et l'entraînement des militaires ;
- Objectif 2 : Spécialiser et perfectionner les Officiers et Sous-Officiers (OSO) ;
- Objectif 3 : Renforcer les Capacités des Instructeurs.

**Tableau 2.6 : Cadre de performance des objectifs du programme formation et entraînement**

<b>Objectif 1 : Renforcer l'instruction et l'entraînement des militaires</b>									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Taux des Mil instruits dans 4 centres d'Instructions	%	20	35	45	70	76	86	96
<b>Source</b> : Commandement Général des écoles militaires									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre de militaires Instruits/Total recrutés X 100									
<b>Commentaires</b> : le taux exprime le pourcentage des militaires instruits. UDef Aero 824, UGest Crise 900, UDef Aero 48, Entraînement 22 Regt 39.600, Entraînement BRR 2.763, Manœuvre Inter-Forces, BDP 4.289, SIX Bde RR 5.526, DEUX Bde DP 8.578, Finaliste MURA 2.763, 100 Navigant FAé, 204 Personnels Unités CorSM, 850 Elm Exercices Maritimes Internationaux, 72000 Soldats Instruits, 22 Regt 39.600, 3.600 Soffr, 800 Offr Sub AcaMil									
2	Taux des unités entraînées	%	0	0	0	15	45	75	100
<b>Source</b> : Commandement Général des Ecoles Militaires									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre d'unités entraînées / Nombre total d'unités prévues X 100									
<b>Commentaires</b> : le taux exprime le pourcentage des unités entraînées									
<b>Objectif 2 : Spécialiser et perfectionner les officiers, sous-officiers et Troupes (OSO)</b>									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Taux des OSO et Mil de rang spécialisés	%	20	30	35	40	50	60	70
<b>Source</b> : Commandement Général des écoles militaires/Groupement des Ecoles militaires spécifiques									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre des Tp et OSO spécialisés / Effectif total des troupes et OSO X 100									
<b>Commentaires</b> : le taux exprime le pourcentage des Tp et OSO spécialisés Tp BI 763, Tp Fus Marin 2.600, Tp Cdo 776, Tp Para 824, Tp Aie 154, Spec SOffr Infanterie 1.720, Spec SOffr BI 241, Spec SOffr Marin 360, Spec SOffr Cdo 426, Spec SOffr Para 414, Spec SOffr Aie 183, Spec SOffr Gn 44, Spec SOffr Log 102, Spec SOffr Tr 40, Tp Inf, 484 Offr Sup ECEM/ESAM/EGK, 720 Offr Gen & Sup FARDC/PNC/CEEAC/Cadres Civils CHESD, 90 Offr Marins, Offr Gn, Offr Tr, Offr Adm, Offr Inf, Offr Aie, Offr BI, Offr Log, Offr Rens, 80 Bureautique Applications Métiers DInfor, 2Bn UMIR, 04 CAPS									
2	Taux net des OSO et Mil de rang perfectionnés	%	10	15	20	25	35	50	75
<b>Source</b> : Commandement Général des écoles militaires									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre des Tp et OSO / Effectif total des Tp et OSO X 100									

<b>Commentaires</b> : Le taux exprime le pourcentage des Tp et OSO perfectionnés									
<b>Objectif 3 : Renforcer les capacités des instructeurs &amp; formateurs</b>									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Taux de renforcement des capacités	%	20	25	30	40	52	72	82
<b>Source</b> : Commandement Général des écoles militaires									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre d'instructeurs et formateurs perfectionnés / Effectif total d'instructeurs & formateurs X 100									
<b>Commentaires</b> : Pour disposer d'une armée efficace, la professionnalisation des FARDC doit passer aussi par le renforcement des capacités des instructeurs des FARDC. Le taux exprime le pourcentage d'instructeurs & formateurs perfectionnés Remise à niveau Tx Réseau 120, Remise à niveau Infor 75, Remise à niveau Tech Man 105,100(CorSM) ,4.000 Instructeurs,30 Fm continue colloques, 50 Entraîneurs GOSM, 48 Entraîneurs CISM, SCIFA									
2	Taux d'exécution du volume horaire	%	20	25	30	40	80	90	100
<b>Source</b> : Commandement Général des écoles militaires									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre de matières dispensées / Total de matières programmées X 100									
<b>Commentaires</b> : le taux exprime le pourcentage du volume horaire									

## 2.4. L'évolution des crédits du programme

### 2.4.1 Evolution par rubrique budgétaire

**Tableau 2.7 : Ventilation des crédits par Rubrique Budgétaire**

N°	Rubrique	Crédits Votés 2024 (en CDF)	Prévision 2025 en FC
1	Contrepartie des Projets		
2	Fonctionnement des Ministères	32 391 526 355	8 465 976 278
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques		
4	Investissements sur Ressources Extérieures		
5	Investissements sur Ressources Propres	18 045 352 040	22 086 516 631
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD		
7	Rémunérations		
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires		
	<b>TOTAL</b>	<b>50 436 878 395</b>	<b>30 552 492 909</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

### 2.4.2. Evolution par titre

**Tableau 2.8 : Ventilation des crédits par Titre**

N°	Titre	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
<b>I. Dépenses courantes</b>			
1	Titre III : Dépenses de personnel	3 435 554 324	1 935 913 489
2	Titre IV : Biens et matériels ;	5 445 395 266	3 219 155 701
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	19 226 012 345	3 310 907 088
4	Titre VI : Transferts et interventions	4 284 564 420	

	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>II. Dépenses en capital</b>			
5	Titre VII : Equipements		
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	18 045 352 040	22 086 516 631
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>Total</b>		<b>50 436 878 395</b>	<b>30 552 492 909</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025



### **3. PROGRAMME 028 : EQUIPEMENTS ET MATERIELS MILITAIRES**

**Pré-Responsable de programme : Sous-Chef Etat-Major Logistique**

#### **3. Présentation stratégique du programme**

##### **3.1. Périmètre du programme**

Ce programme a pour périmètre :

- Direction d'Acquisition des Approvisionnements : prépare les dossiers relatifs aux commandes à passer par le ministre ayant la Défense dans ses attributions et procède aux achats, au dédouanement et à la réception des approvisionnements ;
- Etat-major Logistique : élabore le plan de développement de la force du point de vue en dotation en matériel, en équipement et en infrastructures ;
- Corps Logistique : met en condition les unités du corps logistique où qu'elles se trouvent, assurer en tout temps et sous tous les aspects l'appui de base et l'appui général aux Forces Armées.

##### **3.2. Stratégie du Programme**

Ce programme a pour objet de doter les Forces Armées des équipements et matériels adaptés aux menaces actuelles et futures.

La priorité est accordée à la dotation des unités en équipements, surtout aux unités de 1<sup>er</sup> échelon que sont les Régiments. Les crédits d'équipement couvrent dans l'ordre l'acquisition et l'entretien du charroi, des transmissions et de l'armement collectif, principalement à cause de leur effet de crédibilisation des Forces de défense et de dissuasion vis-à-vis de l'ennemi.

Des normes de qualification seront fixées pour déterminer le degré d'opérationnalité de chaque unité par rapport à son tableau de dotation.

Les crédits accordés à ce domaine représentent plus de 40 % des crédits de la loi de Programmation militaire.

Le programme a pour actions :

- Acquisition des équipements et matériels FARDC ;
- Maintenance des équipements et matériels des FARDC.

C'est ici le lieu d'affirmer la détermination de garantir la montée en puissance des Forces Armées en termes de renforcement des capacités d'intervention des forces terrestre, aérienne, navale, de service de renseignements militaires et d'influence.

##### **3.3. Objectifs et indicateurs de performance du Programme**

Les objectifs du programme sont :

###### **Objectif 1. Doter les Forces Armées des équipements et matériels adaptés aux menaces actuelles et futures**

La montée en puissance des FARDC est tributaire d'une dotation en équipements majeurs, collectifs et individuels adéquats.

**Objectif 2 : Assurer la maintenance des équipements et matériels militaires existants**

Les équipements individuels et majeurs acquis doivent être entretenus pour qu'ils soient à même de répondre au besoin des FARDC.

**Tableau 3.6 : Cadre de performance des Objectifs du programme équipement et matériels militaires**

<b>Objectif 1. Doter les Forces Armées des équipements et matériels adaptés aux menaces actuelles et futures</b>									
Indicateur		Unité de Mesure	Réalisation			Exercice en cours	Cibles		
			2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1	Taux de couverture en équipements individuels	%	0	0	5	48	49	50	50
<b>Source :</b> Rapports Etat-Major Logistique et Corps Logistique									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre d'équipements individuels acquis / Total équipements individuels prévus X 100									
<b>Commentaires :</b>									
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le taux exprime le pourcentage d'équipements individuels acquis sur le total des équipements individuels prévus</li> <li>- Cet indicateur exprime en nombre et en quantité les besoins en acquisition des équipements individuels et collectifs pour la montée en puissance des FARDC.</li> </ul>									
2	Taux de couverture des équipements et matériels majeurs	%	0	0	8	48	48	50	60
<b>Source :</b> Rapports Etat-Major Logistique et Corps Logistique									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre d'équipements et matériels majeurs acquis / Total Equipements et matériels majeurs prévus X 100									
<b>Commentaires :</b> le taux exprime le pourcentage d'équipements majeurs acquis sur le total des équipements majeurs prévus									
<b>Objectif 2. Assurer la maintenance des équipements et matériels militaires existants</b>									
1	Taux de maintenance des équipements individuels	%	25	25	25	42	94	100	100
<b>Source :</b> EMG/EM Log et CorLog									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre d'équipements individuels maintenus / Total équipements individuels prévus pour la maintenance X 100									
<b>Commentaires :</b>									
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le taux exprime le pourcentage d'équipements individuels maintenus sur le total des équipements individuels prévus pour la maintenance ;</li> <li>- la maintenance des équipements collectifs est assurée de manière régulière en nombre et en quantité.</li> </ul>									
2	Taux de maintenance des équipements et matériels majeurs	%	25	25	25	42	94	100	100
<b>Source :</b> EMG/EM Log et CorLog									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre d'équipements et matériels maintenus / Total équipements et matériels prévus pour la maintenance X 100									
<b>Commentaires :</b> le taux exprime le pourcentage d'équipements majeurs maintenus sur le total des équipements majeurs prévus pour la maintenance									

**3.4. Evolution des crédits du programme**

**3.4.1 Evolution par rubrique budgétaire**

**Tableau 3.7 : Ventilation des crédits par Rubrique Budgétaire**

N°	Rubrique	Crédits Votés 2024 (en CDF)	Prévision 2025 en FC
1	Contrepartie des Projets		
2	Fonctionnement des Ministères	108 986 084 624	126 535 614 604
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques		
4	Investissements sur Ressources Extérieures		
5	Investissements sur Ressources Propres	20 000 000 000	16 000 000 000
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD		
7	Rémunérations		
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires		
<b>Total</b>		<b>128 986 084 624</b>	<b>142 535 614 604</b>

**Source :** LF 2024 et PLF 2025

## 3.4.2 Evolution par titre

**Tableau 3.8 : ventilation des crédits par titre**

Titre	Crédits Votés 2024 (en CDF)	Prévision 2025 en FC
<b>I. Dépenses Courantes</b>		
Titre III : Dépenses de personnel	1 560 018 702	1 697 676 702
Titre IV : Biens et matériels ;	103 837 263 540	121 905 060 207
Titre V : Dépenses de prestations ;	3 511 353 047	2 855 428 360
Titre VI : Transferts et interventions	77 449 335	77 449 335
<b>II. Dépenses en capital</b>		
Titre VII : Equipements	20 000 000 000	16 000 000 000
<i>Financement intérieur</i>		
<i>Financement extérieur</i>		
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière		
<i>Financement Extérieur</i>		
<i>Financement Intérieur</i>		
<b>Total</b>	<b>128 986 084 624</b>	<b>142 535 614 604</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025



## **4. PROGRAMME 029 : INFRASTRUCTURES**

**Pré-Responsable de programme** : Commandant Corps du Génie

### **3 Présentation stratégique du programme**

#### **4.1. Périmètre du programme**

Le programme infrastructures a pour périmètre le Corps du Génie Militaire, qui a pour mission de mettre en condition les unités du Génie l'entretien du patrimoine et des infrastructures des Forces Armées ainsi que l'assurance de la mobilité et la protection des troupes.

#### **4.2. Stratégie du Programme**

Ce programme concerne les infrastructures militaires à réhabiliter et/ou à construire ainsi que leur entretien. Il s'agit du casernement pour les militaires et leurs dépendants et autres infrastructures militaires telles que les quartiers généraux, les centres de formation, les bases militaires, les bases logistiques, les aéroports et les hôpitaux militaires.

Ce programme planifie les dépenses relatives à la construction et à la réhabilitation des infrastructures des Forces Armées afin d'appuyer les opérations de consolidation de la paix et la sécurité sur toute l'étendue du territoire national.

#### **4.3. Objectifs du programme et indicateurs de performance**

**Les objectifs du programme sont :**

- Objectif 1 : Réhabiliter les infrastructures militaires ;
- Objectif 2 : Construire les infrastructures militaires ;
- Objectif 3 : Assurer l'entretien des infrastructures.

##### **Objectif 1 : Réhabiliter les infrastructures militaires**

Pour mettre les recrues dans des bonnes conditions, il importe de réhabiliter des infrastructures existantes. Il s'agit en effet, des écoles, Centres d'instruction (CI) et Centres d'entraînement (CE).

##### **Objectif 2 : Construire les infrastructures militaires**

La construction des états-majors et des bases militaires x.

##### **Objectif 3 : Assurer l'entretien des infrastructures**

**Tableau 4.6 : cadre de performance des objectifs du programme Infrastructures**

<b>Objectif 1. Réhabiliter les infrastructures militaires</b>									
Indicateur		Unité de Mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
			2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1	Taux de réhabilitation des Ecoles, Centres d'instruction, Centres d'entraînement et Bases militaires	%	0	0	0	0	25	35	45
<b>Source</b> : Corps de Génie Militaire									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre d'Ecoles, CI-CE et Base militaires réhabilité / Total des Ecoles, CI-CE et Bases militaires prévus X 100									
<b>Commentaires</b> : le taux exprime le pourcentage d'écoles, CI, CE et Bases Militaires réhabilités									
2	Taux de réhabilitation des quartiers généraux	%	0	0	0	0	0	5	10
<b>Source</b> : Corps de Génie Militaire									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre de quartiers généraux réhabilités / Total quartiers généraux prévus pour la réhabilitation X 100									
<b>Commentaires</b> : le taux exprime le pourcentage des quartiers généraux réhabilités									
<b>Objectif 2. Construire les infrastructures militaires</b>									
1	Taux de Construction d'infrastructures spécifiques	%	0	0	0	0	0	5	10
<b>Source</b> : Corps de Génie Militaire									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre d'infrastructures spécifiques construites / Total d'infrastructures spécifiques prévues X 100									
<b>Commentaires</b> : le taux exprime le pourcentage d'infrastructures spécifiques militaires construites									
2	Taux de construction des écoles, centres d'instruction, centres d'entraînement et hôpitaux militaires	%	0	0	0	0	10	15	20
<b>Source</b> : Corps de Génie Militaire									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre d'école, CI-CE et hôpital militaire construit / Total des écoles, CI-CE et hôpitaux militaires prévus pour la construction X 100									
<b>Commentaires</b> : le taux exprime le pourcentage d'écoles, CI, CE et hôpitaux militaires construits									
<b>Objectif 3. Assurer l'entretien des infrastructures</b>									
1	Taux d'entretien des Quartiers généraux et Bases militaires	%	0	0	0	0	0	10	20
<b>Source</b> : Corps de Génie Militaire									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre de Quartiers généraux et Bases militaires entretenus / Total des Quartiers généraux et Bases									

militaires prévues X 100									
<b>Commentaires</b> : le taux exprime le pourcentage des quartiers généraux et bases militaires entretenus									
2	Taux d'entretien de nouvelles casernes	%	0	0	0	0	0	5	10
<b>Source</b> : Base logistique centrale									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre / Total de nouvelles casernes prévues pour l'entretien X 100									
<b>Commentaires</b> : le taux exprime le pourcentage des casernes entretenues									

#### 4.4. Evolution des crédits du programme

##### 4.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 4.7 : Ventilation des crédits par Rubrique Budgétaire

N°	Rubrique	Crédits Votés 2024 (en CDF)	Prévision 2025 en FC
1	Contrepartie des Projets		
2	Fonctionnement des Ministères	5 772 915 175	5 772 915 175
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques		
4	Investissements sur Ressources Extérieures		
5	Investissements sur Ressources Propres		
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD		
7	Rémunérations		
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires		
	<b>Total</b>	<b>5 772 915 175</b>	<b>5 772 915 175</b>

Source : LF 2024 et PLAF 2025

##### 4.4.2. Evolution par titre

Tableau 4.8 : Ventilation des crédits par Titre

N°	Titre	Crédits Votés 2024 (en CDF)	Prévision 2025 en FC
<b>I. Dépenses courantes</b>			
1	Titre III : Dépenses de personnel	197 490 000	197 490 000
2	Titre IV : Biens et matériels ;	3 014 691 487	3 014 691 487
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	1 173 741 492	1 173 741 492
4	Titre VI : Transferts et interventions	1 386 992 196	1 386 992 196
<b>II. Dépenses en capital</b>			
5	Titre VII : Equipements		
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière		
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
	<b>Total</b>	<b>5 772 915 175</b>	<b>5 772 915 175</b>

Source : LF 2024



## 5. PROGRAMME 030 : OPERATIONS MILITAIRES

**Pré-Responsable de programme :** Sous-Chef d'Etat-Major des Opérations

### 5 Présentation stratégique du programme

#### 5.1. Périmètre du programme

Ce programme a pour périmètre :

- Etat-major chargé des opérations : joue le rôle de la centralisation et l'agencement des différentes doctrines d'emploi spécifiques aux forces, corps et services élaborées à leur niveau ; établit et gère le système de commandement et du contrôle des opérations ;
- Etat-major chargé des renseignements : établit et gère le système de renseignement stratégique, tactique et opératif nécessaires pour l'élaboration de la politique militaire ; la prise des décisions et l'emploi des forces ;
- Les trois (03) Zone de Défense : assument le Commandement Opérationnel de toutes les unités engagées dans les zones de responsabilité respectives.

#### 5.2. Stratégie du Programme

Ce programme concerne les opérations. Il s'agit ici de doter les Forces armées en fonds pour les opérations relatives à :

- La restauration de la paix sur toute l'étendue de la RDC ;
- La participation aux missions de paix, conformément à nos engagements internationaux ;
- La préparation de la relève de la MONUSCO.

Ce programme a pour actions :

- Mise en œuvre des opérations ;
- Appui aux renseignements et opérations d'influence ;
- Commandement et Contrôle de la mise en œuvre des opérations militaires.

Par ailleurs, la gestion du dispositif de coopération militaire permet à la RDC de mettre en œuvre les accords de coopération militaire et de renforcer les relations multilatérales et bilatérales avec les autres Etats sur le plan militaire.

#### 5.3. Objectifs et indicateurs de performance du programme

Ce programme a trois objectifs à savoir :

- Objectif 1 : Mettre en place structures de planification et conduite des Ops;
- Objectif 2 : Sauvegarder l'intégrité territoriale ;
- Objectif 3 : Dissuader l'ennemi.

#### **Objectif 1 : Mettre en place structures de planification et conduite des opérations**

Cet objectif à la mise en place des structures de planification, conduite des opérations militaires et veille stratégique.

### Objectif 2 : Sauvegarder l'intégrité territoriale

Cet objectif vise à disponibiliser les moyens nécessaires et adéquats aux FARDC pour traquer les différents groupes armés locaux et étrangers jusqu'à leur dernier coin de retranchement dans le but de les mettre hors état de nuire, pacifier les différentes localités du territoire national sous l'activisme de ces derniers et d'y restaurer l'autorité de l'Etat.

### Objectif 3 : Dissuader l'ennemi

Cet objectif vise à disponibiliser les moyens pour la dissuasion des FARDC par l'acquisition des moyens de dissuasion et à remonter le moral des unités des FARDC.

**Tableau 5.6 : Cadre de performance des objectifs du programme opération militaire**

<b>Objectif 1. Mise en place des structures de planification et conduite des Ops</b>										
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations				Cibles			
N°	Nom		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
1	Taux de réalisation de la Mise en place des structures	%	18	18	18	24	59	100	100	
<b>Source :</b> EMG										
<b>Mode de calcul :</b> Structures mises en place/ Structures prévues x100										
<b>Commentaires :</b>										
<b>Objectif 2. Sauvegarder l'intégrité territoriale</b>										
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations				Cibles			
N°	Nom		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
1	Taux de neutralisation des GpA	%	0,1	0,2	0,2	2,9	14	14	20	
<b>Source :</b> EMG/EM Ops										
<b>Mode de calcul :</b> GpA neutralisés / GpA répertoriés x100										
<b>Commentaires :</b>										
2	Taux d'incursion des Forces étrangères	%	60	65	52	40	20	0	0	
<b>Source :</b> EMG/EM Ops										
<b>Mode de calcul :</b> incursions connues/ Incursions probables x100										
<b>Commentaires :</b>										
3	Taux d'incidents sur les points sensibles et vitaux	%	37	37	51	51	28	14	0	
<b>Source :</b> EMG/EM Ops										
<b>Mode de calcul :</b> incidents connus/ Incidents probables x100										
<b>Commentaires :</b>										
<b>Objectif 3. Dissuader l'ennemi</b>										
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations				Cibles			
N°	Nom		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
1	Degré de dissuasion des FARDC	%	ND	ND	ND	ND	70	90	100	
<b>Source :</b> EMG/EM Ops										
<b>Mode de calcul :</b> Activités réalisées/ Activités prévues x100										
<b>Commentaires :</b>										
2	Proportion d'acquisition des moyens de dissuasion	%	ND	ND	ND	ND	70	90	100	
<b>Source :</b> EMG/EM Ops										
<b>Mode de calcul :</b> Moyens accordés/ Moyens prévues x100										
<b>Commentaires :</b>										
3	Degré du moral des unités	%	ND	ND	ND	ND	100	100	100	
<b>Source :</b> SECAS										
<b>Mode de calcul :</b> Activités réalisées/ Activités prévues x100										
<b>Commentaires :</b>										

## 5.5. Evolution des crédits du programme

### 5.5.1 Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 5.7 : Ventilation des crédits par Rubrique Budgétaire

N°	Rubrique	Crédits Votés 2024 (en CDF)	Prévision 2025 en FC
1.	Contrepartie des Projets		
2.	Fonctionnement des Ministères	68 785 144 535	102 047 874 223
3.	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques		
4.	Investissements sur Ressources Extérieures		
5.	Investissements sur Ressources Propres	17 000 000 000	10 000 000 000
6.	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD		
7.	Rémunérations		
8.	Subventions aux Organismes Auxiliaires		
<b>Total</b>		<b>85 785 144 535</b>	<b>112 047 874 223</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

### 5.5.2 Evolution par titre

Tableau 5.8 : Ventilation des crédits par Titre

N°	Titre	Crédits Votés 2024 (en CDF)	Prévision 2025 en FC
<b>I. Dépenses courantes</b>			
1	Titre III : Dépenses de personnel	4 160 964 398	5 075 942 604
2	Titre IV : Biens et matériels ;	6 300 981 496	6 880 171 276
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	16 973 419 105	48 741 980 807
4	Titre VI : Transferts et interventions	41 349 779 536	41 349 779 536
5	Titre VII : Equipement	17 000 000 000	10 000 000 000
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>A. Dépenses en capital</b>			
5	Titre VII : Equipements		
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière		
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>Total</b>		<b>85 785 144 535</b>	<b>112 047 874 223</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025



## 6. PROGRAMME 212 : PRODUCTION MILITAIRE

**Pré-Responsable de programme** : Directeur Général de l'Afridex

### 6 Présentation stratégique du programme

#### 6.1. Périmètre du programme

Ce programme a pour périmètre :

- L'Afridex : assure la gestion et la vente des explosifs ;
- Le Secrétariat Général à la Défense : intervient dans la recherche des moyens matériels et financiers au profit de l'Armée ;
- Le corps de services de santé militaire : assure la gestion des hôpitaux et centres de santé des militaires.

#### 6.2. Stratégie du Programme

Ce programme a pour but a pour objet de garantir l'autosuffisance logistique de l'Armée pour sa montée en puissance et générer les ressources financières par la vente des produits excédentaires.

Suivant l'Ordonnance-loi N° 22/019 du 28 juillet 2022 portant programmation militaire 2022-2023, ce programme prévoit le développement de la production militaire par la mise en place d'une industrie militaire ; la relance de sept parcs agro-pastoraux ; la création d'un laboratoire pharmaceutique, d'une unité de production de matériel orthopédique pour blessés de guerre, d'une unité de production des rations de combat et le renforcement des capacités de productivité du Corps de Génie militaire.

Ce programme a pour actions :

- Industrie militaire ;
- Gestion des parcs agro-pastoraux ;
- Développement de l'offre des soins de santé militaire.

#### 6.3. Objectifs et indicateurs de performance

Ce programme a trois objectifs à savoir :

- Objectif 1 : Garantir l'autosuffisance logistique de l'armée ;
- Objectif 2 : Générer les ressources financières par la vente des produits excédentaires ;
- Objectif 3 : Développer l'offre de soins de santé spécialisés des militaires.

#### **Objectif 1 : Garantir l'autosuffisance logistique de l'armée**

Beaucoup d'échecs enregistrés pendant les récentes guerres étaient dus à l'absence d'une autonomie d'approvisionnement.

De ce fait, il est impérieux de relancer la production militaire qui garantirait une autonomie stratégique à nos Forces Armées.

#### **Objectif 2 : Générer les ressources financières par la vente des produits excédentaires**

L'industrie de la défense est aussi nécessaire pour permettre au Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants de financer par ses propres moyens certains programmes de son secteur. C'est aussi une meilleure façon d'impliquer l'Armée dans les efforts pour une bonne croissance économique du pays.

### Objectif 3 : Développer l'offre de soins de santé spécialisés des militaires

Cet objectif concerne la création d'un laboratoire pharmaceutique, d'une unité de production de matériel orthopédique pour blessés de guerre et des cliniques militaires spécialisées.

**Tableau 6.6 : cadre de performance des objectifs du programme Production Militaire**

Objectif 1. Garantir l'autosuffisance logistique de l'armée										
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations				2024	Cibles		
N°	Nom		2021	2022	2023	2025		2026	2027	
1.1	Taux de mise en place d'une industrie militaire	%	0	0	5	10	50	60	70	
Source : AFRIDEX										
Mode de calcul : Moyens accordés/ Moyens prévues x100										
Commentaires :										
1.2	Taux de relance des parcs agro-pastoraux	%	0	0	2	5	10	80	100	
Source : AFRIDEX										
Mode de calcul : Nombre de parcs agro-pastoraux relancés / Ensemble de parcs agro-pastoraux prévus X 100										
Commentaires :										
1.3	Taux de production des rations de combat	%	0	0	0	0	10	80	100	
Source : CorLog										
Mode de calcul : Quantités produites/ Quantités prévues X 100										
Commentaires :										
Objectif 2. Générer les ressources financières par la vente des produits excédentaires										
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations				2024	Cibles		
N°	Nom		2021	2022	2023	2025		2026	2027	
2.1	Proportion de produits excédentaires	%	0	0	0	0	2	35	50	
Source : EMG et CorSM										
Mode de calcul : Ecart (production -prévisions) / prévisions X 100										
Commentaires :										
2.2	Taux de ressources générées	%	0	0	0	0	10	80	100	
Source : EMG et CorSM										
Mode de calcul : Ressources générées / Total Prévisions X 100										
Commentaires :										
Objectif 3. Développer l'offre de soins de santé spécialisés des militaires										
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations					Cibles		
N°	Nom									

			2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
3.1	Taux de mise en œuvre du laboratoire pharmaceutique	%	0	0	0	0	5	50	75
<b>Source</b> : Corps des services de santé									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre de tâches exécutés / Total des tâches prévues X 100									
<b>Commentaires</b> :									
3.2	Taux de mise en œuvre d'une clinique spécialisée	%	0	0	0	50	20	10	5
<b>Source</b> : Corps des services de santé									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre de tâches exécutés / Total des tâches prévues X 100									
<b>Commentaires</b> :									
3.3	Taux de mise en place d'unité de production des matériels orthopédiques	%	0	0	0	50	20	10	5
<b>Source</b> : Corps des services de santé									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre de tâches exécutés / Total des tâches prévues X 100									
<b>Commentaires</b> :									

#### 6.4. Evolution des crédits du programme

##### 6.4.1 Evolution par rubrique budgétaire

**Tableau 6.7 : Ventilation des crédits par Rubrique Budgétaire**

N°	RUBRIQUE	Crédits Votés 2024 (en CDF)	Prévision 2025 en FC
1	Contrepartie des Projets	-	
2	Fonctionnement des Ministères	-	10 189 750 810
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	34 145 569 865
4	Investissements sur Ressources Extérieures	-	
5	Investissements sur Ressources Propres	31 751 759 731	48 751 759 731
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-	
7	Rémunérations	-	
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	
<b>Total</b>		<b>31 751 759 731</b>	<b>93 087 080 406</b>

**Source** : LF 2024 et PLF 2025

## 6.4.2. Evolution par titre

Tableau 6.8 : Ventilation des crédits par Titre

N°	Titre	Crédits Votés 2024 (en CDF)	Prévision 2025 en FC
<b>I. Dépenses courantes</b>			
1	Titre III : Dépenses de personnel	-	
2	Titre IV : Biens et matériels ;	-	1 033 264 637
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	-	1 616 667 698
4	Titre VI : Transferts et interventions	-	41 285 308 340
	Financement intérieur	-	
	Financement extérieur	-	
<b>II. Dépenses en capital</b>			
5	Titre VII : Equipements	10 446 359 896	30 946 359 896
	Financement intérieur	-	
	Financement extérieur	-	
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	21 305 399 835	17 805 399 835
	Financement intérieur	-	
	Financement extérieur	-	
	<b>Total</b>	<b>31 751 759 731</b>	<b>93 087 080 406</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

## 7. PROGRAMME 032 : ANCIENS COMBATTANTS

Pré-responsable de programme : Colonel BAKULA NZAZI

### 7 Présentation stratégique du programme

#### 7.1. Périmètre du Programme (DOS, DPR, DSVGEN)

Ce programme a pour périmètre Direction des Œuvres sociales, Direction. Pension et Rente.

#### 7.2. Présentation Stratégie du programme

Ce programme a pour but d'améliorer la gestion et la prise en charge des anciens combattants suivant la lettre de mission n° CAB/PM/DIRCAB/SGP/2022/0856 du 27 avril 2022.

Le Secrétariat Général aux Anciens Combattants connaît des problèmes récurrents qui se résument de la manière suivante :

- Non application de certaines dispositions du Titre 3 de l'après carrière de la Loi n°13/005 du 15 Janvier 2013 portant statut du militaire des Forces Armées de la République Démocratique du Congo ;
- Non maîtrise des effectifs des anciens combattants, pensionnés militaires et leur dépendants ;
- Lourdeur dans l'exécution et traitement des dossiers ;
- Faible taux de la pension et non uniforme sur l'ensemble du Pays ;
- Détérioration très avancée et insuffisance des bâtiments ;
- Obsolescence et insuffisance des matériels ;
- Carence du charroi automobile ;
- Faiblesse dans la prise en charge des soins médicaux, d'inhumation et autres interventions sociales ;
- Spoliation du patrimoine des Anciens Combattants ;
- Manque de motivation et non mise à niveau du personnel.

Ce programme a pour actions :

- Protection sociale des tributaires (retraités militaires, reformés militaires, anciens combattants et leurs dépendants) ;
- Bâtiments, Equipements et Matériels.

#### 7.3. Objectifs et indicateurs de performance du Programme Anciens Combattants

**Objectif 1** : Maitriser les effectifs des tributaires ;

**Objectif 2** : Améliorer les conditions de vie des anciens combattants et autres catégories (Tributaires) ;

**Objectif 3** : Construire et réhabiliter les bâtiments du Secrétariat General anciens combattants.

**Tableau 7.6 : cadre de performance des objectifs du programme Anciens Combattants**

<b>Objectif 1. Maitriser les effectifs des tributaires (retraités militaires, reformés militaires, anciens combattants et leurs dépendants)</b>										
<b>Indicateur</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisation</b>				<b>Cibles</b>			
<b>N°</b>	<b>Nom</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	
1	Proportion des tributaires identifiés	%	0	0	0	10	40	50	100	
<b>Source</b> : Rapport du SG/ Anciens combattants										
<b>Mode de calcul</b> : Nombre des tributaires identifiés/ le total de tributaires à identifier X 100										
<b>Commentaires</b> : Insuffisance des crédits et manque de crédits au titre 7 pour la production des cartes biométriques										
<b>Objectif 2. Améliorer les conditions de vie des anciens combattants et autres catégories (Tributaires)</b>										
<b>Indicateur</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisation</b>				<b>Cibles</b>			
<b>N°</b>	<b>Nom</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	
1	Proportion de pensions et Allocation dite de vieillesse améliorées	%	0	0	0	0	20	80	100	
<b>Source</b> : Rapport du secrétaire General aux Anciens Combattants										
<b>Mode de calcul</b> : Montant de pension améliorée / total de pension à améliorer X 100										
<b>Commentaires</b> : le manque de maitrise des crédits alloués pour la prise en charge de cet indicateur budgétisé jusqu'à présent à la fonction publique contrairement à la loi de programmation militaire. Le service sollicite que la gestion des crédits relatifs à la pension et allocation des retraités lui revienne.										
2	Proportion des Tributaires bénéficiant des avantages	%	0%	0%	0%	10%	30%	70%	100%	
<b>Source</b> : Rapport du SG/ Anciens combattants										
<b>Mode de calcul</b> : somme des tributaires bénéficiaires / total des tributaires à bénéficier x 100										
<b>Commentaires</b> : un climat de paix dans la gestion des tributaires										
<b>Objectif 3. Construire et réhabiliter les bâtiments du Secrétariat General anciens combattants</b>										
<b>Indicateur</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisation</b>				<b>Cibles</b>			
<b>N°</b>	<b>Nom</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	
1	Taux des Bâtiments réhabilités	%	0%	0%	0%	10%	40%	50%	100%	
<b>Source</b> : Rapport du SGAC et Corps de Génie										
<b>Mode de calcul</b> : Nombre des bâtiments réhabilités / total des bâtiments à réhabiliter x 100										
<b>Commentaires</b> : Cet indicateur concerne la réhabilitation des bâtiments des Anciens Combattants. A compléter										
2	Taux des bâtiments et terrain ayant obtenus des titres fonciers	%	0%	0%	0%	36%			100%	
<b>Source</b> : DEP										
<b>Mode de calcul</b> : nombre des bâtiments et terrain ayant obtenus des titres fonciers / total des bâtiments et terrain à obtenir des titres fonciers x 100										
<b>Commentaires</b> : total des bâtiments et terrain à obtenir des titres fonciers 6.										

## 7.5. Evolution des crédits du programme

### 7.5.1 Evolution par rubrique budgétaire

**Tableau 7.7 : Ventilation des crédits par Rubrique Budgétaire**

N°	Rubrique	Crédits Votés 2024 (en CDF)	Prévision 2025 en FC
1	Contrepartie des Projets		
2	Fonctionnement des Ministères	662 111 448	806 928 809
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	
4	Investissements sur Ressources Extérieures	-	
5	Investissements sur Ressources Propres	-	
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-	
7	Rémunérations	-	
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	
<b>Total</b>		<b>662 111 448</b>	<b>806 928 809</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

### 7.5.2 Evolution par titre

**Tableau 7.8 : Ventilation des crédits par Titre**

N°	Titre	Crédits Votés 2024 (en CDF)	Prévision 2025 en FC
1	Titre III : Dépenses de personnel	88 574 947	233 392 308
2	Titre IV : Biens et matériels ;	326 193 766	326 193 766
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	100 670 757	100 670 757
4	Titre VI : Transferts et interventions	146 671 978	146 671 978
	Financement intérieur	-	
	Financement extérieur	-	
5	Titre VII : Equipements	-	
	Financement intérieur	-	
	Financement extérieur	-	
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, Acquisition immobilière	-	
	Financement intérieur	-	
	Financement extérieur	-	
	<b>Total</b>	<b>662 111 448</b>	<b>806 928 809</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025



## **2. Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale**

**(Section 37)**



## PRESENTATION DU MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE, HYGIENE ET PREVENTION

**Pré-Responsable : S.E. Monsieur Roger Samuel KAMBA MULAMBA**, Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention.

### 1. Présentation stratégique du Ministère

#### 1.1. Priorités Nationales

La démarche de la vision du développement de la RDC inscrite dans le PNSD est de porter la RDC comme pays intermédiaire en 2021, pays émergent en 2030 et pays développé en 2050. Pour la programmation 2025-2027, en matière de la couverture santé universelle, les objectifs principaux ci-après ont été retenus : (i) étendre dans toutes les provinces la gratuité de l'accouchement et les soins du nouveau-né, (ii) Construire, réhabiliter et équiper les hôpitaux généraux de référence des chefs-lieux des provinces et hôpitaux publics de référence secondaire dans les 26 provinces, (iii) intégrer complètement toutes les interventions contre les maladies tueuses des enfants de moins de 5 ans dans tous les ESS (iv) réduire la morbidité et la mortalité maternelle et infanto-juvénile ; (v) maintenir la prévalence du VIH/Sida en-dessous de 1% ; (vi) améliorer la gouvernance du secteur ; (vii) réduire la prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de 0 à 59 mois à moins de 15 % ; (viii) ramener la prévalence de la malnutrition aiguë globale en-dessous de 5 % dans toutes les provinces ; (ix) réduire d'un tiers les maladies non transmissibles liées à la nutrition à moins de 5 % ; (ix) réduire d'un tiers la prévalence de l'anémie chez les enfants de moins de 5 ans et chez les femmes en âge de procréer à moins de 10 % ; (x) réduire le taux de mortalité lié au paludisme ; (xi) aider à appréhender tous les facteurs sous-jacents contributifs aux décès maternels et de guider des actions destinées à prévenir des potentiels décès maternels, périnataux et riposte (SDMPR), (xii) réduire l'incidence de la TB, (xiii) améliorer la complétude et promptitude de notification de cas ainsi que les réponses en situation d'épidémie, urgences et catastrophes ; (xiv) améliorer la gestion de déchets biomédicaux, de contrôle de la qualité de l'eau et la sécurité sanitaire des aliments, (xv) poursuivre l'amélioration de la couverture vaccinale administrative pour tous les antigènes au-delà du taux de 94,2% atteint en 2023, (xvi) distribuer les équipements médicaux pour les grands hôpitaux, dans plus de 2000 CS en cours de construction dans le cadre du PDL 145-T, (xvii) renforcer la lutte contre toutes formes de malnutrition y compris le Konzo, (xviii) appuyer les réformes sectorielles entre autres la Réforme Hospitalière en vue d'une bonne gouvernance des Établissement de soins de santé.

#### 1.2. Politiques Sectorielles

La Loi n°18/035 du 13 décembre 2018 telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance-Loi n°23/006 du 03 mars 2023 définit le système national de santé comme un ensemble coordonné de structures, de personnes et d'activités qui assurent la prévention des maladies, le maintien, la restauration et la promotion de la santé au bénéfice de la population. Il a pour mission notamment (i) de garantir le bien-être de la population ; (ii) de prévenir des incapacités des maladies et des mortalités précoces ; (iii) de promouvoir un meilleur état de santé de la population ; et (iv) d'assurer la couverture, la qualité, l'efficacité des services et la satisfaction des besoins de santé. Le système national de santé est structuré à trois niveaux : le niveau central, le niveau provincial ou intermédiaire et périphérique ou opérationnel.

Le niveau central définit les grandes orientations de la politique nationale de santé. Il édicte les directives, les normes, les stratégies d'interventions, les politiques et en assure le suivi et l'évaluation. Il comprend le ministre ayant la santé publique dans ses attributions, le secrétariat général et l'inspection générale de la santé. Les établissements publics du secteur de la santé sont des structures d'appui du niveau central.

Le niveau intermédiaire est chargé de la coordination, appui, encadrement, contrôle, supervision, suivi et évaluation de l'ensemble des activités de santé sous sa juridiction. Il veille à l'application de la politique sanitaire, des normes et des stratégies sanitaires nationales. Il comprend les provinces sanitaires, qui sont les entités déconcentrées du pouvoir central subdivisées en Zones de Santé (ZS, en sigle).

Le niveau périphérique ou opérationnel a pour mission la mise en œuvre de la stratégie des soins de santé primaires. Il comprend la ZS qui est subdivisée en Aire de Santé (AS, en sigle). La mise en œuvre des interventions à tous les niveaux est assurée par le service public, les services privés lucratifs et non lucratifs ou philanthropiques. Le service public de santé comprend les institutions et établissements de services et soins de Santé (ESS, en sigle) relevant du pouvoir central, ceux des provinces et des ETD.

En vue de mener à bien cette mission, le pays s'est doté d'une Politique Nationale de Santé adoptée en 2001 par le Gouvernement, mettant l'accent sur les soins de santé primaires et définissant la zone de santé (516 Zones de Santé) comme unité opérationnelle de mise en œuvre de celle-ci.

En outre, le Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention et ses partenaires ont élaboré de manière consensuelle une stratégie sectorielle dénommée « Stratégie de Renforcement du Système de Santé » (SRSS). Cette stratégie révisée et adoptée en 2010 qui a eu pour but d'améliorer l'offre et l'utilisation des soins de santé de qualité par l'ensemble de la population congolaise, cette stratégie sectorielle est opérationnalisée par un plan de mise en œuvre dénommée Plan National de Développement Sanitaire dont la durée moyenne est de 5 ans. Son opérationnalisation se fait à travers les plans stratégiques sous sectoriels, les plans provinciaux de développement sanitaires, les plans de développement des ZS et plans d'actions opérationnels (PAO) sur lesquels les différents financements disponibles et mobilisables dans le secteur s'y alignent.

Cette stratégie (SRSS) comprend les axes stratégiques suivants :

- Axe 1 : Amélioration des prestations de services de santé et continuité des soins de qualité aux différents niveaux du système de santé ;
- Axe 2 : Appui aux différents piliers du système de santé ;
- Axe 3 : Renforcement de la Gouvernance et du système de santé.

Le PNDS 2024-2030 s'inscrit dans le cadre de la continuité des progrès pour l'atteinte des cibles des ODD liés à la santé dont la CSU et ce, en lien avec les réformes en cours dans le pays notamment la mise en place du budget programme à travers l'expérimentation de la déconcentration de l'ordonnancement, le PNSD et le plan stratégique nationale de la CSU.

### **1.3. Organisation et domaines d'intervention du Ministère**

#### **1.3.1. Domaines d'intervention du Ministère**

Au regard de l'ordonnance n°22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, le Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale à la section 37 « Santé Publique & Hygiène » est chargé de :

- L'organisation, création et contrôle des Services publics médicaux et pharmaceutiques ;
- L'organisation de l'enseignement technique médical du niveau secondaire ;
- L'agrément et le contrôle technique des établissements privés médico-sanitaires, pharmaceutiques, laboratoires et d'enseignement médical technique ;
- L'hygiène et santé publique ;
- L'Inspection et prévention sanitaires et médicales et actions médicales humanitaires ;
- La Police sanitaire aux frontières (quarantaine humaine internationale) ;
- L'organisation, réglementation et promotion de la médecine traditionnelle, y compris le domaine des plantes médicinales ;
- L'organisation du système de santé ;
- La Gestion du personnel mis à sa disposition ;
- L'Elaboration du programme de formation du personnel de santé, en collaboration avec le Ministère ayant l'Enseignement Supérieur et Universitaire dans ses attributions ;

- L'Elaboration de normes à la salubrité du milieu humain, en collaboration avec le Ministère ayant l'Environnement dans ses attributions : Elaboration des normes relatives à la santé ;
- L'analyse et contrôle des aliments, des médicaments et des produits phytosanitaires ;
- La Collaboration avec l'Ordre des médecins, l'Ordre des pharmaciens et les autres Associations des professionnels de santé pour l'assainissement du milieu médical ;
- Le Contrôle des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle.

### 1.3.2. Organisation du Ministère

Dans sa mission régaliennne en lien avec la Santé Publique et Hygiène, le MSPHP assure la mise en œuvre de l'offre de soins et de services de santé à travers son plan sectoriel. Il s'appuie sur les services administratifs, structures standards et structures d'appui à la CSU.

Services administratifs et structures standards :

- Direction des Ressources Humaines ;
- Direction d'Etude et Planification ;
- Direction Administrative et Financière ;
- Direction d'Archive et nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- Cellule de gestion des projets et des marchés publics ;
- Cellule Technique d'Appui
- Direction des établissements des soins et partenariat ;
- Direction des Soins de Santé Primaire ;
- Direction de santé de la Famille et des Groupes spécifiques ;
- Direction de Formation continue ;
- Programmes Spécialisés (liste en annexe).

Depuis 2022, le MSPHPS a en son sein les Etablissements publics de facilitation de la CSU relevant du Ministère de la Santé Publique et Hygiène.

#### 1. Institut National de santé publique (INSP)

Il a pour objet de mettre à la disposition des programmes, de la société civile et des décideurs, l'information, les compétences et un cadre de riposte performant dans le but d'assurer efficacement la prévention, la détection et la riposte aux épidémies et autres urgences sanitaires. La mise en œuvre de ses actions s'effectue à travers les structures suivantes de lutte contre la maladie :

- Direction de surveillance épidémiologique
- Direction de lutte contre la maladie ;
- Direction de laboratoires ;
- Direction de l'hygiène et de salubrité ;
- Différents Programmes spécialisés de lutte contre la maladie.

#### 2. Fonds de promotion de la santé (FPS)

Il a pour mission :

- Financer les projets d'infrastructures sanitaires, d'équipements médicaux de santé ainsi que de la production locale des médicaments, des technologies d'assistances et autres intrants spécifiques ;
- Financer la promotion de la médecine traditionnelle ;
- Financer l'approvisionnement en médicaments essentiels, en ce compris les contraceptifs, les vaccins et autres intrants de santé publique ;
- Financer la gouvernance du secteur de la santé, la normalisation et la recherche sur le

- Collecter et gérer les ressources financières générées par tous les mécanismes de financement innovant fiscal et para fiscal dédié spécialement à la promotion pour la santé, dans le cadre de la couverture santé universelle,
- Subventionner les établissements des soins de santé (ESS) et pharmaceutiques en vue de réduire les coûts et d'améliorer la qualité des soins ;
- Effectuer toute autre opération qui se rattache directement ou indirectement à son Object social.

### 3. Agence nationale d'ingénierie clinique et du numérique de la santé (ANICNS)

Il a pour mission d'assurer la gouvernance numérique de la couverture santé universelle et d'appuyer le développement numérique de la santé ainsi que l'ingénierie clinique en RDC.

### 4. Autorité Congolaise de Réglementation Pharmaceutique (ACOREP)

L'ACOREP a pour missions de : Contribuer à l'accès universel de la population congolaise à l'offre des services de santé en veillant à la mise sur le marché des produits médicaux de qualité et efficaces ; Protéger la santé publique par la mise en place d'une réglementation adéquate et d'un système de contrôle des produits pharmaceutiques et médicaux.

## 2. Performances antérieures et perspectives

### 2.1. Performances antérieures

Force est de constater que c'est depuis novembre 2022 que le MSPHP n'a pas organisé la revue annuelle sectorielle. Au cours de cette revue, sont évaluées les performances de l'exercice 2023 et sont définies les orientations stratégiques pour l'année 2025. Ne disposant pas de son PNDS actualisé, les performances antérieures sont évaluées sur base des indicateurs inscrits dans le cadre de suivi et évaluation du PNDS 2019-2022.

A cet effet, le baseline pour suivre l'évolution des indicateurs de performance du secteur santé seront ceux présentés en 2021. Ils se présentent comme suit par pilier du PNDS :

- a. En rapport avec l'Administration Générale qui statue sur la gouvernance et le leadership dans le secteur de la santé publique et hygiène.

Les problèmes liés à ce pilier sont résumés comme suit :

1. Insuffisance dans l'élaboration et l'application des textes réglementaires ;
2. Faible collaboration intersectorielle
3. Faible redevabilité et gouvernance citoyenne
4. Faible utilisation des évidences stratégiques pour orienter les politiques
5. Faible visibilité des contributions des partenaires

Pour améliorer cette situation, des pistes des solutions seront portés sur : la législation et la réglementation ; l'élaboration des politiques de santé publique et prévoyance sociale ; le pilotage, la régulation et la coordination ; les réformes sectorielles et la décentralisation ; l'inspection et le contrôle ; la production et la gestion de l'information stratégique, le suivi et évaluation ; la collaboration intersectorielle ; et la redevabilité. Ils auront comme base juridique la loi n°18/035 du 13 décembre 2018, telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance-Loi n°23/006 du 3 mars 2023 fixant les principes fondamentaux relatifs à l'organisation de la santé publique, dans ses articles 41, 42 et particulièrement l'article 43.

**b. En rapport avec les prestations des soins**

1. Faible couverture en soins de premier échelon (PMA), deuxième échelon (PCA) et troisièmes échelon (Paquet Complémentaire spécialisé), y compris les interventions SRMNEA-NUT, l'Insuffisance en brigades d'hygiène fonctionnelles selon les normes, la faible capacité de contrôle de la qualité de l'eau, inadéquation de la carte sanitaire par rapport au contexte actuel du pays ...).
2. Faible qualité des soins des services et soins offerts (hygiène en milieux des soins)
3. Faible utilisation des services de santé disponibles à cause de la faible accessibilité financière, géographique et culturelle de la population.
4. Insuffisance de la participation communautaire dans les interventions sanitaires liée au faible développement des mécanismes d'appropriation de l'action sanitaire et du marketing social.
5. Faible résilience des communautés et des structures de santé (ESS, Structures d'accompagnements) face aux éventuelles épidémies, urgences y compris les crises humanitaires et catastrophes (naturelles et provoquées) : elle est principalement liée à la faiblesse des capacités dans les 19 domaines du règlement sanitaire international à différents niveaux. (Prog Lutte contre la maladie)

L'élargissement non contrôlé du paquet d'activités des CS lié à la présence de plus à plus croissante des médecins, créant ainsi la compétition avec l'HGR, a été identifié comme une des causes du faible taux de référence et contre-référence (Bosongo S. et coll.1 ; Chenge et coll. 2). En vue de remédier à cette situation, le MSHP a développé des initiatives de médicalisation contrôlée en première ligne, sous forme d'expériences pilotes appelées « Centre de Santé Médicalisé Urbain (CSMU) », dans les villes de Goma dans la province du Nord-Kivu et de Mwene-Ditu dans la province de Lomami, avec des résultats prometteurs (Jean Bosco Kahindo et coll.).

Pour améliorer la santé de la population, des actions ont été mises en œuvre pour accroître la performance au pilier prestations. Les soins de santé offerts sont organisés au niveau de chaque pyramide sanitaire. Chaque niveau des soins apporte un soutien au niveau inférieur direct par la supervision, la formation, le stage, le contrôle de qualité et le coaching. Cela requiert un gradient de compétence entre le superviseur et le supervisé, mais aussi un plateau technique supérieur. Certaines activités de prestation des soins du CS sont prolongées au niveau communautaire et ont démontré leur efficacité. Il s'agit entre autres de (i) l'approche PCIMNE communautaire, (ii) la distribution communautaire des méthodes contraceptives, (iii) la récupération des enfants zéro-dose et insuffisamment vaccinés, (vii) les approches communautaires de prise en charge du VIH et de la TB, (IV) la surveillance épidémiologique à assise communautaire, (v) la prise en charge de la diarrhée, du paludisme et des infections respiratoires aiguës dans les sites des soins communautaires, le traitement des masses des MTN; dépistage, prise en charge précoce et inclusion sociale des enfants avec malformations congénitales et autres personnes avec des infirmités, etc.

Le MSPHP fait aussi la promotion des pratiques communautaires qui ont également démontrées leur efficacité sur la morbidité et la mortalité. Il s'agit de (i) la nutrition à assise communautaire (NAC, en sigle), (ii) l'allaitement maternel exclusif (AME, en sigle), (iii) le lavage des mains, (iv) les latrines hygiéniques, (v) la communauté championne sur la promotion des pratiques clés ; (vi) la distribution des MILDA ; ...

<sup>1</sup> L'influence des prestations des médecins à la première ligne de soins sur le système intégré de district sanitaire à Kisangani, République Démocratique du Congo : une étude qualitative

## Lutte contre les épidémies, les urgences et les catastrophes

Face aux multiples épidémies au niveaux des ZS, le pays organise un système de notification immédiate et hebdomadaire sur base des définitions des cas, des réunions hebdomadaires d'analyse des données, des investigations des cas et la riposte le cas échéant. Quelques provinces disposent des kits de prise en charge prépositionnés. Ce système intégré a prouvé son efficacité pour la détection et la réponse aux épidémies.

Néanmoins, l'évacuation médicalisée des victimes des situations d'urgence des lieux de sinistres (ATR, accidents domestiques, incendies, inondations, ...) est inexistant.

Il sied de noter que le ministre de la santé a pris l'Arrêté Ministériel N°1250/CAB/MIN/S/001/CJ/STB/2021 de la 07/01/2021 portant création, organisation et fonctionnement des Equipes Médicales d'Urgence (EMU) Nationale de la République Démocratique du Congo avec comme mission de contribuer à la gestion des épidémies et d'autres catastrophes à travers une meilleure prise en charge curative holistique et autosuffisante en respectant les normes minimales standards ; le processus de mise en place cette EMU étant en cours.

### c. En rapport avec les Médicaments et autres produits de santé

Les problèmes liés au pilier médicaments et autres produits de santé sont les suivants :

1. Faible production locale (soit seulement une couverture 20% des besoins du pays selon HHFA 2023).
2. Faible disponibilité des médicaments de qualité et autres produits de santé dans les ESS (34 % des ESS disposent d'au moins 1 médicament sur les 22 médicaments traceurs selon HHFA 2023). Circulation des médicaments de mauvaise qualité dans le pays : L'approche de la PMS basée sur les risques a permis d'évaluer la qualité des médicaments antipaludiques en circulation en RD CONGO dans dix zones de santé couvrant trois provinces.
3. Tous les produits échantillonnés (303) ont été analysés parmi lesquels 9 ont présenté des résultats hors spécifications dont deux ont été confirmés non conformes, et (21,7% de médicaments anti paludique circule sans AMM selon le Rapport de Mai 2022 de la Direction de la Pharmacie et du Médicament).
4. Utilisation Irrationnelle des médicaments et autres produits de la santé dans ESS (Environ 12% seulement ESS dispose du comité pharmaco-thérapeutique selon HHFA 2023) le développement des infrastructures et équipements

Circulation des médicaments de mauvaise qualité dans le pays (21,7% de médicaments antipaludique circule sans AMM selon le Rapport Synthèse de la surveillance post marketing des médicaments antipaludiques en RDC de Mai 2022 de la Direction de la Pharmacie et du Médicament).

Aux termes de l'Ordonnance-loi N°23/006 du 3 Mars 2023 modifiant et complétant la Loi N°18/35 du 13 décembre 2018, le Système National d'Approvisionnement en Médicaments comprend les établissements pharmaceutiques publics et privés. Cependant, les mesures d'application de cette loi ne sont pas encore prises. Il a pour missions de : (i) promouvoir la production locale et l'utilisation rationnelle des médicaments, (ii) assurer la disponibilité des médicaments de qualité, (iii) rendre accessible les médicaments à l'ensemble de la population.

Pour rendre accessible les médicaments et autres produits de santé, il existe trois modalités de remboursement des médicaments et produits de santé :

- Dans **les ESS de première ligne (CS et HGR)**, certains médicaments sont d'accès gratuit pour la population car subventionnés par le gouvernement et ses PTF (vaccins, antituberculeux, les ARV, les ACT, les contraceptifs modernes, ...).  
Dans **le cadre de la gratuité de la CPN**, de l'accouchement et de la prise en charge du nouveau-né ; le ticket modérateur est exonéré à 100% ;
- Dans **le système de tarification forfaitaire subventionné**, le coût des médicaments est

inclus dans le tarif. Ce sont des médicaments dont l'accès est conditionné par le paiement d'un ticket modérateur (paiement partiel) ;

- Dans **d'autres cas**, les médicaments sont facturés à la population à 100% du prix de revient du produit. Ce qui représente environ 21% des dépenses courantes en santé des ménages selon les CNS 2022.

L'Autorité Congolaise de Réglementation Pharmaceutique (ACOREP), qui fonctionne depuis novembre 2022, a pour mission de : (i) contribuer à l'accès universel de la population congolaise à l'offre des services de santé en veillant à la mise sur le marché des produits médicaux de qualité et efficace ; (ii) protéger la santé de la population par mise en place d'une réglementation adéquate et d'un système de contrôle des produits pharmaceutiques et médicaux.

Cependant, l'auto-évaluation sur base de l'outil Global Benchmarking de l'OMS, a montré que l'ACOREP est encore au niveau de maturité 1 sur une échelle de 1 à 5.

#### d. En rapport avec les infrastructures et équipements au niveau des ESS

Les problèmes liés aux infrastructures et équipements se présentent de la manière suivante :

Les données collectées en février 2023 par la DEP montrent que le pays disposerait de 9 138 dont 1 809 CS soit 19,7% construits selon les normes. Il en résulte un besoin de réhabilitation ou de construction de 7 329 CS. A cela s'ajoute 313 CS des aires de santé où les bâtiments sont quasi-inexistants. Les projections montrent un besoin de 11 722 AS soit une majoration de des besoins à 2 271 CS de plus. Dans le cadre du Programme de Développement de 145 Territoires « PDL 145 T, le Gouvernement prévoit la construction et les équipements de 777 centres de santé dont 103 déjà construits mais non encore équipés.

La même source montre que le pays dispose de 469 HGR fonctionnels dans les 519 ZS existantes (officiellement il y a 516 ZS), mais il y a 3 ZS de plus qui fonctionnent sans autorisation du ministère de la Santé. Il s'agit de la ZS de Dikungu (Kasai Central), Ototo et Bena (Sankuru). Il en résulte un besoin de 47 HGR à construire dans les ZS où les bâtiments des HGR sont quasi-inexistants. Selon les projections de la DEP, il faudrait passer de 516 à 661 ZS et 145 nouveaux HGR pour couvrir les nouvelles ZS.

Ces besoins ne prennent pas en compte des structures de santé du secteur privés. Ainsi, un projet d'Arrêté portant reclassement des hôpitaux privés de référence secondaire et tertiaire pourra permettre de combler le gap.

Les hôpitaux ayant le mérite d'avoir développé des plateaux techniques de niveau de référence secondaire (cas de l'hôpital de Monkole à Kinshasa, de l'hôpital de Nyakunde en Ituri et de l'hôpital Charité Maternelle à Goma), ou tertiaire (cas de l'hôpital de Panzi à Bukavu et Heal Africa à Goma) n'ont pas encore été classés.

Le pays dote régulièrement les hôpitaux en ambulance pour le transport des patients mais rares sont les hôpitaux qui respectent les règles d'usage rationnelle. En effet au cours des dernières épidémies de la MVE et de la Covid-19, le transport des malades non bien organisé a constitué un des facteurs de propagation de ces maladies. En plus du problème de transport des malades, la survenue des épidémies susmentionnées a mis en nu l'insuffisance en plateau technique des hôpitaux en termes d'équipements de diagnostique (imagerie, laboratoire) et des soins (oxygène, moniteur, respirateur...). Et malgré quelques efforts d'investissement consentis, les besoins restent largement non satisfaits.

Les besoins en infrastructures se posent aussi avec acuité pour les administrations du ministère de la santé à tous les niveaux (central, intermédiaire et ZS). En effet, au niveau central plusieurs services des directions et programmes centraux ne disposent pas de bureaux de travail. Et en provinces, plusieurs DPS et IPS fonctionnent dans des locaux inadéquats.

Le même constat est fait dans la plupart des bureaux centraux des ZS. Le MSPHPS doit pouvoir des espaces de travail adéquats à ses administrations et les doter utilement en équipements de travail.

Pour l'approvisionnement en eau et courante, de disponibilité d'énergie électrique, d'assainissement du milieu, de gestion des déchets solides et liquides, de gestion des latrines sont autant de problèmes auxquels font face la plupart des hôpitaux d'où les services de support tels que la buanderie, les cuisines, les ateliers de couture, les ateliers de maintenance et autres ont presque disparus ou n'existent que sous forme de tas de ruines et de mitrilles. La documentation manque cependant ce qui limite la planification des besoins réels.

A ce jour, le ministère de la Santé publique, Hygiène et prévoyance sociale ne dispose pas encore la Stratégie de maintenance des infrastructures sanitaires, Equipements et Dispositifs médicaux et d'un Plan d'investissement qui prend en compte tous les problèmes évoqués ci haut. L'inexistence des plans architecturaux types des différents niveaux de référence des Hôpitaux (HGR, Hôpital de référence secondaire et hôpital de référence tertiaire.)

En réponse aux problèmes posés ci-haut, le Ministre a pris l'Arrêté Ministériel N°1250/CAB/MIN/SPHP/064/CJ/OWE/2023 du 14 décembre 2023 portant reclassement des Hôpitaux Publics de référence secondaire et tertiaire de la République Démocratique du Congo fixe le nombre des hôpitaux de référence secondaire à 18 (dont 3 dans la ville de Kinshasa et 15 dans d'autres provinces), et les hôpitaux publics de référence tertiaire à 10 dont 6 à Kinshasa et 4 dans d'autres provinces du pays. Il faut noter que de cette liste de reclassement, 11 provinces n'ont ni hôpital de référence secondaire ni hôpital de référence tertiaire.

En plus de cette projection, le MSPHPS envisage de réaliser ce qui suit :

#### **A. Les établissements des soins de santé**

##### **1. Centres de santé :**

- Construire/réhabiliter et équiper 479 HGR existants,
- Construire et équiper 47 HGR dans les ZS qui n'en disposent pas,
- Construire et équiper 145 nouveaux HGR à créer dans les nouvelles ZS selon les projections,

##### **2. Hôpitaux de référence secondaire :**

- Construire/réhabiliter 18 hôpitaux de référence secondaire existants,
- Construire et équiper 11 nouveaux hôpitaux de référence secondaire dans les 11 provinces qui n'en disposent pas ;
- Construire trois centres de réadaptation provinciale (Zone Est avec les conséquences de la guerre, Un au centre du Pays, Un à l'Ouest du pays)

##### **3. Hôpitaux de référence tertiaire :**

- Construire/réhabiliter 10 hôpitaux de référence tertiaire existants,
- Construire et équiper 5 nouveaux hôpitaux de référence tertiaire selon les projections ;
- Construire un centre national de réadaptation fonctionnelle et un centre national de diagnostic de l'autisme

#### **B. Les structures administratives de santé et prévoyance sociale**

##### **1. Bureaux Centraux des Zones de Santé :**

- Construire/réhabiliter 516 BCZS existants,
- Construire et équiper 145 nouveaux BCZS dans les nouvelles à créer selon les projections ;

##### **2. Divisions Provinciales de la Santé et Inspections Provinciales de la Santé :**

- Construire/réhabiliter et équiper 26 DPS existantes

- Construire/réhabiliter et équiper 26 IPS existantes

### 3. Secrétariat Général, Directions et programmes centraux :

- Construire/réhabiliter et équiper le bureau du secrétariat général
- Construire/réhabiliter et équiper 10 directions centrales existantes
- Construire/réhabiliter et équiper les bureaux des 52 programmes existants

#### e. En rapport avec les ressources humaines

L'analyse faite sur le pilier ressources humaines porte sur la formation de base des professionnels de santé du niveau secondaire et la gestion des ressources humaines au MSPHPS.

Deux problèmes majeurs ont été identifiés dans le domaine de la formation de base des professionnels de santé du niveau secondaire. Il s'agit de la qualité insuffisante de l'enseignement des professionnels de santé et le déséquilibre dans l'organisation des filières.

Cette situation conduit au constat suivant : l'inadéquation entre la formation des professionnels de santé et les compétences attendues sur terrain.

A cet effet, le Ministère de la Santé, par l'entremise de la Direction de l'Enseignement des Sciences de Santé, fait de la qualité de l'enseignement son cheval de bataille pour contribuer à la restauration de cette qualité.

Malgré les efforts entrepris pour améliorer la qualité de l'enseignement, l'on observe sur terrain le déséquilibre dans l'organisation des filières dans les écoles et au niveau de la répartition géographique des provinces. L'annuaire statistique 2023 de l'enseignement des sciences de santé en fin 2023 font état de 663 ITM/IEM dont 184 du secteur public (27,75%), 296 du secteur privé (44,64 %) et 183 du réseau confessionnel soit 27,60 %. Faisant un recul qu'il y a 5 ans, de l'année scolaire 2018- 2019, le nombre des établissements a connu une augmentation de 139 ITM/IEM soit un taux d'accroissement de 26,52%.

Le grand nombre de ces ITM/IEM a été recensé dans les provinces telles que : Kinshasa (102), Kongo Central (25) et Haut Katanga (17). Actuellement, 231 ITM/IEM sur 663 sont dans l'implémentation de l'Approche par Compétences. Par ailleurs, 208 ITM/IEM des 663 sont dans l'institutionnalisation et l'expérimentation des nouvelles stratégies de santé notamment : La DBC/PF, la SRMNEA-NUT-Genre (Momentum Communautaire), la Surveillance à Base Communautaire des maladies (SBC), les Soins Complets d'Avortement Centré sur la Femme (SCACEF), la Gestion de l'Hygiène Menstruelle (GHM) et la reconversion de la filière infirmière en la filière accoucheuse ou Technicien en Santé Mentale. Des efforts restent encore à fournir pour achever l'écriture de curricula des autres filières.

En rapport avec la gestion des ressources humaines (RH), le rapport de l'évaluation du Plan National de Développement des Ressources Humaines de la Santé 2019-2022 a démontré que le recrutement et les affectations du Personnel de santé ont été effectués aux niveaux national et provincial, sans tenir compte des besoins des services utilisateurs et des postes organiques budgétairement prévus, violant ainsi les prescrits en la matière.

A titre illustratif, le personnel médical dans les provinces varie en termes de ratio de 0,3 médecins (Haut-Katanga) à 8,1 médecins (Kinshasa) pour 10 000 habitants et de 1,6 (Haut-Katanga) à 12,8 infirmiers (Maï Ndombe) pour 5 000 habitants.

Les données disponibles au sein de l'Administration renseignent que les structures du niveau central, et particulièrement celles des provinces ont connu une augmentation des effectifs.

Dans l'ensemble, l'effectif global du personnel de santé du secteur public est passé de 200 156 agents en 2019 à 256 409 en 2022, soit un accroissement de 28%. Il est reparti en catégories suivantes : (i) les infirmiers représentent 45,5% (116 666), (ii) le personnel administratif représente près de 40% (102 174), (iii) les médecins 6,5% (16 666) du total général d'agents du secteur public et (iv) les pharmaciens et les médecins-dentistes représentent respectivement 0,3% (807) et 0,15% (707). Les autres catégories (Kinésithérapeutes, techniciens de laboratoire, techniciens d'assainissement, assistants en pharmacie, licenciés en médecine physique,

administrateurs gestionnaires, etc.) ne représentent que près de 6,7%.

Pour rémunérer ce personnel, l'Etat paie le salaire de base et la prime de risque. Le salaire est payé aux agents du MSPHPS admis sous statut (avec numéro matricule) et repris dans le Fichier de Référence des Agents de l'Administration Publique (FRAP). Tandis que la prime de risque est payée aussi bien aux agents admis sous statut qu'aux agents dits Nouvelles Unités. En plus de la rémunération de l'Etat, les ESS payent une prime locale, qui parfois constitue l'unique source pour le personnel non pris en charge par le Trésor Public.

En 2023, selon les données collectées sur les listings de paie, le salaire le plus bas d'un Professionnel de Santé (Hospitalier 2ème classe) est de 287 644 CDF, soit 99,8\$US (contre 208\$ prévus au barème de Mbudi). En revanche, le salaire le plus élevé, de l'agent revêtu du grade de « En chef de 5ème échelon » est de 377 528 CDF, soit 131\$US (contre 2080\$ prévus au barème de Mbudi).

Par suite de l'absence ou la modicité de la rémunération des agents de santé, le MSPHPS connaît de sérieux problèmes pour fidéliser son personnel. Ceci a pour conséquence : (1) Absentéisme des agents au service ; (2) Arrivée tardive et départ précoce du lieu de service ; (3) Baisse de motivation et (4) Baisse de la performance des agents.

En référence aux priorités du secteur sur l'amélioration de la santé de la population, le MSPHPS a instauré depuis 2015 une rémunération complémentaire liée à la performance de la structure et la performance individuelle du prestataire. Cette prime de performance est payée selon les modalités définies par les PTF des différents projets (BM, FM, UE, ...).

Cette La stratégie de financement du secteur de la santé de 2018 prévoit le paiement d'une prime de performance comme une source de rémunération complémentaire.

Pour l'avancement en grade, selon les dispositions des statuts des agents de carrière de l'Etat, il est prévu un avancement tous les 4 ans pour les Médecins et 3 ans pour les autres catégories. La dernière Ordonnance d'avancement en grade de tous les agents du secteur santé remonte en 1993 (Ordonnance N°035/93).

Toutefois les médecins ont bénéficié de la promotion en grade suivant l'Ordonnance n°22/079 du 01er Juillet 2022 portant nomination des agents de carrière des services publics de l'Etat aux grades et fonctions de Médecin Général, Médecin Chef des Cliniques et Médecin Résident du Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention ainsi que le Décret n°19/01 du 22 Janvier 2019 portant nomination des agents de carrière des services publics de l'Etat aux grades et fonctions de Médecin Régent et Médecin Junior du Ministère de la Santé Publique.

La titularisation aux postes de Directeur, Chef de Division et Chef de Bureau est intervenue en mars 2024 suivant l'Ordonnance n°24/017 du 22 Mars 2024 portant nomination des Hauts fonctionnaires de l'Administration Publique etc..

#### f. En rapport avec le Financement

Financement des ménages : En RDC, la santé est financée principalement par 4 sources : les ménages, les partenaires au développement, l'administration publique, ainsi que des entreprises, ONG et fondations nationales. Les ménages restent la première source de financement (40% de la DCS en 2022). Son financement est passé de 705 921 834 USD à 1 005 925 107 USD entre 2018 et 2022, soit une augmentation de 29,8%.

Financements des partenaires : Les partenaires au développement, ou Reste du monde, arrivent en deuxième position (39% du DCS en 2022). Son financement est passé de 548 035 877 à 964 417 426 USD entre 2018 et 2022, soit une augmentation de 43,2%. Les dépenses des autres sources de financement (ONG et entreprises) sont passées de 73 112 530 à 72 306 050 USD,

soit une diminution de 1,1%.

Financement du Gouvernement. Notons qu'hormis les ressources extérieures, le principal poste des dépenses de santé de l'État est la rémunération qui représente plus de 80 % de sa DCS (Rémunération composée des salaires et des primes de risque payés aux agents de l'Etat à tous les niveaux de la pyramide des soins de santé). Du reste, seulement 7% des dépenses ont été effectuées pour les médicaments, infrastructures et au fonctionnement des établissements de soins de santé.

g. En rapport avec le système d'information sanitaire

Le cadre normatif du SNIS en vigueur institue 12 composantes du SNIS. Seule la composante SNIS/ soins de santé primaires a un arrêté Ministériel signé de même qu'un règlement d'ordre intérieure et les fascicules qui regorgent les normes de la gestion des informations sanitaires que sont : les données minimums en SNIS, la codification des entités géographiques et des structures, le circuit de l'information et les spécifications techniques et informatiques

En dépit de l'absence d'arrêtés signés pour les autres composantes, document nécessaire pour le statut fonctionnel d'une composante, les composantes SNIS/Soins de santé primaire (SSP), SNIS/surveillance épidémiologique et SNIS/médicament, SNIS/ interventions sanitaires de la communauté et SNIS/flux financier dans les comptes nationaux de santé sont intégrées totalement dans toutes les 26 DPS et les 519 ZS de la pyramide sanitaire du pays.

Les autres composantes intégrées partiellement sont notamment : (i) SNIS enseignement des sciences de santé universitaire, supérieure, secondaire et primaire, (ii) SNIS/établissements de santé de formation et recherches supérieures, universitaires et évacuation sanitaire à l'étranger, (iii) SNIS/ hygiène et surveillance des déterminants de la santé, (iv) la composante Etat civil et Démographie, (v) SNIS/gestion administrative, ressources humaines, équipement et documentation, (vi) SNIS/ médecine traditionnelle et plantes médicinales. Pour la plupart des toutes les composantes, les données de base en rapport avec le paquet minimum d'activités des soins et le paquet complémentaire d'activités des soins ont été enrichis au cours de 10 dernières années et sont collectées dans tous les établissements de soins de santé depuis 2017. Pour toutes les composantes, Certains indicateurs et supports de gestion des données font actuellement l'objet d'harmonisation ou actualisation de même que le circuit de transmission dans la base du SNIS.

## 2.2. Perspectives

En termes de perspectives, le PNDS 2024-2030 est en phase de finalisation.

**3. Maquette Programmatique Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale**  
**Tableau 1 : Maquette Programmatique du Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale**

CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	Périmètre	
						Services Normatifs	Opérateurs
37	SANTE	058	Administration Générale de la Santé			Cabinet du Ministre, IGS, SG, DRH, DEP, DAF, DANTIC, PNCNS, Cellule technique, CGPMP, DESS, DFC, ANICNS, CT-AS, PNPMS, CSE	
				0581	Pilotage de la stratégie Ministérielle de la Santé	Cabinet du Ministre	
				0582	Coordination Administrative de la Santé	SG, Programme National de Promotion pour la Communication en Santé (PNPCS)	
				0583	Renforcement des Mécanismes d'Inspection-Contrôle	IGS et IPS	
				0584	Développement des ressources Humaines pour la Santé	DRH, Direction de l'enseignement des sciences de santé (DESS), direction de la formation continue (DFC)	
				0585	Renforcement du Système d'information Sanitaire	DANTIC, PNCNS	ANICNS
				0586	Planification Stratégique, Equité, Evaluation et suivi	DEP, Cellule Technique d'Achat Stratégique (CT-AS), Programme National de Promotion des Mutuels de Santé (PNPMS), Cellule de Suivi-Evaluation (CSE)	Centre de connaissance en santé, Comité d'éthique
				0587	Gouvernance Financière	DAF et CGPMP	
		059	Prestations de services de santé et continuité des soins			Direction des établissements de soins et partenariat, Direction des Soins de Santé Primaire, Hôpitaux et Centres de Santé, Dir de la Santé de la Famille et groupe Spécifique, PNSR, PRONANUT, Programme National de	

			Santé Mentale, Programme National de Santé des Adolescents, Programme National de Médecine du Sportif, Programme National de Santé au Travail, Programme National de lutte contre la Toxicomanie, Coordination PCIMNE-communautaire, Programme National de Santé Scolaire et Universitaire, Programme National de Transfusion Sanguine, Programme National de Réhabilitation à base communautaire, Programme National de Lutte contre les Infections Respiratoires/Coordination PCIMNE-clinique, Programme National d'Approvisionnement des Médicaments, Programme National des Médecines Traditionnelles et Plantes Médicinales		
		0591	Offre des soins	Direction des établissements de soins et partenariat, Direction des Soins de Santé Primaire, Hôpitaux et Centres de Santé et services de réadaptation	Fonds de Promotion santé
		0592	Infrastructures sanitaires	Direction des établissements de soins et partenariat, Programme National de réadaptation	Fonds de Promotion santé, ACOREP
		0593	Médicaments et intrants spécifiques	Programme National d'Approvisionnement des Médicaments, Programme National des Médecines Traditionnelles et Plantes Médicinales	
		0594	Renforcement de la SRMNEA-NUT	Dir de la Santé de la Famille et groupe Spécifique, PNSR, PRONANUT, Programme National de Santé Mentale, Programme National de Santé des Adolescents, Programme National de Médecine du Sportif, Programme National de Santé au Travail, Programme National de lutte contre la Toxicomanie, Coordination PCIMNE-communautaire, Programme National de Santé Scolaire et Universitaire, Programme National de Transfusion Sanguine, Programme National de Réhabilitation à base communautaire, Programme National de Lutte contre les Infections Respiratoires/Coordination PCIMNE-clinique	RSOP/Nutrition
060	Lutte contre la maladie			Dir de surveillance Epidémiologique, Dir de Laboratoire, Programme National des Urgences et Catastrophe, INRB,	

			PEV, PNLP, PNLT, PNLS, PNIRA, PNSOV, PNSBD, PNLTHA, Centre National de Lutte contre le Cancer, PNTS...	Institut National de Santé Publique (INSP), INRB
		0601	Epidémies, Endémies	Dir de surveillance Epidémiologique, Dir de Laboratoire, PEV, , PNLD-CH, PNSOV,PNLTHA, Centre National de Lutte contre le Cancer, PNTS, PNL Dranculose,
		0602	Urgences Sanitaires et catastrophes	Dir de surveillance Epidémiologique, Programme National des Urgences et Catastrophe
		0603	Maladies transmissibles et non transmissibles	PNLP, PNLT, PNLS, Programme National de lutte contre les Maladies Tropicales Négligées, PNL Drépanocytose, les programmes de lutte contre (Diabète, Cardiovasculaire.)
		0604	Appui à l'action sanitaire communautaire	Direction de l'Hygiène et salubrité
		0605	Hygiène aux frontières	Programme National de l'Hygiène aux Frontières, Direction de l'Hygiène et Salubrité Publique
				INSP
				INSP, INRB
				INSP, INRB, Croix-Rouge

#### 4. Objectifs et Indicateurs les plus représentatifs

- Objectif 1 : Améliorer la couverture de la population et la qualité en soins et service de santé de premier contact ;
- Objectif 2 : Améliorer la qualité des soins offerts dans les structures de santé de référence (Hôpital public de Référence secondaire, Hôpital Public de référence tertiaire) et les autres services spécialisés notamment les centres de réadaptation services pour 3<sup>e</sup> âge ... ;
- Objectif 3 : Renforcer la gestion des épidémies, catastrophes et autres urgences.

**Tableau 2 : Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère**

<b>Objectif 1 : Améliorer la couverture de la population et la qualité en soins et service de santé de premier contact</b>										
Indicateur	Unité de mesure	Réalizations				Exercice en cours	Cibles			
Nom de l'Indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Proportion de la population, dans un rayon de 5km, couverte par un CS offrant un paquet minimum d'activités conforme aux normes nationales	%	50	50	50	80	80	90	90	90	
Source : DEP										
Mode de calcul des indicateurs : Numérateur : Effectif de la population bénéficiaire d'un PMA complet sur 5 km Dénominateur : Effectif total de la population de l'aire de santé										
Commentaires : Notons que 80% de CS offrent le PMA basique, Le pays à ce jour ne dispose pas d'un système de contrôle régulier et de certification de fonctionnement des dispositifs médicaux. Pour couvrir sa population dans un rayon de 5 Km, le plan de couverture sanitaire propose de construire au moins 11 689 Centres de Santé selon les normes. En février 2023, le constat est que le pays dispose actuellement de 2 991 Centres de Santé avec les infrastructures répondant aux normes sur les 11 689 projetés, soit 26% de besoin. Avec le PDL 145T, le souhait est de finaliser avec la construction de CS pour accroître la couverture géographique.										
<b>Objectif 2. Améliorer la qualité des soins offerts dans les structures de santé de référence (HGR, HP, HN)</b>										
1	Proportion de la population couverte par un HGR offrant un paquet complémentaire d'activités conforme aux Normes nationales	%	55	60	60	60	65	70	75	75
Source : DEP rapport annuel du secteur 2021										
Modalité de calcul : Numérateur : Effectif de la population bénéficiaire d'un PCA complet à l'HGR Dénominateur : Effectif total de la population de la zone de santé										
Commentaires : Comme pour le PMA, les HGR offrent à 80% le PCA basique. A ce jour, sur 1900 ESS projetés, il existe 618 ESS construits dans les normes, soit 33% de besoin <sup>3</sup> . Les normes de construction et les plans architecturaux des ESS à tous les niveaux ne sont pas encore adoptés. Ce qui occasionne la prolifération des ESS privés ne répondant pas aux standards requis.										
<b>Objectif 3. Renforcer la gestion des épidémies, catastrophes et autres urgences</b>										
	Proportion des épidémies ripostées dans les 48 Heures	%	80	80	80	100	100	100	100	100
Source : Direction de surveillance épidémiologique (DSE), Bulletin épidémiologique.										
Modalité de calcul : Numérateur : Nombre d'épidémies déclarées dont la riposte est organisée dans les 48h Dénominateur : Nombre total d'épidémie déclarée										
Commentaires : le MSPHPS, à travers la DSE et l'INSP, a organisé le système de notification immédiate et										

<sup>3</sup> Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention-RDC : Rapport du processus d'élaboration du Macro plan de couverture sanitaire, 2023

hebdomadaire sur base des définitions des cas, des réunions hebdomadaires d'analyse des données, des investigations des cas et la riposte le cas échéant. Quelques provinces disposent des kits de prise en charge prépositionnés. Ce système intégré a prouvé son efficacité pour la détection et la réponse aux épidémies.

## 5. Présentation des crédits par programme

Tableau 3 : Présentation des crédits par programme

## 6. Evolution des crédits

N°	Code Programme	Intitulé du Programme	Crédits Votés 2024 (en CDF)	Prévisions 2025
1	058	Administration Générale de la Santé	4 808 221 102 215	5.742.926.670.405 5.742.92
2	059	Prestations de services de santé et continuité des soins	1 551 632 825 835	109.222.549.756
3	060	Lutte contre la maladie	99 636 705 641	71.219.293.559
<b>TOTAL</b>			<b>6 459 490 633 691</b>	<b>5 923 368 513 720</b>

Source : LF 2024 et PLF 202

### 6.1. Evolution des crédits par titre 2024-2025

Tableau 4 : Projections de crédits par titre 2024 – 2025

Titre	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Projections en FC 2025
<b>I. Dépenses Courantes</b>		<b>1.385.961.734.577</b>
Titre III : Dépenses de personnel	918 975 740 217	997.753.723.897
Titre IV : Biens et matériels ;	51 759 465 586	165.720.238.316
Titre V : Dépenses de prestations ;	29 529 662 544	80.080.637.090
Titre VI : Transferts et interventions	105 563 398 207	142.407.135.274
<b>II. Dépenses en capital</b>		<b>4.537.406.779.144</b>
Titre VII : Equipements	3 684 047 863 393	3.894.352.651.452
Financement intérieur		
Financement extérieur		
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	489 668 246 759	643.054.127.692
Financement intérieur		
Financement extérieur		
Total		<b>5 923 368 513 720</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

**6.2. Evolution des crédits par rubriques Budgétaires****Tableau 5 : Projections de crédits par rubrique 2024 – 2027**

Rubrique	Projection (en CDF)		
	2025	2026	2027
<b>SANTE PUBLIQUE, HYGIENE ET PREVOYANCE SOCIALE</b>	<b>5 923 368 513 720</b>	<b>7 022 698 456 649</b>	<b>7 756 873 714 911</b>
Contrepartie des Projets	42 002 703 610	54 933 360 006	54 933 360 008
Dépenses Exceptionnelles	0	36 000 000 000	43 200 000 000
Fonctionnement des Ministères	262 956 722 886	212 702 809 480	292 811 431 274
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	126 961 725 689	161 205 602 249	186 446 722 701
Investissements sur Ressources Extérieures	3 765 648 702 541	3 541 716 550 915	3 541 716 550 915
Investissements sur Ressources Propres	271 917 101 544	959 507 356 402	1 192 038 507 925
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	457.838.271.449	918 001 176 872	1 193 401 529 933
Rémunérations	980 597 876 416	1 120 835 449 773	1 232 918 994 751
Subventions aux Organismes Auxiliaires	13 753 923 140	16 104 664 505	17 715 130 956
Subventions aux Services Ex-BPO	1 691 486 445	1 691 486 447	1 691 486 448

Source : LF 2024, PLF 2025 et CDMT Central 2025-2027



## **PROGRAMME 1 (058) : ADMINISTRATION GENERALE**

**Pré-Responsable** : Dr. Sylvain YULA RAMAZANI

**Fonction** : Secrétaire Général

### **1. Présentation stratégique du programme**

#### **1.1. Périmètre du Programme**

Services normatifs : Cabinet du Ministre, SG, Programme National de Promotion pour la Communication en Santé (PNPCS), IGS et IPS, DRH, Direction de l'enseignement des sciences de santé (DESS), direction de la formation continue (DFC), DANTIC, DEP, Cellule Technique d'Achat Stratégique (CT-AS), Programme National de Promotion des Mutuelles de Santé (PNPMS), Cellule de Suivi-Evaluation (CSE), DAF et CGPMP, Centre de Connaissance au Congo, Comité d'éthique, Commission Chargée de l'Harmonisation de l'Enveloppe Salariale et Alignement de la Prime de Risque

Opérateurs : ANICNS, INEPS, ITM/NAV, Comité d'éthique de la santé

#### **1.2. Stratégie du Programme**

Le programme a pour but d'assurer le pilotage, la coordination administrative de l'ensemble du Ministère et le renforcement du système de santé.

Sept actions sont retenues pour mettre en œuvre ce programme, il s'agit : (i) Pilotage du secteur la régulation et la coordination , (ii) Coordination administrative ('élaboration des textes réglementaires, politiques, stratégiques et normatifs du secteur); (iii) Renforcement des mécanismes d'inspection-contrôle ; (iv) Développement des ressources humaines pour la santé ; (v) Renforcement du système nationale de l'information sanitaire : la production et la gestion de l'information stratégique , (vi) Planification stratégique, équité, suivi et évaluation et la redevabilité (vii) Gouvernance financière et (viii) Collaboration intersectorielle.

Le Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale est en plein processus de finalisation de son PNDS 2024 – 2034 et a amorcé la réforme du niveau central et du niveau intermédiaire.

La gouvernance du secteur de la santé couvre les domaines suivants : la législation et la réglementation ; l'élaboration des politiques de santé ; le pilotage, la régulation et la coordination ; les réformes sectorielles et la décentralisation ; l'inspection et le contrôle ; la production et la gestion de l'information stratégique, le suivi et évaluation ; la collaboration intersectorielle ; la gouvernance digitale / digitalisation, la redevabilité et la gouvernance financière.

#### **1.3. Objectifs du programme et indicateurs de performance**

- Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles à tous les niveaux ;
- Objectif 2 : Renforcer la coordination à tous les niveaux du secteur en assurant le suivi de la mise en œuvre des réformes prioritaires et la décentralisation dans le secteur ;
- Objectif 3 : Assurer la bonne exécution des ressources financières allouées au secteur ;
- Objectif 4 : Produire, utiliser et diffuser les informations stratégiques ;
- Objectif 5 : Redynamiser la collaboration intersectorielle.
- Objectif 6 : Généraliser l'approche contractuelle basée sur un cadre de performance pour l'ensemble des structures du niveau central : élaborer le recueil des cadres de performance à tous les niveaux du système de santé.

**Tableau 1.6. : Cadre de Performance des Objectifs du Programme Administration Générale**

<b>Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles en matière de coordination et suivi</b>										
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations				Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1.	Taux des organes de coordination fonctionnels à tous les niveaux	%	75	73	85	50	40	60	70	90
Source : Rapport d'Activités du CNP – SS										
Mode de calcul : Nombre d'organes de coordination fonctionnels / Nombre total d'organes de coordination prévus dans le secteur x 100										
Commentaire : L'existence et la fonctionnalité des organes de coordination s'améliorent. De 2020 à 2022, en moyenne 80% des organes de coordination étaient fonctionnels. En 2023, le fonctionnement de ces organes pose problèmes. Notons que le secteur de la santé depuis 2022, n'a pas organisé l'Assemblée Générale de CNP-SS organise de prise de décision des dossiers prioritaires. Quant au CCT-SS, les réunions se tiennent régulièrement comme le prévoit l'Arrêté créant le CNP-SS. Au niveau national, seuls les commissions Gouvernance, Financement et Médicament se réunissent dans le respect de calendrier des réunions et ont réalisé le score de 70%. Les autres commissions réalisent une moyenne de 50%. Au niveau provincial, l'organisation de CPP-SS n'ont pas atteint le score de 50%. Les rapports des réunions des CPP-SS ne sont pas transmis systématiquement au niveau central. Notons aussi que la tenue des CA ne respecte pas le calendrier fixé. La régulation du secteur demeure toujours faible suite à l'insuffisance des textes réglementaires, politiques, stratégiques et normatifs mis en application ce jour.										
<b>Objectif 2. : Renforcer la coordination à tous les niveaux du secteur en assurant le suivi de la mise en œuvre des réformes prioritaires et la décentralisation dans le secteur.</b>										
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations				Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1	Taux de mise en œuvre des résolutions du CNP-SS)	%	60	0,38	30	45	80	85	90	95
Source : Rapport Evaluation PNDS										
Mode de Calcul : nombre de résolutions du CNP-SS mises en œuvre au cours de la période / nombre total de résolutions arrêtées pour la période x100										
Commentaires :										
2	Taux de structures disposant d'un plan d'action opérationnel élaboré dans les Délais	%	27	30	35	40	45	60	70	80
Source : Evaluation PNDS										
Mode de calcul : Nombre de structures disposant d'un plan d'action opérationnel élaboré dans les délais / Nombre total de structure x100										
Commentaires : Pour renforcer la redevabilité de chaque structure en rapport avec son mandat et ses missions lui attribués										

Objectif 3. Assurer la bonne exécution des ressources financières allouées au secteur										
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations				Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025	2026
1	Taux d'exécution du budget de l'Etat alloué à la santé	%	67.7	53	43	50,32	18,09	100%	100%	100%
Source : Ministère du Budget (DGPPB) Etats de suivi budgétaire/ Rapport CNS 2022										
Mode de calcul : Montant décaissé /Montant total du budget alloué à la Santé x 100										
<p>Commentaires : Au cours de ces trois dernières années, les ressources domestiques du budget de l'Etat alloué à la santé représentent en moyenne près de 40% contre 60% pour les ressources extérieures. Mises ensemble, les ressources domestiques et extérieures restent toujours inférieures ou égal à 10% de l'ensemble des prévisions des dépenses publiques totales.</p> <p>Ce qui est loin d'atteindre les 15% de la recommandation d'Abuja. L'exécution du budget de l'Etat dans son ensemble reste très faible. L'exécution des ressources domestiques a été de 67,7% en 2020, 53 % en 2021, 43.7% en 2022 et 50,3% en 2023. Les rémunérations représentent la quasi-totalité des dépenses domestiques exécutées dans le délai.</p> <p>Notons qu'au cours de l'année 2023, plusieurs dépenses de la Santé ont été effectuée hors chaîne càd en mode exceptionnel.</p> <p>Et, les Ministères de Budget et Finances ont eu à faire l'exercice sur la conciliation des chiffres que pour les ressources extérieures au mois d'Août 2023.</p> <p>Pour les dépenses effectuées sur ressources propres, les résultats de ces exercices n'ont pas encore été rendu disponibles. De ce qui précède, ceci montre que les ressources domestiques publiques de la santé financent en grande partie les dépenses de rémunérations.</p>										
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations				Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025	2026
2	Taux de paiement direct des services et des soins de santé	%	ND	ND	93	ND	ND	60	40	30
Source Rapport sur les comptes de la santé										
Mode de calcul Pourcentage des paiements directs de santé des ménages sur les dépenses totales de santé des ménages										
<p>Commentaire Au cours de ces 5 dernières années, les ménages restent la première source de financement. Son financement a subi un accroissement de 32%. Les régimes de paiement direct des ménages est de 40% en dépenses courantes en 2021. La mise en place de la CSU est un facteur important de réduction de ce taux et permettra d'accroître la protection de la population contre les conséquences financières du paiement direct des services de soins de santé à leur charge.</p>										
3	Taux de	%	55	60		42		55	65	75

provinces disposant d'un costing achat stratégique				65					
Source : Rapport annuel de mise en œuvre de l'achat stratégique (CT-AS)									
Mode de calcul : Nombre de provinces disposant d'un costing achat stratégique / Nombre total de provinces x 100									
Commentaires : le costing permet à l'Etat de connaître le gap qui existe s'il faut généraliser l'approche contractuelle à tous les niveaux									

Objectif 4. Produire, utiliser et diffuser les informations stratégiques										
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations				Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1	Taux de provinces disposant des outils de gestion achat stratégique focus CSU pour la transparence dans les ESS (Plan stratégique Achat stratégique, Document de synergie/articulation des différents types de financement, ...)	%	65	70	75	42	54	60	65	70
Source : Rapport annuel de mise en œuvre de l'achat stratégique (CT-AS)										
Mode de calcul : Nombre de provinces disposant des outils de gestion achat stratégique focus CSU pour la transparence dans les ESS / Nombre total de provinces x 100										
Commentaires : Ces documents contribuent à la mise en œuvre harmonieuse de la CSU à travers le développement des fonctions de la mise en commun et celle de l'achat tel que défini dans la politique de financement de la santé										

## 1.4 Evolution des crédits du programme

### 1.4.1 Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 1.7 : Ventilation des crédits par Rubrique

N°	RUBRIQUE	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévisions budgétaires 2025 (en CDF)
1	Contrepartie des Projets	46 750 000 004	37 000 000 000
2	Dépenses Exceptionnelles	20 000 000 000	
2	Fonctionnement des Ministères	25 932 371 053	191 107 927 229
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	37 391 208 480	57 459 052 212
4	Investissements sur Ressources Extérieures	3 541 716 550 915	3 765 648 702 541
5	Investissements sur Ressources Propres	135 804 868 621	255 967 702 694
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-	457 838 271 449
7	Rémunérations	1 000 334 632 295	977 413 627 897
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	291 470 848	491 386 383
9	Subventions aux services Ex-BPO	-	
<b>Total</b>		<b>4 808 221 102 215</b>	<b>5.742.926.670.405</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

### 1.4.2. Evolution des Crédits par titre

Tableau 1.8 : Ventilation des crédits par titre

N°	TITRE	Prévisions budgétaires 2025 (en CDF)	Prévision 2025 en FC
<b>I. Dépenses courantes</b>			1.226.471.993.721,0
1	Titre III : Dépenses de personnel	1 007 417 318 986	992.432.938.413,0
2	Titre IV : Biens et matériels ;	3 430 369 443	134.914.371.285,5
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	11 630 047 336	41.174.245.427,5
4	Titre VI : Transferts et interventions	66 755 891 096	57.950.438.595
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>II. Dépenses en capital</b>			4.516.454.676.684,4
5	Titre VII : Equipements	3 718 987 475 355	3.880.408.476.602,4
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière		636.046.200.082
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>Total</b>		<b>4 808 221 102 215</b>	<b>5.742.926.670.405,4</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

## 1.5. Evolution des crédits par action du programme

### 1.5.1. Présentation des crédits par Action

Tableau 1.9 : Présentation des crédits par Action

CODE ACTION	ACTIONS DU PROGRAMME	Prévisions budgétaires 2025 (en CDF)	Prévision 2025 en FC
0581	Pilotage de la stratégie Ministérielle de la Santé	25 088 547 426	465.958.131.082
0582	Coordination Administrative de la Santé	4 739 577 056 199	5.237.627.016.191
0583	Renforcement des Mécanismes d'Inspection-contrôle	3 854 953 751	4.936.143.879
0584	Développement des ressources humaines pour la santé	12 264 007 220	992.413.990
0585	Renforcement du Système d'Information Sanitaire	15 961 198 782	16.142.149.947
0586	Planification Stratégique, Equité, Evaluation et Suivi	3 955 722 382	5.374.500.703
0587	Gouvernance Financière	7 519 616 457	11.896.314.614
<b>Total</b>		<b>4 808 221 102 215</b>	<b>5.742.926.670.405</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

Commentaire : Le Gouvernement pour l'année 2024 promeut d'expérimenter la déconcentration de l'ordonnancement. En plus de ses priorités pour asseoir la gouvernance dans le secteur, la Santé au cours de l'exercice 2025 devra prendre plusieurs textes réglementaires qui viendront renforcer le pilotage du système de santé, la coordination de la mise en œuvre de la CSU et d'améliorer les interventions de santé publique dans la gestion des épidémies et catastrophes. Coordination des activités de CSU et d'améliorer les interventions de santé publique dans la gestion des épidémies et catastrophes. Le ministère veut rendre fort l'inspection et le contrôle à travers la mise en œuvre des actions prioritaires retenues dans son plan d'action.

Comme nous l'avons annoncé ci-haut, le MSPHPS finalise son PNDS 2024-2034 document stratégique devant être mise en œuvre au cours de l'exercice 2025 dont les résultats seront diffusés par les mécanismes mis en place dans le secteur à savoir le SNIS.

Dans le souci d'améliorer la gouvernance financière, le MSPHPS a développé un logiciel de gestion administrative et financière volet gestion logistique et du patrimoine. Ce logiciel en expérimentation a permis au secteur de faire les inventaires de son patrimoine à la DPS Kinshasa devant lui faciliter plus tard de faire la comptabilité des matières. En effet, ce logiciel doit être acquis et maintenu pour accompagner les opérations financières du secteur.

Pour question de redevabilité, des réunions stratégiques seront organisées sous le lead du Ministre et du Secrétaire Général pour rendre compte à toutes les parties prenantes intervenant dans le secteur.

## **PROGRAMME 2 (059) : PRESTATIONS DE SERVICES DE SANTE ET CONTINUITÉ DES SOINS**

**Pré-Responsable du Programme :**

**Fonction :**

### **2. Présentation stratégique du programme**

#### **2.1. Périmètre du programme**

Services normatifs : Direction des établissements de soins et partenariat, Direction des Soins de Santé Primaire, Hôpitaux et Centres de Santé, Direction de la Santé de la Famille et groupe Spécifique, PNSR, PRONANUT, Programme National de Santé Mentale, Programme National de Santé des Adolescents, Programme National de Médecine du Sportif, Programme National de Santé au Travail, Programme National de lutte contre la Toxicomanie, Coordination PCIMNE-communautaire, Programme National de Santé Scolaire et Universitaire, Programme National de Transfusion Sanguine, Programme National de Réhabilitation à base communautaire, Programme National de Lutte contre les Infections Respiratoires/Coordination PCIMNE-clinique, Programme National d'Approvisionnement des Médicaments, Programme National des Médecines Traditionnelles et Plantes Médicinales.

**Opérateurs :** Fonds de Promotion pour la Santé, ACOREP, FOMECO, Centre de rééducation des Handicapés Physiques de Kinshasa.

#### **2.2. Stratégie du programme**

Pour réaliser sa mission le Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale doit accomplir, entre autres, la fonction de fournir les prestations des soins de santé tant préventifs, curatifs que promotionnels à l'ensemble de la population vivant sur le territoire national.

A cette fin les prestations suivantes sont attendues : offre des soins préventifs et curatifs dans les formations sanitaires ; offre des soins promotionnels ; organisation des soins curatifs au niveau des familles et de la communauté ; régulation des soins traditionnels ; assurance qualité des soins ; gestion de l'information de routine/suivi performances des services ; hygiène dans le milieu des soins ; renforcement de la SRMNEA-Nut, approvisionnement en médicaments, la régulation et contrôle qualité du médicament, amélioration de la qualité des soins à travers la construction, réhabilitation et équipements des ESS.

L'ensemble des Etablissements des soins de santé (ESS) du pays ont un faible indice moyen de capacité opérationnelle des services généraux, soit 27% seulement, en considérant des ESS qui disposent de tous les équipements essentiels, les éléments traceurs de diagnostic et les aménagements de confort. La disponibilité moyenne des services standards est de 58% et celle des médicaments essentiels est de 20%. Cette situation est plus criante en ce qui concerne les médicaments pour les maladies chroniques qui ne sont disponibles qu'à 20% essentiellement dans les hôpitaux. De manière globale, la disponibilité et l'accès aux soins de santé primaires de qualité est insuffisante dans la plupart des provinces du fait de la faiblesse de la couverture sanitaire et du mode de paiement pratiqué qui ne sont pas basés sur les principes de la couverture santé universelle.

### 2.3. Objectifs et indicateurs de performance

Les objectifs du programme sont les suivants :

- Objectif 1 : Améliorer la couverture de la population et la qualité en soins et service de santé de premier contact ;
- Objectif 2 : Améliorer la qualité des soins offerts dans les structures de santé de référence (HGR, HPRS, HPRT) ;
- Objectif 3 : Assurer la surveillance et la gestion des épidémies, catastrophes et autres urgences épidémiologiques des maladies endémiques, épidémiques et des maladies non transmissibles ;
- Objectif 4 : Pourvoir le secteur de la santé des prestataires de qualité en quantité suffisante équitablement Répartis ;
- Objectif 5. Normaliser et moderniser les infrastructures et équipements sanitaires.

**Tableau 2.6 : Cadre de performance des Objectifs du Programme**

<b>Objectif 1 : Améliorer la couverture de la population et la qualité en soins et service de santé de premier contact</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1.	Proportion de CS offrant un paquet minimum d'activités de base	%	40	45	50	55	65	70	75
<b>Source :</b> DESP, Rapport d'activités									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre des CS avec PMA de base/ Nombre des centres ciblés pour intégrer le PMA de base x 100									
<b>Commentaires :</b> La couverture des CS offrant un PMA basique est faible. La vision du MSPHPS est que les CS fonctionnels offrent tous un PMA basique. D'ici 2027, il faut atteindre 75%. L'objectif du PNDS est d'atteindre 100% d'ici 2033.									
<b>Objectif 2 : Améliorer la qualité des soins offerts dans les structures de santé de référence (HGR, HP, HN)</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1.	Proportion de HGR offrant un paquet complémentaire d'activités	%	55	60	60	60	65	65	70
<b>Source :</b> Rapport Evaluation									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre des HGR avec PCA de base/ Nombre des HGR ciblés pour intégrer le PCA x 100									
<b>Commentaires :</b> Faute de moyen financier, les HGR ciblés n'arrivent pas à offrir complètement le PCA. Le tableau nous montre qu'il y n'y a pas eu assez d'effort pour intégrer les activités de prise en charge des soins dans les HGR entre 2022 et 2024.									
<b>Objectif 3 : Assurer la surveillance et la gestion des épidémies, catastrophes et autres urgences épidémiologiques des maladies endémiques, épidémiques et des maladies non transmissibles</b>									

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1.	Taux d'épidémies investiguées dans les 48 heures après la notification	%	40	65	65,4	70	80	90	100

**Source : Rapport SNIS**

**Mode de calcul : Personnes investiguées dans les 48 heures / l'ensemble des notifiés x 100**

**Commentaires : Le MSPHPS depuis 2020 s'implique dans l'amélioration des investigations des épidémies afin d'y répondre dans un délai de 48h pour réduire la propagation de l'épidémie.**

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
2.	Taux de complétude des rapports hebdomadaires des MAPEPI (maladies à potentiel épidémique)	%	95	98	98	98	98	98	98

**Source : Rapport SNIS**

**Mode de calcul : sommes des cas complètement soigné et rapporté / les cas épidémiologique x 100**

**Commentaires :**

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
3.	Taux des épidémies ripostées dans les 48 heures	%	80	80	80	80	80	80	80

**Source : Rapport SNIS**

**Mode de calcul : nombre de cas ripostés dans les 48 heures / les cas malades de cette épidémie x100**

**Commentaires :**

**Objectif 4 : Pourvoir le secteur de la santé des prestataires de qualité en quantité suffisante équitablement Répartis**

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1.	Ratio médecins pour 10 000 habitants	%	1	1	1	1	1	1	1

**Source : Enquête Démographique et de Santé (EDS)**

**Mode de calcul : Nombre de médecins / 10000 habitants x 100**

<b>Commentaires :</b>									
<b>Objectif 5. Normaliser et moderniser les infrastructures et équipements sanitaires</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1.	Taux d'infrastructures sanitaires répondant aux normes	%	55	55	60	65	70	75	80
<b>Source : Comptes Nationaux de la Santé 2013</b>									
<b>Mode de calcul : Nombre d'infrastructures sanitaires répondant aux normes / le nombre total d'infrastructures sanitaires x 100</b>									
<b>Commentaires : Attente de finalisation de construction des CS avec le PDL 145T</b>									
<b>Objectif 6 : Rendre disponible l'information sanitaire de qualité et fiable pour la prise des décisions</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1.	Taux de promptitude desrapports SNIS	%	90	90	90	98	98	98	98
<b>Source : Comptes Nationaux de la Santé 2013</b>									
<b>Mode de calcul : Nombre de rapports SNIS prompts sur nombre total de rapports attendus x 100</b>									
<b>Commentaires :</b>									
1.	Taux de complétude desrapports SNIS	%	85	90	90	95	100	100	100
<b>Source : HGR, HR</b>									
<b>Mode de calcul : Nombre de rapports SNIS complets / nombre total de rapports attendus x100</b>									
<b>Commentaires :</b>									

## 2.4. Evolution des crédits du programme

### 2.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 2.7 : Ventilation des crédits par Rubrique Budgetaire

N°	Rubrique	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
1	Contrepartie des Projets	933 360 000	3.933.360.000
2	Dépenses Exceptionnelles	-	
3	Fonctionnement des Ministères	95 090 254 197	27.720.838.959
4	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	99 130 138 501	52.567.142.448
5	Investissements sur Ressources Extérieures	-	
6	Investissements sur Ressources Propres	630 471 061 662	10.967.060.600
7	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	706 154 751 440	
8	Rémunérations	7 231 644 000	1.284.838.426
9	Subventions aux Organismes Auxiliaires	12 621 616 034	12.749.309.323
10	Subventions aux services Ex-BPO	-	
<b>Total</b>		<b>1 551 632 825 835</b>	<b>109.222.549.756</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

## 2.4.2. Evolution par titre

Tableau 2.8 : Ventilation des crédits par Titre

N°	Titre	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
<b>I. Dépenses courantes</b>			<b>94.322.129.156</b>
1	Titre III : Dépenses de personnel	8 173 064 194	2.112.887.059
2	Titre IV : Biens et matériels ;	68 071 801 433	895.522.904
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	24 569 849 370	25.997.267.422
4	Titre VI : Transferts et interventions	102 577 889 524	65.316.451.771
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>II. Dépenses en capital</b>			<b>14.900.420.600</b>
5	Titre VII : Equipements	664 433 871 946	11.611.770.600
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	683 806 349 368	3.288.650.000
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>TOTAL</b>		<b>1 551 632 825 835</b>	<b>109.222.549.756</b>

Source : PLF 2025

## 2.5. Évolution des crédits par action du programme

## 2.5.1. Présentation des crédits par Action

Tableau 2.9 : Présentation des crédits par Action

N°	Code Action	Intitulé	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
1	0591	Offre des soins		4.556.316.343
2	0592	Infrastructures sanitaires		51.195.650.883
3	0593	Médicaments et intrants spécifiques		14.372.514.838
4	0594	Renforcement de la SRMNEA-NUT		39.098.067.692
<b>Total</b>				<b>109.222.549.756</b>

Source : PLF 2025



**PROGRAMME 3 (060): LUTTE CONTRE LA MALADIE**

**Pré-Responsable :**

**Fonction :**

**3. Présentation stratégique du programme**

**3.1. Périmètre du programme**

Direction de surveillance Epidémiologique, Direction de Laboratoire, PEV, PNLD-CH, PNSOV, PNSBD, PNLTHA, Centre National de Lutte contre le Cancer, PNTS, PNL Dranculose, Programme National des Urgences et Catastrophe, Programme National de lutte contre les Maladies Tropicales Négligées , PNL Drépanocytose, les programmes de lutte contre ( Diabète, Cardiovasculaire,...), Programme National de l'Hygiène aux Frontières, Direction de l'Hygiène et Salubrité Publique Stratégie du Programme.

Ce programme concerne les interventions à mener dans la lutte contre la maladie. Ces interventions ciblent les résultats suivants :

- Le niveau de préparation, de prévention et des ripostes contre les épidémies, urgences et catastrophe ;
- Le contrôle ou l'élimination des maladies endémiques et transmissibles ;
- L'amélioration de la lutte contre les maladies non transmissibles, les traumatismes et maladies mentales.

**3.2. Stratégie du programme**

**3.3. Objectifs du Programme et les indicateurs de Performance**

Les objectifs du programme sont les suivants :

- Objectif 1 : Améliorer la gestion des épidémies et endémies ;
- Objectif 2 : Renforcer les mécanismes de réponses aux urgences Sanitaires, catastrophes et drames humanitaires ;
- Objectif 3 : Améliorer la qualité de la prise en charge des urgences médicales préhospitalières et hospitalières;
- Objectif 4 : Améliorer le contrôle des maladies transmissibles et non transmissibles, les maladies mentales, et les traumatismes ;
- Objectif 5 : Améliorer les conditions d'hygiène et assainissement dans les milieux hospitaliers et dans les communautés.

**Tableau 3.6 : Cadre de Performance des objectifs du programme**

Objectif 1. Améliorer la gestion des épidémies et endémies										
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations				Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2020	2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Proportion des épidémies confirmées/ripostées dans le délai	%	70	80	80	80	100	100	100	100
	Source :									
	Mode de calcul : Nombre des épidémies confirmées dans le 48h sur Le nombre									

		des épidémies notifiées X 100									
		Commentaires :									
2	Proportion des laboratoires de santé publique fonctionnels ciblés	%	10	10	40	40	40	60	75	90	
		Source :									
		Mode de calcul : Nombre de laboratoire de santé publique fonctionnel sur Nombre total des laboratoires ciblés x 100									
	Commentaires :										
3	Taux Couverture vaccinale pour les différents antigènes	%	80	90	92	94,3	98	100	100	100	
		Source :									
		Mode de calcul : Nombre d'enfant vacciné pour chaque antigène sur Nombre total d'enfant cibles pour chaque antigènes x 100									
	Commentaires :										
5	Pourcentage des enfants de 11 à 23 mois complètement vaccinés	%	60	60	75	75	85	95	95	95	
		Source :									
		Mode de calcul : Nombre d'enfant de 11 à 23 mois complètement vaccinés sur Nombre total d'enfant de 11à 23 mois x 100									
	Commentaires :										
6	Proportion de cas de paludisme notifié et diagnostiqué selon le protocole national	%	80	80	80	80	80	100	100	100	
		Source :									
		Mode de calcul : Nombre de paludisme notifié et diagnostiquer selon le protocole national sur Nombre Total de paludisme notifié x 100									
	Commentaires :										
7	Prévalence du VIH	%	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,4	0,4	0,4	
		Source :									
		Mode de calcul : Nombre de cas de VIH dépisté sur Nombre de VIH attendu x 100									
	Commentaires :										
8	Taux des détections de tuberculose	%						90	90	90	
		Source :									
		Mode de calcul : Nombre des cas de tuberculose confirmé sur Nombre de cas de tuberculose attendu x 100									
	Commentaires :										
9	Proportion de cas de paludisme traité selon le protocole national	%					50	100	100	100	
		Source :									
		Mode de calcul : Nombre de cas de paludisme traité selon le protocole national sur Nombre total de cas de paludisme x 100									
	Commentaires :										
10	Pourcentage de PVIH sous traitement ARV dont la	%	10	10	10	10	10	20	30	40	

	charge virale est supprimée									
	Source :									
	Mode de calcul : Nombre de PVVIH sous traitement ARV dont la charge virale est supprimée sur Nombre total de PVVIH sous traitement ARV x 100									
	Commentaires :									
1	Proportion des cas de malformations/invalidités pris en charge	%	20	21	23	23,5	25	40	50	55
2	Source : PNRBC									
	Mode de calcul : Nombre de cas malformations/invalidités pris en charge sur Nombre total de cas de malformation/invalidités notifiés x 100									
	Commentaires :									
1	Proportion des missions d'appui technique/accompagnement des DPS effectuées	%	50	50	50	50	50	80	80	100
3	Source : DEP									
	Mode de calcul :									
	Commentaires :									
<b>Objectif 2. Renforcer les mécanismes de réponses aux urgences Sanitaires et catastrophes</b>										
<b>Indicateur</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>				<b>Exercice en cours</b>	<b>Cibles</b>		
<b>N°</b>	<b>Nom</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
1	Proportion des urgences sanitaires et catastrophes dont la réponse a été organisée dans le délai	%	90	90	90	90	90	90	95	95
	Source :									
	Mode de calcul : Nombre des catastrophes sanitaires et urgences dont la réponse a été réalisée dans le délai sur Nombre des urgences et catastrophes notifiées x 100									
	Commentaires :									
<b>Objectif 3. Améliorer le contrôle des maladies non transmissibles, les maladies mentales, et les traumatismes</b>										
<b>Indicateur</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>				<b>Exercice en cours</b>	<b>Cibles</b>		
<b>N°</b>	<b>Nom</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
1	Proportion des CS ayant les capacités requises pour assurer le suivi de la prise en charge de l'HTA, Diabète et Drépanocytose	%	10	10	13	13	13	20	35	50
	Source :									
	Mode de calcul : Nombre CS ayant les capacités requises pour assurer le suivi de									

		la prise en charge de l'HTA, Diabète et Drépanocytose sur Nombre total de tous les CS ciblés x 100								
		Commentaires :								
2	Proportion des ESS de référence ayant les capacités requises pour assurer la prise en charge de l'HTA, Diabète, Drépanocytose, Cardiopathie, Affection bucco-dentaires, Agression rénale, Obésité, Goutte, ...	%	10	10	13	13	13	20	35	50
	Source :									
	Mode de calcul :									
	Commentaires :									
3	Proportion des ESS de référence ayant les capacités de PEC des traumatismes.	%	5	5	5	5	5	20	35	50
	Source :									
	Mode de calcul : Nombre ESS de référence ayant les capacités requises pour assurer le suivi de la prise en charge des traumatismes sur Nombre total des ESS de référence secondaire ciblés x 100									
	Commentaires :									
<b>Objectif 4. Améliorer les conditions d'hygiène et assainissement dans les milieux hospitaliers et dans les communautés</b>										
	<b>Indicateur</b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>				<b>Exercice en cours</b>	<b>Cibles</b>		
<b>N°</b>	<b>Nom</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
1	Proportion des ESS évalués conformes aux normes d'hygiène et de gestion des déchets biomédicaux ;	%	10	10	10	10	10	30	50	75
	Source :									
	Mode de calcul : Nombre des ESS évalués conformes aux normes de gestion des déchets biomédicaux sur Nombre total des ESS évalués x 100									
	Commentaires :									
2	Proportion des ZS disposant d'une brigade d'hygiène fonctionnelle	%	5	5	5	5	5	30	50	60
	Source :									
	Mode de calcul : ZS disposant d'une brigade d'hygiène fonctionnelle sur Nombre total des ZS x 100									
	Commentaires :									

### 3.4. Evolution des crédits du programme

#### 3.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

**Tableau 3.7 : Ventilation des crédits par Rubrique Budgétaire**

N°	Rubrique	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
1	Contrepartie des Projets	7 250 000 000	1 069 343 610
2	Dépenses Exceptionnelles	10 000 000 000	
3	Fonctionnement des Ministères	49 319 306 744	44 127 956 698
4	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	12 591 294 031	16.935.531.029
5	Investissements sur Ressources Extérieures	-	
6	Investissements sur Ressources Propres	5 682 059 525	4.982.338.250
7	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-	
8	Rémunérations	11 375 041 681	1.899.410.093
9	Subventions aux Organismes Auxiliaires	1 727 517 214	513.227.434
10	Subventions aux services Ex-BPO	1 691 486 446	1.691.486.445
<b>Total</b>		<b>99 636 705 641</b>	<b>71.219.293.559</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

#### 3.4.2. Evolution des crédits par titre

**Tableau 3.8 : Ventilation des crédits par Titre**

N°	Titre	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
<b>I. Dépenses courantes</b>			<b>65.167.611.699</b>
1	Titre III : Dépenses de personnel	15 431 661 546	3.207.898.425
2	Titre IV : Biens et matériels	7 074 934 647	29.910.344.126
3	Titre V : Dépenses de prestations	48 856 755 893	12.909.124.240
4	Titre VI : Transferts et interventions	22 591 294 031	19.140.244.908
	Financement intérieur		-
	Financement extérieur		-
<b>II. Dépenses en capital</b>			<b>6.051.681.860</b>
5	Titre VII : Equipements	3 032 125 525	2.332.404.250
	Financement intérieur		-
	Financement extérieur	-	-
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	2 649 934 000	3.719.277.610
	Financement intérieur	-	-
	Financement extérieur	-	-
<b>Total</b>		<b>99 636 705 641</b>	<b>71.219.293.559</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

### 3.5. Evolution des crédits par action du programme

#### 3.5.1. Présentation des crédits par Action

Tableau 3.9 : Présentation des crédits par Action

N°	Code Action	Intitulé	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
1	0601	Epidémies, Endémies		36 246 812 019
2	0602	Urgences Sanitaires et catastrophes		21 563 433 948
3	0603	Maladies transmissibles et non transmissibles		11 423 659 759
4	0604	Appui à l'action sanitaire communautaire		254 870 248
5	0605	Hygiène aux frontières		1 730 517 585
<b>Total</b>				<b>71.219.293.559</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

**3. Education Nationale et Nouvelle  
Citoyenneté  
(Section : 38)**



## I. PRESENTATION DU MINISTERE

**Pré-Responsable : Son Excellence Madame Raïssa MALU DINANGA  
Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale et Nouvelle  
citoyenneté.**

### 1. Présentation stratégique du ministère

#### 1.1 Priorités nationales

La vision du Gouvernement pour le secteur de l'éducation est « la construction d'un système éducatif inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active ».

L'objectif général assigné au Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté (EDU-NC) est d'atteindre le développement de l'accès à un enseignement de qualité et équitable, lequel s'aligne à l'ODD4.

#### 1.2 Politiques sectorielles

Le Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté (EDU-NC) a pour mission d'organiser l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et technique sur toute l'étendue du territoire national et dans les pays où notre système éducatif est organisé (écoles consulaires).

La finalité du système éducatif est de former des hommes et des femmes compétents, imprégnés de valeurs humaines, morales, spirituelles, civiques, créatifs et désireux de bâtir une nouvelle société congolaise démocratique, solidaire, prospère et pacifique. Il s'agit avant tout de libérer l'homme de toutes les pesanteurs qui l'empêchent de participer efficacement au développement de son pays, en lui inculquant le savoir, le savoir-faire et le savoir-être qui constituent le socle de la vie en société. La qualité et l'efficacité du sous-secteur de l'EDU-NC sont analysées sous trois angles principaux :

1. La qualité des intrants éducatifs ;
2. La qualité des méthodes d'enseignement et les résultats éducatifs ;
3. L'efficacité interne et externe du système.

Elle a été matérialisée par la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation (2016-2025), adoptée en décembre 2015 et endossée par les Partenaires Techniques et Financiers en janvier 2016 en vue de reformer en profondeur notre système éducatif en faisant de celui-ci un véritable outil pour le développement national. Cette stratégie préconise des réformes visant à la fois le développement de l'accès et l'équité, l'amélioration de la qualité des apprentissages, de la gouvernance et du pilotage du secteur de l'éducation.

Quatre programmes ont été définis, à savoir :

- Administration Générale ;
- Enseignement Secondaire et Technique
- Enseignement Préscolaire et Primaire ;
- Evaluation pédagogique et formation des enseignants.

#### 1.3 Organisation du Ministère et domaine d'intervention

##### a. Domaine d'intervention

Les attributions du Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté telles que détaillées dans l'Ordonnance n° 22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, peuvent se résumer en ces termes :

- Organisation de l'enseignement maternel, primaire, secondaire et Technique ;
- Création et gestion des établissements publics d'enseignement ;
- Agrément et supervision des établissements privés d'enseignement ;
- Définition, conduite et exécution de la politique générale du Gouvernement dans le domaine de l'enseignement ;
- Conception, émission et diffusion du calendrier scolaire dans tous les établissements d'enseignement ;
- Contrôle de la qualité de l'enseignement ;
- Organisation et supervision des épreuves et publication des résultats des examens certificatifs et tests ;
- Conception, émission et contrôle des titres et pièces scolaires ;
- Etablissement de l'équivalence des titres et pièces scolaires ;
- Conception, élaboration, impression et diffusion des programmes d'études ;
- Etude et agrément des manuels scolaires ;
- Conception, création et mise en circulation des matériels pédagogiques et supports didactiques ;
- Promotion des activités parascolaires (culturelles, sportives, loisirs et jeux) au sein des établissements d'enseignement ;
- Gestion du personnel administratif et enseignant actif et retraité des établissements publics d'enseignement ;
- Négociation et gestion du partenariat ;
- Etude, diffusion et mise en application des programmes spéciaux d'enseignement ;
- Conception des normes et des Directives pour la construction et la réhabilitation des infrastructures scolaires et suivi de leur mise en application, en collaboration avec le Ministère ayant les travaux publics et infrastructures dans ses attributions ;
- Publication des statistiques scolaires.

## **b. Organisation du Ministère**

Le Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté est structuré comme suit :

1. Cabinet du Ministre ;
2. Secrétariat Général ;
3. Inspection Générale
4. Direction des Ressources humaines (DRH) ;
5. Direction Administrative et Financière (DAF) ;
6. Direction d'Etudes et Planification (DEP) ;
7. Direction des Archives des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (DANTIC) ;
8. Direction de l'Administration scolaire (DAS) ;
9. Direction des Programmes, des Manuels scolaires et Matériels didactique (DIPROMAD) ;
10. Direction de Réformes et innovations éducatives (DRIE) ;
11. Direction de la Coopération Internationale (DCI) ;
12. Direction d'Education à la vie courante (DEVIC) ;
13. Direction de l'Enseignement Spécial (DES) ;
14. Service de Contrôle et de Paie des Enseignants (SECOPE) ;
15. Direction des Infrastructures Scolaires (DIS) ;
16. Direction des activités physiques, sportives et parascolaires (DASP) ;
17. Direction de la Formation des Enseignants (DIFORE) ;
18. Direction de l'Information pour la Gestion de l'Education (DIGE) ;
19. Direction de l'enseignement Technique et Formation professionnelle (DAETP) ;
20. Direction de l'Administration de l'Enseignement Privé (DAEP) ;

21. Direction de l'Imprimerie Pilote (DIP) ;
22. Direction de l'Éducation pour Tous (DEPT) ;
23. Direction de la Pension et Rentes (DEPRS) ;
24. Service National d'Identification des Elèves (SERNIE) ;
25. Direction de l'Organisation et Informatique ;
26. Direction du Partenariat en matière d'éducation (DEPE) ;
27. Direction de la Francophonie (DIFRAN) ;
28. Service de Gestion de la Communication (SGC) ;
29. Direction d'OrientatIon Scolaire et Professionnelle (DNCOSP) ;
30. Télévision Educative (EDUC TV)
31. Cellule Technique d'Appui (CTA) ;
32. Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics (CGPMP) ;
33. Cellule Indépendante des Évaluations des Acquis Scolaires (CIEAS) ;
34. Cellule Nationale d'Education de Base (CNEB) ;
35. Bureau Observatoire du Partenariat Educatif (BOPE).

**NB** : l'Arrêté ministériel N°CABMIN/FP/PIM/SGA/SCPOM/GMK/015/2016 du 07 avril 2016 du Ministre de la Fonction Publique portant fixation de manière provisoire le cadre et structures organiques du Ministère de l'EDU-NC, prévoit 16 Directions à l'EDU-NC.

## 2. Performances antérieures et perspectives

### 2.1. Performances antérieures

**Tableau n°1 : Performances antérieures du Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté**

N°	Indicateurs	Réalisation		En cours	Cible		
		2022	2023	2024	2025	2026	2027
1	Taux brut d'admission au primaire (TBA)	131%	129,2%	124,3%	119,5%	114,8%	110,0%
2	Indice de parité au primaire	0,9	0,9	1	1	1	1
3	Taux brut de préscolarisation (3-5ans)	7,9%	7,7%	7,8	10%	12%	15%
4	Taux brut de scolarisation (TBS) au primaire	114,8%	115,7%	118%	119,5%	122%	125%
5	Taux d'achèvement au primaire (TAP)	85,4%	89,7%	94,7%	95,3%	96%	98%
6	Taux brut de scolarisation (TBS) au secondaire	53,9%	54,9%	58,2%	60%	61,5%	63%
7	Pourcentage des structures centrales et provinciales ayant produit le Plan d'Action Opérationnel (PAO)	35%	48%	61%	100%	100%	100%
8	Ratio manuel/élève	3	3	2	1	1	1

9	Taux d'achèvement des filles au primaire	61,4%	60,1	70,1	80,1	90	100
10	Taux d'achèvement des filles au secondaire	30,4%	33,6%	42,7	51,8	60,9	70
11	Taux de réussite à l'examen d'Etat	65%	78%	ND	80%	83%	85%
12	Pourcentage des éducateurs/éducatrices formés	11,5%	23,2%	34,9%	46,6%	58,3%	70%
13	Pourcentage des enseignants du primaire formés	30%	44%	58%	72%	86%	100%
14	Nombre d'écoles primaires construites	Nombre	1046	395	1500	1500	1500
15	Pourcentage des filles inscrites dans les filières techniques	11%	19%	27%	34%	42%	50%
16	Pourcentage d'écoles ayant un environnement sûr, sécurisé et commode	25%	40%	55%	70%	85%	100%
17	Pourcentage d'enseignants retraités	3,9%	15,9%	27,9%	39,9%	52%	64%
18	Nombre d'établissements scolaires pris en charge par le Trésor	45963	46425	46423	ND	ND	ND
19	Taux d'exécution budgétaire	86,45%	80,26%	10%	ND	ND	ND
20	Taux de rétention des filles à l'éducation de base	29,8%	30,9	39,4%	48,0%	56,5%	65,0%

## 2.2. Perspectives

- Accroître la création des écoles maternelles publiques ;
- Multiplier le nombre de formation des éducateurs de la maternelle ;
- Opérationnaliser les classes Pré-primaire dans toutes les provinces ;
- Accroître le nombre d'inspecteurs de la maternelle ;
- Renforcer les capacités du Service National de Formation ;
- Exécuter les budgets alloués au programme :
- Construire les écoles spéciales ;
- Intensifier les formations des enseignants ;
- Valider les programmes des branches spécifiques ;
- Doter les écoles en équipements informatiques et didactiques ;
- Former les enseignants à l'utilisation des programmes rénovés.

**3. Maquette Programmatique du Ministère**  
**Tableau 2 : Maquette programmatique du ministère**

<b>SECTION 38 : MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET CITOYENNETE</b>									
<b>N°</b>	<b>CODE SECT</b>	<b>LIBELLE SECTION</b>	<b>CODE PROG</b>	<b>LIBELLE PROGRAMME</b>	<b>Code Action</b>	<b>LIBELLE ACTION</b>	<b>Périmètre</b>	<b>Services normatifs</b>	<b>Opérateurs</b>
28	38	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETE							
			62	Administration Générale				Cabinet du Ministre, SG, DEP, DRH, DAF, DANTIC, Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics, Cellule Technique d'Appui, Direction Organisation Informatique, Direction Coopération Internationale, Direction Francophonie, Direction Pension et Rentes, Direction Partenariat Educatif, Direction de l'imprimerie Pilote, Service de gestion de communication, Direction Radiotélévision Thématique, SECOPE, Cellule Indépendante d'Evaluation des Acquis Scolaires, Direction Reformes et Innovations Educatives, Direction Administration Scolaire, Direction Administration de l'Enseignement Privé, Direction de l'Information et de Gestion de l'Education, Bureau Permanent de l'Observatoire du Partenariat Educatif, Commission Nationale d'Education de Base, Direction de l'Education Pour Tous, UNESCO, SPACE et Cabinet Ministre Provincial.	
					621	Pilotage de la stratégie ministérielle	Cabinet du Ministre		







#### 4. Objectifs et Indicateurs les plus représentatifs

Les objectifs principaux suivants participent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère :

- Garantir l'accès, l'équité et la rétention à l'éducation inclusive à tous les niveaux du système éducatif ;
- Améliorer la gouvernance et le pilotage du ministère ;
- Améliorer la qualité de l'enseignement à tous les niveaux des cycles (préscolaire, primaire et secondaire 1 et 2).

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère sont :

**Tableau n°3 : Cadre de performance des objectifs les plus représentatifs du Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté**

Objectif 1 : Garantir l'accès, l'équité et la rétention à l'éducation inclusive à tous les niveaux du système éducatif								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		En cours		Cibles	
No	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024	2025	2026	2027
1	Taux brut de préscolarisation (3-5ans)	Taux	7,9%	7,7%	7,8	10%	12%	15%
<b>Source :</b> Annuaire statistique								
<b>Modalité de calcul :</b> Nombre des élèves inscrits divisé par la population scolarisable de 3-5 ans multiplié par 100.								
<b>Commentaires :</b> Cet indicateur renseigne sur le niveau de couverture de l'enseignement maternel. Le caractère facultatif de la préscolarisation reste l'une des faiblesses de ce niveau d'étude si important.								
2	Taux brut de scolarisation (TBS) au primaire	Taux	114,8%	115,7%	118%	119,5%	122%	125%
<b>Source :</b> Annuaire statistique et rapport revue conjointe								
<b>Modalité de calcul :</b> est le rapport entre le total des élèves inscrits sans distinction d'âge et la population scolarisable d'âge légal (6 – 11 ans), exprimé en pourcentage.								
<b>Commentaires :</b> Le taux brut de scolarisation élevé indique un degré élevé de participation que les élèves appartiennent au groupe d'âge officiel ou non. Quand la valeur du TBS approche ou dépasse 100%, cela indique que le pays est, en principe, capable de scolariser la totalité de sa population en âge de fréquenter l'école (que le pays a la capacité d'accueil suffisante).								
3	Taux brut de scolarisation (TBS) au secondaire	Taux	53,9%	54,9%	58,2%	60%	61,5%	63%
<b>Source :</b> Annuaire statistique								
<b>Modalité de calcul :</b> Nombre d'enfants scolarisés dont l'âge compris entre 12 - 17 ans divisé par la population scolarisable de cet âge x100								
<b>Commentaires :</b> Le taux brut de scolarisation élevé indique un degré élevé de participation que les élèves appartiennent au groupe d'âge officiel ou non. Quand la valeur du TBS approche ou dépasse 100%, cela indique que le pays est, en principe, capable de scolariser la totalité de sa population en âge de fréquenter l'école (que le pays a la capacité d'accueil suffisante).								

Objectif 2 : Améliorer la gouvernance et le pilotage du ministère								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		En cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024	2025	2026	2027
1	Pourcentage des structures centrales et provinciales ayant produit le Plan d'Action Opérationnel (PAO)	%	35%	48%	61%	100%	100%	100%
<b>Source :</b> DEP								
<b>Modalité de calcul :</b> Nombre des provinces éducationnelles + nombre des structures centrales ayant produit le PAO divisé par nombre total des provinces éducationnelles et les structures centrales multiplié par 100.								
<b>Commentaires :</b> La culture de la bonne gouvernance et de redevabilité rassure une gestion axée sur les résultats. Le ministère a opté de faire de la planification opérationnelle son activité phare afin de répondre aux exigences et attentes de la stratégie sectorielle par sa mise en œuvre et son évaluation.								
2	Nombre d'établissements scolaires pris en charge par le Trésor	Nombre	45963	46425	46423			
<b>Source :</b> SECOPE								
<b>Modalité de calcul :</b> Nombre des établissements scolaires pris en charge par le trésor public divisé par le nombre total des établissements scolaires à prendre en charge multiplié par 100.								
<b>Commentaires :</b>								
3	Pourcentage d'écoles ayant un environnement sûr, sécurité et commode	%	25%	40%	55%	70%	85%	100%
<b>Source :</b> Annuaire statistique								
<b>Modalité :</b> Nombre d'écoles disposant certaines commodités favorables pour les apprentissages divisé par le nombre total des écoles multiplié par 100								
<b>Commentaire :</b> pour favoriser la rétention et lutter contre le décrochage et l'abandon scolaire. Il est impérieux que l'environnement scolaire soit propice aux apprentissages en éliminant toutes les formes de violences, mettre le point d'eau potable, construire le sanitaire séparé, planter les arbres, clôturer la cour des écoles, placer le dispositif de gestion des déchets ainsi que l'électricité.								
Objectif 3 : Améliorer la qualité de l'enseignement à tous les niveaux des cycles (préscolaire, primaire et secondaire 1 et 2)								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		En cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024	2025	2026	2027
1	Ratio manuel/élève au primaire	%	3	3	2	1	1	1
<b>Source :</b> Annuaire statistique et rapport revue conjointe								
<b>Modalité de calcul :</b> Nombre de manuels disponibles divisé par le nombre total d'élèves								
<b>Commentaires :</b> Cet indicateur renseigne sur la disponibilité de manuels pour les élèves. Il est impérieux les années qui suivent que chaque élève ait un manuel par branche contrairement à la situation actuelle dont plusieurs élèves partagent un manuel.								
2	Pourcentage d'enseignants formés	%	30%	44%	58%	72%	86%	100%
<b>Source :</b> Inspection générale								
<b>Modalité de calcul :</b> Nombre total d'enseignants moins nombre d'enseignants formés								
<b>Commentaires :</b> la plupart des enseignants formés l'ont été avec l'appui du projet PAQUE								

<b>3</b>	Taux de réussite à l'examen d'Etat	%	65%	78%	ND	80%	83%	85%
<b>Source</b> : IGE								
<b>Modalité de calcul</b> : Nombre total de réussite divisé par le nombre total des participants multiplié par 100								
<b>Commentaires</b> : Il faut développer la politique de bibliothèque scolaire pour renforcer les élèves dans la culture de lecture, suivre le cursus des enfants pour éviter les inscriptions qui ne tiennent pas compte du parcours des enfants.								

## 5. Crédits par Programme

**Tableau n°4 : Présentation des crédits par Programme**

Code Prog.	Programmes	Votés 2024	Prévisions 2025
62	Administration Générale	3 941 777 121 259	5 736 205 435 249
63	Enseignement Secondaire et Technique	12 791 512 789	20 429 935 502
64	Enseignement Préscolaire et Primaire	46 069 913 691	32 056 698 685
65	Evaluation Pédagogique et Formation des Enseignants	220 166 606 136	461 092 627 779
<b>Total</b>		<b>4 220 805 153 875</b>	<b>6 249 784 697 215</b>

Source : LF 2024 & PLF 2025

## 6. Evolution des Crédits du Ministère

### 6.1. Evolution des Crédits par titre 2025-2027

**Tableau n°5 : Présentation des crédits par titres**

Titres	Crédits Votés 2024 (en FC)	Projections 2025
<b>I. Dépenses courantes</b>	<b>2 825 503 281 353</b>	<b>3 530 728 548 405</b>
Titre III : Dépenses de personnel	2 567 471 006 524	2 822 857 243 258
Titre IV : Biens et matériels ;	38 775 847 605	22 134 302 254
Titre V : Dépenses de prestations ;	219 256 427 224	282 908 505 690
Titre VI : Transferts et interventions de l'Etat	213 141 284 689	402 828 497 203
<b>II. Dépenses en capital</b>	<b>4 199 620 667 070</b>	<b>2 719 056 148 811</b>
Titre VII : Equipements	1 590 915 992 595	1 629 825 594 756
<i>Financement intérieur</i>	<i>127 757 272 595</i>	
<i>Financement extérieur</i>	<i>1 463 158 720 000</i>	
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	508 894 340 940,00	1 089 230 554 055
<i>Financement intérieur</i>	<i>507 479 090 940,00</i>	
<i>Financement extérieur</i>	<i>1 415 250 000,00</i>	
<b>Total</b>	<b>7 238 265 233 112</b>	<b>6 249 784 697 215</b>

## 6.2. Evolution des Crédits par rubrique 2025-2027

Tableau n°6 : Présentation des crédits par Rubriques

Rubriques	Crédit Voté 2024 (en FC)	Projections 2025
Contrepartie des projets	5 266 720 000,	5 266 720 000
Financement des Réformes	1 000 000 000	9 200 000 000
Fonctionnement du Ministère	7 111 478 607 507	710 401 888 447
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	71 707 798 606	111 988 776 422
Investissements sur Ressources Extérieures	1 459 307 250 000	1 754 456 590 964
Investissements sur Ressources Propres	20 648 735 516	278 778 499 608
Investissements sur Transfert aux Provinces et ETD	614 587 628 019	680 554 338 239
Mise à la Retraite	5 266 720 000	73 146 425 966
Rémunérations	2 269 500 588 296	2 625 991 457 569
<b>Total</b>	<b>11 558 764 047 944</b>	<b>6 249 784 697 215</b>

*Source : LF 2024 & PLF 2025*

## 1. PROGRAMME 062 : ADMINISTRATION GENERALE

**Pré-Responsable du Programme : Mathieu MUKENGE BAKINA**

**Fonction : Secrétaire Général**

### 1.1.Périmètre du Programme

Le périmètre du programme est composé des Directions /Services suivants : Cabinet du Ministre, SG, DEP, DRH, DAF, DANTIC, Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics, Cellule Technique d'Appui, Direction Organisation Informatique, Direction Coopération Internationale, Direction Francophonie, Direction Pension et Rentes, Direction Partenariat Educatif, Direction de l'imprimerie Pilote, Service de gestion de communication, Direction Radiotélévision Thématique, SECOPE, Cellule Indépendante d'Evaluation des Acquis Scolaires, Direction Reformes et Innovations Educatives, Direction Administration Scolaire, Direction Administration de l'Enseignement Privé, Direction de l'Information et de Gestion de l'Education, Bureau Permanent de l'Observatoire du Partenariat Educatif et Commission Nationale d'Education de Base, Direction de l'Education Pour Tous, UNESCO, SPACE et Cabinet Ministre Provincial.

### 1.2.Stratégie du programme

Le renforcement des capacités de planification visé par la stratégie sectorielle, cible la fonction de gestion que les diagnostics ont relevée comme la plus faible. Cette fonction comprend la production, la diffusion, l'analyse et l'exploitation d'informations fiables et à jour sur le système éducatif pour une bonne prise de décision. Le choix des autorités consiste à orienter leurs efforts de renforcement des capacités sur cette fonction à travers : (i) le renforcement du système d'informations et de gestion de l'éducation, (ii) le développement d'outils et d'initiatives d'exploitation locales des données sectorielles, (iii) le renforcement de la communication, et (iv) le développement de mécanismes de prévention des conflits et des catastrophes.

Outre ces mesures particulières, le Ministère de l'EDN-NC va continuer à décliner les activités de lutte contre la corruption qui seront prescrites à tous les Directions /Services (développement d'outils de gestion : manuels et guides, instauration des chaînes de contrôle des dépenses, Directives préparées et transmises à tous les acteurs, enquête régulière et instauration de sanction).

### 1.3.Objectif et indicateurs de performance

**Tableau n°7 : Cadre de Performance du Programme Administration Générale**

Objectif 1 : Améliorer la gouvernance et le pilotage du ministère								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		En cours	Cible		
No	Nom de l'indicateur		2022	2023	2024	2025	2026	2027
1	Pourcentage des structures centrales et provinciales ayant produit le Plan d'Action Opérationnel (PAO)	%	35%	48%	61%	100%	100%	100%
<b>Source :</b> DEP								
<b>Modalité de calcul :</b> Nombre des provinces éducationnelles + nombre des structures centrales ayant produit le PAO divisé par nombre total des provinces éducationnelles et les structures centrales multiplié par 100.								
<b>Commentaires :</b> La culture de la bonne gouvernance et de redevabilité rassure une gestion axée sur les résultats. Le ministère a opté de faire de la planification opérationnelle son activité phare afin de répondre aux exigences et attentes de la stratégie sectorielle par sa mise en œuvre et son évaluation.								

2	Nombre d'établissements scolaires pris en charge par le Trésor	Nombre	45963	46425	46423	ND	ND	ND
<b>Source : SECOPE</b>								
<b>Modalité de calcul :</b> Nombre des établissements scolaires pris en charge par le trésor public divisé par le nombre total des établissements scolaires à prendre en charge multiplié par 100.								
<b>Commentaires :</b> L'objectif du gouvernement est de prendre en charge tous les établissements scolaires publics								
3	Pourcentage d'écoles ayant un environnement sûr, sécurité et commode	%	25%	40%	55%	70%	85%	100%
<b>Source : Annuaire statistique</b>								
<b>Modalité :</b> Nombre d'écoles disposant certaines commodités favorables pour les apprentissages divisé par le nombre total des écoles multiplié par 100								
<b>Commentaire :</b> pour favoriser la rétention et lutter contre le décrochage et l'abandon scolaire. Il est impérieux que l'environnement scolaire soit propice aux apprentissages en éliminant toutes les formes de violences, mettre le point d'eau potable, construire le sanitaire séparé, planter les arbres, clôturer la cour des écoles, placer le dispositif de gestion des déchets ainsi que l'électricité.								
4	Pourcentage d'enseignants retraités	%	3,9%	15,9%	27,9%	39,9%	52%	64%
<b>Source : DPRS</b>								
<b>Modalité de calcul :</b> Nombre d'enseignants retraités sur le nombre total d'enseignants multiplier par 100								
<b>Commentaire :</b> Cet indicateur s'inscrit dans la politique de la mise en retraites de personnel enseignant ayant atteint ou dépassé 65 ans d'âge et 35 ans de service.								
5	Taux d'exécution budgétaire	%	86,45	80,26	10			
<b>Source : DAF</b>								
<b>Modalité de calcul :</b> budget exécuté divisé par la dotation multipliée par 100								
<b>Commentaire :</b> la rémunération représente 90% dans le budget de l'Education nationale. Pour 2024, l'exécution est de 10%.								

#### 1.4. Evolution des crédits du programme

##### a. Présentation par Rubrique

Tableau n°8 : Présentation des crédits par rubrique

Rubriques			Crédits Votés 2024 (en FC)	Projections 2025 (en FC)
<b>Programme 1</b>		<b>62 Administration Générale</b>	<b>4 878 626 258 509,40</b>	<b>5 736 205 435 249</b>
<b>Rubriques Budgétaires</b>	1	Contrepartie des projets	5 266 720 000,00	5 266 720 000
	2	Financement des Réformes	1 000 000 000,00	0
	3	Fonctionnement du Ministère	496 292 581 807,00	577 408 807 199
	4	Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	32 461 145 371,00	30 731 211 483
	5	Investissements sur Ressources Extérieures	1 459 307 250 000,00	1 754 456 590 964
	6	Investissements sur Ressources Propres	16 441 535 516,00	67 187 869 187
	7	Investissements sur Transfert aux Provinces et ETD	614 587 628 019,40	680 554 338 239
	8	Mise à la Retraite	0	73 146 425 966
	9	Rémunérations	2 253 269 397 796,00	2 547 453 472 212

Source : LF 2024 & PLF 2025

**b. Présentation par Titre****Tableau n°9 : Présentation des crédits par titre**

<b>Titres</b>	<b>Crédits Votés 2024 (en FC)</b>	<b>Projections 2025</b>
<b>I. Dépenses courantes</b>		<b>3 031 356 486 438</b>
Titre III : Dépenses de personnel	2 538 131 710 339	2 762 299 943 620
Titre IV : Biens et matériels ;	15 317 065 437	12 392 203 247
Titre V : Dépenses de prestations ;	101 081 996 763	72 005 775 090
Titre VI : Transferts et interventions	126 009 608 295	184 658 564 481
<b>II. Dépenses en capital</b>		<b>2 704 848 948 811</b>
Titre VII : Equipements	1 586 708 792 595	1 615 618 394 756
<i>Financement intérieur</i>	123 550 072 595	
<i>Financement extérieur</i>	1 463 158 720 000	
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, Acquisition immobilière	508 894 340 940	1 089 230 554 055
<i>Financement intérieur</i>	507 479 090 940	
<i>Financement extérieur</i>	1 415 250 000	
<b>Total</b>	<b>4 876 143 514 369</b>	<b>5 736 205 435 249</b>

Source : LF 2024 &amp; PLF 2025



## 2. Programme 063 : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET TECHNIQUE

**Pré-Responsable du Programme :**

**Fonction :**

### 2.1. Périmètre du Programme

Le périmètre du programme est composé des Directions/Services suivants : Direction de l'Administration de l'Enseignement Technique et Formation Professionnelle, Direction de l'Enseignement Spécial, Direction des Activités Physiques, Sportives et Para Scolaires, Service de formation des Enseignants du Secondaire et Technique.

### 2.2. Stratégie du Programme

L'objectif visé par le Gouvernement est de faire la distinction entre les formations générales et techniques qui devront préparer les élèves à des études supérieures et les formations professionnelles qui comprennent, notamment, les humanités pédagogiques et qui, elles ont pour finalités de préparer les formés aux métiers.

Certains établissements d'enseignement secondaire général et normal seront transformés progressivement en établissements de formation technique et professionnelle, selon les besoins du milieu pour permettre d'améliorer l'équité de l'offre de formation. Les autres aspects de cette réorganisation seront traités dans la partie qualité et pertinence.

Les mécanismes de régulation et d'orientation précités ainsi que les activités de sensibilisation qui seront menées en concertation avec l'ensemble des acteurs permettront d'orienter les élèves vers la formation professionnelle dès la fin de l'école primaire. Des mesures d'encouragement seront mises en place pour améliorer l'accès des filles et des plus défavorisés à ce segment.

Cette stratégie vise à améliorer et rendre plus équitable et plus pertinente l'offre d'EST pour :

- Mettre en adéquation l'offre de formation et les besoins locaux en main d'œuvre qualifiée ;
- Rendre plus équitable la répartition des établissements ;
- Améliorer progressivement la qualité de l'offre ;
- Etendre l'offre d'EST.

### 2.3. Objectifs et Indicateurs du programme

**Tableau n°10 : Cadre de Performance du Programme Enseignement Secondaire et Technique**

Objectif 1 : Accroître l'offre et améliorer la qualité dans le secteur de l'enseignement secondaire								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Année en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2022	2023		2024	2025	2026
1	Taux brut de scolarisation (TBS) au secondaire	%	53,9	54,9	58,2	60	61,5	63
<b>Source :</b> Annuaire statistique et rapport revue conjointe								
<b>Modalité de calcul :</b> Nombre d'enfants scolarisés dont l'âge compris entre 12 -17 ans divisé par la population scolarisable de cet âge x100								

**Commentaires** : Un taux brut de scolarisation élevé indique un degré élevé de participation que les élèves appartiennent au groupe d'âge officiel ou non. Quand la valeur du TBS approche ou dépasse 100%, cela indique que le pays est, en principe, capable de scolariser la totalité de sa population en âge de fréquenter l'école (que le pays a la capacité d'accueil suffisante. Le TBS peut parfois dépasser 100% car les élèves trop âgés et trop jeunes ainsi que les redoublants sont inclus. L'atteinte de ce taux dans les années cibles (2025,2026 et 2027) va nécessiter l'augmentation de capacité d'accueil du système éducatif.

2	Taux d'achèvement des filles au secondaire	%	30,4	33,6	42,7	51,8	60,9	70
---	--	---	------	------	------	------	------	----

**Source** : Annuaire statistique

**Mode de calcul** : Nombre de nouvelles filles inscrites en dernière année du 1<sup>er</sup> cycle secondaire divisé par la population (filles) d'âge légal de la dernière année du 1<sup>er</sup> cycle secondaire multiplié par 100.

**Commentaire** :

3	Taux de réussite à l'examen d'Etat	%	65%	78%	ND	80%	83%	85%
---	------------------------------------	---	-----	-----	----	-----	-----	-----

**Source** : IGE

**Modalité de calcul** : Nombre total de réussite divisé par le nombre total des participants multiplié par 100

**Commentaires** : Il faut développer la politique de bibliothèque scolaire pour renforcer les élèves dans la culture de lecture, suivre le cursus des enfants pour éviter les inscriptions qui ne tiennent pas compte du parcours des enfants.

4	Pourcentage des filles inscrites dans les filières techniques	%	11%	19%	27%	34%	42%	50%
---	---	---	-----	-----	-----	-----	-----	-----

**Source** : DAETP

**Modalité de calcul** : Nombre des filles inscrites dans les filières techniques sur le nombre total des filles multiplier par 100

**Commentaires** : Au regard de taux des filles qui choisissent les filières techniques on constate une faible représentativité et cela démontre l'importance d'inciter les filles à faire les filières techniques et les encourager par l'octroi des bourses.

## 2.4. Evolution des Crédits du Programme

### 2.4.1. Evolution des Crédits par rubrique

Tableau n°11 : Présentation des crédits par rubrique

Rubriques		Crédits Votés 2024 (en FC)	Projections 2025 (en FC)	
<b>63 Enseignement Secondaire et Technique</b>		<b>2 649 689 863 481</b>	<b>20 429 935 502</b>	
<b>Rubriques Budgétaires</b>	1	Contrepartie des projets	0	
	2	Financement des Réformes	0	
	3	Fonctionnement du Programme	455 539 601 641	7159490924
	4	Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	19 042 428 367	270444578
	5	Investissements sur Ressources Extérieures	2000 000 000	0
	6	Investissements sur Ressources Propres	0	13000000000
	7	Investissements sur Transfert aux Provinces et ETD	0	0
	8	Mise à la Retraite	0	0
	9	Rémunérations	2 172 107 833 473	0

**Source** : LF 2024 & PLF 2025

## 2.4.2. Evolution des Crédits par Titre

Tableau n° 12 : Présentation des Crédits par titre

Titres	Crédits Votés 2024 (en FC)	Projections 2025
<b>I. Dépenses courantes</b>	<b>2 647 689 863 481</b>	<b>7 429 935 502</b>
Titre III : Dépenses de personnel	2 449 674 842 012	1 169 798 841
Titre IV : Biens et matériels ;	18 561 518 913	388 218 779
Titre V : Dépenses de prestations ;	66 862 611 265	5 601 473 304
Titre VI : Transferts et interventions	112 590 891 291	270 444 578
<b>II. Dépenses en capital</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>13 000 000 000</b>
Titre VII : Equipements	2 000 000 000	13 000 000 000
<i>Financement intérieur</i>		
<i>Financement extérieur</i>		
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, Acquisition immobilière	0	0
<i>Financement intérieur</i>		
<i>Financement extérieur</i>		
<b>Total</b>	<b>2 649 689 863 481</b>	<b>20 429 935 502</b>

Source : LF 2024 &amp; PLF 2025



### **3. PROGRAMME 064 : ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE**

**Pré-Responsable :**

**Fonction :**

#### **3.1. Périmètre du Programme**

Le périmètre du programme est composé des Directions/Services suivants : Service d'Identification des Elèves, Service de formation des Enseignants de Maternel.

#### **3.2. Stratégie du programme**

A l'enseignement préscolaire, les enfants commencent leurs intégrations dans la société. En effet, ils apprennent à tisser les relations et vivre avec les personnes autres que les membres de leurs familles. Ils enrichissent leur langage et découvrent l'univers de l'écrit.

Tandis que, l'éducation de base pour tous est l'ensemble de connaissances acquises par l'enfant dès le niveau primaire jusqu'au secondaire général. Elle s'articule en l'enseignement primaire et les deux premières années du secondaire. Elle assure à tous les enfants un socle commun des connaissances et donne à l'enfant un premier niveau de formation générale. L'éducation de base pour tous vise à satisfaire le besoin d'apprendre des enfants, des jeunes et des adultes, notamment les besoins d'apprendre à écrire, à lire, à calculer, à s'exprimer oralement et par des signes, à savoir résoudre des problèmes et à acquérir le savoir-être, le savoir-faire, le savoir-faire faire, le savoir-devenir et le sens civique. Pour atteindre l'éducation de base pour tous, tout au long de la vie, l'Etat devra :

- Garantir la scolarisation primaire obligatoire et gratuite pour tous dans les établissements publics d'enseignement national, en y consacrant des ressources humaines, matérielles, infrastructurelles et financières appropriées ;
- Assurer la démocratisation de l'éducation par la garantie du droit à une éducation de qualité, l'égalité des chances d'accès et de réussite pour tous, y compris les personnes vivant avec handicaps ;
- Promouvoir l'éducation physique et sportive, l'éducation non-formelle, la lutte contre les violences sexuelles et les maladies endémiques et épidémiques notamment le VIH/SIDA, la COVID-19, le paludisme et la tuberculose ainsi que l'utilisation des langues nationales et/ou des langues du milieu. Le programme national de l'éducation de base pour tous est applicable sur toute l'étendue de la république. Il est enrichi par des apports spécifiques à chaque milieu.

La proportion des enfants au préscolaire reste faible dans le milieu rural qui accuse beaucoup de retard en la matière. Le développement de l'offre préscolaire en milieu rural s'appuiera sur les partenariats avec les communautés et la création de classes Pré-primaire dans les écoles primaires.

### 3.3. Objectifs et indicateurs de performances

Tableau n°13 : Cadre de Performance Programme Enseignement Préscolaire et Primaire

Objectif 1. Accroître les possibilités de préscolarisation								
Indicateur	Unité de mesure	Réalizations		Exercices en cours	Cibles			
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	
N°	Nom de l'Indicateur							
1	Taux brut de préscolarisation	%	7,9%	7,7%	7,8	10%	12%	15 %
<b>Source</b> : Annuaire statistique								
<b>Modalité de calcul</b> : Nombre des élèves inscrits divisé par la population scolarisable de 3-5 ans multiplié par 100.								
<b>Commentaires</b> : Cet indicateur renseigne sur le niveau de couverture de l'enseignement maternel. Le caractère facultatif de la préscolarisation reste l'une des faiblesses de ce niveau d'étude si important. Il est nécessaire de développer la préscolarisation en milieu rural et sensibiliser les parents sur l'importance de préscolarisation de leurs enfants.								
Objectif 2. Améliorer la qualité de l'enseignement								
Indicateur	Unité de mesure	Réalizations		Exercices en cours	Cibles			
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	
N°	Nom de l'Indicateur							
1	Pourcentage des éducateurs/éducatrices formés	%	11,5%	23,2 %	34,9%	46,6 %	58,3 %	70 %
<b>Source</b> : IGE								
<b>Modalité de calcul</b> : Nombre des éducateurs/éducatrices formés divisé par le nombre total des éducateurs/éducatrices multipliée par 100.								
<b>Commentaires</b> : Cet indicateur renseigne sur le nombre exact d'éducateurs (trices) qui ont suivi une formation professionnelle au cours de l'année. Il permet d'améliorer les compétences des éducateurs et éducatrices afin d'encadrer les enfants.								
Objectif 3: Accroître la capacité d'accueil								
Indicateurs	Unités	Réalizations		Exercice en cours	Cibles			
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	
N°	Libellés Indicateurs							
1	Taux Brut de scolarisation au primaire (TBS)	%	114,8 %	115,7%	118%	119,5%	122%	125 %
<b>Source</b> : Annuaire statistique								
<b>Modalité de calcul</b> : Nombre d'enfants scolarisés dont l'âge compris entre 6 et 11 ans / la population scolarisable de cet âge x100								
<b>Commentaires</b> : Un taux brut de scolarisation élevé indique un degré élevé de participation que les élèves appartiennent au groupe d'âge officiel ou non. Quand la valeur du TBS approche ou dépasse 100%, cela indique que le pays est, en principe, capable de scolariser la totalité de sa population en âge de fréquenter l'école (que le pays a la capacité d'accueil suffisante. Le TBS peut parfois dépasser 100% car les élèves trop âgés et trop jeunes ainsi que les redoublants sont inclus. L'atteinte de ce taux dans les années cibles (2025,2026 et 2027) va nécessiter l'augmentation de capacité d'accueil du système éducatif.								
2	Taux brut d'admission au primaire (TBA)	%	131%	129,2%	124,3%	119,5%	114,8%	110 %
<b>Source</b> : Annuaire statistique								

<b>Modalité de calcul :</b> Nombre total des nouveaux inscrits en 1 <sup>ère</sup> année au cycle primaire sans distinction d'âges divisé par le nombre d'enfants ayant l'âge officiel d'admission à ce cycle, multiplié par 100.								
<b>Commentaires :</b> Suite à la gratuité de l'enseignement primaire, le ministère de l'éducation déploie un effort pour stabiliser l'admission des enfants à l'âge légal dans le cycle.								
2	Indice de parité au primaire	Ratio	0,9	0,9	1	1	1	1
<b>Source :</b> Annuaire statistique, Rapport de la revue conjointe								
<b>Mode de calcul :</b> : Nombre total des filles divisé par le nombre total des garçons								
<b>Commentaires :</b> Faire de sorte qu'il ait l'équité garçon- fille à tous les niveaux d'études en créant un environnement scolaire sécurisé, inclusif et propice des apprentissages.								
3	Taux d'achèvement au primaire (TAP)	%	85,4%	89,7%	94,7%	95,3%	96%	98%
<b>Source :</b> Annuaire statistique et rapport revue conjointe								
<b>Modalité de calcul :</b> Nombre des élèves inscrits en 6 <sup>ème</sup> année primaire divisé par la population scolarisable de 11 ans multiplié par 100.								
<b>Commentaires :</b> Cet indicateur renseigne sur le niveau d'achèvement ou de rétention dans le système éducatif.								
4	Nombre d'écoles primaires construites	Nombre	1046	395	1500	1500	1500	1046
<b>Source :</b> DIS								
<b>Mode de calcul :</b> Nombre d'écoles construites divisé par le nombre total d'écoles à construire multiplié par 100.								
<b>Commentaires :</b> avec la politique de la gratuité et pour améliorer la qualité des apprenants le sous-secteur de l'éducation nationale a besoin plus des nouvelles écoles construites								
5	Pourcentage des enseignants formés au primaire	%	30%	44%	58%	72%	86%	100%
<b>Source :</b> SENAFOR PRIMAIRE								
<b>Modalité de calcul :</b> C'est le rapport entre le nombre d'enseignants ayant suivi une formation continue sur le nombre total d'enseignants, exprimé en pourcentage.								
<b>Commentaires :</b> cet indicateur renseigne sur le nombre exact d'enseignants qui ont suivi au cours de l'année une formation en vue de renforcer leurs compétences professionnelles. Il permet d'améliorer les compétences des enseignants afin d'accompagner les élèves								
6	Taux d'achèvement des filles au primaire	%	61,4	60,1	70,1	80,1	90	100
<b>Source :</b>								
<b>Modalité de calcul :</b> Nombre des enseignants formés divisé par le nombre total des enseignants des provinces ciblées pour la formation multipliée par 100								
<b>Commentaires :</b> Permet d'améliorer les compétences des enseignants afin d'accompagner les élèves								

### 3.4. Evolution des Crédits du Programme

#### 3.4.1. Evolution des Crédits par rubrique

Tableau n°14 : Présentation des crédits par rubrique

Rubriques		Crédits Votés 2024 (en FC)	Projections 2025 (en FC)
<b>64 Enseignement Préscolaire et Primaire</b>		<b>643 399 933 661</b>	<b>32 056 698 685</b>
<b>Rubriques Budgétaires</b>	1	Contrepartie des projets	0
	2	Financement des Réformes	0
	3	Fonctionnement du Ministère	23 627 093 953
	4	Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	12 190 297 100
	5	Investissements sur Ressources Extérieures	0
	6	Investissements sur Ressources Propres	19 581 295 059
	7	Investissements sur Transfert aux Provinces et ETD	588 001 247 549
	8	Mise à la Retraite	0
	9	Rémunérations	0

Source : LF 2024 & PLF 2025

#### 3.4.2. Evolution des Crédits par Titre

Tableau n° 15 : Présentation des Crédits par titre

Titres	Crédits Votés 2024 (en FC)	Projections 2025
<b>I. Dépenses courantes</b>	<b>35 817 391 053</b>	<b>32 056 698 685</b>
Titre III : Dépenses de personnel	4 606 937 609	1 041 439 096
Titre IV : Biens et matériels ;	1 892 916 876	2 126 927 041
Titre V : Dépenses de prestations ;	17 127 239 468	23 688 332 548
Titre VI : Transferts et interventions	12 190 297 100	5 200 000 000
<b>II. Dépenses en capital</b>	<b>607 582 542 608</b>	<b>0</b>
Titre VII : Equipements	122 865 809 138	0
<i>Financement intérieur</i>		0
<i>Financement extérieur</i>		0
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, Acquisition immobilière	484 716 733 470	0
<i>Financement intérieur</i>		0
<i>Financement extérieur</i>		0
<b>Total</b>	<b>643 399 933 661</b>	<b>32 056 698 685</b>

Source : LF 2024 & PLF 2025

**PROGRAMME 065 : EVALUATION PEDAGOGIQUE ET FORMATION DES ENSEIGNANTS****Pré-Responsable : Jacques ODIA MUSUNGAYI****Fonction : Inspecteur Général****4.1. Périmètre du Programme**

Le périmètre du programme est composé des Directions/Services suivants : Inspection Générale de l'Enseignement, Direction des Formation des Enseignants, Direction Nationale d'Orientation Scolaire et Professionnelle, Direction des Formation des Enseignants.

**4.2. Stratégie du programme**

Les résultats des études menées sur les connaissances et compétences des enseignants et des élèves du primaire relèvent des faiblesses dans les disciplines fondamentales qui sont la lecture/écriture et les mathématiques. Ces faiblesses constituent un obstacle majeur pour l'amélioration de la qualité des enseignements/apprentissage des élèves au primaire.

La scolarisation primaire universelle et la première des priorités de la stratégie. Les politiques orientées vers l'achèvement primaire universel visent aujourd'hui la réduction des disparités au bénéfice des populations les plus éloignées de l'école. Des mesures classiques d'augmentation des capacités d'accueil seront encore nécessaires au cours de la décennie pour améliorer la qualité de l'accueil tout en réduisant les inégalités constatées. La poursuite de la politique de mécanisation et de paiement des enseignants ainsi que le paiement des frais de fonctionnement aux bureaux gestionnaire et aux écoles permettront un nouveau progrès en Direction de la gratuité de l'enseignement primaire et favoriseront la fréquentation scolaire des populations les plus pauvres.

Des mesures de discrimination positives seront prises dans l'allocation des ressources pour combler le retard des certaines territoires, population ou écoles, par la mise en place des mesures spécifiques d'aide à la fréquentation scolaire au profit des populations les plus défavorisées, et par la prise en compte de l'éducation inclusive et de l'éducation spécialisée.

L'accueil des enfants au préscolaire devrait atteindre 15,2% en taux brut contre 4,4% aujourd'hui. La cible prioritaire est le monde rural qui accuse beaucoup de retard en la matière. Le développement de l'offre préscolaire en milieu rural s'appuiera sur le partenariat avec les communautés et la création des classes Pré-primaire dans les écoles primaires.

La mise en place de l'éducation de base mènera à des politiques d'accès différenciées selon les cycles au secondaire. L'accès au premier cycle sera favorisé avec comme cible, une transition depuis l'école primaire devant atteindre 70% d'enfants, tandis que l'accès au second cycle sera régulé. Cependant, la stratégie ne vise pas encore la généralisation de l'accès au premier cycle secondaire qui fera à terme partie de l'éducation de base. Le TENAFEP sera donc maintenu, mais il sera réformé pour en faire un véritable instrument de certification et de régulation. Par ailleurs, il sera nécessaire de renforcer les régulations des flux vers la partie haute du système avant de généraliser la mise en place de l'éducation de base.

**4.3. Objectifs et indicateurs de performances**

Les objectifs sont :

- Accroître l'accès, l'équité et la rétention ;
- Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement ;
- Renforcer la gouvernance.

La finalité du système éducatif est de former des hommes et des femmes compétents, imprégnés des valeurs humaines, morales, spirituelles, civiques, créatifs et désireux de bâtir une nouvelle

société congolaise démocratique, solidaire, prospère et pacifique. Il s'agit avant tout de libérer l'homme de toutes les pesanteurs qui l'empêchent de participer efficacement au développement de son pays, en lui inculquant le savoir, le savoir-faire et le savoir-être qui constituent le socle de la vie en société.

**Tableau n°16 : Cadre de Performance du Programme**

Objectif 1. Améliorer la qualité de l'enseignement								
Indicateur	Unité de mesure	Réalizations		Exercices en Cours	Cibles			
N° Nom de l'Indicateur		2022	2023	2024	2025	2026	2027	
1	Pourcentage des éducateurs/éducatrices formés	%	11,5%	23,2%	34,9%	46,6%	58,3%	70%
<b>Source :</b> IGE								
<b>Modalité de calcul :</b> Nombre des éducateurs/éducatrices formés divisé par le nombre total des éducateurs/éducatrices des provinces ciblées pour la formation multipliée par 100.								
<b>Commentaires :</b> Permet d'améliorer les compétences des éducateurs et éducatrices afin d'encadrer les enfants								

Objectif 2. Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement								
Indicateur	Unité de mesure	Réalizations		Exercices en Cours	Cibles			
N° Nom de l'Indicateur		2022	2023	2024	2025	2026	2027	
3	Pourcentage des enseignants formés	%	30%	44%	58%	72%	86%	100%
<b>Source:</b> DIPROMAD								
<b>Modalité de calcul :</b> Nombre des enseignants formés divisé par le nombre total des enseignants des provinces ciblées pour la formation multipliée par 100								
<b>Commentaires :</b> Permet d'améliorer les compétences des enseignants afin d'accompagner les élèves								

Objectif 1. Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement							
Indicateur	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en Cours	Cibles		
Nom de l'indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taux de réussite à l'examen d'Etat	%	65%	78%	ND	80%	83%	85%
<b>Source :</b> IGE							
<b>Modalité de calcul :</b> Nombre total de réussite divisé par le nombre total des participants multiplié par 100							
<b>Commentaires :</b> Il faut développer la politique de bibliothèque scolaire pour renforcer les élèves dans la culture de lecture, suivre le cursus des enfants pour éviter les inscriptions qui ne tiennent pas compte du parcours des enfants.							

#### 4.4. Evolution des Crédits du Programme

##### 4.4.1. Evolution des Crédits par rubrique

Tableau n°17 : Présentation des crédits par rubrique

Rubriques		Crédits Votés 2024 (en FC)	Projections 2025 (en FC)
<b>065 Evaluation Pédagogique et formation des enseignants</b>		<b>206 765 004 425</b>	<b>461 092 627 779</b>
1	Contrepartie des projets	0	0
2	Financement des Réformes	0	4 000 000 000
3	Fonctionnement du Programme	157 373 191 790	<b>331 349 731 574</b>
4	Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	31 953 422 135	<b>70 714 434 337</b>
5	Investissements sur Ressources Extérieures	0	0
6	Investissements sur Ressources Propres	1 207 200 000	1 207 200 000
7	Investissements sur Transfert aux Provinces et ETD	0	0
8	Mise à la Retraite	0	0
9	Rémunérations	16 231 190 500	53 821 261 868

Source : LF 2024 & PLF 2025

##### 4.4.2. Evolution des Crédits par Titre

Tableau n° 18 : Présentation des Crédits par titre

Titres	Crédits Votés 2024 (en FC)	Projections 2025
<b>I. Dépenses courantes</b>	<b>205 557 804 425</b>	<b>459 182 795 493</b>
Titre III : Dépenses de personnel	24 749 656 90	68 540 618 905
Titre IV : Biens et matériels ;	4 243 801 662	<b>6 925 803 821</b>
Titre V : Dépenses de prestations ;	81 683 472 202	<b>180 849 667 664</b>
Titre VI : Transferts et interventions <sup>3</sup>	94 880 873 661	203 569 337 389
<b>II. Dépenses en capital</b>	<b>1 207 200 000</b>	<b>1 207 200 000</b>
Titre VII : Equipements	1 207 200 000	1 207 200 000
<i>Financement intérieur</i>		0
<i>Financement extérieur</i>		0
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, Acquisition immobilière	0	0
<i>Financement intérieur</i>		0
<i>Financement extérieur</i>		0
<b>Total</b>	<b>206 765 004 425</b>	<b>461 092 627 779</b>

Source : LF 2024 & PLF 2025



**4.**

**Ministère de l'Enseignement  
Supérieur et Universitaire**  
*(Section 40)*



**Responsable : S.E. Madame Pr. Dr. SOMBO AYANNE SAFI MUKUNA Marie- Thérèse**  
**Fonction : Ministre**

## 1. Présentation stratégique de l'ESU

### 1.1. Priorités nationales

La vision du Gouvernement en matière de l'éducation est de construire un **« système éducatif inclusif de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active »**. Cette vision tire sa substance de l'Agenda post 2015, des Objectifs de Développement Durable (ODD), du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) et de la CESA. Cette vision se traduit dans des actions prioritaires suivantes présentées par axe stratégique :

**Tableau n°1 : Actions Prioritaires du Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire**

N°	Axes stratégiques	Objectif spécifique	Actions	Indicateurs
01	<b>Accès et assurer l'équité</b>	1.1. Accroître l'accès de filles dans les filières d'ingénierie  1.2. Améliorer les infrastructures des EESU	1.1.1. <b>Octroi d'une bourse d'études</b> aux filles scolarisées dans les filières scientifiques et technologiques  1.1.2. Poursuite des travaux de modernisation des établissements.	1.1.1.1. Indice de parité filles-garçons en sciences d'ingénierie  1.1.1.2. Nombre d'établissements modernisés
02	<b>Améliorer la qualité des enseignements et des apprentissages</b>	2.1. Consolider le système LMD	2.1.1. Evaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du système LMD	2.1.1.1. Rapport d'évaluation  2.1.1.2. Pourcentage des acteurs de l'ESU ayant été renforcés en capacités sur les fondamentaux et techniques du système LMD  2.1.1.3. Nombre des descripteurs des unités d'enseignement de 8 domaines d'enseignement disponibles  2.1.1.4. Nombre des

			<p>2.1.2. Renforcement des capacités de tous les acteurs de l'ESU aux fondamentaux et techniques du système LMD</p> <p>2.1.3. Elaboration des descripteurs des unités d'enseignement et autres documents pertinents d'appui au système LMD</p> <p>2.1.4. Amélioration des plateaux techniques des laboratoires et ateliers des EESU</p>	<p>laboratoires et ateliers d'EESU équipés</p>
<b>03</b>	<b>Amélioration de la Gouvernance et du pilotage du secteur de l'ESU</b>	3.1.Reconceptualiser la gouvernance du secteur de l'ESU	<p>3.1.1. Organisation des audits et de l'enquête de viabilité des EESU publics et privés</p> <p>3.1.2. Mise en place et application des structures organiques-types par nature d'enseignement et par taille dans les EESU publics</p> <p>3.1.3. Mise en place</p>	<p>3.1.1.1. Pourcentage des EESU publics et privés audités jugés viables, Intermédiaires et non viables donc à fermer.</p> <p>3.1.1.2. Arrêté ministériel portant structures organiques-types par nature d'enseignement et par taille</p> <p>3.1.1.3. Nombre des filières d'études en lien avec les secteurs porteurs de croissance créées et/ou bénéficiaires des appuis spécifiques</p>

			<p>d'une politique des priorisations des filières d'études en lien avec les secteurs porteurs de croissance du pays (Agriculture, pêche et élevage, Mines, Infrastructures et Environnement dans ses volets changement climatique et Biodiversité)</p> <p>3.2.1. Elaboration de la carte universitaire</p> <p>3.2.2. Sensibilisation et appui aux EESU pour l'élaboration de leur plan stratégique</p> <p>3.2.3. Introduction de contrat de performance comme nouveau mode de gouvernance</p> <p>3.2.4. Numérisation de la gestion des EESU</p>	<p>3.2.1.1. Carte universitaire disponible</p> <p>3.2.1.2. Annuaire statistique publié</p> <p>3.2.2.1. Pourcentage des EESU disposant d'un plan stratégique</p> <p>3.2.3.1. Nombre d'EESU ayant signé un contrat de performance avec le Gouvernement</p> <p>3.2.4.1. Pourcentage des EESU ayant une gestion numérisée.</p>
--	--	--	---	--

Source : Direction des Études et Planification du Ministère de l'ESU

## 1.2. Politiques sectorielles

En 2014, le Gouvernement de la République a réalisé une étude sur l'état du système éducatif dans son ensemble, de l'enseignement maternel à l'enseignement supérieur et universitaire. Le rapport de cette étude, dénommé « Rapport d'État du Système Éducatif National », RESEN en sigle, a établi un diagnostic exhaustif du système éducatif et formulé de pistes d'orientations pour les politiques éducatives.

En résumé, le diagnostic a décrit un tableau moins reluisant au plan de l'offre éducative, de la qualité des enseignements et des apprentissages ainsi que de la gouvernance et du pilotage du secteur de l'ESU.

En effet, l'ESU s'est caractérisé par la prolifération des EESU, l'inadéquation formation-emploi et par le laxisme dans la gouvernance et le pilotage du système. Ceci a contribué à la détérioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement supérieur en RDC.

**Depuis 2015-2016, le nombre d'étudiants inscrits dans les EESU augmente de 5,1% en**

**moyenne chaque année** faisant passer les effectifs de 462.604 étudiants en 2015-2016 à 653.388 en 2022-2023 pour un total de 1 409 établissements dont 580 du secteur public et 829 du secteur privé comprenant des Universités (423), des Instituts Supérieurs Pédagogiques (255) et des Instituts Supérieurs Techniques, Artistiques et Technologiques (731).

Par ailleurs, le diagnostic a établi, que près de 29% d'EESU **ne répond pas aux minima des critères de qualité exigés pour un établissement d'enseignement supérieur tels que** fixés par le décret n° 14/004 du 11 février 2014 portant critères de viabilité des EESU.

En outre, **les EESU ne disposent pas suffisamment d'enseignants qualifiés (140 étudiants pour un professeur) et cette situation est plus alarmante dans les domaines des sciences et technologie.**

Les coûts des études d'enseignement supérieur sont importants et plus supportés par les ménages, surtout pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Mesuré en pourcentage du PIB, l'investissement public de 0,5% reste très inférieur à celui observé dans la plupart des pays voisins.

S'agissant de la recherche scientifique universitaire, le diagnostic relève une faible production de la recherche scientifique des Etablissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire et dont les activités réalisées n'ont pas d'effets induits significatifs sur la croissance économique du pays.

Fort de ces constats négatifs, le Ministère de l'ESU dont la mission essentielle est d'accompagner les EESU à réaliser au mieux leur triple mission d'enseigner, de faire la recherche et d'offrir de services de qualité à la communauté, a résolu de traduire cet accompagnement dans une politique idoine d'amélioration de l'offre éducative répondant à la demande sociale, d'assurer la qualité des enseignements et des apprentissages fondée sur les produits de la recherche bénéficiant à la communauté ainsi qu'au développement socio-économique du pays.

Cette politique encourage également l'ESU à s'ouvrir au monde et tient compte des défis liés à la mondialisation confrontée à la 4<sup>ème</sup> révolution industrielle et à l'économie numérique.

En 2015, le secteur de l'éducation s'est doté d'une stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation (2016-2025) dans laquelle l'ESU a pour objectif de former des cadres qualifiés et ouverts aux Technologies qui porteront le développement socio-économique du pays. Cette stratégie s'articule autour de trois axes stratégiques suivants : (i) Développer l'accès et assurer l'équité, (ii) Améliorer la qualité des enseignements et des apprentissages, et (iii) Améliorer la gouvernance et le pilotage du secteur.

## **1.2. Organisation du Ministère et domaines d'intervention**

### **a. Domaines d'intervention du Ministère**

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire a pour responsabilité, la conception, la mise en œuvre et le suivi de la politique de l'Etat en matière d'enseignement supérieur et universitaire, conformément aux conventions internationales et aux différents textes légaux et réglementaires en vigueur en RDC. Son domaine de compétence couvre l'ensemble des activités d'éducation, de formation et de recherche dans les Etablissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire (EESU) tant publics que privés à travers la RDC.

## b. Organisation du Ministère

**Les attributions** du Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire fixées par l'Ordonnance n°22/003 du 07 janvier 2022 sont les suivantes :

- Organisation de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;
- Création et tutelle des Etablissements Publics d'Enseignement Supérieur et Universitaire ;
- Reconnaissance et validation des diplômes étrangers ;
- Agrément des Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur et Universitaire et Homologation de leurs diplômes ;
- Création, tutelle et gestion des services de l'Enseignement Supérieur et Universitaire fonctionnant à l'étranger ;
- Suivi de la scolarité des étudiants et de la carrière des enseignants ;
- Négociation, suivi et gestion des dossiers des bourses d'études et de stage à l'étranger en collaboration avec les ministères ayant la Coopération Internationale dans ses attributions ;
- Contrôle de la scolarité et entérinement des diplômes nationaux ;
- Promotion de la recherche fondamentale et appliquée ;
- Organisation, promotion et supervision des activités culturelles, sportives et des loisirs au sein des établissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire publics ou privés agréés, en collaboration avec le ministère ayant dans ses attributions les sports et loisirs ;
- Inventaire, suivi et gestion du patrimoine mobilier et immobilier des établissements du secteur de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;
- Mobilisation de fonds extrabudgétaires.

**Au plan de son organisation**, la loi Cadre n° 14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National reconnaît à l'Enseignement Supérieur et Universitaire les organes ci-après :

- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;
- Le Conseil Académique Supérieur ;
- Le Conseil d'Administration des Universités ;
- Le Conseil d'Administration des Instituts Supérieurs Techniques, Artistiques et Technologiques ;
- Le Conseil d'Administration des Instituts Supérieurs Pédagogiques ;
- Le Conseil d'Administration des Ecoles Supérieures ;
- Le Conseil de l'Enseignement Supérieur et Universitaire Privé Agréé ;
- Le Conseil de l'Etablissement ;
- Le Comité de Gestion ;
- Le Recteur ou le Directeur Général selon le cas ;
- Le Conseil de Faculté ou de Section ;
- Le Conseil de département.

L'article 96 de ladite Loi-Cadre détermine les Services spécialisés du Ministère que sont:

- La Commission Permanente des Etudes (CPE);
- Le Centre Interdisciplinaire pour le Développement et l'Education Permanente (CIDEP);
- Le Collège des Commissaires aux Comptes ;
- Les Presses Universitaires du Congo (PUC) ;
- Le Centre de Linguistique Théorique et Appliquée.

Par ailleurs, dans le souci d'implémenter la culture de la qualité dans le système de l'ESU et en adéquation aux standards internationaux, le Ministère bénéficie des services de l'Agence

Nationale de l'Assurance-Qualité créée par Décret n°18/003 du 28 février 2018.

En sus de ces services, le Ministère de l'ESU fonctionne avec un Secrétariat Général constitué de 12 Directions normatives ci-après :

1. Services Généraux ;
2. Services Académiques ;
3. Etudes et Planification ;
4. Coopération Internationale et Régionale ;
5. Enseignement Supérieur Privé ;
6. Corps des Inspecteurs ;
7. Sports Universitaires ;
8. Informatique ;
9. Activités Culturelles ;
10. Patrimoine et Infrastructures ;
11. Enseignement Ouvert et à Distance ;
12. Police Universitaire.

## 2. Réalisations antérieures et perspectives

### 2.1. Réalisations antérieures

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire a réalisé plusieurs actions concourant à l'accroissement de la capacité d'accueil, à l'amélioration de la qualité des enseignements et apprentissages, ainsi qu'à l'implémentation de la culture de la bonne gouvernance dans les EESU.

**S'agissant de la capacité d'accueil**, plusieurs infrastructures ont été construites et réhabilitées (ou en cours) à travers le pays notamment à l'Université Pédagogique Nationale, Institut National du Bâtiment et de Travaux Publics, Université Officielle de Mbuji-Mayi, Université de Bunia, Université de Kananga, Université de Lualaba....

**Concernant l'amélioration de la qualité des enseignements**, l'arrimage des EESU au système LMD dont la finalité est d'harmoniser les cursus dans l'enseignement supérieur et universitaire et de favoriser la mobilité du personnel et de l'étudiant à l'échelle mondiale s'est matérialisé par la révision circulaire selon les principes d'ingénierie de formation avec comme produits les nouveaux programmes répondant aux besoins du monde professionnel. De même les plateaux techniques de laboratoires et ateliers de quelques établissements ont été améliorés avec le concours des Partenaires Techniques et Financiers.

Et, pour permettre aux étudiants l'accès aux ressources éducatives numériques, il a été mis en place la Bibliothèque Numérique Nationale avec un fond de plus de 139 000 ressources électroniques non encore complètement cataloguées.

**Quant à l'implémentation de la culture de la bonne gouvernance**, le Ministère a mis en place une application numérique dénommée « OptSolution » pour une gestion transparente des aspects académiques, administratifs, financiers et de patrimoine. Dans sa phase expérimentale au niveau des Etablissements de la ville de Kinshasa, cette application sera déployée dans tous les EESU publics du pays.

### 2.2. Perspectives

Les perspectives du Ministère de l'ESU sur la période 2025-2027 visent à faire jouer à l'ESU son rôle de promoteur d'un pool d'intelligence et de levier incontestable de la croissance économique nationale.

Pour ce faire, l'ESU Rd Congolais s'oriente vers une formation de qualité liée à une recherche scientifique significative engagée face aux enjeux du changement climatique, de la perte de la nature et de la biodiversité, et du rôle stratégique de la République Démocratique du Congo comme « **Pays solution** ».

3. Maquette Programmatique du Ministère

Tableau n°2 : Maquette Programmatique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire

SECTION 40 : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE								
N°	CODE SECTION	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	Périmètre	
							Services normatifs	Opérateurs
31	40	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE						
			067	Administration Générale de l'Enseignement Supérieur et Universitaire			Cabinet du Ministre, Secrétariat Général/ESU, Direction d'Etudes et Planification, Direction des Services Généraux, Direction de la Coopération Internationale, Direction du Corps des Inspecteurs, Direction des Activités Culturelles, Direction de la Police Universitaire, Direction de l'Informatique, Direction des Sports Universitaires	
					0671	Pilotage de la stratégie ministérielle de l'Enseignement Supérieur et Universitaire	Cabinet du Ministre	Agence Nationale d'Assurance-Qualité
					0672	Coordination Administrative l'Enseignement Supérieur et Universitaire	Secrétariat Général/ESU, Direction des Services Généraux, Direction des Services Académiques, Direction d'Etudes et Planification, Direction de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, Direction de la Coopération Internationale, Direction du Corps des Inspecteurs, Direction des Activités Culturelles, Direction de la Police Universitaire, Direction des Sports Universitaires	
			068	Enseignement Supérieur et Universitaire			Direction des Services Académiques, Direction de l'Enseignement Supérieur Privé, Direction du Patrimoine et Infrastructures, Direction de l'Enseignement Ouvert et à distance, Direction de l'Informatique	

0681	Consolidation du système LMD	Direction des Services Académiques, Direction de l'Enseignement Supérieur Privé	Agence Nationale d'Assurance-Qualité
0682	Promotion de l'Assurance-Qualité	Commission Permanente des Etudes	
0683	Amélioration des infrastructures des EESU et des plateaux techniques des laboratoires et ateliers	Direction du Patrimoine et Infrastructures	
0684	Numérisation de l'Enseignement Supérieur et Universitaire	Direction de l'Informatique, Direction de l'Enseignement Ouvert et à Distance,	
069	Recherche scientifique universitaire		
0691	Promotion de la recherche fondamentale, appliquée et recherche-développement	Commission Permanente des Etudes, Direction de la Recherche scientifique universitaire	
0692	Renouvellement des ressources professorales		
0693	Création d'un fonds compétitif pour la recherche		

Source : Direction des Etudes et Planification du Ministère de l'ESU

#### 4. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère

Les objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère de l'Enseignement consiste à :

1. **Améliorer la compétitivité des EESU au niveau international ;**
2. **Améliorer l'offre éducative du Supérieur et promouvoir l'équité ;**
3. **Améliorer la qualité de la formation et de la recherche scientifique universitaire.**

Objectif 1. Améliorer la compétitivité des EESU au niveau international									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Nombre de publications scientifiques dans les revues internationales indexées	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<p><b>Source</b> : Rapport d'activités du Ministère de l'ESU/ Direction de la Recherche scientifique universitaire</p> <p><b>Mode de calcul</b> : Le comptage de publications scientifiques publiées dans les revues internationales indexées</p> <p><b>Commentaire</b> : Depuis quelques temps, le classement international des universités ne reprend aucun établissement de la Rd Congo par l'absence entre autres des publications des chercheurs congolais dans les revues scientifiques internationales. D'où l'engagement du ministère d'accompagner les chercheurs congolais à publier les résultats de leur recherche dans des revues scientifiques internationales indexées.</p>									
2	Nombre de participations des scientifiques des EESU congolais aux rencontres savantes	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<p><b>Source</b> : <b>Source</b> : Rapport d'activités du Secrétariat Général du Ministère de l'ESU</p> <p><b>Mode de calcul</b> : Le comptage des rencontres savantes auxquelles les scientifiques des EESU congolais ont participé.</p> <p><b>Commentaire</b> : Les rencontres savantes organisées au plan international contribuent de manière significative à l'enrichissement du Savoir et de l'avancée technologique. La participation à ces rencontres par les savants congolais pourra enrichir la recherche scientifique du pays.</p>									
3	Nombre de scientifiques des EESU congolais primés au niveau international	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<p><b>Source</b> : Rapport d'activités du Secrétariat Général de l'ESU</p> <p><b>Mode de calcul</b> : Le comptage des scientifiques des EESU congolais primés au niveau international.</p> <p><b>Commentaire</b> : La visibilité internationale des scientifiques des EESU congolais traduit par leur reconnaissance au plan scientifique international est un indicateur de performance de la recherche scientifique universitaire congolaise.</p>									
Objectif 2. Améliorer l'offre éducative du Supérieur et promouvoir l'équité									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Nombre d'étudiants pour 100.000 habitants	Nombre	619	630	640	691	743	794	846
<p><b>Source</b> : DEP/ ESU</p> <p><b>Mode de calcul</b> : Nbre d'étudiants / Population totale x 100.000</p> <p><b>Commentaires</b> : La RDC qui se projette pour pays émergent d'ici à 2030 et pays développé d'ici à 2050 doit se doter des ressources humaines conséquentes. En effet, les pays émergents comptent aujourd'hui au moins 3000 étudiants pour 100.000 habitants et la norme internationale en cette matière est de 2000 étudiants pour 100.000 habitants au minimum. Les statistiques de 2023 renseignent que la RDC compte 640 étudiants pour 100.000 habitants. Alors que</p>									

la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation prévoyait d'améliorer l'accès à l'ESU en amenant cet indicateur à 1000 étudiants pour 100.000 habitants d'ici à 2025 et à 2000 étudiants pour 100.000 habitants d'ici à 2030. Le défi pour la RDC est d'augmenter la capacité d'accueil des EESU par la construction de nouvelles infrastructures.

2	Indice de parité de genre	Ratio	0,60	0,61	0,62	0,65	0,67	0,69	0,77
---	---------------------------	-------	------	------	------	------	------	------	------

**Source :** Annuaire Statistique de l'ESU

**Mode de calcul :** Nbre d'étudiantes / Nbre d'étudiants

**Commentaires :** L'ODD4 préconise l'équité dans la scolarisation à tous les niveaux de l'éducation. Le diagnostic posé dans la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation (SSEF) montre que les filles sont moins scolarisées à l'ESU par rapport aux garçons. Entre l'année 2021 et l'année 2023, l'indice s'est amélioré de 2 points seulement passant respectivement de 0,60 à 0,62 tandis que la SSEF projetait d'atteindre un indice de 0,77 soit 77 filles pour 100 garçons en 2023. D'où la nécessité de reconduire cet objectif pour l'horizon 2027

**Objectif 3 : Améliorer la qualité de la formation et de la recherche scientifique universitaire.**

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1	Nombre d'étudiants pour un professeur	Nombre	156	151	140	140	137	133	121

**Source :** DEP/ ESU

**Mode de calcul :** Nbre d'étudiants / Nombre de professeurs

**Commentaires :** L'état de lieu stigmatise la situation de la carence du personnel enseignant qualifié dans le système éducatif du Supérieur congolais qui aligne actuellement 133 étudiants pour 1 professeur et cette situation diffère selon les provinces et les filières d'études. La SSEF en fait un axe essentiel d'intervention pour arriver à au moins 121 étudiants pour un professeur en 2026 et 100 étudiants pour 1 professeur en 2030.

2	Nombre de thèses de doctorat soutenues	Nombre	-	347	498	450	506	571	646
---	--	--------	---	-----	-----	-----	-----	-----	-----

**Source :** Annuaire Statistique de l'ESU

**Mode de calcul :** Nombre de thèses soutenues par an

**Commentaires :** Pour pallier au problème d'insuffisance du personnel académique à l'ESU, la Stratégie Sectorielle préconise la mise en place d'un système d'octroi de 1000 bourses locales chaque année en faveur des enseignants chercheurs afin de leur permettre de soutenir leur thèse. Malheureusement, faute des moyens, cet objectif peine à se réaliser. Au regard de son importance pour l'amélioration de la qualité des enseignements, le Ministère reconduit cet objectif avec comme ambition de soutenir 4718 doctorants à l'élaboration de leur thèse d'ici 2030 dans le but d'atteindre le ratio d'un enseignant qualifié pour 100 étudiants en priorisant les filières scientifiques et technologiques.

## 5. Evolution des crédits par Programme

**Tableau n°4 : Présentation des crédits par Programme**

CODE PROG.	PROGRAMME	Crédits Votés 2024 (en FC)	Projections (en FC)		
			2025	2026	2027
067	Administration Générale de l'Enseignement Supérieur et Universitaire	572 631 079 966	154 830 138 470	686 074 470 251	748 616 018 163
068	Enseignement Supérieur et Universitaire	23 413 732 826	595 882 515 351	58 884 017 284	59 540 512 128
069	Recherche Scientifique Universitaire	10 000 000 000		16 269 250 000	17 587 059 250
<b>Total</b>		<b>606 044 812 792</b>	<b>750 712 653 821</b>	<b>761 227 737 535</b>	<b>825 743 589 541</b>

Source : LF 2024 & PLF 2025

## 6. Evolutions et Projections des crédits du Ministère

### 6.1. Evolution des crédits par titre 2025– 2027

**Tableau n°5 : Présentation des crédits par Titre**

Titre	Crédits Votés 2024 (en FC)	Projections (en FC)		
		2025	2026	2027
<b>I. Dépenses Courantes</b>				
<b>Titre III : Dépenses de personnel</b>	537 808 403 136	652 509 840 142	642 817 828 672	701 686 898 392
<b>Titre IV : Biens et matériels</b>	41 337 344 593	2 882 691 650	50 331 947 987	54 366 608 700
<b>Titre V : Dépenses de prestations</b>	-	9 419 525 693		
<b>Titre VI : Transferts et interventions</b>	21 899 065 063	50 745 703 978	29 266 378 241	31 117 851 014
<b>II. Dépenses en Capital</b>				
<b>Titre VII : Equipements</b>		1 000 000 000		
Financement intérieur				
Financement Extérieur				
<b>Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, ... d'ouvrage et édifice</b>		34 154 892 358		
Financement intérieur	5 000 000 000		45 334 037 575	123 804 605 077
Financement Extérieur				
<b>TOTAL</b>	<b>606 044 812 792</b>	<b>750 712 653 821</b>	<b>767 750 192 475</b>	<b>910 975 963 183</b>

Source : LF 2024 & PLF 2025 et CDMT Central 2025-2027

**6.2. Projection de crédits par rubrique 2025 – 2027****Tableau n°6 : Présentation des crédits par Rubriques**

Rubrique	Crédits Votés 2024 (en FC)	Projection en FC		
		2025	2026	2027
Bourse d'Etudes	10 000 000 000	29 500 000 000		
Contrepartie des Projets	833 360 000	1 000 000 000	1 029 568 215	1 323 880 538
Fonctionnement des Ministères	33 989 316 830	38 388 248 513	42 227 073 364	45 605 239 233
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	11 065 705 063	11 397 676 215	11 967 560 026	12 206 911 226
Investissements sur Ressources Propres	5 000 000 000	34 154 892 358	45 334 037 575	123 804 605 077
Rémunérations	537 808 403 136	628 923 808 972	642 817 828 672	701 686 898 392
Mise à la retraite				
Subventions aux Organismes Auxiliaires	7 348 027 763	7 348 027 763	8 104 874 623	8 761 369 467
<b>Total</b>	<b>606 044 812 792</b>	<b>750 712 653 821</b>	<b>751 480 942 475</b>	<b>893 388 903 933</b>

Source : LF 2024 &amp; PLF 2025 et CDMT Central 2025-2027

## II. RESENTATION DE PROGRAMMES DU MINISTERE

### PROGRAMME 1 : (067) ADMINISTRATION GENERALE

Pré-Responsable du programme : ILOSYO IMONANO Pacifique  
Fonction : Secrétaire Général

#### 1. Présentation stratégique du programme

##### 1.1. Périmètres du Programme

La stratégie du programme est mise en œuvre par les structures ci-après : Cabinet du Ministre, Secrétariat Général/ESU, Direction d'Etudes et Planification, Direction des Services Généraux, Direction de la Coopération Internationale, Direction du Corps des Inspecteurs, Direction des Activités Culturelles, Direction de la Police Universitaire, Direction de l'Informatique, Direction des Sports universitaires

##### 1.2. Stratégie du programme

Ce programme vise le **renforcement des capacités de gestion et du pilotage du Ministère de l'ESU**. La SSEF 2016-2025 souligne, particulièrement pour l'Enseignement Supérieur et Universitaire, une crise de gouvernance qui constitue l'un des goulots d'étranglement du développement de ce sous-secteur du système éducatif congolais, et cela tant au niveau de l'administration centrale qu'au niveau des EESU. Cette crise est la conséquence d'une gestion inefficace qui a notamment occasionné la prolifération des EESU parmi lesquels certains sont non viables, c'est-à-dire ne répondant pas aux conditions minimales exigées d'un EESU. La réussite des réformes envisagées dans ce sous-secteur, notamment l'arrimage au système LMD est tributaire de la gestion et du pilotage efficace, flexible et transparent de l'Enseignement Supérieur et Universitaire. En effet, le système LMD préconise non seulement d'enseigner et d'évaluer autrement, mais aussi de gérer et piloter autrement. C'est ainsi que le Gouvernement, dans la SSEF a consacré tout un axe stratégique qui consiste à améliorer la gouvernance dans le secteur éducatif en général et dans l'Enseignement Supérieur et Universitaire en particulier.

##### 1.3. Objectifs et Indicateurs de performance

Les objectifs du programme sont :

- ✓ **Objectif 1 : Améliorer la compétitivité des EESU au niveau international**
- ✓ **Objectif 2 : Renforcer la coordination administrative de l'Enseignement Supérieur et Universitaire**

**Tableau 1.6 : Cadre de performance des objectifs du programme Administration Générale**

<b>Objectif 1 : Améliorer la compétitivité des EESU au niveau international</b>									
<b>Indicateurs</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>			<b>Exercice en cours</b>	<b>Cibles</b>		
<b>N°</b>	<b>Nom de l'indicateur</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>		<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
1	Nombre de publications scientifiques dans les revues internationales indexées	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Source</b> : Rapport d'activités du Ministère de l'ESU/ Direction de la Recherche scientifique universitaire									
<b>Mode de calcul</b> : Le comptage de publications scientifiques publiées dans les revues internationales indexées									
<b>Commentaire</b> : Depuis quelques temps, le classement international des universités ne reprend aucun établissement de la Rd Congo par l'absence entr'autres des publications des chercheurs congolais dans les revues scientifiques internationales. D'où l'engagement du ministère d'accompagner les chercheurs congolais à publier les résultats de leur recherche dans des revues scientifiques internationales indexées.									
2	Nombre de participations des scientifiques des EESU congolais aux rencontres savantes	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Source</b> : Rapport d'activités du Secrétariat Général du Ministère de l'ESU									
<b>Mode de calcul</b> : Le comptage des rencontres savantes auxquelles les scientifiques des EESU congolais ont participé.									
<b>Commentaire</b> : Les rencontres savantes organisées au plan international contribuent de manière significative à l'enrichissement du Savoir et de l'avancée technologique. La participation à ces rencontres par les savants congolais pourra enrichir la recherche scientifique du pays.									
3	Nombre de scientifiques des EESU congolais primés au niveau international	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Source</b> : Rapport d'activités du Secrétariat Général de l'ESU									
<b>Mode de calcul</b> : Le comptage des scientifiques des EESU congolais primés au niveau international									
<b>Commentaire</b> : La visibilité internationale des scientifiques des EESU congolais traduit par leur reconnaissance au plan scientifique international est un indicateur de performance de la recherche scientifique universitaire congolaise									
<b>Objectif 2 : Renforcer la coordination administrative de l'Enseignement Supérieur et Universitaire</b>									
<b>Indicateurs</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>			<b>Exercice en Cours</b>	<b>Cibles</b>		
<b>N°</b>	<b>Nom de l'indicateur</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>		<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
1	Pourcentage d'EESU soumis au contrôle de viabilité	%	92	92	92	95	95	97	100
<b>Source</b> : Rapport d'activités du Secrétariat Général du Ministère de l'ESU									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre d'EESU audités/Nombre total d'EESU x 100									
<b>Commentaire</b> : Chaque année le Ministère de l'ESU organise le contrôle de scolarité dans les EESU pour vérifier la régularité de la scolarité des étudiants en vue de la délivrance des diplômes de fin d'études. Ce type de contrôle quoiqu'important s'avère insuffisant pour évaluer le niveau de viabilité d'une institution d'enseignement supérieur et universitaire au regard du décret n°15/040 du 14 décembre portant Critères de viabilité des EESU de la RDC D'où, la nécessité d'étendre ce contrôle à tous les autres paramètres de gouvernance.									

2	Arrêté ministériel fixant la structure organique d'un EESU par type d'enseignement	Document	ND	ND	ND	ND	1	ND	ND
<b>Source</b> : Rapport d'activités du Secrétariat Général du Ministère de l'ESU									
<b>Mode de calcul</b> : Le comptage de nombre des documents produits									
<b>Commentaire</b> : La non maîtrise des effectifs de l'ESU constitue une faiblesse managériale à corriger pour éviter le gaspillage des ressources financières. Le Ministère a pris l'option de restructurer les structures administratives des organes sous tutelle en leur dotant d'un organigramme-type par type d'enseignement et niveau d'études avec des attributions spécifiques précises. Ce travail devra débuter dès le début de l'année 2025									

## 1.4. Evolution des crédits du programme

### 1.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 1.7 : Ventilation des crédits par Rubrique

N°	Rubrique	Prévision 2025 en FC
1	Contrepartie des Projets	1 000 000 000
2	Fonctionnement du Ministère	36 816 367 253
3	Bourse d'Etudes	29 500 000 000
4	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	6 897 676 215
5	Investissements sur Ressources Extérieures	
6	Investissements sur Ressources Propres	34 154 892 358
7	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	
8	Rémunérations	46 461 202 644
9	Subventions aux Organismes Auxiliaires	
10	Fonds de Péréquation	
11	Transfert aux Provinces et ETD	
<b>Total</b>		<b>154 830 138 470</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

### 1.4.2. Evolution par titre

**Tableau 1.8 : Ventilation des crédits par titre**

N°	Titre	Prévision 2025 en FC
<b>I. Dépenses courantes</b>		
1	Titre III : Dépenses de personnel	69 799 696 440
2	Titre IV : Biens et matériels ;	2 525 185 557
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	8 452 687 900
4	Titre VI : Transferts et interventions	38 897 676 215
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
<b>II. Dépenses en capital</b>		
5	Titre VII : Equipements	1 000 000 000
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	34 154 892 358
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
<b>Total</b>		<b>154 830 138 470</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

### 1.5. Evolution des crédits par action du programme

#### 1.5.1. Présentation des crédits par Action

**Tableau 1.10 : Présentation des crédits par Action**

N°	Code de l'action	Action du Programme	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
1	0671	Pilotage de la stratégie ministérielle de l'Enseignement Supérieur et Universitaire	1 153 388 449 356	4 459 191 010
2	0672	Coordination Administrative de l'Enseignement Supérieur et Universitaire	26 643 840 835	150 370 947 460
	<b>Total</b>		<b>1 180 032 290 191</b>	<b>154 830 138 470</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

**PROGRAMME 2 : (068) ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE**

**Pré-responsable du programme : BOKOMBE BOALA Freddy**  
**Fonction : Directeur- Chef de Services Académiques**

**2. Présentation stratégique du programme****2.1. Périmètres du Programme**

La stratégie du programme est mise en œuvre par les directions ci-après : Direction des Services Académiques, Direction de l'Enseignement Supérieur Privé, Direction du Patrimoine et Infrastructure, Direction de l'Informatique, Direction de l'Enseignement Ouvert et à Distance, Commission permanente des études.

Aussi, l'opérateur de l'Etat qui intervient dans la mise en œuvre de la stratégie du programme est l'Agence Nationale d'Assurance-Qualité

**2.2. Stratégie du Programme**

Au regard du diagnostic du sous-secteur de l'ESU présenté ci-haut, il se dégage les principaux défis suivants pour le Ministère : (i) la rationalisation de l'offre de l'enseignement ; (ii) la couverture du déficit en infrastructures, équipements et matériels didactiques ; (iii) la consolidation de l'arrimage au système Licence-Maitrise-Doctorat (LMD) (iv) le renouvellement des ressources professorales pouvant assurer la relève académique ; (v) l'amélioration du profil de professionnalité des diplômés ; (vi) la revitalisation de la recherche scientifique universitaire ; (vii) le renforcement de la résilience du système en cas des situations d'urgence et des crises et (viii) la numérisation de l'enseignement supérieur et universitaire.

Face à ces défis, le Ministère de l'ESU compte engager des actions multiformes visant à reconceptualiser le système d'ESU congolais afin de proposer une nouvelle organisation du système. Dans cette optique, quatre objectifs stratégiques suivants ont été fixés : (i) Consolider le système LMD, (ii) Promouvoir l'Assurance-Qualité, (iii) Développer les infrastructures des EESU et (IV) Numériser l'Enseignement Supérieur et Universitaire.

**2.3. Objectifs et indicateurs de performance**

Les objectifs du programme sont :

- ✓ Objectif 1 : Consolider le système LMD
- ✓ Objectif 2 : Promouvoir l'Assurance-Qualité
- ✓ Objectif 3 : Améliorer les infrastructures des EESU et les plateaux techniques de laboratoires et ateliers
- ✓ Objectif 4 : Numériser l'Enseignement Supérieur et Universitaire

**Tableau 2.6 : Cadre de performance des objectifs du programme enseignement supérieur et universitaire**

Objectif 1 : Consolider le système LMD										
Indicateurs		Unité de mesure	Base	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
1	Nombre des descripteurs d'Unités d'Enseignement des niveaux Licence et Maîtrise élaborés dans les 8 domaines de formation	Nombre	1345	1345	1345	423 1	7830	11450	15890	
<b>Source :</b> Rapport d'activités de la Direction des Services Académiques										
<b>Mode de calcul :</b> le comptage de descripteurs d'unités d'enseignement élaborés										
<p><b>Commentaires :</b> La mise en œuvre de la réforme LMD s'est caractérisée par la révision des offres de formation selon l'ingénierie de formation afin de rendre les programmes lisibles et adéquats aux besoins du marché de l'emploi avec une description claire des profils de sortie.</p> <p>Tous les programmes de 8 domaines de formation élaborés doivent être complétés de descripteurs qui définissent les contenus minima d'unités d'enseignement.</p> <p>Le Ministère s'évertue à les rendre disponibles le plus tôt soit au début de l'année académique 2024-2025.</p> <p>Toutefois, il est à noter que la consolidation du système LMD sera précédée par une évaluation approfondie de sa mise en œuvre. Pour rappel, le processus d'arrimage des EESU au système LMD s'est traduit en 3 phases essentielles, la phase de réflexivité, la phase d'expérimentation et la phase de généralisation (cfr Cadre normatif du système LMD en RDC).</p> <p>Cette évaluation sera participative et touchera toutes les parties concernées à savoir les enseignants, les gestionnaires des EESU, le monde professionnel, la communauté nationale, la Présidence, le Parlement, la Primature, les ministères sectoriels de l'éducation et de la formation, du Budget, des Finances, du Plan ainsi que des partenaires techniques et financiers.</p>										
2	Pourcentage d'enseignants formés aux approches pédagogiques innovantes et à l'évaluation selon le système LMD	%	7	7	8	10	35	42	65	
<b>Source :</b> Rapport d'activités de la Direction des Services Académiques										
<b>Mode de calcul :</b> Nombre d'enseignants formés/Nombre total d'enseignants x 100										
<p><b>Commentaires :</b> La réforme LMD préconise d'enseigner, d'évaluer et de gérer autrement. Elle apporte donc des innovations dans les approches pédagogiques que tout enseignant doit impérativement s'imprégner car l'approche par objectif a été abandonnée au profit de l'approche par compétence. Ainsi, la Commission Permanente des études a conçu un plan quinquennal de renforcement des capacités des enseignants.</p>										
3	Pourcentage des gestionnaires des EESU publics formés aux techniques modernes de gouvernance	%	ND	ND	9	17	25	33	45	
<b>Source :</b> Rapport d'activités de la Direction des Services Académiques										
<b>Mode de calcul :</b> Nombre de gestionnaires formés/ Nombre total de gestionnaires x 100										
<p><b>Commentaires :</b> La gouvernance sous mode LMD implique l'utilisation optimale de la digitalisation dans la gestion tant académique qu'administrative, financière et patrimoniale. Ceci nécessite une mise à niveau des gestionnaires, par l'organisation de divers ateliers, pour garantir la bonne réussite de la réforme.</p>										

4	Pourcentage d'établissements ayant organisé des séances d'information et de sensibilisation des étudiants sur le système LMD	%	0,26	0,26	0,45	3	9	17	25
---	--	---	------	------	------	---	---	----	----

**Source** : Rapport d'activités de la Direction des Services Académiques

**Mode de calcul** : Nombre d'EESU ayant organisé les séances d'information et de sensibilisation / Nombre total d'EESU x 100

**Commentaires** : La réforme LMD permet à l'étudiant de construire progressivement un parcours de formation personnalisé et elle apporte plusieurs changements, notamment dans l'apprentissage, l'évaluation, les charges horaires....Son appropriation par l'étudiant constitue pour ce dernier un apport essentiel dans le processus de construction de son parcours de formation. Le Ministère engage les EESU à tenir des séances d'information et de sensibilisation en faveur des étudiants sur les fondamentaux du système LMD.

**Objectif 2 : Promouvoir l'Assurance-Qualité**

Indicateurs		Unité de mesure	Base	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
1	Pourcentage d'Établissements ayant réalisé une auto-évaluation institutionnelle au moyen du référentiel de l'ANAQ	%	0	0	1	5	28	37	42	

**Source** : Rapport d'activités de l'ANAQ-ESU

**Mode de calcul** : Nombre d'EESU ayant réalisé une autoévaluation/Nombre total d'EESUx100

**Commentaires** : Pour améliorer la qualité de services offerts par les EESU, la Loi-Cadre de l'Enseignement national a introduit le concept d'assurance-qualité qui instaure un mode d'évaluation interne et externe des EESU. Et, dans ce contexte, la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation prévoit la mise en place d'une Agence Nationale d'Assurance Qualité et l'implémentation de la culture de l'Assurance-Qualité dans les EESU. Il est fait obligation à chaque EESU d'avoir en son sein une Cellule d'Assurance Qualité opérationnelle.

2	Pourcentage d'universités publiques ayant été évalué par une Agence d'Assurance-Qualité externe	%	0	0	0	3	12	21	29
---	---	---	---	---	---	---	----	----	----

**Source** : Rapport d'activités de l'ANAQ-ESU

**Mode de calcul** : Nombre d'universités publiques ayant réalisé les évaluations externes/Nombre total d'EESUx100

**Commentaires** : L'ouverture à l'international de l'ESU rd congolais favorise la mobilité nationale et internationale des étudiants, des enseignants et des chercheurs. Cette ouverture pourrait être soutenue et amplifiée en soumettant les EESU aux évaluations externes réalisées par des structures d'Assurance-Qualité indépendantes. C'est pourquoi le Ministère, par le biais de l'ANAQ, encourage les EESU à se soumettre à ce type d'évaluation.

**Objectif 3 : Améliorer les infrastructures des EESU et les plateaux techniques de laboratoires et ateliers**

Indicateurs		Unité de mesure	Base	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur			2022	2023		2024	2025	2026
1	% d'EESU disposant des infrastructures viables	%	35	42	48	53	62	71	80

**Source** : Rapport d'activités de la Direction du Patrimoine et Infrastructures

**Mode de calcul** : Nombre d'EESU disposant des infrastructures viables/ Nombre total d'EESU X 100

<b>Commentaires</b> : Les évaluations faites sur terrain indiquent que plusieurs EESU fonctionnent dans des structures ne répondant pas aux normes académiques. Le Ministère de l'ESU a depuis 2011 instauré une contribution spéciale payée par les étudiants dénommée effort de construction. Grâce à cette initiative, plusieurs EESU ont construit des nouveaux bâtiments et réhabilité d'autres. Les derniers rapports font apparaître une évolution positive quant à l'état des infrastructures académiques dans plusieurs établissements. Ces efforts seront poursuivis et amplifiés avec la contribution du trésor public pour atteindre 80 % d'EESU ayant des infrastructures viables en 2027.										
2	Pourcentage d'EESU dont les laboratoires et ateliers pourvus en équipements et matériels modernes	%	ND	ND	6	9	12	27	38	
<b>Source</b> : Rapport d'activités de la Direction du Patrimoine et Infrastructures										
<b>Mode de calcul</b> : Nombre d'EESU dont les laboratoires et ateliers pourvus en équipements et matériels modernes/ nombre total d'EESU										
<b>Commentaires</b> : La qualité de la formation est tributaire de la disponibilité des équipements dans les laboratoires et/ou ateliers pour lier la théorie à la pratique surtout que la nouvelle approche pédagogique est une approche par compétence. Le Gouvernement a l'obligation de pourvoir aux besoins des EESU qui organisent les filières scientifiques, technologiques, d'ingénierie et de mathématiques.										
<b>Objectif 4 : Numériser l'Enseignement Supérieur et Universitaire</b>										
Indicateurs		Unité de mesure	Base	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
1	Pourcentage d'Etablissements publics connectés à la fibre optique nationale	%	ND	3	3	3	10	16	25	
<b>Source</b> : Rapport d'activités de la Direction de l'Informatique (DANTIC)										
<b>Mode de calcul</b> : Nbre d'EESU connectés à la fibre optique / Nbre total d'EESU x 100										
<b>Commentaires</b> : La Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation préconise l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication dans les enseignements, apprentissages et dans la recherche. Pour ce faire, les EESU doivent bénéficier d'une connexion à haut débit et moins coûteuse en les connectant à la fibre optique nationale et ensuite en les interconnectant afin de faire bénéficier à tous les étudiants les enseignements et apprentissages dispensés par les enseignants attitrés.										
2	% d'Etablissements disposant d'un écosystème numérique	%	ND	ND	ND	1	2	3	5	
<b>Source</b> : Rapport d'activités de la Direction de l'Informatique										
<b>Mode de calcul</b> : Nbre d'EESU disposant d'un écosystème numérique /Nbre total d'EESU x 100										
<b>Commentaires</b> : La mise en place d'un écosystème numérique dans les EESU améliorera de manière considérable la gouvernance des EESU et facilitera leur visibilité au plan national et international. Compte tenu des contraintes budgétaires et des spécificités techniques, l'option est d'installer ce système dans 5 institutions universitaires publiques d'ici 2027.										
3	Pourcentage d'EESU organisant l'enseignement ouvert et à distance	%	ND	ND	ND	5	7	11	15	
<b>Source</b> : Rapport d'activités de la Direction de l'EOD										
<b>Mode de calcul</b> : Nbre d'EESU organisant l'EOD / Nbre total d'EESU x 100										
<b>Commentaires</b> : L'Enseignement Ouvert et à Distance en RDC est devenu l'une des options fondamentales de l'Education car il constitue désormais un complément précieux au système éducatif traditionnel fondé essentiellement sur les enseignements présentiels. Le Ministère s'emploie actuellement à faciliter l'implémentation effective et rationnelle de ce mode d'enseignement soutenu par les institutions internationales dont l'UNESCO.										

## 2.4. Evolution des crédits du programme

### 2.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

**Tableau 2.7: Ventilation des crédits par Rubrique**

N°	Rubrique	Prévision 2025 en FC
1	Contrepartie des Projets	
2	Fonctionnement des Ministères	1 571 881 260
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	4 500 000 000
4	Investissements sur Ressources Extérieures	
5	Investissements sur Ressources Propres	
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	
7	Rémunérations	582 462 606 328
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	7 348 027 763
9	Subventions aux services EX-BPO	
10	Transfert aux Provinces Et ETD	
<b>Total</b>		<b>595 882 515 351</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

### 2.4.2. Evolution par titre

**Tableau 2.8 : Ventilation des crédits par titre**

N°	Titre	Prévision 2025 en FC
<b>I. Dépenses courantes</b>		
1	Titre III : Dépenses de personnel	582 710 143 702
2	Titre IV : Biens et matériels ;	357 506 093
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	966 837 793
4	Titre VI : Transferts et interventions	11 848 027 763
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
<b>II. Dépenses en capital</b>		
5	Titre VII : Equipements	
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
<b>Total</b>		<b>595 882 515 351</b>

Source : PLF 2025



**PROGRAMME 3 : (069) Recherche scientifique universitaire**

Pré-Responsable du programme : MUPUALA YAMBA Marie-véronique

Fonction : Directeur de l'Enseignement Supérieur Privé

### 3. Présentation stratégique du programme

#### 3.1. Périmètres du Programme

La stratégie du programme est mise en œuvre par les directions ci-après : Commission Permanente des Etudes, Direction de l'Enseignement Supérieur Privé, Direction de la Recherche scientifique universitaire.

Aussi, l'opérateur de l'Etat qui intervient dans la mise en œuvre de la stratégie du programme est l'Agence Nationale d'Assurance-Qualité.

#### 3.2. Stratégie du programme

Le diagnostic fait dans le cadre de la SSEF relève une faible production de la recherche scientifique des Etablissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire et pourtant elle constitue l'un de facteurs importants qui influent sur la qualité de la formation. Il existe une étroite relation entre l'enseignement et la recherche. En effet, si l'enseignement sert pour former le chercheur, la recherche sert pour nourrir les enseignements mais aussi pour apporter de solutions aux problèmes qui se posent dans la société.

L'approche stratégique de la recherche scientifique universitaire sera basée sur deux axes, l'un répondant aux besoins de la relève académique et l'autre pour soutenir le développement socio-économique du pays. S'agissant de la relève académique, il y a lieu de promouvoir les activités de recherche afin d'inciter les Assistants et les Chefs de travaux à poursuivre les études doctorales en mettant en place des dispositifs de soutien financier surtout pour les filières des sciences et technologies. Concernant le volet de développement socio-économique, il y a lieu de noter qu'il existe une forte corrélation entre la croissance économique et le développement de la recherche scientifique et technologique. Cependant, dans la plupart de pays en développement à l'exemple de la RDC, les activités de recherche réalisées n'ont pas d'effets induits significatifs sur la croissance économique du pays. D'où l'obligation de changer le paradigme, de la recherche fondamentale, avec moins de visée d'applications immédiates, à la recherche appliquée portée par une multidisciplinarité et basée sur des besoins de la société et des secteurs porteurs de croissance du pays.

#### 3.3. Objectifs et indicateurs de performance

Les objectifs du programme sont :

- ✓ **Objectif 1: Renouveler les ressources professorales**
- ✓ **Objectif 2. Promouvoir la recherche fondamentale, appliquée et recherche – développement.**

**Tableau 3.6 : Cadre de performance des objectifs du programme Recherche scientifique universitaire**

<b>Objectif 1 : Renouveler les ressources professorales</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Ratio Etudiants/Professeur	Ratio	156	151	140	133	126	119	113
<b>Source :</b> Annuaire Statistique de l'ESU									
<b>Mode de calcul :</b> Sommation d'Ecoles doctorales opérationnelles									
<b>Commentaires :</b> L'état de lieu stigmatise la situation de la carence du personnel enseignant qualifié dans le système éducatif du Supérieur congolais qui aligne actuellement 133 étudiants pour 1 professeur et cette situation diffère selon les provinces et les filières d'études. La SSEF en fait un axe essentiel d'intervention pour arriver à au moins 113 étudiants pour un professeur en 2027.									
2	Normalisation des écoles doctorales	Nombre	ND	ND	ND	ND	1	1	1
<b>Source :</b> Rapport d'activités de la Direction des Services Académiques									
<b>Mode de calcul :</b> comptage									
<b>Commentaires :</b> Le troisième cycle d'études est le plus haut niveau du savoir scientifique sanctionné par le diplôme de doctorat. Etant un diplôme de référence internationale, le Gouvernement a, par le Décret n°15/041 du 14 décembre 2015, fixé un critérium pour l'organisation de ce niveau de formation. Le gap actuel en enseignant qualifié exige une nouvelle approche de formation doctorale. C'est pourquoi le Gouvernement envisage la création des écoles doctorales répondant aux normes internationales. D'où la nécessité de disposer d'un document de référence déclinant les normes à respecter.									
<b>Objectif 2 : Promouvoir la recherche fondamentale, appliquée et recherche –développement</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Base	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Nombre d'œuvres de l'esprit primées lors des expositions nationales des produits de recherche	Nombre	ND	ND	ND	ND	5	9	15
<b>Source :</b> Rapport d'activités de la Direction de la Recherche									
<b>Mode de calcul :</b> Comptage									
<b>Commentaires :</b> Les instructions académiques prévoient l'organisation de l'exposition des œuvres de l'esprit des enseignants, chercheurs et étudiants de la RDC tous les trois ans dans le but de redynamiser la recherche, d'en incuber les plus prometteuses aux fins de les opérationnaliser. Celles qui seront jugées ayant une valeur ajoutée bénéficieront d'une prime.									
Indicateurs		Unité de mesure	Base	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
2	Création d'un fonds compétitif pour la recherche Scientifique Universitaire	Nombre	ND	ND	ND	ND	1	1	1
<b>Source :</b> Rapport d'activités de la Direction de la recherche									
<b>Mode de calcul :</b> Comptage									
<b>Commentaires :</b> La recherche scientifique universitaire souffre de manque de moyens. Plusieurs enseignants chercheurs se plaignent de la non-assistance du Gouvernement dans leurs activités de recherche. Ainsi, le Ministère envisage de créer un fond compétitif dédié uniquement aux projets de recherche pouvant apporter une valeur ajoutée à l'économie nationale. Ce fonds pourra être opérationnel à partir de l'année 2025									

### 3.4. Evolution des crédits du programme

#### 3.4.1. Evolution par rubrique budgétaire 2025

**Tableau 3.7: Ventilation des crédits par Rubrique**

N°	Rubrique	2025
1	Contrepartie des Projets	833 360 000
2	Fonctionnement des Ministères	38 388 248 513
3	Fonds de Péréquation	-
4	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	11 397 676 215
5	Investissements sur Ressources Extérieures	-
6	Investissements sur Ressources Propres	39 381 466 446
7	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-
8	Rémunérations	1 140 810 681 678
9	Subventions aux Organismes Auxiliaires	7 348 027 763
10	Bourses d'études	14 750 000 000
11	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	-
	Total	1 252 909 460 615

Source : LF 2024 et PLF 2025

#### 3.4.2. Evolution par titre

**Tableau 3.8 : Ventilation des crédits par titre**

N°	TITRE	2025	
1	Titre III (*) : Dépenses de personnel	1 140 810 681 678	
2	Titre IV : Biens et matériels	45 736 276 276	
3	Titre V : Dépenses de prestations	-	
4	Titre VI : Transferts et interventions	26 981 036 215	
5	Titre VII : Equipements	Fin. intérieur	-
		Fin. Extérieur	-
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, ... d'ouvrage et édifice	Fin. intérieur	39 381 466 446
		Fin. Extérieur	-
<b>TOTAL</b>		<b>1 252 909 460 615</b>	

Source : LF 2024 et PLF 2025



**5.**

**Ministère de la Recherche  
Scientifique et Innovation  
Technologique**

(SECTION 41)



**PRESENTATION DU MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION TECHNOLOGIQUE**

**Responsable : S.E. Gilbert KABANDA KURHENGA, Ministre**

**1. Présentation stratégique du Ministère****1.1. Priorités nationales**

Le diagnostic de la Recherche Scientifique et l'Innovation nécessite d'accroître des investissements dans le Système de recherche actuel afin de permettre à la RDC, dans un contexte de mobilisation internationale de plus en plus orientée vers le transfert d'une croissance économique basée sur les ressources vers une croissance économique basée sur le savoir, de mieux répondre à sa principale mission de coordination intersectorielle des activités de recherche sur toute l'étendue du territoire national.

La vision est de faire de la science, la technologie et l'innovation un outil de développement durable pour l'émergence de la République Démocratique du Congo.

Le but est d'atteindre un développement socio-économique durable à travers la mise en œuvre de la politique scientifique et de l'innovation en vue de résoudre les besoins actuels et à venir de la population, au travers des avantages que procurent les résultats de la recherche et des innovations tout en lui garantissant une meilleure qualité de vie.

**1.2. Politiques Sectorielles**

Le secteur de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique s'active sans relâche à :

- Concevoir, élaborer et promouvoir la recherche scientifique et l'innovation technologique ;
- Négocier et suivre les accords de coopération scientifique et technique, en collaboration avec le Ministère ayant la coopération dans ses attributions ;
- Orienter la recherche scientifique et technologique vers l'appui aux efforts de reconstruction et de développement du pays ;
- Planifier, budgétiser, contrôler et évaluer les activités liées à la recherche scientifique et technologique nationale ;
- Stimuler et promouvoir une éthique et une culture de recherche scientifique et technologique ;
- Superviser la lutte contre le trafic illicite des matières nucléaires sous toutes ses formes ;
- Enregistrer les procédés techniques sous forme de dépôts de brevets et licences auprès des organismes congolais compétents et négocier les modalités de leur exploitation ;
- Publier et diffuser les résultats de la recherche scientifique et technologique, en veillant à ce que sur le plan pratique, ils concourent au développement du pays ;
- Gérer un fonds spécial d'intervention en faveur de la recherche.

### 1.3. Organisation et Domaine d'intervention du Ministère

#### 1.3.1. Domaine d'intervention du Ministère

- L'Ordonnance loi n° 82-040 du 05 Novembre 1982, définit le cadre juridique de la Recherche Scientifique et Technique, ses organes, les missions de chacun de ses organes et place toute la Recherche du Pays sous une seule autorité.
- Les attributions du Ministère de la Recherche Scientifique et Technologie telles que détaillées dans l'ordonnance n° 22/003 du 7 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, peuvent se résumer en ces termes :
- Conception, élaboration et promotion de la recherche scientifique et de l'innovation ;
- Négociation et suivi des accords de coopération scientifique et technique, en collaboration avec le Ministère ayant la coopération dans ses attributions ;
- Promotion de la recherche scientifique et technologie ;
- Orientation de la recherche scientifique et technologie vers l'appui aux efforts de reconstruction et de développement du pays ;
- Planification, budgétisation, coordination interministérielle, contrôle et évaluation des activités liées à la recherche scientifique et technologie nationale ;
- Stimulation et promotion d'une éthique et d'une culture de recherche scientifique et technologique ;
- Supervision de la lutte contre le trafic illicite des matières nucléaires sous toutes ses formes ;
- Enregistrement des procédés techniques sous forme de dépôts de brevets et licences auprès des organismes congolais compétents et négociation des modalités de leur exploitation ;
- Publication et diffusion des résultats de la recherche scientifique et technologique, en veillant à ce que sur le plan pratique, ils concourent au développement du pays ;
- Gestion d'un fonds spécial d'intervention en faveur de la recherche.

#### 1.3.2 Organisation du Ministère

Conformément à l'ordonnance loi n° 82-040 du 05 Novembre 1982, les organes de la Politique Scientifique sont :

##### 1. Le Ministère de la Recherche Scientifique et Technique

Il est composé du Cabinet du Ministre et du Secrétariat Général qui selon son cadre et structures organiques ( arrêté N°CAB.MIN/FP/JMK/PPJ/304/2002) regorge en son sein 06 directions et un service à savoir :

- La Direction des Services Généraux ;
- La Direction de la Coordination de la Recherche ;
- La Direction de la Valorisation des Résultats de Recherche ;
- La Direction de la Coopération Scientifique ;
- La Direction des Etudes et Planification ;
- La Direction du Corps des Inspecteurs ;

Et la Cellule de Gestion des Projets des Marchés Publics

2. Le Conseil Scientifique National ;
3. Les Institutions de Recherche

## 2. Performances antérieures et perspectives

### 2.1. Performances antérieures

Au cours de la période 2019-2023, quelques actions phares ont été réalisées dont : (i) la validation du Document de Politique de la Recherche Scientifique de la République démocratique du Congo et son approbation par le Gouvernement ; (ii) la création du Fonds National de la Recherche Scientifique et l'Innovation Technologique FNRSIT ; (iii) la construction de l'infrastructure immobilière du Centre de Recherche en Géophysique (CRG) à Kinshasa et la réhabilitation de la Station de l'IGC Kisangani ; (iv) la fourniture des équipements scientifiques et de laboratoires à l'Institut de Recherche en Sciences de la santé IRSS, au Centre de Recherche Géologique et Minière, au Centre de Recherche Agro-Alimentaire de Lubumbashi CRAA et au Centre de Recherche en Sciences Appliquées et Technologiques CRSAT à Kinshasa ; (v) l'organisation du Conclave du Génie Scientifique Congolais, ayant abouti à l'identification de 297 inventeurs et innovateurs congolais, à la vulgarisation des résultats de la recherche et des innovations, au processus de l'accompagnement financier de 47 projets ciblés à déverser dans l'économie congolaise et à la sensibilisation et implication de Politique Congolais à la cause de la Recherche et de l'Innovation.

Dans la période précitée, Ainsi, de manière globale, les budgets alloués au secteur ont connu une augmentation importante allant de 0,56% du budget général en 2022 à 0,98% du budget général en 2023 pour atteindre 2,46 % du budget général de l'Etat en 2024 courant.

### 2.2. Perspectives

***En perspective, le Ministère de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique entrevoit :***

- ❖ Engager les réformes pour la rénovation de son cadre légal et réglementaire ;
- ❖ Mettre en place un système d'information statistique sur la STI par l'institutionnalisation des enquêtes de la RD et de l'innovation pour une prise des décisions éclairées et améliorer ainsi la gouvernance du secteur ;
- ❖ Elaborer la Politique de la Recherche et de l'Innovation en révisant sa Politique de la recherche validée en 2021 ;
- ❖ Améliorer la qualité du personnel scientifique et technique par l'organisation de la formation diplômante et continue en vue de la réalisation de la masse critique nécessaire ;
- ❖ Renforcer le financement des activités de recherche et de l'innovation par la poursuite des plaidoyers auprès des décideurs Politiques et autres partenaires pour atteindre la cible ou l'objectif de l'Union Africaine pour les États membres de consacrer 1% du PIB aux dépenses de la Recherche et Développement.
- ❖ Acquérir des équipements scientifiques et techniques des Centres et Instituts de recherche ;
- ❖ Construire et réhabiliter les infrastructures immobilières des centres et instituts de recherche ;
- ❖ Elaborer des programmes de recherche dans les domaines prioritaires articulés aux priorités de développement du pays ;
- ❖ Améliorer la diffusion et la valorisation ainsi que la protection des résultats de recherche ;
- ❖ Promouvoir et soutenir la recherche et l'innovation par l'organisation régulière du forum de génie scientifique congolais et d'autres rencontres scientifiques ;
- ❖ Renforcer la coopération scientifique par une diplomatie scientifique agissante en vue d'encourager la collaboration scientifique locale et avec le reste du monde ainsi que le

transfert de technologie.

- ❖ Dans le cadre de la révolution industrielle 4.0 , exploiter les nouveaux domaine de recherche et innovation à savoir : les technologies émergentes ( l'intelligence artificielle, la recherche spéciale, la nanotechnologie, le numérique, etc.....).

3. Maquette programmatique du ministère

Tableau 1 : Maquette Programmatique du Ministère de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique

SECTION 41: RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION TECHNOLOGIQUE								
N°	CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	Périmètre	
							Services normatifs	Opérateurs
32	41	RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION TECHNOLOGIQUE						
			071	<b>Administration Générale de la Recherche Scientifique et Innovation technologique</b>			Cabinet du Ministre, Secrétariat Général, Direction des Etudes et Planification (DEP), Direction des Services Généraux (DSG), Direction du Corps des Inspecteurs (DCI) et la Direction de la Coopération Scientifique (DCS), Cellule de Gestion des projets et des Marchés Publics(CGMPM).	
					0711	Pilotage de la stratégie ministérielle de la Recherche Scientifique et innovation technologique	Cabinet du Ministre, Conseil Scientifique National(CSN)	
					0712	Coordination Administrative de la Recherche Scientifique et innovation technologique	Secrétariat Général, Direction des Services Généraux (DSG), Direction des Etudes et Planification (DEP), Direction du Corps des Inspecteurs (DCI) et la Direction de la Coopération Scientifique (DCS), Cellule des Gestions de projets et des Marchés Publics(CGMPM).	
			072	<b>Recherche, innovation et valorisation de résultats</b>			Direction de la Coordination de la Recherche (DCR),	Comité National de protection contre les rayonnements ionisants (CNPRI)

			0721	Recherche- Développement Expérimental (R-D) et Innovation	Direction de Coordination de la Recherche,			
			0722	Publication, Promotion et protection des résultats de recherche	Direction de Valorisation des Résultats de Recherche (DVRR)			

#### 4. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère sont :

- Renforcer les capacités institutionnelles du secteur ;
- Améliorer l'environnement de la recherche et rendre le chercheur congolais compétitif-Renforcer les capacités d'offre de la Recherche ;
- Renforcer l'offre et la demande des connaissances Scientifiques, Techniques et d'innovation.

**Tableau 2 : Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère**

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles du secteur									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
	Pourcentage de Textes légaux et réglementaires	%	1	1	2	5	6	6	6
<b>Source : Secrétariat Général</b>									
<b>Mode de calcul cumul des textes</b>									
<b>Commentaires : il s'agit des textes légaux et réglementaires ainsi que les politiques sectorielles</b>									
Objectif 2: Améliorer l'environnement de la recherche et rendre le chercheur congolais compétitif									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°			2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Nombre de chercheurs par million d'habitants en Equivalent plein temps (EPT).	Nbre	11	11	11	20	25	27	35
2	Dépenses intérieures de la R-D en % du PIB	%	0.43	0.43	0.43	0.5	0,6	0,7	0,7
3	Taux de structures de recherche beneficiaries des infrastructures de recherche améliorées.	%	4	4	4	10	15	20	25
<b>Source : Secrétariat Général</b>									
<b>Mode de calcul</b>									
<b>Commentaires :</b>									
Objectif 3: Renforcer l'offre et la demande des connaissances Scientifiques, Techniques et d'innovation									
		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
			2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Production de recherche par programme prioritaire	Nbre	0	0	0	4	5	6	7
<b>Source : xxxxxxxxxxxxxxxx</b>									
<b>Mode de calcul cumul de programmes</b>									
<b>Commentaires : L'une des grandes faiblesses de l'appareil scientifique de la RDC réside dans l'absence d'une vision stratégique de programmation de la recherche à court, moyen et long terme, s'appuyant sur les priorités de développement durable. il est donc nécessaire d'élaborer et de mettre en place des programmes articulés aux priorités de développement du pays</b>									
Il s'agit de programme de recherche dans les domaines ci-après : L'agriculture, santé, industrie et intra de base, ressources naturelles, environnement, énergie et sécurité et défense									

**5. Présentation des crédits par Programme.**

**Tableau 3: Présentation des crédits par programme**

N°	Code Programme	Intitulé du Programme	Prévisions 2025
1	071	Administration Générale	459 445 584 000
2	072	Recherche, innovation et valorisation de résultats	118 110 154 612
<b>TOTAL</b>			<b>577 555 738 612</b>

Source : PLF 2025

**6. Evolution des crédits**

**6.1. Evolution des crédits par titre 2024-2026**

**Tableau 4 : Projections de crédits par titre 2025**

Titre	Projection
	2025
<b>I. Dépenses Courantes</b>	<b>566 393 895 513</b>
Titre III : Dépenses de personnel	89 959 842 833
Titre IV : Biens et matériels ;	11 985 739 832
Titre V : Dépenses de prestations ;	21 349 840 937
Titre VI : Transferts et interventions	443 098 471 911
<b>II. Dépenses en capital</b>	<b>388 286 902 176</b>
Titre VII : Equipements	211 454 823 550
Financement intérieur	
Financement extérieur	
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	176 832 078 626
Financement intérieur	
Financement extérieur	
<b>Total</b>	<b>954 680 797 689</b>

Source : PLF 2025

**6.2. Evolution des crédits par rubriques Budgétaires**

**Tableau 5 : Projections de crédits par rubrique 2025**

Rubrique	Projections en FC 2025
<b>RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION TECHNOLOGIQUE</b>	<b>954 680 797 689</b>
Contrepartie des Projets	1.842.110 250
Dépenses Exceptionnelles	0
Fonctionnement des Ministères	38.531.866.912
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	245.596.847.586
Investissements sur Ressources Extérieures	0
Investissements sur Ressources Propres	386.444.791.926
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	0
Rémunérations	84.763.556.690
Subventions aux Organismes Auxiliaires	197.501.624.325
Subventions aux Services Ex-BPO	<b>0</b>

Source : PLF 2025

**PROGRAMME 1 (071) : ADMINISTRATION GENERALE**

**Pré-Responsable : NDAMBU MWALANGA Odon**

**Fonction : Secrétaire Général**

**1. Présentation stratégique du programme**

**1.1. Périmètre du programme**

- Cabinet du Ministre
- Secrétariat Général
- Conseil Scientifique National
- Direction des Services Généraux
- Direction des Etudes et Planification
- Direction du Corps des Inspecteurs
- Direction de la Coopération Scientifique
- Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics

**1.2. Stratégie du programme**

La faible gouvernance du secteur due à l'inadaptation du cadre institutionnel nécessite la rénovation et la révision de l'ordonnance 82 -040 de 1982 suite à sa caducité et au chevauchement des attributions entre quelques organes en l'occurrence entre le Ministère et le Conseil Scientifique National (Articles 4 et 12) et la nécessité de prendre en compte le nouveau mandat du ministère à savoir l'Innovation consacrée par les ordonnances n° 21/012 du 12 avril 2021 portant nomination des Vices Premiers ministres, des Ministres d'Etats, des Ministres, des Ministres délégués et n°20/017 du 27 mars 2020 fixant les attributions des ministères.

Il y a lieu de souligner les besoins de renforcement en capacités en ressources humaines, financières et matérielles du Ministère pour améliorer l'état de la préparation de la recherche et de l'innovation.

Le programme a pour but d'assurer le pilotage et la coordination administrative de l'ensemble du ministère.

Pour accomplir de façon efficace les missions qui lui sont assignées, les Politiques Sectorielles de la Recherche Scientifique et Innovation, devront être basées sur des évidences ou des données probantes, définissant les priorités de développement du pays dans les domaines de la Science, de la Technologie et de l'Innovation en appui aux autres secteurs, compte tenu de son caractère transversal.

D'où la nécessité pour le Ministère de se doter d'une structure organisationnelle cohérente et efficace. Son personnel devra être compétent, maîtrisant ses tâches et bénéficiant des conditions logistiques et matérielles favorables à sa performance.

**1.3. Les objectifs et Indicateurs de performance**

Les objectifs du programme sont :

- **Objectif 1 : Assurer le pilotage de la stratégie ministérielle**
- **Objectif 2. Assurer la coordination administrative de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique**

**Tableau 1.6 : Cadre de performance des objectifs du programme Administration Générale 2021-2027**

Objectif 1 : Assurer le pilotage de la stratégie ministérielle								
Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
		2021	2022	2023		2024	2025	2026
Nom de l'indicateur								
Taux de documents de planification sectorielle mis en Place	%	1	1	1	2	2	2	2

Pourcentage de textes légaux et réglementaires promulgués	%	0	0	1	3	4	6	8
<b>Source :</b> Direction d'Etudes et Planification								
<b>Mode de calcul :</b> Sommation de documents de planification sectorielle								
<b>Commentaires :</b> - La Politique Nationale de la Recherche Scientifique a été validée en octobre 2021, elle doit être remplacée par une nouvelle Politique Nationale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation. - Le Ministère compte donc formuler la Politique Nationale de la recherche et de l'innovation qui devra être assortie d'un Plan d'Action Stratégique pour son implémentation.								
Taux de dossiers engagés non payés	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Source :</b> Direction d'Etudes et Planification								
<b>Mode de calcul :</b> Sommation de bases des données de statistiques et d'indicateurs STI créée								
<b>Commentaires :</b> les indicateurs de la STI sont des instruments nécessaires à la formulation et la mise en œuvre des Politiques STI, ce sont des outils de prise de décisions éclairées pour les décideurs. Le Ministère organisera les enquêtes de la R-D et de l'innovation pour doter le pays des indicateurs STI.								
<b>Objectif 2. Assurer la coordination administrative de la recherche et de l'innovation</b>								
Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nom de l'indicateur								
Mise à jour de la base des données statistiques / Indicateurs STI créés	Nbre	1	1	1	2	2	2	2
<b>Source :</b> Secrétariat Général de la RSIT.								
<b>Mode de calcul :</b> Sommation de textes légaux et réglementaires révisés et élaborés								
<b>Commentaires :</b> Pour assurer une meilleure gouvernance du secteur, il est nécessaire que soit révisés les anciens textes pour les adaptés à l'évolution et élaborer des nouveaux. C'est le cas de l'Ordonnance-loi 82-040 du 04 Novembre 1982 portant organisation de la recherche, ses textes d'application (cadres et structures organiques) et d'autres nouveaux textes (création de l'agence de la valorisation, la loi sur la propriété intellectuelle, principes fondamentaux ,...)								
Taux du Personnel formé	%	0	0	0	10	30	50	70
<b>Source:</b> Direction des Services Généraux et Direction d'Etudes et de Planification								
<b>Mode de calcul :</b> (Nbre du Personnel formé / Effectif en place) x 100								
<b>Commentaires :</b> pour améliorer les compétences du personnel , il est nécessaire de renforcer les capacités de ces derniers par des formations continues								
Taux de structures de recherche bénéficiaires des batiments construits et réhabités .	%	0	7	7	10	ND	ND	ND
<b>Source :</b> Direction d'Etudes et de Planification (CGPMP)								
<b>Mode de calcul :</b> (Nbre de structures de recherches bénéficiaires/ Effectif total des centres)x100								
<b>Commentaires :</b> Les infrastructures de nos centres de recherche et les services centraux sont dans un état de délabrement très avancé et leurs équipements sont très obsolètes voire même hors d'usage. Et certains n'ont pas d'infrastructures immobilières propres. D'où la nécessité de les réhabiliter et les construire								
Taux de structures de recherche bénéficiaires des équipements technicoscientifiques	%	0	4	4	8	12	18	25
<b>Source :</b> Direction d'Etudes et de Planification (CGPMP)								
<b>Mode de calcul :</b> (Nbre de structures de recherches bénéficiaires/ Effectif total des centres)x100								
<b>Commentaires :</b> les équipements de structures de recherche sont très obsolètes voire même hors d'usage. D'où la nécessité de les équiper.								

## 1.4. Evolution des crédits du programme

### 1.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

**Tableau 1.7 : Ventilation des crédits par rubrique 2025**

N°	Rubrique	Prévision 2025 en FC
1	Contrepartie des Projets	1 542 110 250
2	Fonctionnement des Ministères	25 353 968 429
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	33 660 562 817
4	Investissements sur Ressources Extérieures	
5	Investissements sur Ressources Propres	378 421 988 626
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	
7	Rémunérations	20 466 953 878
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	
9	Fonds de Péréquation	
10	Transfert aux Provinces Et ETD	
<b>Total</b>		<b>459 445 584 000</b>

Source : PLF 2025

### 1.4.2. Evolution des Crédits par titre

**Tableau 1.8 : Ventilation des crédits par titre 2025**

N°	Titre	Prévision 2025 en FC
<b>I. Dépenses courantes</b>		
1	Titre III : Dépenses de personnel	23 697 930 721
2	Titre IV : Biens et matériels ;	7 880 724 899
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	14 242 266 687
4	Titre VI : Transferts et interventions	33 660 562 817
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
<b>II. Dépenses en capital</b>		
5	Titre VII : Equipements	203 132 020 250
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	176 832 078 626
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
<b>Total</b>		<b>459 445 584 000</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025



**PROGRAMME 2 : (072) RECHERCHE, INNOVATION ET VALORISATION DES RESULTATS**

Pré-Responsable : NGOLOMINGI NZOLE

Fonction : Directeur de la Coordination de la Recherche

**2. Présentation stratégique du programme**

**2.1 Périmètre du Programme**

- Direction de Coordination de Recherche (DCR)
- Secrétariat Permanent du Conseil Scientifique National (CSN)

**2.2. Stratégie du programme**

L'importance de la science, technologie et l'innovation n'est pas bien appréhendée par la population en général plus particulièrement les apprenants. En plus, dans notre pays les activités de recherche se font d'une façon disparate, incohérente et non active entraînant la dilution d'effort suite à l'absence d'une coordination. Pour remédier à cette situation, il est important de promouvoir la science, technologie et l'innovation, de programmer la recherche dans les domaines prioritaires de la vie et d'en assurer une coordination.

Ce programme consiste à élever le niveau, à provoquer l'avancement de la science, la technologie et l'innovation pour en faire un outil de développement durable de la RDC.

Le programme consiste également à mener des études et des activités de Recherche-Développement et de l'Innovation qui sont réalisées par les Institutions de Recherche Publiques, les Universités, les Privés sans but lucratif et les entreprises dans les différents domaines scientifiques en vue de produire des résultats.

Enfin, il prend en compte la coordination de tous les acteurs, les parties prenantes du système national de la science, la technologie et l'innovation (STI).

**2.3 Les objectifs et Indicateurs de performance**

Les objectifs du programme sont :

- **Objectif 1. Exécuter la Recherche et Développement Expérimental (R-D)**
- **Objectif 2. Promouvoir le Système National d'Innovation**

**Tableau 2.6. : Cadre de performance des objectifs du programme Recherche-Développement Expérimental et Innovation**

Objectif 1. Exécuter la Recherche et Développement Expérimental (R-D)									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Nombre de chercheurs personnes physiques (PP) actifs dans la R&D	Nbre	2500	3000	350	400	450	500	550
<b>Source: DEP/ RSIT</b>									
<b>Mode de calcul :</b> Sommation de de chercheurs personnes physiques (PP) actifs dans la R&D									
<b>Commentaire :</b> Le personnel scientifique de nos institutions de recherche n'est pas totalement impliqué dans les activités de recherche. Et cela a comme conséquence la faible production scientifique. Pour accroître la production scientifique, il convient d'augmenter le nombre de chercheurs actifs en RDC en améliorant leurs conditions de travail (motivation, infrastructures, financement des projets...)									

2	Production scientifique du secteur de l'Etat (structures de recherche publics)	Nbre							
<b>Source : Direction de valorisation des résultats de recherche et de Coordination de la Recherche</b>									
<b>Mode de calcul :</b> Sommation de résultats de recherche dans les différents centres et instituts de recherche publics.									
<b>Commentaires :</b>									
3	Dépenses totales de R-D	% du PIB	0,43	0,43	0,43	0,6	0,68	0,8	0,8
<b>Source : DEP/ RSIT</b>									
<b>Mode de calcul :</b> (Dépenses Intérieures de R-D X100) /PIB).									
<b>Commentaires :</b>									
<b>Objectif 2. Encourager les activités de l'Innovation</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Nbre d'instruments d'incitation à l'innovation	Nbre	0	0	1	3	4	5	6
<b>Source : DEP/ RST</b>									
<b>Mode de calcul :</b> Sommation des instruments d'incitation à l'innovation									
<b>Commentaires :</b> Pour répondre à la mission du ministère relative à l'innovation, il convient de créer les instruments d'incitation à l'innovation.									
2	Nbre d'activités d'innovation	Nbre							
<b>Source : DEP/ RST</b>									
<b>Mode de calcul :</b> Sommation des activités d'innovation									
<b>Commentaires :</b> Après avoir identifié les activités d'innovation, il est facile d'en dégager les dépenses y relatives									

## 2.4. Evolution des crédits du programme

### 2.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 2.7: Ventilation des crédits par Rubrique Budgétaire 2025

N°	Rubrique	Prévision 2025 en FC
1	Contrepartie des Projets	
2	Fonctionnement des Ministères	8 705 654 357
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	30 263 909 990
4	Investissements sur Ressources Extérieures	70 22 803 300
5	Investissements sur Ressources Propres	
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	
7	Rémunérations	3 503 748 624
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	68 614 038 341
9	Subventions aux services EX-BPO	
10	Transfert aux Provinces Et ETD	
<b>Total</b>		<b>118 110 154 612</b>

Source : PLF 2025

## 2.4.2. Evolution des crédits par titre

Tableau 2.8 : Ventilation des crédits par titre 2025

N°	TITRE	Prévision 2025 en FC
<b>I</b>	<b>Dépenses courantes</b>	
1	Titre III : Dépenses de personnel	4 648 145 072
2	Titre IV : Biens et matériels ;	2 970 832 223
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	4 590 425 686
4	Titre VI : Transferts et interventions	98 877 948 331
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
<b>II</b>	<b>Dépenses en capital</b>	
5	Titre VII : Equipements	7 022 803 300
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
	Total	<b>118 110 154 612</b>

Source : PLF 2025



**6.**  
**Ministère des Infrastructures et**  
**Travaux Publics**  
(Sections 42 & 33)



**Responsable du Ministère : Son Excellence Monsieur Alexis GISARO MUVUNYI, Ministre d'Etat.**

## **I. PRESENTATION DU MINISTERE**

### **1. Présentation stratégique du Ministère**

#### **1.1. Priorités nationales**

Le système de transport en République Démocratique du Congo comporte un réseau multimodal d'infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires, caractérisé par une absence d'intégration harmonieuse de différents réseaux. Il connaît actuellement plusieurs points de rupture de charges dues à l'hétérogénéité de standard dans un même mode et/ou de l'inexistence de chenaux d'interconnexion. Dans la plupart des provinces, les infrastructures de transport connaissent une vétusté avancée. Ce qui traduit le délai d'acheminement trop long des personnes et des biens.

La RDC présente l'une des densités spatiales de route structurantes les plus faibles en Afrique. Elle compte actuellement **153 000 km** de routes réparties en routes d'intérêt national (**58.129 km** représentant 37, 22% du réseau global), routes d'intérêt local (**86.871 km**, soit 55,6% du total) et voiries urbaines (**11.183 km**, représentant 7,16%). Ce réseau reste essentiellement en terre, le réseau bitumé ne représentant qu'une très faible part de 4,5%, soit 7.011,67 Km. Il intègre 3.500 ouvrages de franchissement d'une longueur total de 68.000 mètres.

Les stratégies sectorielles de développement tirent ses origines dans les six engagements majeurs du Chef de l'Etat qui forment le contrat qu'il a conclu avec le peuple congolais pour son second mandat ainsi que dans le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) a son pilier 3 ayant comme objectifs :

- Favoriser la mobilité et développer les modes de déplacement multimodaux ;
- Assurer la mobilité des personnes et des biens ainsi que l'inter connectivité des territoires.

#### **1.2. Politiques sectorielles**

Développer un système intégré de transport multimodal performant, à travers la densification du réseau routier national, et la modernisation des infrastructures et équipements portuaires, aéroportuaires et ferroviaires.

Cette vision du Gouvernement de la République Démocratique du Congo pour son secteur des infrastructures est rappelée dans plusieurs cadre programmatique, à savoir : (i) le Plan National Stratégique de Développement ; et (ii) le Plan Directeur National Intégré des Transports (PDNIT), document stratégique du secteur, élaboré en 2017 par le Groupement Louis Berger/SYSTRA, dans le but de guider les grands investissements et les politiques sectorielles pour les horizons immédiat, court, moyen et long terme (2025, 2030 et 2040).

Désigné comme seul Maitre d'ouvrage du Gouvernement dans le domaine de Génie civil par la législation en vigueur, le Ministère entend mettre en place, en droite ligne avec les engagements internationaux du Gouvernement, des infrastructures de qualité, fiables, durables et résilientes y compris des infrastructures régionales et transfrontalières pour favoriser le développement de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.

Pour ce qui est du parc immobilier et automobile de l'Etat, le Ministère ambitionne de mettre en œuvre une gestion moderne, efficace et efficiente des immeubles et des véhicules du domaine public de l'Etat, qui améliorent l'environnement physique de travail ainsi que les conditions

matérielles et fonctionnelles, que nécessite une Administration publique reformée.

**Orientations stratégiques :** Quatre orientations stratégiques permettront, si elles sont bien ciblées, d'atteindre cette vision. Il s'agit de :

- Renforcement de capacités institutionnelles ;
- Gestion de réseau routier d'intérêt général ;
- Gestion des voiries urbaines ;
- Gestion des parcs automobile et immobilier publics.

**Concernant le renforcement des capacités institutionnelles**, l'objectif poursuivi consiste à améliorer la gouvernance et le pilotage du secteur pour la cohérence et l'efficacité des interventions du Ministère.

**Pour la gestion du réseau routier d'intérêt général et les voiries urbaines**, le Ministère attend :

- Réaliser les études avant le début des travaux ;
- Moderniser les routes d'intérêts nationales ;
- Impacter les voiries urbaines.

Concernant les études, elles seront un préalable avant toutes exécutions des travaux. Elles permettront de mieux définir l'ouvrage à construire, à maîtriser le coût, le délai et la qualité pour en garantir la durabilité.

Pour ce faire, le Ministère compte recruter les bureaux d'études œuvrant dans le secteur aux fins de réaliser les différentes études, à savoir : *(i) les études techniques ; (ii) les études environnementales ; (iii) les études économiques, etc.* dans tous les axes routiers retenus dans le programme quinquennal du Ministère allant de 2024 à 2028.

S'agissant de la modernisation des routes d'Intérêts nationales, le Ministère compte construire les routes revêtues reliant les Chefs-Lieux des provinces entre-deux et à la capital Kinshasa ainsi que celles assurant la connexion de notre pays aux principaux corridors sous régionaux et africains en vue d'atteindre le ratio de 25% du réseau des routes revêtues sur l'ensemble du réseau routier d'intérêt national, ratio moyen des pays subsahariens, par rapport au taux de 5% aujourd'hui.

S'agissant des voiries urbaines qui, à ce jour compte 11.183 Km dont 2.687 km du réseau sont revêtus, représentant un taux de 24%, le Ministère attend, pour la période 2024-2028 :

- Construire les périphériques de 2x2, 3 ou 4 voies pour les grandes Villes permettant une circulation à grande vitesse sans peur des conflits auxquels seront connectés des routes pénétrantes et des voies transversales d'au moins 2x2 de manière à réaliser un maillage du réseau ;
- Aménager les voiries primaires, secondaires en vue de permettre une circulation fluide avec une signalisation adéquate des aires de stationnement, des systèmes d'éclairage public, des séparateurs et passerelles ;
- Développer un système de drainage global compte tenu de la forte pression démographique et construction anarchique au niveau des villes.

A cette fin il sera procédé au renforcement des capacités techniques, professionnelles et managériales des organismes en charge de la gestion routière. L'externalisation de l'exécution des travaux sera développée en usant des structures étatiques comme régulateur et contrôleur. Le recours au partenariat public-privé sera recherché pour certains axes à haute rentabilité relative.

**Pour ce qui est des bâtiments et édifices publics**, la stratégie du secteur vise notamment à inventorier les bâtiments et terrains du domaine public de l'Etat, de se doter d'une planification en investissement pour l'entretien, la modernisation, l'extension des anciens bâtiments et la construction de nouveaux, de réduire et fusionner certains services de par leur nature de prestations plutôt que de recourir à la location qui engendre des frais énormes.

**S'agissant de la gestion du parc immobilier et automobile de l'Etat**, la stratégie du

Gouvernement s'articule autour des grandes actions suivantes :

- Priorisation de besoins de réhabilitation des immeubles existants tant pour les Ministères, les Ambassades que pour les autres Services de l'Etat ;
- Construction et acquisition de nouveaux bâtiments ;
- Centralisation des données relatives aux acquisitions, des immatriculations et des désaffectations des véhicules de l'Etat ;
- Immatriculation de tous les véhicules de l'Etat avec des plaques estampées ;
- Revitalisation de la gestion du parc automobile par la restructuration du service des transports administratifs ;

Pour la mise en œuvre de ce cadre stratégique, les programmes ci-après sont élaborés :

- (1) Administration Générale des ITP ;
- (2) Routes et Voiries ;
- (3) Parc Immobilier et Automobiles de l'Etat ;
- (4) Reconstruction.

### **1.3 . Domaine d'intervention et organisation du Ministère**

#### **1.3.1 Domaine d'Intervention du Ministère**

Conformément à l'Ordonnance n°22/003 du 07 Janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics a pour missions :

- Conception, construction, modernisation, développement, aménagement et entretien des infrastructures routières, portuaires, aéroportuaires, ferroviaires, hydroélectriques non concédées, scolaires, sanitaires, sociales, touristiques et sportives, des bâtiments et des édifices publics en collaboration, le cas échéant, avec les ministères sectoriels concernés par les projets d'infrastructures ;
- Conception, construction, aménagement et entretien des ouvrages à caractère national de drainage, d'assainissement et de lutte antiérosive ;
- Préparation, passation, contrôle et surveillance des marchés publics relatifs aux études et aux travaux de génie civil financés par le Gouvernement et les partenaires extérieurs, en collaboration avec les ministères ayant les Finances, le Budget et le Plan dans leurs attributions ;
- Surveillance et contrôle technique et financier des études et des travaux en régie et à l'entreprise ;
- Expertise et contre-expertise des études, des travaux et des biens mobiliers ;
- Promotion des matériaux et des techniques de construction ;
- Enregistrement et agrément des entreprises, bureaux d'études et des indépendants du secteur de la construction ;
- Inventaire, analyse et interprétation des données sur les infrastructures et les équipements ;
- Elaboration des normes en matière de construction ;
- Contrôle de l'application des normes légales, réglementaires ou techniques relatives à la construction ;
- Conception de la politique de reconstruction en collaboration avec les Ministères concernés ;
- Gestion du parc automobile de l'Etat ;
- Gestion des stocks et suivi de la consommation des hydrocarbures de l'Etat ;
- Gestion du patrimoine immobilier du domaine public de l'Etat ainsi que de tous les équipements y relatifs.

### 1.3.2 Organisation du Ministère :

L'architecture institutionnelle du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics se présente de la manière ci-après :

- ❖ Le Cabinet du Ministre ;
- ❖ L'Administration du Ministère composée de deux Secrétariats Généraux dont le Secrétariat Général aux Infrastructures et Travaux Publics et celui à la Reconstruction ;
- ❖ Les Services et Etablissements Publics à caractère Administratif et Technique concourant à la réalisation des missions du Ministère.

Il s'agit de :

- L'Agence Congolaise des Grands Travaux (ACGT) ;
- Du Bureau Technique de Contrôle (BTC) ;
- Du Bureau d'Etudes et d'Aménagement Urbain (BEAU) ;
- De la Cellule Infrastructures (CI) ;
- De l'Office des Routes (OR) ;
- De l'Office de Voiries et Drainage (OVD) ;
- Du Fonds National d'Entretien Routier (FONER).

#### ➤ **DU MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS**

Aux termes de l'article 92 de la Constitution de la RDC telle que révisée à ce jour et aux dispositions pertinentes de l'Ordonnance n°22/002 du 07 janvier 2022 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement, le Ministre ayant dans ses attributions les Infrastructures et Travaux Publics est le responsable du Département.

En cette qualité, le Ministre conçoit, conduit et applique la Politique du Gouvernement en matière des Infrastructures conformément à l'Ordonnance fixant les attributions des Ministères. Il assure la tutelle ou le contrôle hiérarchique des Etablissements et Services Publics du secteur ; assure l'engagement des crédits budgétaires alloués au Ministère ; et est le Maître d'Ouvrage du Gouvernement dans la réalisation des ouvrages de Génie Civil.

A ce titre, il passe commande de tous les marchés publics relevant de la compétence du Ministère et approuve ceux initiés par les Etablissements Publics sous-tutelle du Ministère. Il y désigne le Fonctionnaire Dirigeant et le Délégué à Pieds d'Œuvre. Il assure la réception provisoire et définitive des travaux.

#### ➤ **DE L'ADMINISTRATION DU MINISTERE**

Pour remplir correctement la mission lui confiée par le Gouvernement, le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics s'appuie sur deux Administrations dirigées par deux Secrétaires Généraux. Il s'agit du Secrétariat Général aux Infrastructures et Travaux Publics (ITP) et du Secrétariat Général à la Reconstruction.

Le Gouvernement de la République a assigné à ces deux Administrations à travers les différents textes légaux (Ordonnances, Décrets, Cadre et structures organiques) des missions qui sont accomplies, au quotidien, par leurs différents Services tant Centraux que Provinciaux.

#### ▪ **DU SECRETARIAT GENERAL AUX INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS**

##### 1) **Missions du Secrétariat Général aux Infrastructures et Travaux Publics**

C'est l'organe technique du Ministère dans le domaine des Infrastructures et Travaux Publics.

Il a pour mission globale de contribuer à la conception et à l'application de la législation, des politiques du Gouvernement en matière des Infrastructures et Travaux Publics ainsi que de la gestion du patrimoine du Domaine Public de l'Etat.

A ce titre, le Secrétariat Général aux ITP est chargé spécifiquement de la gestion du patrimoine mobilier et immobilier de l'Etat ; de la gestion du parc automobile de l'Etat, des hydrocarbures et lubrifiants de l'Etat ; de la gestion du réseau national et d'ouvrages d'art ; de l'enregistrement et l'agrément des bureaux d'études, des entreprises de construction, des indépendants et des ONG du secteur de Génie Civil et des travaux publics ; de la passation des marchés des travaux et de prestation en collaboration avec le Ministère du Budget ; du suivi et du contrôle de l'exécution des études et de tous les travaux de génie civil commandés par l'Etat et des Entreprises publiques ; du suivi des travaux financés par le Trésor Public et exécutés en régie par les offices ou les organismes publics du secteur routier et aéroportuaire ; et enfin, de l'expertise mobilière et immobilière pour le compte de l'Etat ainsi que sur demande des privés.

## **2) Organisation du Secrétariat Général aux ITP**

Pour réaliser ses missions, le Secrétariat Général aux ITP fonctionne avec 3 types de services à savoir : Services et Directions d'Appui, Services Métiers et Services Annexes.

### **Sont réputés Directions et Services d'Appui :**

- La Direction des Ressources Humaines (DRH) ;
- La Direction de l'Inspection (DI) ;
- La Direction d'Etudes et Planification (DEP) ;
- La Direction Administrative et Financière (DAF) ;
- La Direction d'Archives, Nouvelles Technologie de l'Information et de la Communication (DANTIC) ;
- La Cellule Technique d'Appui (CTA) ;
- La Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics (CGPMP).

### **Les Services Métiers sont :**

- La Direction de la Réglementation et Normes (DRN) ;
- La Direction des Ponts et Chaussées (PC) ;
- La Direction de Bâtiments Civils (BC) ;
- Le Service des Transports Administratifs (STA).

### **Les Services Annexes sont :**

- Le Centre de Formation des Agents Voyers (CFAV) ;
- Le Palais du Peuple du Congo (PPC) ;
- Le Nouveau Bâtiment Administratif (NBA).

## **■ DU SECRETARIAT GENERAL A LA RECONSTRUCTION**

### **1) Missions du Secrétariat Général à la Reconstruction**

Le Secrétariat Général à la reconstruction a pour mission de contribuer à la conception de la politique de la reconstruction en concertation avec les Ministères sectoriels concernés et d'en évaluer les résultats.

Spécifiquement, il est chargé de définir avec les Ministères Sectoriels concernés les besoins, les objectifs et les stratégies de la reconstruction ; d'identifier les mesures à prendre et les actions à mener par les différents acteurs en vue d'atteindre les objectifs fixés ; de diffuser les informations pour sensibiliser la population et obtenir son adhésion aux objectifs de la reconstruction ; d'encadrer les actions nécessaires à l'accomplissement des objectifs de la reconstruction ; d'assurer le suivi et

l'évaluation des projets et l'exploitation des données statistiques par les indicateurs de performance ; d'assurer l'éducation à la citoyenneté et la reconversion des mentalités, et enfin, de formuler les politiques et les stratégies sectorielles de la reconstruction.

### ➤ **DES SERVICES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS RATTACHES AU MINISTERE**

Ils constituent les services opérationnels du Ministère jouissant d'une autonomie de gestion et ont, par ailleurs, une vocation d'agence d'exécution et de prestataires des services.

#### **a) Agence Congolaise des Grands Travaux (ACGT)**

Service public créé par Décret n° 08/017 du 26 août 2008 et placé sous l'autorité du Ministre, l'ACGT a pour objet la coordination, la supervision et le contrôle de l'exécution des Projets d'infrastructures spécifiés dans les Conventions et Accords de Collaboration signés entre la République Démocratique du Congo et les partenaires chinois.

Elle joue le rôle de Maître d'ouvrage délégué et celui de guichet unique dans la mise en œuvre des projets.

#### **b) Bureau Technique de Contrôle (BTC)**

Le Bureau Technique de Contrôle est un Service Public à caractère technique créé par l'Ordonnance n° 87-134 du 29 avril 1987. Il a pour missions :

- Le contrôle technique et financier, en cours d'exécution ainsi que la contre-expertise obligatoire des études et des travaux de Génie civil réalisés pour le compte des Ministères du Gouvernement et des Entreprises Publiques ;
- La révision, en commission, de la formule de variation de prix.

Le Bureau Technique de Contrôle, agit à la demande et sur instructions du Ministre ayant les Infrastructures et Travaux Publics dans ses attributions.

#### **c) Bureau d'Etudes d'Aménagement et d'Urbanisme (BEAU)**

Le BEAU est un Service technique Public, placé sous la tutelle du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics et jouissant d'une autonomie de gestion.

Il a pour mission de mener des études nécessaires à l'aménagement adéquat du territoire national et à l'urbanisme.

#### **d) Cellule Infrastructures (CI)**

C'est un Organe technique créé en 2004 par Arrêté Ministériel n° CAB/TPI/024/MN /FK03/2004 du 07/10/2004, jouissant d'une autonomie administrative et financière. La Cellule Infrastructures assure la coordination sectorielle des projets financés par certains partenaires financiers et techniques (Union Européenne, Banque Mondiale, BAD, JICA, Koweït, Royaume Uni, BADEA et OFID).

Elle assure également l'appui institutionnel au Ministère des Infrastructures et Travaux Publics en matière de maîtrise d'ouvrage.

#### **e) Office des Routes (OR)**

Jadis une Entreprise Publique, l'Office des Routes a été transformé à un Etablissement Public à caractère technique par le Décret n° 09/47 du 3/12/2009. Il a pour objet la gestion du réseau des routes d'intérêt général et l'exécution des études et des travaux qui s'y rapportent. Il a également dans ses missions, la gestion du Laboratoire National des Travaux Publics et la préparation, dans le cadre de la planification nationale, des programmes à court, moyen et long termes, visant la

réalisation de son objet.

#### f) Office de Voiries et Drainage (OVD)

Auparavant une Entreprise Publique, l'Office des Voiries et Drainage a été également transformé en Etablissement Public à caractère technique le par Décret n°09/48 du 03 décembre 2009. Il a pour objet d'entretenir, de moderniser et de développer les infrastructures urbaines de voiries et drainage ; d'exécuter ou de faire exécuter toutes les études nécessaires à la définition, la programmation et la réalisation des travaux de voirie des agglomérations urbaines, compatibles avec ses ressources ; d'exécuter ou de faire exécuter les travaux neufs d'entretien relatifs aux réseaux de voirie et drainage des agglomérations urbaines suivant les programmes établis ou proposés par la commission routière concernée ; de participer, en tant que conseil technique, à l'élaboration des plans d'urbanisme des agglomérations urbaines ; et enfin, de desservir les agglomérations urbaines qui demandent son intervention.

#### g) Fonds National d'Entretien Routier (FONER).

Le FONER est un Etablissement Public à caractère administratif et financier créé par la Loi n° 08/006-A du 7 juillet 2008. Son organisation et ses statuts sont fixés par le Décret n°08/27 du 24 décembre 2008 modifiés et complétés par le Décret n°13/053 du 11 novembre 2013.

Sa création a été justifiée par l'insuffisance chronique des budgets nationaux alloués au secteur routier qui constituent la cause majeure de la dégradation généralisée des routes.

Le FONER a pour objet de collecter les ressources financières et de financer l'entretien et la protection des routes et des voiries urbaines.

## 2. Performances antérieures et perspectives

### 2.1. Performances antérieures

Depuis 2021, le Ministère compte à son actif les réalisations suivantes :

**Tableau 1 : Performances antérieures en Km (2021-2024)**

N°	Domaine d'intervention	Nature d'intervention	Valeur de 2023 (Km)	2024 au 30 juin (Km)	
				Réalisés	Cumul
1	<b>Voiries (11 183 Km)</b>	Bitumage des voiries	<b>2 687</b>	ND	ND
2	<b>Routes (58 129 Km)</b>	Bitumage du réseau routier	<b>3 700</b>	ND	ND
<b>Total</b>	<b>(69 312 Km)</b>		<b>6 387</b>	ND	ND

Source : DEP/ITP

### 2.2. Perspectives

Actuellement, avec un ratio de routes revêtues de près de 5%, par rapport à la moyenne des pays africains en dessous du Sahara, de 25%, la RD Congo présente un quotient extrêmement faible. L'ambition du Ministère des ITP est d'atteindre cette moyenne africaine, dans le meilleur délai, et en restant réaliste, endéans cinq ans, avant d'envisager d'aller plus haut. Ce qui demandera de pouvoir atteindre au moins **15.000 km** de routes revêtues sur l'ensemble du réseau ; soit un rajout à faire de près de **12.000 km**. Cet objectif est un réel défi, aussi bien technique, logistique, financier que managérial.

Pour le reste du réseau en terre, le Ministère compte à réhabiliter un linéaire de **18.500 Km** pour la période et en entretenir annuellement.

Le tableau ci-après illustre la projection du réseau à bitumer à l'horizon 2028.

N°	Domaine d'intervention	Nature d'intervention	Valeur de 2023	2024		2025		2026		2027		2028	
				Prévus	Cumul	Prévus	Cumul	Prévus	Cumul	Prévus	Cumul	Prévus	Cumul
1	Voiries (11 183 Km)	Bitumage des voiries	2 687	83	2 770	83	2 852	83	2 935	83	3 017	83	3 100
2	Routes (58 129 Km)	Bitumage du réseau routier	3 700	3 080	6 780	3 080	9 860	3 080	12 940	3 080	16 020	3 080	19 100
<b>Total (69 312 Km)</b>			<b>6 387</b>		<b>9 550</b>		<b>12 712</b>		<b>15 875</b>		<b>19 037</b>		<b>22 200</b>

Il ressort de ce tableau que sur un linéaire de **69 312 km** du réseau routier sous la gestion du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics, au 31 décembre 2023, **6 387 Km** sont bitumés, représentant **4,17%** du réseau routier global. Il est projeté à l'horizon 2028, d'accroître ce linéaire à **22 200 km**, soit une proportion de **14,51%** du réseau routier global.

De façon spécifique, au cours de la période 2024-2028, les projets suivants devront être menés :

**1. Réseaux routiers :**

- **Pour la RN1 :**(i) Compléter le bitumage du tronçon entre Kamuesha et Kananga, sur **141 km**, sur financement de l'Union Européenne (ii) régler le contentieux avec la société Samcrete, pour permettre le bitumage du tronçon d'environ **45 km**, entre la rivière Kakangayi et Mbujimayi, (iii) combler le linéaire d'environ **770 km**, séparant Mwene-Ditu de Nguba ;
- **Pour la RN2 :** Le projet PACT, par ses trois phases (1-2-3), vise à connecter Mbujimayi à Bukavu, à travers l'aménagement successif de 280 km du tronçon Mbujimayi – Kabinda – Mbanga, et 160 km, de Kanyabayonga à Butembo (PACT-1) ; Ensuite, en phase 2, 400 km, entre Mbanga et Pene-Mwenga, et dans sa troisième phase, 400 km supplémentaires, de Pene-Mwenga à Bukavu. Par ailleurs, la BAD prenant déjà en charge le financement du trajet Bukavu – Nyamukubi (**85 km**), il importe de trouver, entretemps, des ressources pour couvrir le bitumage de la section Nyamukubi – Goma (**110 km**), afin de joindre Goma à Bukavu, par voie routière. En plus de l'importance économique de cet axe routier, **ces travaux sont plus que prioritaires**, en raison de la situation sécuritaire du moment ;

- **S’agissant de la RN3** : avec un linéaire de **624 km**, cette route permet de relier Bukavu à Kisangani, par Walikale. Ici également, au-delà de l’importance économique de cette route, les urgences sécuritaires doivent conduire à ce que Kisangani soit relié, au plus tôt à Walikale, soit une distance de **424 km**, sur laquelle 220 km, de Walikale à Lubutu, devraient être encore praticables. Cependant, il existe, depuis 2018, un contrat de concession entre l’Office des Routes et une société privée, nommée NGE, à qui il a été concédé plus de 1000 km (dont le linéaire de cet axe routier), sans que le travail n’ait jamais débuté. Le gouvernement est en voie de prendre **une décision, pour pouvoir aligner des travaux en urgence, sur cet axe routier** ;
- **S’agissant de la RN4** : bitumer l’axe Kisangani – Banalia – Buta, soit environ **315 km** pour relier les deux Chefs-lieux de provinces. Les travaux de bitumage doivent se poursuivre jusqu’à Ndu, à la frontière avec la République Centrafricaine (RCA). Ce qui donne l’opportunité de connecter à la RN4, à partir de Monga, la bretelle de **49 km** de la RN24 pour joindre Yakoma. En plus, à partir de Dulia, Connecter la RN6 qui va aller à Bundunki, Bumba, Lisala jusqu’au port d’Akula ;
- **S’agissant, ensuite de la RN5** : terminer la liaison Bukavu – Nyangezi – Kamanyola (**55 km**), réhabiliter le tronçon Kamanyola – Uvira (**85 km**), puis relier Uvira à Baraka (**100 km**) et à atteindre Kalemie, le Chef-lieu de la province du Tanganyika, soit une distance de **386 km** de Uvira à Kalemie. Ceci est nécessaire pour permettre à nos populations de se déplacer dans la province du Sud-Kivu, sans devoir passer par un pays voisin, ce qui constitue un véritable problème sécuritaire. En plus, il est envisagé de connecter Kalemie – Nyunzu – Kongolo – Lubao pour assurer une connexion à la RN2 ;
- **Pour les RN6, RN23 & RN24** : Dans un premier temps, connecter Zongo, Libenge, Gemena et le port d’Akula (soit **383 km**). Dans les phases suivantes, en impliquant la RP336, relier les 3 chefs-lieux (Lisala, Gemena et Gbadolite) et aller par la RN24, d’une part, et assurer la liaison Lisala – Buta en passant par Bumba, Bunduki et Dulia, d’autre part ;
- **Par rapport à la RN7** : Relier la RN1, à partir de Mwamba-Mbuyi, au Kasaï central, à la RN4 à Kisangani, dans la Tshopo (**1.183 km**), en passant par Lodja, Yayama, Ikela et Opala ; Partir de Yayama, sur la RN8, vers Mbandaka (soit **882 km**), en passant par Boende. Du croisement entre la RN8 et la RN9, à Bokatola, la RN9 permet d’aller jusqu’au lac Mai-Ndombe pour atteindre Inongo, chef-lieu de la province du mai-Ndombe, sur un linéaire de **155 km** ;
- **Concernant la RN17** : établir la liaison Mongata – Bandundu, sur **240 km**.
- **Concernant la RN27** : Moderniser la route allant de Komanda, Bunia, Mahagi et Goli, **sur 235 km** ; Route dont les travaux pourraient être envisagés dans le cadre d’un PPP ;
- Des **routes en terre** à réhabiliter et à entretenir pour un linéaire de **18.500 km** et l’affectation des équipements de génie civil dans chaque Territoire dans le cadre du programme de livraison de matériels de travaux routiers avec l’appui du groupe GUMA.

## 2. Les Voiries :

### ➤ Construction de la voie de contournement :

- **Rocade Nord-Est** (Autoroute Centre-Ville-Aéroport de N’djili) : Rond-point Safricas – Assanef – Rond-point huileries – Eglise St Eloi – Entrée BAT – Cité du fleuve - Croisement av. Ndjoku – Bld Lumumba (21,23 km) ;
- **Rocade Sud-Est** : Croisement av. Ndjoku – Bld Lumumba – Avenue Buma (dite « Antoine Gizenga ») - N’djili Brasserie - De la paix - Kimwenza Gare – Mitendi (RN1) (41,54 km) ;
- **Rocade Sud-Ouest** : Mitendi (RN1) - Arrêt Mbudi (21,38 km)
- **Rocade Nord-Ouest** : Arrêt Mbudi – Tourisme - Kintambo magasin – Rond-point Safricas (12 km)

### ➤ Modernisation des pénétrantes et des transversales :

**P1** : Boulevard Lumumba (entrée Mokali) – Pont Mokali – Station SNEL – jonction périphérique (11,4 km) ;

**P2** : Boulevard Lumumba (entrée Kimbuta) - Ste Thérèse (Av 2ème République) – Cimetière Kimbanseke - jonction périphérique (11,850 km) ;

- **P3** : Boulevard Lumumba (entrée Route de Sanda Cecomaf ) - jonction périphérique (8,17 km)
- **P4** : Pont – Matete (Av de la Paix) : - jonction périphérique (9,2 km) ;
- **P5** : Boulevard Sendwe (entrée Av Université) – RP Ngaba – Unikin – Av Mandela – Av de la paix - jonction périphérique (17,5 km) ;
- **P6** : By-Pass (Triangle Unikin) - Route de Kindele - Kimwenza Mission – Kimwenza gare - jonction périphérique (10,3 km) ;
- **P7** : RN1 (Triangle Cité Verte) – Kimwenza Gare
- **P8** : RN1 (Arrêt Matadi Mayo) - Matadi Kibala – Kimwenza Gare (jonction périphérique (5,45 km) ;
- **P9** : RN1 (entrée Mama Koko) - Terminus Zamba Télécom - jonction périphérique (10,2 km).

➤ **Construction des Bretelles :**

- **B1** : Carrefour Pompage (entrée Don Bosco) – Paroisse Don Bosco - Av Jeunesse – jonction P8 (10,03 km)
- **B2** : Camp Badiadingi (Champ des tirs) – Av Kimbangu – Av Nzita – Av Télécom – jonction P8 (7,50 km)
- **B3** : Sortie Nzolana – Kinshasa - Kizonzi – Allée Samba – Route de Buadi – jonction B1 (3,5 km)
- **B4** : Fin Avenue Me Croquet – jonction P2 (1,2 km) ;

➤ **Construction de la voie de contournement à :**

- Mbanza-Ngungu, Matadi et Boma dans le Kongo Central ;
- Likasi dans le Haut-Katanga ;
- Bukavu dans le Sud Kivu.

➤ **Aménagement des voiries dans les villes des provinces suivantes :**

- **Bas Uélé** : 10 km dans la ville de Buta ;
- **Equateur** : 10 km dans la ville de Mbandaka
- **Haut Lomami** : 10 km dans la ville de Kamina ;
- **Haut Uélé** : 10 km dans la ville d'Isiro ;
- **Ituri** : 10 km dans la ville de Bunia ;
- **Kwango** : 10 km dans la ville de Kenge ;
- **Kwilu** : 10 km dans la ville de Bandundu ;
- **Lomami** : 10 km dans la ville de Kabinda, 10 km dans la ville de Muene-ditu et 10 km dans la ville de Ngandajika ;
- **Mai-Ndombe** : 10 km dans la ville d'Inongo ;
- **Mongala** : 10 km dans la ville de Lisala et 10 km dans la ville de Bumba ;
- **Nord-Kivu** : 10 km dans la ville de Beni et 10 km dans la ville de Butembo ;
- **Nord-Ubangi** : 10 km dans la cité de Yakoma ;
- **Sankuru** : 10 km dans la ville de Lusambo, 10 km dans la ville de Lodja et 10 km dans la ville de Lumumba ville ;
- **Sud-Kivu** : 10 km dans la ville d'Uvira et 10 km dans la ville de Baraka ;
- **Sud-Ubangi** : 10 km dans la ville de Gemena et 10 km dans la ville de Zongo ;
- **Tanganyika** : 10 km dans la cité de Moba ;
- **Tshopo** : 10 km dans la ville de Kisangani ;
- **Tshuapa** : 10 km dans la ville de Boende.

**3. Les Parcs immobilier et Automobile publics.**

Etant donné que tous les Territoires de la RD Congo disposent d'un programme particulier de développement local, à la base, sous le label **PDL-145 T**, qui vise la construction des bâtiments publics des Territoires et Secteurs, des centres de santé, des écoles ainsi que la réhabilitation des voies de desserte agricole, il est envisagé ce qui suit :

- Des **Universités** sont à construire et à équiper dans certaines villes en vue de renforcer l'éducation de la jeunesse ;
- Des **Hôpitaux** de 100 lits dans certains grands centres du pays ;
- Des stades omnisports à construire à Kananga, Boma, etc.

3. Maquette Programmatique du Ministère

Tableau 1 : Maquette programmatique du Ministère des Transports, Voies de Communication et Désenclavement

CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	Périmètre	
						Services normatifs	Opérateurs
42							
		74	<b>Administration Générale des Infrastructures et Travaux publics</b>			Cabinet du Ministre, SG ITP, Dir Formation/ Recons, CTA, CGPMP/ITP, CGPMP/Recons, Dir Réglementation et Normes, DEP/ITP, DEP/R, DAF/ITP, DSG/ Recons,DRH, Dir Inspection, DANTIC, CFAV	
				741	Pilotage de la stratégie ministérielle des Infrastructures et Travaux publics	Cabinet du Ministre	
				742	Coordination Administrative des Infrastructures et Travaux publics	SG, CGPMP, DAF, DEP, DANTIC, CFAV, Dir Inspection, CTA, Dir de la Réglementation et Normes.	
				743	Coordination Administrative de la reconstruction	Secrétariat Général, DEP, DSG, Dir Formation/ Recons	
		75	<b>Routes et Voiries</b>			Direction des ponts et chaussées, Cellule Infrastructures,	ACGT, BTC, FONER, OR, BEAU
				751	Entretien et réhabilitation des voiries	Direction des ponts et chaussées, Cellule Infrastructures	ACGT, BTC, OVD, FONER, BEAU
				754	Protection des patrimoines et sites érosifs	Direction des ponts et chaussées, Cellule Infrastructures	ACGT, BTC, OVD, FONER, OR
				755	Construction des routes et voiries	Direction des ponts et chaussées, Cellule Infrastructures	ACGT, BTC, OVD, OR
				756	Entretien et réhabilitation des routes revêtues	Direction des ponts et chaussées, Cellule Infrastructures	FONER, OFFICE DES ROUTES, BTC
				757	Entretien et réhabilitation des routes en terre	Direction des ponts et chaussées, Cellule Infrastructures	FONER, OFFICE DES ROUTES
				758	Entretien des ouvrages d'arts et de franchissement	Direction des ponts et chaussées, Cellule Infrastructures	FONER, OVD, OFFICE DES ROUTES
				759	Validation des études	Direction des ponts et chaussées, Cellule Infrastructures	BTC, BEAU, OVD, OR, ACGT
				760	Contrôle et Surveillance des Travaux	Direction des ponts et chaussées, Cellule Infrastructures	BTC

			761	Aménagement des intersections	Direction des ponts et chaussées, Cellule Infrastructures	ACGT, BTC, OVD, BEAU	
76	Parc immobilier et automobiles de l'Etat		762	Gestion des édifices publics	Direction des Bâtiments civils, Palais du peuple du Congo, Stade de Martyrs, Direction des Services des Transports Administratifs, Nouveau Bâtiment Administratif (NBA)	BTC	
				763	Gestion de parc automobile de l'Etat	Direction des Bâtiments civils, Palais du peuple du Congo, Stade de Martyrs, Nouveau Bâtiment Administratif (NBA)	BTC
				764	Gestion des hydrocarbures de l'Etat	Direct des Services des Transports Administratifs	
						Direction des Services des Transports Administ	
47	Reconstruction		471	Schéma directeur de la reconstruction	Direction des infrastructures, Dir Production Industrielles, Dir Mobilisation Ressources		
				472	Reconstruction et Développement des Centres de Production	Direction Développement et Analyses Statistiques, Dir production Industrielle, Dir Mobilisation des Ressources, DEP	
				473	Développement des valeurs de base	Direction des infrastructures, Direction Développement et Analyses Statistique, Direction Suivi évaluation, DEP	
						DSG, Direction Formation	

#### 4. Objectifs et Indicateurs les plus représentatifs

Le Ministère, pour réaliser sa mission, poursuit les objectifs les plus représentatifs ci-après :

- ✓ Construire/bitumer les infrastructures routières d'intérêt général ;
- ✓ Construire/bitumer les voiries urbaines et stabiliser les sites érosifs.

**Tableau 2 : Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère**

Objectif 1 : Construire/Bitumer les infrastructures routières d'intérêt général									
Indicateurs		Unité de Mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1.	Proportion du réseau routier d'intérêt national bitumé	%	ND	ND	6,37	11,66	16,96	22,26	27,56
Source : Office des Routes									
Mode de calcul : Linéaire des routes d'intérêt national bitumé / Total nombre de Km des routes d'intérêt national à bitumer prévus x100									
Commentaires : Au 31 décembre 2023, <b>3700 Km</b> du réseau des routes d'intérêt général sont bitumés représentant <b>6,37%</b> . Il est projeté d'accroître ce linéaire à <b>16 020 Km</b> à l'horizon 2027 soit <b>27,56%</b> .									
Objectif 2. Construire/Bitumer les voiries et stabiliser les sites érosifs									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Proportion de voiries bitumées	%	ND	ND	24,03	24,77	25,50	26,24	26,98
Source : Offices des Voiries et Drainage.									
Mode de calcul : Nombre de km de voiries bitumées / Linéaire total du réseau de la voirie x100									
Commentaires : Au 31 décembre 2023, <b>2 687 Km</b> du réseau des voiries sont bitumées représentant <b>24,03%</b> . Il est projeté d'accroître ce linéaire à <b>3 017 Km</b> à l'horizon 2027 soit <b>26,98%</b> .									

## 5. Présentation des crédits par Programme.

**Tableau 3 : Présentation des crédits par programme**

N°	Code Programme	Intitulé du Programme	Crédits Votés 2024 (en CDF)	Prévisions 2025
1	074	Administration générale	1.064.092.664.149	2.424.610.662.608
2	075	Routes et voiries urbaines	589 073 411 172	572.776.594.290
3	076	Parc immobilier et automobiles de l'Etat	10 314 422 181	5.145.504.744
4	047	Reconstruction	10 985 143 542	15.465.169.333
Total			<b>1 664 581 996 462</b>	<b>3.017.997.930.975</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

## 6. Evolution des crédits

### 6.1. Evolution des crédits par titre 2024-2025

**Tableau 4 : Projections de crédits par titre 2025**

Titre	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Projections en FC 2025
<b>I. Dépenses Courantes</b>	<b>150 019 044 575</b>	<b>175.647.975.139</b>
Titre III : Dépenses de personnel	104,892,429,566	125.727.611.255
Titre IV : Biens et matériels ;	4 764 814 647	8.204.908.930
Titre V : Dépenses de prestations ;	19 315 815 000	20.100.077.162
Titre VI : Transferts et interventions	21 045 985 362	21.615.377.792
<b>II. Dépenses en capital</b>	<b>1 514 562 951 887</b>	<b>2.842.349.955.836</b>
Titre VII : Equipements	425 616 333 145	433.210.276.723
Financement intérieur		
Financement extérieur		
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	1 088 946 618 742	2.409.139.679.113
Financement intérieur		
Financement extérieur		
<b>Total</b>	<b>1 664 581 996 462</b>	<b>3.017.997.930.975</b>

Source : LF 2024, PLF 2025

## 6.2. Evolution des crédits par rubriques Budgétaires

Tableau 5 : Projections de crédits par rubrique 2024 - 2025

Rubrique	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Projections en FC 2025
<b>INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS</b>	<b>1 664 581 996 462</b>	<b>3 017 997 930 975</b>
Contrepartie des Projets	6 333 360 000	6.333.360.000
Fonctionnement des Ministères	28 215 552 149	33.002.107.364
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	18 979 747 679	19.549.140.109
Investissements sur Ressources Extérieures	820 089 390 176	1.172.106.882.200
Investissements sur Ressources Propres	174 965 379 471	163.680.262.717
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	513 174 822 240	543.014.193.714
Investissements sur Cession Actifs miniers (Contrat Chinois)		957.215.257.205
Rémunérations	101 056 255 233	121.329.238.152
Subventions aux Organismes Auxiliaires	1 767 489 514	1.767.489.514

Source : PLF 2025 et CDMT Central 2025-2027



## II. PRESENTATION DES PROGRAMMES

### PROGRAMME 1 :(074) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Pré-Responsable de programme : Georges KOSHI GIMEYA**

**Fonction : Secrétaire Général**

#### 1. Présentation stratégique du programme

##### 1.1. Périmètre du programme

Les Services qui concourent à la réalisation de ce programme sont :

Le cabinet du Ministre, le Secrétariat général, la Direction de la Formation /reconstruction, CTA, CGPMP/ITP, Direction Règlementation et Normes, DEP/ITP, DEP/Reconstruction, DAF/ITP, DSG/reconstruction, DRH, CFAV, DANIC et Direction de l'Inspection.

##### 1.2. Stratégie du Programme

Dans ce programme, le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics compte réaffirmer son leadership en matière de conception, de construction, de modernisation, de développement, d'aménagement, de réalisation et d'entretien des ouvrages de Génie civil pour le compte du Gouvernement.

Au cours de cinq dernières années, le Ministère a initié une étude, menée par des consultants indépendants pour identifier les problèmes majeurs qui plombent le fonctionnement du secteur des Infrastructures en RDC et proposer des solutions pour renforcer ses capacités organisationnelles et managériales. Il s'agit de l'étude du Plan National Intégré des Transports en RDC.

Il résulte de cette dernière, qu'il se pose encore, au sein du Ministère, des problèmes liés aux faiblesses dans la gestion de ses Ressources humaines ; dans les fonctions de planification, suivi et évaluation ; l'insuffisance des ressources matérielles et financières ; l'inadaptation de son cadre légal et réglementaire et les conflits d'attributions persistants tant au niveau interne de ses services qu'externe avec les Ministères sectoriels.

A cette fin, le programme vise à **améliorer la gouvernance et le pilotage sectoriel**. Il compte ainsi renforcer les capacités de ses Services Tutélaires en planification, suivi et évaluation technique des projets et des politiques publiques ; recentrer ses Régies sur leur rôle d'exécution des travaux, enfin, moderniser les textes légaux, réglementaires et les Normes techniques du Secteur. Il sera procédé au renforcement des capacités techniques, opérationnelles et managériales des Services et organismes rattachés au Ministère.

L'externalisation de l'exécution des travaux sera développée, en usant des structures étatiques comme régulateurs et contrôleurs.

##### 1.3. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

Le Programme Administration Générale a pour objectifs spécifiques :

- Renforcer la capacité institutionnelle ;
- Renforcer le cadre légal, réglementaire et les normes techniques du secteur ;
- Promouvoir les NTIC.

**Tableau 1.6 : Cadre de performance des objectifs du programme Administration Générale**

<b>Objectif 1. Renforcer la capacité institutionnelle</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1.	Taux de mise en œuvre du plan annuel de formation	%	23,4	25,0	ND	ND	28	32	40
<b>Source des données : DRH/ ITP</b>									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre d'activités de formation réalisées / Total d'activités de formations prévues x100									
<b>Commentaire :</b> Pour l'année 2021, le taux d'exécution du Plan annuel de formation est de 23,4%. Pour les trois prochaines années, 100 modules de formation sont projetés à raison de 28 en 2025, 32 en 2026 et 40 en 2027.									
2.	Taux d'acquisition d'équipements et matériels	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Source des données : DAF et CGPMP</b>									
<b>Mode de calcul :</b>									
<b>Commentaire :</b>									
3.	Taux de production des outils de planification et de gestion financière	%	60,6	60,6	60,6	83	100	100	100
<b>Source des données : DEP/ITP</b>									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre d'outils produits par an /Nombre d'outils prévus x 100									
<b>Commentaire :</b>									
<b>Objectif 2. Renforcer le cadre légal, réglementaire et les normes techniques du secteur</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Taux de production des textes légaux	%	ND	ND	ND	ND	40	30	30
<b>Source des données : CTA</b>									
<b>Mode de calcul :</b>									
<b>Commentaire :</b> Quelques protocoles d'accord et Avenant restent en souffrance dans le secteur des ITP, SCPT, Autorité de régulation de la sous-traitance dans le secteur privé...									
2	Proportion des textes légaux révisés	%	ND	ND	ND	ND	50	40	10
<b>Source des données : CTA</b>									
<b>Mode de calcul :</b>									
<b>Commentaires :</b> la législation dans le secteur des ITP en République Démocratique du Congo ne s'adapte plus aux exigences de l'ère et ne concorde pas avec les missions assignées aux nouvelles structures. Cependant, la cellule Technique d'Appui a proposé d'une part, la révision des textes légaux et réglementaires du secteur des ITP par la constitution d'une commission de réforme ; et d'autres part, l'élaboration de nouveaux textes pour répondre aux besoins pressants de la création de la Direction sportive et de l'inspection générale des ITP.									
<b>Objectif 3. Promouvoir les NTIC</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1.	Taux de couverture des Bureaux en équipements informatiques et logiciels	%	20,2	22,7	25,8	ND	49,7	68,7	91,8
<b>Source des données : DANTIC</b>									
<b>Mode de calcul :</b> Moyenne des besoins pour chaque service X100/Taux équipement existant par service									
<b>Commentaire :</b> les Taux de couverture en équipements informatiques est très faible au secrétariat général aux itp car les moyens ne sont disponibilisés et il y a aussi le manque total de la volonté. La projection pour 2025 est d'atteindre la moyenne de 49,7% soit 12 à 16 équipements par service et cela pourrait									

nous amener à près de 70% en 2026 et à 92% en 2027.									
2.	Taux de couverture des sites du Ministère connecté en réseau internet	%	ND	7,4	22,7	ND	65,7	100	1 0 0
<b>Source des données :</b> DANTIC/ WEBMASTER									
<b>Mode de calcul :</b> 24heuresX100 /Nombre de visiteurs de site par jours (internautes) équivalent au mois									
<b>Commentaire :</b> les années 2020 et 2021 le site n'existait pas et c'est en octobre 2022 que nous étions visibles sur internet avec un taux des visiteurs plus important de 7,4% équivalent au mois. Pour l'exercice en cours le site est visité à plus de 1870 internautes par jours et avec les mises à jours fréquents nous comptons atteindre 40000 internautes par jours et pour 2026 et 2027 la projection est de 100% donc des visites instantanées.									
<b>Objectif 1. Assurer une bonne exécution des programmes opérationnels (Reconstruction)</b>									
<b>Indicateurs</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>			<b>Exercice en cours</b>	<b>Cibles</b>		
<b>N°</b>	<b>Nom de l'indicateur</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>		<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
1.	Taux d'exécution du budget du Ministère sur ressources propres	%	ND	53,6 %	50,5%	ND	70%	80%	85%
<b>Source des données :</b> DAF/ ITP									
<b>Mode de calcul :</b> (le montant total des crédits sur ressources propres payés / allocations totales budgétaires sur ressources propres) X 100									
<b>Commentaires :</b>									
<b>Objectif 2. Renforcer les capacités des ressources humaines de la Reconstruction</b>									
<b>Indicateurs</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>			<b>Exercice en cours</b>	<b>Cibles</b>		
<b>N°</b>	<b>Nom de l'indicateur</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>		<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
1	Taux de mise en œuvre du plan annuel de formation	%	ND	40%	55%	45%	70%	80%	90%
<b>Source :</b> DSG DRH/ RECO									
<b>Mode de calcul :</b> (Nombre d'activités de formation réalisées / Total d'activités de formations prévues) x100									
<b>Commentaires :</b>									
<b>Objectif 3 : Améliorer la coordination des services et la bonne gouvernance du sous-secteur de la Reconstruction</b>									
<b>Indicateurs</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>			<b>Exercice en cours</b>	<b>Cibles</b>		
<b>No</b>	<b>Nom de l'indicateur</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>		<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
1.	Taux d'application des recommandations formulées lors des réunions du Comité de direction	%	ND	40%	45%	ND	60%	75%	85%
<b>Source :</b>									
<b>Mode de calcul :</b> (Nombre de recommandations formulées appliquées / Nombre de recommandations identifiées) x100									
<b>Commentaires :</b>									
2.	Nombre de structures Contrôlées/auditées par an	Nbre	ND	ND	0%	0%	30%	50%	70%
<b>Source :</b> DEP SG RECO									
<b>Mode de calcul :</b> Comptage									
<b>Commentaires :</b>									
<b>Objectif 4 : Promouvoir les NTIC</b>									

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en Cours	Cibles		
No	Nom		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1	Taux de couverture des bureaux en équipements informatiques et dotés de la connexion internet	%	ND	12%	35,9%	35,9%	60%	75%	100%
<b>Source</b> : DSG DANTIC/ RECO									
<b>Mode de calcul</b> : (Nombre de bureaux équipés en matériels informatiques et dotés de la connexion internet / Nombre de bureaux prévus) x100									
<b>Commentaires</b> : Le nombre de bureaux prévus est de 92 bureaux. Pour la connexion Internet, la fibre optique est déjà installée mais non opérationnelle en attendant que le Ministre du Numérique procède à son inauguration									

#### 1.4. Evolution des crédits du programme

##### 1.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 1.7 : Ventilation des crédits par Rubrique

N°	RUBRIQUE	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
1.	Contrepartie des projets	6 333 360 000	6.333.360.000
2.	Fonctionnement du Ministère	20 610 873 515	26.682.954.754
3.	Intervention économiques, sociales, culturelles et scientifiques	1 259 915 893	6.319.915.893
4.	Investissements sur ressources extérieures + PPP	820 089 390 176	1.172.106.882.200
5.	Investissements sur ressources propres	174 304 902 807	112.152.583.548
6.	Investissements sur transfert aux provinces et ETD		652.612.075.012
7.	Rémunération	30 408 758 657	43.530.831.501
8.	Subventions aux Organismes auxiliaires	100 319 559	100.319.559
<b>Total</b>		<b>1 053 107 520 607</b>	<b>1.907.456.495.665</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

##### 1.4.2. Evolution par titre

Tableau 1.8 : Ventilation des crédits par titre

N°	Titre	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
<b>I. Dépenses courantes</b>			<b>77.739.861.446</b>
1	Titre III : Dépenses de personnel	33 043 486 772	46.812.669.959
2	Titre IV : Biens et matériels ;	3 161 197 416	6.941.522.597
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	14 656 707 182	15.931.002.276
4	Titre VI : Transferts et interventions	1 518 476 254	6.718.983.621
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>II. Dépenses en capital</b>			<b>1.833.607.019.462</b>

5	Titre VII : Equipements	410 233 818 307	421.078.441.147
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	590 493 834 676	1.409.973.876.065
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>Total</b>		<b>1 664 581 996 462</b>	<b>1.907.456.495.665</b>

**Source : LF 2024 et PLF 2025**



## PROGRAMME 2 : (075) ROUTES ET VOIRIES URBAINES

**Pré-Responsable de programme : Donat MUSENGA MADIMBA**

**Fonction : Directeur des Ponts et Chaussées**

### 4. Présentation stratégique du programme

#### 2.1. Périmètre du programme

Les Services qui concourent à la réalisation de ce programme sont :

La Direction des Ponts et Chaussées, le Bureau Technique de Contrôle, l'Agence Congolaise des Grands Travaux, l'Office des Routes, l'Office des Voiries et Drainage, le Fonds National d'Entretien Routier et Bureau d'Etudes, d'Aménagement et d'Urbanisme et la Cellule Infrastructures (Cellule spécialisée rattachée au Cabinet du Ministre).

#### 2.2. Stratégie du Programme

Le programme a pour but la prise en charge du réseau routier et de la voirie urbaine. Toutefois, les compétences en la matière sont partagées entre l'Administration centrale et les provinces, tandis que les routes de dessertes agricoles sont sous la responsabilité du Ministère en charge du Développement Rural.

Il a comme défi principal le désenclavement du territoire national. Ce désenclavement sera réalisé par les travaux de réhabilitation, de construction et d'entretien régulier du réseau routier existant en s'appuyant sur les 6 Pôles de développement industriel, à savoir : Pôle ouest ; Pôle Nord-ouest ; Pôle Centre ; Pôle Sud ; Pôle Nord Est ; et Pôle Est afin de faciliter l'interconnectivité des provinces.

S'agissant de la voirie, le défi à relever est le bitumage du réseau (modernisation des voiries urbaines submergées par le niveau de trafic et l'accroissement démographique) et d'assurer leur maintenance. Cette stratégie vise à :

- **Construire des périphériques de 2 x 2, 3 ou 4 voies**, permettant une circulation à grande vitesse, sans points de conflit, auxquelles seront connectées des routes pénétrantes et des voies transversales, d'au moins 2 x 2 voies de manière à réaliser un maillage Nord-Sud et Est-Ouest. Les pénétrantes et les transversales seront pourvues des échangeurs appropriés au niveau des principales intersections, d'une signalisation adéquate, d'aires de stationnement, des systèmes d'éclairage public, des séparateurs, des passerelles pour piétons, etc., pour les grandes villes ;
- **Aménager les voiries primaires, secondaires et tertiaires**, en voies de circulation fluides, avec une signalisation adéquate, des aires de stationnement, des systèmes d'éclairage public, des séparateurs et passerelles pour piétons si nécessaire, etc.
- **Développer un système de drainage global** tenant compte de la pression démographique, des constructions anarchiques et des effets du changement climatique ;
- **Assurer un système d'entretien courant permanent ;**
- **Privilégier le bétonnage et d'autres techniques adaptées** pour créer une plus grande **résilience des voiries urbaines**, afin de tenir compte des effets du **changement climatique ;**
- **Prévoir un contrôle de la charge à l'essieu** à la sortie des aires de chargement (aéroports, ports, usines, entrepôts, ...) ;

- **Réhabiliter les voiries dont la durée de vie est dépassée**, après auscultation de la chaussée de plus de 15 ans de vie, en recourant au recyclage le cas échéant ;
- **Mener des études** et constituer une banque de données pour des projets bancables ;
- **Poursuivre, rationaliser et achever les projets des voiries** amorcés au courant du quinquennat précédent ;
- **Curer régulièrement les voies de drainage dans les villes** pendant la saison sèche

### 2.3. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

Les objectifs liés au programme sont :

- ✓ Construire/bitumer les infrastructures routières d'intérêt général ;
- ✓ Construire/bitumer les voiries urbaines et stabiliser les sites érosifs ;
- ✓ Réhabiliter et entretenir les infrastructures routières d'intérêt général ;
- ✓ Construire, réhabiliter, entretenir les ouvrages de franchissement du réseau routier d'intérêt général ;
- ✓ Réhabiliter, entretenir les voiries et stabiliser les sites érosifs.

**Tableau 2.6 : Cadre de performance des objectifs du programme Routes et Voiries Urbaines**

Objectif 1 : Construire/Bitumer les infrastructures routières d'intérêt général									
Indicateurs		Unité de Mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1.	Proportion du réseau routier d'intérêt national bitumé	%	ND	ND	6,37	11,6	16,96	22,26	27,56
<b>Source</b> : Office des Routes									
<b>Mode de calcul</b> : Linéaire des routes d'intérêt national bitumé / Total nombre de Km des routes d'intérêt national à bitumer prévus x100									
<b>Commentaires</b> : Au 31 décembre 2023, <b>3700 Km</b> du réseau des routes d'intérêt général sont bitumées représentant <b>6,37%</b> . Il est projeté d'accroître ce linéaire à <b>16 020 Km</b> à l'horizon 2027 soit <b>27,56%</b> .									
Objectif 2. Construire/Bitumer les voiries et stabiliser les sites érosifs									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Proportion de voiries bitumées	%			24,03	24,77	25,50	26,24	26,98
<b>Source</b> : Offices des Voiries et Drainage.									
<b>Mode de calcul</b> : Linéaire des voiries bitumées/ Linéaire total des voiries x100									
<b>Commentaires</b> : Au 31 décembre 2023, <b>2 687 Km</b> du réseau des voiries sont bitumées représentant <b>24,03%</b> . Il est projeté d'accroître ce linéaire à <b>3 017 Km</b> à l'horizon 2027 soit <b>26,98%</b> .									
Objectif 3. Réhabiliter et entretenir les infrastructures routières d'intérêt général									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Proportion du réseau routier d'intérêt national en terre réhabilité	%	ND	ND	ND	ND	20	20	30
<b>Source</b> : Office des Routes									
<b>Mode de calcul</b> : Linéaire des routes d'intérêt national en terre réhabilitées ou ré ouvertes / Total nombre de Km des routes d'intérêt national en terre à réhabiliter prévus x100									

<b>Commentaires</b> : A l'horizon 2028, le Ministère projeté réhabiliter et entretenir <b>18 500 Km</b> du réseau routier d'intérêt général.									
<b>Objectif 4. Construire, réhabiliter, entretenir les ouvrages de franchissement du réseau routier d'intérêt général</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Proportion de ponts construits	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Source</b> : Office des Routes									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre de ponts construits/Nombre de ponts à construire prévus x 100									
<b>Commentaires</b> :									
2	Proportion de ponts réhabilités	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Source</b> : Office des Routes									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre de ponts réhabilités/Nombre de ponts à réhabiliter prévus x 100									
<b>Commentaires</b> :									
3	Proportion des bacs déployés	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Source</b> : Office des Routes									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre de bacs déployés/Nombre de bacs à déployer prévus x 100									
<b>Commentaires</b> :									
4	Proportion des bacs réhabilités	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Source</b> : Office des Routes									
<b>Mode de calcul</b> :									
<b>Commentaires</b> : Nombre de bacs réhabilités/Nombre de bacs à réhabiliter prévus x 100									
<b>Objectif 5. Réhabiliter, entretenir les voiries et stabiliser les sites érosifs</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Proportion de voiries entretenues	%	145,27	152,74	ND	ND	100	100	100
<b>Source</b> : Offices des Voiries et Drainage.									
<b>Mode de calcul</b> : Linéaire des voiries entretenues/ Linéaire des voiries à entretenir prévu x100									
<b>Commentaires</b> : Avec le financement FONER, jusqu'au 31 décembre 2022, les réalisations suivantes sont observées : 145,27% en 2021 et 152,74% en 2022. A l'horizon 2027, il est prévu l'entretien de 435km des voiries en raison de 145 Km par an.									
2	Proportion des sites érosifs stabilisés	%	100	100	100	ND	100	100	100
<b>Source</b> : Offices des Voiries et Drainage.									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre de sites érosifs stabilisés/ Nombre des sites érosifs prévus x100									
<b>Commentaires</b> : Pour la période 2021 à 2023, les travaux prévus ont réalisé à 100%. Il est projeté à l'horizon 2027 de stabiliser 15 sites en raison de 5 par an.									

## 2.4. Evolution des crédits du programme

### 2.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 2.7: Ventilation des crédits par Rubrique

N°	Rubrique	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
1	Contrepartie des Projets		
2	Fonctionnement des Ministères	1 304 605 291	1.341.390.469
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	10 359 915 893	10.359.915.893
4	Investissements sur Ressources Extérieures		
5	Investissements sur Ressources Propres		49.045.945.635
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	513 174 822 240	
7	Investissements sur Cession Actifs miniers (Contrat Chinois)		957.215.257.205
8	Rémunérations	63 677 261 308	74.317.513.905
9	Subventions aux Organismes Auxiliaires	556 806 440	556.806.440
<b>Total</b>		<b>589 073 411 172</b>	<b>1.092.836.829.547</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

### 2.4.2. Evolution par titre

Tableau 2.8 : Ventilation des crédits par titre

N°	Titre	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
<b>I. Dépenses courantes</b>		<b>75 898 588 932</b>	<b>86.575.626.707</b>
1	Titre III : Dépenses de personnel	63 041 356 651	74.517.513.905
2	Titre IV : Biens et matériels ;	150 634 216	147.000.000
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	925 016 960	994.390.469
4	Titre VI : Transferts et interventions	10 916 722 333	10.916.722.333
	Financement intérieur	63 041 356 651	
	Financement extérieur	150 634 216	
<b>II. Dépenses en capital</b>		<b>513.174.822.240</b>	<b>1.006.261.202.840</b>
5	Titre VII : Equipements	14 722 038 174	9.073.835.347
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	498 452 784 066	997.187.367.493
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>Total</b>		<b>589 073 411 172</b>	<b>1.092.836.829.547</b>

Source : LF 2024, PLF 2025

**ROGRAMME 3 : (76) PARCS IMMOBILIERS ET AUTOMOBILE DE L'ETAT**

Pré-Responsable de programme : FAY MUTIPAY

Fonction : Directeur des Bâtiments Civils.

**3. Présentation stratégique du programme**

**3.1. Périmètre du programme**

Les Services qui concourent à la réalisation de ce programme sont : La Direction des Bâtiments Civils, le Service des Transports Administratifs (STA), le Nouveau Bâtiment Administratif (NBA) et le Palais du Peuple du Congo (PPC).

**3.2. Stratégie du Programme**

Ce programme vise à mettre à la disposition des services de l'Etat des bâtiments et édifices, ainsi que du matériel roulant en bon état. En matière de construction, il vise la vérification des normes de construction. En matière de gestion du parc automobile, il a pour but la gestion du charroi automobile de l'Etat comprenant l'achat, l'Immatriculation, l'entretien, la réparation et les déclassements des véhicules et autres engins de l'Etat sur proposition des entités administratives.

**3.3. Objectifs et indicateurs de performance du programme**

**Tableau 3.6 : Cadre de performance des objectifs du programme réglementation et développement des plateformes de transport multimodal**

Objectif 1. Mettre à disposition des bâtiments publics et fonctionnels									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1.	Taux de construction des bâtiments publics	%	ND	ND	ND	ND	30	30	40
<b>Source</b> : Direction des bâtiments civils									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre de bâtiments construits/nombre de bâtiments prévus x100									
<b>Commentaires</b> : Il a été sollicité à plusieurs fois des crédits nécessaires dans les exercices budgétaires antérieurs pour faire face aux travaux de finition à charge de la partie congolaise ayant trait aux différents projets de construction entre autre, le Nouveau du Bâtiment Administratif; le Centre Culturel et Artistique et de l'Institut National des Arts (INA) et l'Hôpital Général de LUBUMBASHI sans succès.									
2.	Taux de réhabilitation des bâtiments publics	%	62,5	65,5	ND	ND	30	30	40
<b>Source</b> : Direction des bâtiments civils									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre de bâtiments réhabilités / Nombre de bâtiments prévus x100									
<b>Commentaires</b> :									

3.	Taux d'entretien des bâtiments publics	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Source</b> : Direction des bâtiments civils									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre de bâtiments entretenus / Nombre de bâtiments prévus x100									
<b>Commentaires</b> :									
<b>Objectif 2. Assurer une bonne gestion du charroi automobile de l'Etat</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Libellé de l'indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1	Taux de maintenance des véhicules sous régime STA	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Source</b> : Direction des services de transport administratifs									
<b>Mode de calcul</b> : Nbre des véhicules entretenus / Nbre des véhicules identifiés x 100									
<b>Commentaires</b> :									
2	Proportion des véhicules de l'Etat immatriculés annuellement	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Source</b> : Direction des Services de Transport Administratifs									
<b>Mode de calcul</b> : Nbre des véhicules immatriculés annuellement / Nbre des véhicules de l'Etat par Ministère x 100									
<b>Commentaires</b> :									

Objectif 3. Gérer les hydrocarbures de l'Etat									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Libellé de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Taux de distribution de carburant par le STA	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Source :</b> Direction des services de transport administratifs									
<b>Mode de calcul :</b> Quantité de carburant distribuée par le STA / Quantité de carburant prévue x100									
<b>Commentaires :</b>									
2	Proportion des stations-services de l'Etat réhabilitées	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Source :</b> Direction des services de transport administratifs									
<b>Mode de calcul :</b> Nbre de stations réhabilitées/Nbre total des stations-service de l'Etat prévues x100									
<b>Commentaires :</b>									

### 3.4. Evolution des crédits du programme

#### 3.4.1 Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 3.7: Ventilation des crédits par Rubrique

N°	Rubrique	2024 (année en cours) Crédits Votés en FC	Prévision 2025 en FC
1	Contrepartie des Projets		
2	Fonctionnement des Ministères	3 844 142 773	4.030.827.979
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	5 359 915 893	2.869.308.323
4	Investissements sur Ressources Extérieures		
5	Investissements sur Ressources Propres		5.036.435.784
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD		
7	Rémunérations		3.710.736.000
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	1 110 363 515	1.110.363.515
9	Subventions aux services EX-BPO		
10	Transfert aux Provinces Et ETD		
<b>Total</b>		<b>10 314 422 181</b>	<b>16.757.671.601</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

## 3.4.2. Evolution des crédits par titre

Tableau 3.8 : Ventilation des crédits par titre

N°	Titre	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
<b>I. Dépenses courantes</b>			<b>18.713.163.779</b>
1	Titre III : Dépenses de personnel	564 349 916	7.503.239.188
2	Titre IV : Biens et matériels ;	883 054 574	363.172.392
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	2 396 738 283	1.997.183.818
4	Titre VI : Transferts et interventions	6 470 279 408	4.412.342.669
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>II. Dépenses en capital</b>			
5	Titre VII : Equipements	0	1.203.723.604
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	0	1.278.009.930
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>Total</b>		<b>10 314 422 181</b>	<b>16.757.671.601</b>

Source : LF 2024, PLF 2025

**PROGRAMME 4 : (047) RECONSTRUCTION**

**Pré-Responsable de programme : François KANGELA KANKU**  
**Fonction : Directeur Chef de Service des Infrastructures**

**4. Présentation stratégique du programme**

**4.1. Stratégie du programme**

La Reconstruction suppose la réalisation des activités dans les secteurs essentiels de la vie nationale en vue d’assurer le développement et la modernisation du pays d’une part, et d’autre part, la reconversion des mentalités, la réhabilitation et la construction des infrastructures, la production des richesses et la mobilisation des ressources.

Elle vise la réduction de la pauvreté, l’amélioration du cadre de vie des populations et l’élaboration d’un programme général de la reconstruction, de développement et de modernisation du pays qui doit être respecté et évalué périodiquement. Tout cela suppose la collecte, le traitement et l’analyse des données des secteurs clés de la reconstruction en vue de dégager des déficits à combler, des réalisations à capitaliser et des actions à améliorer pour assurer le fonctionnement efficace de l’ensemble des secteurs essentiels à impacts significatifs.

Dans cette perspective, la réalisation des états de lieux et le dispositif de suivi-évaluation constituent des outils nécessaires à prendre en compte pour analyser les axes stratégiques de la reconstruction et à mesurer par les indicateurs de performances.

Ainsi, l’administration de la reconstruction est appelée à travailler en collaboration avec les autres ministères sectoriels.

**4.2. Périmètre du programme**

Les directions suivantes mettent en œuvre ce programme :

- Direction des infrastructures ;
- Direction des productions industrielles ;
- Direction de la mobilisation des ressources et financements innovants ;
- Direction de la Formation ;
- Direction Administration des Projets ;
- Direction Etudes et Planification.

**4.3 Objectifs et indicateurs de performance**

**Tableau 4.6 : Cadre de performance des objectifs du programme Reconstruction**

<b>Objectif 1 : Améliorer la gestion du Schéma Directeur de la Reconstruction</b>									
<b>Indicateurs</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>			<b>Exercice en cours</b>	<b>Cibles</b>		
<b>N°</b>	<b>Libellé</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>		<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
1.	Taux de couverture du Plan Directeur Provincial	%	ND	ND	ND	2%	8%	40%	100%
<b>Source :</b> Direction d’Etudes et Planification									
<b>Mode calcul :</b> (Nombre de provinces dotées de Plans Directeurs / Total de 26 provinces) x100									
<b>Commentaire :</b>									
3.	Taux de couverture du Schéma Directeur National	%	0%	0%	0%	2%	8%	40%	100%
<b>Source :</b> Direction d’Etudes et Planification									

<b>Mode calcul :</b> (Nombre d'étapes réalisées / Total d'étapes prévues) x100									
<b>Commentaire :</b>									
<b>Objectif 2: Restaurer les tissus économiques jadis porteurs de croissance détruits et développer les centres de production</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé		2022	2022	2023		2024	2025	2026
1.	Taux de réhabilitation des structures économiques détruites	%	0%	0%	0%	1%	5%	10%	15%
<b>Source:</b> Direction d'Etudes et Planification et Direction de Production									
<b>Mode de calcul :</b> * (Nombre de structures économiques détruites réhabilitées / Total de structures économiques détruites) x100									
<b>Commentaire :</b>									
2.	Taux d'implantation des Centres de production et de développement	%	0%	0%	0%	0%	2%	5%	7%
<b>Source:</b> Direction d'Etudes et Planification et Direction de Production									
<b>Mode de calcul :</b> * (Nombre de Centres de production créés/Nombre total des Centres de production à créer) x100									
<b>Commentaire :</b>									
3.	Taux d'industrialisation des centres de production créés	%	0%	0%	0%	0%	0%	2%	5%
<b>Source :</b> Direction d'Etudes et Planification et Direction de Production									
<b>Mode de calcul :</b> * (Nombre de Centres de production industrialisés/Nombre total des Centres de production implantés) x 100									
<b>Commentaire :</b>									
<b>Objectif 3 : Développer les valeurs de base</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1.	Taux de sensibilisation de la population Cible	%	0%	0%	0%	0%	30%	60%	100%
<b>Source :</b> DEP et Direction Formation									
<b>Mode de calcul :</b> * (Nombre de personnes sensibilisées / Nombre total de personnes de la population cible) x100									
<b>Commentaire :</b>									
2.	Taux de vulgarisation des textes légaux et réglementaires	%	0%	0%	0%	0%	30%	60%	100%
<b>Source :</b> DEP et Direction Formation									
<b>Mode de calcul :</b> * (Nombre de campagnes de vulgarisation réalisées / Nombre total de campagnes prévues) x100									
<b>Commentaire :</b>									
3.	Taux de valorisation des bonnes pratiques et des modèles	%	0%	0%	0%	0%	30%	60%	100%
<b>Source :</b> Direction d'Etudes et Planification									
<b>Mode de calcul :</b> * (Nombre de personnes décorées / Nombre de personnes plébiscitées) x100									
<b>Commentaire :</b>									

#### 4.4. Evolution des crédits du programme

##### 4.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 4.7: Ventilation des crédits par Rubrique

N°	Rubrique	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
1	Contrepartie des Projets	0	
2	Fonctionnement des Ministères	1 354 431 610	946.934.162
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	2 000 000 000	
4	Investissements sur Ressources Extérieures		
5	Investissements sur Ressources Propres	660 476 664	
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD		
7	Rémunérations	6 970 235 268	
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires		
9	Subventions aux services EX-BPO		
10	Transfert aux Provinces Et ETD		
<b>Total</b>		<b>10 985 143 542</b>	<b>946.934.162</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

##### 4.4.2. Evolution par titre

Tableau 4.8 : Ventilation des crédits par titre

N°	Titre	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
<b>I. Dépenses courantes</b>		<b>10 324 666 878</b>	
1	Titre III : Dépenses de personnel	7 207 006 408	122.059.361
2	Titre IV : Biens et matériels	273 926 251	340.385.113
3	Titre V : Dépenses de prestations	703 126 852	484.489.688
4	Titre VI : Transferts et interventions	2 240 507 367	
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>II. Dépenses en capital</b>		<b>660 476 664</b>	<b>946.934.162</b>
5	Titre VII : Equipements	660 476 664	
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière		
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>Total</b>		<b>10 985 143 542</b>	<b>946.934.162</b>

Source : PLF 2025



**7.**

**Ministère de l'Urbanisme et  
Habitat**

**(Section 43)**



**Responsable du Ministère : S.E. MBADU Crispin, Ministre.**

## **I. PRESENTATION DU MINISTERE DE L'URBANISME ET HABITAT**

### **1. Présentation stratégique du Ministère**

#### **1.1. Priorités Nationales**

Les populations congolaises sont confrontées à une crise liée au délabrement généralisé des tissus d'habitat, à l'absence des infrastructures de desserte, au manque des terrains assainis. Les villes sont caractérisées par l'auto-construction dans des terrains souvent à risque, sans aucune forme de planification et sans les infrastructures d'accompagnement nécessaires. On identifie par là un problème d'aménagement qui se pose avec acuité, au moment où le pays envisage à devenir émergent à l'horizon 2030.

Face à cette vision, le secteur doit faire face à des défis majeurs pour ramener la population congolaise au standing de vie des pays émergents. En matière d'urbanisme, nous constatons la caducité des plans existants et l'absence des plans pour la plupart des villes, la faiblesse de l'Administration dans le secteur de la gestion et de l'aménagement urbain, la construction anarchique, l'obsolescence et déficience des textes organisant l'occupation des sites.

C'est ainsi que le secteur aura pour tâches d'élaborer les plans d'urbanisme de toutes les villes congolaises, en commençant par la ville de Kinshasa et les Chefs-lieux des provinces, de centraliser la gestion des immeubles du domaine privé de l'Etat, y compris ceux versés dans les quotas de différentes institutions de la République; de certifier les inventaires des immeubles du domaine privé en vue de leur sécurisation; de réhabiliter progressivement les immeubles du domaine privé de l'Etat sur base d'un planning qui tient compte des critères précis des priorités et des études ; de créer des conditions pour encourager les promoteurs immobiliers privés à investir dans le secteur immobilier, y inclus le partenariat Public-Privé ; à défaut des projets immobiliers financés par l'Etat, encadrer l'auto-construction par la promotion des matériaux locaux et la viabilisation des sites ; de mener une étude en vue de la restructuration des quartiers existants pour en déterminer les coûts et les stratégies de mise en œuvre ; d'Informatiser le processus d'octroi du permis de construire; de renforcer les capacités (humaines, financières, et matérielles) des structures œuvrant dans le secteur de l'urbanisme.

#### **1.2. Politiques Sectorielles**

Par Ordonnance n° 88-023 bis du 07 mars 1988, il a été décidé la création d'un Département (Ministère) chargé spécialement d'organiser le secteur de l'Urbanisme et de l'Habitat.

A ce jour, l'Ordonnance n°22/003 du 07 Janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, confie au Ministère les attributions suivantes :

- Aménagement de l'espace urbain en matière d'urbanisme et d'habitat ;
- Etablissement des programmes et des stratégies de mobilisation des recettes tant humaines, institutionnelles que financières pour codifier, implanter, et administrer le développement ;
- *Gestion et administration du patrimoine immobilier relevant du domaine privé de l'Etat ;*
- Etude et promotion des matériaux de construction locaux ;
- Mise en œuvre du Plan national d'habitat ;
- Police de règles de l'urbanisme et habitat ;
- Apport d'une assistance technique permanente à l'auto construction ;
- Développement et promotion de la construction des établissements humains tant par le secteur public que privé ; Etude et promotion des organismes

financiers et banques d'habitat en collaboration avec le Ministère ayant les finances dans ses attributions ;

- Élaboration des normes en matière de construction des établissements humains ;
- Agrément d'agences et courtiers immobiliers ;
- Promotion des logements sociaux intégrés ;
- Contrôle de l'application des normes légales, réglementaires et techniques relatives à la construction ;
- Conception de la politique de construction en collaboration avec les Ministères sectoriels ;
- Règlementation et contrôle des beaux à loyer à caractère résidentiel' et socioculturel ;
- Règlementation et contrôle de procédure de délocalisation des populations ainsi que de leur habitat.

### **1.3. Organisation et domaine d'intervention du Ministère**

#### **1.3.1. Domaine d'intervention du Ministère**

- Les baux à loyer dans les patrimoines immobiliers de l'état ;
- Le loyer ;
- La délivrance des autorisations de bâtir ;
- Les avis urbanistiques ;
- Les avis pour la transformation et la démolition des immeubles ;
- La dotation des certificats de conformité ;
- L'élaboration des plans d'aménagement des villes, les particuliers d'aménagements de cités intégrés.

#### **1.3.2. Organisation du Ministère**

Le Ministère de l'Urbanisme et Habitat est composé d'un cabinet et d'un Secrétariat Général

##### **a. Structures et Directions normatives du Secrétariat Général de l'Urbanisme et Habitat**

- Services rattachés au SG (Pool Juridique, CGPMP) ;
- Services Généraux ;
- Direction d'Etudes et Planification ;
- Direction de l'Habitat ;
- Direction de l'Inspection ;
- Direction de la Gestion Immobilière ;
- Direction de l'Urbanisme ;
- Direction des Données Urbaines.

##### **b. Les établissements publics à caractère administratif et les entreprises publiques concourant à la politique du Ministère**

- Fonds national de l'habitat (FONHAB) ;
- Agence Congolaise de la Promotion Immobilière (ACOPRIM) ;
- Guichet Unique des Permis de Construire (GUPEC)

Le Ministère a retenu trois objectifs stratégiques avec leurs indicateurs associés dans les secteurs Urbanisme et Habitat. Ils se présentent comme suit :

- Renforcer les capacités managériales du Ministère ;
- Améliorer les Infrastructures de logements sociaux en RDC ;
- Moderniser les zones urbaines, périurbaines et rurales.

## **2. Performances antérieures et perspectives**

### **2.1. Performances antérieures et en cours d'exécution**

- Mise en place de nouveaux services publics : l'Agence Congolaise pour la Promotion Immobilière, le Fond National pour l'Habitat, le Guichet Unique pour la délivrance de Permis de construire ;
- Le projet de développement Urbain « PDU » (don de la Banque Mondiale) : c'est pour améliorer la fourniture des services de base en renforçant les capacités des institutions locales des villes ciblées par le projet ;
- L'élaboration de quatre Plan Urbain de Référence de certaines villes de la république ;
- PDMRUK- Kin Elenda : Projet de développement multisectoriel et de résilience urbain de la ville ;
- PURUK : Projet d'Urgence et de Résilience Urbain de Kananga (en cours d'exécution)

### **2.2. Perspectives**

- Actualisation du code de l'urbanisme ;
- L'élaboration de la Politique sectorielle ;
- L'élaboration des Plans Urbains de Référence de 22 chefs-lieux de province de la république ;
- Réduire le déficit de logement en construisant des cités intégrées sur toute l'étendue de la république ;

## 3. Maquette programmatique du Ministère

Tableau 1 : Maquette programmatique du Ministère de l'Urbanisme et Habitat

CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	Périmètre			
						Services normatifs	Opérateurs		
43	URBANISME ET HABITAT	077	Administration Générale de l'Urbanisme et Habitat		Cabinet du Ministre, Secrétariat général et services rattachés, Services Généraux ; DEP ; Direction de l'Inspection ; Direction des Données Urbaines.				
				0771	Pilotage de la stratégie ministérielle de l'Urbanisme et Habitat	Cabinet du Ministre			
				0772	Coordination Administrative de l'Urbanisme et Habitat	Secrétariat général et services rattachés, Services Généraux ; DEP ; Direction de l'Inspection ; Direction des Données Urbaines			
				079	Amélioration de l'Habitat	Direction de l'habitat, Direction de Gestion Immobilière, Direction de l'habitat	ACOPRIM		
				0791	Sécurisation du tissu de l'habitat	Direction de l'habitat	FONHAB, GUPEC		
				0792	Promotion de l'habitat et accès aux Logements décents	Direction de l'habitat			
				0793	Sécurisation des Immeubles du domaine privé de l'Etat	Direction de la Gestion Immobilière	ACOPRIM		
				0794	Financement de l'habitat	Direction de Gestion Immobilière	FONHAB		
		185			Modernisation de zones urbaines, péri-urbaines et rurales		Direction de l'urbanisme,		
						1851	Protection des propriétés privées et tenure foncière	Direction de l'urbanisme	
1852	Restructuration de la Gouvernance Locale					Direction de l'Urbanisme			
1853	Promotion des Infrastructures de base					Direction de l'Urbanisme	ACOPRIM, FONHAB		
		1854	Modernisation des Logements	Direction de l'Urbanisme	ACOPRIM				

#### 4. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère sont :

- Renforcer les capacités managériales du Ministère ;
- Améliorer les Infrastructures de logements sociaux en RDC ;
- Moderniser les zones urbaines, périurbaines et rurales.

**Tableau 2 : Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère**

Objectif 1 : Renforcer les capacités managériales du Ministère									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1.	Taux du personnel formé	%	0	0	0	0	10	20	30
<b>Source :</b> Direction des Services Généraux									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre du Personnel Formé / Nombre total du Personnel X 100									
<b>Commentaires :</b> depuis l'année 2021 jusqu'à présent, les cadres et agents de notre secteur n'ont suivi aucune formation									
2.	Taux des bureaux équipés	%	0	0	0	0	30	40	30
<b>Source :</b> Direction des Services Généraux									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre des bureaux équipés / Total Bureaux X 100									
<b>Commentaires :</b> de 2021 à nos jours, nos bureaux ne sont pas équipés faute des allocations budgétaires et nous comptons-les équipés progressivement en raison de 30, 40 et 60% dans les trois prochaines années									
Objectif 2 : Améliorer les Infrastructures de logements sociaux en RDC									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1.	Taux de logements sociaux construits	%	0	0	0	0	6,25	6,25	6,25
<b>Source :</b> Direction de l'habitat									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre de logements sociaux construits / Nombre de logements sociaux à construire x100									
<b>Commentaires :</b> avec un déficit de plus quatre million de logements, la république compte construire 250.000 unités de logements par an sur toute l'étendue de la république.									
2.	Taux de couverture de logements sociaux	%	0	0	0	0	5	5	5
<b>Source :</b> Direction de l'habitat									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre des ménages logés / Total ménages recensés X 100									
<b>Commentaires :</b> nous avons constaté que le taux de couverture des logements sociaux en RDC est en dessous de la moyenne faute du budget alloué dans ce secteur.									
Objectif 3 : Moderniser les zones urbaines, périurbaines et rurales									

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1.	Proportion d'outils de planification urbains produits	%	0	0	0	0	-	-	-
<b>Source :</b> Direction Données Urbaines et DEP									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre d'outils de planification urbains produits/ Nombre d'outils de planification urbains prévus X 100									
<b>Commentaires :</b> nous avons toujours du mal à avoir des informations au niveau des différentes directions c'est ainsi que vous allez constater qu'il y a beaucoup de traits dans les tableaux									
2.	Taux de trames assainis	%	-	-	-	-	-	-	-
<b>Source :</b> Direction Données Urbaines et DEP									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre de trames assainis/Nombre de trames assainis prévus x100									
<b>Commentaires :</b> Il y a retention des informations nous avons toujours du mal à avoir des informations au niveau des différentes directions c'est ainsi que vous allez constaté qu'il y a beaucoup de traits dans les tableaux. Meme pour faire la projection, il nous faut avoir des données en provenance des directions									

## 5. Présentation des Crédits par Programme

Tableau 3 : Présentation des Crédits par programmes

N°	Code Programme	Intitulé du Programme	Crédits votés 2024 (en CDF)	Prévisions 2025
1	77	Administration Générale de l'Urbanisme et Habitat	9924028,796	87 689 809 355
2	79	Amélioration de l'habitat	17073598870,59	16 722 668 181
3	185	Modernisation de zones urbaines, péri-urbaines et rurales	2 931 183 043	1 919 109 528
<b>TOTAL</b>				<b>106 331 587 064</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

**6. Evolution des crédits**

**6.1. Evolution des crédits par titre 2024-2026**

**Tableau 4 : Projections de crédits par titre 2025 - 2027**

Titre	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Projections en FC			
		2025	2026	2027	
Titre III (*) : Dépenses de personnel	15 920 620 480,00	23509985087	27 587 644 424,00	35 543 132 846,00	
Titre IV : Biens et matériels ;	3 702 193 106,00	2374898494	4 728 725 004,00	2 620 584 911,00	
Titre V : Dépenses de prestations	8 544 819 779,00	4855518940	9 856 235 994,58	10 615 166 166,16	
Titre VI : Transferts et interventions	14 500 000 000,00	14935000000	16 725 387 500,00	18 013 242 337,50	
Titre VII : Equipements ;	Fin. Intérieur	5 043 017 844,00	2325000000	5 821 217 273,00	6 141 121 185,00
	Fin. Extérieur	-	-	-	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, d'ouvrage et édifice	Fin. Intérieur	59 539 577 929,00	58331184543	95 635 936 386,00	137 690 069 780,00
	Fin. Extérieur	410 000 000 000,00		351 564 750 000,00	324 494 264 250,00
<b>TOTAL</b>	<b>517 250 229 138,00</b>	<b>106 331 587 064</b>	<b>511 919 896 581,58</b>	<b>535 117 581 475,67</b>	

Source : LF 2024 et PLF 2025 et CDMT Central

**6.2. Evolution des crédits par Rubrique Budgétaire**

**Tableau 5 : Projection de crédits par rubrique 2024 – 2027**

Rubrique	Projection			
	2024	2025	2026	2027
	<b>466 711 892 540,00</b>	<b>106 331 587 064</b>	<b>416 980 500 247,58</b>	<b>394 947 027 266,64</b>
Contrepartie des Projets	-	-	-	-
Fonctionnement des Ministères	8 544 819 779,00	10399301757	9 856 235 994,58	10 615 166 166,16
Fonds de Péréquation	-	-		-
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	14 500 000 000,00	14935000000	16 725 387 500,00	18 013 242 337,50
Investissements sur Ressources Extérieures	410 000 000 000,00	410000000000	351 564 750 000,00	324 494 264 250,00

Investissements sur Ressources Propres	19 707 899 707,00	19656184543	22 732 569 614,53	24 482 977 474,85
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-	-	-	-
Rémunérations	13 959 173 054,00	20341100764	16 101 557 138,46	17 341 377 038,12
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	-	-	-
Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	-	-	-	-

Source : PLF 2025 et CDMT Central 2025-2027

**I. PROGRAMME 077 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Pré-Responsable :** TCHELU MWENYIMALI Laurent

**Fonction :** Secrétaire Général

**1. Présentation stratégique du programme**

**1.1. Périmètre du programme**

Le Secrétariat Général du secteur de l'Urbanisme et Habitat est composé des Directions et ses Services rattachés (Pool Juridique, CGPMP) ci-après :

La Direction des Services Généraux ; la Direction d'Etudes et Planification ; la Direction de l'Inspection ; la Direction des Données Urbaines.

**1.2. Stratégie du Programme**

Le secteur de l'Urbanisme et Habitat a connu ces cinq dernières années des sérieuses difficultés de fonctionnement des différentes directions qui constituent son Secrétariat Général. Pour y remédier, il a mis en place une série des stratégies qui consiste à mettre à jours les textes réglementaires et juridiques, à faire la mise niveau à de son personnel et à équiper ses locaux.

**1.3. Objectifs du programme et Indicateurs de performance**

Les objectifs du programme sont :

- a. **Objectif 1.** Améliorer les cadres et conditions du travail
- b. **Objectif 2.** Actualiser le cadre institutionnel, juridique, règlementaire et administratif
- c. **Objectif 3.** Participer à l'effort international pour la standardisation de pratiques urbaines

**Tableau 1.6 : Cadre de performance des objectifs du programme Administration Générale**

Objectif 1. Améliorer les cadres et conditions du travail									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Taux des bureaux équipés	%	0	0	0	0	30	40	30
<b>Source :</b> Services Généraux									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre de bureaux équipés / Total bureaux prévus x 100									
<b>Commentaires :</b> de 2021 à nos jours, nos bureaux ne sont équipés faut d'allocation budgétaire et nous comptons les équipés progressivement en raison de 30, 40 et 60% dans les trois prochaines années									
2	Taux du Personnel formé	%	0	0	0	0	10	20	30
<b>Source :</b> D.E.P; SERVICES GENERAUX									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre du Personnel Formé / Nombre total du Personnel X 100									
<b>Commentaires :</b> Depuis l'année 2021 jusqu'à présent, les cadres et agents de notre secteur n'ont suivi aucune formation. Nous comptons dans les trois prochaines années, et proposons à l'autorité compétente de décaisser les moyens dus à la formation									
3	Taux du Personnel féminin	%	0	0	0	0	40	40	20

	formé								
<b>Source</b> : D.E.P; SERVICES GENERAUX									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre du Personnel féminin Formé / Nombre total du Personnel féminin X 100									
<b>Commentaires</b> : le Ministère s'engage dans la promotion du genre à travers la formation des femmes dans le renforcement des capacités.									
<b>Objectif 2. Actualiser le cadre institutionnel, juridique, réglementaire et administratif</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Taux de textes légaux, réglementaires et administratifs actualisés	%	0	0	0	0	10	20	30
<b>Source</b> : Direction Inspection et le Pool juridique									
<b>Mode de Calcul</b> : Nombre de textes légaux, réglementaires et administratifs actualisés/ Nombre de textes légaux, réglementaires et administratifs prévus X 100									
<b>Commentaires</b> : Depuis plusieurs années, notre ministère utilisait des textes légaux, réglementaires et administratifs qui sont obsolètes, c'est ainsi que nous comptons les actualisés à partir de l'année 2025									
2	Proportion de procédures respectées	%	0	0	0	0	10	20	30
<b>Source</b> : Secrétariat général (pool juridique)									
<b>Mode de Calcul</b> : Nombre de documents respectant la procédure / Total de documents émis x100									
<b>Commentaires</b> :									
<b>Objectif 3. Participer à l'effort international pour la standardisation de pratiques urbaines</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Taux de participation aux forums internationaux	%	0	0	0	0	20	30	40
<b>Source</b> : Secrétariat Général, Direction de l'Habitat									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre de participations aux forums internationaux / Total des forums prévus x 100									
<b>Commentaires</b> : c'est pour permettre à la RDC de s'arrimer aux standards internationaux en matière de l'urbanisme et de la construction.									
2	Taux d'accroissement des apports Extérieurs	%	0	0	0	0	30	40	50
<b>Source</b> : Direction d'Habitat									
<b>Mode de calcul</b> : Apports extérieurs de l'année N - Apports extérieurs de l'année N-1 / Apports extérieurs de l'année N-1 x 100									
<b>Commentaires</b> : Plus la prise des contacts avec des bailleurs des fonds et des différents organismes sont multiplies plus le ministère aura beaucoup de partenaires pour financer le secteur de logement									

## 1.4 . Présentation des actions du Programme

### 1.4.1 Evolution par rubrique budgétaire

**Tableau 1.8 : Ventilation des Crédits par Rubrique**

N°	Rubrique	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
1	Contrepartie des Projets	-	
2	Fonctionnement des Ministères	9 168 591 622,87	8 242 524 072
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	15 558 500 000,00	1 000 000 000
4	Investissements sur Ressources Extérieures	380 070 000 000,00	41 000 000 000
5	Investissements sur Ressources Propres	21 146 576 385,61	19 656 184 543
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-	
7	Rémunérations	14 978 192 686,94	17 791 100 740
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	
9	Fonds de Péréquation	-	
10	Transfert aux Provinces Et ETD	-	
<b>Total</b>		<b>440 921 860 695,42</b>	<b>87 689 809 355</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

### 1.4.2 Evolution par Titre

**Tableau 1.9 : Ventilation des crédits par Titre**

N°	Titre	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
<b>I. Dépenses courantes</b>			
1	Titre III : Dépenses de personnel	21 313 192 710,00	20 056 417 018
2	Titre IV : Biens et matériels ;	2 998 262 951,00	2 173 937 337
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	9 168 591 622,87	3 803 270 457
4	Titre VI : Transferts et interventions		1 000 000 000
	Financement intérieur	15 558 500 000,00	
	Financement extérieur		

<b>II. Dépenses en capital</b>			
5	Titre VII : Equipements		2 325 000 000
	Financement intérieur	4 041 803 806,00	
	Financement extérieur		
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière		58 331 184 543
	Financement intérieur	82 867 147 980,00	
	Financement extérieur	380 070 000 000,00	
<b>Total</b>		<b>516 017 499 069,87</b>	<b>87 689 809 355</b>

### 1.5. Evolution des crédits par action du programme

#### 1.5.1. Présentation des crédits par Action

Tableau 1.11 : Présentation des crédits par Action

N°	Code de l'action	Action du Programme	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
1	0801	Pilotage de la stratégie du Ministère	1 016 400	2 003 166 282
2	0802	Coordination administrative	6 032 793 108,00	85 686 643 073
<b>Total</b>			<b>186 265 528 964</b>	<b>87 689 809 355</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

**PROGRAMME 2 : (079) AMELIORATION DE L'HABITAT**

**Pré-responsable de programme : MBAKATA**  
**Fonction : Directeur**

**2. Présentation stratégique du programme**

**2.1. Périmètre du Programme :**

Les Directions ci-après participent à la mise en œuvre de la politique de ce programme : la Direction de la Gestion Immobilière et la Direction de l'habitat.

Les établissements publics à caractère administratif concourent aussi à la mise en œuvre de la Politique du programme, il s'agit : du Fonds national de l'habitat (FONHAB) ; de l'Agence Congolaise de la Promotion Immobilière (ACOPRIM) ainsi que le Guichet Unique de délivrance des Permis de Construire (GUPEC).

**2.2. Stratégie du Programme**

Le Ministère de l'Urbanisme et Habitat est confronté aux problèmes du déficit en logement décent. Pour résoudre tant soit peu ce problème, le Ministère de l'Urbanisme et Habitat met en place une politique visant, entre autres, à rénover les anciens quartiers, à construire suffisamment des logements décents en utilisant des nouvelles technologies, et en octroyant des crédits logements aux ménages et en appuyant l'auto-construction.

Ainsi, le Ministère a créé deux structures dont l'une chargée de collecter le fonds susceptible de répondre aux diverses sollicitations des financements de l'Habitat, l'autre ayant pour objet la construction des logements décents et équipements sociocommunautaires de base.

**2.3. Objectifs et Indicateurs de performance**

Les objectifs du programme sont :

- **Objectif 1. Protéger les propriétés privées et tenure foncière**
- **Objectif 2. Sécuriser les tissus de l'habitat**
- **Objectif 3. Construire des logements décents pour la population**

**Tableau 2.6 : Cadre de performance des objectifs du programme amélioration d'habitat**

<b>Objectif 1. Protéger les propriétés privées et tenure foncière</b>									
<b>Indicateurs</b>		<b>Unité de Mesure</b>	<b>Réalisations</b>			<b>Exercice en cours</b>	<b>Cibles</b>		
<b>N°</b>	<b>Nom de l'indicateur</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>		<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
1.1	Taux de titres fonciers sécurisés	%	0	0	0	0	30	30	30
<b>Source :</b> Direction de l'Habitat Gestion Immobilière									
<b>Mode de calcul :</b> titres fonciers sécurisés/ titres fonciers produits X 100									
<b>Commentaires :</b> nous n'avons pas d'informations ni des données en rapport avec cet indicateur, mais nous comptons commencer à sécuriser les titres fonciers à partir de l'année 2025									
1.2	Taux d'opérations immobilières facilitées suivant les normes	%	0	0	0	0	30	30	40
<b>Source :</b> Direction de l'habitat									

<b>Mode de calcul</b> : Opérations immobilières Facilitées suivant les normes/ Total d'opérations immobilières x 100
<b>Commentaires</b> : Les données en rapport avec la construction des logements décents nous échappent depuis plusieurs années, mais nous comptons travailler en étroite collaboration avec la nouvelle structure mise en place (Acoprim) chargé de construire de logements sociaux à partir de l'année 2025

**Objectif 2. Sécuriser les tissus de l'habitat**

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
2.1	Taux de sites inondables et érosifs étudiés	%	0	0	0	0	10	10	10

**Source** : Direction de l' Habitat

**Mode de Calcul** : Nombre de sites inondables et érosifs étudiés / Total de sites inondables et érosifs identifiés x100

**Commentaires** : par manqué de moyen financier que les enquêtes n'ont jamais été menées pour connaitre le taux de ses sites. Mais nous comptons commencer ces enquêtes à partir de 2025

2.2	Taux de quartiers construits et modernisés	%	0	0	0	0	10	10	10
-----	--	---	---	---	---	---	----	----	----

**Source** : Direction de l'habitat

**Mode de Calcul** : Quartiers construits et modernisés/Total de quartiers construits et modernisés prévus x 100

**Commentaires** : nous n'avons toujours pas des données en rapport avec les opérations d'aménagements et celles-ci nous échappent depuis plusieurs années, mais avec les nouvelles, autorités ministérielles et la nouvelle structure mise en place (l'Acoprim) chargé de construire de logements sociaux, nous aurons des informations fiables à partir de l'année 2025

**Objectif 3. Construire des logements décents pour la population**

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Taux de logements décents construits	%	0	0	0	0	6,25	6,25	6,25

**Source** : Direction de l'Habitat

**Mode de calcul** : Logements décents construits/Logements décents prévus x 100

**Commentaire** : avec un déficit de plus quatre million de logements, la république compte construire 250.00 unités de logements par an sur toute l'étendue de la république des logements décents pour le compte de la population

2	Taux de couverture de Logements décents	%	0	0	0	0	5	5	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

**Source** : Direction de l'Habitat

**Mode de Calcul** : Nombre des ménages décemment logés / Total ménages recensés X 100

**Commentaires** : nous avons constaté que le taux de couverture des logements décents en RDC est en dessous de la moyenne faite du budget alloué dans ce secteur.

## 2.4. Evolution des crédits du programme

## 2.4.1. Evolution par Rubrique Budgétaire

Tableau 2.7 : Ventilation des crédits par Rubrique

Rubrique	Prévision 2025 en FC
Contrepartie des Projets	
Fonctionnement des Ministères	1 672 668 157
Fonds de Péréquation	
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	12 500 000 000
Investissements sur Ressources Extérieures	
Investissements sur Ressources Propres	
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	
Rémunérations	2 550 000 024
Subventions aux Organismes Auxiliaires	
Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	
<b>Total</b>	<b>16 722 668 181</b>

Source : PLF 2025

## 2.4.2. Evolution par titre

Tableau 2.8 : Ventilation des crédits par titre

N°	TITRE	Prévision 2025 en FC
<b>I</b>	<b>Dépenses courantes</b>	
1	Titre III : Dépenses de personnel	3 298 419 698
2	Titre IV : Biens et matériels ;	125 000 000
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	799 248 483
4	Titre VI : Transferts et interventions	12 500 000 000
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
<b>II</b>	<b>Dépenses en capital</b>	
5	Titre VII : Equipements	
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
	<b>Total</b>	<b>16 722 668 181</b>

Source : PLF 2025



**PROGRAMME 3 : (185) MODERNISATION DES ZONES URBAINES, PERI-URBAINES ET RURALES**

**Pré-Responsable de programme : NKEY KAPUL DONAT**

**Fonction : Directeur**

**3. Présentation stratégique du programme**

**3.1. Périmètre du Programme**

Pour ce périmètre, seule la Direction de l'urbanisme est chargée de la mise en œuvre de la politique de ce programme

L'établissement public à caractère administratif concourant à la mise en œuvre de Politique du programme, il s'agit ; de l'Agence Congolaise de la Promotion Immobilière (ACOPRIM);

**3.2. Stratégie du Programme**

Pour remédier à l'occupation anarchique et les constructions désordonnées dans les zones d'extension des villes ainsi qu'à la dispersion rurale qui rend très onéreux le coût de la promotion des infrastructures, le ministère vise la promotion des zones d'extension des villes par l'élaboration des plans de développement, la restructuration des voiries et des logements, la facilitation d'accès aux matériaux de construction, la facilitation de l'accès aux sources de financement et enfin, la résolution des problèmes de gouvernance foncière liée aux chefs coutumiers.

**3.3. Objectifs et Indicateurs de performance**

Les objectifs du programme sont :

- Objectif 1. Participer à l'aménagement de l'espace urbain
- Objectif 2. Veiller à l'amélioration de l'accès de ménages aux services de base
- Objectif 3. Promouvoir le développement durable dans le logement et, plus généralement, dans la construction.

**Tableau 3.6 : Cadre de performance des objectifs du programme Mobilisation des zones périurbaines et rurales**

<b>Objectif 1. Participer à l'aménagement de l'espace urbain</b>									
<b>Indicateurs</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>			<b>Exercice en cours</b>	<b>Cibles</b>		
<b>No</b>	<b>Nom de l'indicateur</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>		<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
1	Taux d'outils de planifications urbains produits	%	0	0	0	0	40	30	30
<b>Source</b> : direction de l'urbanisme									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre d'outils de planifications Urbains produits/Nombre d'outils de planifications urbains prévus x 100									
<b>Commentaires</b> : nous comptons élaborer d'ici 2027 tous les outils de planification urbaine de chef-lieu des Provinces.									

2	Taux de trames assainis construits	%	0	0	0	0	10	10	10
Source : direction de l'urbanisme									
Mode de calcul : Nombre de trames assainis construits / Total de trames assainis prévus x100									
Commentaires : le ministère compte construire dans les trois prochaines années des trames assainis en raison de 10 % par année									
<b>Objectif 2. Veiller à l'amélioration de l'accès de ménages aux services de base</b>									
<b>Indicateurs</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>			<b>Exercice en cours</b>	<b>Cibles</b>		
<b>No</b>	<b>Nom de l'indicateur</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>		<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
1	Taux d'infrastructures de services de base construits	%	0	0	0	0	30	30	30
Source : la direction de l'urbanisme									
Mode de calcul : Nombre d'infrastructures de base construite / Total d'infrastructures de base à construire x 100									
Commentaires : pour améliorer l'accès de ménage au service de base, le service propose de construire dans les trois prochaines années beaucoup d'infrastructures de base par année									
2	Nombre de plan particulier d'aménagement élaboré	nombre	0	0	0	0	50	50	50
Source : la direction de l'urbanisme									
Mode de calcul : Nombre de plans élaborés particuliers d'aménagements / nombre de plans particuliers d'aménagements prévus x 100									
Commentaires : le service compte élaborer cent cinquante pour les trois prochaines années en raison de cinquante par an.									
<b>Objectif 3. Promouvoir le développement durable dans le logement et, plus généralement, dans la construction</b>									
<b>Indicateurs</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>			<b>Exercice en cours</b>	<b>Cibles</b>		
<b>No</b>	<b>Nom de l'indicateur</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>		<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
1	Taux de maisons construites en matériau durable	%	0	0	0	0	10	10	10
Source : direction de l'urbanisme, direction des données urbaines									
Mode de calcul : Nombre de maisons construites en matériaux durables/ Nombre total de maisons X 100									
Commentaires : le secteur compte construire des nouvelles cités où l'on ne trouvera que des maisons construite en matériaux durable.									
2	Nombre d'études d'impact environnementales et sociales réalisées	nombre	0	0	0	0	40	30	30
Source : la Direction d'Etudes et Planification et la direction de l'urbanisme									
Mode de calcul : Nombre d'études d'impact environnemental et social réalisées / Nombre d'études d'impact environnemental et social prévus x 100									
Commentaires : pour promouvoir le développement durable dans le logement et, plus généralement, dans la construction, les études seront menées lors de l'élaboration des plans d'aménagement									

### 3.4. Evolution des crédits du Programme

#### 3.4.1. Evolution Par Rubrique

**Tableau 3.7 : Ventilation des crédits par Rubrique**

Rubrique	Prévision 2025
Contrepartie des Projets	-
Fonctionnement des Ministères	484 109 528
Fonds de Péréquation	-
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	1435000000
Investissements sur Ressources Extérieures	-
Investissements sur Ressources Propres	-
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-
Rémunérations	-
Subventions aux Organismes Auxiliaires	-
Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	-
<b>Total</b>	<b>1 919 109 528</b>

Source : PLF 2025

**Tableau 8 : Ventilation des crédits par Titres**

N°	TITRE	PREVISION 2025
<b>I</b>	<b>Dépenses courantes</b>	
1	Titre III : Dépenses de personnel	155 148 371
2	Titre IV : Biens et matériels ;	75 961 157
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	253 000 000
4	Titre VI : Transferts et interventions	1435000000
	Financement intérieur	-
	Financement extérieur	-
<b>II</b>	<b>Dépenses en capital</b>	-
5	Titre VII : Equipements	-
	Financement intérieur	-
	Financement extérieur	-
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-
	Financement intérieur	-
	Financement extérieur	-
	<b>Total</b>	<b>1 919 109 528</b>

Source : PLF 2025



**8.**

**Ministère de l'Agriculture et Sécurité  
Alimentaire  
(Section 44)**



## PRESENTATION DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET SECURITE ALIMENTAIRE

**Responsable du Ministère : S.E. Monsieur Grégoire MUSTHAIL MUTOMB, Ministre de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire**

### **1. Présentation stratégique du Ministère**

#### **1.1. Priorités Nationales**

La démarche de la vision du développement telle qu'inscrite dans le PNSD définit la RDC comme une société d'espoir, capable de se hisser au niveau de développement humain des pays à revenu intermédiaire, à économie émergente et à converger vers les ODD (Objectifs de Développement Durable). Dans la 1<sup>ère</sup> séquence de développement ; pour le Gouvernement de la République la transformation de l'agriculture est le principal levier sur lequel il faudrait agir pour opérer cet important saut. En effet, compte tenu de sa place dans la structure du PIB du pays et du nombre de personnes qui dépendent d'elle pour leur survie (plus ou moins 70 % de la population), l'agriculture a été retenue comme le moteur de la marche vers le développement du pays. Pour rattraper son retard et atteindre l'équilibre alimentaire en 2030, la production agricole devra plus que doublée, soit atteindre un taux de croissance annuelle de 6% contre un taux historique de 2%. Avec une telle performance, l'agriculture contribuera ainsi à la diversification de l'économie nationale, portera le pays au niveau des États à revenu intermédiaire et assurera une croissance inclusive à travers une agriculture durable et respectueuse des forêts.

Un engagement politique a été pris pour soutenir cette démarche à travers le Pacte pour l'Alimentation et l'Agriculture présenté par la RDC au sommet africain de l'alimentation Dakar 2. Ce Pacte a pour objectif d'assurer une transformation structurelle rapide du secteur agricole d'ici 2030 concrétisant ainsi la vision du Chef de l'Etat qui consacre la « revanche du sol sur le sous-sol ».

#### **1.2 Politiques Sectorielles**

Le Ministère s'est doté en Novembre 2022 d'un document de Politique Agricole Durable qui s'inscrit dans les nouvelles réalités du contexte national, régional et international en vue de répondre aux aspirations du Gouvernement et de la population Congolaise. Cette Politique est alignée sur les stratégies du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) et du Programme de Développement Local des 145 territoires (PDL-145).

Actuellement les travaux d'actualisation du PNIA (2013-2020) en PNIASA (2024-2030) sont en cours ainsi que l'élaboration de la Stratégie de Politique Agricole Durable et d'autres documents programmatiques du secteur, dans la perspective d'améliorer le cadre réglementaire du secteur et d'assurer ainsi un bon encadrement des producteurs.

#### **1.3 Organisation et Domaines d'intervention du ministère**

##### **1.3.1. Domaines d'intervention du Ministère**

Le Ministère de l'Agriculture a pour vocation de proposer et de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de l'Agriculture telle que déclinée dans le Programme d'Action du Gouvernement 2024-2028.

Le périmètre de ses missions sont dictées par l'Ordonnance n°22/003 du 7 janvier 2022 fixant les attributions des ministères dont celles de l'Agriculture de manière suivantes :

- Production agricole et autosuffisance alimentaire ;
- Planification des objectifs nationaux de production dans les domaines de l'agriculture, et de l'agroforesterie ;
- Promotion et encadrement des Associations et Coopératives agricoles ;
- Conception, exécution, suivi et évaluation des programmes et projets de développement agricole ;
- Promotion des produits de l'agriculture destinés à l'alimentation intérieure, à l'industrie nationale et à l'exportation ;
- Surveillance phytosanitaire et gestion de la quarantaine végétale à l'intérieur du pays et aux postes frontaliers et mise à jour permanente des mesures réglementaires y relatives ;
- Orientation et appui des opérateurs économiques intéressés à investir dans les secteurs de l'agriculture vers les sites à hautes potentialités de production, de manière à minimiser les coûts d'exploitation ;
- Collecte, analyse et publication des données statistiques d'agriculture sous forme d'annuaire.

### 1.3.2. Organisation du Ministère

Le Ministère est doté d'un Secrétariat Général institué par l'Ordonnance n° 82/027 du 19 mars 1982, un organe technique qui coordonne les activités du Ministère.

Au-delà de ce domaine d'intervention, les orientations stratégiques du Ministère sont pilotées par le cabinet du Ministre et mises en œuvre par différentes structures dont les Directions, Programmes et Services spécialisés selon l'arrêté n°12/ME/MIN.FP/2018 portant agrément provisoire du cadre organique du Secrétariat Général à l'agriculture, qui définit les responsabilités de chaque structure concourant à la réalisation de la vision du Gouvernement dans l'Agriculture.

Le Ministère de l'Agriculture est organisé de la manière suivante :

#### **Cabinet du Ministre ;**

#### **Administration du Secrétariat Général ;**

- Cellule Technique d'Appui (CTA);
- Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics (CGPMP);
- Direction des Ressources Humaines (DRH);
- Direction Administrative et Financière (DAF) ;
- Direction d'Etudes et Planification (DEP);
- Direction d'Archive et Nouvelles Technologies d'Information et des Communications (DANTIC);
- Direction de Production des Végétaux (DPRODEV);
- Direction de Protection des Végétaux (DPROTEV);
- Direction d'Agro-industrie (DAI);
- Direction d'Aménagement des Terres Agricoles et Maitrise de l'Eau (DATAME);
- Direction des Centres Agricoles (DICA);
- Direction d'Encadrement des Professionnels de l'Agriculture (DEPA);
- Direction de Développement et Entreprenariat Agricole(DDEA) ;
- Direction Marché des Produits Agricoles et Crédit des Campagnes(DMPACC) ;
- Direction de l'inspection (DI).

#### **Services spécialisés du Ministère :**

- Service National de Statistiques Agricoles (SNSA);
- Service National de Vulgarisation Agricole (SNVA) ;
- Service de Quarantaine Végétale (SQV);
- Service National des Semences (SENASEM) ;
- Service National des Fertilisants et des Intrants Connexes (SENAFIC) ;

- Service National de Mécanisation Agricole (SENAMA) ;
- Programme National de Riz (PNR);
- Programme d'Urgence d'Autosuffisance Alimentaire (PUAA);
- Centre de Recherche sur le Maïs (CRM) ;
- Système d'Analyse Stratégique et d'Appui à la Gestion des Connaissances (SKSS) ;
- Programme National Bambous en RDC ;
- Cacaoyère de BENGAMISA (CABEN) ;
- Centre National de Vulgarisation Agricole (CNVA) ;
- Programme de Sécurité Alimentaire et Nutritionnel (PROSANA)

**Entreprises/Opérateurs concourent à la réalisation des missions du Ministère  
notamment :**

- ✓ Programme Volontariste Agricole ;
- ✓ Centre de Recherche sur le Maïs (CRM);
- ✓ Office National des céréales (ONACER) ;
- ✓ Office National des Produits Agricoles du Congo (ONAPAC) ;

## **2. Performances antérieures et perspectives**

### **2.1. Performances antérieures**

En dépit de ses énormes potentialités agricoles, la RDC est confrontée à une pauvreté et une insécurité alimentaire endémique ; l'Agriculture congolaise fait preuve de plusieurs contreperformances notamment la baisse importante et continue de sa productivité et de son rendement depuis les années 1960, avec comme conséquence le nombre élevé de la population souffrant de la malnutrition aigüe soit 25 millions de population (23% de la population) et la forte dépendance aux importations de produits alimentaires, notamment de céréales.

En termes de volume, près de 79,34 % de la production vivrière congolaise est constituée de tubercules de manioc. Ces dix dernières années, la production moyenne de manioc a été évaluée à 34.940.000 de tonnes par an. Elle a connu une évolution légèrement croissante, avec un taux de croissance moyen de 2,17 % par an contre une expansion démographique de 3,1 %.

En général, les principales cultures vivrières pratiquées ont connu une légère tendance à la hausse ; les cultures de rente (café arabica, cacao, thé, huile de palme et caoutchouc) ont aussi connu des taux de croissance positifs ce dix dernières années grâce à de nouveaux investissements dans le secteur et à une bonne mercuriale des prix.

A ce jour, des nombreux programmes de développement agricole mis en œuvre par les Partenaires n'ont eu que peu d'effets pertinents et durables, il en est de même pour des projets gouvernementaux de développement des parcs agro-industriels et du Programme Volontariste Agricole.

### **2.2. Perspectives**

En vue d'assurer la sécurité alimentaire de la population et résorber le déficit de 6,9 Millions de tonnes de produits agricole dont le pays a besoins, la production totale des principales cultures devra plus que doublée d'ici 2030. Une telle progression devra s'appuyer sur des politiques très audacieuses en vue d'induire une croissance agricole moyenne annuelle d'au moins 6% l'an.

C'est dans ce cadre que le Pacte pour l'alimentation et l'Agriculture a été initié en vue d'assurer une transformation structurelle rapide du secteur agricole du pays d'ici 10 ans.

Ce Pacte vise à impliquer directement 30% des ménages agricoles dans la production et le développement des chaînes de valeur du manioc, du maïs, de l'arachide, du riz, de l'huile de palme, du soja et du haricot en vue d'inverser la tendance actuelle du tableau sombre des indicateurs de la sécurité alimentaire.

Une volonté politique du Gouvernement et un engagé ferme des partenaires est affiché en vue de mobiliser plus d'investissement au vu des opportunités d'affaire que ce Pacte pourra générer.

Les domaines prioritaires pour exercice 2025 sont ;

- Relance de la production locale par l'appui à l'agriculture familiale à travers la campagne agricole ;
- Développement de la chaîne de valeur des cultures de bases;
- Développement de la filière semencière,
- Développement de l'Agriculture vivrière mécanisée à travers l'installation des brigades de mécanisation agricole ;
- Finalisation du processus de privatisation des bases agricoles de Programme Volontariste agricole et de la Plateforme Agro industrielle de Lukula;
- Amélioration de la gouvernance agricole ;
- Mise en œuvre des interventions des PTFs à travers différents programmes et projets alignés aux priorités nationales. (PADRIR, PRODAN, PNDA, PEJAB, PADCA-6P, AVENIR, PICAGEL, RENUGEL, PURPA...)

3. Maquette Programmatique du Ministère  
Tableau 1 : Maquette programmatique du Ministère de l'Agriculture

SECTION 44: AGRICULTURE								
MAQUETTE NOMENCLATURE PROGRAMMATIQUE ACTUALISEE								
N°	CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	CODE Action	LIBELLE ACTION	Périmètre	
							Services normatifs	Opérateurs
44		AGRICULTURE						
			080	Administration Générale de l'Agriculture			Cabine, SG, DEP, DAF, DRH, DANTIC, CTA, CGPMP	
				Pilotage de la stratégie ministérielle de l'Agriculture	0801		Cabinet du Ministre	
				Coordination Administrative de l'Agriculture	0802		SG, DEP, DAF, DRH, DANTIC, CTA, CGPMP	
			081	Développement des Filières végétales			Direction de Production des Végétaux ; Direction de Protection des Végétaux, Direction Agro-industrie ; Direction d'aménagement des terres agricoles et maîtrise de l'eau ; Direction de Centre Agricole ; Service National des Semences ; SQV, Programme National de Riz ; Service National de Vulgarisation agricole ; Service National des Fertilisants et des Intrants Connexes ; Le Service National de motorisation Agricole (SENAMA) Service National de Statistiques Agricoles ; Direction Développement et Entreprenariat Agricole, Direction Marché des Produits Agricoles et Crédits des Campagnes ; Représentation Permanente FAO ; Direction d'Encadrement des Professionnels de l'Agriculture ; Direction de Développement et Entreprenariat agricole ; Direction Marché des Produits Agricoles et Crédit des Campagnes ; Direction de inspection ; SAKSS	PVA, CRM, ONACER, ONAPAC
				Filières des cultures vivrières et maraichères	0811		Direction de Production des Végétaux ; Direction de Protection des Végétaux, Programme National de Riz ; Direction des centres agricoles, Programme d'Urgence d'Autosuffisance Alimentaire (PUAA), CABEN, NEW BUKANGALONZO ;	CRM, ONACER
				Filières de cultures industrielles ou pérennes (fruitières)	0812		Direction Agro industrielles, SQV, Programme National Bambous	ONAPAC
				Accompagnement des producteurs	0814		Service National des Semences, Service National de Vulgarisation agricole ; Service National des Fertilisants et des Intrants Connexes ; Le Service National de motorisation Agricole (SENAMA) ; Centre National de Vulgarisation Agricole (CNVA) ; Direction Marché des Produits Agricoles et Crédits des Campagnes, Service National de Statistique Agricole (SNSA), Direction Développement et Entreprenariat Agricole, PROSANA	
				Adaptation au changement climatique pour le développement des filières végétales	0815		Direction d'aménagement des terres agricoles et maîtrise de l'eau	

#### 4. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs

Les objectifs les plus représentatifs du Ministère sont :

1. Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population ;
2. Améliorer la gouvernance agricole

**Tableau 2 : Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère**

<b>Objectif : 1 Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population</b>								
Indicateur		Réalizations			En cours	Cibles		
	Unités	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Taux de la Prévalence d'insécurité alimentaire aigue	%	26	26	26	23	23	20	18
Source : Rapport Analyse IPC 2022/FAO								
Mode de calcul : Proportion de la population en Phase x ou plus de l'IPC sur l'ensemble de la population analysée au cours d'une période donnée.								
Commentaire : 23% de la population analysée sont en insécurité alimentaire élevée (Phase 3 de l'IPC ou plus) ; Nous envisageons réduire de moitié ce taux d'insécurité alimentaire aigue d'ici 2030 par l'accroissement de la productivité et production agricole.								
Indicateur		Réalizations			En cours	Cibles		
	Unités	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Taux de croissance de la production des cultures vivrières	%	3,1	3,1	4	5	10	10	10
Source : Ministère de l'agriculture /DEP								
Mode de calcul : Production de l'année N – Production de l'année N-1/Production de l'année N-1								
Commentaires : nous envisageons accroître de 30% la production globale des principales cultures de bases afin de parvenir d'ici 2030 à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population.								
Indicateur		Réalizations			En cours	Cibles		
	Unités	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Taux de croissance de la production des principales cultures industrielles	%	2	3	3	4	5	5	5
Source : Ministère de l'agriculture /DEP								
Mode de calcul : $\Delta P/P0*100$ : Production de l'année N – Production de l'année N-1/Production de l'année N-1								
Commentaires : nous envisageons accroître de 15% la production globale des principales cultures de bases d'ici 2030.								
<b>Objectif : 2 Améliorer la gouvernance agricole</b>								
Indicateur		Réalizations			En cours	Cibles		
	Unités	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Part du budget de l'Etat alloué à l'Agriculture	%	2,11	3,52	5,12	6,6	7,5	9	10
Source : Exploitation des différentes lois de finances DEP								
Mode de calcul : Budget de l'Agriculture sur le budget national x100								
Commentaire : Avec cette tendance de croissance du budget ; nous projetons atteindre le 10% de la part de l'Agriculture dans le budget global. Le secteur agricole aura ainsi le double de 10% exigé dans les accords de MAPUTO.								
Indicateur		Réalizations			En cours	Cibles		
	Unités	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre de textes adopté/promulgué	Nbr				0	1	1	
Source : CTA, DEP								
Mode de calcul : comptage								
Commentaire : Nous envisageons doter le Ministère de deux textes réglementaires du secteur à savoir : la loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture et de la loi semencière d'ici 2026 en vue d'améliorer son cadre institutionnel.								

## 5. Présentation des Crédits par programme

**Tableau 3 : Présentation des crédits par programme**

N°	Code Programme	Intitulé du Programme	Crédits Votés 2024 (en FC)	Prévisions 2025 (en FC)
1	80	Administration Générale de l'agriculture	1 853 283 351 404	<b>2923702411243</b>
2	81	Développement des Filières végétales	613 731 815 934	<b>101954326075</b>
<b>TOTAL</b>			<b>2 467 015 167 338</b>	<b>3 025 686 737 318</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

## 6. Evolution des crédits

### 6.1. Evolution des crédits par titre 2024-2026

**Tableau 4 : Projection de crédits par titre 2025-2027**

Titre	Crédits Votés 2024 (en FC)	Prévisions 2025 (en FC)
<b>I. Dépenses Courantes</b>	<b>171 526 096 652</b>	<b>186363554903</b>
Titre III : Dépenses de personnel	73 080 709 461	78 486 956 103
Titre IV : Biens et matériels ;	13 729 578 845	15 230 960 101
Titre V : Dépenses de prestations ;	20 792 158 587	23 891 988 940
Titre VI : Transferts et interventions	63 923 649 759	68 753 649 759
<b>II. Dépenses en capital</b>	<b>2 295 489 070 686</b>	<b>2839323182415</b>
Titre VII : Equipements	1 659 699 120 926	2 006 849 389 244
Financement intérieur		
Financement extérieur		
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	635 789 949 760	832 473 793 171
Financement intérieur		
Financement extérieur		
<b>Total</b>	<b>2 467 015 167 338</b>	<b>3 025 686 737 318</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

### 6.2. Evolution des crédits par rubriques Budgétaires

**Tableau 5 : Projections des crédits par Rubriques 2024-2027**

Rubrique	Crédits Votés 2024 (en FC)	Projection (en FC)	
		2025	2026
<b>AGRICULTURE</b>	<b>2 467 015 167 338</b>	<b>3025686737318</b>	<b>2 482 121 721 284</b>
Contrepartie des Projets	943 975 800	2000000000	1 116 102 406
Fonctionnement des Ministères	43 902 883 749	49293172124	77 021 409 445
Fonds de Péréquation	243 631 639 251	570743805489	269 269 394 380

Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	61 000 000 000	65830000000	71 232 261 731
Investissements sur Ressources Extérieures	1 467 509 162 882	1516407917539	455 720 223 120
Investissements sur Ressources Propres	26 263 481 729	162311957114	116 499 448 098
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	557 140 811 024	587859502273	608 711 364 189
Rémunérations	63 699 563 144	68316733020	193 407 032 676
Subventions aux Organismes Auxiliaires	2 923 649 759	2923649759	2 295 923 327
Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)			742 761 543

Source : LF 2024, PLF 2025 et CDMT Central 2025-2027

## II. PRESENTATION DES PROGRAMMES

### PROGRAMME 1 : (080) ADMINISTRATION GENERALE

Pré-Responsable : Ir. José ILANGA LOFONGA

Fonction : Secrétaire Général

#### 1. Présentation stratégique du programme

##### 1.1. Périmètre du Programme

Les structures qui concourent à la mise en œuvre de ce Programme se présentent de manière suivante :

Le Cabinet du Ministre ;

L'Administration du Secrétaire Général :

- Cellule Technique d'Appui ;
- Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics ;
- Direction des Ressources Humaines ;
- Direction Administrative et Financière ;
- Direction d'Etudes et Planification ;
- Direction d'Archive et Nouvelles Technologies d'Information et des Communications ;

##### 1.2. Stratégie du Programme

- La politique du secteur est définie dans le document de Politique de l'Agriculture Durable de 2022, précédé par le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA 2013-2020) qui est un cadre de plaidoyer et de mise en œuvre de différentes stratégies du secteur élaborées antérieurement ; son processus d'actualisation en PNIASA (2024-2030) est en cours.
- La stratégie visée ici est d'améliorer la gouvernance agricole à travers l'amélioration de l'environnement juridique et réglementaire du secteur ; le renforcement des capacités institutionnelles ; l'amélioration d'efficacité des services publics ; le renforcement des capacités des ressources humaines à tout le niveau et la bonne coordination de la mise en œuvre des différentes interventions des PTFs.
- Le Programme a pour principales missions : la définition des orientations stratégiques et la coordination technique de l'administration générale des services du Ministère. Il comprend toutes les fonctions transversales qui viennent en appui aux programmes des politiques publiques.

##### 1.3. Objectifs du programme et Indicateurs de performance

Objectifs du programme sont:

1. Renforcer le cadre institutionnel du secteur ;
2. Renforcer les capacités des services publics du Ministère et des acteurs à tout le niveau ;

Résultats attendus du programme

- ✓ La loi agricole revisitée est promulguée ainsi que les mesures d'applications élaborées ;
- ✓ Les capacités des services publics agricoles sont renforcées ;

Principaux indicateurs sont :

- *Textes réglementaires des mesures d'application de la loi agricole produit;*

- Services spécialisés redynamisés à tout le niveau des ETDs ;
- Structures/ONG des producteurs agricoles subventionnés ;
- Agents et cadres formés à proportion égale sur le processus de basculement vers le budget programme;
- Brigades agricoles installées ;
- Centres agricoles réhabilités et opérationnel.

**Tableau 6 : Cadre de performance des objectifs du programme Administration Générale**

<b>Objectif 1 : Renforcer le cadre institutionnel de l'Agriculture</b>										
<b>Indicateurs</b>		Unité de mesure	<b>Réalisations</b>			<b>En cours</b>	<b>Cibles</b>			
<b>N°</b>	<b>Nom de l'indicateur</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	
1	<i>Textes réglementaires des mesures d'application de la loi agricole produit</i>		Nbre	16	16	16	16	10	10	10
	Source : CEMALA,									
	Mode de calcul : Comptage									
	Commentaire : Actuellement 16 mesures sont élaborées, nous envisageons doter le Ministère des 30 autres mesures d'applications de loi agricole promulguée d'ici 2027									
<b>Objectif 2 : Renforcer les capacités des services du Ministère et des acteurs du secteur à tout le niveau</b>										
<b>Nom de l'indicateur</b>			<b>Réalisations</b>			<b>En cours</b>	<b>Cibles</b>			
			2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
2	<i>Services spécialisés redynamisés à tout le niveau des ETDs</i>		Nbre	4	4	4	4	2	2	
	Source: Rapport du Ministère/DEP									
	Mode de calcul: Dénombrement									
	Commentaire : Actuellement 4 services spécialisés sont présents dans 11 anciennes provinces avec faible niveau technique d'encadrement des producteurs ; nous envisageons redynamiser ses services et les installer au niveau des ETDs pour un encadrement des proximités des producteurs, il s'agit de : SNVA, SENASEM, SENAMA, SENAFIC									
3	<i>Structures/ONG des producteurs agricoles subventionnés</i>		Nbre	669	371	1059	1128	1000	1300	1500
	Source : DDEA									
	Mode de calcul : Dénombrement									
	Commentaire : Actuellement plus de 1117 structures bénéficiaires de subvention de l'Etat sous forme d'intervention économique du budget de l'agriculture, nous envisageons maintenir cet élan et plaider pour améliorer le taux de décaissement de ce crédit et activer le mécanisme de suivi.									
4	<i>Agents et cadres hommes et femmes formés sur le processus de basculement vers le budget programme</i>		Nbre	4	4	4	60	90	120	30
	Source: DRH									
	Mode de calcul: Simple comptage des effectifs fournis par les services.									
	Commentaire: 300 agents et cadres dont 90 femmes seront formés sur le processus de basculement vers le budget programme d'ici 2027.									

### 1.4. Evolution des crédits du programme

#### 1.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 7 : ventilation des crédits par Rubrique

N°	RUBRIQUE	Crédits Votés 2024 (en FC)	Prévisions 2025 (en FC)
1.	Contrepartie des Projets	943 975 800	2 000 000 000
2.	Fonctionnement des Ministères	43902883749	18362809156
3.	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	61 000 000 000	
4.	Investissements sur Ressources Extérieures	1 467 509 162 882	1516407917539
5.	Investissements sur Ressources Propres	26263481729	162311957114
6.	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	557 140 811024	587859502273
7.	Rémunérations	63 699 563 144	66016419672
8.	Subventions aux Organismes Auxiliaires	1923649749	
9.	Fonds de Péréquation	243 631 639 251	570743805489
10.	Transfert aux Provinces Et ETD	-	
	<b>Total</b>	<b>2 467 015 167 338</b>	<b>2923702411243</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

#### 1.4.2. Evolution par titre

Tableau 8 : Ventilation des crédits par titre

N°	Titre	Crédits Votés 2024 (en FC)	Prévisions 2025 (en FC)
<b>I. Dépenses courantes</b>		<b>141 139 343 653</b>	
1	Titre III : Dépenses de personnel	65 963 937 737	69531864746
2	Titre IV : Biens et matériels ;	4 059 983 401	3903220060
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	10 615 422 515	10944144022
4	Titre VI : Transferts et interventions	60 500 000 000	
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>II. Dépenses en capital</b>		<b>1 712 144 007 751</b>	
5	Titre VII : Equipements	1 088 362 287 339	2006849389244
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	623 781 720 412	832473793171
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
	<b>Total</b>	<b>1 853 283 351 404</b>	<b>2923702411243</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

### 1.5. Evolution des crédits par Action du programme

N°	Code Action	Action du Programme	Crédits Votés 2024 (en FC)	Prévisions 2025 (en FC)
1		Pilotage de la stratégie de la Pêche et élevage		5014960130
2		Coordination Administrative		2918687451113
<b>TOTAL</b>			<b>2 467 015 167 338</b>	<b>2923702411243</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

## **PROGRAMME 2 (081) : DEVELOPPEMENT DES FILIERES VEGETALES**

**Pre-Responsable : Monsieur Damas MAMBA MAMBA**

**Fonction : Directeur de Protection des Végétaux**

2. Présentation stratégique du programme

### **2.1. Périmètre du Programme**

Le Développement des filières végétales est un Programme qui est exécuté par les services suivantes : la Direction de Production des Végétaux, la Direction de Protection des Végétaux, la Direction de l'Agro-industrie, la Direction d'aménagement des terres agricoles et maîtrise de l'eau ; la Direction des Centres Agricoles ; la Direction Développement et Entrepreneuriat Agricole ; la Direction Marché des Produits Agricoles et Crédits des Campagnes et les différents services spécialisés du ministère : le Service National de Vulgarisation agricole (SNV) ; le Service de quarantaine végétale (SQV) ; le Service National des Semences (SENASEM) ; le Service National des Fertilisants et des Intrants Connexes (SENAFIC) ; le Service National de motorisation Agricole (SENAMA) ; le Programme National Riz ; le Programme d'urgence d'autosuffisance alimentaire PUAA ; la Direction des centres agricoles.

A côté de ces directions et services il y a des opérateurs qui concourent à la réalisation de la mission du Ministère dont notamment :

- Programme Volontariste agricole ;
- Centre de Recherche sur le Maïs (CRM) ;
- Office National des céréales (ONACER) ;
- Office National des Produits Agricoles du Congo (ONAPAC) ;

### **2.2. Stratégie du Programme**

La stratégie de ce programme est basée sur la relance des cultures vivrières de base et cultures industrielles porteuses de croissance. Ce choix stratégique se justifie par la nécessité de réduire les importations alimentaires constituées majoritairement par les céréales mais aussi améliorer le bilan alimentaire national qui enregistre un solde négatif de 6,9 millions de tonnes, soit un déficit net de 22 %.

Pour y parvenir, 30% de ménages agricoles seront directement impliqués dans l'amélioration de la productivité et des rendements des cultures vivrières de bases et le développement des chaînes de valeurs de Maïs, Manioc, Riz, Arachide, Soja et Haricot à travers la mise en œuvre du Pacte National pour et l'Alimentation et l'Agriculture. L'accent sera mis en amont sur le renforcement de l'efficacité des services agricoles au niveau des ETDs et le développement de la filière semencière.

Pour les cultures de rente (Café, Cacao, Thé, Huile de palme) auxquelles le pays a un avantage comparatif ; des efforts devront être fournis en vue de la mobilisation des investissements conséquents pour accroître la production et assainir le climat des affaires dans ce secteur.

### 2.3. Objectifs et Indicateurs de performance du programme

Les objectifs du programme sont :

1. Accroître la productivité des exploitants agricoles ;
2. Développer les chaînes de valeurs agricoles ;
3. Réduire la vulnérabilité du secteur aux changements climatiques

Résultats attendus de la mise en œuvre du programme sont:

1. L'accroissement des rendements et de la production des petits exploitants est assuré ;
2. Les chaînes de valeurs agricoles des cultures de bases sont développées;
3. La résilience au changement climatique dans le secteur est renforcée

Les principaux indicateurs sont :

- ✓ Couvertures des besoins en semences certifiées des cultures de base ;
- ✓ Accès des ménages à la mécanisation agricole ;
- ✓ Ménages agricoles impliqués directement dans la productivité ;
- ✓ Rendements des principales cultures ;
- ✓ Superficies complémentaires de périmètres rizicoles aménagés ;
- ✓ Organisation des Producteurs Agricole formé et accompagnés dans la professionnalisation des filières agricoles ;
- ✓ Nouveaux emplois formels créés à travers les différents maillons de la chaîne de valeur ;
- ✓ Adoption des techniques de production améliorée

**Tableau 9 : Cadre de performance des objectifs du programme**

Objectif 1 : Accroître la productivité des exploitants agricoles									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			En cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1	Accès des ménages/OPA à la mécanisation agricole	%	ND	ND	ND	10	10	10	10
	Source : Rapport des activités SENAMA								
	Mode de calcul : Proportion des ménages qui ont accès à la mécanisation agricole par l'utilisation des tracteurs sur l'ensemble des ménages agricoles.								
Commentaires : d'ici 2027 ; 30% de ménages agricoles auront accès à la mécanisation agricole par l'acquisition des tracteurs déployés dans différentes brigades installées.									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			En cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
2	Couvertures des besoins en semences certifiées des cultures de base	%	ND	ND	ND	10	10	10	10
	Source : Rapport des activités SENASEM								
	Mode de calcul : Pourcentage des ménages ayant accès aux semences certifiées des cultures de base sur l'ensemble des ménages agricoles.								
Commentaires : la production agricole reste tributaire des semences non certifiées et que les liens d'affaire entre les producteurs et les semenciers est presque inexistant .d'ici 2027 ; 30% de ménages auront accès aux semences de bases certifiées par la réhabilitation des CAPSA (Centres d'adaptation et de production des semences) et l'appui aux entreprises semencières privées.									
3	Ménages agricoles formés et accompagnés dans la productivité et développement des chaînes de valeurs	Nbre	16 M	16 M	16 M	16 M	368.250	515.550	589.200
	Source : Rapport des activités								
	Mode de calcul : Dénombrement								

Commentaire: 1.473.000 ménages agricoles dont 441.900 dirigés par les femmes seront accompagnés dans la productivité et le développement des chaînes de valeurs agricoles d'ici 2027.										
4	Nom de l'indicateur		Unité de mesure	Réalizations			En cours	Cibles		
				2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Rendements des principales cultures	Manioc	T/ha	9,31	10	10,3	10,3	12	15	15
		Mais		0,77	0,79	0,8	0,8	1	1	1,5
		Riz		0,76	0,86	0,86	0,86	1	1	1,5
		Noix de palme		2,8	3	3	3	3	4	4
		Haricot		0,77	0,77	0,77	0,78	1	1	1,5
		Soja		0,54	0,8	0,9	0,9	1	1	1,5
		Café robusta		0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,35	0,50
		Café Arabica		0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,6	0,8
		Cacao		0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	1	2
Thé		0,3		0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,6	
Source : Rapport des campagnes agricoles										
Mode de calcul : accroissement du rendement de l'année N par rapport à N-1										
Commentaire : Nous envisageons à partir de la 2 <sup>ème</sup> année améliorer sensiblement les rendements attendus par la maîtrise des techniques et outils agricoles.										
5	Nom de l'indicateur		Unité de mesure	Réalizations			En cours	Cibles		
				2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Superficies complémentaires de périmètres rizicoles aménagés		ha	1,5 M	1,5 M	1,5 M	1,5 M	420	735	945
	Source : Rapport de Campagne agricole et d'enquête									
Mode de calcul : superficie initiale +superficie complémentaire										
Commentaire : 1,5 Millions d'ha sont couvertes par la culture du riz, D'ici 2027 nous exploiterons 2100 ha de périmètre rizicole complémentaires avec la culture de Riz irrigué afin de combler le déficit en production du riz.										
<b>Objectif 2 : Développer les chaînes des valeurs agricoles</b>										
6	Nom de l'indicateur		Unité de mesure	Réalizations			En cours	Cibles		
				2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	OPA formées et accompagnées dans la professionnalisation des filières agricoles		Nbre	574	574	574	574	57	114	172
	Source : Rapport des activités DEP									
Mode de calcul: Comptage										
Commentaires : Actuellement nous comptons plus de 500 OPA regroupés en différentes filières d'interventions dont la filière Maïs Manioc, Riz etc. 344 (soit 60%) de ces OPA seront formées et accompagnées dans la professionnalisation de ces filières d'ici 2027.(OPA :organisation de producteur agricoles)										
7	Nom de l'indicateur		Unité de mesure	Réalizations			En cours	Cibles		
				2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Nouveaux emplois créés (formels) à travers les différents maillons de la chaîne de valeur		Nbre	<3500	<3500	<3500	<3500	37.664	53.024	60.810
	Source: Ministère de l'agriculture/DEP									
Mode de calcul: (Nombre d'ha complémentaire exploiter + 10% d' ha exploités par les ménages accompagnés) x 2 emplois/ha										
Commentaire: l'Agriculture est une activité à majorité informel (70%) ; nous envisageons par la professionnalisation des producteurs dans la filière Maïs, Manioc, Riz créer 151.498 nouveaux emplois formel d'ici 2027.										
<b>Objectif 3: Réduire la vulnérabilité du secteur aux changements climatiques</b>										
8	Nom de l'indicateur		Unité de mesure	Réalizations			En cours	Cibles		
				2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Adoption des techniques de production améliorées et résilientes		%	10	10	10	10	75	75	75
	Source: Enquête									
Mode de calcul: Pourcentage d'adoption annuel des techniques par les ménages										
Commentaires: Nous voulons accroître le niveau d'adoption des techniques de production améliorées au-delà de 50% annuellement d'ici 2026 en vue de renforcer la résilience du secteur aux changements climatiques										
<b>Nom de l'indicateur</b>										
<b>Réalizations</b>										
<b>En cours</b>										
<b>Cibles</b>										

		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
9	Superficies couvertes par les essences agroforestières	ha	ND	ND	ND	27.619	38.666	44.190
Source: Enquête								
Mode de calcul : Pourcentage de superficie couverte par des essences agroforestière								
Commentaires: 10% de superficie exploitée sera couverte par les essences d'ici 2027								

**2.4. Evolution des crédits du programme**  
**2.4.1. Evolution par rubrique budgétaire**

Tableau 9: Ventilation des crédits par Action

N°	Code de l'action	Actions du Programme	Crédits votés 2024 (en FC)	Prévisions 2025 (en FC)
1	811	Filières des cultures et maraichères	516 854 028	
2	812	Filières de cultures industrielles ou pérennes	7 252 029 850	
3	813	Filières des cultures Fruitières	1 648 121 328	
4	814	Accompagnements des producteurs	599 989 528 689	
5	815	Adaptation au changement climatique pour le développement des filières végétales	4 325 282 039	
<b>Total</b>			<b>613 731 815 934</b>	<b>101 954 326 075</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

**2.5. Evolution des crédits du programme**  
**2.5.1. Evolution par Rubrique budgétaire**

Tableau 10 : Ventilation des crédits par Rubrique

Rubrique	Crédits Votés 2024 (en FC)	Prévisions 2025 (en FC)
Contrepartie des Projets	943 975 800	
Fonctionnement des Ministères	43 902 883 749	30930362968
Fonds de Péréquation	243 631 639 251	
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	61 000 000 000	65830000000
Investissements sur Ressources Extérieures	1 467 509 162 882	
Investissements sur Ressources Propres	26 263 481 729	
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	557 140 811 024	
Rémunérations	63 699 563 144	2300313348
Subventions aux Organismes Auxiliaires	2 923 649 759	2923649759
Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)		
<b>Total</b>	<b>2 467 015 167 338</b>	<b>101954326075</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

## 3. Evolution par Titre

Tableau 11 : Ventilation des crédits par Titre

N°	TITRE	Crédits Votés 2024 (en FC)	Prévisions 2025 (en FC)
<b>I. Dépenses courantes</b>		<b>30 386 752 999</b>	
1	Titre III : Dépenses de personnel	7 116 771 724	8 955 091 357
2	Titre IV : Biens et matériels	9 669 595 444	11 327 740 041
3	Titre V : Dépenses de prestations	10 176 736 072	12 947 844 918
4	Titre VI : Transferts et interventions	3 423 649 759	68 753 649 759
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>II. Dépenses en capital</b>		<b>583 345 062 935</b>	
5	Titre VII : Equipements	571 336 833 587	
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, Acquisition immobilière	12 008 229 348	
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
	<b>Total</b>	<b>613 731 815 934</b>	<b>101 984 326 075</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

**9.**  
**Ministère du Développement Rural**  
**(Section 45)**



## I. PRESENTATION DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

**Responsable : S.E. Monsieur, MUHINDO NZANGI BUTONDO, Ministre d'Etat,  
Ministre du Développement Rural.**

### 1. Présentation stratégique du ministère

#### 1.1. Priorités Nationales

Conformément aux orientations actuelles de la politique du Gouvernementale, le Ministère du Développement Rural focalise son intervention conformément à la vision du Chef de l'Etat qui prône **de remise de l'homme au centre de l'action publique et de promouvoir la lutte contre les inégalités et des disparités sous toutes ses formes notamment dans sa dimension économique, sociale, géographique et spatiale du développement tant en milieu urbain qu'en milieu rural.**

Selon les orientations contenues dans le PNSD (Plan National Stratégique de Développement), la stratégie de développement rural se calque sur cette vision qui prévoyait d'atteindre les objectifs initiaux : « un Pays à revenu intermédiaire d'ici 2022 ; puis d'un Pays émergent à l'horizon 2030 et enfin d'un Pays développé d'ici 2050 ». Conformément à la dernière étude de Prospective nationale ainsi que le rapport sur les effets et impacts du COVID-19 en RDC qui affirment que le sous-secteur Développement Rural devra être retenu parmi les **secteurs économiques prioritaires** à même de soutenir la croissance au niveau de la production agricole et des industries de transformation agroalimentaire dans tous les autres secteurs de l'économie nationale en général.

Cette vision corrobore celle de la diversification de l'économie suite à la prévision de l'amélioration ou l'accroissement du cours des matières premières qui aura certes un effet positif sur la mise en œuvre du PAG mais aussi sur l'exécution des Programmes et projets d'investissement inscrits dans les CDMT, du CBMT central ce qui prévoit une grande probabilité de la réalisation effective des activités inscrites dans le PAP du MINIDER.

Au niveau national, la vision annoncée par le Gouvernement est de faire du secteur agricole et de développement rural le secteur moteur de la croissance économique en RDC pour les trente prochaines années. La mission principale du Ministère du Développement Rural est désormais selon les résultats de la vision du PNSD de faire passer la RDC successivement de l'état d'un pays à revenu intermédiaire, pays émergent, pays développé au travers de ses missions et intervention en milieu rural ; cela ne pourrait se faire certes que par l'augmentation progressive de sa participation et à la formation du PIB et à la croissance économique du pays à travers les investissement et l'augmentation de la productivité et de la production en milieu rural.

#### 1.2. Politiques Sectorielles

Créé en 1977, par l'Ordonnance Présidentielle N°77/342 du 02 décembre 1977, le Ministère du Développement Rural à sa création comprenait trois Directions :

- Génie rural ;
- Economie rurale ;
- Promotion rurale.

Actuellement le Ministère du Développement rural comprend 19 Directions et services (voir Cadre organique) en cours de validation qui vient d'être révisé en mars 2023 sur demande expresse le Vice premier Ministre et Ministre de la Fonction Publique qui en produira un Arrêté d'autorisation provisoire et un décret défini interviendra dans les semaines qui suivent par le Premier Ministre.

Depuis lors, ce Ministère a connu plusieurs mutations consistant successivement en la fusion ou en la séparation à plusieurs reprises. C'est seulement en 2014 que le MINIDER a

finalement consolidé sa position ainsi que son indépendance au sein du Gouvernement de la République.

Le Ministère du Développement Rural, a toujours utilisé un document conjoint de stratégie sectorielle avec les sous-secteurs voisins, à savoir : le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de Pêche et Elevage.

En effet, suite aux réformes successives intervenues au sein de l'Administration et des finances publiques ces dernières années, dans le but de se conformer à la réforme mère instituée par la constitution de 2006 consacrant la décentralisation ; le Ministère de Développement Rural implémente actuellement un document autonome de stratégie sectorielle qui intègre la vision de l'Etat qui vise, la remise au centre de l'action de développement, l'homme et spécialement le paysan/agriculteur à travers le rapprochement des centres de production aux centres de consommation en milieu urbain, passant par la réhabilitation des voies de desserte agricole pour faciliter l'accessibilité avec les centres de prise des décisions avec les centres d'exécution, sans omettre l'organisation des paysans dans les coopératives paysannes en milieu rural et l'amélioration des conditions d'accès aux marchés et de conservation des produits agricoles de première consommation.

L'investissement pour le développement en milieu rural constitue un grand enjeu pour le processus de décentralisation. Ainsi, l'élaboration d'une stratégie sectorielle spécifique au secteur du développement rural se présente comme un enjeu d'une extrême importance dans un contexte de réforme des finances publique en vue de la mise en place d'un système de gouvernance et de gestion axée sur le résultat.

### **1.3. Domaine d'intervention et Organisation du Ministère**

#### **1.3.1 Domaine d'intervention**

Conformément à l'Ordonnance n° 22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères ; les attributions du Ministère du Développement Rural sont les suivantes :

- *Elaboration et suivi des projets de développement dans les campagnes, milieux ruraux et péri urbains ;*
- *Organisation et encadrement des paysans dans des coopératives et associations en milieu rural, en collaboration avec le ministère ayant l'Agriculture dans ses attributions ;*
- *Elaboration et conduite des politiques et stratégies de développement rural ;*
- *Organisation et encadrement de la population rurale pour l'accroissement de la production agricole, en collaboration avec le ministère ayant l'Agriculture dans ses attributions ;*
- *Aménagement et équipement de l'espace rural ;*
- *Coordination et intégration des programmes de développement en milieu rural ;*
- *Promotion du bien-être social des populations rurales par la sensibilisation et l'animation rurales ;*
- *Promotion et soutien de la pêche en milieu rural ; Aménagement, construction, réhabilitation, entretien des infrastructures socio - économiques de base en milieu rural et péri urbain dont :*
  - *Voies de desserte agricole et cours d'eau ;*
  - *Sources d'eau, adduction gravitaire et forage des puits d'eau ;*
  - *Electrification rurale, en collaboration avec les ministères ayant les Travaux Publics et Infrastructures ainsi que l'Electricité dans leurs attributions.*
  - *Habitat rural*

### 1.3.2. Organisation du Ministère

Le Ministère du Développement Rural est organisé comme suit :

- Le Cabinet du Ministre du Développement Rural ;
- L'Administration du Développement Rural au niveau central :
  - Le Secrétariat Général : la Cellule Technique d'Appui, la Cellule de Gestion des Projets et Marchés Publics) ;
  - **Les Directions normatives :**
    - Des Structures Standards : Direction des Ressources Humaines (DRH), Direction Administrative et Financière (DAF), Direction d'Études et Planification (DEP), Direction des Archives, Nouvelles Technologies d'Information et Communication (DANTIC) ;
    - Directions Métiers : Direction du Corps des Inspecteurs (DCI), Direction de l'Économie rurale (DER), Direction de Développement Communautaire (DECO), Direction d'Animation et Vulgarisation Rurales (DAVRU), Direction du Génie Rural (DGR.).
  - **Les Services spécialisés** : Direction des Voies de Dessertes Agricoles, Service National de l'Hydraulique Rural (SNHR), Service National des Énergies Nouvelles (SENEN), Service National de l'Habitat Rural (SENHARU), Service National de Développement Rural Intégré (SENDRI), Service National d'appui au Développement de l'Horticulture Urbaine et Périurbaine (SENAHUP), Service National chargé de l'encadrement de la jeunesse rural (SENEJER), Service National d'Informations Rurales (SNIR), Service National des Coopératives et Organisation Paysanne (SNCOOP), Service National de Traction Animale (SENATRA), Service National des Technologies Appropriées (SENATEC), Service National des Pêches en milieu Rural (PEMIRU) ;
  - **Établissements Publics rattachés au Ministère (services Opérateurs)** : Conformément au Procès-verbal N°05/S.COM3/45/2023 relatif au reclassement des organismes auxiliaires de la section développement rural du Ministère de développement rural. Les services suivants ont été classés comme opérateurs respectifs aux programmes suivants :
    - *Office National d'Hydraulique Rural (ONHR), opérateur du Programme Infrastructures rurales.*
    - *Office National des Voies de Desserte Agricole (OVDA) opérateur du Programme infrastructures rurales.*
    - *Agence Nationale d'Implantation et de Coordination des Centres de Développement Intégré (AN-CDI).*
  - **Les Programmes et Projets :**
    - PAMOVI : Programme d'Action pour la Modernisation des Villages ;
    - PRISE : Projet de Reconstruction des Infrastructures Socio-Économique ;
    - PROADER : Projet d'Action pour l'Économie Rural Intégré.
  - **Niveau Provincial :**
    - Ministères provinciaux en charge du Développement Rural ;
    - Inspections Provinciales et autres services y rattachés.

## Stratégies

- *Organisation des services d'Aménagement spatial et de gestion des terres rurales*
- *La fourniture de l'eau potable*
- *L'amélioration de l'accès à l'énergie et électrification des milieux ruraux*
- *L'amélioration de l'accès et le maintien de la connectivité entre les bassins de production en milieu rural et périurbain vers les centres de consommation en milieu urbain par la Réhabilitation et l'entretien des voies de desserte rurales et l'assainissement des voies d'eau.*
- *La promotion d'un habitat rural descente et moderne*
- *L'encadrement et la structuration des populations rurales en coopératives et l'amélioration des techniques de production ainsi que la formation et le renforcement des capacités par la formation et l'information des populations rurales dans toutes ses catégories dont les jeunes et les femmes*

## 2. Performances antérieures et perspectives

### 2.1. Performances antérieures

### 2.2 Perspectives

3. Maquette programmatique du Ministère  
 Tableau 1 : Maquette programmatique du Ministère

CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	Périmètre			
						Services normatifs	Opérateurs		
45	DEVELOPPEMENT RURAL	084	Administration Générale du Développement Rural		Pilotage de la stratégie ministérielle du Développement Rural	Cabinet du Ministre, SG, DRH, DEP, DAF, DANTIC, CTA, CGPMP			
				0841		Cabinet du Ministre			
				0842		SG, DRH, DEP, DAF, DANTIC, CTA, CGPMP			
		085	Développement des Infrastructures rurales		Construction, Aménagement et suivi des routes de desserte agricole et des voies navigables	DIAR, Service National des Energies Nouvelles (SENEN), Service National de l'Habitat Rural,		Office des Voies de Desserte Agricole (OVDA) Office National d'Hydraulique Rural (ONHR), AN-CDI	
				0851		Direction des Infrastructures et Aménagement de l'Espace Rural,		Direction des Voies de Desserte Agricole (OVDA),	
				0852		Direction des Infrastructures et Aménagement de l'Espace Rural,		Service National d'Hydraulique Rural (ONHR)	
				0853		Service National des Energies Nouvelles (SENEN).			
				0854	Habitat rural	Service National de l'Habitat Rural,			
		180	Accompagnement des populations en Milieu Rural		Direction De l'Economie Rurale, Service National Des Coopératives et des Organisations Paysannes (SNCOOP); Service National d'Horticulture Et Urbaine Et Périurbaine (SENAHUP); Service National Des Technologies Appropriées (SENATEC) Service National d'Encadrement Des Jeunes (SENEJER); Service National De Développement Intégré (SENDRI); Service National De Pêche En Milieu Rural (PEMERU); Programme National d'Appui A La Modernisation Des Villages (PAMOV); Service National De Traction Animale (SENATRA); Direction d'Animation Et Vulgarisation En Milieu Rural (DAVRU), Service National de Développement Rural Intégré (SNDR); Direction de Développement Communautaire (DECO).	Direction De l'Economie Rurale; Service National Des Coopératives et des Organisations Paysannes (SNCOOP); Service National d'Horticulture Et Urbaine Et Périurbaine (SENAHUP); Service National Des Technologies Appropriées (SENATEC) Service National d'Encadrement Des Jeunes (SENEJER); Service National De Développement Intégré (SENDRI); Service National De Pêche En Milieu Rural (PEMERU); Programme National d'Appui A La Modernisation Des Villages (PAMOV); Service National De Traction Animale (SENATRA); Direction d'Animation Et Vulgarisation En Milieu Rural (DAVRU), Service National de Développement Rural Intégré (SNDR); Direction de Développement Communautaire (DECO).		AN-CDI-ONGs	
				1801		Organisation et Accompagnement		Direction De l'Economie Rurale; Direction	

CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	Périmètre Services normatifs	Opérateurs
					du Monde Rural	de Développement Communautaire (DECO) ; Service National Des Coopératives et des Organisations Paysannes (SNCOOP) ; Service National d'Encadrement des Jeunes ; en Milieu Rural et Péri Urbain (SENEJER) ; Service National des Technologies Appropriées (SENATEC)	Les Coopératives agréées par le MINIDER
				1802	Financement du secteur rural (Coopérative et crédit bancaire, subventions)	Service National des Coopératives et des Organisations Paysannes (SNCOOP)	
				1803	Appui aux activités transversales, développement durable, et Emploi de la Jeunesse rurale	Service National d'Information Rurale (SNIR), Service National de Développement Intégré (SENDRI) Service National d'Encadrement des Jeunes (SENEJER), Direction de l'économie rurale (DER)	
				1804	Promotion de la Productivité dans l'espace Rural et Périurbain	Direction de l'économie rurale (DER), Service National des Technologies appropriées (SENATEC); Service National d'Horticulture Et Urbaine Et Périurbaine (SENAHUP), Service National de pêche en milieu Rural (PEMIRU) Programme), Service National De Traction Animale (SENATRA)	
				1805	Promotion des Technologies Alternatives / Innovations ; information-Animation et diversification des chaînes des valeurs Rurales	Service National des Technologies Appropriées (SENATEC); Service National De Traction Animale (SENATRA), Direction de l'économie rurale (DER), Service National d'Information Rurale (SNIR), Direction d'Animation Et Vulgarisation En Milieu Rural (DAVRU)	

#### 4. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Secteur

Les objectifs les plus représentatifs sont :

- **Objectif 1** : Améliorer les conditions, le cadre de vie et la production en milieu rural et péri-urbain ;
- **Objectif 2** : Contribuer à l'amélioration de l'accessibilité des milieux ruraux
- **Objectif 3** : Poursuivre la mise en œuvre de la réforme, de la gouvernance et l'accompagnement sectoriel en milieu rural.

**Tableau 2 : Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère**

<b>Objectif 1 : L'amélioration des conditions de production en milieu rural et péri-urbain ;</b>									
<b>Indicateurs</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>			<b>En cours</b>	<b>Cibles</b>		
<b>N°</b>	<b>Nom de l'indicateur</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>		<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
1.	Nombre d'infrastructures sociaux économiques de base construits en milieu rural et péri-urbain	%	0	0	0	5	750	750	750
Source: SENARHU/GENIE RURAL									
Mode de calcul: Nombre d'infrastructures sociaux économiques de base construits/ Nombre d'infrastructures sociaux économiques de base à construire x100									
Commentaire:									
2	Taux de dessertes en eau potable augmenté en milieu rural et péri-urbain	%	0	0	0	1	15	16	18
Source: ONHR/GENIE RURAL									
Mode de calcul: Nombre de population desservies en eau potable / Nombre de population à desservir en eau potable x 100									
Commentaire:									
3	Nombre d'infrastructures sociaux économiques de base électrifiés en milieu rural et péri-urbain	Nombre	0	0	3	0	260	350	400
Source: SENEN/GENIE RURAL									
Mode de calcul: Nombre d'infrastructures sociaux économiques à électrifier-Nombre d'infrastructures sociaux économiques électrifiés									
<b>Commentaire:</b>									
<b>Objectif 2 : Contribuer à l'amélioration de l'accessibilité des milieux ruraux</b>									
<b>Indicateurs</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>			<b>En cours</b>	<b>Cibles</b>		
<b>N°</b>	<b>Nom de l'indicateur</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>		<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
1.	Nombre de Km des routes de dessertes agricoles réhabilités	Km	0	95,12	54	0	12 203	12 203	12 203
Source: OVDA									
Mode de calcul: Nombre de Km des routes de dessertes agricoles à réhabiliter - Nombre de Km des routes de dessertes agricoles réhabilités									
Commentaire : Le montant à loué par le CBMT est largement inférieur au besoin réellement exprimé (soit 2000km sur un réseau de 87000 km). Le coût d'un km à réhabiliter est de 150 000USD.									
2.	Nombre de Km des routes de desserte agricole entretenus	Km	13 326,27	8 024,81	0	0	24 786	24 786	24 786
Source: OVDA									
Mode de calcul: Nombre de Km des routes de desserte agricole à entretenir - Nombre de Km des routes de desserte agricole entretenues									
Commentaire: Le coût d'un km à entretenir est de 2 500USD.									
3.	Nombre de Km de voies	Km	0	0	0	0	1 504,4	2 000	2 500

navigables assainis									
Source: OVDA									
Mode de calcul: Nombre de Km de voies navigables à draguer -Nombre de Km de voies navigables dragués									
Commentaire: Le coût d'un km à draguer est de 30 000USD.									
<b>Objectif 3</b> : Poursuivre la mise en œuvre de la réforme, de la gouvernance et l'accompagnement sectoriel en milieu rural.									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			En cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1	Nombre de Document de Gouvernance produits	Nombre	0	0	0	1	10	15	20
Source: SG/DEP/DRH/DCI/DAF									
Mode de calcul: Nombre de Document de Gouvernance produits / Nombre de Document de Gouvernance à produire x100									
Commentaire:									
2	Nombre d'études (hydrogéologiques, topographiques, hydrauliques, socioéconomiques,...) réalisées	Nombre	0	0	0	0	607	650	700
Source: ONHR / DEP MINIDER									
Mode de calcul: nombre des études réalisées / nombre des études prévues x 100									
Commentaire: l'accroissement de la desserte en eau dépend de la disponibilité des études qui coutent cher et demandent beaucoup de temps.									
3	Nombre de sociétés paysannes accompagnées et transformées en sociétés coopératives	Nombre	ND	ND	ND	ND	750	600	700
Source: SNCOOP/DECO									
Mode de calcul: Nombre de sociétés paysannes accompagnées et transformées/ Nombre de sociétés paysannes à accompagner et à transformer x100									
Commentaire:									

## 5. Présentation des crédits par Programme

Tableau 3 : Présentation des crédits par programme

N°	Code	Programme	Crédits Votés 2024 (en CDF)	Prévisions 2025
1	084	Administration générale	843 492 150 158	1 699 842 861 269
2	085	Développement des infrastructures rurales	763 337 769 239	54401558349
3	180	Accompagnement des populations paysannes	6 010 422 233	54401558349
<b>Total</b>			<b>1 612 840 341 630</b>	<b>1 808 645 977 967</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

## 6. Evolution des crédits

### 6.1. Evolution des crédits par titre 2024 – 2026

Tableau 4 : Projections de crédits par titre 2025-2027

Titres	2024 (année en cours) crédits votés en Fc	2025 Projections en FC
<b>I. Dépenses courantes</b>	<b>106 443 571 954</b>	<b>117 683 537 904</b>
Titre III : Dépenses de personnel	30 683 744 820	37 173 777 420
Titre IV : Biens et matériels ;	7 312 524 418	13 833 417 281
Titre V : Dépenses de prestations ;	15 951 465 758	12 720 131 943
Titre VI : Transferts et interventions	52 495 836 958	53 956 211 260
Financement intérieur		
Financement extérieur		
<b>II. Dépenses en capital</b>	<b>1 506 396 769 676</b>	<b>1 690 962 440 063</b>
Titre VII : Equipements	801 171 941 969	852 754 680 457
Financement intérieur		
Financement extérieur		
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	705 224 827 707	838 207 759 606
Financement intérieur		
Financement extérieur		
<b>Total</b>	<b>1 612 840 341 630</b>	<b>1 808 645 977 967</b>

Source : LF 2024

## 6 .2. Evolution des crédits par rubriques Budgétaires

Tableau 5 : Projections des crédits par rubriques 2025- 2027

Rubrique	2024 (année en cours) crédits votés en FC	Projections en FC	
		2 025	2 026
<b>DÉVELOPPEMENT RURAL</b>	<b>1 420 269 610 689</b>	<b>1 808 645 977 967</b>	<b>1 666 981 806 898</b>
Contrepartie des Projets	2 360 027 500	2 360 027 500	2 638 130 321
Fonctionnement des Ministères	29 071 511 802	32 978 662 982	34 756 809 329
Fonds de péréquation	239 417 765 312	285 371 902 744	347 333 416 027
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	31 179 143 412	50 139 517 714	50 809 432 260
Investissements sur Ressources Extérieures	503 645 393 163	534 207 114 824	281 522 733 955
Investissements sur Ressources Propres	10 409 785 004	87 865 803 649	15 984 202 096
Transfert aux Provinces Et ETD	575 493 067 756	781 157 591 346	889 705 918 741
Rémunérations	25 148 840 844	31 021 281 312	39 423 427 245
Subventions aux Organismes Auxiliaires	3 544 075 896	3 544 075 896	4 807 736 923
Transfert aux provinces et ETD (fonctionnement)	-	-	325 469 573

Source : LF 2024 et CBMT Central 2024-2026

## 1. PROGRAMME 084 : ADMINISTRATION GENERALE

**Pré-Responsable** : PEKEYABO Elvis

**Fonction** : SECRETAIRE GENERAL

### 1.1. Périmètres du Programme

- **Des Structures Standards** : Direction des Ressources Humaines (DRH), Direction Administrative et Financière (DAF), Direction d'Études et Planification (DEP), Direction des Archives, Nouvelles Technologies d'Information et Communication (DANTIC) ;
- **Direction Métier** : Direction du Corps des Inspecteurs (DCI),

### 1.2. Stratégie du Programme

Pour parvenir à la réalisation des attributions et missions du ministère du développement rural, ce programme préconise les stratégies suivantes :

- Amélioration du pilotage et de la bonne gouvernance (gestion des procédures administratives, financières et techniques et gestion des ressources humaines du secteur
- Poursuite de la réforme dans le secteur de Développement Rural
- Collecte et Diffusion des données relatives à toutes interventions au milieu rural.
- Renforcement des capacités techniques et opérationnelles en matière de coordination, du pilotage, de suivi et de planification stratégique ;

### 1.3. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

Les objectifs qui concourent à la réalisation du programme Administration Générale sont :

- a. **Objectif 1** : Améliorer la Gouvernance du secteur (Poursuivre les réformes du Développement rural) ;
- b. **Objectif 2** : Mettre en œuvre un Mécanisme de pilotage et de Coordination interne et intersectorielle

**Tableau 1.6 : Cadre de performance des objectifs du programme Administration Generale**

Objectif 1. Amélioration de la Gouvernance du secteur (Poursuivre les réformes du Développement rural)									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			En cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1	Nombre de Document de Gouvernance produits	Nombre	0	0	0	1	10	15	20
<b>Source</b> : DEP/Direction des Ressources Humaines/ Direction Administrative et Financière/DCI (Direction du Corps des Inspecteurs)									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre de Document de Gouvernance à produire- Nombre de Document de Gouvernance produit									
<b>Commentaires</b> : le document de politique et stratégies du MINIDER étant en cours de validation, celui-ci donnera les orientations stratégiques et politiques du secteur y compris le cadre organique									
2	Nombre de réunions et missions de pilotage et coordination réalisés	Nombre	0	0	0	2	52	52	52
<b>Source</b> : SG/DEP/DAF/DRH/DANTIC									

<b>Mode de calcul</b> : Nombre des missions et de rapport réalisés - Nombre de réunions et missions à réaliser									
<b>Commentaires</b> : organisation de réunions de pilotage nécessite une décente en province et chaque mission est assortie d'un rapport									
3	Nombre des cadres et agents Renforcés en capacité	Nombre	0	0	0	0	230	345	460
<b>Source</b> : DEP/Direction des Ressources Humaines/ Direction Administrative et Financière/DCI (Direction du Corps des Inspecteurs)/DANTIC									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre des cadres et agents à renforcer en capacité - Nombre des cadres et agents Renforcés en capacité									
<b>Commentaires</b> : Le renforcement de capacité concerne les cadres et agents au niveau National, Provincial et local									
<b>Objectif 2. Mettre en œuvre un Mécanisme de pilotage et de Coordination interne et intersectorielle ;</b>									
1	Nombre des provinces installées et connectées au SIG du MINIDER	Nombre	0	0	0	1	6	12	26
<b>Source</b> : Direction d'Études et Planification/DCI (Direction du Corps des Inspecteurs)									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre de provinces devant recevoir l'installation du SIG - le nombre de provinces ayant reçu l'installation du SIG									
<b>Commentaires</b> : Le Ministère ne dispose pas d'un système informatisé de Suivi-évaluation des activités sur le terrain.									

## 1.4. Evolution des crédits du Programme

### 1.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 1.8 : Ventilation des crédits par Rubrique

N°	Rubrique	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
1	Contrepartie des Projets	2 454 428 600	2 360 027 500
2	Fonctionnement des Ministères	31 978 662 982	25 825 753 270
3	Fonds de péréquation	294 207 394 297	285 371 902 744
4	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	46 748 183 793	2 529 255 291
5	Investissements sur Ressources Extérieures	454 605 196 406	534 207 114 824
6	Investissements sur Ressources Propres	13 532 720 505	42 750 306 317
7	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	633 042 374 532	781 157 591 346
8	Rémunérations	34 836 226 172	25 640 909 976
9	Subventions aux Organismes Auxiliaires	4 423 449 728	-
<b>Total</b>		<b>1 515 828 637 014</b>	<b>1 699 842 861 269</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

### 1.4.2 Evolution par titre

Tableau 1.9 : Ventilation des crédits par Titre

N°	Titre	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
<b>I. Dépenses courantes</b>		<b>92 605 254 131</b>	<b>53 995 918 537</b>
1	Titre III : Dépenses de personnel	23 237 972 074	30 278 187 569
2	Titre IV : Biens et matériels ;	4 445 006 353	10 543 331 843
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	12 426 438 746	10 372 526 184
4	Titre VI : Transferts et interventions	52 495 836 958	2 801 872 941
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>II. Dépenses en capital</b>		<b>750 886 896 027</b>	<b>1 645 846 942 731</b>
5	Titre VII : Equipements	563 089 196 465	849 755 956 418
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		

z	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	187 797 699 562	796 090 986 313
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
	<b>Total</b>	<b>843 492 150 158</b>	<b>1 699 842 861 269</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025



## 2. PROGRAMME 085 : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES RURALES

**Pré-Responsable du programme : DEO NSUNZU KABWAKATANDA**

**Fonction :** *Directeur et coordonnateur national du projet PRISE*

### 2.1. Périmètre du Programme

Les Services spécialisés : Office des Voies de Dessertes Agricoles (OVDA), Office National de l'Hydraulique Rural (ONHR), Service National des Énergies Nouvelles (SENEN), Service National de l'Habitat Rural (SENHARU), Direction de Génie Rural, Agence Nationale d'Implantation et de Coordination des Centres de Développement Intégré (An-CDI).

Les services Opérateurs : Conformément au Procès-verbal N°05/S.COM3/45/2023 relatif au reclassement des organismes auxiliaires de la section développement rural du Ministère de développement rural. Les services suivants ont été classés comme opérateurs respectifs aux programmes suivants :

- Office National d'Hydraulique Rural (ONHR), opérateur du Programme Infrastructure rurales (Décret N°20/009 du 1<sup>er</sup> Avril 2020 portant création, organisation et fonctionnement de l'Office National d'Hydraulique Rural ONHR) en sigle ;
- Office des Voies de Desserte Agricole (OVDA) opérateur du Programme infrastructures rurales (Décret N°20/008 du 1<sup>er</sup> Avril 2020 portant création, organisation et fonctionnement de l'Office des Voies de Desserte Agricole OVDA en sigle) ;
- Agence Nationale d'Implantation et de Coordination des Centres de Développement Intégré (AN-CDI) opérateur du Programme infrastructures rurales (Décret 017/006 du 5 Mars 2022 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale d'Implantation et de Coordination des Centres de Développement Intégré AN-CDI en sigle.

Les programmes et projets :

- PAMOVI : Programme d'Action pour la Modernisation des Villages ;
- PRISE : Projet de Reconstruction des Infrastructures Socio-Économique ;
- PROADER : Projet d'Action pour l'Économie Rural Intégré.

Établissements Publics rattachés au Ministère :

- Agence Nationale des Centres de Développement Intégré (AN-CDI) ;

Niveau Provincial :

- Ministères provinciaux en charge du Développement Rural ;
- Inspections Provinciales et autres services y rattachés.

### 2.2. Stratégie du programme

Ce programme a comme stratégie :

- L'ouverture, la réhabilitation et l'entretien des routes, des rivières, des ponts divers et des bacs à vocation de desserte agricole en vue de faciliter la collecte, la conservation et l'évacuation des produits agricoles en milieu rural ;
- La construction, l'entretien, la réhabilitation des marchés, des entrepôts et de tout autres infrastructures mécaniques ou en bâtiments qui vise l'amélioration ou la transformation et l'évacuation de la production rurale vers les lieux de consommation ;
- La mise en œuvre des activités à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO, en sigle). Dans le cadre de sa stratégie d'amélioration du cadre de vie et des conditions de vie en milieu rural ;
- Approvisionnement en eau potable en milieu rural ; par des actions de maîtrise de l'eau

- en général, et spécifiquement par le drainage, le forage et éventuellement par l'irrigation au profit des populations rurales ;
- La promotion de la desserte en eau potable en milieu rural, sur toute l'étendue du territoire national, la programmation en collaboration avec les entités territoriales décentralisées, de la production et la desserte en eau potable en milieu rural et périurbain en tenant compte des exigences de la protection de l'environnement, la planification sectorielles, le choix des projets et l'établissement, l'encadrement des communautés rurales et périurbaines bénéficiaires des installations et des équipements de desserte en eau potable dans la gestion et la maintenance de ceux-ci, l'amélioration de la desserte en eau potable en milieu rural et périurbain et la contribution à la lutte contre les maladies d'origine hydrique ;
  - Prise en charge de la problématique de l'électrification en milieu rural en utilisant les sources d'énergies nouvelles et émergentes dans le cadre de l'impulsion d'un développement durable en milieu rural ;
  - Aménagement spatial, la construction et la réglementation en matière de l'habitat en milieu rural.

### 2.3. Objectifs et indicateurs de performance

- **Objectif 1** : Améliorer les voies des dessertes agricoles en milieu rural et péri-urbain ;
- **Objectif 2** : Augmenter le Taux de Desserte en Eau potable en milieu rural et péri-urbain
- **Objectif 3** : Améliorer la desserte en Electricité en milieu rural et péri-urbain.

**Tableau 2.6 : Cadre de performances des objectifs les plus représentatifs**

<b>Objectif 1: Améliorer les voies des dessertes agricoles en milieu rural et péri-urbain;</b>									
<b>Indicateurs</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>				<b>Cibles</b>		
<b>N°</b>	<b>Nom de l'indicateur</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
1.	Nombre de Km des routes de desserte agricole réhabilitées	Km	0	95,12	54	0	12 203	12 203	12 203
<b>Source</b> : OVDA (Office des Voies de Dessertes Agricoles) / DEP									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre de km de voies de desserte agricole a réhabilité/le Nombre de km de voies de desserte agricole prévu x100.									
<b>Commentaire</b> : L'évacuation des produits agricoles des bassins de production vers les marchés dépend de l'état des routes (fréquentation des gros véhicules de transport) encourage l'augmentation de la production agricole.									
2.	Nombre de Km de voies navigables dragués	Km	0	0	0	0	1 504,4	2 000	2 500
<b>Source</b> : OVDA (Office des Voies de Dessertes Agricoles) / DEP									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre de Km de voies navigables dragués/ Nombre de Km de voies navigables à draguer x100									
<b>Commentaire</b> : la praticabilité des cours d'eau facilite l'évacuation des produits des centres de production riveraine vers les grands marchés citadins. L'OVDA gère 11.000 km sur les 16.000 km que compte la RDC.									
<b>Objectif 2. Augmenter le Taux de Desserte en Eau potable en milieu rural et péri-urbain</b>									
<b>Indicateurs</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>				<b>Cibles</b>		
<b>N°</b>	<b>Nom de l'indicateur</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
1	Taux de desserte en eau potable en milieu rural et péri-urbain	%	ND	14	15	17.5	26	30	32
<b>Source</b> : Office National de l'Hydraulique Rurale (ONHR)									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre des personnes vivant en milieu rural et péri-urbain desservies / population rurale et péri-urbain de la RDC x 100									
<b>Commentaire</b> : Sur les 75 % des congolais vivants en milieu rural et péri-urbain seul 15 % parmi eux ont accès à l'eau potable.									
2	Nombre des ouvrages	Nombre	ND	ND	0	0	1 440	1	2 000

	hydrauliques réalisés							559	
<b>Source</b> : Office National de l'Hydraulique Rurale (ONHR)									
<b>Mode de calcul</b> : nombre d'ouvrages hydrauliques construits /le nombre d'ouvrages hydrauliques prévus x 100									
<b>Commentaire</b> : NB : une source captée ou un robinet dessert 250 personnes.									
3	Superficie irriguée et drainée	hectare	ND	ND	ND	0	11 618	20 000	30 000
<b>Source</b> : Office National de l'Hydraulique Rurale (ONHR)									
<b>Mode de calcul</b> : superficie irriguée/superficie irriguée prévue x 100									
<b>Commentaire</b> : NB : une source captée ou un robinet dessert 250 personnes									
<b>Objectif 3. Améliorer la desserte en Electricité en milieu rural et péri-urbain.</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations				Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1	Nombre de sites électrifiés	Nombre	0	0	3	0	50	100	150
<b>Source</b> : Service National des Énergies Nouvelles (SENEN)									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre de sites électrifiés/ nombre total de sites à électrifier x 100									
<b>Commentaire</b> : les sites concernent aussi bien les ménages que les infrastructures socio-économiques de base (écoles, centres de santé, bâtiments administratifs, marchés et éclairages publics).									
2	Nombre de territoires couverts en électricité	Nombre	0	0	0	5	10	20	30
<b>Source</b> : Office National des Énergies Nouvelles (SENEN)									
<b>Mode de calcul</b> : Territoires ruraux couverts en électricité / l'ensemble de territoires ruraux à couvrir x100									
<b>Commentaire</b> : sur 145 territoires que comptent la RDC, le MINIDER prévoit de les couvrir de manière progressive									
3	Nombre de microcentrale hydro-électrique construite	Nombre	0	0	0	0	1	1	2
<b>Source</b> : Service National des Énergies Nouvelles (SENEN)									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre de microcentrale hydro-électrique construite/ Nombre de microcentrale hydro-électrique à construire x100									
<b>Commentaire</b> : Il est à noter que la construction d'une microcentrale s'étale sur plusieurs années (2 ans ou plus)									

## 2.4 Evolution des crédits du programme

### 2.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau2.7 : Ventilation des crédits par Rubrique

N°	Rubrique	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
01	Contrepartie des Projets	-	
02	Fonctionnement des Ministères	5 395 156 538	
03	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	1 044 580 524
04	Investissements sur Ressources Extérieures	-	
05	Investissements sur Ressources Propres	7 423 916 252	22 953 443 488
06	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	746 268 355 561	
07	Rémunérations	4 250 340 888	1 137 822 744
08	Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	
<b>Total</b>		<b>763 337 769 239</b>	<b>25 135 846 756</b>

Source : LF 2024

## 2.4.2 Evolution par titre

Tableau 2.8 : Ventilation des crédits par Titre

N°	Titre	2024 (année en cours) Crédits Votés en FC	Prévision 2025 en FC
<b>I. Dépenses courantes</b>		<b>9 645 497 426</b>	
1	Titre III : Dépenses de personnel	5 393 412 485	1 137 822 744
2	Titre IV : Biens et matériels ;	1 964 080 810	
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	2 288 004 131	
4	Titre VI : Transferts et interventions	-	1 044 580 524
	Financement intérieur	-	
	Financement extérieur	-	
<b>II. Dépenses en capital</b>		<b>753 692 271 813</b>	
5	Titre VII : Equipements	236 265 143 668	
	Financement intérieur	-	
	Financement extérieur	-	
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	517 427 128 145	22 953 443 488
	Financement intérieur	-	
	Financement extérieur	-	
	<b>Total</b>	<b>763 337 769 239</b>	<b>25 135 846 756</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

### 3. PROGRAMME 180 : ACCOMPAGNEMENT DES POPULATIONS EN MILIEU RURAL

**Pré-Responsable de programme :** KIBUKUSA MUKUNDA Gaspard

**Fonction :** *Directeur Chef de Service*

#### 3.1. Périmètre du programme

- Service National de Développement Rural Intégré (SENDRI), Service National d'appui au Développement de l'Horticulture Urbaine et Périurbaine (SENAHUP), Service National chargé de l'encadrement de la jeunesse rural (SENEJER), Service National d'Informations Rurales (SNIR), Service National des Coopératives et Organisations Paysannes (SNCOOP), Service National de Traction Animale (SENATRA), Service National des Technologies Appropriées (SENATEC), Service National des Pêches en Milieu Rural (PEMIRU), Direction d'Animation et Vulgarisations Rurales (DAVRU), Direction d'Economie Rurale (DER), Direction de Développement Communautaire (DECO) .

#### 3.2. Stratégie du programme

- Accompagnement des populations à travers la redynamisation des structures productives en milieu rural et péri-urbain et le renforcement du circuit économique campagne-ville, ville-campagne ;
- Education, information et communication en milieu rural ;
- Sensibilisation, conscientisation et formation de la jeunesse rurale, et éducation à l'entrepreneuriat de la jeunesse et de la femme en milieu rural ;
- Développement de l'horticulture péri-urbaine et rurale ;
- Accompagnement de la réforme agraire et accès à la terre ;
- Favoriser l'utilisation des technologies appropriées en milieu rural ;
- Promotion des activités productives dans les espaces périurbains

#### 3.3. Objectifs et indicateurs de performance du programme

- **Objectif 1 :** Promouvoir les chaînes de valeurs, la gestion durable des ressources et facteurs de productions en milieu rural ;
- **Objectif 2 :** Assurer la formation, l'emploi, l'auto-entrepreneuriat de la jeunesse et de la femme en milieu rural et Assurer la circulation de l'information et des connaissances techniques en vue de l'accroissement de la production en milieu rural.
- **Objectif 3 :** Promouvoir les organisations paysannes dans la recherche des financements en milieu rural et péri urbain.

**Tableau 3.6 : Cadre de performance des objectifs du programme**

<b>Objectif 1 : Promouvoir les chaînes de valeurs, la gestion durable des ressources et facteurs de productions en milieu rural</b>									
<b>Indicateurs</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>				<b>Cibles</b>		
<b>N°</b>	<b>Nom de l'indicateur</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
1.	Nombre des chaînes de valeur/cultures identifiées	Nombre	0	0	0	0	10	16	26
<b>Source :</b> SENAHUP, DER, PEMIRU									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre des chaînes de valeur par filière réalisé-Nombre des chaînes de valeur par filière prévu									
<b>Commentaires :</b> Dans le cadre de la promotion des chaînes de valeur, le Ministère du développement rural s'est fixé l'objectif d'identifier les chaînes de valeur par province et territoire sur toute l'étendue de la république.									
2.	Nombre de sociétés paysannes accompagnées et transformées en sociétés coopératives	Nombre	ND	ND	ND	ND	750	600	700
<b>Source :</b> SNCOOP, DECO, SENDRI									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre de sociétés paysannes à accompagner et transformer- Nombre de sociétés paysannes a accompagnées et a transformées									
<b>Commentaires :</b> Dans le cadre de la mise en œuvre du fichier d'identification et d'immatriculation des organisations paysannes, le MINIDER par le truchement du SNCOOP s'est fixé comme objectif de transformer les organisations paysannes en sociétés coopératives.									
3.	Nombre d'entrepôts Multi fonctionnels construits	Nombre	ND	ND	ND	ND	750	750	750
<b>Source :</b> Économie rurale									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre d'entrepôts construits à réaliser/Nombre d'entrepôts construits prévus x100									
<b>Commentaires :</b> Ces entrepôts comprendront à la fois des unités de transits, de conservation et de transformation.									
<b>Objectif 2 : Assurer la formation, l'emploi, l'auto-entrepreneuriat de la communauté rural</b>									
<b>Indicateurs</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>				<b>Cibles</b>		
<b>N°</b>	<b>Nom de l'indicateur</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
1	Nombre d'organisations des femmes rurales renforcées en auto-entrepreneuriat	Nombre	0	0	0	0	260	260	260
<b>Source:</b> SENEJER, SENATEC, DAVRU, SNIR									
<b>Mode de Calcul:</b> Nombres d'organisation des femmes rurales à renforcer prévus-Nombres d'organisation des femmes rurales renforcées réalisés									
<b>Commentaires:</b> cet indicateur vise l'accroissement des activités génératrices des revenus et l'autonomisation de la femme rurale.									
2	Nombre d'ateliers de sensibilisations organisées	Nombre	0	0	0	0	2600	2600	2600
<b>Source :</b> SNIR, DAVRU, SENEJER, SENATEC									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre d'ateliers de sensibilisations organisés à réaliser-Nombre d'ateliers de sensibilisations organisés réalisés x100									

<b>Commentaires</b> : Le nombre d'ateliers de sensibilisation et de vulgarisation est d'une moyenne de 10 par province pour faire adhérer à la population rurale les nouvelles approches liées à l'évolution technologique et scientifique.									
3	Nombre des jeunes formés sur l'entrepreneuriat	Nombre	0	0	0	0	29 000	43 500	58 000
<b>Source</b> : SNIR, DAVRU, SENEJER, SENATEC									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre de jeunes à former sur l'entrepreneuriat/Nombre de jeunes formés x100									
<b>Commentaire</b> : Les jeunes (filles et garçons) constituent une grande partie de la main d'œuvre en milieu rural d'où le MINIDER se fixe comme objectif de former en moyenne 200 jeunes par territoire pour l'année 2025.									
<b>Objectif 3</b> : Promouvoir les organisations paysannes dans la recherche des financements en milieu rural et péri urbain									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations				Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1	Nombre des organisations paysannes ayant accès au financement	Nombre	0	0	0	0	100	100	100
<b>Source</b> : SNCOOP									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre des organisations paysannes ayant accès au financement/ Nombre des organisations paysannes prévues x100									
<b>Commentaires</b> : l'objectif est de formaliser les activités en milieu rural pour qu'elles intègrent l'économie formelle et accèdent ainsi au moyen de financement / crédit.									

### 3.4. Evolution des crédits du Programme

#### 3.4.1 Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 3.7 : Ventilation des crédits par Rubrique

N°	Rubrique	Prévision 2024	Prévision 2025 en FC
1	Contrepartie des Projets	-	
2	Fonctionnement des Ministères	2 791 024 689	3 959 994 783
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	7 603 091 105
4	Investissements sur Ressources Extérieures	-	
5	Investissements sur Ressources Propres	1 817 601 836	1 817 601 836
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-	
7	Rémunérations	1 401 795 708	4 090 962 528
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	
<b>Total</b>		<b>6 010 422 233</b>	<b>17 471 650 252</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

**3.4.2. Evolution par titre****Tableau 3.8 : Ventilation des crédits par titre****Tableau 8 : Ventilation des crédits par Titre**

N°	Titre	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
<b>I. Dépenses courantes</b>		<b>4 192 820 397</b>	<b>15 654 048 416</b>
1	Titre III : Dépenses de personnel	2 052 360 261	5 133 065 062
2	Titre IV : Biens et matériels ;	903 437 255	1 862 953 422
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	1 237 022 881	1 054 938 827
4	Titre VI : Transferts et interventions	-	7 603 091 105
	Financement intérieur	-	-
	Financement extérieur	-	-
<b>II. Dépenses en capital</b>		<b>1 817 601 836</b>	<b>1 817 601 836</b>
5	Titre VII : Equipements	1 817 601 836	1 817 601 836
	Financement intérieur	-	-
	Financement extérieur	-	-
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	-
	Financement intérieur	-	-
	Financement extérieur	-	-
	<b>Total</b>	<b>6 010 422 233</b>	<b>17 471 650 252</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

**10.**

**Ministère de l'Industrie et  
Développement des Petites et  
Moyennes Entreprises et Petites, et  
Moyennes Industries**

(Section 46)



**Responsable : S.E Louis KABAMBA WATUM, Ministre de l'Industrie et Développement des Petites et Moyennes Entreprises, et Petites et Moyennes Industries**

## **I. PRESENTATION DU MINISTERE**

### **1. Présentation stratégique du Ministère**

#### **1.1. Priorités Nationales**

La démarche de la vision du développement de la République Démocratique du Congo inscrite dans le Programme National Sectoriel de Développement (PNSD) est de le porter comme pays intermédiaire en 2021, pays émergent en 2030 et pays développé en 2050.

La vision du Ministère de l'Industrie et Développement des Petites et Moyennes Entreprises, et Petites et Moyennes Industries consiste à doter le pays d'un tissu industriel dynamique, compétitif, responsable en matière d'environnement et de développement durable fondé sur l'élargissement de la chaîne des valeurs pour plus d'emplois décents en vue de contribuer à l'éclosion d'une économie diversifiée et compétitive.

De cette vision, les objectifs principaux suivants ont été retenus:

- Faire du Congo un pool économique et industriel;
- Développer un potentiel attractif des investissements.

De façon spécifique de 2024 à 2027, le Ministère compte à travers cette politique:

- Accroître le nombre d'entreprises industrielles de 525 à plus de 2.000 unités;
- Atteindre au moins 1.000.000 d'emplois décents plus particulièrement ceux des jeunes et des femmes ;
- Former 80% d'Agents et Cadres du Ministère et les doter des moyens susceptibles d'améliorer leur rendement ;
- Accroître la contribution de l'industrie manufacturière au PIB à 28% contre 19,7% en 2017;
- Conquérir au moins 60% de la part du marché local et atteindre au moins 15% du marché régional pour les exportations.

#### **1.2 Politiques sectorielles**

La mission du ministère est de contribuer à la consolidation de la croissance et de la stabilité macroéconomique par l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique industrielle dynamique et inclusive pour le développement des capacités de production et du taux d'utilisation des capacités installées à partir des matières premières locales.

En vue de bien mener cette mission, le Ministère de l'Industrie s'est doté d'un Document de la Politique et des Stratégies Industrielles, « DPSI ».

Le Ministère compte à travers sa politique soutenir les industries d'exportation (EI) et celles pouvant garantir la substitution des importations (SI) par des produits générés localement. Dans la quasi-totalité des segments d'activités de l'économie, le Ministère favorisera à travers cette politique l'élargissement de la chaîne de création des valeurs. Cet élargissement débouchera sur une plus grande création d'emplois compte tenu des effets qu'il aura sur les interactions horizontales et verticales entre les secteurs et les unités de production.

### 1.3 Organisation et Domaines d'intervention du ministère

#### 1.3.1. Domaines d'intervention du ministère

Les attributions du Ministère de l'Industrie telles que détaillées dans l'Ordonnance n°03/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des ministères en République Démocratique du Congo peuvent se résumer en ces termes :

- ✓ Industrialisation du pays et intégration industrielle ;
- ✓ Encadrement de l'installation et de l'implantation des Etablissements industriels ;
- ✓ Promotion, encadrement technique et protection de l'industrie nationale ;
- ✓ Gestion de la propriété industrielle et la lutte contre la contrefaçon ;
- ✓ Elaboration et surveillance des normes pour les biens présents ou consommés sur le territoire national ;
- ✓ Gestion de la métrologie légale et de la normalisation ;
- ✓ Inspection technique des établissements industriels ;
- ✓ Mise en valeur de l'espace national et promotion d'un environnement favorable aux affaires ;
- ✓ Elaboration des normes tant pour les biens consommés localement que ceux destinés à l'exportation ;
- ✓ Promotion des nouvelles technologies appliquées à l'industrie en collaboration avec le Ministère ayant la recherche scientifique dans ses attributions ;
- ✓ Réalisation des études industrielles et production de statistiques industrielles ;
- ✓ Elaboration et mise en œuvre du schéma directeur d'industrialisation en collaboration avec les ministères concernés ;
- ✓ Protection des marques, inventions et brevets tant nationaux qu'étrangers ;
- ✓ Promotion des zones industrielles, des zones économiques spéciales et des corridors de développement industriel ;
- ✓ Coopération en matière industrielle, de transfert de technologie et des procédés industriels.

#### Les principaux textes légaux et réglementaires qui régissent le secteur sont :

- ✓ Ordonnance n°20/017 du 27 mars 2020 fixant les attributions des Ministères ;
- ✓ Loi n°082-001 du 7 janvier 1982 régissant la propriété industrielle ;
- ✓ Loi n°14/023 du 7 juillet 2014 fixant les règles relatives aux conditions et modalités de sauvetage de l'entreprise industrielle du Congo ;
- ✓ Décret n°12/021 du 18 juillet 2012 portant création d'une Zone Economique Spéciale sur le site de Maluku ;
- ✓ Décret n°15/007 du 14 avril 2015 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence des Zones Economiques Spéciales (AZES) ;
- ✓ Ordonnance n°75-271 du 22 août 1975 portant création d'un Comité National de Normalisation (CNN) ;
- ✓ Décret n°17/018 du 30 septembre 2017 portant interdiction de production, d'importation, de consommation et d'utilisation des sacs, sachets, films et autres emballages en plastiques ;
- ✓ Arrêté ministériel n°19/12/CAB/MIND/2015 du 23 décembre 2015 portant adoption des normes nationales et application de six (6) normes internationales sur les emballages en plastiques ainsi que quarante-huit (48) normes harmonisées

- COMESA relatives aux secteurs de l'agro-alimentaire, de l'électronique et de l'évaluation de la conformité et management qualité ;
- ✓ Arrêté interministériel n°001/CAB/MIN/PME/2012 et n°003/CAB/MIN/ECO & COM/2012 du 21 août 2012 portant interdiction de fabrication, d'importation et de commercialisation des emballages non biodégradables ;
  - ✓ Arrêté ministériel n°029/10/CAB/MIN/IND/2018 du 28 octobre 2018 portant adoption et application en normes nationales d'une (1) norme sur les allumettes ainsi que quatre-vingt-dix-sept (97) normes harmonisées COMESA relative au secteur de l'agro-alimentaire, de l'électronique de la construction, du textile et cuir ;
  - ✓ Arrêté ministériel n°037/01/CAB/MIND/2019 du 21 janvier 2019 portant réglementation de l'encadrement, de l'installation, de l'implantation et de la délocalisation des Etablissements industriels en République Démocratique du Congo ;
  - ✓ Arrêté interministériel n°022/MIN/IND/2010 et n°014/CAB/MIN/COMPME/2010 du 20 août 2010 portant réglementation du marché de la mitraille ;
  - ✓ Arrêté interministériel n°001/CAB/MIN/ECO/2007 et n°001/CAB/MIN/IND/2007 du 12 avril 2007 portant interdiction du commerce d'alcools, eaux de vie et liqueurs conditionnés dans le sachet ;
  - ✓ Arrêté interministériel n°012/CAB/MIND/LMM/2015 et n°099/09/MIND/2015 du 29 juin 2015 portant création du Comité d'opérationnalisation de la Cimenterie de MAIKO « CIMAIKO » ex Cimenterie de la Province Orientale (CIPOR) ;
  - ✓ Autres arrêtés portant adoption des normes.

### 1.3.2. Organisation du Ministère

Le Ministère de l'Industrie est organisé comme suit :

- ✓ Cabinet du Ministre ;
  - ✓ Secrétariat Général ;
  - ✓ Organismes sous – tutelle ;
  - ✓ Projets ;
  - ✓ Divisions provinciales.
- ❖ Le Cabinet du Ministre de l'Industrie est composé du :
- Ministre de l'Industrie ;
  - Directeur de Cabinet et son Adjoint ;
  - Collège des conseillers ;
  - Personnel d'appoint.
- ❖ Le Secrétariat Général est composé de :
- Direction des Services Généraux, des Ressources Humaines et des Finances (DSGRHF) ;
  - Direction des Etudes et Planification (DEP) ;
  - Direction de l'Inspection Technique Industrielle (DITI) ;
  - Direction du Développement Industriel (DDI) ;
  - Direction de la Normalisation et Métrologie Légale (DNML) ;
  - Direction de la Propriété Industrielle (DPI) ;
  - Direction Documentation, Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (DDANTIC) ;
  - Direction de Gestion des Espaces Industriels (DGEI) ;
  - Cellule de Communication et Vulgarisation.

- ❖ Les organismes sous tutelle du Ministère de l'industrie sont :
  - Bureau National d'Etudes et Planification Industrielle « BNEPI », Etablissement public ;
  - Fonds de Promotion de l'Industrie « FPI », Etablissement public.
  - Agence des Zones Economique Spéciales « AZES », Etablissement public.
  - Direction Générale des Corridors de Développement Industriel
  - Le Guichet de mise à Niveau (GMN) ;
  - Comité National de Normalisation (CNN) ;
  - Centre d'Appui à la Technologie et l'Innovation (CATI) ;
  - Conseil Congolais de Batterie (CCB).
- ❖ Projet
  - Opérationnalisation de la Cimenterie de MAIKO.
- ❖ Divisions provinciales.

## **2. Performances antérieures et perspectives**

### **2.1 Performances antérieures**

Le Ministère de l'Industrie a réalisé les performances ci-après :

- L'opérationnalisation de la Zone Pilote de Maluku dont 03 entreprises y sont déjà installées : Sté SAPHIRE CERAMICS pour la production des carreaux ; Sté VARUN BAVERAGE Ltd pour la production de boissons sucrées pepsi, UNIQUE PHARMA pour la production des produits pharmaceutiques.
- La ZES Kin-malebo pour la transformation des bois.
- Identification des sites de Miluna, Kalambambuyi, Songololo, Manono, Musienene et Banana.
- Le Ministère de l'Industrie a élaboré plusieurs normes dont le portefeuille est à 1250. Nous pouvons noter :
  - L'adoption de 36 normes nationales congolaises sur l'agro-alimentaire et leur mise en application,
  - L'adoption des normes nationales congolaises pour la panification et la pâtisserie, farine panifiable de manioc.
  - L'adoption des normes nationale congolaise pour les produits cosmétiques et détergents, les lubrifiants et les produits pétroliers, les ciments, les peintures et vernis, l'électrotechnique, la technologie de l'information et la sécurité, l'assainissement, l'environnement, eaux usée et des forages, sur les fruits, légumes et produit dérivé, forages de mines et leur mise en application.

### **2.2 Perspectives**

Le Ministère compte réaliser :

- L'aménagement des ZES à travers les zones industrielles ;
- La relance de parc agro-industriel de Bukangalonzo et d'autres entreprises en difficultés conformément à la Loi sur le sauvetage des industries ;
- La création des parcs agro-industriels ;
- Le développement des corridors du développement industriel ;
- L'installation d'un laboratoire d'assurance qualité et de métrologie.

Le Ministère projette :

- De ramener de 525 unités industrielles à plus de 1000 unités
- De conquérir le marché intérieur à plus 65 % et accroître à 15% l'exportation des produits manufacturés
- À créer plus de 1.000.000 d'emplois

3. Maquette Programmatique du Ministère

Tableau 1 : Maquette programmatique du Ministère de l'Industrie

SECTION 46: INDUSTRIE								
N°	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGR	Code Action	LIBELLE ACTION	Périmètre		
						Services normatifs	Opérateurs	
38	46							
		086	<b>Administration Générale de l'Industrie</b>					
				0861	Pilotage de la stratégie Ministérielle de l'Industrie	Cabinet du Ministre, Secrétariat Général; BNEPI; DSGRHF; DEP; DANTIC		
				0862	Coordination Administrative de l'Industrie	Cabinet du Ministre		
		087	<b>Développement du secteur de l'industrie</b>					
				0871	Amélioration des conditions d'implantation, de fonctionnement et de relance des industries	DDI, DNML, DPI	AZES, DGCDI	
				0872	Production des normes et audit de qualité dans les industries locales	DDI	DGCDI, GMN	
				0873	Implantation des espaces industriels (ZES, Corridors de développement, parcs industriels)	DNML, CNN		
				0874	Amélioration de la gestion de la propriété industrielle	DDI	AZES, DGCDI, CCB	
		088	<b>Appui à la création et à la réhabilitation d'entreprises</b>					
						DPI	CATI	
						DGEI		
				0881	Pilotage et administration du Fonds de Promotion de l'Industrie	DGEI		
				0882	Appui à la création et la relance d'entreprises	DGEI		

#### 4.Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère

Les objectifs les plus représentatifs du Ministère sont :

1. Renforcer les capacités institutionnelles du secteur ;
2. Créer et gérer les espaces industriels productifs ;
3. Appuyer les entreprises industrielles en difficultés.

**Tableau 2 : Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère**

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles du secteur									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice encours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Proportion des équipements acquis.	%	N.D	N.D	N.D	30	60	80	100
<b>Source</b> : Secrétariat General DSG									
<b>Mode de calcul</b> :(nombres des équipements acquis / nombre des besoins requis) x 100									
<b>Commentaires</b> : l'acquisition de ses équipements permettra la célérité dans le traitement des dossiers et moderniser la gestion de la propriété industrielle et autres directions. Il sied de noter que les années antérieures n'ont pas de données réelles du fait d'absence des états de lieux pour ladite période.									
2	Proportion des agents et cadres formés.	%	N/D	N.D	N.D	10	50	70	100
<b>Source</b> : Secrétariat General DSG									
<b>Mode de calcul</b> :(nombres des agents et cadres formés / nombres des agents et cadres prévus) X 100									
<b>Commentaires</b> : Efficacité, efficience et un rendement optimal.									
3	Proportion des textes légaux et réglementaires du Ministère revisités.	%	N/D	N.D	N.D	20	50	70	100
<b>Source</b> : DEP									
<b>Mode de calcul</b> :nombres des textes revisités sur nombres des textes à revisiter X 100									
<b>Commentaires</b> : la relecture des textes légaux et réglementaires du Ministère de l'Industrie permettra à ce dernier d'être efficace à l'accomplissement de ses missions.									
Objectif 2 : Créer et gérer les espaces industriels productifs									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice encours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Proportion des espaces industriels productifs créés	%			22	23	24	25	28
<b>Source</b> :AZES									
<b>Mode de calcul</b> : [Nombre d'espaces Industriels productifs créés/Nombre d'espaces Industriels Productifs Prévus] x100									
<b>Commentaires</b> :Création d'emploi et augmentation de la production industrielle									
<b>Objectif 3</b> : Appuyer les entreprises industrielles en difficultés									

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours 2024	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2021	2022	2023		2025	2026	2027
1	Proportion d'entreprises industrielles appuyées	%	ND	ND	ND	10	40	80	100
<b>Source</b> : Direction Développement Industriel									
<b>Mode de calcul</b> : [nombre des industries appuyées / nombre des industries en difficulté identifiées] X 100									
<b>Commentaires</b> : l'appui aux entreprises industrielles permettra de relancer la production du secteur									

## 5. Présentation des crédits par Programme

Tableau 3 : Présentation des crédits par Programme

N°	Code Programme	Intitulé du Programme	Prévisions 2025
1	086	Administration Générale de l'Industrie	102 916 214 399
2	087	Développement du secteur de l'industrie	36 825 252 691
3	088	Appui à la création et à la réhabilitation d'entreprises	292 446 728
<b>TOTAL</b>			<b>140 033 913 818</b>

Source : PLF 2025

## 6. Evolution des crédits

### 6.1 Evolution des crédits par titre

Tableau 4 : Projections des crédits par titre 2024 – 2027

Titre	2024(année en cours) Crédits Votés en Fc	Projections en FC
		2025
<b>I. Dépenses Courantes</b>	<b>40 952 938 795</b>	
Titre III : Dépenses de personnel	17 204 013 899	28 976 219 572
Titre IV : Biens et matériels	992 658 854	2 623 098 360
Titre V : Dépenses de prestations	3 246 817 330	3 205 289 242
Titre VI : Transferts et interventions	19509448712	28 744 073 573
<b>II. Dépenses en capital</b>	<b>30 748 264 757</b>	
Titre VII : Equipements	30 748 264 757	50 985 232 771
Financement intérieur		
Financement extérieur		
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière		25 500 000 000
Financement intérieur		
Financement extérieur		
<b>Total</b>	<b>71 701 203 552</b>	<b>140 033 913 818</b>

Source: PLF 2025

## 6.2. Evolution des crédits par rubriques Budgétaires

Tableau 5 : Projection de crédits par rubrique 2024 - 2025

Rubrique	Projection	
	2 024	2 025
	<b>71 701 203 552</b>	<b>140 033 913 818</b>
Contrepartie des Projets	200 010 000	200 010 000
Fonctionnement des Ministères	4 889 117 184	6 828 028 902
Fonds de Péréquation	-	-
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	15 987 495 358	25 222 120 219
Investissements sur Ressources Extérieures	17 624 218 034	17 624 218 034
Investissements sur Ressources Propres	12 924 036 723	58 661 004 737
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-	-
Rémunérations	16 667 172 899	28 089 378 572
Subventions aux Organismes Auxiliaires	3 409 153 354	3 409 153 354
Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	-	-

Source : LF 2024 et PLF2025

## II. PRESENTATION DES PROGRAMMES

### PROGRAMME 1 : (086) ADMINISTRATION GENERALE

**Pré-Responsable de programme : Jean Parfait NTABALA MURHANDIKIRE**

**Fonction : Secrétaire Général**

#### 1. Présentation stratégique du programme

##### 1.1 Périmètre du programme

Le programme Administration Générale est constitué de :

- ✓ Cabinet du Ministre ;
- ✓ Secrétariat Général;
- ✓ BNEPI ;
- ✓ DSGRHF;
- ✓ DEP;
- ✓ DANTIC.

##### 1.2 Stratégie du programme

Ce programme a pour but d'assurer le pilotage et la coordination administrative de l'ensemble du Ministère.

Les actions du programme « Administration Générale » passe par des réformes idoines du secteur:

- Le renforcement du rôle de l'Etat dans la mise en place des préalables institutionnels en vue d'impulser le changement. Ainsi, un accent particulier sera mis sur la structuration des institutions et des services de l'industrie congolaise pour leur permettre à mieux jouer le rôle dans un objectif d'efficacité, d'efficience et de transparence.
- Le renforcement de la planification et de la programmation à travers la réalisation des enquêtes industrielles.
- Le renforcement du système des statistiques industrielles.
- Mise en œuvre de la politique et des stratégies industrielles à travers le Plan Directeur d'Industrialisation.
- L'actualisation du répertoire et de la cartographie des entreprises industrielles.

##### 1.3. Objectifs du programme et les Indicateurs de performance

Les objectifs du programme sont :

- ✓ **Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles du secteur.**

Pour assurer le bon fonctionnement du Ministère il y a une nécessité de penser à la formation des agents et cadres en vue de s'acquitter avec efficacité dans les traitements des dossiers, mais aussi s'acquérir des différents équipements informatiques et matériels roulants, bâtiment administratif qui vont concourir à l'atteinte de l'objectif.

**Tableau 1.6 : Cadre de performance des objectifs du programme Administration Générale**

<b>Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles du secteur</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice encours 2024	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2025	2026	2027
1	Proportion du personnel féminin formé	%	ND	30%	30%	20%	60%	80%	100%
<b>Source :</b> DPSI									
<b>Mode de calcul :</b> Sommation des agents et cadres féminin formés sur nombre des agents prévus x 100									
<b>Commentaires :</b> Les cadres et Agents formés seront performants dans le traitement des dossiers et capables d'accompagner le processus d'industrialisation. 50%de cet effectif sera féminin.									
2	Proportion des équipements acquis	%	ND	30%	ND	30%	60%	80%	100%
<b>Source :</b> Secrétariat Général/DSG									
<b>Mode de calcul :</b> Nombres des équipements acquis/ nombre des équipements prévus x 100									
<b>Commentaires :</b> L'acquisition de ces équipements permettra la célérité dans le traitement des dossiers et la modernisation de la gestion de l'Administration. L'objectif de cet indicateur permettra d'acquérir les matériels roulants, les équipements et matériels de bureaux ainsi que les matériels informatiques									
3	Proportion des textes légaux et réglementaire du Ministère revisités.	%	N/D	N.D	N.D	20	50	70	100
<b>Source :</b> DEP									
<b>Mode de calcul :</b> [nombres des textes revisités / nombres des textes à revisiter] X 100									
<b>Commentaires :</b> la relecture des textes légaux et réglementaires du Ministère de l'Industrie permettra à ce dernier d'être efficace à l'accomplissement de ses missions.									

#### 1.4. Evolution des crédits du Programme

##### 1.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

**Tableau 1.7 : Ventilation des crédits par Rubrique**

N°	Rubrique	2024 Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
1	Contrepartie des Projets	200 010 000	200 010 000
2	Fonctionnement des Ministères	3 445 913 730	5 430 318 738
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	1 000 000 000	1 243 545 823
4	Investissements sur Ressources Extérieures	17 624 218 034	17 624 218 034
5	Investissements sur Ressources Propres	12 924 036 723	58 661 004 737
6	Investissements sur Transfert aux Provinces et ETD		
7	Rémunérations	11 200 274 999	19 681 254 296
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires		75 871 771
9	Fonds de Péréquation		
10	Transfert aux Provinces et ETD		
<b>Total</b>		<b>46 394 453 486</b>	<b>102 907 223 399</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

## 1.4.droits humains par Titre

Tableau 1.8. : Ventilation des crédits par titre

N°	Titre	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
<b>I. Dépenses courantes</b>		<b>14646188729</b>	
1	Titre III : Dépenses de personnel	11 540 735 999	20.390.706.296
2	Titre IV : Biens et matériels ;	724 296 134	2.381.228.930
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	2 268 356 596	2.226.828.808
4	Titre VI : Transferts et interventions	112 800 000	1.432.217.594
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>II. Dépenses en capital</b>		<b>30 748 264 757</b>	
5	Titre VII : Equipements	30 748 264 757	50.985.232.771
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière		25.500.000.000
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>Total</b>		<b>46 394 453 486</b>	<b>102.916.214.399</b>

Source LF 2024 et PLF 2025



**ROGRAMME2 :(087) DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'INDUSTRIE**

**Pré-Responsable de programme : NZINGA NGOMA Eugénie**

**Fonction : Directeur du Développement Industriel**

**2.Présentation stratégique du programme**

**2.1 Périmètre du Programme**

- ✓ DDI, DPI, DNML, DGCDI, CATI, AZES et CNN.

**2.2 Stratégie du Programme**

La stratégie consiste à la mise en œuvre des actions suivantes:

- Implantation des zones économiques spéciales (ZES) sur le territoire national;
- Appui à l'implantation des parcs agro-industriels;
- Développement des corridors;
- Modernisation de la gestion de la protection de la propriété industrielle et des droits intellectuels (brevet, marque, licence, ...);
- Appui aux industries innovantes ;
- Opérationnalisation du Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation «CATI»;
- Elaboration, adoption et promulgation de la loi sur la normalisation et la métrologie légale;
- Elaboration et homologation des normes nationales et adoption des normes internationales;
- Dotation en équipement de métrologie légale;
- Sensibilisation et vulgarisation à la culture normative.

**2.3 Objectifs et Indicateurs de performance du Programme**

Les objectifs du programme sont :

- ✓ Objectif 1 : Créer et gérer les espaces industriels productifs
- ✓ Objectif 2 : Renforcer le Plan RDC–OMPI sur le développement de la propriété industrielle.

**Tableau 2.6 : Cadre de performance des objectifs du programme développement du secteur de l'industrie 2021-2027**

<b>Objectif 1 : Créer et gérer les espaces industriels productifs</b>									
<b>Indicateurs</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>			<b>Exercice en cours</b>	<b>Cibles</b>		
<b>N°</b>	<b>Nom de l'indicateur</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
1.	Taux d'espaces industriels productifs Créés.	%	ND	ND	ND	20	50	70	100
<b>Source :AZES</b>									
<b>Mode de calcul : [Nombre d'espaces industriels créés / le nombre total d'espaces prévus] X 100</b>									
<b>Commentaires :la création des espaces industriels permettra de désenclaver le territoire nationale en pool industriels et l'intégration des industries</b>									

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
2.	Nombre des industries implantées par zone	%	ND	ND	ND	ND	70	85	100
<b>Source :</b> Budget d'investissement									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre industriels implantés par espaces industriels sur nombre d'industrie prévus par espaces industriels X 100									
<b>Commentaires :</b> L'implantation des industries par espaces industriels permettra des boosters le secteur industriels et les changements profonds de la structure économique									
3	Nombre d'entreprises innovantes respectant la Responsabilité Sociale et Environnementale	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Source :</b> DDI et DITI									
<b>Mode de calcul :</b> Comptage									
<b>Commentaires :</b> Le respect des normes environnementale et sociale diminuera la pollution dans le secteur.									
<b>Objectif 2. : Renforcer la coopération RDC-OMPI sur le développement de la propriété industrielle.</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2022	2022	2023		2024	2025	2026
1.	Taux de participation aux activités de OMPI	%	ND	ND	ND	0	10	40	100
<b>Source :</b> Secrétariat Général à l'Industrie / CATI									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre de participation aux activités à OMPI/ Nombre d'activités prévues par OMPI x 100									
<b>Commentaires :</b> amélioration de la gestion de la protection de la propriété industrielle									
2.	Nombre de participants au salon des inventeurs	%	ND	ND	ND	10	30	70	100
<b>Source :</b> DPSI									
<b>Mode de calcul :</b> [Nombre de participation au salon/ Nombre de salon prévu] x 100									
<b>Commentaires :</b> Assurer la promotion des inventions et des découvertes dans le secteur de l'industrie									

## 2.4 Evolution des actions du programme

### 2.4.1. Evolution par rubrique Budgétaire

**Tableau 2.7 : Ventilation des crédits par Rubrique**

Rubrique	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
Contrepartie des Projets	200.010.000	0
Fonctionnement des Ministères	5.389.117.184	1 117 150 408
Fonds de Péréquation		0
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	<b>24.487.497.358</b>	<b>23 978 574 396</b>
Investissements sur Ressources Extérieures	17.624.218.034	0
Investissements sur Ressources Propres	41.424.036.723	0
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD		0
Rémunérations	16.667.172.892	8 396 246 304
Subventions aux Organismes Auxiliaires	3.409.153.354	3 333 281 583
Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)		
<b>Total</b>	<b>239 663 571</b>	<b>36 825 252 691</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

### 2.4.2. Evolution par Titre

**Tableau 2.8 : Ventilation des crédits par Titre**

N°	TITRE	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
<b>I</b>	<b>Dépenses courantes</b>	<b>239 663 571</b>	<b>36 825 252 691</b>
1	Titre III : Dépenses de personnel		8 517 717 304
2	Titre IV : Biens et matériels ;		201 528 650
3	Titre V : Dépenses de prestations ;		794 150 758
4	Titre VI : Transferts et interventions	239 663 571	27 311 855 979
5	Financement intérieur		
6	Financement extérieur		
<b>II</b>	<b>Dépenses en capital</b>		
1	Titre VII : Equipements		
2	Financement intérieur		
3	Financement extérieur		
4	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière		
5	Financement intérieur		
6	Financement extérieur		
<b>Total</b>		<b>239 663 571</b>	<b>36 825 252 691</b>

Source : LF 2024, PLF 2025



**PROGRAMME 3 :(088) Appui à la création et à la réhabilitation d'entreprises**

**Pré - Responsable de programme : LUMPUNGU LUMPUNGU Léopold**

**Fonction : Directeur de Gestion des Espaces Industriels**

**3.Présentation stratégique du programme**

**3.1 Périmètre du Programme**

DGEI, DNML, COMESA, , et FPI

**3.2 Stratégie du Programme**

La stratégie du programme repose sur le renforcement des liens de coopération avec les partenaires au développement.

**3.3 Objectifs et Indicateurs de performance**

Les objectifs du programme sont :

- ✓ Objectif 1 : financer les projets structurants et les projets industrialisant
- ✓ Object 2 : Identifier et Appuyer les entreprises industrielles en difficultés

**Tableau 3.6. : Cadre de performance des objectifs du programme Appuie à la création et à la réhabilitation d'entreprises 2024-2027**

<b>Objectif 1 : Financer les projets structurants et industrialisants</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1.	proportion des projets financés	%	ND	ND	ND	ND	50	75	100
<b>Source :DDI</b>									
<b>Mode de calcul :</b> [Nombre des projets financés / nombre total prévus] X 100									
Commentaires : les financements des projets structurants permettront à réduire la dépendance économique due aux importations									

<b>Objectif 2 : Identifier et Appuyer les entreprises industrielles en difficultés</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Proportion d'entreprises diagnostiquées	%	ND	ND	ND	ND	60	80	100
<b>Source :DDI</b>									
<b>Mode de calcul :</b> [Nombre d'entreprises diagnostiquées / nombre total d'entreprises en difficultés] X 100									
<b>Commentaire :</b>									

2	Nombre d'industries relancées	Nombre	ND	ND	ND	10	15	25	35
<b>Source</b> : Direction du Développement Industriel									
<b>Mode de calcul</b> : [Nombre d'entreprises en difficulté relancées/ Nombre total d'entreprises diagnostiquées] x100									
<b>Commentaires</b> : La relance des industries permettra de redynamiser le secteur de l'industrie									
3	Nombre de séances de vulgarisation des textes du secteur	Nombre	ND	ND	ND	10	30	60	100
<b>Source</b> : Direction du Développement Industriel									
<b>Mode de calcul</b> : Sommation de séances de vulgarisation des textes du secteur									
<b>Commentaires</b> : La vulgarisation des textes du secteur permettra aux opérateurs économiques de s'imprégner des dits textes pour son application.									

### 3.4. Evolution des crédits du programme

#### 3.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 3.7 : Ventilation des crédits par Rubrique

Rubrique	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
Contrepartie des Projets	200.010.000	
Fonctionnement des Ministères	<b>5.389.117.184</b>	<b>280 559 756</b>
Fonds de Péréquation		
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	24.487.495.358	
Investissements sur Ressources Extérieures	17.624.218.034	
Investissements sur Ressources Propres	<b>41.424.036.723</b>	
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD		
Rémunérations	16.667.172.299	11 886 972
Subventions aux Organismes Auxiliaires	3.409.153.354	
Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)		
<b>Total</b>		<b>292 446 728</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

#### 3.4.2. Evolution par titre

Tableau 3.8 : Ventilation des crédits par Titre

N°	TITRE	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
<b>I</b>	<b>Dépenses courantes</b>	<b>88 625 593 983</b>	<b>292 446 728</b>
1	Titre III : Dépenses de personnel (36625)	<b>536.841.000</b>	<b>67 795 972</b>
2	Titre IV : Biens et matériels ; (46011)	<b>1.300.905.853</b>	<b>40 340 780</b>

3	Titre V : Dépenses de prestations ; (56185)	203.136.300	184 309 976
4	Titre VI : Transferts et interventions		
5	Financement intérieur		
6	Financement extérieur		
<b>II</b>	<b>Dépenses en capital</b>	<b>797 630 345 852</b>	
1	Titre VII : Equipements		
2	Financement intérieur		
3	Financement extérieur		
4	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	797 630 345 852	
5	Financement intérieur		
6	Financement extérieur		
<b>Total</b>		<b>886 255 939 835</b>	<b>292 446 728</b>

Source :LF 2024



# **VOLUME II.**



**11.**

**Ministère du Commerce  
Extérieur**

**(Section 47)**



## I. **PRESENTATION DU MINISTERE**

**Responsable du Ministère : SE. Julien PALUKU KAHONGYA, Ministre**

### 1. **Présentation stratégique du ministère**

#### 1.1. **Priorités Nationales**

La vision du Gouvernement dans le secteur du commerce extérieur est de rendre son économie plus compétitive sur le plan régional, continental et international afin d'améliorer ses positions en matière d'intégration au commerce international, de contribuer au bien-être de la population à travers la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) ainsi qu'à l'émergence de la RDC à l'horizon 2030.

En d'autres termes, le Gouvernement tient à développer un environnement économique propice dans lequel les échanges intérieurs et extérieurs prennent leurs essors sans entrave, désenclavant ainsi le territoire national, intégrant le marché intérieur, et renforçant les connexions aux circuits commerciaux régionaux et internationaux, l'enjeu majeur étant celui de parvenir à une croissance économique forte, durable et inclusive.

Au moment où le Gouvernement se préoccupe à mobiliser les ressources pour la mise en œuvre de cet instrument qui est le Cadre Budgétaire à moyen Terme (CBMT), cet élan a été mis à l'épreuve par la pandémie de la COVID 19 et à l'observance des mesures de distanciation sociale tant dans les pays en développement que ceux dits développés.

Il n'est plus à démontrer que cette pandémie qui a frappé de plein fouet l'humanité toute entière a à coup sûr eu des effets pervers sur l'économie mondiale et avec une certaine acuité au sein des pays en développement dont les économies sont quasiment extraverties comme la République Démocratique du Congo. Ces économies sont pour la plupart tributaires du secteur minier, fortement dépendant des intrants et des produits de première nécessité importés. La tendance à la baisse des exportations des industries extractives en sont des signes précurseurs les plus probants.

#### 1.2. **Politiques sectorielles**

Le Ministère du Commerce Extérieur a pour missions la promotion du commerce extérieur, l'étude des propositions sur l'orientation générale et sectorielle de la politique du commerce extérieur, négociation, contrôle et suivi des Accords commerciaux, mobilisation des recettes ainsi que la réglementation du commerce.

Pour y parvenir, le Gouvernement congolais a engagé un certain nombre de réformes en plus de l'alignement de son Cadre Réglementaire et Juridique du Commerce au droit OHADA. Il s'agit notamment :

- Du renforcement des capacités d'analyse et de négociation commerciale du Ministère en charge du commerce extérieur ;
- De l'amélioration de l'information sur le commerce extérieur notamment par l'informatisation des opérations d'importations et d'exportations.
- De la mise en œuvre de l'Accord de Facilitation des Echanges de l'Organisation Mondiale du Commerce ;
- De la mise en place d'un Guichet unique intégral du Commerce Extérieur pour faciliter les opérations d'importation et d'exportation ;
- De la meilleure participation dans les Communautés Economiques Régionales (CERs) à travers les instruments des politiques commerciales ;
- De l'adhésion à l'Accord instituant la Zone de Libre Echange Continentale de l'Union africaine (ZLECAF) ;

- De la création de l'Agence Nationale de Promotion des Exportations (ANAPEX).

Conformément aux missions dévolues au Ministère du commerce extérieur par l'Ordonnance n°22/003 du 7 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, la stratégie du Ministère se réalise autour de deux programmes, à savoir :

- Administration Générale et
- Commerce extérieur.

### **1.3. Organisation et Domaines d'intervention du Ministère**

#### **1.3.1. Domaines d'intervention du Ministère**

Le secteur du Commerce Extérieur est régi par plusieurs textes légaux et réglementaires, notamment : la Constitution du 18 février 2006 telle que modifiée à ce jour, l'Ordonnance n°22/003 du 7 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, la Loi n° 073-009 du 5 Janvier 1973 dite particulière sur le commerce telle que modifiée par l'Ordonnance-loi n°74-014 du 10 juillet 1974 et par l'Ordonnance-loi n°80-010 du 30 Juillet 1980 et le code des douanes.

Conformément à l'ordonnance sus évoquée, le Ministère du Commerce Extérieur a pour missions :

- La promotion du commerce extérieur et études des propositions sur les orientations générales et sectorielles de la politique du commerce extérieur ;
- De prendre des mesures susceptibles de contribuer à la restauration de compétitivité extérieure des produits congolais exportables, notamment en identifiant toutes les entraves structurelles, administratives, financières, tarifaires ou humaines ;
- La recherche des voies et moyens susceptibles de procurer à l'industrie nationale des nouveaux débouchés à travers la rationalisation de la participation du pays aux foires et autres manifestations extérieures, l'exploitation des informations économiques relatives au commerce avec les pays étrangers, aux conventions et pratiques régissant les relations commerciales internationales ;
- La négociation, le contrôle et le suivi des Accords commerciaux multilatéraux, régionaux et bilatéraux ;
- Le contrôle de la qualité, de la quantité et de la conformité aux normes des marchandises produites localement, ainsi que des marchandises à l'import, à l'export et au transit ;
- La politique générale des importations, des exportations et de réexportation, en collaboration avec le Ministère ayant l'Economie dans ses attributions ;
- La régulation des procédures à l'importation, à l'exportation et au transit.

#### **1.3.2. Organisation du Ministère**

Le Ministère du Commerce Extérieur est constitué de trois composantes à savoir : le Cabinet du Ministre, l'Administration du Commerce ainsi que de trois Etablissements publics sous-tutelles dont : l'Office Congolais de Contrôle (OCC), la Foire Internationale de Kinshasa (FIKIN) et l'Agence Nationale pour la Promotion des Exportations (ANAPEX). Aussi, le Ministère travaille en collaboration avec certaines Agences publiques et privées dont les objectifs concourent à la promotion du commerce extérieur mais dépendant d'autres ministères ou indépendante.

## **2. Performances antérieures et perspectives**

### **2.1. Performances antérieures**

#### **Indicateurs :**

1. Taux annuel des ressources humaines formées :

Années 2021, aucune formation n'a été prévu dans le plan annuel des formations vus le faible taux des crédits alloués par le trésor, tandis que pour les années 2022 et 2023 sur fonds propres

de l'Administration, la Direction des ressources humaines a prévu un module de renforcement des capacités pour les officiers des polices judiciaires du service de l'inspection au nombre de 54 agents et cadres, dont 10 femmes soit 19 % et 44 hommes soit 81%.

En 2022, il y avait une formation sur les renforcements des capacités sur les femmes congolaises dont le financement a été fait par nos partenaires chinois, au total 478 femmes dont 235 femmes ont été retenues soit 49 % de participation.

En 2023, la performance a atteint 58 % des formées sur fonds propres, c'est ainsi que nous souhaitons atteindre la cible en 100% avec comme répartition : 63 en 2024 ;65% en 2025 ;75% en 2026 et 100% en 2027 et cela par rapport au plan des formations pluriannuelles.

## 2. Taux de textes de lois revus sur réalisés :

En 2021, il y a aucune révision, en 2022 nous avons réalisés la proportion de 66% par rapport aux textes de lois prévus, soit la performance a été atteinte par rapport aux 6 textes de lois. Nous projections à atteindre la cible soit 50% en 2025 ; 50% en 2026 et 100% en 2027.

3. Taux de notification de textes de lois à l'OMC, en 2021,2022,2023,2024 il n'y a pas disponibilité des données, en 2025 et 2026 nous comptons réaliser 40% et 60% pour atteindre 100% en 2027.

4. Nombre de Directions équipées : en 2021 aucune n'a été Direction équipée, en 2022 et 2023 il y a 10 Directions équipées, nous comptons équiper 12 Directions et services en 2025 et 13 directions en 2026 pour atteindre 100% en 2027.

5. Taux d'évaluation des recommandations sur les politiques commerciales : sur l'ensemble de 85 recommandations, 5 ont été appliquées soit 6% pour l'année 2021 ; en 2022, 5 autres recommandations ont été appliquées soit 6%, en 2023, 5 recommandations ont été appliquées soit 7%, en 2024 jusqu'à ce jour 5 recommandations ont été appliquées soit 7% pour les années cibles nous comptons atteindre 20% au courant de l'année 2025, en 2026 nous prévoyons atteindre 50% des recommandations. Cela coïncidera avec la présentation du 3<sup>e</sup> examen des politiques commerciales de la RDC

6. Taux de réalisation des mesures de régulation du Commerce Extérieur :

De 2021 en 2023 les données n'ont pas été disponibles quant aux prévisions. Nous estimons réaliser 50% en 2025, 70% en 2026 et atteindre 100% en 2027 à conditions que les crédits soient consommés.

## 2.2. Perspectives

- Promouvoir le Commerce Extérieur ;
- Suivre et évaluer des politiques commerciales de la RDC ;
- Finaliser, mettre en œuvre la stratégie nationale et l'adhésion dans la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF),
- Promouvoir la diversification des exportations à travers l'Agence Nationale de Promotion des Exportations (ANAPEX) ;
- Finaliser le processus de dématérialisation du numéro import-export ;
- Renforcer les capacités institutionnelles ;
- Renforcer les mesures de contrôle de qualités des produits et services ;
- Adapter la réglementation à l'environnement socio-économique actuel par la révisitation de certains textes ;
- Maximiser les recettes ;
- Assurer le fonctionnement effectif du Comité National de Facilitation des Echanges en République Démocratique du Congo ;
- Multiplier les actions de plaidoyer pour la ratification de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges.

3. Maquette Programmatische

Tableau 1 : Maquette Programmatische du Ministère du Commerce Extérieur

CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRA MME	LIBELLE Code Action	LIBELLE ACTION	Périmètre	
						Services normatifs	Opérateurs
47	COMMERCE EXTÉRIEUR						
		089			Administration Générale du Commerce Extérieur		Cabinet du Ministre, Secrétariat général, Direction des Ressources Humaines, Direction d'Etudes et Planification, Direction Administrative et Financière, Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics, Cellule Technique d'Appui, Direction des Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, Centre de référence de l'OMC
				0891	Pilotage de la stratégie ministérielle		Cabinet du Ministre
				0892	Coordination Administrative		Secrétariat général, Direction des Ressources Humaines, Direction Administrative et Financière, Cellule Technique d'Appui, Direction des Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, Direction d'Etudes et Planification, Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics, Centre de Référence de l'OMC.

		090	<p>Commerce Extérieur</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction de la Promotion du Commerce Extérieur ;</li> <li>- Direction Accords commerciaux Bilatéraux et Frontaliers ;</li> <li>- Service de l'inspection ;</li> <li>- Direction de l'Import-Export et Transit ;</li> <li>- Direction des Accords commerciaux Régionaux et Multilatéraux,</li> <li>- Direction des Contentieux commerciaux;</li> <li>- Direction de Commerce des Services</li> <li>- Service Spécialisé Projet Cadre Intégré Renforcé ;</li> <li>- Commission Nationale de Mercuriale des prix des produits à marchés exportés par la Rdc ;</li> <li>- CSPGUICE (Comité de Suivi du Projet de Guichet Unique du Commerce Extérieur)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Anapex</li> <li>- Fikin</li> <li>- OCC</li> </ul>
--	--	-----	---------------------------	---	--

0901	Promotion et facilitation des échanges	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction de la Promotion du Commerce Extérieur ;</li> <li>- Direction des Accords commerciaux Bilatéraux et Frontaliers ;</li> <li>- Direction des Accords commerciaux régionaux et Multilatéraux ;</li> <li>- Direction de Commerce des Services</li> <li>- CSPGUICE (Comité de Suivi du Projet de Guichet Unique du Commerce Extérieur) ;</li> <li>- Direction de l'Import-Export et Transit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Anapex</li> <li>- Fikin</li> <li>- OCC</li> </ul>
0902	Contrôle de qualité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service de l'inspection</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- OCC</li> </ul>
0903	Mise en œuvre de la stratégie nationale des exportations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction de la Promotion du Commerce extérieur, Service Spécialisé Projet Cadre Intégré Renforcé</li> <li>- Commission Nationale de Mercuriale des prix des produits à marchés exportés par la Rdc ;</li> <li>- Direction de l'Import-Export et Transit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Anapex</li> </ul>

0904	<p>Mise en œuvre et Suivi des politiques commerciales nationales sectorielles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction de la Promotion du Commerce Extérieur</li> <li>- Direction des Accords commerciaux Bilatéraux et Frontaliers,</li> <li>- Direction des Contentieux commerciaux ;</li> <li>- Direction des Accords commerciaux Régionaux et Multilatéraux ;</li> <li>- Direction du commerce des services.</li> </ul>	
------	---	---	--

#### 4. Objectifs et Indicateurs les plus représentatifs

Les objectifs les plus représentatifs sont :

- Objectif 1 : Promouvoir le commerce extérieur et diversifier les exportations des biens et services ;
- Objectif 2 : Assurer le suivi et l'évaluation de la politique commerciale de la RDC.

**Tableau 2 : Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère**

<b>Objectif 1 : Promouvoir le commerce extérieur et diversifier les exportations des biens et services</b>									
1	Indicateurs	Unité de mesure	Réalisation			Exercice en cours	Cibles		
			2021	2022	2023		2024	2025	2026
	Taux de couverture du commerce extérieur	%	Nd	Nd	Nd	Nd	70	85	100
<b>Source</b> : Promotion Commerce extérieur ; Direction de l'import-export et transit									
<b>Mode de calcul</b> : (Valeur totale des biens et services exportés/valeur totale des biens et services importés) X100									
<b>Commentaires</b> : il permet de mesurer le volume total des biens et services exportés par rapport à celui des biens et services importés									
2	Taux annuel des filières identifiées	%	25	22	33	47	70	80	100
<b>Source</b> : Direction de la Promotion du Commerce extérieur et le Service Cadre Intégré Renforcé									
<b>Mode de calcul</b> : (Nombre de filières identifiées / le Total des filières existantes) X 100									
<b>Commentaires</b> : Ce taux mesure la proportion des filières des produits et services identifiés par rapport aux filières existantes pour exportation (62 filières ont été identifiées qui feront objet de la diversification)									
<b>Objectif 2 : Assurer le suivi et évaluation de la politique Commerciale de la RDC.</b>									
1.	Taux d'exécution des recommandations de l'OMC sur la politique commerciale	%	Nd	Nd	Nd	Nd	50	75	100
<b>Source</b> : Direction d'Etudes et Planification									
<b>Mode de calcul</b> : (Nombre des recommandations réalisées / nombre total des recommandations formulées) x100.									
<b>Commentaires</b> : Ce taux permet de mesurer la mise en œuvre des recommandations formulées par les autres membres de l'OMC lors de l'examen de la politique commerciale									

## 5. Présentation des Crédits par Programme

Tableau 3 : Présentation des crédits par programme 2024 - 2025

CODE PROG.	PROGRAMME	Crédits votés 2024 (en FC)	Prévisions 2025 (en FC)
089	Administration générale		38 323 472 306
090	Commerce extérieur		20 964 230 533
<b>Total</b>			<b>59 287 702 839</b>

Source : PLF 2025

## 6. Evolution des crédits

### 6.1. Evolution des crédits par titres 2024 - 2025

Tableau 4 : Projections des crédits par Titre 2024 - 2025

N°	Titre	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Projections en FC
			2025
<b>I. Dépenses courantes</b>			<b>33 862 915 238</b>
1	Titre III : Dépenses de personnel		21 421 087 953
2	Titre IV : Biens et matériels		888 235 313
3	Titre V : Dépenses de prestations		3 987 878 603
4	Titre VI : Transferts et interventions		7 565 713 369
<b>I. Dépenses en capital</b>			<b>25 424 787 601</b>
5	Titre VII : Equipements		17 969 337 019
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière		7 455 450 582
<b>Total</b>			<b>59 287 702 839</b>

Source : PLF 2025

## 6.2. Evolution des crédits par rubrique budgétaire

**Tableau 5 : Projections des crédits par Rubrique 2024 – 2025**

Rubrique	2024 (année en cours) Crédits votés	Projections en FC
		2025
<b>Commerce Extérieur</b>	<b>53 681 086 062</b>	<b>59 287 702 839</b>
Contreparties des Projets	1 320 144 624	1 320 144 624
Fonctionnement du ministère	4 604 751 670	6 465 226 837
Intervention économique, sociales, culturelles, et scientifiques	6 859 915 892	7 565 713 369
Investissement sur ressource extérieure	16 674 192 395	16 674 192 395
Investissement sur ressources propres	7 450 000 000	7 430 450 582
Rémunération	16 772 081 481	19 831 975 032

Source : LF 2024, PLF 2025 et CDMT Central 2025-2027

## II. PRESENTATION DES PROGRAMMES

### Programme 1 : (089) ADMINISTRATION GENERALE DU COMMERCE EXTERIEUR

Pré-responsable du Programme : Jules MUILU MBO

Fonction : Secrétaire Général au Commerce Extérieur

#### 1. Présentation Stratégique du Programme

##### 1.1. Périmètre du Programme

Le cabinet du Ministre, le Secrétariat Général, la Direction des Ressources Humaines (DRH), la Direction Administrative et Financière (DAF), la Direction d'Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (DANTIC), la Direction d'Etudes et Planification (DEP), la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics (CGPMP), la Cellule Technique d'Appui (CTA) et le Centre de référence de l'OMC.

##### 1.2. Stratégie du Programme

Le Programme a pour but d'assurer la coordination administrative de l'ensemble du Secrétariat Général au Commerce Extérieur.

L'action du programme passe par le renforcement du cadre institutionnel de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des politiques commerciales ainsi que le développement des capacités en ressources humaines.

En effet, la bonne formulation, la mise en œuvre et le suivi efficace de la politique commerciale nationale passent nécessairement par l'existence d'un cadre institutionnel approprié pour exercer le leadership requis et efficient, inspirer la confiance des acteurs et concilier le caractère transversal du commerce et son lien avec les domaines sectoriels. Aussi, ce cadre devra permettre l'adaptation aux évolutions et mutations de l'environnement tant national, régional

qu'international.

Toutefois, des multiples faiblesses limitent l'efficacité de l'action du Programme : faible suivi des progrès de la stratégie sectorielle, lenteur dans la mise en œuvre des réformes et la faible qualité de la formation des ressources humaines.

Ce Programme a pour objectif : (1) Renforcer les capacités institutionnelles en matière de la coordination administrative, (2) Promouvoir une gestion performante des ressources humaines, (3) Développer le système de communication et d'information sur le commerce extérieur, (4) une bonne gouvernance financière.

### 1.3. Objectifs du programme et les indicateurs de performance

- a. Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles en matière de coordination administrative
- b. Objectif 2 : Promouvoir une gestion performante des ressources humaines et financières
- c. Objectif 3 : Développer le système de communication et d'information sur le commerce extérieur

**Tableau 1.6 : Cadre de Performance des Objectifs du Programme Administration Générale**

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles en matière de coordination administrative																
1	Indicateurs	Unité de mesure	Réalisation						Exercice en cours		Cibles					
			2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027	
1	Taux annuel des ressources humaines formées	%	81		77		96		87 Juin		61		76		100	
		%	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	
			62	19	32	45	53	43	51	36	40	21	50	26	60	40
<b>Source :</b> Secrétariat Général au commerce Extérieur, DRH (plan annuel de formation)																
<b>Mode de calcul :</b> (Nombre des ressources humaines formées / Total des ressources humaines à former) x 100																
<b>Commentaires :</b> ce taux permet d'évaluer les compétences et les connaissances des ressources humaines utilisées.																
2	Taux d'acquisition d'équipements et matériels	%	Nd		Nd		40		50		70		85		100	
<b>Source:</b> DAF et CGPMP																
<b>Méthode de calcul :</b> Nombre d'équipements et matériels livrés / nombre d'équipements et matériels prévus x 100.																
<b>Commentaires :</b> Ce taux renseigne le nombre d'équipements et matériels prévus dans la Loi de Finances et réceptionnés pour efficacité des services et aussi, s'adapter aux changements afin d'améliorer la performance et la résilience.																
3	Taux des textes révisés régissant le commerce extérieur	%	Nd		66		Nd		En cours		50		75		100	
<b>Source:</b> Secrétariat Général																
<b>Méthode de calcul :</b> nombre textes revisités / total des textes prévus X 100																
<b>Commentaires :</b> ce taux représente le nombre des textes légaux et règlementaires révisés par rapport aux textes prévus (Lois, Décrets, Arrêtés ministériels et interministériels).																
Objectif 2 : Promouvoir une gestion performante des ressources humaines et financières																
1.	Taux de mise en œuvre du plan annuel de formation	%	Nd		66		70		50 Juin		66		75		100	
<b>Source :</b> Secrétariat Général, DRH																
<b>Mode de calcul :</b> Nombre de formations réalisées / Nombre de formations prévues dans le plan de formation x100																

**Commentaires** : Ce taux permet de développer le niveau de connaissance ainsi que les compétences des agents et cadres du Ministère du Commerce Extérieur pour améliorer leurs performances et le bien-être au travail.

2	Taux annuel d'exécution des dépenses budgétaires	%	16	23	19	En cours	100	100	100
---	--	---	----	----	----	----------	-----	-----	-----

**Source** : Direction Administrative et Financière

**Mode de calcul** : Total crédits consommés/Total crédits alloués X 100

**Commentaires** : Ce taux mesure le niveau d'exécution du budget du Ministère du Commerce Extérieur

3.	Taux annuel de mobilisation des recettes	%	118	160	104	en cours	100 100	100	100
----	--	---	-----	-----	-----	----------	------------	-----	-----

**Source** : DAF, Import-export

**Mode de calcul** : Recettes totales réalisées/Recettes assignées X 100

**Commentaires** : Ce taux mesure le niveau de mobilisation des recettes assignées au Ministère du Commerce Extérieur. (Ce taux est toujours en dépassement)

**Objectif 3 : Développer le système de communication et d'information sur le commerce extérieur**

1.	Taux de publication semestrielle de magazines	%	0	0	0	50	100	100	100
----	---	---	---	---	---	----	-----	-----	-----

**Source** : Cellule Technique d'Appui

**Mode de calcul** : (Nombre de publications faites / Nombre de publications prévues) X 100

**Commentaires** : Cet indicateur permet de porter à la connaissance de tous, les activités de l'administration du Commerce Extérieur.

2	Taux de couverture du portail Ministériel en informations commerciales	%	Nd	Nd	Nd	33	55	70	100
---	--	---	----	----	----	----	----	----	-----

**Source** : Direction d'Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

**Mode de calcul** : Nombre d'informations logées/ nombre d'informations prévues X100

**Commentaires** : Ce taux permet de mettre à la connaissance de tous, les informations de l'administration du Commerce Extérieur.

#### 1.4. Evolution des crédits du Programme

##### 1.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

**Tableau 1.7 : Ventilation des crédits par Rubrique 2025**

N°	RUBRIQUE	PREVISIONS 2025 en FC
1	Contrepartie des Projets	1 320 144 624
2	Fonctionnement des Ministères	3 754 172 173
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	1 000 000 000
4	Investissements sur Ressources Extérieures	16 674 192 395
5	Investissements sur Ressources Propres	2 430 450 582
6	Rémunérations	13 144 512 532
<b>Total</b>		<b>38 323 472 306</b>

Source : PLF 2025

**1.4.2. Evolution par titre****Tableau 1.8 : Ventilation des crédits par Titre**

<b>N°</b>	<b>TITRE</b>	<b>PREVISION 2025 EN FC</b>
<b>I.</b>	<b>Dépenses courantes</b>	<b>35 868 021 724</b>
1	Titre III : Dépenses de personnel	14 105 989 835
2	Titre IV : Biens et matériels ;	450 269 570
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	2 342 425 300
4	Titre VI : Transferts et interventions	1 000 000 000
5	Titre VII : Equipements	17 969 337 019
<b>II.</b>	<b>Dépenses en capital</b>	<b>2 455 450 582</b>
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	2 455 450 582
<b>Total</b>		<b>38 323 472 306</b>

Source : PLF 2025



## PROGRAMME 2 : (090) COMMERCE EXTERIEUR

Pré-Responsable du Programme : MALALA KOSISEKI Roger

Fonction : Directeur des Accords Commerciaux Multilatéraux et Régionaux

### 2. Présentation Stratégique du Programme

#### 2.1. Périmètre du Programme

Les entités couvertes par le programme Commerce Extérieur sont les suivantes :

- Direction de la Promotion du Commerce extérieur ;
- Direction des Accords commerciaux bilatéraux et Frontaliers ;
- Direction des Accords commerciaux Multilatéraux et Régionaux ;
- Direction de Commerce des services
- Direction Import- Export et Transit ;
- Direction des Contentieux commerciaux ;
- Service de l'inspection ;
- Service Spécialisé Projet Cadre Intégré Renforcé ;
- Commission Nationale de Mercuriale des prix ;
- Comité des suivis des projets de guichet unique intégral du commerce extérieur (CSPGUICE)
- Guichet unique Intégrale
- Agence Nationale pour la Promotion des Exportations (ANAPEX) ;
- Foire Internationale de Kinshasa (FIKIN)

#### 2.2. Stratégie du Programme

Dans la perspective de rendre l'économie du pays plus compétitive sur le plan régional, continental et international afin d'améliorer ses positions en matière d'intégration au commerce international, de réaliser les Objectifs de Développement Durable (ODD) et d'assurer son émergence à l'horizon 2030, à moyen terme, le Gouvernement entend promouvoir le commerce extérieur à travers les axes stratégiques ci-après :

- Amélioration du climat des affaires et mise en place d'un cadre favorable à l'expansion du commerce ;
- Renforcement de capacité de l'offre et de la compétitivité ;
- Réduction de la dépendance et amélioration de l'accès aux marchés des produits locaux ;
- Développement des infrastructures liées au commerce.

#### 2.3. Les Objectifs du programme et les indicateurs de performance

Ce programme a pour objectifs :

- a. **Objectif 1** : Renforcer la facilitation des échanges commerciaux ;
- b. **Objectif 2** : Diversifier l'offre nationale des biens et services et protéger la production nationale contre l'importation des produits similaires et identiques ;
- c. **Objectif 3** : Redynamiser les relations commerciales et promouvoir les exportations des biens et services.

**Tableau 2.6 : Cadre de performance des Objectifs du Programme 2025-2027**

<b>Objectif 1 : Renforcer la facilitation des échanges commerciaux</b>									
Indicateurs	Unité de mesure	Réalisation			Exercice en cours	Cibles			
		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
1	Taux de participation des structures prévues dans Le fonctionnement du guichet unique du commerce extérieur	%	ND	ND	ND	ND	50	75	100
<b>Source :</b> Direction Import-Export et Transit									
<b>Mode de calcul :</b> nombre de services connectés / nombre de services prévus X 100									
<b>Commentaires :</b> Ce taux mesure le nombre des structures connectés à la plateforme du Guichet Unique du Commerce Extérieur									
2	Taux annuel de vulgarisation de l'Accord sur la Facilitation des Echanges	%	ND	ND	ND	ND	100	100	100
<b>Source :</b> Direction des Accords commerciaux Multilatéraux et Régionaux ;									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre d'ateliers réalisés / Nombre d'ateliers prévus X 100									
<b>Commentaires :</b> ce taux mesure le rapport du nombre d'activités organisées aux activités programmées.									
3	Taux annuel de vulgarisation de l'accord de la ZLECAF	%	0	50	50	50	77	80	100
<b>Source :</b> Direction des Accords commerciaux Multilatéraux et Régionaux ; et Direction de Commerce de Service									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre d'ateliers réalisés / Nombre d'ateliers prévus X 100									
<b>Commentaire :</b> Ce taux indique le nombre d'ateliers et autres réunions organisées dans le cadre de la vulgarisation de l'Accord sur la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZlecAf) pour le renforcement de la facilitation des échanges commerciaux.									
<b>Objectif 2 : Diversifier l'offre nationale des biens et services et protéger la production nationale contre l'importation des produits similaires et identiques</b>									
Indicateurs	Unité de mesure	Réalisation			Exercice en cours	Cibles			
		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
1	Taux annuel d'études des marchés des biens et services à l'exportation.	%	30	25	35	55	70	80	100
<b>Source :</b> Promotion du Commerce extérieur et le Service Spécialisé Projet Intégré Renforcé									
<b>Mode de calcul :</b> nombre d'études des marchés réalisées / nombre d'études des marchés prévues x100.									
<b>Commentaires :</b> Ce taux mesure le nombre d'études des marchés des biens et services à la recherche des débouchés à l'exportation.									
2	Taux annuel des filières identifiées pour la diversification	%	6	7	7	8	56	70	100
<b>Source :</b> Direction de la Promotion du Commerce et le Service cadre Intégré Renforcé									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre de filières identifiées / le Total des filières existantes X 100									
<b>Commentaires :</b> Ce taux mesure la proportion des filières des produits et services identifiés par rapport aux									

filiales existantes pour exportation. Les années historiques ont souffert de manque de consommation des crédits.

3	Le taux annuel des mesures prises pour la protection de l'industrie locale	%	65	70	85	88	90	95	100
---	--	---	----	----	----	----	----	----	-----

**Source :** Service de l'inspection et Direction des Contentieux Commerciaux

**Mode de calcul :** Total des mesures appliquées / Total des mesures prises X 100

**Commentaires :** Ce taux fait l'objet de l'évaluation des mesures prises en faveur de l'industrie locale face aux importations des produits similaires.

**Objectif 3 : Redynamiser les relations commerciales et promouvoir les exportations des biens et services.**

1	Taux annuel d'actualisation des Accords commerciaux	%	Nd	Nd	Nd	25	50	80	100
---	---	---	----	----	----	----	----	----	-----

**Source :**

- Direction des Accords commerciaux Multilatéraux et Régionaux ;
- Direction des Accords commerciaux Bilatéraux et Frontalier ;
- Direction de Commerce des Services ;
- Direction des Contentieux Commerciaux.

**Mode de calcul :** (nombre des accords actualisés/ le nombre des accords existants) X 100

**Commentaires :** Ce taux mesure la mise à jour des accords commerciaux en vue de redynamiser les relations commerciales.

2	Taux annuel de participation aux rounds de négociations	%	40	60	40	50	75	85	100
---	---	---	----	----	----	----	----	----	-----

**Source :**

- Directions des Accords commerciaux Multilatéraux et Régionaux
- Directions des Accords commerciaux Bilatéraux et Frontaliers ;
- Direction de Commerce des Services

**Mode de calcul :** nombre de participation aux rounds/ le nombre des rounds prévus X 100

**Commentaires :** Cet indicateur permet de mesurer le niveau de participation aux cycles de négociations commerciales.

3	Taux annuel de participation aux expositions et manifestations foraines	%	37,5	25	50	75	100	100	100
---	---	---	------	----	----	----	-----	-----	-----

**Source :** Direction de la Promotion du Commerce extérieur

**Mode de calcul :** nombre de participation aux expositions et manifestations foraines/nombre total des manifestations foraines et expositions prévues X100

**Commentaires :** Ce taux mesure le nombre de participation aux manifestations foraines et expositions organisées dans le cadre de la promotion des biens et services exportables.

## 2.4. Evolution des crédits du Programme

### 2.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

**Tableau 2.7 : Ventilation des crédits par Rubrique**

N°	Rubrique	Prévision 2025 en FC
1	Fonctionnement des Ministères	2 711 054 664
2	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	6 565 713 369
3	Investissements sur Ressources Propres	5 000 000 000
4	Rémunérations	6 687 462 500
<b>Total</b>		<b>20 964 230 533</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

### 2.4.2. Evolution par titre

**Tableau 2.8 : Ventilation des crédits par Titre**

N°	Titre	Prévisions 2025 (en FC)
<b>I.</b>	<b>Dépenses courantes</b>	<b>15 964 230 533</b>
1	Titre III : Dépenses de personnel	7 315 098 118
2	Titre IV : Biens et matériels ;	437 965 743
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	1 645 453 303
4	Titre VI : Transferts et interventions	6 565 713 369
5	Titre VII : Equipements	
<b>II.</b>	<b>Dépenses en capital</b>	<b>5 000 000 000</b>
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	5 000 000 000
<b>Total</b>		<b>20 964 230 533</b>

Source : PLF 2025

**12.**

**Ressources Hydrauliques  
et de l'Electricité**

(Section 50)



**Responsable du Ministère : SE. Monsieur Teddy LWAMBA MUBA.**

## I. PRESENTATION DU MINISTERE

### 1. Présentation stratégique du Ministère

#### 1.1. Priorités Nationales

Le Plan National Stratégique du Développement (PNSD) est le document qui traduit la vision pour le développement de la RDC à l'horizon 2050.

Pour relever le défi du développement, le Gouvernement fixe cinq principales orientations à l'action publique dans le cadre de la mise en œuvre du PNSD dont les deux suivantes concernent le Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité, à savoir :

- Orientation 4 : le Gouvernement vise l'aménagement du territoire national, la reconstruction et la modernisation des infrastructures ;
- Orientation 5 : le Gouvernement vise à mettre un accent particulier sur la protection de l'environnement, la lutte contre le changement climatique, et le développement durable et équilibré.

De l'analyse combinée des documents de stratégies ci-dessus (PNSD) et des attributions du Ministère, il se dégage trois axes stratégiques :

- Axe 1 : Renforcement des capacités institutionnelles
- Axe 2 : Développement des infrastructures électriques, promotion et Gestion des combustibles et matières énergétiques ainsi que les Gaz autres que les hydrocarbures.
- Axe 3 : Développement des infrastructures d'eau potable.

#### 1. 2. Politiques Sectorielles

##### 1.2.1. Secteur Energie. (Ressources Energétiques, Energies renouvelables et des combustibles et matières énergétiques ainsi que les Gaz autres que ceux des hydrocarbures)

Dans le sous-secteur de l'Energie, il est question d'assurer une plus grande accessibilité et la couverture de toutes les couches sociales et communautés nationales de base à une énergie électrique propre et fiable. Il devra augmenter 1000 MW à la puissance disponible de 2100 MW sur celle de 2980 MW <sup>4</sup>installée afin de relever le taux de desserte électrique estimé actuellement à 18% à plus ou moins 30% en 2028.

Sur le plan spécifique, il devra assurer :

- La garantie d'un accès fiable à l'électricité pour tous les groupes sociaux par :
  - (i) La rénovation et expansion du réseau de distribution ;
  - (ii) L'amélioration de la productivité d'Inga I et II (le portant à 1 777 MW);
  - (iii) La construction de nouvelles centrales Electriques (toutes ressources énergétiques renouvelables confondues)
- La transformation du secteur de l'électricité en un pilier de revitalisation et de croissance de l'économie congolaise par :
  - (i) la promotion du partenariat Public-Privé dans le financement du secteur ;
  - (ii) le renforcement de la réforme institutionnelle dans le secteur, la redynamisation de l'organe de régulation du secteur et de la promotion de l'électrification dans les milieux rural et péri-urbains.

<sup>4</sup> Rapport Annuel ARE 2022

- Le développement de l'interconnexion des réseaux nationaux pour faciliter :
  - (i) Les marchés d'électricité pour la consommation locale ;
  - (ii) La construction des nouvelles lignes de transport ; etc.
- La promotion des combustibles, matières énergétiques et toutes les sources d'énergies renouvelables par :
  - (i) Rendre attractif le secteur des énergies renouvelables ;
  - (ii) L'application des réformes institutionnelles nécessaires pour le développement du secteur et l'implication de nouveaux producteurs au niveau décentralisé, etc.

### 1.2.2. Secteur Eau potable

Dans ce secteur, le Gouvernement entend améliorer le cadre de vie de la population Congolaise tant urbaine que rurale, en lui garantissant un accès universel et équitable à l'eau potable, à un cout abordable.

Le renforcement de la réglementation du secteur, pour le rendre accessible aux privés par :

- (i) La poursuite de la réforme institutionnelle du secteur de l'eau ;
  - (ii) La normalisation du secteur ;
  - (iii) L'appui et le suivi des opérateurs publics et privés, etc.
- Le développement des centres de production, les installations de transport et de distribution de l'eau potable dans toutes les agglomérations urbaines et rurales par :
    - (i) La création de nouveaux centres de production d'eau potable dans tous les chefs-lieux des provinces et autres villes secondaires ; etc.
    - (ii) La réhabilitation des centres de production et réseaux associés.
  - La poursuite des raccordements sociaux en faveur des ménages.

## 1.3 Domaines d'intervention et organisation du Ministère

### 1.3.1. Domaines d'intervention du ministère

Conformément à la Constitution de la RDC de 2006 telle que modifiée et complétée à ce jour par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la constitution de la RDC du 18 février 2008 et suivant la loi N° 014/011 du 17 juin 2014 relative au secteur de l'électricité, à la loi 015/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau, à l'ordonnance n°22/003 du 07 Janvier 2022 fixant les attributions des ministères et en rapport avec les différents textes règlementaires et le cadre organique, le Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité gère deux principaux sous-secteurs, à savoir : Energie (Electricité, Energies renouvelables, des combustibles et matières énergétiques ainsi que les Gaz autres que ceux des hydrocarbures) et l'eau potable.

Ses principales missions sont :

- Politique de l'énergie sous toutes ses formes notamment l'élaboration de la stratégie de l'énergie électrique, la mise en place d'un plan directeur d'électricité et des mécanismes de régulation ;
- Développement du potentiel de production, de transport et de distribution de l'électricité et de l'eau ;
- Développement des capacités d'exportation de l'énergie électrique et des fournitures domestiques ;
- Réformes et restructurations afférentes nécessaires pour améliorer l'efficacité du secteur, en collaboration avec le Ministère ayant le Portefeuille dans ses attributions ;
- Application de la législation en vigueur et, au besoin, son adaptation ;

- Octroi d'agrément pour la fourniture des biens et services en matière d'énergie électrique ;
- Octroi des droits, par convention, en matière de construction des barrages hydroélectriques et des lignes de transport ;
- Suivi et contrôle technique des activités de production, transport et distribution de l'électricité et de l'eau;
- Politique de distribution de l'électricité et de l'eau ;
- Contrôle technique des entreprises de production, de transport et de commercialisation de l'électricité et de l'eau ;
- Gestion des ressources énergétiques.

### 1.3.2. Organisation du Ministère

Le Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité est composé du Cabinet ministériel et du Secrétariat général.

#### 1. Structures et Directions normatives du Secrétariat Général :

- Cellule Technique d'Appui ;
- Direction des Ressources Humaines ;
- Direction Administrative et Financière ;
- Direction d'Etudes et Planification ;
- Direction des Archives et des Nouvelles Technologies de Communication ;
- Direction Inspection ;
- Cellule de Gestion des Projets et de Passation des Marchés Publics

#### 2. Directions techniques

- Direction des Grandes et Moyennes Unités de Production d'eau Potable ;
- Direction des Petites Unités de Production d'Eau Potable ;
- Direction Electricité ;
- Direction des Energies Renouvelables ;
- Direction des Combustibles et Matières énergétiques.

#### 3. Les commissions et les établissements publics à caractère administratif et technique concourant à la politique du Ministère.

Il s'agit de :

- La Commission Nationale de l'Energie (CNE) ;
- L'Agence Nationale de Service d'Electrification en milieu rural et péri-urbain (ANSER) ;
- Le Programme de Développement et de Gestion de l'Information Energétique de la RDC (PDGIE),
- L'Autorité de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARE),
- La Cellule d'Appui Technique à l'Energie (CATE),
- La Gestion des centrales de Katende et Kakobola (GCK),
- L'Unité de Coordination et de Management des Projets (UCM),
- La Cellule d'Exécution des Projets Eau (CEP-O) ;
- Autorité de Régulation du Service Public de l'Eau (ARSPE).

## 2. Performances antérieures et perspectives

### 2.1 Réalisations antérieures

Le secteur des Hydrauliques et Electricité a connu une situation inconfortable sur le plan de réalisation liée à la performance, cela suite au manque de financement du secteur dans le domaine d'électricité et de l'eau potable par le trésor public. Nous espérons qu'avec l'avènement du

basculement en budget –programme, il y aura amélioration dans le financement de nos projets en ressource propre.

## **2.2 Perspectives**

Le secteur des ressources hydrauliques et électricité vise haut pour l'atteinte des cibles projetées pour afin faciliter la population congolaise d'avoir accès facile à ces deux denrées importantes dans la vie du congolais. Il est à noter que l'énergie électrique constitue un atout majeur pour l'éclosion du développement industriel du pays. L'économie congolaise est basée sur les mines, or pour son exploitation, ces minerais dépendent de la présence de l'énergie. C'est pourquoi, le Congo doit produire beaucoup d'énergie électrique.



		0986	Gestion des Opérateurs, prestataires et Fournisseurs du secteur de combustibles et matières énergétiques ainsi que les Gaz autres que les hydrocarbures (solides, gazeux explosifs, inflammables, acides, charbons, Calcium, tourbes etc)	Direction des combustibles	
099	<b>Eau potable</b>			Direction des grandes et moyennes unités de production d'eau potable, • Direction des Petites unités de production d'eau potable.	
		0991	Développement des grandes et moyennes infrastructures d'eau Potable	Direction des grandes et moyennes unités de production d'eau potable, •	
		0992	Développement des petites infrastructures d'eau Potable	Direction des petites unités de production d'eau potable.	
		0993	Suivi et Contrôle des Services Publics de l'eau de grandes unités.	Direction des grandes et moyennes unités de production et de distribution de l'eau	
		0994	Suivi et Contrôle des Services Publics de l'eau de petites unités.	Direction des petites unités de production et de distribution d'eau potable.	REGIDESO et autres Les ASSUREP et autres
		0995	Gestion des Opérateurs, prestataires et Fournisseurs du secteur de l'eau de grandes unités	Direction des grandes et moyennes unités de production et de distribution de l'eau	
		0996	Gestion des Opérateurs, prestataires et Fournisseurs du secteur de l'eau de petites unités	Direction des petites unités de production et de distribution d'eau potable.	

#### 4. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère sont :

- ✓ Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles
- ✓ Objectif 2 : Accroître l'accès à l'électricité
- ✓ Objectif 3 : Accroître l'accès à l'eau potable

**Tableau 2 : Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère**

<b>Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Nombre des textes légaux et réglementaires liés à la réforme élaborés	Nombre	13	0	1	16	22	27	33
<b>Source : Ressources Hydrauliques et Electricité/Secretariat Général</b>									
<b>Mode de calcul : Comptage (N=N-N-1)</b>									
<b>Commentaires : Dans les 6 textes élaborés, l'ARSPE, n'a pas encore ses Animateurs. Ici nous n'avons pris en compte que les lois et les décrets</b>									
2	Taux de participatin de personnel féminin à la formation	%	ND	ND	38	36	40	45	50
<b>Source : MRHE/Secretariat Général</b>									
<b>Mode de calcul : Nombre des femmes formées sur le total des agents formés x100</b>									
<b>Commentaires : Les elements renseignés sont basés sur deux formations</b>									
3	Taux d'informatisation des services	%	ND	ND	12	15	25	35	45
<b>Source: MRHE/DRH</b>									
<b>Mode de calcul : Nombre de service informatisé/Total de service x100</b>									
<b>Commentaire : l'absence des frais de fonctionnement entrave l'informatisation des services.</b>									
<b>Objectif 2 : Accroître l'accès à l'électricité</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Taux d'accès à lélectricité	%	16	16	17	18	20	25	30
<b>Source : Ressources hydrauliques et électricité</b>									
<b>Mode de calcul : Nombre de Ménages électrifiés / nombre total de Ménages x100</b>									
<b>Commentaires : Par manque du fonctionnement de la Structure responsable des données énergétiques (PDGIE), nous nous Sommes fiés aux données renseignées par de l'UNICEF</b>									
<b>Objectif 3 : Accroître l'accès à l'eau potable</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Taux d'accès en Eau potable	%	35	35	35,5	40	50	60	70
<b>Source : Min/Ressources Hydrauliques</b>									
<b>Mode de calcul : Nombre de ménages alimentés / nombre total de ménages x100</b>									
<b>Commentaires: Le taux présenté ici est un cumul des données, venues de la REGIDESO et des opérateurs privés, car le secteur a été libéralisé depuis 2015.</b>									

## 5. Présentation des crédits par Programme.

**Tableau 3 : Présentation des crédits par programme**

N°	Code Programme	Intitulé du Programme	Prévisions 2025
1	097	Administration Générale des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité	906 610 471 137
2	098	Energie	72 720 849 168
3	099	Eau potable	1 980 685 657
<b>TOTAL</b>			<b>981 312 005 962</b>

Source : PLF 2025

## 6. Evolution des crédits

### 6.1 Evolution des crédits par titre

**Tableau 4 : Projections des crédits par titres 2025**

N°	Titre	Prévisions 2025 en FC
1	Titre III (*) : Dépenses de personnel	13 212 117 583
2	Titre IV : Biens et matériels ;	1 648 026 097
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	2 825 626 512
4	Titre VI : Transferts et interventions	73 195 011 363
5	Titre VII : Equipements ;	506 778 789 210
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, ... d'ouvrage et édifice	383 652 435 197
<b>TOTAL</b>		<b>981 312 005 962</b>

Source : PLF 2025

### 6.2. Evolution des crédits par rubriques Budgétaires

**Tableau 5 : Projections de crédits par rubrique 2024 - 2025**

N°	Rubrique	Projections 2025 en FC
	Ministère de Ressources Hydrauliques et de l'Electricité	<b>981 312 005 962</b>
1	Contrepartie des Projets	7 914 218 568
2	Fonctionnement des Ministères	6 000 000 000
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	35 944 991 389
4	Investissements sur Ressources Extérieures	555 104 750 298
5	Investissements sur Ressources Propres	150269110220
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	177143145321
7	Rémunérations	11685770192
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	36 346 596 909
9	Subventions aux Services Ex-BPO	903 423 065

Source : PLF 2025 et CDMT Central 2025-2027

## II. PRESENTATION DES PROGRAMMES

### PROGRAMME 1 : (097) ADMINISTRATION GENERALE

**Pré Responsable : MONGOPASI SANDJA Pélé**

**Fonction : Secrétaire Général**

### 3. Présentation stratégique du programme

#### 1.1. Périmètre du programme

Le programme Administration Générale est composé des Directions et structures suivantes :

- Cabinet du Ministre
- Administration du Secrétaire Général ;
- Direction des Ressources Humaines ;
- Direction Administrative et Financières ;
- Direction Etudes et Planification ;
- Direction Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (DANTIC) ;
- Programme de Développement et Gestion de l'Information Energétiques en RDC ;
- Direction Inspection ;
- Cellule Technique d'Appui ;
- Cellule de Gestion des Projets et de Passation des Marchés Publics ;

- Commission Nationale de l'Energie.

#### 1.2. Stratégie du programme

L'état des lieux fait sur l'ensemble de l'Administration du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité a permis de déceler les faiblesses suivantes :

- Insuffisance de mise à niveau du personnel dans l'Administration du Ministère ;
- Insuffisance de matériels, mobiliers et infrastructures capables d'abriter les différents services du Ministère ;
- Faible Taux d'informatisation des différents services du Ministère ;
- Faible Taux d'exécution du budget du Ministère ;
- Faible motivation de personnel (Salaire et prime permanente insignifiants)
- Obsolescence de certains textes légaux car n'étant plus en mesure de répondre aux besoins de l'heure, etc.

Partant de ces constats, la stratégie du programme Administration Générale consiste à mettre en place des réformes suivantes :

#### Sur le plan Institutionnel

- Le renforcement de la planification stratégique et la programmation des actions du Ministère ;
- Le renforcement de la gestion du dispositif de coopération et de partenariat ;
- La mise en place des nouvelles politiques de gestion du secteur de l'Energie, le déploiement au niveau provincial de l'Autorité de Régulation du secteur d'Electricité, la mise en œuvre de l'organe de régulation de l'eau potable (ARSPE) qui du reste, est déjà prévu dans la loi n° 15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau.

**Sur le plan des ressources humaines**

- Une gestion efficace et efficiente du personnel, notamment par le renforcement des capacités permanent, régulier et étendu aux divisions provinciales.
- Une dotation financière adéquate aux Agents ;(Augmentation de la prime permanente).

**Sur le plan matériel**

- Dotation aux différents services en matériels informatiques afin de relier tous les services du Ministère en réseaux intranet pour un échange rapide et efficace des informations ;
- Dotation aux différents services en matériels et équipements de bureau ;
- Dotation à tous les services du Ministère des locaux adéquats pour le travail.

**Sur le plan financier :**

- Assurer la bonne gouvernance ;
- Assurer les crédits alloués au Ministère.

**1.3. Objectifs du programme et Indicateurs de performance**

Les objectifs du programme sont :

- ✓ **Objectif 1** : Renforcer les capacités institutionnelles

**Tableau 1.6 : Cadre de performance des objectifs du programme Administration Générale 2021-2027**

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours 2024	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2025	2026	2027
1	Nombre des textes de réforme élaborés	Nbre	13	14	17	22	27	33	18
<b>Source:</b> DEP									
Mode de calcul : comptage									
<b>Commentaires :</b> A ce jour, beaucoup de documents stratégiques ne sont pas encore vulgarisés faute de moyens et d'autres sont en cours d'élaboration.									
2	Taux de participation du personnel féminin à la formation	%	ND	ND	38	36	40	45	50
<b>Source:</b> DRH									
<b>Mode de calcul :</b> (Nombre de femmes formées / total du personnel formés) x 100									
<b>Commentaires:</b>									
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le renforcement des capacités constitue un moyen par lequel les ressources humaines arrivent à acquérir des nouvelles connaissances dans le cadre de leur travail;</li> <li>✓ Faute de ne pas disposer des données à jour des divisions provinciales, l'indicateur présenté ici, ne concerne que l'Administration centrale.</li> </ul>									
3	Taux d'informatisation des services	%	-	-	12	15	25	35	45
<b>Source :</b> DANTIC									
<b>Mode de calcul :</b> (Services informatisés / Total services du Ministère) x 100									
<b>Commentaires :</b> Les divisions provinciales ne sont pas prises en compte dans le taux présenté faute de données, l'accroissement des moyens budgétaires peut amener cet indicateur à la hausse									

## 1.4. Evolution des Crédits du programme

### 1.4.1. Evolution par rubrique Budgétaire

**Tableau 1.7 : Ventilation des crédits par Rubrique 2024-2025**

N°	Rubrique	Prévision 2025 en FC
1	Contrepartie des Projets	5520144624
2	Fonctionnement des Ministères	4390250688
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	1745124729
4	Investissements sur Ressources Extérieures	555104750298
5	Investissements sur Ressources Propres	150269110220
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	177143145321
7	Rémunérations	11534522192
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	0
9	Subventions aux Services Ex-BPO	903423065
<b>Total</b>		<b>906610471137</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

### 1.4.2. Evolution par titre

**Tableau 1.8 : Ventilation des crédits par titre 2024-2025**

N°	TITRE	Prévision 2025 en FC
<b>I</b>	<b>Dépenses courantes</b>	<b>18 573 320 674</b>
1	Titre III : Dépenses de personnel	12 565 900 027
2	Titre IV : Biens et matériels ;	1 277 563 703
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	2 081 309 150
4	Titre VI : Transferts et interventions	2 648 547 794
<b>II</b>	<b>Dépenses en capital</b>	<b>88 8037 150 463</b>
5	Titre VII : Equipements	506 778 789 210
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	381 258 361 253
<b>Total</b>		<b>906 610 471 137</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025



**PROGRAMME 2 : (098) ENERGIE****Pré-Responsable** : Monsieur YEMBO NZIANI Théophile**Fonction** : Directeur de la Direction de l'électricité**4. Présentation stratégique du programme****2.1. Périmètre du Programme**

Le programme Gestion des Ressources Energétiques et Gestion des Combustibles englobe en son sein, les structures suivantes :

- Direction de l'Electricité ;
- Direction des Energies Renouvelables ;
- Direction des Combustibles autres que les Hydrocarbures et matières énergétiques ;
- Projet Gestion de la Construction des centrales de Katende et de Kakobola

**2.2. Stratégie du Programme**

Quoique disposant de la plus grande potentialité africaine en termes des Ressources énergétiques, la RDC reste cependant classée parmi les pays ayant un faible taux d'accès à l'électricité, évalué à 18%. Dans le souci de développer ce sous- secteur clé, source de développement, la stratégie du programme préconise :

- La mise en place d'une politique basée sur la création des nouvelles infrastructures de production énergétique. Sur ce point, l'Atlas des énergies renouvelables de la RDC renseigne sur les différents sites dont dispose le pays pour l'érection de différentes centrales hydroélectriques, photovoltaïques, éoliennes etc... ;
- La réhabilitation des infrastructures existantes au niveau de la production, transport, distribution et commercialisation ;
- Le Développement des réseaux de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique ;
- Le développement des énergies renouvelables (Centrales hydroélectriques, Eoliennes, Solaires (Photovoltaïque et thermodynamiques), géothermiques, marémotrices etc...) protectrices et respectueuses de l'environnement selon l'esprit de la conférence de Paris de 2021 sur le changement climatique.

Ce programme a comme objectif global d'accroître la desserte en énergie électrique au profit de la population Congolaise à hauteur de 30% d'ici 2028, et promouvoir l'utilisation des services énergétiques.

**2.3. Objectifs et Indicateurs de performance du Programme**

Les objectifs du programme sont :

- ✓ Objectif 1 : Accroître l'accès à l'électricité
- ✓ Objectif 2 : Assurer l'accès aux services publics de l'électricité aux usagers

**Tableau 2.6 : Cadre de performance des objectifs du programme Energie**

Objectif 1 : Accroître l'accès à l'électricité									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1.	Taux de Variation de la puissance Installée	%	0	0,088	0	0	5	10	20

Source : RHE

<b>Mode de calcul :</b> Puissance Installée (n) - Puissance Installée (n-1)/Puissance Installée (n-1) x100									
<b>Commentaires :</b>									
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Cet indicateur est un baromètre très utile surtout pour les investisseurs dans le secteur minier et les industries de transformation.</li> <li>- Aujourd'hui, la RDC se trouve dans le besoin d'importer l'électricité pour les miniers du fait que la demande est devenue supérieure à l'offre. La réparation des centrales de production de l'électricité à l'arrêt permettra d'accroître sensiblement ce taux.</li> </ul>									
2	Taux de croissance de la puissance Disponible	%	1.18	2	2	1,9	5	10	20
Source : RHE/Direction de l'électricité									
<b>Mode calcul :</b> Puissance Disponible (n)- Puissance Disponible (n-1) / Puissance Disponible (n-1) x100									
Commentaires : Le manque de réhabilitation des centrales hydroélectriques existantes entraîne la décroissance de la puissance disponible.									
3	Taux d'accès à l'électricité	%	19,5	23	26	30	40	50	60
Source : Direction de l'électricité /RHE									
<b>Mode de calcul :</b> Ménages branchés / Total ménages x100									
<b>Commentaires :</b> Suite à une divergence publique sur ce taux, une mise à jour par les descentes sur terrain afin de récolter les données s'avère obligatoire pour donner le vrai taux d'accès à l'électricité. Néanmoins, la présence des opérateurs privés favorisée par la libéralisation du secteur, la construction des centrales en cours, des lignes de transport en cours et l'amélioration de service de distribution permettront d'accroître ce taux.									
<b>Objectif 2. :</b> Assurer l'accès aux services publics de l'électricité propre aux usagers									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1.	Taux de desserte en électricité	%	16	16	17	18	20	25	30
Source : RHE/Direction de l'Electricité.									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre de Ménages électrifiés / nombre total de Ménages x100									
<b>Commentaires :</b> Partant des faiblesses remarquées dans le système de monopole que détenait l'Etat dans le secteur de l'électricité, le législateur Congolais a opté pour la libéralisation du secteur et l'incitation des privés à investir massivement dans le secteur pour mieux répondre aux besoins du pays. L'accroissement de ce taux est un atout majeur pour augmenter le taux d'accès à l'électricité.									
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
2.	taux de réduction de la production de l'électricité d'origine thermique	%	ND	ND	ND	ND	27.9 %	55.8 %	83.7 %
Source : RHE/Direction de l'électricité									
<b>Mode de calcul :</b> (n Tonne-verte de Co2/n Tonne thermique) x100									
<b>Commentaires :</b> 1kwh d'électricité propre produit 100g de CO2 et 1kwh d'électricité thermique produit 360g de CO2									

## 2.4. Evolution des crédits du programme

### 2.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 2.7 : Ventilation des crédits par Rubrique 2024-2025

N°	Rubrique	Prévision 2025 en FC
1	Contrepartie des Projets	894 073 944
2	Fonctionnement des Ministères	1 129 063 655
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	34 199 866 660
4	Investissements sur Ressources Extérieures	0
5	Investissements sur Ressources Propres	0
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	0
7	Rémunérations	151 248 000
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	36 346 596 909
9	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	
	<b>Total</b>	<b>72 720 849 168</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

### 2.4.2. Evolution par titre

Tableau 2.8 : Ventilation des crédits par Titre 2025

N°	TITRE	Prévision 2025 en FC
<b>I</b>	<b>Dépenses courantes</b>	<b>71 826 775 224</b>
1	Titre III : Dépenses de personnel	498 295 936
2	Titre IV : Biens et matériels ;	308 493 624
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	473 522 095
4	Titre VI : Transferts et interventions	70 546 463 569
<b>II</b>	<b>Dépenses en capital</b>	<b>894 073 944</b>
5	Titre VII : Equipements	
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	894073944
	<b>Total</b>	<b>72 720 849 168</b>

Source : PLF 2025



## PROGRAMME 3 : (099) EAU POTABLE

**Pré-Responsable** : Mr LALA CIANANGA Gaston

**Fonction** : Directeur de la Direction de la grande et moyenne production d'eau potable

### 3. Présentation stratégique du programme

#### 3.1. Périmètre du Programme

Le programme Eau potable englobe en son sein les Directions suivantes :

- Direction des grandes et moyennes unités de production et Distribution d'eau potable ;
- Direction des petites unités de production et Distribution d'eau potable.

#### 3.2. Stratégie du Programme

Une grande partie de la population congolaise tant dans les milieux urbains que ruraux a encore un taux d'accès faible à l'eau potable. Cela se remarque même dans certains grands centres urbains bien qu'il y ait l'existence de grandes usines de traitement d'eau.

Le programme « Eau potable » a comme objectif principal d'accroître le taux d'accès de la population congolaise tant rurale qu'urbaine en eau potable, en mettant en place une politique qui s'articule autour des points suivants :

- Etablissement d'un cadre institutionnel performant, capable d'assurer son rôle normatif et réglementaire et protéger les droits de tous : Mise en place de l'ARSPE (Agence de Régulation de Service Public de l'Eau ;
- Mise en place d'une coordination et une planification sous sectoriel pour l'élaboration des normes pour le secteur de l'eau potable ;
- Assurance d'un service public de qualité par : Encadrement des opérateurs œuvrant dans le secteur de l'eau potable : Maitrise d'ouvrage, délégation de gestion de service public de l'eau, rôle des Associations d'usagers ainsi que la mise en place de l'OCE (Office Congolaise de l'Eau).
- Création de coordination favorable à l'engagement des Opérateurs de qualité : Maitrise d'ouvrage, délégation de gestion de service public de l'eau, etc
- Mise en place des mécanismes durables de financement du service public de l'eau ;
- Développement des centres de production et des installations de transport et de distribution de l'eau potable dans toutes les agglomérations urbaines et rurales ;
- Réhabilitation et création de nouveaux centres de production d'eau potable dans tous les chefs-lieux de provinces et autres villes secondaires ;

#### 3.3. Objectifs et Indicateurs de performance

Les objectifs du programme sont :

- ✓ Objectif 1 : Améliorer l'accès à Eau potable
- ✓ Objectif 2 : Assurer l'accès aux services publics à l'Eau potable aux usagers

**Tableau 3.6 : Cadre de performance des objectifs du programme Eau Potable 2021-2027**

Objectif 1 : Améliorer l'accès à Eau potable									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1.	Taux de desserte en eau potable	%	35	35	35,5	40	50	60	70

<b>Source</b> : Ressources Hydrauliques et Electricité/Les Directions de l'Eau.									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre des Ménages desservis en eau potable/Nombre total des ménages x100									
<b>Commentaires</b> : Le taux présenté ici est un cumul des données, venues de la REGIDESO et des opérateurs privés, car le secteur a été libéralisé depuis 2015. Suite à une divergence publique sur ce taux, une mise à jour par les descentes sur terrain afin de récolter les données s'avère obligatoire pour donner le vrai taux d'accès à l'eau potable.									
<b>Objectif 2.</b> : Assurer l'accès aux services publics de l'Eau potable aux usagers									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1.	Taux d'accès à l'eau potable	%	30	40	52	58	65	70	75
<b>Source</b> : RHE/Les Direction de l'Eau.									
<b>Mode de calcul</b> : Ménages ayant accès à l'eau potable / total ménages x 100									
<b>Commentaires</b> : Il y a afflux dans ce sous-secteur suite à la politique de libéralisation du secteur et d'incitation des privés dans le sous-secteur de l'Eau potable, cet indicateur permet d'apprécier l'apport des privés dans le secteur									

### 3.4. Evolution des crédits du programme

#### 3.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 3.7 : Ventilation des crédits par Rubrique 2024-2025

N°	Rubrique	Prévision 2025 en FC
1	Contrepartie des Projets	1500 000 000
2	Fonctionnement des Ministères	480 685 657
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	0
4	Investissements sur Ressources Extérieures	0
5	Investissements sur Ressources Propres	0
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	0
7	Rémunérations	0
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	0
9	Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	0
	<b>Total</b>	<b>1 980 685 657</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

#### 3.4.2. Evolution par titre

Tableau 3.8 : Ventilation des crédits par Titre 2024-2025

N°	TITRE	Prévision 2025 en FC
<b>I</b>	<b>Dépenses courantes</b>	<b>480 685 657</b>
1	Titre III : Dépenses de personnel	147 921 620
2	Titre IV : Biens et matériels ;	61 968 770
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	270 795 267
<b>II</b>	<b>Dépenses en capital</b>	<b>1 500 000 000</b>
5	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	1 500 000 000
	<b>Total</b>	<b>1 980 685 657</b>

Source : PLF 2025

**13.**

**Ministère de TRANSPORTS, VOIES  
DE COMMUNICATION ET  
DESENCLAVEMENT**

**(Section 51)**



**Responsable : S.E. Monsieur Jean Pierre BEMBA GOMBO, Vice-Premier Ministre,  
Ministre des Transports, Voies de Communication et  
Désenclavement**

## **I. PRESENTATION DU MINISTERE**

### **1. Présentation stratégique du Ministère**

#### **1.1. Priorités Nationales**

Le système de transport de la RDC comporte un réseau multimodal d'infrastructures routières, ferroviaires, aériennes, maritimes, fluviales et lacustres caractérisé par une absence d'intégration harmonieuse des différents réseaux. Il l'a été conçu, à l'origine, pour assurer l'exportation des matières premières vers la métropole. Il connaît actuellement plusieurs points de ruptures des charges dues à l'hétérogénéité de standards dans un même mode, et/ou de l'inexistence des chaînons d'interconnexion. Dans la plupart des provinces, les infrastructures de transport connaissent une vétusté avancée, ce qui cause les délais d'acheminement trop longs des personnes et biens.

Le réseau routier national totalise 152.320 km dont 7400 km de voies urbaines, 58.305 km de routes d'intérêt général et 86.615 km des routes d'intérêt local.

La RDC dispose de trois réseaux ferroviaires indépendants, pour un total de 5.000 km, chacun géré par un opérateur public. Une voie de 366 km de long entre Matadi et Kinshasa relie les principaux ports maritimes du pays à la capitale et aux sections navigables du fleuve Congo. Deux autres réseaux, l'un long de 3.641 km couvre la partie Sud-Est du pays et l'autre de 1.026 km dans le Nord du pays.

Le transport maritime, fluvial et lacustre s'organise, d'une part le long du fleuve Congo et de ses affluents (plus de 16.238 km de voies navigables), et d'autre part autour des trois principaux ports du pays ayant un accès à la mer (Matadi, Boma et Banana). Du fait du mauvais état de l'essentiel du réseau routier congolais (à peine 15%), le transport aérien devient le moyen le plus fiable de liaison entre certaines régions. Le pays compte en effet un total de 270 aérodromes, publics et privés, dont seulement 5 sont des aéroports internationaux.

Il y a lieu de noter que les défis majeurs du secteur sont : (i) maintenance des infrastructures existantes

; (ii) réparation, réhabilitation, reconstruction et construction des infrastructures de transports pour désenclaver le pays.

#### **1.2. Politiques Sectorielles**

Aux termes de l'Ordonnance n°22/003 du 07 Janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, le Ministère du Transport est chargé de : (i) l'Organisation et gestion des transports (transport aérien, terrestre, fluvial, lacustre et maritime, Aéronautique civile, Météorologie, Marine marchande) ; (ii) l'Exploitation des infrastructures routières, ferroviaires, maritimes, fluviales, lacustres, aéroportuaires et de météorologie ; (iii) l'Equipement des transports routier, ferroviaire, maritime, fluvial et lacustre et de l'aviation civile ; (iv) la Qualification du personnel technique en transport routier, ferroviaire, maritime, fluvial, lacustre et de l'aviation civile ; (v) l'Elaboration de la politique nationale des transports ; (vi) le Développement coordonné de tous les moyens et équipements des transports publics ; (vii) la Promotion de l'intermodalité des transports et ses plateformes; (viii) l'Etude pour l'organisation et le développement des activités du sous-secteur

des auxiliaires des transports (commissionnaires en douane, transitaires, courtiers, affréteurs, agents de fret, consignataires, groupeurs, emballeurs, manutentionnaires, agents de voyage, agents portuaires, etc.); (ix) l'Octroi des titres d'exploitation et de sécurité de transport et auxiliaires ; (x) l'Etude et élaboration des normes en matière de conditionnement et d'emballage des marchandises pour le transport, la manutention et le stockage.

### **1.3. Organisation et domaines d'intervention du Ministère**

#### **1.3.1. Domaines d'intervention du Ministère**

Pour assurer les transports des personnes et de biens en toute sécurité, confort et fluidité, l'ordonnance précitée confère au secteur des transports les domaines ci-après :

- Transports terrestres (routes-rails) ;
- Transports Maritimes, fluvial et lacustres ;
- Transports Aériens ;
- Météorologie ;
- Emballage

#### **1.3.2. Organisation du Ministère**

Les actions du Ministère sont mises en œuvre par les structures suivantes :

1. Le Cabinet de Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre ;
2. Le Secrétariat Général avec 6 Directions et 2 Cellules, à savoir :
  - La Direction des Services Généraux et du Personnel
  - La Direction d'Etudes et Planification
  - La Direction de l'Inspection des Transports
  - La Direction des Transports Terrestres
  - La Direction de la Marine et des Voies Navigables
  - La Direction de la Normalisation d'Emballage
  - La Cellule Technique d'Appui(CTA)
  - La Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics(CGMP)
3. Les Sociétés Commerciales : ONATRA ; SNCC ; RVA ; CVM ; LMC, Congo Airways, SCFUF
4. Les Etablissements Publics : OGEFREM ; RVF ; TRANSCO ; AAC ; METTELSAT, TRANSACADEMIA ; OEBK
5. Les Services Spécialisés : GET ; CNPR ; BPEA ; CEPCOR ; CMA ; COSA ; CNS-AC ;

## **2. Performances antérieures et perspectives**

### **2.1. Performances antérieures**

- Création de Trans-académi
- Acquisition des bus pour Trans-académi, TRANSCO et Esprit de vie
- Dotation d'une Drague Multifonctionnelle à la CVM
- Acquisition des canots rapides, locomotives et wagons pour la SNCC
- Mobilisation des recettes grâce à la mission mixte TVCD-DGRAD en 2022
- Elaboration de la stratégie sectorielle des Transports en 2022, validée par les experts du secteur et en attente d'une validation gouvernementale.

## 2.2. Perspectives

- Activation des Postes et brigades de contrôle et de surveillance des Transports de la RDC : Secrétariat Général (SG)
- Acquisition de 70 Canots rapides, matériels et équipements spécifiques de surveillance en faveur de l'inspection de la navigation ; Secrétariat Général (SG)
- Réhabilitation des ports publics de Goma et de Bukavu Secrétariat Général (SG)
- Construction de chemin de fer à écartement standard Tronçon : Uvira-Musongati-Gitega-Bujumbura/section Uvira-Kindu (664 km) Secrétariat Général (SG)
- Construction, réhabilitation et modernisation d'au moins 20 aéroports (Ndjili, Loano, Kisangani, etc) ; Secrétariat Général (SG)
- Construction du port en eau profonde de BANANA ; Secrétariat Général (SG)
- Etude sur le développement des infrastructures des transports urgentes en vue du désenclavement de 145 territoires de la RDC ; Secrétariat Général (SG)
- Renforcement de capacités du Personnel Administratif et technique de l'Administration Centrale et Provinciales ; Secrétariat Général (SG)
- Organisation d'une Table Ronde de coordination d'actions des entreprises publiques du secteur des transports ; Secrétariat Général (SG)
- Formation des Experts et des OPJ (en gestion des projets, politiques publiques, partenariats publics-privés, anglais, réglementation en matière de transport multimodal etc.) ; Secrétariat Général (SG)
- Actualisation du nouveau code de la route ; Secrétariat Général (SG)
- Elaboration du Plan national de sécurité routière par le Secrétariat Général ; Secrétariat Général (SG)
- Elaboration du cadre et structures Organiques du Secrétariat Général aux Transports
- Acquisition des véhicules des cadres du SG aux transports
- Acquisition de 4 Bus pour le transport du personnel ; Secrétariat Général
- Construction du Bâtiment pour l'Administration des Transports (R+4)( Secrétariat Général)
- Actualisation des textes réglementaires du secteur des transports ;( Secrétariat Général)
- Elaboration des textes légaux et réglementaires de création des Autorités de régulation (Secrétariat Général)
- Formation des formateurs en technique de collecte, de traitement et d'interprétation des données statistiques (INS et SG – TVCD)
- Acquisition d'outils informatiques et matériels de bureau ; Direction d'Etudes et planification(DEP)
- Acquisition des véhicules de fonction et de services ; Direction d'Etudes et planification(DEP)
- Construction des fourrières Dans les quatre districts de La ville province de Kinshasa ; Direction d'Etudes et planification(DEP)
- Formation des formateurs à la direction d'études et planification du ministère des transports, voies de communication et désenclavement ; (DEP)
- Acquisition d'outils informatiques et matériels de bureau ; (DEP)
- Actualisation des Etudes de faisabilité de Construction des lignes Tramways à Kinshasa, Lubumbashi et Kisangani ; (DEP)
- Renouvellement de la voie ferrée à traverses en bois entre Kanzenze-Lufupa et Lungenda-Kakopa sur l'axe Kolwezi-Dilolo ; SNCC SA

- Fabrication des traverses en béton armé bi – bloc ; SNCC SA
- Fabrication des 4 péniches et 16 barges type C400 ; ONATRA SA
- Nouveau trace chemin de fer Matadi – Kinshasa 280 km ; ONATRA SA
- Acquisition d'une grue roulante de 80 tonnes (ONATRA)
- Acquisition des Unités Flottantes écologiques/ ONATRA
- Acquisition de 750 Autobus pour TRANSCO ;
- Acquisition de 150 Autocars ; TRANSCO ;
- Construction des ateliers mécaniques de rénovation ; TRANSCO
- Construction des dépôts a n'sele, cpa, mitendi et autres ; TRANSCO
- Acquisition de 5 dépanneuses de catégorie E ; TRANSCO
- Déploiement de TRANSCO en provinces ; TRANSCO
- Construction des ateliers mécaniques de rénovation ; TRANSCO
- Acquisition de 350 Bus pour TRANS-ACADEMIA
- Déploiement de trans-academia en provinces et amélioration de la mobilité urbaine des étudiants de l'enseignement supérieur et universitaire (ESU) ; TRANS-ACADEMIA
- Acquisition des 400 autobus et 80 autocars ; TRANS-ACADEMIA
- Acquisition de deux dépanneuses ; TRANS-ACADEMIA
- Acquisition des véhicules des fonctions pour les cadres ; TRANS-ACADEMIA
- Acquisition des véhicules de surveillance du réseau ; TRANS-ACADEMIA
- Acquisition d'un terrain pour la construction d'un dépôt a Kinshasa ; TRANS-ACADEMIA
- Construction des ateliers mécaniques de rénovation ; TRANS-ACADEMIA
- Renforcement de capacités opérationnelles des agents et cadres de Trans-academia : TRANS-ACADEMIA
- Acquisition d'un bâtiment administratif ; Comité National de sûreté de l'Aviation Civile
- Acquisition des équipements de communication ; Comité National de sûreté de l'Aviation Civile
- Acquisition des véhicules de fonction ; Comité National de sûreté de l'Aviation Civile
- Acquisition des motos de service ; Comité National de sûreté de l'Aviation Civile
- Renforcement des capacités du personnel ; Comité National de sûreté de l'Aviation Civile
- Construction d'un bâtiment administratif ; autorité de l'aviation civile de la RDC(AAC)
- Acquisition des véhicules de service pour les inspecteurs ; autorité de l'aviation civile de la RDC ; (AAC)
- Déploiement d'une antenne provinciale de l'autorité de l'aviation civile ; autorité de l'aviation civile de la RDC ; (AAC)
- Formations de qualification du personnel administratif et technique de l'AAC ; autorité de l'aviation civile de la RDC ; (AAC)
- Acquisition des équipements et matériels spécifiques de la médecine aéronautique ; comité d'aviation civile(CMA)
- Construction d'un centre d'expertise et contre-expertise du personnel navigant aérien ; comité d'aviation civile(CMA)
- Acquisition des véhicules terrestres pour CMA
- Réhabilitation du balisage lumineux. (CVM)
- Acquisition d'un dock flottant auto – carenant(CVM)
- Acquisition d'une drague suceuse auto porteuse a elinde trainante(cvm)
- Aménagement de port sec de kolwezi ; lignes maritimes congolaises (LMC)
- Acquisition de 3 navires ; lignes maritimes congolaises (LMC)
- Aménagement de port sec de Kinshasa ; lignes maritimes congolaises (LMC)
- Acquisition de trois navires ; lignes maritimes congolaises (LMC)
- Acquisition de matériels de handling ; (Congo Airways)
- Construction de bâtiments au profit de Congo Airways a l'aéroport de n'djili, Goma et Lubumbashi ;( Congo Airways)
- Location des deux aéronefs : Boeing 737 cargo et airbus a320(Congo Airways)
- Acquisition de deux aéronefs neufs de type airbus a320/321 et un avion type atr 72/4 ;(Congo Airways)

- Acquisition de 20 avions neufs de type Boeing cargo ; (Congo Airways)
- Acquisition de 20 avions neufs de type embraer ; (Congo Airways)
- Acquisition de 20 avions neufs de type Boeing 787-800 ; (Congo Airways)
- Modernisation de la route rn5, lot 1-section : kalundu- luberizi (51 km) ; cellule d'appui et de suivi des programmes régionaux et des activités des corridors et transports « CEPCOR »
- Construction et interconnexion du réseau ferroviaire à écartement standard, lot 1-tronçon : aru-mungbere-isiro-buta-aketi-bumba (1 217km) "études de faisabilité et d'ingénierie" ; cellule d'appui et de suivi des programmes régionaux et des activités des corridors et transports « CEPCOR »
- Construction et interconnexion du réseau ferroviaire à écartement standard, lot 2 tronçon : buta-banalia-kisangani-lubutu-kalima-kindu (915km) "études de faisabilité et d'ingénierie" ; cellule d'appui et de suivi des programmes régionaux et des activités des corridors et transports « CEPCOR »
- construction et interconnexion du réseau ferroviaire à écartement standard, tronçon : uvira-kamanyola-bukavu-kindu (585km) "études de faisabilité et d'ingénierie" cellule d'appui et de suivi des programmes régionaux et des activités des corridors et transports « CEPCOR »
- Mise en place d'une base des données statistiques du secteur des transports ; du groupe d'études de transports « GET »
- Réhabilitation des trois bâtiments abritant la direction générale du groupe d'études de transports ; du groupe d'études de transports « GET »
- Actualisation de l'étude de la monographie du secteur des transports en République Démocratique du Congo ; du groupe d'études de transports « GET »
- Actualisation du cadre de politique des transports et plan d'action du groupe d'études de transports « GET »
- Acquisition des matériels roulants du groupe d'études de transports « GET »
- Acquisition des équipements de bureau ; cellule DE GESTION DES PROJETS ET DES MARCHES Publics (CGPMP)
- Acquisition de Cinq véhicules de fonction pour les cadres et deux véhicules de service pour les agents Cellule de Gestion des Projets et des marches publics (CGPMP)
- Acquisition de deux véhicules de fonction (Toyota Fortuner) pour les cadres et quatre véhicules de service (Bus Tata de 32 places) pour les agents ; Centre de Coordination des Opérations de recherche et Sauvetage (SAR)
- Renforcement des capacités des agents du service ; Centre de Coordination des Opérations de recherche et Sauvetage(SAR)
- Acquisition d'un terrain de 5 hectares au-moins pour construire le siège administratif de l'administration centrale ; Centre de Coordination des Opérations de recherche et Sauvetage (SAR)
- Acquisition d'un terrain bordant le fleuve Congo à Nsele ou à Maluku pour installer une infrastructure aéronavale ; Centre de Coordination des Opérations de recherche et Sauvetage (SAR)
- Acquisition des équipements de communication pour l'assistance des engins de transport et leurs passagers en détresse ou en difficulté ; Centre de Coordination des Opérations de recherche et Sauvetage (SAR)
- Acquisition des mobiliers et équipements de bureaux ; Centre de Coordination des Opérations de recherche et Sauvetage (SAR)
- Acquisition des fournitures et consommables informatiques ; Centre de Coordination des Opérations de recherche et Sauvetage (SAR)
- 
- Etudes de faisabilité pour la réhabilitation de chemins de fer Uélé-fleuve ; société de chemin de fer Uélé fleuve (SCFUF)
- Réhabilitation et équipement du port fluvial de bumba ; société de chemin de fer Uélé fleuve (SCFUF)

- Acquisition des matériels de transport routier pour l'exploitation ; société de chemin de fer Uélé fleuve (SCFUF)
- Acquisition de 2 pousseurs de 2x365 cv et 5 barges de 300t ; société de chemin de fer Uélé fleuve (SCFUF)
- Réhabilitations des bâtiments administratifs(SCFUF)
- Acquisition des matériels et mobiliers des bureaux au profit de la SCFUF SA ; (SCFUF)
- Acquisition des véhicules utilitaires de service au profit de la SCFUF SA(SCFUF)
- Acquisition de 8 véhicules anti-incendie pour : Boende, Mbandaka, Bandundu, Kikwit, Bukavu, Bunia, Isiro et Beni ; RVA
- Réhabilitation des Pistes d'envol (GEMENA, ISIRO, LISALA, KANANGA, BANDUNDU-VILLE, TSHIKAPA, MUANDA) ; RVA
- Acquisition d'équipements radio navigation pour 14 aéroports :Lisala, Bansakusu, Inongo, Kamina, Nioki, Buta, Butembo, Boma, Boende, Lodja, Tshikapa, Bandundu, Kikwit, Bukavu; RVA
- Réhabilitation des Aérogares des (KANANGA, GOMA, MBANDAKA) ; RVA
- Construction d'aérogares passagers et frets aux aéroports de Muanda, Bandundu, Lisala, Gemena, Bukavu et Beni ; RVA
- Acquisition des 2 camions anti incendies pour chaque aéroport RVA
- Acquisition des équipements photovoltaïques pour 13 entités dont : Tshikapa, Mbandaka, Kindu, Kikwit, Kananga, Ilebo, Gemena, Bunia, Buta, Bukavu, Boende, Nioki, Inongo; RVA
- Construction de chemin de fer tronçon Banana-Matadi (OEBK)
- Modernisation du système automatique de péage au pont Maréchal
- Construction des clôtures du site binza-météo ; METTELSAT
- Renforcement du réseau d'observation hydrométéorologique de la RDC ; METTELSAT
- Mise en place du système de gestion de qualité pour le service météorologique ; METTELSAT
- Acquisition d'une drague à pelle hydraulique ; RÉGIE DES VOIES FLUVILES (RVF)
- Travaux de finition de deux baliseurs d'affluents KINDU et KONGOLO ; RÉGIE DES VOIES FLUVILES (RVF)
- Acquisition des véhicules de fonction et de service ; RÉGIE DES VOIES FLUVILES (RVF)
- Balisage des cours d'eau Sankuru, Haut-Kasaï, Kwilu ; RÉGIE DES VOIES FLUVILES (RVF)
- Réhabilitation des bâtiments administratifs et acquisition des mobiliers de bureau ; RÉGIE DES VOIES FLUVILES (RVF)
- Balisage des cours d'eau M'Fimi – Lukenie ; RÉGIE DES VOIES FLUVILES (RVF)
- Balisage des cours d'eau Sankuru, Haut-Kasaï, Kwilu ; RÉGIE DES VOIES FLUVILES (RVF)
- Acquisition d'équipements spécifiques de sûreté aéroportuaire et de communication pour CNS-AC
- Installation du comité national de sûreté de l'aviation civile dans les 5 aéroports internationaux de la RDC(CNS-AC)
- Acquisition des matériels spécifiques pour les enquêtes : B.P.E.A
- Acquisition des véhicules pour les cadres Directeurs : B.P.E.A
- Formation du personnel technique (enquêteurs) : B.P.E.A
- Réhabilitation et équipements des Locaux : B.P.E.A
- Acquisition des équipements de bureau en faveur du programme gouvernemental esprit de vie ; Programme Gouvernemental Esprit de vie
- Construction du bâtiment administratif r+3 de la coordination nationale du programme gouvernemental esprit de vie à Kinshasa ; Programme Gouvernemental Esprit de vie
- Acquisition de véhicules de fonction et de service pour agents cadres du programme gouvernemental esprit de vie ; Programme Gouvernemental Esprit de vie
- la construction des fourrières ; Programme Gouvernemental Esprit de vie
- Acquisition de véhicules de fonction pour cadres et agents de la cnpr ; CNPR
- Balisages des routes ; CNPR

- Création des applications informatiques et base de données assurant l'autonomisation de la surveillance & des accidents de la circulation routière ; CNPR
- Élaboration et mise en œuvre d'un système de base de données sur les accidents de la circulation routière ; CNPR
- Construction du bâtiment administratif r+3 ; CNPR
- Acquisition des équipements de bureau ; CNPR
- Acquisition d'un terrain pour la direction provinciale de la CNPR/ haut-Katanga ; CNPR
- Acquisition d'un terrain pour la direction provinciale de la CNPR/ kongo central ; CNPR

3. Maquette Programmatique du Ministère

Tableau 1 : Maquette programmatique du Ministère des Transports, Voies de Communication et Désenclavement

CODE SECT	LIBELLE SECTION	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	Périmètre	
					Services normatifs	Opérateurs
51	Ministère des Transports, Voies de Communication et Désenclavement					
101	Administration Générale du Ministère des Transports, Voies de Communication et Désenclavement				Cabinet et SG	BPEA
			1011	Pilotage de la stratégie du ministère des Transports, Voies de communication et Désenclavement	Cabinet du Ministre, GET	
			1012	Coordination administrative des Transports, Voies de communication et Désenclavement	Secrétariat Général, Direction des Services Généraux et du Personnel, Direction d'Etudes et Planification, Dir Inspection des Transports, Cellule Technique d'Appui(CTA), Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics(CGPMP).	BPEA
102	Réglementation et développement des plateformes de transport multimodal				Direction de la marine et Voies Navigables (DMVN), Dir Inspection de Transport, Dir de Transport terrestre, Dir de la normalisation et d'emballage	ONATRA, SNCC, RVA, RVF, CVM, LMC, OGEFREM, METTELSAT, AAC, CNPR, CONADEP
			1021	Normalisation des activités des transports	Direction des Transports Terrestres, Direction de la Normalisation d'emballage. Direction de la marine et Voies Navigables (DMVN)	METTELSAT et AAC
			1022	Développement des plates-formes routières, ferroviaires, fluviales, maritimes, lacustres et aéronautiques	Direction des Transports Terrestres, Direction de la marine et Voies Navigables (DMVN)	ONATRA, SNCC, RVA, RVF, CVM, LMC, OGEFREM
			1023	Surveillance météorologique (stations d'observations climatiques)		METTELSAT
			1024	Surveillance exploitation de transports	Direction des Transports Terrestres, Direction de la marine et Voies Navigables (DMVN)	RVA, RVF, CVM, CNPR, AAC



#### 4. Objectifs et Indicateurs les plus représentatifs

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère sont :

1. Favoriser l'Unité nationale et l'intégration régionale par la création et le renforcement de corridors de transport à l'échelle du pays et de la région ;
2. Développer et moderniser les infrastructures et services de transport durables fonctionnels en toute saison, et compétitifs pour les besoins du développement socioéconomique national ;
3. Contribuer à la création d'emplois avec la participation des femmes à tous les niveaux de responsabilité pour toutes les activités d'administration, de développement et d'exploitation de tous les modes de transport.

**Tableau 2 : Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère**

<b>Objectif 1 : Favoriser l'Unité nationale et l'intégration régionale par la création et le renforcement de corridors de transport à l'échelle du pays et de la région</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Taux aménagement de corridors	%	ND	ND	ND	1	2	4	5
<b>Source : CEPCOR et OGEFREM</b>									
<b>Mode de Calcul :</b> Nombre des corridors aménagés /Nombre des corridors identifiés X100									
<b>Commentaires :</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
2	Proportion d'Etats de la sous-région reliés	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Source :</b>									
<b>Mode de Calcul :</b> nombre des états de la sous-région reliés / Nombre des états de la sous-région X 100									
<b>Commentaires :</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
3	Augmentation de trafics	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Source :</b>									
<b>Mode de Calcul :</b> le taux d'augmentation de trafic et le volume des marchandises transportés									
<b>Commentaires :</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
4	Augmentation de la quantité des marchandises transportées	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Source :</b>									
<b>Mode de Calcul :</b>									
<b>Commentaires :</b>									
<b>Objectif 2 : Développer et moderniser les infrastructures et services de transport durables fonctionnels en toute saison, et compétitifs pour les besoins du développement socioéconomique national</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026

N°	Nom de l'Indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1	Taux d'infrastructures construites, réhabilitées et entretenues	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Source : SNCC, ONATRA, RVA, OGEFREM, TRANSCO, TRANS-ACADEMIA, CONGO AIRWAYS, RVF, CVM</b>									
<b>Mode de calcul :</b>									
<b>Commentaires :</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
2	Taux d'équipements acquis et entretenus	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Source :</b>									
<b>Mode de Calcul :</b>									
<b>Commentaires :</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
3	Taux d'accroissement de personnes transportées	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Source :</b>									
<b>Mode de Calcul :</b>									
<b>Commentaires :</b>									
<b>Objectif 3 : Contribuer à la création d'emplois dans le secteur de transport public.</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1	Nombre d'emplois créés	Nbr	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Source : Secrétariat Général aux transports, voies de communication et Désenclavement</b>									
<b>Mode de Calcul : NF ADM + NF STRUCTURES</b>									
<b>Commentaires :</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
2	Taux d'accroissement de la main d'œuvres féminines dans le secteur de transport public.	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Source :</b>									
<b>Mode de Calcul :</b>									
<b>Commentaires :</b>									

## 5. Présentation des crédits par Programme.

**Tableau 3 : Présentation des crédits par programme**

N°	Code Programme	Intitulé du Programme	Crédits Votés 2024 (en CDF)	Prévisions 2025
1	101	Administration Générale du Ministère des Transports, Voies de Communication et Désenclavement		214 091 995 876
2	102	Réglementation et développement des plateformes de transport multimodal		183 364 321 346
<b>TOTAL</b>				<b>397 456 317 222</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

## 6. Evolution des crédits

### 6.1. Evolution des crédits par titre 2024-2025

**Tableau 4 : Projections de crédits par titre 2024 - 2025**

Titre	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Projections en FC
		2025
<b>I. Dépenses Courantes</b>		
Titre III : Dépenses de personnel	44 521 396 112	61 147 141 733
Titre IV : Biens et matériels ;	588 052 013	1 408 055 646
Titre V : Dépenses de prestations ;	2 186 138 857	2 553 305 677
Titre VI : Transferts et interventions	20 006 213 438	40 537 116 034
<b>II. Dépenses en capital</b>		
Titre VII : Equipements	95 729 046 956	108 479 046 960
Financement intérieur		
Financement extérieur		
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	101 891 822 780	183 331 651 172
Financement intérieur		
Financement extérieur		
<b>Total</b>	<b>264 922 670 156</b>	<b>397 456 317 222</b>

Source : PLF 2025

## 6.2. Evolution des crédits par rubriques Budgétaires

Tableau 5 : Projections de crédits par rubrique 2024 - 2025

Rubrique	2024 (année en cours)	Projections en FC
	Crédits Votés en Fc	2025
<b>Ministère de Transports</b>	<b>310 922 694 156</b>	<b>409 521 662 619</b>
Fonctionnement des Ministères	3 542 853 807	5 000 000 000
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	34 363 419 854	35 394 322 450
Investissements sur Ressources Extérieures	127 026 850 968	127 026 850 968
Investissements sur Ressources Propres	93 094 018 768	164 783 847 164
Rémunérations	47 762 785 895	60 118 531 776
Subventions aux Organismes Auxiliaires	2 132 764 864	2 132 764 864
Subventions aux Services Ex-BPO	3 000 000 000	3 000 000 000
<b>Total</b>		<b>397 456 317 222</b>

Source : PLF 2025 et CDMT Central 2025-2027



## II. PRESENTATION DES PROGRAMMES

### Programme 1: (101) ADMINISTRATION GENERALE

Pré-Responsable de programme : Jean Marie ABOLIA TABA MOPOLO

Fonction : Secrétaire Général

#### 1, Présentation stratégique du programme

##### 1.1. Périmètre du programme

La stratégie du programme est mise en œuvre par les structures ci-après : Cabinet du Ministre, GET, Secrétariat Général, Direction des Services Généraux et du Personnel, Direction d'Etudes et Planification, Direction Inspection des Transports, Cellule Technique d'Appui (CTA), Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics (CGPMP) et Bureau Permanent Enquêtes, d'Accidents et incidents d'aviation (BPEA).

##### 1.2. Stratégie du programme

Le programme « **Administration Générale** » a pour but de concevoir, planifier, coordonner et contrôler les activités de l'Administration du Ministère des Transports, Voies de Communication et Désenclavement conformément aux attributions globales et directives du Ministère.

La mise en œuvre de ce programme vise :

- L'amélioration et le renforcement des capacités du personnel technique et administratif ;
- L'amélioration des performances ;
- La vulgarisation et l'actualisation des textes organiques, légaux et réglementaires ;
- L'adhésion et la ratification des traités des organismes internationaux des secteurs de transports dont la RDC est membre.

Dans le cadre du suivi et évaluation de la stratégie sectorielle des transports, le programme vise à contribuer au renforcement du secteur par les éléments suivants :

- Mise en place d'un comité du suivi des projets et programmes d'investissements, composé des experts de la DEP, de la DSGP et représentants des structures spécialisées du Ministère, des Etablissements et des Entreprises publiques participant à la mise en œuvre des politiques publiques du Ministère ;
- Création d'un centre de documentation des données statistiques et site web du Ministère.

##### 1.3. Objectifs du programme et indicateurs de performance

Les objectifs du programme sont :

- ✓ Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles
- ✓ Objectif 2 : Collecter et actualiser les données statistiques
- ✓ Objectif 3 : Améliorer la gestion budgétaire

**Tableau 1.6 : Cadre de performance des objectifs du programme Administration Générale**

<b>Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Taux de mise en œuvre de la réforme du secteur	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Source :</b>									
<b>Mode de Calcul :</b> Nombre de textes mise en œuvre / Nombre de textes votés ou signés X 100									
Commentaires: (à compléter)									
2	Taux d'exécution du planning de formation	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Source :</b>									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre de personnes recyclées /nombre de personnes ciblées ou identifiées X 100									
<b>Commentaires :</b> (à compléter)									
3	Taux de mobilisation des recettes	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Source :</b> Division Finances et Budget et DSGP/Bureau Formation, DEP									
<b>Mode de calcul:</b> Recettes mobilisées / Prévisions X 100									
<b>Commentaires :</b> (à compléter)									
<b>Objectif 2 : Collecter et actualiser les données statistiques</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Taux d'alimentation de la banque des données statistiques	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Source : GET et DEP</b>									
Mode de Calcul :									
<b>Commentaires :</b>									
<b>Objectif 3 : Améliorer la gestion budgétaire</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Taux d'exécution des marchés publics	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Source :</b>									
<b>Mode de Calcul :</b> Nombre de marchés attribués / le nombre des marchés du PPM x100									
Commentaires :									
2	Taux d'exécution budgétaire	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Source :</b>									
<b>Mode de calcul :</b> crédits consommés / crédits votés x100									
<b>Commentaires :</b>									
3	Taux de la mise en place des outils du processus PPBS (stratégie Sectorielle,	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

	Plan d'Actions Prioritaires, CDMST, PAP, RAP, Tableau AE-CP, PPM prévisionnel, PTA, PTBA, PTR prévisionnel, PPM)								
<b>Source :</b>									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre d'outils mise en place / Nombre d'outils prévus X 100									
<b>Commentaires :</b>									

## 1.4 . Evolution des crédits du programme

### 1.4.1 Evolution par rubrique budgétaire

**Tableau 1.8 : Ventilation des crédits par Rubrique**

N°	Rubrique	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
1	Contrepartie des Projets		
2	Fonctionnement du Ministère		3485623165
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques		2714582859
4	Investissements sur Ressources Extérieures		127026850968
5	Investissements sur Ressources Propres		42581094646
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD		
7	Rémunérations		38167205080
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires		116639158
9	Subvention aux services Ex-BPO		
10	Fonds de Péréquation		
11	Transfert aux Provinces et ETD		
<b>Total</b>			<b>214091995876</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

## 1.4.2 Evolution par titre

Tableau 1.9 : Ventilation des crédits par titre

N°	Titre	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
<b>I. Dépenses courantes</b>			
1	Titre III : Dépenses de personnel		38 862 834 576
2	Titre IV : Biens et matériels ;		1 038 061 847
3	Titre V : Dépenses de prestations ;		1 741 903 102
4	Titre VI : Transferts et interventions		2 841 250 737
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>II. Dépenses en capital</b>			
5	Titre VII : Equipements		87 037 005 334
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière		82 570 940 280
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>Total</b>			<b>214 091 995 876</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

## **Programme 2 : (102) REGLEMENTATION ET DEVELOPPEMENT DES PLATEFORMES DE TRANSPORT MULTIMODAL**

**Pré-Responsable de programme : Anatole MAYEMBE NGONGO**

**Fonction : Directeur de Transports Terrestres**

### **2 Présentation stratégique du programme**

#### **2.3 Périmètre du Programme**

La stratégie du programme est mise en œuvre par les directions ci-après : Direction de la marine et Voies Navigables (DMVN), Dir Inspection de Transport, Dir de Transport terrestre, Dir de la normalisation et d'emballage

Aussi, les opérateurs de l'Etat qui interviennent dans la mise en œuvre de la stratégie du programme sont : ONATRA, SNCC, RVA, RVF, CVM, LMC, OGEFREM METTELSAT, AAC CNPR, CONADEP

#### **2.4 Stratégie du programme**

Ce programme a pour but :

- D'assurer la mobilité, la sécurité et la modernisation des transports : routier, ferroviaire, aérien, maritime et lacustre des personnes et des biens ;
- De désenclaver le territoire national et développer les axes de transports prioritaires. A cet effet, il importe que les problèmes majeurs suivants soient surmontés dans les différents modes des transports ci-dessous :
- **Transport routier** : (i) la dégradation très avancée de l'ensemble du réseau routier existant ; (ii) le non-respect de la charge à l'essieu par les transporteurs entraînant une dégradation précoce des routes ; (iii) la vétusté et l'obsolescence de l'ensemble des équipements et de l'outil de production qui entraînent des graves problèmes de pollution ; (iv) le déficit en ouvrages de franchissement nécessaires pour un réseau routier traversé par des multiples cours d'eau ; et (v) la multiplicité des ruptures de charge entraînant de longs délais d'acheminement consécutif à l'état délabré des ponts et à l'immobilisation des bacs.
- **Transport ferroviaire** : (i) la vétusté et l'obsolescence des équipements et des infrastructures ferroviaires (les voitures et locomotives du Chemin de fer Urbain) datent pour la plupart d'avant l'indépendance ; (ii) l'insuffisance de locomotives, des wagons et des voitures par rapport à la demande ; (iii) l'instabilité de la plate-forme à la suite de mauvais drainage des eaux ; (iv) l'occupation anarchique de l'emprise des voies ferrées surtout dans les milieux urbains ; (v) la faiblesse de la vitesse commerciale ; (vi) l'ensablement fréquent de la voie ferrée pendant la saison des pluies et (vii) l'obsolescence des équipements de signalisation et télécommunication.
- **Transport aérien** : (i) l'état de délabrement très avancé des infrastructures et obsolescence des équipements aéroportuaires ; (ii) la vétusté et l'obsolescence des équipements d'aides à la navigation aérienne ; (iii) le recours au personnel sans qualification conformément aux normes de l'OACI ; (iv) le non-respect des normes aéronautiques face aux exigences de sûreté et de sécurité de l'OACI ; (v) l'insuffisance de stations synoptiques opérationnelles et l'absence de station radiosondage et de sondage pilote en altitude pour la météorologie ; (vi) la menace des érosions sur certains

aéroports ; et (vii) la non adaptation des installations terminales aux caractéristiques des avions modernes.

- **Transport maritime, fluvial et lacustre**, la mise en œuvre de ce programme permet de résoudre les problèmes suivants: (i) la vétusté des installations portuaires et l'obsolescence des matériels et équipements des chantiers navals (exemple : le ravitailleur KIRUNGU de la CVM mis en service en 1918 est toujours opérationnel) ; (ii) la vétusté des engins de dragage handicapant le maintien d'une calaison minimale ; (iii) la vétusté et l'obsolescence des équipements et matériels d'exploitation (tous les remorqueurs de la RVF sont en mauvais état) ; (iv) le délai de manutention et de traitement des navires très long ; (v) Manque des navires pour l'armement national ; (vi) le vieillissement du dock flottant de la CVM (mise en service en 1925), occasionnant des difficultés pour la mise à sec des unités flottantes ; (vii) l'insuffisance de baliseurs (la CVM ne dispose que trois (03) baliseurs dont deux (02) seulement sont opérationnels : baliseurs KONGO et NGOLE ELIKI), de dragues et équipements d'aide à la navigation (la configuration actuelle du chenal nécessite un besoin supplémentaire de 4 aides fixes et 20 aides flottantes). Au niveau de la RVF, 60% des baliseurs sont non opérationnels ; (viii) l'insuffisance des pousseurs et autres matériels d'exploitation sur les cours d'eau de desserte agricole ; (ix) l'inexistence des magasins Équipements de manutention dans plusieurs ports fluviaux et lacustres ; (x) la spoliation des bateaux et des plateformes de transport appartenant à la SCTP et (xi) le non-respect des normes de construction des équipements et matériels de navigation.

## 2.5 Objectifs et indicateurs de performance du programme

Les objectifs du programme sont :

- ✓ Objectif 1 : Moderniser les services de transports routiers et les réseaux ferroviaires
- ✓ Objectif 2 : Moderniser les réseaux maritimes, fluvial et lacustre
- ✓ Objectif 3 : Moderniser les réseaux aériens
- ✓ Objectif 4 : Moderniser le système d'observation Météorologique

**Tableau 2.6 : Cadre de performance des objectifs du programme réglementation et développement des plateformes de transport multimodal**

Objectif 1 : Moderniser les services de transports routiers et les réseaux ferroviaires									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Réduction du taux d'accident dans les réseaux routiers et ferroviaires	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : PCR, DMVN, BPEA, CNPR, AAC, DIT etc.									
Mode de Calcul : Nombre d'accidents enregistrés à l'époque n / nombre d'accidents enregistrés à l'époque n-1 X 100									
Commentaires :									
2	Taux de réalisation du plan de relance des sociétés ferroviaires	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

<b>Source :</b>									
<b>Mode de Calcul :</b> Activités réalisées / Activités prévus X 100									
<b>Commentaires :</b>									
3	Taux d'acquisition d'équipements de transport routier	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Source :</b>									
<b>Mode de Calcul :</b>									
<b>Commentaires :</b>									
<b>Objectif 2 : Moderniser les réseaux maritime, fluvial et lacustre</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1	Taux d'accroissement des tonnages transportés	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Source :</b> Administration des Transports, Structures sous tutelles									
<b>Mode de calcul :</b> (Tonnages transportés année n) – (Tonnages transportés (n-1)) / Tonnages transportés (n-1) x 100									
<b>Commentaires :</b>									
2	Taux de réalisation du plan de relance des sociétés maritime, fluvial et lacustre	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Source :</b>									
<b>Mode de calcul :</b>									
<b>Commentaires :</b>									
3	Taux de dragage et balisage des voies navigables	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Source :</b>									
<b>Mode de Calcul :</b>									
<b>Commentaires :</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
4	Nombre de personnes transportées	Nbr	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Source :</b> Direction de Transport									
<b>Mode de calcul :</b> Comptage									
<b>Commentaires :</b>									
<b>Objectif 3 : Moderniser les réseaux aériens</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1	Taux de réalisation du plan de relance du secteur aérien	Nbr	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Source :</b> Administration des Transports, Structures sous tutelles									

Mode de Calcul : Activités réalisées / Activités prévus X 100
<b>Commentaires:</b>

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
2	Taux de contribution	Nbr	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

**Source :** Direction de Transport

**Mode de Calcul :** Comptage

**Commentaire :**

**Objectif 4 : Moderniser le système d'observation Météorologique**

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'Indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1	Taux d'implantation des stations météorologiques	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

**Source :**

**Mode de Calcul :**

**Commentaire :**

2	Taux d'acquisition des équipement et matériels météorologiques	%	ND						
---	--	---	----	----	----	----	----	----	----

**Source :**

**Mode de Calcul :**

**Commentaire :**

## 2.6 Evolution des crédits du programme

### 2.6.1 Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 2.7: Ventilation des crédits par Rubrique

N°	Rubrique	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
1	Contrepartie des Projets		
2	Fonctionnement des Ministères		1 514 376 835
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques		32 679 739 591
4	Investissements sur Ressources Extérieures		
5	Investissements sur Ressources Propres		122 202 752 518
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD		
7	Rémunérations		21 951 326 696
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires		20 161 25 706
9	Subventions aux services EX-BPO		3 000 000 000
10	Transfert aux Provinces Et ETD		
<b>Total</b>			<b>183 364 321 346</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

### 2.6.2 Evolution par titre

Tableau 2.8 : Ventilation des crédits par titre

N°	Titre	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
<b>I. Dépenses courantes</b>			
1	Titre III : Dépenses de personnel		22 284 307 157
2	Titre IV : Biens et matériels ;		369 993 799
3	Titre V : Dépenses de prestations ;		811 402 575
4	Titre VI : Transferts et interventions		37695865297
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>II. Dépenses en capital</b>			
5	Titre VII : Equipements		21 442 041 626
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière		100 760 710 892
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>Total</b>			<b>183 364 321 346</b>

Source : PLF 2024



**14.**

**Ministère de Droits Humains**  
(Section 54)



**Responsable du Ministère : SE. Madame la Ministre CHAMBU MWAVITA Chantal.**

### III. **PRESENTATION DU MINISTERE**

#### 1. **Présentation stratégique du Ministère**

##### 1.1. **Priorités nationales**

La vision du Gouvernement pour le secteur des droits humains est de faire de la RDC un Etat de droit, respectueux des engagements tant international, régional que national en matière des Droits Humains. Et ce, par la promotion, protection et défense des droits de l'homme à travers tout le territoire national.

Pour concrétiser et matérialiser ladite vision, outre l'impunité des violations des Droits Humains dont particulièrement la corruption et les crimes internationaux, les violences sexuelles et celles basées sur le genre, le Ministère des Droits Humains s'attèlera notamment au pilotage de la stratégie ministérielle, à la redynamisation de l'Administration des Droits Humains et ses services, à l'exécution des différents projets notamment l'organisation du sommet de la Commission Africaine des droits de l'homme et des peuples, appui aux Organisations non gouvernementales de défense des Droits Humains, le fonctionnement effectif des structures spécialisées : le Comité Technique Interministériel d'élaboration de suivi des rapports, le Comité national de prévention contre la torture et l'Entité de suivis du respect des droits de l'homme et de sécurité dans les industries extractives, la tenue des campagnes nationales et séminaires pour la promotion et protection des Droits Humains, la vulgarisation du vade-mecum des droits et devoirs fondamentaux du citoyen en Français et en 4 langues nationales et autres textes réglementaires, la mise en œuvre d'un mécanisme de protection avec mission de recevoir et d'examiner au quotidien des cas flagrants de violations des Droits Humains dénoncés par la population et de faire des plaidoyers aux institutions concernées, la mise en place d'un Corps d'OPJ des Droits Humains, le renforcement des capacités des Agents des Droits Humains, le renforcement des capacités des Agents pour inspecter des milieux carcéraux et autres lieux de détention ainsi que les endroits où se commettent régulièrement des violations des Droits Humains, l'élaboration d'une politique nationale de promotion et de protection des Droits Humains ( PNPPDH) et l'élaboration d'un schéma directeur informatique des Droits Humains en vue de doter le Ministère d'un Plan directeur informatique.

##### 1.2. **Politiques Sectorielles**

Promouvoir et protéger les Droits Humains à travers tout le territoire national et protéger les libertés fondamentales et les droits de tous les congolais et ceux des étrangers vivant en République Démocratique du Congo, implémenter la Justice transitionnelle et défendre les intérêts du pays devant les instances internationales et régionales des Droits Humains restent un défi à relever.

La stratégie sectorielle du Ministère des Droits Humains s'inscrit notamment sur les points suivants :

- (1) Intensifier les échanges et impliquer les différentes couches de la population dans la dynamique de la paix et renforcer la coopération entre tous les acteurs impliqués dans l'action en faveur des droits humains ;
- (2) Promouvoir et consolider un Etat de droit respectueux des droits humains par la promotion et protection des libertés fondamentales et des devoirs de tout congolais ainsi que les étrangers se trouvant en RDC ;
- (3) Contribuer au développement et au renforcement des capacités nationales pour la promotion, la protection et la modernisation de la question des droits humains ;

- (4) Promouvoir l'émergence et consolider une culture des droits humains par l'éducation comme fondement de la paix ;
- (5) Consolider la démocratie et la sauvegarde des droits humains en identifiant en concertation avec les parties prenantes des besoins en matière des droits humains, les objectifs, les ressources et les paramètres d'évaluation des progrès et obstacles rencontrés ;
- (6) Implémenter les mécanismes de Justice transitionnelle pour renforcer la cohésion nationale.

### 1.3. Organisation et Domaines d'intervention du Ministère

#### Historique

##### CREATION DU DEPARTEMENT

Le Ministère des Droits Humains a été créé en 1986, suivant l'Ordonnance n°86-268 du 31 octobre 1986 portant création d'un « DEPARTEMENT DES DROITS ET LIBERTES DU CITOYEN », telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance n°87-034 du 22 janvier 1987.

Puis, l'Arrêté départemental n°0004/CAB/CE/DLC/MAWU/87 du 02 février 1987 portant règlement interne organique du Département des Droits et Libertés du Citoyen viendra compléter les dispositions organiques. Ensuite, c'est avec la promulgation de l'Arrêté départemental n°0005/CAB/CE/DLC/MAWU/87 du 02 février 1987, fixant l'organisation interne du cadre organique du Département des Droits et Libertés du Citoyen, que va se clôturer l'agencement du Règlement Interne organique du Ministère.

Ainsi, fut créé, sous la République du Zaïre, un Département des Droits et Libertés du Citoyen. La Mission essentielle de ce Département était de « *défendre les droits et les libertés du Citoyen pour contribuer à l'avènement de la paix sociale par le droit* ».

##### ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU DEPARTEMENT DES DROITS ET LIBERTES DU CITOYEN

Aux termes de différents textes précités, à l'occurrence l'Ordonnance n°86-268 du 31 octobre 1986 et complétée par l'Ordonnance n°87-034 du 22 janvier 1987, la mission du Département consistait dans la « *protection des droits et libertés du citoyen zaïrois, à promouvoir les droits et libertés de tous* ». Ce Département était un organe de l'Exécutif, c'est-à-dire du Gouvernement ».

Toutefois, il est important de signaler que l'arrêté départemental n°001/CAB/DLC/CE/BI/89 du 29 septembre 1989 avait déterminé l'organisation et le fonctionnement dudit département. L'article 8 du Règlement interne Organique du Département indiquait que celui-ci comportait quelques structures administratives chargées d'épauler le Commissaire d'Etat dans sa tâche. Il s'agissait :

- **D'une Administration Centrale** : après le Commissaire d'Etat, celle-ci était, la première structure organique retenue. Elle constituait, en quelque sorte, le premier étage du building administratif du Département et comprenait plusieurs appartements : le Cabinet du Commissaire d'Etat (lui-même), le Secrétaire Général, les Directions (Sept Directions au total), les Divisions ainsi que des Bureaux ;
- **D'un corps des juristes et des Représentants du Département** : qui était suivant l'article 20 du Règlement interne organique qu'un personnel non administratif comprenant un collège des juristes qui sera par la suite appelé collège des Conseillers Assistants et des Représentations ;

- **Des Commissions permanentes de concertation** : des plates formes de collaboration et de concertation destinées à la poursuite des actions communes de différentes structures en matière des droits du citoyen;
- **Du régime des sanctions** : il ressort des textes organisationnels du Département que les actions de cette structure gouvernementale pouvaient déboucher à deux types de sanctions à l'encontre de tout violateur des droits et des libertés du citoyen :
  - **Une sanction de nature judiciaire** : qui pouvait déboucher sur certaines formes de réparation, notamment rétablir le citoyen plaignant dans son droit ou dans la situation où il se trouvait avant qu'une atteinte ait été portée à sa liberté.
  - **Une sanction de nature politique** : beaucoup plus lourde de conséquence partant du contexte politique de l'époque, qui se matérialisait dans l'établissement d'un certain « fichier de moralité ».

### 1.3. Organisation et domaines d'intervention du Ministère

#### 1.3.1. Domaines d'intervention du Ministère

Conformément à l'**Ordonnance N° 002/ 003** du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, les missions du Ministère des Droits Humains se résument de la manière suivante :

- Promotion et protection des Droits humains et des libertés fondamentales ;
- Diffusion et vulgarisation des Droits Humains ;
- Suivi du respect des Droits Humains et proposition au Ministre ayant la justice dans ses attributions de toutes mesures protectrices des Droits Humains notamment la libération des prisonniers éligibles à cette procédure ;
- Examen et s'il échet, prise en charge des cas flagrants de violation des Droits Humains par des mécanismes appropriés tels que l'implémentation de la Justice transitionnelle et la médiation en matière de Droits Humains et la Commission de Contrôle sans se substituer aux Cours et tribunaux ni aux procédures administratives prévues par la loi ;
- Collaboration avec le Haut-Commissariat aux Droits de l'homme, avec la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, et avec d'autres Institutions nationales, régionales et internationales en matière des Droits Humains ;
- Défense des intérêts de la République Démocratique du Congo devant les instances internationales et régionales des droits de l'homme, notamment le Conseil des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
- Conception et diffusion des rapports périodiques destinés aux comités de surveillance des Traités internationaux et régionaux des droits humains.

#### 1.3.2 Organisation du Ministère

Le Ministère des Droits Humains est organisé de la manière ci-après :

Le Cabinet du Ministre ;

Le Secrétariat Général avec 7 Directions ci-après :

- la Direction des Services Généraux et Ressources Humaines ;
- la Direction de Promotion ;
- la Direction de Protection-Prévention ;
- la Direction de Coopération ;
- la Direction d'Etudes et Planification ;
- la Direction d'Archives, Documentation, Publication et Diffusion ;
- et la Direction de l'Inspection.

Outre les Directions et services cités ci-haut, le Ministère des Droits Humains comporte en son

sein des services spécialisés :

- le Fonds d'Indemnisation de Justice Transitionnelle ;
- le Comité Technique Interministériel d'Elaboration, de Suivi des Rapports ;
- le Comité National de Prévention Contre la Torture « CNPT » ;
- le Suivi des Droits de l'Homme ;
- le Programme National de Promotion des Peuples Autochtones ;
- le Fonds National de Réparation des Victimes des violences Sexuelles ;
- la Commission Nationale de Justice Transitionnelle et Réconciliation « CNJT » ;
- l'Entité de suivi du respect des droits de l'homme et de sécurité dans les industries extractives « RSDH » ;
- la Cellule Technique des Droits Humains ;
- l'Entité de Liaison des Droits de l'Homme ;
- le Programme National de Justice Transitionnelle ;
- la Cellule de Gestion de Projet et Marchés Publics ;
- la Cellule de Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme ;
- la Cellule Multisectoriel de Lutte contre le VIH/SIDA.

En dehors de ces services, l'Administration des Droits Humains dispose également d'une Division Urbaine avec des Antennes Communales au niveau de la ville de Kinshasa et des Divisions Provinciales au niveau des Provinces ainsi que les antennes au niveau des territoires.

## 2. Performances antérieures et perspectives

### 2.1. Performances antérieures

#### **Revue des progrès réalisés dans le secteur**

Il convient de signaler, même de façon non exhaustive mais en termes des performances antérieures, les activités effectuées, menées ou organisées par le Ministère des Droits Humains depuis janvier 2021, dans le cadre de la promotion, de la protection des droits humains, de l'implémentation de la Justice Transitionnelle, de la Coopération en matière des Droits Humains et investigation sur les violations des Droits Humains. Pour ce faire, les performances à mettre en exergue sont regroupées en quatre blocs distinctifs.

#### **2.1.1. En matière de justice transitionnelle et réparatrice**

- Le Ministère a soutenu 12 missions d'enquêtes conjointes (JIT) et 16 audiences foraines organisées par les autorités de la justice militaire et civile à travers le pays, ayant abouti à prendre des sanctions à l'encontre des auteurs des violations graves des droits humains ;
- Il a organisé une série de formation sur les mécanismes de Justice Transitionnelle ; la prévention et la répression des discours de haine ou encore la lutte contre les discriminations et ce, à l'attention de diverses parties prenantes dont les forces armées et de sécurité, les membres du Parlement, de jeunes académiciens, les membres des organisations de la société civile et des communautés locales ;
- La tenue en juillet 2021 d'une session de travail avec le chargé d'affaires de l'ambassade de Belgique sur la Justice Transitionnelle. A cet effet, il a été convenu qu'une somme d'argent évaluée à 1,5 millions d'euros sera mise à contribution pour indemniser les victimes des atrocités, notamment à l'Est et au centre du pays ;
- La mise en place de la commission mixte de réflexion et d'orientation sur la justice transitionnelle en août 2021 (et la création de 5 sous-commissions : Consultations, Vérité, Justice, réparations et garanties de non-répétition) ;

- L'élaboration d'une feuille de route sur la justice transitionnelle destinée à déterminer les différentes séquences relatives à la construction d'une architecture de justice transitionnelle en RDC ;
- L'organisation par le ministère de quatre cérémonies de lancement officiel des consultations nationales au Tanganyika, au Kasai, au Nord Kivu et au Kongo Central, en 2022, avec l'appui technique, logistique et financier du BCNUDH ;
- Les consultations nationales sur la Justice Transitionnelle ont pu se tenir dans 14 provinces (Kasai Central, Tanganyika, Kongo central, Lualaba, Haut-Katanga, Haut-Lomami, Tshopo, Haut-Uele, Bas-Uele, Kinshasa, Sankuru, Lomami, Tshuapa, Kasai Oriental,) en vue de recueillir les besoins des populations en matière de vérité, de justice, de réparation et de garantie de non répétition. Ces consultations ont bénéficié de l'appui technique et financier du BCNUDH (Environ 30 000 personnes, dont 10 000 femmes ont été consultées sur les besoins en matière de justice transitionnelle) ;
- Le 25 Octobre 2022, il y a eu mise en place par le ministre des Droits Humains d'un comité scientifique composé de 5 professeurs d'université et 5 membres de la commission mixte, présidé par le professeur Luzolo Bambi, et chargé de rédiger un projet de politique de justice transitionnelle en RDC ;
- La politique de cette dernière a été officiellement remise au Ministre des droits humains le 10 janvier 2023 à l'hôtel Beatrice ;
- La Commission provinciale de vérité, justice et réconciliation du Kasai-Central (CPVJR) a commencé ses travaux avec ses douze commissaires nommés et est dotée d'un siège réhabilité et équipé de matériels de bureau grâce à l'appui technique et financier du BCNUDH. Ce partenaire a également renforcé les capacités techniques des commissaires et élaboré des outils stratégiques nécessaires à sa phase préparatoire. Ce siège réhabilité a été inauguré par le Ministre des Droits Humains ;
- Il faut également noter la mise en place, à travers le décret n°22/38 du 6 décembre 2022, d'un établissement public visant à encadrer les victimes et les réparations dénommé « Le FONAREV » ainsi que la mise en place de la Commission interinstitutionnelle d'Aide aux victimes et Appui aux Réformes (CIA-VAR), exprimant la réponse du Gouvernement Congolais face au fléau des violences sexuelles ;
- En date du 26 décembre 2022, promulgation de la loi n°22/065 du 26 décembre 2022 fixant les Principes fondamentaux relatifs à la protection et à la réparation des victimes des violences sexuelles liées aux conflits et des victimes des crimes contre la paix et la sécurité de l'Humanité.

### **2.1.2. Dans le domaine de l'amélioration du respect, de la promotion et de la protection des droits humains**

- La Loi N°22/030 portant protection et promotion des peuples autochtones (Pygmées) du 15 Juillet 2022 ;
- la Loi modifiant et complétant le décret du 30 Janvier 1940 sur la traite des personnes de Décembre 2022 ;
- La Loi organique n°22/003 du 3 Mai 2022 portant protection des personnes vivant avec handicap ;
- La Loi portant sur la protection et la responsabilité des défenseurs des droits de l'homme du 15 Juin 2023 ;
- Un projet de loi portant création d'un mécanisme de prévention de la torture, conforme au Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants est en cours de transmission à la commission des lois du gouvernement avant son examen en Conseil des Ministres ;
- La redynamisation avec l'appui technique et financier du BCNUDH et de ONUFEMMES, de l'Entité de Liaison des Droits de l'Homme en République Démocratique du Congo,

créée depuis l'an 2009, en vue de rendre effectif le cadre de collaboration et de concertation entre les différents acteurs, tant publics que privés, ayant dans leurs attributions la promotion et la protection des droits humains.

- La création et l'installation de la cellule technique d'appui aux Droits Humains ;
- Le soutien en 2021 d'au moins 311 activités de formation, renforcement des capacités et de plaidoyer sur divers sujets relatifs aux droits de l'homme et en particulier sur les violences sexuelles, grâce au concours financier de la Belgique, du Canada, des Pays Bas, de la Norvège, du Royaume Uni, de la Suède et du Fonds de consolidation de la paix des Nations Unies et le BCNUDH ;
- La tenue du 1<sup>er</sup> au 20 juin 2021, avec l'appui du BCNUDH, d'un atelier sur la formation des formateurs sur les discours et messages incitatifs à la haine. A l'issue de cet exercice, les institutions présentes ont pris l'engagement de s'inscrire dans le programme du Gouvernement en proposant des discours de paix et de tolérance sociales tout en évitant la haine, les conflits et les violations qui vont à l'encontre des Droits Humains.
- L'élaboration et la validation technique de la stratégie sectorielle du Ministère des Droits Humains (2022) ;
- La publication par le Ministère des Droits Humains de plusieurs rapports dont le livre blanc en 2022 ;
- Le Monitoring des Droits Humains effectué dans la ville province de Kinshasa dans les Commissariats, sous-commissariats, points-chauds, ports, marchés publics (2023) ;
- La collecte des données relatives aux violations des Droits Humains dans les lieux carcéraux (Prison Centrale de Makala, Prison Militaire de Ndolo, Prison de Boma...en 2023) ;
- La mission collective effectuée dans les Divisions Provinciales des Droits Humains relative à l'état des lieux, le renforcement de capacité des agents et Cadres sur toute l'étendue du territoire national (2023) ;
- La présentation et la défense de manière régulière des rapports de la RDC devant les Comités de Surveillance de l'application des traités auxquels la RDC est partie prenante (Régional, Sous régional et international) ;
- Dans le domaine de la Coopération en matière des Droits de l'Homme :
- La tenue d'une séance de travail avec l'ambassadeur de l'Union Européenne en juin 2021 sur le partenariat à consolider entre les deux parties dans le domaine des défenses des droits de l'homme, de la loi sur l'abolition de la peine de mort et de la loi contre le tribalisme, le racisme et la xénophobie. Cette activité a permis au Ministère de renforcer les dispositions de coopération dans le domaine des Droits Humains avec les pays de l'Union Européenne ;
- La présentation et la défense de manière régulière des rapports de la RDC devant le Conseil des Droits de l'Homme ou les Comités de Surveillance de l'application des traités auxquels la RDC est partie prenante. Ce volet des activités a aussi permis d'améliorer l'image de la RDC sur les questions des Droits Humains vis-à-vis de l'extérieur, attestée notamment par une baisse de 12% de cas de violations des Droits Humains en RDC en 2021.

### **2.1.3. Dans le domaine d'investigation des cas de violations des Droits de l'Homme**

- Le Ministère des Droits Humains, en collaboration avec le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme BCNUDH, a organisé la cérémonie officielle de la journée internationale de soutien aux victimes de la torture le 26 juin 2021 à l'hôtel Sultani. Le thème principal de cette journée a porté sur « la RDC face à sa responsabilité d'éradiquer la torture, enjeux, défis et perspectives ». Il s'en est suivi des recommandations sur les actions à entreprendre quant à ce ;
- Le BCNUDH, la société civile, les ONG de défense des Droits Humains et le Ministère

des Droits Humains ont organisé la table ronde sur la lutte contre la torture, toujours au mois de juin 2021 au Roméo Golf à la Gombe. Des recommandations sont sorties de la table ronde et ont porté notamment sur la cotisation des fonds d'indemnisation des victimes de différents conflits ;

- En 2021, le BCNUDH a continué d'appuyer les autorités judiciaires engagées dans la lutte contre l'impunité. Ces efforts ont abouti à la condamnation de 345 militaires des FARDC, 115 agents de la PNC et 149 combattants des groupes armés pour des actes constituant des violations des droits humains dans l'ensemble des provinces de la République démocratique du Congo.

## 2.2. Perspectives

Pour consolider sa volonté irréversible de protéger, promouvoir et réaliser les Droits Humains, l'Etat congolais souscrit à une série d'engagements, mesures et actions concrètes nécessitant l'attention et l'engagement du Gouvernement. Il s'agit notamment de :

1. La matérialisation de cinq (05) grands engagements pris par la RDC, le 12 décembre 2023, à Genève, dans le cadre de la commémoration historique des 75 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme avec l'appui technique et financier du BCNUDH ;
2. La mise en œuvre du Plan d'action national d'implémentation de l'Initiative des Principes Volontaires sur la sécurité et les Droits Humains dans le secteur extractif ;
3. La mise sur pied du mécanisme d'alerte précoce des violations des Droits Humains et des réponses rapides à travers les quartiers, les communes, les villages et les villes du pays ;
4. L'assurance d'une formation initiale et continue des magistrats et au bénéfice des greffiers, des secrétaires des parquets et du personnel pénitentiaire sur les notions de base des Droits Humains ;
5. La rééducation des personnes en détention, en vue de leur réinsertion sociale etc ;
6. La poursuite des consultations nationales dans les 12 provinces restantes avec l'appui des partenaires techniques notamment le BCNUDH, le Gouvernement entend poursuivre les consultations populaires dans les 12 provinces restantes ;
7. L'expérimentation par le Ministère des Droits Humains du modèle de justice transitionnelle Kasai central dans d'autres provinces notamment le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, le Tanganyika, l'Ituri... ;
8. Les chantiers relatifs aux poursuites judiciaires dans les provinces à travers les stratégies provinciales de priorisation des poursuites va se poursuivre ainsi que les réflexions amorcées au niveau stratégique impliquant davantage certains ministères sectoriels et l'auditorat militaire général ;
9. La poursuite par le Ministère des Droits Humains de sa collaboration avec le PDDRC-S en renforçant leurs synergies et actions complémentaires dans le cadre de la mise en œuvre des mécanismes de justice transitionnelle en RDC ;
10. L'opérationnalisation de l'Entité de liaison des Droits Humains avec l'appui technique et financier des PTF ;
11. La Mise en œuvre de la Politique nationale de justice transitionnelle avec l'appui des PTF ;
12. La Mise en œuvre du plan d'action stratégique en matière de justice transitionnelle adopté avec l'appui technique et financier des PTF ;
13. Avec l'appui du BCNUDH et d'ONUFEMMES, le Ministère des Droits Humains a élaboré puis validé son plan d'action tri annuel (2023/2025) en matière de justice transitionnelle. Le Ministère entend travailler pour sa mise en œuvre et en appelle à l'assistance technique et financière des Partenaires Techniques et financiers.

3. Maquette programmatique du Ministère

Tableau 1 : Maquette programmatique du Ministère des Droit Humains

CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	Périmètre		
						Services normatifs	Opérateurs	
54	DROITS HUMAINS	110	Administration Générale des Droits Humains		Cabinet du Ministre, SG, DSG et RH, DEP, Direction d'Archives, Documentation, Publication et Diffusion et CGPMP.			
				11 01				Pilotage de la stratégie ministérielle des Droits Humains
				11 02	Coordination Administrative des Droits Humains	S G, DSG et RH, DEP, ADPD, CGPMP		
		111	Promotion et protection des Droits Humains			Direction de Promotion, Direction de Protection et prévention, Direction de Coopération, Direction de l'Inspection.	Fonds National de Réparation des Victimes des violences sexuelles (FONAREV) Fonds d'Indemnisation de Justice Transitionnelle	
				11 11	Diffusion et Vulgarisation des droits humains	La Direction de Promotion		



#### 4. Objectifs les plus représentatifs du Ministère

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère sont :

##### **Objectif 1 : Promouvoir la culture de la paix, la protection et la Coopération en matière des droits humains :**

Il est question à ce stade, de permettre à tous les Congolais et étrangers vivant en République Démocratique du Congo de jouir de leurs droits et de les exercer sans discrimination en vue d'éviter les violences ;

##### **Objectif 2 : Consolider l'Etat de droit en renforçant la responsabilité de l'Etat et Implémenter la Justice Transitionnelle sur tout le territoire National:**

Il s'agit de garantir le respect des Droits Humains et des libertés fondamentales en vue d'assurer une égalité effective et une citoyenneté réelle. Ce qui constitue, à priori le leitmotiv du Gouvernement en général et du Ministère des Droits humains en particulier ;

##### **Objectif 3 : Promouvoir, mettre en œuvre et faire le suivi des Instruments internationaux, régionaux et nationaux des droits humains :**

A ce niveau le Gouvernement devra définir la politique Nationale de Promotion et Protection des Droits Humains (PNPPDH), Implémenter la Justice Transitionnelle sur tout le territoire National Dans ce domaine, il sera question de mettre en œuvre tous les piliers de la Justice Transitionnelle.

**Tableau 2 : Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère**

Objectif 1. Promouvoir la culture de la paix, la protection et la Coopération en matière des Droits Humains									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Proportion des dialogues de paix tenus	%	0	54	0	-	77	92	100
<b>Source :</b> Cabinet et Secrétariat Général aux Droits Humains									
<b>Mode de calcul :</b> (Dialogues de paix tenus / Dialogues de paix prévus) x100									
<b>Commentaire :</b> au total pendant les trois ans repartis en 2025, 2026 et 2027 représenté par n (années), la première année (n <sup>1</sup> , il sera organisé 6 dialogues ; la deuxième année n <sup>2</sup> , il sera organisé 4 dialogues et la troisième année n <sup>3</sup> , il sera organisé 2 dialogues).									
2	Nombre des projets d'instruments juridiques en matière des Droits Humains	Nombre	-	6	0	-	2	4	6
<b>Source :</b> Direction d'Archives, Documentation, Publication et Diffusion									
<b>Mode de calcul :</b> Comptage									
<b>Commentaire :</b> il s'agit des textes Juridiques initiés ou ayant bénéficié du plaidoyer du Ministère en matières des Droits Humains									
3	Nombre d'échanges et partenariats développés en matière des Droits Humains.	Nombre	7	1	0	-	20	25	30
<b>Source :</b> SG / Direction de Coopération									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre d'échanges et des partenariats développés									
<b>Commentaire :</b> au total pendant les trois ans repartis en 2025, 2026 et 2027 représenté par n (année), la première année (n <sup>1</sup> , il sera tenu et conclu 20 échanges et partenariats), la deuxième année (n <sup>2</sup> , il en sera tenu et conclu 25) et la troisième année (n <sup>3</sup> , il en sera tenu et conclu 30).									

<b>Objectif 2. Consolider l'Etat de droit en renforçant la responsabilité de l'Etat et Implémenter la Justice Transitionnelle sur tout le territoire National</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Nombre d'assises sur les Droits Humains organisées	Nombre	3	2	0	-	5	7	10
<b>Source :</b> Cabinet - Secrétariat Général aux Droits Humains									
<b>Mode de calcul :</b> Comptage									
<b>Commentaire :</b> Ici, il s'agit d'organiser des assises sur les Droits Humains.									

2	Nombre des victimes recensées	Nombre	1000	1500	100	-	2500	5000	10000
<b>Source :</b> Cabinet									
<b>Modes de calculs :</b> Comptage.									
<b>Commentaire :</b> au total pendant les trois ans repartis en 2025, 2026 et 2027 représenté par n (année), la première année (n <sup>1</sup> , il sera question d'identifier 2.500 victimes, la deuxième année (n <sup>2</sup> , il en sera question d'identifier 5.000 Victimes) et la troisième année (n <sup>3</sup> , il en sera question d'identifier 10.000 Victimes). Ce recensement a porté sur la province de la Tshopo en 2021-2022 et sur la province du Kasai en 2023.									
3	Taux d'indemnisation des victimes	%	100	0	0	-	50	75	100
<b>Source :</b> Cabinet									
<b>Modes de calculs :</b> (Nombre des victimes indemnisées / Nombre des victimes recensées) x100.									
<b>Commentaire :</b> au total pendant les trois ans repartis en 2025, 2026 et 2027 représenté par n (année), la première année (n <sup>1</sup> , il sera question d'atteindre 50% du taux d'indemnisation), la deuxième année (n <sup>2</sup> , il en sera question d'atteindre 75%) et la troisième année (n <sup>3</sup> , il en sera d'atteindre 100%).									

<b>Objectif 3. Promouvoir et mettre en œuvre les Instruments internationaux, régionaux et nationaux des Droits Humains.</b>									
Indicateurs		Unité de Mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Proportion des campagnes de vulgarisation des Instruments internationaux, régionaux et nationaux des Droits Humains.	%	0	0	0	-	50	75	100
<b>Source :</b> Cabinet - Secrétariat Général aux Droits Humains.									
<b>Mode de calcul :</b> (Nombre de campagnes de vulgarisation des Instruments internationaux, régionaux et nationaux des droits de l'homme organisées / Nombre de ces campagnes de vulgarisation prévues) x100									
<b>Commentaire :</b> au total pendant les trois ans repartis en 2025, 2026 et 2027 représenté par n (année), la première année n <sup>1</sup> , il sera question d'organiser 4 campagnes de vulgarisation ; la deuxième année n <sup>2</sup> , il en sera organisé 2 campagnes et la troisième année n <sup>3</sup> , il en sera organisé 2 campagnes pour atteindre le nombre total prévu qui est de 8 campagnes de vulgarisation.									

5. Présentation des crédits par Programme.

Tableau 3 : Présentation des crédits par programme

N°	CODE PROGRAMME	INTITULE DU PROGRAMME	CREDITS EN PREVISION 2025 (EN CDF)
1	110	Administration Générale des Droits Humains	13 246 874 615
2	111	Promotion et protection des Droits Humains	80 389 102 410
<b>TOTAL</b>			<b>93 635 977 025</b>

Source : PLF 2025

6. Evolution des crédits

6.1. Evolution des crédits par titre 2024-2025

Tableau 4 : Projections des crédits par titre 2025

N°	Titre	Prévision 2025
<b>I. Dépenses courantes</b>		
1	Titre III : Dépenses de personnel	7 047 980 857
2	Titre IV : Biens et matériels	1 849 970 575
3	Titre V : Dépenses de prestations	1 825 801 078
4	Titre VI: Transferts et interventions	81 611 299 406
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
<b>I. Dépenses en capital</b>		
5	Titre VII : Equipements	800 925 109
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	500 000 000
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
	<b>Total</b>	<b>93 635 977 025</b>

Source : PLF 2025

5.1. Evolution des crédits par rubriques Budgétaires

Tableau 5 : Projection des crédits par Rubrique 2024 – 2026

Rubrique	Votés 2024	Prévisions	
		2025	2026
<b>DROITS HUMAINS</b>		93 635 977 025	
Fonctionnement des ministères	3 862 017 136	5 000 000 000	<b>4 019 501 612</b>
Intervention économiques, culturelles, scientifiques, social, et	77 897 789 675	81 000 000 000	<b>171 755 900 542</b>

Investissement sur ressources propres	1 150 000 000	<b>1 300 925 109</b>	<b>1 771 728 244</b>
Rémunérations	3 965 658 937	<b>6 335 051 916</b>	<b>4 189 730 269</b>
Total		<b>93 635 977 025</b>	<b>181 736 860 667</b>

**Source : LF 2024, PLF 2025 et CBMT Central 2024-2026**

#### IV. PRESENTATION DES PROGRAMMES

##### PROGRAMME 1 : (110) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Pré-responsable du programme : MADRAGULE ORIPALE Roger**

**Fonction : Secrétaire Général.**

### 3 Présentation stratégique du programme

#### 1.1. Périmètre du Programme

La stratégie du programme est mise en œuvre par les structures ci-après Cabinet du Ministre, SG, DSG et RH, DEP, Direction d'Archives, Documentation, Publication et Diffusion et CGPMP.

#### 1.2. Stratégie du programme

Elle consistera à :

- Renforcer les capacités de l'Administration des Droits Humains en vue de lui doter des infrastructures, d'un numéro vert, des équipements et matériels appropriés et la redynamiser ;
- Coordonner l'ensemble des activités de l'Administration des Droits Humains.

#### 1.3. Les Objectifs et Les Indicateurs de performance

- d. Objectif 1 : Elaborer et mettre en œuvre la politique de gestion du Secrétariat Général aux Droits Humains
- e. Objectif 2 : Appuyer la mise en place des outils de gestion du Secrétariat Général aux DH
- f. Objectif 3 : Doter l'Administration des Droits Humains d'un bâtiment, des équipements et matériels

**Tableau 1.6 : Cadre de Performance des Objectifs du Programme Administration Générale 2021-2026**

Objectif 1 : Elaborer et mettre en œuvre la politique de gestion du Secrétariat Général aux Droits Humains									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1.	Taux d'élaboration des documents sur la politique et stratégie des DH	%	0	0	0	-	40	70	100
<b>Source</b> : Direction des Services Généraux et Ressources Humaines /DEP/ Cabinet.									
<b>Mode de calcul</b> (Nbr de documents politique et stratégique élaboré / Nbr de document politique et stratégique prévu) x100									
<b>Commentaires</b> : A ce stade, il est question d'évaluer le nombre des documents produits sur la politique nationale et la stratégie sectorielle en identifiant les difficultés majeures rencontrées et en définissant les perspectives.									
2.	Proportion des mesures prises par genre en faveur des Agents des DH	%	0	0	0	-	50	75	100
<b>Source</b> : Direction des Services Généraux / Direction d'Etudes et Planification									
<b>Mode de calcul</b> : (Mesures prises / Mesures prévues) x 100									
<b>Commentaires</b> : Il s'agit d'améliorer les conditions de vies et de renforcer la qualité des prestations du personnel des Droits Humains par genre en vue de contribuer efficacement à l'atteinte des résultats escomptés. Toutefois, il sied de noter qu'en 2023, une mesure a été prise (promotion des Agents)									
3.	Taux de mise en œuvre des mesures prises	%	0	0	0	-	50	70	100
<b>Source</b> : Direction des Services Généraux / Direction d'Etudes et Planification									
<b>Mode de calcul</b> : (Mesures appliquées / mesures prises) x 100									
<b>Commentaires</b> : Il s'agit d'évaluer le taux d'exécution des mesures prises en vue de l'amélioration de la situation de l'Administration de Droits Humains.									

<b>Objectif 2 : Appuyer la mise en place des outils de gestion du Secrétariat Général aux DH</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1.	Taux de Mise en œuvre du Plan Directeur Informatique PDI	%	0	0	0	-	40	70	100
<b>Source</b> : Cabinet - Secrétariat Général									
<b>Mode de calcul</b> : (réalisation exécutée / réalisation prévue) x 100									
<b>Commentaires</b> : il s'agit ici d'un document formalisé présentant les orientations stratégiques du système d'information de l'Administration									
2.	Proportion d'outils de gestion élaborés et / ou acquis	%	0	0	0	-	40	70	100
<b>Source</b> : SGDH / Direction des Services Généraux et Ressources Humaines /DEP/ Cabinet									
<b>Mode de calcul</b> : (Nbre d'outils de gestion élaborés et/ou acquis/Nbre d'outils de gestion prévus) x 100									
<b>Commentaires</b> : Il s'agit de doter l'Administration des outils modernes de gestion.									

<b>Objectif 3 : Doter l'Administration des Droits Humains d'un bâtiment, des équipements et matériels</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1.	Taux d'exécution des dépenses en capital	%	0	0	0	-	45	75	100
<b>Source</b> : Ministère du Budget / CII									
<b>Mode de calcul</b> : (dépenses en capital exécutées/ dépenses en capital prévues) x 100									
<b>Commentaires</b> : L'indicateur renseigne sur l'effectivité des dépenses en capital du Ministère									

#### 1.4. Evolution des crédits du programme

##### 1.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 1.7 : Ventilation des crédits par Rubrique

N°	RUBRIQUE	PREVISION 2025
1	Contrepartie des Projets	
2	Fonctionnement des Ministères	4 415 897 590
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	1 200 000 000
4	Investissements sur Ressources Extérieures	
5	Investissements sur Ressources Propres	1 300 925 109
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	
7	Rémunérations	6 330 051 916
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	
9	Subventions aux services Ex-BPO	
<b>Total</b>		<b>13 246 874 615</b>

Source : PLF 2025

## 1.4.2. Evolution par titre

Tableau 1.9 : Ventilation des crédits par Titre

N°	TITRE	PREVISION 2025
<b>I. Dépenses courantes</b>		
1	Titre III : Dépenses de personnel	6 978 485 396
2	Titre IV : Biens et matériels ;	1 460 425 602
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	1 695 739 102
4	Titre VI : Transferts et interventions	1 811 299 406
	Financement intérieur	-
	Financement extérieur	-
5	Titre VII : Equipements	800 925 109
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
<b>II. Dépenses en capital</b>		
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	500 000 000
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
<b>Total</b>		<b>13 246 874 615</b>

Source : PLF 2025

## 1.5. Evolution de titre par action du programme

## 1.5.1 Présentation des crédits par action

Tableau 1.10 : Présentation des crédits par Action

CODE ACTION	ACTIONS DU PROGRAMME	PREVISIONS 2025
1101	Pilotage de la stratégie ministérielle des Droits Humains	2 621 762 954
1102	Coordination Administrative des Droits Humains	10 625 111 661
<b>Total</b>		<b>13 246 874 615</b>

Source : PLF 2025

**PROGRAMME 2 : (111) PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS HUMAINS**

**Pré-Responsable du Programme : MBUADI BALHA-BALHA Bernard**

**Fonction : Directeur de Protection et Prévention**

1. Présentation stratégique du programme

**2.1. Périmètre du Programme**

La stratégie du programme est mise en œuvre par les directions ci-après Direction de Promotion, Direction de Protection et prévention, Direction de Coopération et Direction de l'Inspection.

Aussi, les opérateurs de l'Etat qui interviennent dans la mise en œuvre de la stratégie du programme sont FONAREV, Fonds d'Indemnisation de Justice Transitionnelle.

**2.2. Stratégie du programme**

Les interventions ci-après visent à répondre aux différents besoins de la protection et prévention des Droits humains. Il s'agit notamment de :

- Améliorer la protection des Droits Humains relatifs aux Droits civils, politiques, socio-économiques et culturels ;
- Suivre et mettre en œuvre les recommandations des Traités et conventions dûment ratifiés par la RDC et des Objectifs du Développement Durable (ODD) ;
- Observer les évolutions des Droits de l'homme et la sécurité dans les industries extractives « RSDH », le secteur de l'environnement et du climat ;
- Poser le diagnostic et envisager les solutions en matière des droits de l'homme ;
- Création d'un Corps des Inspecteurs des Droits Humains dans les différentes Thématiques (Industries Extractives-Environnement-Climat-Bonne Gouvernance

**2.3. Les Objectifs et Indicateurs de performance du programme**

- a. Objectif 1 : **Contribuer à l'amélioration de la question du système de gestion de Promotion des Droits Humains.**
- b. Objectif 2 : **Renforcer la responsabilité de l'Etat dans la protection des Droits Humains et implémenter les mécanismes de justice transitionnelle.**
- c. Objectif 3 : **Participer aux différents forums régionaux et internationaux des Droits Humains**

**Tableau 2.6 : Cadre de performance des Objectifs du Programme 2021-2027**

Objectif 1 : Contribuer à l'amélioration de la question du système de gestion de Promotion des Droits Humains.									
Direction de Promotion									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
			2021	2022	2023		2024	2025	2026
N°	Nom de l'indicateur								
1	Supports de vulgarisation et de sensibilisation produits	%	0	0	0	-	50	75	100
<b>Source:</b> Direction de Promotion									
<b>Mode de calcul:</b> (Nombre de supports produits / nombre de supports prévus) x 100									
<b>Commentaires :</b> Il s'agit à ce stade de produire des supports de vulgarisation et de sensibilisation en matière des Droits Humains tels que les dépliants, livres blancs, affiches, banderoles etc. Ces supports contribueront à la politique									

d'alignement et à la promotion des droits de l'homme en RD Congo.									
2	Proportion de sensibilisation de la population par catégorie	%	0	0	0	-	40	60	100
<b>Source</b> : Direction de Promotion									
<b>Mode de calcul</b> : (Nbre de sensibilisations tenues / Nbre de sensibilisations prévues) x 100									
<b>Commentaires</b> : Il sied de signaler qu'à ce stade, il s'agit de l'organisation des campagnes de sensibilisation des instruments internationaux, régionaux et différents textes légaux et réglementaires suivant les catégories ci- après : homme, Femme, Enfant et personnes vulnérables matière des Droits de l'Homme.									

Objectif 2 : Renforcer la responsabilité de l'Etat dans la protection des Droits Humains et implémenter les mécanismes de justice transitionnelle.									
Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles			
		2021	2022	2023		2024	2025	2026	2027
N°	Nom de l'indicateur								
1	Monitoring des Droits Humains.	Nombre	0	2	4	-	8	12	16
<b>Source</b> : Direction de Protection et Prévention									
<b>Mode de calcul</b> : fréquence									
<b>Commentaires</b> : Il s'agit à ce stade de poser le diagnostic et envisager les solutions possibles et contribuer à résoudre le problème.									
2	Fréquence des procès et monitoring de l'administration de la Justice	Nombre	1	16	1	1	4	8	12
<b>Source</b> : SG / Direction de Protection et Prévention									
<b>Mode de calcul</b> : Fréquence									
<b>Commentaires</b> : Il s'agit de suivre le respect des droits humains des victimes et de leurs auteurs pendant les différentes phases de procès.									
3	Taux d'indemnisation des victimes	%	10	25	30	-	50	75	100
<b>Source</b> : Cabinet- Secrétariat Général-FONAREV-Direction de Protection et Direction de l'Inspection									
<b>Mode de calcul</b> : (Victimes indemnisées / victimes identifiées) X100									
<b>Commentaires</b> : Il est question d'enquêter et d'harmoniser les actions avec FONAREV de manière à mettre en place une cartographie et/ou un fichier en rapport avec les victimes des violations des Droits Humains éligibles et celles ayant bénéficié de la réparation.									

Objectif 3 : Participer aux différents forums régionaux et internationaux des Droits Humains									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
			2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1	Taux de Participation aux Forums au niveau Régional et International sur les Droits Humains	%	-	25	100	60	50	75	100
<b>Source</b> : Cabinet- Secrétariat Général et Direction de Coopération									
<b>Mode de calcul</b> : (Nombre de participations aux forums / nombre des forums prévus) X100									
<b>Commentaire</b> : il est question de participer aux forums organisés sur les Droits Humains au niveau Régional et International. Ces données relèvent seulement de la participation au Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et à la SADC.									
2	Nombre des rapports des droits humains présentés et défendus devant les organes des traités	Nombre	2	4	4	5	6	8	10
<b>Source</b> : Cabinet / Comité Interministériel des Droits Humains (CIDH)									
<b>Mode de calcul</b> : Comptage									
<b>Commentaire</b> : il s'agit de présenter et de défendre les rapports sur les Droits humains auprès des organes des traités chaque année.									

## 2.4. Evolution des crédits du programme

### 2.4.1 Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 2.7 : Ventilation des crédits par Rubrique

N°	Rubrique	Prévisions 2025
1	Contrepartie des Projets	
2	Fonctionnement des Ministères	584 102 410
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	79 800 000 000
4	Investissements sur Ressources Extérieures	-
5	Investissements sur Ressources Propres	-
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-
7	Rémunérations	5 000 000
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	-
9	Subventions aux services Ex-BPO	-
10	Transferts aux Provinces et ETD	-
<b>Total</b>		<b>80 389 102 410</b>

Source : PLF 2025.

### 2.4.2 Evolution par titre

Tableau 2. 8: Ventilation des crédits par Titre

N°	Titre	Prévisions 2025
<b>I. Dépenses courantes</b>		
1	Titre III : Dépenses de personnel	69 495 461
2	Titre IV : Biens et matériels ;	389 544 973
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	130 061 976
4	Titre VI : Transferts et interventions	79 800 000 000
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
<b>II. Dépenses en capital</b>		
5	Titre VII : Equipements	-
	Financement intérieur	-

	Financement extérieur	-
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	
	Financement intérieur	-
	Financement extérieur	-
<b>TOTAL</b>		<b>80 389 102 410</b>

Source : PLF 2025

**15.**

**Ministère des Affaires Foncières  
(Section 55)**



**Responsable du Ministère : SE. Madame ACACIA BANDUBOLA MBONGO, Ministre d'État.**

## **I. PRESENTATION DU MINISTERE**

### **1. Présentation stratégique du Ministère**

#### **1.1. Priorités nationales**

Le Gouvernement a opté pour le développement de la RDC comme pays à revenu intermédiaire 2017-2021, pays émergent à l'horizon 2030 et pays développé en 2050.

Pour ce qui est du secteur foncier, la stratégie nationale telle que déclinée dans le PNSD 2024 2028, devra être soutenue par le document de la Politique Foncière Nationale et le Plan d'Aménagement du Territoire (PNAT) élaborés en tenant compte des exigences liées à l'accès aux terres, à la protection de l'environnement et au développement durable, ainsi qu'au Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2024-2028.

Les défis majeurs qui guettent le secteur foncier sont les suivants :

- Une législation à actualiser au regard des évolutions que les pays a enregistrées sur le plans politique et institutionnel et de l'adoption de nouveaux principes de droit international et régional en matière de gouvernance foncière ;
- Une mauvaise gouvernance foncière dans diverses dimensions et à tous les échelons ;
- Insuffisance des infrastructures et des équipements ;
- Un développement urbain complexe et insuffisamment planifié ;
- Non application de la loi concernant les terres des communautés locales ;
- Insécurité entraînant des flux migratoires internes.

Pour relever ces défis, le Ministère s'emploie à mener les actions stratégiques ci-dessous :

- Améliorer le système de tenure des terres
- Décentraliser techniquement les services fonciers ;
- Renforcer les capacités institutionnelles de l'administration foncière ;
- Coordonner les mécanismes de gestion intersectorielle.

#### **1.2. Politiques Sectorielles**

Le Ministère ayant les Affaires Foncières dans ses attributions applique la politique de l'Etat en matière d'affectation et distribution des terres. Il s'occupe de la gestion des terres du domaine foncier privé de l'État.

La vision qui sous-tend la politique foncière nationale est celle d'une République Démocratique du Congo pacifiée, socialement stable, économiquement dynamique et écologiquement viable, grâce, d'une part, à une gouvernance foncière considérablement améliorée tant dans sa conception que dans sa mise en œuvre et d'autre part, à une administration foncière performante et professionnelle opérant de manière fiable à tous les échelons territoriaux suivant les principes fondamentaux qui régissent les services publics de l'Etat, des provinces et des entités territoriales décentralisées.

#### **1.3. Organisation et domaines d'intervention du Ministère**

##### **1.3.1 Domaines d'intervention du Ministère**

Les attributions du Ministère des affaires foncières, sont fixées par l'**ordonnance n°22/003 du 07 janvier 2022** fixant les attributions des Ministères. Il s'agit de :

- L'application et vulgarisation de la législation foncière et immobilière,
- Le notariat en matière foncière et cadastrale,
- la gestion et l'octroi des titres immobiliers,
- Le lotissement en collaboration avec le ministère ayant en charge l'urbanisme et l'habitat et celui de l'Aménagement du Territoire,

- L'octroi des parcelles de terre en vue de la mise en valeur.

### 1.3.2 Organisation du Ministère

Le Ministère des Affaires Foncières est organisé de la manière suivante :

- ❖ Un Cabinet ministériel avec le Ministre et les membres de son Cabinet et
- ❖ Un Secrétariat Général ;
- ❖ Des Circonscriptions foncières au niveau provincial et local ;

Le cadre organique du ministère a été revisité en 2023 sous la coordination de la Fonction publique et sera publié dans le Journal officiel. En outre la Loi foncière revisitée a été adoptée dans le Conseil des Ministres et actuellement au Parlement pour vote.

L'actuel Cadre organique comporte au niveau du Secrétariat Général :

- ❖ Deux services rattachés :
  - La Cellule de Gestion des Projets de Marchés Publics ;
  - La Commission Nationale de la Réforme Foncière.
- ❖ Deux Directions supports permettant de coordonner l'action des Autres Services ci-dessous :
  - Direction de Services Généraux et du Personnel,
  - Direction d'Études et Planification
- ❖ Huit Directions métiers suivantes :
  - Direction des Titres Immobiliers,
  - Direction du Cadastre foncier,
  - Direction du Contentieux Foncier et Immobilier,
  - Direction de l'École nationale du Cadastre et des Titres Immobiliers,
  - Direction du Cadastre fiscal,
  - Direction du fonds de promotion,
  - Direction des biens sans maître,
  - Direction de l'inspection.

## 2. Performances antérieures et perspectives

### 2.1. Performances antérieures

TEXTES LEGAUX	GESTION
Politique Nationale du Foncier : Adoptée au Conseil des Ministres du 15 avril 2022. Loi Foncière révisée en examen au Parlement pour son adoption	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration du Climat des Affaires</li> <li>- Accroissement substantiel des recettes pour le compte du Trésor Public et des Régies Financières Provinciales.</li> <li>- Rapprochement des Assujetties et l'Administration Foncière.</li> <li>- Poursuite de la mise en application des opérations portant la bancarisation des transactions foncières et les inscriptions hypothécaires obligatoires.</li> </ul>

### 2.2. Perspectives

Le Ministère des Affaires Foncières focalisera son attention particulièrement sur :

- La numérisation du cadastre foncier ;
- La sécurisation des titres ;
- L'accroissement des recettes de l'Etat perçues à l'initiative des Affaires Foncières.
- La Réduction du taux des conflits fonciers et immobiliers ;
- Le suivi du processus de la réforme foncière au Parlement ;
- La production de l'Atlas Foncier ;
- La production d'un plan foncier national ;
- La mise en place de l'Ordre National des Géomètres. Etc...

## 3. Maquette Programmatique Ministère des affaires foncières

Tableau 1 : Maquette Programmatique Ministère des affaires foncières

CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	PERIMETRE				
						Services normatifs	Opérateurs			
55	AFFAIRES FONCIERES	112	Administration Générale des Affaires Foncières			Cabinet du Ministre, SG, DSGP, DEP, CGPMP, Direction ENACTI				
					Pilotage de la stratégie ministérielle des Affaires Foncières	1121	Cabinet du Ministre			
					Coordination Administrative des Affaires Foncières	1122	SG, DSGP, DEP, CGPMP, Direction ENACTI			
		113	Accès au Foncier				Direction des Titres Immobiliers, Direction du Contentieux Foncier et Immobilier, Direction des Biens sans Maître, Direction de l'Inspection, Direction de Cadastre Foncier et CONAREF			
							Direction des Titres Immobiliers, Direction des Biens sans Maître, Direction Inspection, Direction du Contentieux Foncier et Immobilier			
							Gestion, Sécurisation et Octroi des titres immobiliers	1131		
							Identification et immatriculation du domaine foncier	1132	Direction de Cadastre Foncier	
		114	Domaine foncier privé de l'État				Reforme institutionnelle foncière	1133	CONAREF	
								1134		
							Valorisation du capital foncier	1141	Direction du cadastre fiscal, Direction du fonds de promotion foncière	
							Identification et évaluation des biens fonciers et immobiliers privés de l'État	1142	Direction du Fonds de Promotion Foncière	
									Direction de Cadastre Fiscal	

#### 4. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère

Les Objectifs les plus représentatifs du Ministère sont :

- Améliorer la gouvernance foncière ;
- Protéger et sécuriser les droits fonciers et immobiliers des particuliers.
- Gérer le domaine foncier privé de l'Etat.

**Tableau 2 : Cadre de Performance des Objectifs les plus Représentatifs du Ministère**

Objectif 1. Améliorer la gouvernance foncière									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1	Personnel formé	%	3 %	4%	4%	5%	10%	15%	25%
<b>Source :</b> DSGP, ENACTI									
<b>Mode de Calcul :</b> (Nombre d'Agents et des Cadres formés par an / le nombre total des Agents et cadres ciblés) X 100									
<b>Commentaire :</b> L'Ecole Nationale du Cadastre et des Titres Immobiliers à travers ses Extensions forme et recycle chaque Année: des Notaires, Arpenteurs, Géomètres et Experts Immobiliers.									
2	Textes réglementaires Élaborés /Actualisés et vulgarisés	Nbre	0	1	0	0	1	1	
<b>Source :</b> DEP, ENACTI									
<b>Mode de Calcul :</b> Comptage									
<b>Commentaire :</b> Pour une gouvernance foncière efficiente, le Ministère des Affaires Foncières envisage : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer au gouvernement un projet de loi portant modification de la Loi foncière de 1973 ;</li> <li>• Proposer au gouvernement le projet de Plan Foncier National.</li> </ul>									
3	<b>Matériels informatiques acquis</b>	Nbre	2	4	11	0	10	20	50
<b>Source :</b> DEP et Cellule de Gestion des Projets et Marchés Publics.									
<b>Mode de Calcul :</b> Comptage									
<b>Commentaire :</b> Le Ministère n'a jusqu'ici réceptionné ou acquit du matériel informatique dont il a besoin pour un déploiement maximal de son potentiel, c'est pourquoi nous avons fait une projection dans les trois années avenir.									
Objectif 2 : Sécuriser les droits fonciers et immobiliers des particuliers									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1	Titres octroyés	<b>Nombre</b>	13	13,13	24	30	45	60	65
<b>Source :</b> Rapports Annuels d'Activités de tous les Services du Ministère.									
<b>Mode de Calcul :</b> Comptage									
<b>Commentaire :</b> : L'octroi des Titres sécurisé contribue à la réduction sensible des conflits									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
2	Titres Convertis	<b>Nombre</b>							
<b>Source :</b> Rapports Annuels d'Activités de tous les Services du Ministère									
<b>Mode de Calcul :</b> Comptage									
<b>Commentaire :</b> L'octroi des Titres sécurisés contribue à la réduction sensible des conflits									
Objectif 3 : Gérer le domaine foncier privé de l'Etat									

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1	Terres inventoriées	Nombre							
<i>Source : Cadastre foncier</i>									
<b>Mode de Calcul : Comptage</b>									
<b>Commentaire : L'inventaire des terres contribue à la réduction sensible des conflits et instaure la paix sociale</b>									
2	Terres numérisées	Nombre							
<i>Source : Cadastre foncier</i>									
<b>Mode de Calcul : Comptage</b>									
<b>Commentaire : La numérisation des terres contribue à une gestion efficiente des terres</b>									
3	Terres cartographiées	Nombre							
<i>Source : Cadastre foncier</i>									
<b>Mode de Calcul : Comptage</b>									
<b>Commentaire : la cartographie permet de visualiser la situation réelle du terrain sur le plan</b>									

## 5. Présentation des crédits par programme

Tableau 3 : Présentation des crédits par programme

N°	Code Programme	Intitulé du Programme	Prévisions 2025 (en FC)
1	112	Administration Générale	29 519 974 225
2	113	Accès au Foncier	1 678 485 329
3	114	Domaine foncier privé de l'État	251 613 834
<b>TOTAL</b>			<b>31 450 073 388</b>

Source : PLF 2025

## 6. Evolution des crédits

### 6.1. Evolution des crédits par titre 2024-2026

Tableau 4 : Évolution des crédits par titre 2024-2026

N°	Titre	Crédits votés 2024 (en FC)	Prévisions 2025 (en FC)
<b>I. Dépenses courantes</b>			
1	Titre III : Dépenses de personnel	16 553 009 230	21 081 218 039
2	Titre IV : Biens et matériels ;	951 139 574	1 830 147 876
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	1 274 713 194	1 700 415 924
4	Titre VI : Transferts et interventions	5 570 470 557	5 804 245 858
	Financement intérieur	0	
	Financement extérieur	0	
<b>I. Dépenses en capital</b>			
5	Titre VII : Équipements	1 036 766 252	1 034 045 691
	Financement intérieur	0	
	Financement extérieur	0	
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	0	
	Financement intérieur	0	
	Financement extérieur	0	
<b>Total</b>		<b>25 386 098 807</b>	<b>31 450 073 388</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

**6.2 Evolution des crédits par rubriques budgétaires 2024-2025****Tableau 5 : Projection des crédits par rubrique 2024 – 2025**

<b>N°</b>	<b>Rubrique</b>	<b>2024 (Année en cours) Crédits votés en FC</b>	<b>Projection 2025</b>
		<b>25 886 098 807</b>	<b>31 450 073 388</b>
1	Fonctionnement des ministères	3 325 417 089	4 407 258 798
2	Intervention Économique, sociales, culturelles et scientifique	800 000 000	1 000 000 000
3	Investissement sur ressources propres	1 036 766 252	1 034 045 691
4	Rémunérations	16 127 692 695	20 412 546 128
5	Subventions aux organismes Auxiliaires	4 596 222 771	4 596 222 771
	<b>TOTAL</b>	<b>25 886 098 807</b>	<b>31 450 073 388</b>

Source : LF 2024 et CDMT Central 2024-2026

## II. PRESENTATION DES PROGRAMMES

### PROGRAMME 1 : (112) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Responsable** : MUGANGU KULIMUSHI Gérard

**Fonction** : Secrétaire Général

#### 1. Présentation stratégique du programme

##### 1.1. Périmètre du Programme

Les services qui concourent à la réalisation du programme sont : le Secrétariat Général, la Direction des Ressources Humaines, la Direction d'Études et Planification, la CGPMP et le CONAREF

##### 1.2. Stratégie du programme

Ce programme met en exergue l'ensemble des Services du Ministère des Affaires Foncières, les Agents et Cadres devant être formés et renforcés qualitativement pour assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre stratégique à court, moyen et long terme des réformes.

Il concerne aussi l'aspect des infrastructures et matériels appropriés et adaptés qui permettent un fonctionnement adéquat et un environnement favorable sans oublier la motivation sans laquelle aucun objectif ne saurait être atteint.

Il est à noter que ledit programme s'inscrit dans la ligne droite des axes prioritaires du Gouvernement à savoir

- La bonne gouvernance ;
- L'homme ;
- La croissance économique ;
- La solidarité.

Le capital humain reste prépondérant et décisif quant à l'aboutissement d'un projet ou programme. C'est pourquoi, dans la stratégie du Ministère des Affaires Foncières, la primeur incombe au renforcement des capacités productives de ses ressources humaines susceptibles d'atteindre les objectifs fixés et portés selon les orientations du Gouvernement dont il est membre.

##### 1.3. Objectifs du programme et Indicateurs de performance

Ce programme comprend trois (3) Objectifs :

Objectif 1 : Améliorer la Gouvernance Foncière ;

Objectif 2 : Renforcer les capacités humaines et matériels.

**Tableau 1.6 : Cadre de performance du programme Administration Générale**

Objectif 1. Améliorer la Gouvernance Foncière									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercise en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Textes règlementaire élaborés	%		1	0	0	1	1	
<b>Source</b> : DEP, ENACTI									
<b>Mode de calcul</b> : Comptage									
<b>Commentaire</b> : Pour une gouvernance foncière efficiente, le Ministère des Affaires Foncières envisage : <ul style="list-style-type: none"> <li>• proposer au gouvernement un projet de loi portant modification de la Loi foncière de 1973 ;</li> <li>• proposer au gouvernement le projet de Plan Foncier National.</li> </ul>									
2	Réunions tenues	%	-	-	-	60	75	85	100
<b>Source</b> : DSGP									
<b>Mode de calcul</b> : Comptage									
<b>Commentaire</b> : Pour améliorer sa gouvernance, l'administration des Affaires Foncières envisage accroître la fréquence des réunions de coordination qui se tiennent une fois le mois (12 réunions/an).									
Objectif 2 : Renforcer les capacités humaines et matériels									
1	Personnel formé	%	3 %	4%	4%	5%	10%	15%	100
<b>Source</b> : DSGP, ENACTI									
<b>Mode de Calcul</b> : (Nombre d'Agents et des Cadres formés par an / le nombre total des Agents et cadres ciblés) X									

100								
<b>Commentaire</b> : L'Ecole Nationale du Cadastre et des Titres Immobiliers à travers ses Extensions forme et recycle chaque Année: des Notaires, Arpenteurs, Géometres et Experts Immobiliers.								
2	Matériels acquis	Nombre	2	4	11	10	20	100
<b>Source</b> : DEP et Cellule de Gestion des Projets et Marchés Publics.								
<b>Mode de Calcul</b> : Comptage								
<b>Commentaire</b> : Le Ministère n'a jusqu'ici réceptionné ou acquit du matériel informatique dont il a besoin pour un déploiement maximal de son potentiel, c'est pourquoi nous avons fait une projection dans les trois années avenir.								

#### 1.4. Evolution des crédits du programme

##### 1.4.1 Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 1.8 : Ventilation des crédits par Rubrique

N°	RUBRIQUE	Crédits Votés 2024 (en FC)	Prévisions 2025 (en FC)
1	Contrepartie des Projets		
2	Fonctionnement des Ministères	2 079 350 015	3 477 159 635
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	0	0
4	Investissements sur Ressources Extérieures	0	0
5	Investissements sur Ressources Propres	0	1 034 045 691
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	0	0
7	Rémunérations	8 275 089 508	20 412 546 128
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	0	4 596 222 771
9	Subventions aux services Ex-BPO	0	0
<b>Total</b>		<b>1 0 354 439 523</b>	<b>29 519 974 225</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

##### 1.4.2 Evolution par titre

Tableau 1.9 : Ventilation des crédits par titre

N°	TITRES	Crédits Votés 2024 (en FC)	Prévisions 2025 (en FC)
<b>I. Dépenses courantes</b>			
1	Titre III : Dépenses de personnel	1 331 823 282	21 081 218 039
2	Titre IV : Biens et matériels ;	1 670 646 453	1 239 382 910
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	138 699 560	1 361 081 727
4	Titre VI : Transferts et interventions	174 247 786	4 804 245 858
	Financement intérieur	0	0
	Financement extérieur	0	0
5	Titre VII : Équipements	1 036 766 252	1 034 045 691
	Financement intérieur	0	0
	Financement extérieur	0	0
6	Titre VI : Interventions Scientifiques(CONAREF)	800 000 000	
	Subventions aux Organismes Auxiliaires(ENACTI)	4 596 222 771	
	Rémunérations	16 127 692 695	
<b>II. Dépenses en capital</b>			
7	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	0	0
	Financement intérieur	0	0
	Financement extérieur	0	0
<b>Total</b>		<b>25 886 098 807</b>	<b>29 519 974 225</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

## PROGRAMME 2 : ACCES AU FONCIER

Pré-Responsable du Programme : LUBAMBA NGOY Léon

Fonction : Directeur des Titres Immobiliers

### 2. Présentation stratégique du programme

#### 2.1. Périmètre du programme

Les structures qui concourent à la mise en œuvre de ce programme, au prorata de leurs attributions sont les suivantes :

- Direction des Titres Immobiliers, Direction des Biens sans Maître,
- Direction Inspection, Direction du Contentieux Foncier et Immobilier
- Direction de Cadastre Foncier
- CONAREF

#### 2.2. Stratégie du programme

Ce programme veut résoudre les difficultés suivantes relatives à l'accès à la terre. Il s'agit de :

- L'offre de plus en plus inférieure à la demande croissante des terres ;
- Les conflits liés à l'affectation et distribution des terres ;
- La superposition de plusieurs occupants sur un même fond ;
- L'attribution des terres sans création préalable des parcelles référencées sur un plan cadastral ;
- L'ingérence des autorités non-attitrées dans la distribution des terres ;
- Le non mise à jour des plans cadastraux ;
- La gestion manuelle du cadastre.

Pour résoudre ces problèmes, le Ministère des Affaires Foncières s'emploie dans la stratégie du programme à :

- Faciliter l'accès au foncier à un plus grand nombre de membres de la communauté nationale en multipliant les lotissements viables et en décongestionnant les centres urbains ;
- Créer des lotissements sociaux en faveur des fonctionnaires de l'État sur toute l'étendue de la RDC ;
- Organiser les mises à jour des plans cadastraux et informatiser le cadastre sur toute l'étendue du territoire national.

#### 2.3. Objectifs et Indicateurs de performance du programme

Les objectifs du programme sont :

- ❖ **Objectif 1** : Créer des Lotissements Viables à travers toutes les provinces de la RDC
- ❖ **Objectif 2** : Assurer la Facilitation d'accès sécurisé à la Terre à toutes les couches sociales : les Femmes, les Peuples Autochtones
- ❖ **Objectif 3** : Régler les conflits liés à l'accès de terre

**Tableau 2.6 : Cadre de performances des objectifs les plus représentatifs**

Objectif 1. Créer des Lotissements Viables à travers toutes les provinces de la RDC									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Lotissements viables créés par an	%	ND	ND	ND	ND	60	70	77
<b>Source</b> : Direction des Titres Immobiliers et celle du Cadastre Foncier									
<b>Mode de Calcul</b> : (Nombre des lotissements viables créés par an/Total des lotissements viables à créer par an) X100									
<b>Commentaire</b> : L'Etat congolais se propose de créer au moins 1 lotissement par an et par province à partir de l'année 2025.									
2	Titres de propriété délivrés.	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Source</b> : Directions des Titres Immobiliers et celle du Cadastre Foncier									

<b>Mode de Calcul :</b> Comptage									
<b>Commentaire :</b> En vue de garantir l'accès aux terres, l'Etat congolais octroie des titres de propriété aux bénéficiaires									
<b>Objectif 2. : Assurer la Facilitation d'accès à la Terre de toutes les couches sociales : les Femmes, les Peuples Autochtones</b>									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1	A insérer (voir CONAREF)	%	0	29	60	10	10	76	100
<b>Source :</b>									
<b>Mode de Calcul :</b> Nombre de constructions anarchiques détruits/ Nombre de constructions anarchiques à détruire X 100									
<b>Commentaire :</b>									
2	A insérer (voir CONAREF)	%	0	60	20	20	20	70	100
<b>Source :</b>									
<b>Mode de Calcul :</b> Nombre de circonscriptions foncière dotée d'une banque de données / Nombre de circonscription foncières à doter d'une banque de données X 100									
<b>Commentaire :</b>									
<b>Objectif 3 : Régler les conflits liés à l'accès de terre</b>									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1	Conflits fonciers et immobiliers identifiés	Nombre	0	60	20	20	20	70	100
<b>Source :</b> Direction du Contentieux Foncier et Immobilier									
<b>Mode de Calcul :</b> Comptage									
<b>Commentaire :</b> Les conflits fonciers et immobiliers identifiés sont ceux qui sont portés devant les services des Affaires Foncières									
2	Conflits fonciers réglés	%	0	60	28	38	53	66	100
<b>Source :</b> Direction du Contentieux Foncier et Immobilier									
<b>Mode de Calcul :</b> (Les conflits fonciers et immobiliers réglés / Les conflits fonciers et immobiliers identifiés) x 100									
<b>Commentaire :</b> Les conflits fonciers et immobiliers sont réglés au niveau de l'Administration foncière conformément aux titres et autres actes posés qui reflètent la traçabilité de la parcelle en conflit.									

## 2.4. Evolution des crédits du programme

### 2.4.1 Evolution par titre

Tableau 2.8 : ventilation des crédits par Titre

N°	Titre	Crédits Votés 2024 (en FC)	Prévisions 2025 (en FC)
<b>I. Dépenses courantes</b>			
1	Titre III : Dépenses de personnel	127 244 990	
2	Titre IV : Biens et matériels ;	354 902 419	418 339 362
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	182 852 489	260 145 967
4	Titre VI : Transferts et interventions	800 000 000	1 000 000 000
	Financement intérieur	0	
	Financement extérieur	0	
<b>II. Dépenses en capital</b>			
5	Titre VII : Équipements	1 063 000 000	
	Financement intérieur	0	
	Financement extérieur	0	
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	0	
	Financement intérieur	0	
	Financement extérieur	0	
<b>TOTAL</b>		<b>2 527 999 898</b>	<b>1 678 485 329</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

**PROGRAMME 3 : DOMAINE FONCIER PRIVE DE L'ETAT**

**Pré-Responsable du programme : BALEGA ZAMUZIKO Stanislas**

**Fonction : Directeur du Cadastre Foncier**

**3. Présentation stratégique du programme**

**3.1. Périmètre du Programme**

Il s'agit de :

1. Direction du Cadastre Foncier
2. Direction du Cadastre Fiscal

**3.2. Stratégie du programme**

L'une des stratégies ponctuelles appuyées par le Ministère des Affaires Foncières, c'est la matérialisation de ce programme, qui permet à l'État Congolais de jouir de son domaine foncier privé.

**3.3. Objectifs et indicateurs de performance du programme**

Les objectifs du programme sont :

- **Objectif 1.** Préserver le domaine foncier privé de l'État contre les spoliations éventuelles.
- **Objectif 2.** Expertiser le domaine foncier de l'État.
- **Objectif 4.** Rendre disponible les réserves foncières

**Tableau 3.6 : Cadre de performance du programme Domaine Foncier Prive de l'État**

<b>Objectif 1. Préserver le domaine foncier privé de l'État</b>									
<b>Indicateurs</b>		<b>Unités de mesure</b>	<b>Réalisations</b>			<b>Exercice en cours</b>	<b>cibles</b>		
<b>N°</b>	<b>Libellé de l'indicateur</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
1	Mesures d'exécution de la loi sur les occupations anarchiques appliquées et élaborées	Nombre	10	10	10	15	20	30	50
<b>Source : Cabinet du Ministre et Secrétariat Général</b>									
<b>Mode : Comptage</b>									
<b>Commentaire : Le taux de spoliation, d'occupation anarchique et illégale des terres interpelle le Gouvernement et les services compétents à prendre des mesures adéquates pour endiguer ces fléaux.</b>									
2	Biens Fonciers et Immobiliers du domaine privé de l'État expertisés et évalués	Nombre	15	15	20	30	35	45	50
<b>Source : Direction du Cadastre Fiscal</b>									
<b>Mode de Calcul : Comptage</b>									
<b>Commentaire : L'évolution du taux est tributaire de la mise à Contribution de la Chambre des Experts Fonciers et Immobiliers de la RDC "C.E.I.CO"</b>									
<b>Source : Direction du Cadastre Fiscal</b>									
<b>Objectif 2. Rendre disponibles les réserves foncières</b>									
1	Superficie de réserves Foncières de l'État disponible	%	0	0	0	0	15	25	50
<b>Source : Secrétariat Général</b>									
<b>Mode de Calcul : La Superficie de Terres de la réserve foncière constituée pour les générations futures / Superficie totale de terres du domaine foncier privé de l'État x 100</b>									
<b>Commentaire : Le processus identification des Concessions étant en cours, la reserve Foncière ne pourra être constitué à partir de 2025</b>									
1	Terres des réserves foncières cartographiées	Nombre	0	0	0	0	15	25	50

<b>Source</b> : Cadastre Foncier
<b>Mode de Calcul</b> : Comptage
<b>Commentaire</b> : les terres constituants la réserve foncière nécessitent d'être localisées physiquement et graphiquement.

### 3.4. Evolution des crédits du programme

#### 3.4.1 Evolution par rubrique budgétaire

**Tableau 3.7 : Ventilation des crédits par Rubrique**

N°	Rubrique	Crédits Votés 2024 (en FC)	Prévisions 2025 (en FC)
1	Contrepartie des Projets	0	0
2	Fonctionnement des Ministères	3 325 417 089	251 613 834
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	800 000 000	
4	Investissements sur Ressources Extérieures	0	0
5	Investissements sur Ressources Propres	1 036 766 252	
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	0	0
7	Rémunérations	16 127 692 695	
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	4 596 222 771	
9	Subventions aux services Ex-BPO	0	0
10	Investissements sur Transferts aux Provinces et ETD	0	0
<b>Total</b>		<b>25 886 098 807</b>	<b>251 613 834</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

#### 3.4.2 Evolution par titre

**Tableau 3.8 : Évolution des crédits par Titre**

Source : LF 2024 et PLF 2025

N°	Titre	Crédits Votés 2024 (en FC)	Prévisions 2025 (en FC)
<b>I. Dépenses courantes</b>			<b>251 613 834</b>
1	Titre III : Dépenses de personnel	319 266 639	
2	Titre IV : Biens et matériels	1 000 266 110	172 425 604
3	Titre V : Dépenses de prestations	1 287 559 281	79 188 230
4	Titre VI : Transferts et interventions	0	
	Financement intérieur	2 036 766 252	
	Financement extérieur	0	
5	Titre VII : Équipements	0	
	Financement intérieur	0	
	Financement extérieur	0	
<b>II. Dépenses en capital</b>			
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	0	
	Financement intérieur	0	
	Financement extérieur	0	
<b>Total</b>		<b>4 643 858 282</b>	<b>251 613 834</b>

**16.**

**Ministère de l'Environnement et  
Développement Durable**

**(Section 56)**



**Responsable du Ministère : SE. Madame BAZAIBA MASUDI Eve, Ministre d'Etat.**

## I. PRESENTATION DU MINISTERE

### 1. Présentation stratégique du Ministère

#### 1.1. Priorités nationales

Le Gouvernement a opté pour le développement de la RDC comme pays à revenu intermédiaire 2017-2021, pays émergent à l'horizon 2030 et pays développé en 2050.

Pour ce qui est du secteur de l'environnement, la stratégie nationale telle que déclinée dans le PNSD 2024-2028, devra être soutenue par un Plan National d'Aménagement du Territoire (PNAT) élaboré en tenant compte des exigences liées à la protection de l'environnement et au développement durable, ainsi que le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2024-2028.

Sous une coordination efficace des services, le Ministère se propose d'améliorer son cadre institutionnel de gestion par le renforcement de la législation en vigueur dans le secteur avec des ressources humaines et matérielles à la hauteur de ses attentes.

La garantie d'une bonne gestion budgétaire, la promotion de nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi que la rénovation du processus de planification dans le cadre des réformes en cours constituent les interventions majeures à l'érection d'une administration forte.

De même, le respect des normes de protection de l'environnement, la gestion durable des déchets solides, liquides et gazeux, la gestion intégrée des terres et des ressources en eau, la consolidation des actions d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques ainsi que la protection et la conservation de la diversité biologique s'inscrivent dans un cadre d'amélioration du secteur de l'environnement et du cadre de vie.

#### 1.2. Politiques Sectorielles

Le Ministère de l'Environnement et Développement Durable vise à assurer un appui et un accompagnement conséquents pour la réalisation efficiente des actions prévues dans les différents documents stratégiques, à l'occurrence de la Contribution Déterminée à l'échelle Nationale (CDN), Politique Nationale d'Assainissement, Stratégie Nationale Relative à la Foresterie Communautaire, Stratégie et Plan d'Action Nationale de la Biodiversité.

Les principaux objectifs déclinés dans les différents documents stratégiques sont les suivants :

- ✓ Pour ce qui est des résolutions en rapport avec le changement climatique, la RDC s'est résolu à maintenir l'augmentation de la température mondiale "bien en dessous" de 2°C en s'efforçant de la limiter à 1,5°C. Sa cible actuelle est de réduire de 21% ses émissions et ce, en prenant en compte secteur Déchets non visé dans la première soumission, pour un coût global estimé à quarante-huit virgule soixante-huit (48,68) milliards des dollars américains. La RDC a entrepris de rehausser ses objectifs d'atténuation et d'adaptation, et accélérer les réformes forestières, foncières, et d'aménagement du territoire pour contribuer de manière efficace à la lutte contre la pauvreté ;
- ✓ En rapport avec l'assainissement, l'objectif est de contribuer à améliorer l'accès de la population aux services et infrastructures d'assainissement adéquats ;
- ✓ Quant à la stratégie nationale relative à la foresterie communautaire, la RDC propose un cadre opérationnel pour le développement du processus de

foresterie communautaire et garantir qu'il soit conduit de manière transparente et consensuelle conformément aux textes juridiques ;

- ✓ Et enfin, pour les questions en rapport avec la stratégie et le plan d'action nationale de la biodiversité, l'objectif vise à utiliser durablement les ressources biologiques et partager les avantages résultant de l'exploitation des ressources génétique de manière juste et équitable.

### **1.3. Organisation et Domaines d'intervention du Ministère**

#### **1.3.1 Domaines d'intervention**

**Conformément à l'Ordonnance n° 22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, le Ministère de l'Environnement et Développement Durable par le biais de son Secrétariat Général à l'Environnement et Développement Durable, est chargé de :**

- ✓ **L'exécution des politiques nationales de gestion durable de l'Environnement, la préservation de la biodiversité et des écosystèmes ;**
- ✓ **L'élaboration des plans de mise en œuvre desdites politiques, leur suivi et évaluation ;**
- ✓ **La gestion durable des forêts, des ressources en eau, des ressources fauniques et de l'Environnement ;**
- ✓ **La gestion des établissements humains ;**
- ✓ **L'évaluation et suivi des études environnementales et sociales de tout projet susceptible de porter atteinte à l'environnement ;**
- ✓ **La réglementation de toutes les activités susceptibles de porter atteinte à l'environnement, à la biodiversité et aux écosystèmes ainsi qu'à la salubrité des milieux ;**
- ✓ **L'élaboration et mise en application des normes relatives à l'assainissement des milieux ;**
- ✓ **La création et aménagement des zones vertes et parcs d'attraction ;**
- ✓ **L'élaboration des normes relatives au respect de l'environnement dans les secteurs des mines, carrières et hydrocarbures ;**
- ✓ **La réglementation de la chasse et de la pêche, le cas échéant en collaboration avec le ministère ayant la Pêche dans ses attributions ;**
- ✓ **La protection de la faune et de la flore ;**
- ✓ **La promotion et coordination de toutes les activités relatives à la gestion durable de l'environnement, des ressources forestières, fauniques et aquatiques, et à la conservation de la nature ;**
- ✓ **Suivi et audits environnementaux des établissements publics et des entreprises privées ainsi que des organisations non gouvernementales œuvrant dans les secteurs de l'environnement et conservation de la nature ;**
- ✓ **La détermination et gestion des écosystèmes ;**
- ✓ **La gestion des services environnementaux ;**
- ✓ **La création des aires protégées autres que les réserves naturelles intégrales et propositions de création de ces dernières ;**
- ✓ **La création et gestion des stations de capture de la faune sauvage ;**

- ✓ **L'élaboration, vulgarisation et gestion des programmes d'éducation environnementale.**

### **1.3.2 Organisation du Ministère**

Les structures organiques du Ministère sont les suivantes :

1. Le Cabinet du Ministre ;
2. L'administration du Secrétaire Général :
  - ✓ Le Secrétariat Général : Le Secrétariat Administratif du Secrétaire Général
3. Les Services rattachés auprès du Secrétaire Général :
  - ✓ La Cellule Technique d'Appui ;
  - ✓ La Cellule Gestion des Projets et des Marchés Publics ;
4. Les Directions Standards :
  - ✓ La Direction des Ressources Humaines, La Direction d'Etudes et Planification, La Direction Administrative et Financière et La Direction des Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et Communication ;
5. Les Directions métiers (techniques) :
  - ✓ La Direction Générale Environnement et Cadre de Vie comprenant les Directions : Conservation de la Nature, Etablissements Humains et Protection de l'Environnement, Assainissement et des Ressources en Eau) ;
  - ✓ La Direction Générale Forêts comprenant les Direction : Gestion Forestière, Reboisement et Horticulture, Inventaire et Aménagement Forestiers, Promotion et valorisation du Bois, Technologies de l'Energie Bois.
6. Les Directions spécifiques :
  - ✓ La Cellule Contrôle et Vérification ;
  - ✓ La Direction Réglementation et Contentieux Environnementaux ;
  - ✓ Direction Cadastre Forestier, Direction Développement Durable.
7. Les Coordinations provinciales.
8. Les Etablissements sous tutelle :
  - ✓ L'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature « ICCN » ;
  - ✓ Le Fonds Forestier National « FFN » ;
  - ✓ L'Agence Congolaise de l'Environnement « ACE » ;
  - ✓ Le Fonds d'Intervention pour l'Environnement « FIP » ;
  - ✓ L'Autorité de Régulation du Marché de Carbone.
9. Les Coordinations nationales spécialisées :
  - ✓ La Commission des Forêts de l'Afrique Centrale « COMIFAC » ;
  - ✓ Le Fonds Verts ;

- ✓ La Coordination Nationale REDD ;
- ✓ L'Unité de Coordination du Programme d'Investissement Forêt ;
- ✓ Le Fonds National d'Adaptation en RDC ;
- ✓ La Coordination Nationale de la RAINFOREST ;
- ✓ La Coordination Nationale des tourbières et Gestion Intégrée des Ressources en Eau-Egypte (GIRE-E).

## 2. Performances antérieures et perspectives

### 2.1. Performances antérieures

- ✓ Récupération de 2.574.705 ha, par l'Etat congolais et 18 contrats de concessions forestière auprès de 11 entreprises qui n'exploitaient plus sur le total de ladite superficie à la cour de l'année 2023 a évoqué la DGF ;
- ✓ L'Etat congolais a réattribués 221.546 concessions au de cette année 2023 ;
- ✓ Signature des accords clauses sociales et avenants dans 9 territoires et 11 groupements par la DGF à la cour de l'année 2023 ;
- ✓ Au cours du mois de mai 2022, le site web et des réseaux sociaux du MEDD à travers sa direction DANTIC, comptent actuellement 12.000.000 d'abonnés et 54.000.000 des visites de fréquentation des internautes ;
- ✓ Publication par la DANTIC de quatre (4) articles dans le site web ([www.medd.gouv.cd](http://www.medd.gouv.cd));
- ✓ La DRCE a rédigé dix-huit (18) projets d'avis favorable et 2 conventions de partenariat à la signature du Ministre ;
- ✓ Mise en jour quotidienne du site Web et des réseaux sociaux du MEED, qui compte actuellement 12.000.000 d'abonnés et 54 000 000 des vites de fréquentation des internautes ;
- ✓ En 2023, Publication des 17 articles dans le Site Web ([www.medd.gouv.cd](http://www.medd.gouv.cd));
- ✓ Coordination Urbaine de LUKUNGA a identifiée 80 forages dans la commune de Kintambo et Lingwala dont 6 forages sont en étude au laboratoire ;
- ✓ La DTEB procède à la Construction du four brésilien Rabo- quente au port Moleka de Kinskole : 2700 briques sont disponibles ; les sites étant inondé, la construction est retardée ;
- ✓ Formation des géomètres du cadastre forestier à l'école nationale du cadastre forestier et des titres immobiliers à Kinshasa ;
- ✓ Durant l'année 2023, 13 demandes de permis de coupe industrielle de bois d'œuvre couvrant une superficie de total de 100834 hectares pour le prélèvement d'un volume total de 222.432.719 m3 de bois grumes ont été soumis à la signature de Son Excellence Madame le Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et développement Durable ;

- ✓ Au mois de mars 2023 les permis de coupe viennent en tête avec 88,2%, en superficie à exploiter 42,0% en nombre de tiges à couper 99,4% ainsi qu'en volume à prélever ;
- ✓ Selon la répartition mensuelle de permis de coupe industrielle du bois d'œuvre la province de l'Equateur occupe la première place en nombre de permis de coupe 33,3%, en superficie à exploiter 9% ainsi qu'en volume à prélever 65% mais occupe la deuxième place en nombre de tige à couper 0,9% ;
- ✓ Les essences les plus sollicitées en RDC au cours de l'année 2023 sont : Afromosia 4500 m3, Sapelli 4000 m3, Wenge 3500 m3, Tali 3000 m3, Padouk 2500 m3 ;
- ✓ Au cours de l'exercice 2023 la DGF a traité et validé 648 contrats de vente et export de bois et produits de bois destinés à l'exportation de 13 entreprises se rapportant à un volume de 563.676,750 m3 bois grume et 250.939,843 m3 bois sciés, parquet 351,520 m3 ; ce qui fait un volume total de 814.968,112 équivalents grume ;
- ✓ Les différentes essences produites, achetées par les entreprises forestières s'élève à 173.460,495 m3 équivalent grumes soit 81,26% de grumes et 18,74% de bois sciés ;
- ✓ La DGF a enregistré et traité 8 demandes des autorisations d'achat, vente et d'exportation de bois d'œuvre pour un volume de 5.663,771 m3 pour un montant total de 28.423,52 USD ;
- ✓ En 2023 la DGF a réceptionnée et compilée 58 déclarations trimestrielles de coupe de bois d'œuvres issue de 16 permis de coupes de bois ; provenant de 7 exploitants forestiers industriels pour un volume total de 121.544,221 m3 ;
- ✓ A ce jour la DGF compte 172 concessions forestières de communautés locales qui sont octroyées dans 14 provinces avec une superficie de 3.410.557 Ha de forêts ;
- ✓ Les états généraux des forêts de la RDC, dont la tenue est prévue probablement au premier trimestre ;
- ✓ Durant l'année 2023 la DG-For, s'est focalisée à l'exécution de dossiers ci-après : la revue légale des concessions forestières, un rapport final publié ;
- ✓ Au cours de l'année 2023, la DGF s'est aperçue de relever que l'Etat Congolais avait récupéré 18 Contrats de concession forestière auprès de 11 entreprises qui n'exploitent plus. Cela s'étalait sur une superficie totale de 2.574.705 ha ;
- ✓ Etablissement des notes de débit relatives à l'arrêté n°025/VPM-MIN/EDD/EBM2022 et n°049/CAB/MIN/FINANCES/2022 taxation sur la connaissance forestières et taxation sur les inventaires forestiers (assujettis concessionnaires forestiers 5% réalisée par DIAF ;
- ✓ Images satellitaires pour la classification de la couverture terrestre de la RDC, mise en jour de la rédaction du guide d'interprétation des images satellitaires au niveau national et local 75% par DIAF ;

- ✓ Production des cartes d'occupation du sol (2020), segmentation et classification avec les logiciels de la télédétection et de SIG RDC à 23% par DIAF ;
- ✓ L'opérationnalisation du système national de surveillance de forêts (SNSF), le collecte de données à l'aide du drone (photographie aérienne), dans le parc marin des mangroves 90%.

## 2.2. Perspectives

Le SG-EDD va focaliser son attention particulièrement sur :

- ✓ L'élaboration de la politique forestière de la RDC ;
- ✓ La revue du Code forestier et de ses mesures d'application ;
- ✓ La levée du Moratoire sur l'exploitation des ressources forestières ;
- ✓ L'élaboration des stratégies thématiques sectorielles de l'Environnement et Développement Durable ;
- ✓ La mise en place, dans le cadre de la maximisation des recettes, d'un répertoire informatisé des Etablissements classés de la catégorie 1A afin d'identifier tous les assujettis à la taxe d'implantation, à la taxe rémunératoire annuelle et celle de la pollution pour leur paiement au Trésor public selon les assignations budgétaires 2024 ;
- ✓ La mise en œuvre et l'opérationnalisation de la stratégie sectorielle de développement des statistiques Environnementales, forestières et de changements climatiques ;
- ✓ La matérialisation des décisions prises lors de grandes Conférences internationales notamment la Cop 28 et le Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement Durable ainsi que la Cop 13 de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (UNCCD) ;
- ✓ L'appropriation de grille de traçabilité des bois par toutes les administrations qui interviennent dans leurs exportations, ceci avec l'appui des autorités politiques et d'autres organisations non gouvernementales et internationales ;
- ✓ L'acceptation par la Banque Mondiale de financer un programme d'envergure qui mettra à l'échelle les approches du PGAPF dans les provinces de l'ouest, du centre et de l'est de la RDC ;
- ✓ L'organisation des études de pré faisabilité des Projets de : (1) Renforcement des Services et Promotion de la production durable de Biomasse en République Démocratique du Congo (PROBIO), (2) Appui à la mise en place d'un Système de collecte et de gestion des données et production des Statistiques Environnementales, Forestières et des Changements Climatiques « PASSEFCC » ;
- ✓ L'amélioration de la couverture végétale à l'hectare pour le maintien de l'équilibre écologique et lutter contre le changement climatique ;
- ✓ La Coordination et la mise en œuvre des ODD des ministères sectoriels pour l'atteinte de l'agenda 2030 ;
- ✓ L'amélioration de partenariat de collaboration avec le Ministère du plan dans la mise en œuvre de l'ODD12 ;
- ✓ La sensibilisation à la consommation et à la production durable (ODD12) ;
- ✓ La prospection des marchés des bois d'œuvres exploités en RDC ;
- ✓ L'enquête sur le volume des bois d'œuvre en RDC ;
- ✓ La création du Centre National d'Affûtage de Kinshasa (CNAK) ;
- ✓ L'organisation d'une foire – exposition à Kindu ;

- ✓ La publication et vulgarisation du document de stratégie nationale relative à la promotion et valorisation des bois d'œuvre en RDC ;
- ✓ La mise en œuvre des check points de suivi bois-énergie dans toutes les entrées stratégiques des grandes agglomérations de la RDC ;
- ✓ La mise œuvre d'un projet de reboisement pour les provinces restantes dans le but de lutter contre le réchauffement climatique et répondre au programme 1 milliard d'arbres du Chef de l'Etat ;
- ✓ Le développement des équations allométriques des biomasses et des volumes propres à la RDC selon les biomes ;
- ✓ Le lancement de l'inventaire des bambous et de cultures pérennes (palmier, cafetier, cacaoyers) ;
- ✓ L'organisation des états de lieux de nouvelles essences de bois d'œuvre en RDC ;
- ✓ Le montage des études du Bois Congolais en vue de sa promotion.

## 3. Maquette Programmatische du Ministère

Tableau 1 : Maquette Programmatische du Ministère de l'Environnement et Développement Durable

Code Section	Libelle Section	Code Prog	Libellé Programme	Code action	Libelle action	Périmètre	
						Services normatifs	Opérateurs
56	<b>ENVIRONNEMENT ET DEVELOPEMENT DURABLE</b>						
115	<b>Administration Générale de l'Environnement et Développement Durable</b>					Cabinet du Ministre, Le Secrétaire Général, DAF, DRH, DEP, DANTIC, CGPMP et CTA	
				1151	Pilotage de la stratégie Ministérielle de l'Environnement et Développement Durable	Cabinet du Ministre	
				1152	Coordination de l'administration de l'Environnement et développement durable	SG, DAF, DRH, DEP, DANTIC, CTA, DRCE, DCV et CGPMP	
116	<b>Environnement et cadre de vie</b>					<b>DAS, DEHPE et DDD</b>	
				1161	Surveillance de l'environnement	Direction des Etablissements Humains et Protection de l'Environnement	
				1162	Assainissement du milieu environnemental	Direction Assainissement	
				1163	Consolidation des actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques	Direction Développement Durable	
				1164	Gestion durable des terres	Direction Développement Durable	
117	<b>Gestion Durable des Forêts</b>					<b>DHR, DGF, DIAF, DTB, DCF et DPB</b>	
				1171	Encadrement de l'exploitation durable de bois d'œuvre ;	Direction Gestion Forestière, Inventaires et Aménagement Forestiers, Technologie et Energie-Bois,	
				1172	Restauration des paysages forestiers dégradés ;	Direction Horticulture et Reboisement	
						COMIFAC	
						Fonds Forestiers National	

			1173	Valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux ;	Direction Promotion et Valorisation du Bois	
			1174	Promotion de l'Horticulture ;	Direction Horticulture et Reboisement	
			1175	curisation des titres et délimitation des concessions forestières	Direction Cadastre Forestier	
	<b>118</b>		<b>Gestion des Ressources en Eau</b>			
			1181	Valorisation des ressources en Eau	Direction Ressources en Eau	
			1182	Optimisation de la Gestion des eaux Transfrontalières et maritimes		
			1183	Conservation des écosystèmes aquatiques		JARDIN BOTANIQUE
			1184	Réalisation de l'état des lieux de ressources en eau		
			1185	Elaboration des outils de gestion intégrée de ressources en eau		GIRE
			1186	Optimisation de la gestion des eaux non Conventionnées		
			1187	Suivi de la qualité et quantité des ressources en eau		
	<b>119</b>		<b>Conservation de la Diversité Biologique</b>			
			1191	Gestion des aires protégées nationales et transfrontalières	Direction Conservation de la Nature	ICCN
			1192	Cogestion de la diversité biologique		
			1193	Valorisation de la diversité Biologique		
			1194	Surveillance intégrée des risques des maladies dues aux facteurs environnementaux		

4. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère sont :

- ✓ Renforcer les capacités institutionnelles et humaines ;
- ✓ Consolider les actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques ;
- ✓ Assurer l'encadrement de l'exploitation artisanale et industrielle de bois d'œuvre ;
- ✓ Restaurer les paysages forestiers.

**Tableau 2 : Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère**

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles et humaines									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Mesures appliquées	%	46	52	50	60	70	80	90
<b>Source : Rapport du Secrétariat Général</b>									
<b>Mode de calcul : Nombre de mesures appliquées/Nombre de mesures prises x100</b>									
<b>Commentaire : il s'agit de renforcer l'arsenal juridique du MEDD est au regard de tous ses secteurs d'attribution, au moins 90 % textes législatifs et leurs mesures d'application sont publiés d'ici 2027.</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
2	Personnel du ministère formé	%	65	68	70	72	80	83	87
<b>Source : DRH</b>									
<b>Mode de calcul : Personnel formés/ Personnel prévus X100</b>									
<b>Commentaire : D'ici 2027, Au moins 87 % des agents et cadres du MEDD sont formés dans les domaines de gestion et d'évaluation institutionnelle, environnementale, des forêts, des eaux et de la Biodiversité en vue de s'adapter à l'évolution de la science et des technologies nouvelles.</b>									

**Objectif 2 : Consolider les actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques**

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Quantité Carbone séquestrée	MtCO <sub>2e</sub>	-	-	8	10	12	14	20

**Source :** DDD

**Mode de Calcul :** Comptage

**Commentaire :** A l'horizon 2027, la RDC va constituer un puits de carbone d'une capacité l'ordre de 20Mt de CO<sub>2e</sub>

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
2	Hectares reboisés et/ou restaurés	Hectare	700	1422	0	800	1332 846,33	1332 846,33	1332846, 33

**Source :** DHR et DG For

**Mode de calcul :** Superficies reboisées et/ou restaurées de l'année n - Superficies reboisées et/ou restaurées de l'année n-1 / Superficies reboisées et/ou restaurées de l'année n-1

**Commentaire :** Afin de consolider les actions du changement climatiques, le reboisement des zones dégradées avec des espèces en grande valeur écologiques et économiques et culturelles pour les communautés et le développement des plantations agroforestières dans les zonés dégradés

**Objectif 3 : Assurer l'encadrement de l'exploitation artisanale et industrielle de bois d'œuvre**

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1.	Concessions aménagées	%	29	30	35	46	70	85	92

**Source :** DG For et DCF

**Mode de calcul :** Nombre de concessions aménagées/ Nombre de concessions attribuées x 100

**Commentaires :** Permettra de respecter la planification de l'exploitation à court, moyen et long terme.

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026

2.	Volume de bois d'œuvre produits	%	35	37	36	46	51	65	70
<b>Source : DG For</b>									
<b>Mode de calcul :</b> Volume de bois produits /Volume de bois accordés x100									
<b>Commentaires :</b> il s'agit de réduire l'exploitation illicite de bois d'œuvre, encourager la transformation de ce bois à travers le pays et d'assurer une exploitation légale.									
<b>Objectif 4 : Restaurer les paysages forestiers</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1.	Superficie de la couverture forestière reboisée.	%	33	35	39	53	59	63	67
<b>Source : DG For</b>									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre d'hectares de forêts reboisé/superficie des forêts à reboiserX100									

5. Présentation des crédits par programme

**Tableau 3 : Présentation des crédits par programme**

N°	Code Programme	Intitulé du Programme	Prévisions 2025 (en FC)
1	115	Administration Générale de l'Environnement et Développement Durable	349 650 208 187
2	116	Environnement et cadre de vie	260 599 571 32
3	117	Gestion Durable des Forêts	7 584 519 868
4	118	Gestion des Ressources en Eau	651 056 888
5	119	Conservation de la Diversité Biologique	21 509 117 994
<b>TOTAL</b>			<b>405 454 860 069</b>

Source : PLF 2025

## 6. Evolution des crédits

### 6.1. Evolution des crédits par titre 2024 – 2025

**Tableau 4 : Projections de crédits par titre 2025 - 2026**

Titre	Projections en FC
	2025
<b>I. Dépenses Courantes</b>	
Titre III : Dépenses de personnel	55 082 830 866
Titre IV : Biens et matériels ;	2 764 708 724
Titre V : Dépenses de prestations ;	11 216 668 430
Titre VI : Transferts et interventions	20 465 581 747
<b>II. Dépenses en capital</b>	
Titre VII : Equipements	<b>315 925 070 303</b>
Financement intérieur	
Financement extérieur	-
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-
Financement intérieur	-
Financement extérieur	-
<b>Total</b>	<b>405 454 860 069</b>

Source : PLF 2025

### 6.2. Evolution des crédits par rubriques Budgétaires Tableau 5 : Projections de crédits par rubrique 2025

Rubrique	Projections en FC
	2025
<b>Ministère de l'environnement et développement durable</b>	
<b>Contrepartie des Projets</b>	233 370 000
<b>Financement des reformes</b>	7 267 764 300
Fonctionnement des Ministères	8 030 916 541,5
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	15 882 853 639,5
Investissements sur Ressources Extérieures	309 408 232 026
Investissements sur Ressources Propres	6 283 468 277
Rémunérations	53 885 135 344
Subventions aux Organismes Auxiliaires	4463 119 941
<b>Total</b>	<b>405 454 860 069</b>

Source : PLF 2025



## II. PRESENTATION DES PROGRAMMES

### PROGRAMME 1 : (115) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Pré-responsable du programme : Benjamin TOIRAMBE BAMONINGA**

**Fonction : Secrétaire Général**

#### 1. *Présentation stratégique du programme*

##### 1.1. Périmètre du programme :

Ce programme est composé des structures suivantes :

- ✓ DRH ;
- ✓ DEP ;
- ✓ DAF ;
- ✓ DANTIC ;
- ✓ CGMP ;
- ✓ CTA.

##### 1.2. Stratégie du programme

Pour remplir efficacement les missions qui lui sont dévolues, le MEDD doit se doter d'une structure organisationnelle cohérente et efficiente. Le personnel qui la compose doit être compétent, maîtrisant bien ses techniques, bénéficiant des conditions logistiques, matérielles et financières garantissant sa performance.

La gestion performante des ressources humaines, matérielles, financières est un des gages de l'atteinte des résultats attendus dans la mise en œuvre des politiques publiques menées par le Ministère.

Pour y parvenir, le programme comporte les actions ci-dessous :

- ✓ Pilotage de la stratégie ministérielle de l'environnement et développement durable ;
- ✓ Coordination administrative de l'environnement et développement durable.

##### 1.3. Objectifs du programme et Indicateurs de performance

Les objectifs du programme sont :

- ✓ **Objectif 1** : Assurer le pilotage de la stratégie ministérielle ;
- ✓ **Objectif 2** : Renforcer les capacités institutionnelles, humaines et matérielles en tenant compte de l'aspect genre ;
- ✓ **Objectif 3** : Développer le système statistique environnementales.

Tableau 1.6 : Cadre de performance des objectifs du programme Administration Générale

<b>Objectif 1 : Assurer le pilotage de la stratégie ministérielle</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Document stratégie et politique élaborés	Nombre	1	1	1	2	3	5	7
<b>Source :</b> Secrétariat Général									
<b>Mode de calcul :</b> comptage									
<b>Commentaire :</b> il s'agit de mettre en œuvre les outils de planification stratégique qui permettront de bien assurer la planification et la programmation du Ministère de l'Environnement et Développement Durable									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
2	Rapports de validation produits	Nombre	5	7	9	14	24	32	40
<b>Source :</b> Le Secrétariat Administratif du Secrétaire Général et DEP									
<b>Mode de calcul :</b> Comptage des rapports de validation produits									
<b>Commentaire :</b> Le ministère de l'Environnement et Développement Durable se doit d'un document de politique sectorielle en vue de rationaliser et optimiser l'action publique par une programmation budgétaire axée sur les résultats. C'est un document d'orientation stratégique de son action conformément à ses missions. L'élaboration de la politique sectorielle s'inscrit dans la perspective de l'alignement du pays à une logique de budget - programme									
<b>Objectif 2 : Renforcer les capacités institutionnelles, humaines et matérielles en tenant compte de l'aspect genre</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Femmes cadres du MEDD	%	6	11	16	21	26	32	37
<b>Source :</b> Rapport du Secrétariat Général									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre des femmes cadres du MEDD / Nombre total des agents du MEDD X 100									
<b>Commentaire :</b> A l'horizon 2027, Le Ministère de l'Environnement et Développement Durable a au moins 37 % des femmes cadres									

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2024	2022	2023	2024	2025	2026	2027
2	Taux de personnel du ministère formé	%	65	68	70	72	80	83	87

**Source** : Le Secrétariat Administratif du Secrétaire Général

**Mode de calcul** : Nombre de personnels du ministère formés/nombre de personnels du ministère prévus X100

**Commentaire** : D'ici 2027, tous les agents et cadres du MEDD sont formés dans les domaines de gestion et d'évaluation institutionnelle, environnementale, des forêts, des eaux et de la Biodiversité en vue de s'adapter à l'évolution de la science et des technologies nouvelles.

**Objectif 3 : développer le système statistique environnementales**

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1	Annuaire statistique publié	Nombre	-	-	-	-	1	1	1

**Source** : Secrétariat Général

**Mode de calcul** : Comptage

**Commentaire** : L'annuaire statistique sera ainsi constitué d'un ensemble de données de façon à satisfaire les besoins en information, d'un groupe d'utilisateurs clairement identifié, selon les besoins pour lesquels le système est spécifiquement conçu. Et Mettre en place un cadre cohérent au sein du Ministère de l'Environnement et Développement Durable capable de produire régulièrement et durablement les données statistiques fiables.

## 1.4. Evolution des crédits du programme

### 1.4.1 Evolution par Rubrique Budgétaire

**Tableau 1.8 : Ventilation des crédits par Rubrique**

N°	Rubrique	Prévisions 2025 (en FC)
1	Contrepartie des Projets	233 370 000
2	Financement des réformes	7 267 764 300
3	Fonctionnement des Ministères	5 753 108 429
4	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	1 924 095 877
5	Investissements sur Ressources Extérieures	309 408 232 026
5	Investissements sur Ressources Propres	-
7	Rémunérations	25 063 637 556
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	-
	<b>Total</b>	<b>349 456 980 218</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

### 1.4.2 Evolution par titre

**Tableau 1.9 : Ventilation des crédits par titre**

N°	Titre	Prévisions 2025 (en FC)
I. Dépenses courantes		
1	Titre III : Dépenses de personnel	25 900 926 968
2	Titre IV : Biens et matériels ;	2 058 942 315
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	1 000 503 2836
4	Titre VI : Transferts et interventions	2 043 704 043
	Financement intérieur	-
	Financement extérieur	-
II. Dépenses en capital		
5	Titre VII : Equipements	309 641 602 026
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
Total		349 456 980 218

Source : PLF 2025

**Programme 2 : (116) ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE**

- ✓ **Pré-responsable du programme : MBUSA VANG** Encadrement de l'exploitation durable de bois d'œuvre ;
- ✓ Restauration des paysages forestiers dégradés ;
- ✓ Valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux ;
- ✓ Promotion de l'Horticulture ;
- ✓ Sécurisation des titres et délimitation des concessions forestières.

**I SIVAVI****Fonction : Directeur Général****2. Présentation stratégique du programme****2.1. Périmètre du Programme**

Ce programme sera piloté par les structures normatives suivantes :

- ✓ Direction Générale Environnement et Cadre de vie ;
- ✓ Direction Etablissements Humains et Protection de l'Environnement ;
- ✓ Direction Assainissement ;
- ✓ Direction Développement Durable.

**2.2. Stratégie du programme**

C'est en considération des effets néfastes résultant des changements climatiques sur l'environnement que la RDC a intégré la dimension des changements climatiques dans sa stratégie nationale.

Dans le cadre de cette stratégie, les missions assignées au secteur de l'environnement telles qu'elles ressortent CDN visent :

- Un environnement sain pour le bien-être des populations assuré de manière durable et ;
- Une gestion durable des ressources en eau.

De ce qui précède, en tenant compte des exigences du Règlement Sanitaire International (RSI) en matière de Santé publique, les actions de ce programme sont les suivantes :

- Surveillance continue de l'environnement ;
- Assainissement du milieu ;
- Consolidation des actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques ;
- Gestion durable des terres.

**2.3. Objectifs et Indicateurs de performance du programme**

Les objectifs du programme sont :

- ✓ Objectif 1. Assurer la surveillance continue de l'environnement
- ✓ Objectif 2. Assurer l'assainissement du milieu
- ✓ Objectif 3 : Consolider les actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

**Tableau 2.6 : Cadre de Performance des Objectifs du Programme environnement et cadre de vie**

<b>Objectif 1. Assurer la surveillance continue de l'environnement</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Installations classées contrôlées	%	45	60	70	75	80	90	100
<b>Source :</b> DEHPE									
<b>Mode de calcul:</b> nombre d'installations classées contrôlées / nombre des installations classées répertoriées x 100.									
<b>Commentaire :</b> un répertoire des installations classées est mis en place pour maximiser les recettes non fiscales et assurer leur encadrement									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
2	Mission de suivi de l'état de l'environnement	%	30	45	58	40	60	75	100
<b>Sources :</b> DEHPE									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre de rapports de suivi publiés/ Nombre de rapports de suivi prévus x100									
<b>Commentaires :</b> A l'horizon 2027, une cartographie de l'état de l'environnement est réalisée ; des installations classées sont dotées de plans d'urgence environnementale et les mesures incitatives à la prévention des dommages sur l'environnement et à sa restauration sont définies ;									
<b>Objectif 2. Assurer l'assainissement du milieu</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Accès de Ménages au système de gestion de déchet	%	-	-	36	42	49	54	60
<b>Source :</b> DAS									
<b>Mode de calcul:</b> Nombre de ménages au système de gestion de Déchet/Nombre total de ménagesX100									

**Commentaire:** Dans le secteur de déchet, la RDC vise à organiser le secteur avec un accès de ménages au système de gestion des déchets et ce, en développant les mécanismes opérationnelles dans plusieurs provinces par l'assainissement et à l'hygiène en milieu rural et périurbain

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
2	Zones de santé (ZS) certifiées FDAL	Nombre	1	6	3	16	25	27	36

**Source :** DAS

**Mode de calcul :** comptage

**Commentaires :** Mettre en place un système d'assainissement adéquat répondant aux normes d'un environnement sain

**Objectif 3 : Consolider les actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques**

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Quantité de Carbone séquestrée	MtCO <sub>2</sub> e	-	-	8	10	12	14	20

**Source :** DDD

**Mode de calcul :** comptage

**Commentaire :** A l'horizon 2027, la RDC va constituer un puits de carbone d'une capacité l'ordre de 20Mt de CO<sub>2</sub>e

Indicateur		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
2	Hectares reboisés et/ou restaurés	Hectare	700	1422	0	800	1332846	1332846,3	1332846,3

**Source :** DHR et DG For

**Mode de calcul :** Superficies reboisées et/ou restaurées de l'année n - Superficies reboisées et/ou restaurées de l'année n-1 / Superficies reboisées et/ou restaurées de l'année n-1

**Commentaires :** Afin de consolider les actions du changement climatiques, le reboisement des zones dégradées avec des espèces en grande valeur écologiques et économiques et culturelles pour les communautés et le développement des plantations agroforestières dans les zonés dégradés

## 2.4. Evolution des crédits du programme

### 2.4.1 Evolution par Rubrique budgétaire

**Tableau 2.7 : Ventilation des crédits par Rubrique**

N°	Rubrique	Prévisions 2025 (en FC)
1	Contrepartie des Projets	-
2	Financement des réformes	-
3	Fonctionnement des Ministères	<b>1140074011</b>
4	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	<b>7886812530</b>
5	Investissements sur Ressources Extérieures	-
5	Investissements sur Ressources Propres	-
7	Rémunérations	<b>12807264156</b>
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	
	<b>Total</b>	<b>26059957132</b>

Source : PLF 2025

### 2.4.2 Evolution par Titre

**Tableau 2.8 : Ventilation des crédits par Titre**

N°	Titre	Prévisions 2025 (en FC)
I. Dépenses courantes		
1	Titre III : Dépenses de personnel	<b>12 920 299 464</b>
2	Titre IV : Biens et matériels ;	<b>275 563 727</b>
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	<b>751 474 976</b>
4	Titre VI : Transferts et interventions	<b>12 112 618 965</b>
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
II. Dépenses en capital		
5	Titre VII : Equipements	
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
Total		<b>26 059 957 132</b>

Source : PLF 2025

### PROGRAMME 3 : (117) GESTION DES RESSOURCES FORESTIERES

Pré-responsable du programme : DJENGO BOSULU Frédéric

Fonction : Directeur Général

#### 3. Présentation stratégique de performance du programme

##### 3.1. Périmètre du Programme

Ce programme est composé des structures suivantes :

- ✓ Direction Générale Forêt ;
- ✓ Direction Gestion Forestière ;
- ✓ Direction Cadastre Forestier ;
- ✓ Direction Horticulture et Reboisement ;
- ✓ Direction Energie Technologie et Bois ;
- ✓ Direction Promotion et Valorisation de Bois ;
- ✓ Direction Inventaire et Aménagement Forestiers.

##### 3.2. Stratégie du programme

L'abondance et la diversité des ressources forestières donnent l'illusion générale qu'elles sont inépuisables. Cependant, en l'absence d'une politique forestière appropriée, d'un plan de zonage forestier national et d'une stratégie sectorielle de développement, la conduite du secteur forestier fait face à un défi majeur.

Les actions du programme sont les suivantes :

- ✓ Encadrement de l'exploitation durable de bois d'œuvre ;
- ✓ Restauration des paysages forestiers dégradés ;
- ✓ Valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux ;
- ✓ Promotion de l'Horticulture ;
- ✓ Sécurisation des titres et délimitation des concessions forestières.

##### 3.3. Objectifs et Indicateurs de performance du programme

Les objectifs du programme sont :

- ✓ Objectif 1 : Assurer l'encadrement de l'exploitation artisanale et industrielle de bois d'œuvre ;
- ✓ Objectif 2 : Restaurer les paysages forestiers
- ✓ Objectif 3 : Assurer la Sécurisation des titres et délimitation des concessions forestières

**Tableau 3.1 : Cadre de performance des objectifs du programme**

Objectif 1 : Assurer l'encadrement de l'exploitation artisanale et industrielle de bois d'œuvre									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1.	Concessions aménagées	%	29	30	35	46	70	85	92
Source : DG For et DCF									
Mode de calcul : Nombre de concessions aménagées/ Nombre de concessions attribuées x 100									
Commentaires : Permettra de respecter la planification de l'exploitation à court, moyen et long terme									

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé de l'indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
2.	Volume de bois d'œuvre produits	%	35	37	36	46	51	65	70
Source : DGFOR									
Mode de calcul : Volume de bois produits /Volume de bois accordés x100									
Commentaires : il s'agit de réduire l'exploitation illicite de bois d'œuvre, encourager la transformation de ce bois à travers le pays et d'assurer une exploitation légale.									
Objectif 2 : Restaurer les paysages forestiers									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé de l'indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1.	Superficie de la couverture forestière reboisée.	%	33	35	39	53	59	63	67
Source : DG For, FFN et Coordinations Provinciales									
Mode de calcul : Nombre d'hectares de forêts reboisé/superficie des forêts à reboiserX100									
<b>Commentaires</b> : Reconstitution du capital forestier là où le couvert végétal a été détruit en vue de créer les puits carbone et les foyers des vivants et contribuer à l'atténuation du réchauffement climatique et protection de l'environnement.									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé de l'indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
2.	Arbres plantés	Nbre	300 045	350 024	400 120	450 070	491980	491 988	49 196
<b>Source</b> : DG For, FFN et Coordinations Provinciales									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre d'arbres plantés /Nombre d'arbres prévus X100									
Commentaire : l'indicateur permettra de relever le défi de planter 1.475.964 arbres correspondant à 1.328,5 hectares échelonnés sur une période de 3 ans.									
Objectif 3 : Assurer la Sécurisation des titres et délimitation des concessions forestières									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1.	Concessions matérialisées et délimitées	%	-	5	10	15	25	35	45
<b>Sources</b> : DG For et DCF									
<b>Mode de calcul des Indicateurs</b> : Nombres des concessions délimitées et matérialisées/ Nombres des concessions OctroyéesX100									

**Commentaire** : l'indicateur renseigne sur la réelle superficie octroyée, la sécurisation des titres forestiers concédés, mais aussi un impact positif sur les recettes du trésor ainsi que le règlement et la gestion des conflits entre les concessionnaires et les communautés riveraine.

**Objectif 3 : Assurer la Sécurisation des titres et délimitation des concessions forestières**

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
2	Superficie des concessions matérialisées et délimitée	%	48	55	60	67	70	86	90

**Sources** : DG For

Mode de calcul : Mode de calcul : d'hectares de superficie sécurisés /Nombre Total d'hectares

Commentaire : L'indicateur renseigne sur la réelle superficie octroyée, la sécurisation des titres forestiers concédés, mais aussi un impact positif sur les recettes du trésor ainsi que le règlement et la gestion des conflits entre les concessionnaires et les communautés riveraine.

### 3.4. Evolution des crédits du programme

#### 3.4.1 Evolution par Rubrique budgétaire

**Tableau 3.7 : Ventilation des crédits par Rubrique 2025**

N°	Rubrique	Prévisions 2025 (en FC)
1	Contrepartie des Projets	-
2	Financement des réformes	-
3	Fonctionnement des Ministères	3 387 734 102
4	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	562 254 926
5	Investissements sur Ressources Extérieures	-
5	Investissements sur Ressources Propres	-
7	Rémunérations	3 563 266 960
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	71 263 880
	<b>Total</b>	<b>7 584 519 868</b>

**Source** : PLF 2025

## 3.4.2 Evolution par Titre

Tableau 3.8 : Ventilation des crédits par Titre

N°	Titre	Prévisions 2025 (en FC)
<b>I. Dépenses courantes</b>		
1	Titre III : Dépenses de personnel	3 810 637 762
2	Titre IV : Biens et matériels ;	430 202 682
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	460 160 618
4	Titre VI : Transferts et interventions	2 883 518 806
	Financement intérieur	-
	Financement extérieur	-
<b>II. Dépenses en capital</b>		
5	Titre VII : Equipements	-
	Financement intérieur	-
	Financement extérieur	-
Total		<b>7 584 519 868</b>

Source : PLF 2025

**PROGRAMME 4 : (118) GESTION DES RESSOURCES EN EAU**

**Pré-responsable du programme :** LUNGU MALUTSHI Louis

**Fonction :** Directeur

**4. Présentation stratégique du programme****4.1 Périmètre du Programme**

Ce programme comprend la Direction de Ressources en Eau (service normatif), Gestion Intégrée des Ressources en Eau « GIRE-E » (Opérateur).

**4.2. Stratégie du programme**

La RDC est l'un des pays stratégiques d'Afrique, disposant d'un potentiel énorme en ressources hydriques et en biodiversité aquatique, dû à sa position géographique charnière entre les grands ensembles sous régionaux d'Afrique.

Cependant, tout objectif visant une gestion durable de ces ressources bute à d'innombrables problèmes et contraintes, parmi lesquels :

- ✓ La répartition inégale des ressources tant par rapport au territoire national qu'aux besoins de certaines contrées ;
- ✓ Les défis du respect des engagements souscrits au regard de la gestion concertée des eaux transfrontalières ;
- ✓ La détérioration de la qualité des ressources en eau, due à toutes les formes de pollutions et à l'absence des systèmes d'assainissement adéquats en milieux urbain et semi-urbain ;
- ✓ L'absence d'une politique formelle de gestion des ressources en eau ;
- ✓ Le faible niveau de perception de la valeur économique des ressources en eau ;
- ✓ Le faible financement des programmes de valorisation des ressources en eau ;
- ✓ L'absence d'un système de surveillance des ressources en eau ;
- ✓ Le faible niveau de connaissances des écosystèmes aquatiques ;
- ✓ L'absence d'une technologie de captage direct et de stockage d'eaux de pluies.

**Les différentes actions stratégiques mise en œuvre pour ce programme, il s'agit de :**

- ✓ Classifier les plans d'eau ;
- ✓ Élaborer et mettre en œuvre la stratégie de valorisation des ressources en eau ;
- ✓ Développer les normes d'utilisation des ressources en eau ;
- ✓ Procéder à l'évaluation des mécanismes de coopération existants concernant la gestion commune des ressources en eau transfrontalières ;
- ✓ Capitaliser les mécanismes de coopération régionale pour une gestion commune des ressources en eau transfrontalières ;
- ✓ Mettre en place un dispositif des contributions financières du pays aux mécanismes de coopération transfrontalière en matière des ressources en eau à temps réel.
- ✓ Mettre en œuvre la politique de gestion, le plan d'action et le schéma directeur d'aménagement et de gestion des écosystèmes aquatiques.

**4.3 Objectifs et indicateurs de performance du programme**

Les objectifs du programme sont :

- ✓ Objectif 1 : Assurer la gouvernance des ressources en eau ;
- ✓ Objectif 2 : Assurer la gestion intégrée des ressources en eau ;
- ✓ Objectif 3 : Assurer la gestion du cycle de l'eau
- ✓

**Tableau 4.6 : Cadre de performance des objectifs du programme**

<b>Objectif 1 : Assurer la gouvernance des ressources en eau</b>									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Proportion d'Outils de gestion élaborés	%	-	-	-	10	40	60	80
Sources : DRE									
Mode de calcul : Nombre d'outils de gestion élaborés/Nombre d'outils de gestion prévusx100									
Commentaire : D'ici 2027, au moins 80% des mécanismes de gouvernance pour une meilleur gestion des ressources en eau sont mis en place.									
<b>Objectif 2 : Assurer la gestion intégrée des ressources en eau</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Projets intégrés exécutés	Nombre	1	1	1	1	2	2	2
Sources : DRE									
Mode de calcul : comptage									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
2	Mécanismes de coopération régionale mis en place	Nombre	-	1	1	2	3	4	5
Sources : DRE									
Mode de calcul : comptage									
Commentaire : En 2027, cinq mécanismes de coopération régionale pour une gestion commune des ressources en eau transfrontalière sont mis en place pour assurer la gestion durable des ressources en eaux.									

#### 4.4 Evolution des crédits du programme

##### 4.4.1 Evolution par Rubrique budgétaire

Tableau 4.7 : Ventilation des crédits par Rubrique

Objectif 3 : Assurer la gestion du cycle de l'eau									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1.	Proportion de données hydrologiques disponibles	%	0	0	0	30	70	80	85
<b>Sources : DRE</b>									
<b>Mode de calcul:</b> Nombre de Données hydrologiques Disponibles / Nombre de données hydrologiques attendues x100									
<b>Commentaire:</b>									

N°	Rubrique	Prévisions 2025 (en FC)
1	Contrepartie des Projets	-
2	Financement des réformes	-
3	Fonctionnement des Ministères	-
4	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	287 494 735
5	Investissements sur Ressources Extérieures	-
5	Investissements sur Ressources Propres	-
7	Rémunérations	286 776 216
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	76 785 937
	<b>Total</b>	<b>651 056 888</b>

Source : PLF 2025

##### 4.4.2 Evolution par Titre

Tableau 5.8 : Ventilation des crédits par Titre 2025

N°	Titre	Prévisions 2025 (en FC)
<b>I. Dépenses courantes</b>		
1	Titre III : Dépenses de personnel	286 776 216
2	Titre IV : Biens et matériels ;	-
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	-
4	Titre VI : Transferts et interventions	364 280 672
	Financement intérieur	-
	Financement extérieur	-
<b>II. Dépenses en capital</b>		
5	Titre VII : Equipements	-
	Financement intérieur	-
	Financement extérieur	-
<b>Total</b>		<b>651 056 888</b>

Source : PLF 2025

**PROGRAMME 5 : (119) CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE****Pré-responsable du programme : MAMBOLEO****YA PATY****Fonction : Directeur****5.1. Stratégie du programme**

La diversité biologique de la RDC est l'une des plus riches au monde en raison des innombrables et variables richesses fauniques et floristiques qui la compose.

Les défis liés à la gestion durable de cette immense diversité biologique, la RDC doit mettre en application sa stratégie de conservation de la diversité biologique dans les aires protégées afin de :

- ✓ Finaliser les études en vue de faciliter l'évaluation du réseau actuel et la création de nouvelles aires protégées ;
- ✓ Réactualiser et rendre accessibles les données sur les inventaires biologiques à grande échelle ;
- ✓ Délimiter les aires protégées existantes et/ou à créer ; 14
- ✓ Réhabiliter les aires protégées existantes ;
- ✓ Il lui faudra aussi mettre en place une stratégie globale de conservation de la diversité biologique applicable non seulement pour les aires protégées, mais aussi en dehors de celles-ci, il s'agit de:
- ✓ Contribuer à la mise en place des mécanismes de coopération régionale pour une gestion commune des aires protégées transfrontalières (Grand Mayombe, Lac Tumba-Lac Télé, Grand Virunga, Swakibula, etc.) ;
- ✓ Contribuer à la mise en œuvre des programmes des réseaux d'aires protégées national et régionaux (Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), SADC, Grand Virunga, etc.)

La stratégie concernée doit aussi prendre en compte un certain nombre de défis, dont les plus remarquables sont :

- ✓ L'entrave à l'évolution normale de la végétation naturelle, due à l'introduction d'espèces exotiques qui occupent des étendues parfois importantes ;
- ✓ La surexploitation de certaines espèces animales et végétales ainsi que la forte pression, due essentiellement à l'agriculture itinérante sur brûlis, au braconnage, à des techniques de pêche destructives et à la collecte des combustibles ligneux entraînant la dégradation des habitats naturels et rendant précaire la pérennité des espèces ;
- ✓ Les conflits armés qui constituent un coup dur à la conservation de la diversité biologique ;
- ✓ La faible implication des populations riveraines des aires protégées (locales et/ou peuples autochtones) vivant majoritairement de façon isolée et dans un important niveau de pauvreté, ainsi que la méconnaissance de leurs droits et devoirs au regard de l'environnement et des ressources naturelles ;
- ✓ Les conflits d'intérêts anthropiques (miniers, culturels, urbains, énergétiques, etc.) et le maintien de la diversité biologique ;
- ✓ La spoliation des terres et l'occupation illégale dans certaines aires protégées.

**Les actions du programme sont les suivantes :**

- ✓ Gestion les aires protégées nationales et transfrontalières ;
- ✓ Cogestion de la diversité biologique ;
- ✓ Valorisation de la diversité Biologique ;
- ✓ Surveillance intégrée des risques des maladies dues aux facteurs environnementaux.

## 5.2. Périmètre du Programme

Ce programme comprend la Direction de Conservation de la Nature (Service normatif), ICCN (Opérateur).

## 5.3. Objectifs et indicateurs de performance

### Les objectifs du programme sont :

- ✓ Objectif 1 : Assurer la conservation in et ex situ et la gestion durable de la biodiversité dans le réseau des aires protégées ;
- ✓ Objectif 2 : Favoriser la collaboration transfrontalière et la participation des communautés locales et autres acteurs ;
- ✓ Objectif 3. Assurer la valorisation de la diversité biologique

**Tableau 5.6 : Cadre de performance des objectifs du programme**

Objectif 1 : Assurer la conservation in et ex situ et la gestion durable de la biodiversité dans le réseau des aires protégées									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Libellé de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Proportion d'aires protégées dotées des plans d'aménagement et de gestion actualisés	%	5	8	10	15	30	45	60
<b>Sources</b> : ICCN et DCF									
<b>Mode de calcul des Indicateurs</b> : Nombre d'aires protégées dotées des plans d'aménagement et de gestion actualisés / Total aires protégéesx100									
<b>Commentaires</b> : il s'agira de renforcer les mécanismes de gestion des aires protégées nationales et de mettre en œuvre les programmes des réseaux d'aires protégées nationales									

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Libellé de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
2	Proportion d'aires protégées ayant un plan d'affaire négocié	%	20	30	40	50	60	80	100
<b>Sources</b> : DCN									
<b>Mode de calcul des Indicateurs</b> : Nombre d'aires protégées ayant un plan d'affaire négocié / Total aires protégéesx100									
<b>Commentaires</b> : Doter les aires protégées des plans d'affaires négociés et aussi répertorier les différentes sources susceptibles de rehausser les recettes de l'Etat.									

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Libellé de l'indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
3	Montant des recettes générées par les aires protégées	%	-	-	50	60	70	80	90

Sources : DCN

Mode de calcul des Indicateurs : comptage

Commentaire : à l'horizon 2027, les recettes à générer par les aires protégées puissent atteindre d'au moins 90 pourcent

**Objectif 2 : Favoriser la collaboration transfrontalière et la participation des communautés locales et autres acteurs**

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1	fora tenus	Nombre	2	3	3	4	6	8	10

Source: DCN

Mode de calcul : Comptage

Commentaires : à l'horizon 2027, au moins 10 fora seront tenu. il s'agit de savoir le nombre des fora tenus pour favoriser la collaboration transfrontalière et la participation des communautés locales

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
2	Protocoles d'accords signés	Nombre	-	-	3	4	5	6	7

Source: ICCN

Mode de calcul : Comptage

Commentaires : En 2027, au moins sept nouveaux accords de coopération transfrontalière sont signés entre la RDC et les pays transfrontaliers ;

**Objectif 3. Assurer la valorisation de la diversité biologique**

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1	permis émis	Nbre	-	-	-	-	60	47	24

Sources : DCN

Mode de calcul: Comptage

Commentaire: En 2027 au moins 24 permis sont livrés afin de renforcer le contrôle de suivi et l'application de réglementation pour assurer la traçabilité du trafic illégal de la biodiversité

Objectif 3. Assurer la valorisation de la diversité biologique									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Libellé de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
2	Etudes Réalisées	Nombre	-	-	1	1	3	5	7

**Sources :** DCN

**Mode de calcul des Indicateurs :** Comptage

**Commentaires :** L'indicateur renseigne sur le nombre d'études réalisés sur la valeur économique des aires protégées à l'horizon 2027.

5.4. Evolution des crédits du programme

5.4.1 Evolution par rubrique budgétaire

**Tableau 2.7: Ventilation des crédits par Rubrique**

N°	Rubrique	Prévisions 2025 (en FC)
1	Contrepartie des Projets	
2	Financement des réformes	
3	Fonctionnement des Ministères	
4	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	2 972 195 572
5	Investissements sur Ressources Extérieures	
5	Investissements sur Ressources Propres	6 283 468 277
7	Rémunérations	12 164 190 456
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	89 263 689
	<b>Total</b>	<b>21 509 117 994</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

5.4.2 Evolution par titre

**Tableau 5.8 : Ventilation des crédits par Titre**

N°	Titre	Prévisions 2025 (en FC)
<b>I. Dépenses courantes</b>		
1	Titre III : Dépenses de personnel	12 164 190 456
2	Titre IV : Biens et matériels ;	-
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	-
4	Titre VI : Transferts et interventions	3 061 459 261
	Financement intérieur	-
	Financement extérieur	-
<b>II. Dépenses en capital</b>		
5	Titre VII : Equipements	6 283 468 277
	Financement intérieur	-
	Financement extérieur	-
<b>Total</b>		<b>21 509 117 994</b>

Source : PLF 2025



**17.**

**Ministère du Tourisme  
(Section 57)**



## V. PRESENTATION DU MINISTERE

**RESPONSABLE DU MINISTERE : Didier M’PAMBIA MUSANGA**

### 1. PRESENTATION STRATEGIQUE DU MINISTERE

#### 1.1 Priorités nationales

La vision du développement de la République Démocratique du Congo inscrit dans le Plan National Stratégique du Développement « PNSD » est de porter le pays, en 2021 pays intermédiaire, en 2023 pays émergent et en 2050 pays développé.

A ce titre, la RDC devra capitaliser ses atouts et opportunités dans le domaine touristique afin de devenir une destination de référence en Afrique et dans le Monde.

#### 1.2 Politiques Sectorielles

Après avoir connu ses temps de gloire, avant l’indépendance et, entre 1968 à 1974, le Tourisme Congolais a connu diverses infortunes jusqu’à sombrer dans une léthargie inquiétante. Il est retombé quasiment à l’état embryonnaire. C’est dans cette perspective que le présent état des lieux se propose de dégager une photographie du secteur pouvant nous permettre la mise en place des mécanismes susceptibles de relever les différents défis afin de baliser le chemin du développement du tourisme de notre pays. Il révèle le cadre institutionnel et réglementaire, l’existence des sites, l’état des infrastructures du secteur, les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces qui empêchent le secteur de se développer.

### 1.3. Organisation et Domaines d’intervention du Ministère

#### 1.3.1. Domaines d’intervention du Ministère

- Exécution de la Politique Nationale du Tourisme ;
- Elaboration, suivi et évaluation des plans de mise en œuvre de ladite Politique ;
- Gestion et exploitation des aspects touristiques dans les aires protégées (parcs nationaux, réserves naturelles, jardins zoologiques et botaniques, domaines de chasse, etc.) ;
- Promotion du Tourisme par tous les moyens et coordination de toutes les activités du secteur ;
- Suivi et audit technique des établissements publics et privés œuvrant dans le secteur du Tourisme ;
- Promotion et organisation de l’industrie hôtelière et des agences de voyages ;
- Règlementation des activités touristiques ;
- Inspection des établissements touristiques et hôteliers sur le territoire National ;
- Elaboration des normes de classification des établissements touristiques, hôteliers, des agences de voyages et autres ;
- Identification, développement, aménagement et réhabilitation des infrastructures touristiques publiques ;
- Mise en œuvre des traités, conventions et accords sous régionaux, régionaux et internationaux relatifs au secteur du Tourisme ;
- Représentation de la République Démocratique du Congo aux conférences et réunions sous régionales, régionales et internationales relatives au secteur du Tourisme, en collaboration avec le ministère ayant la coopération internationale dans ses attributions ;
- Promotion du partenariat public–privé dans le domaine du Tourisme.

### 1.3.2. Organisation du Ministère :

- Cabinet du Ministre
- Secrétariat Général ;
- Cellule Technique d'Appui ;
- Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics ;
- Direction des Ressources Humaines;
- Direction Administrative et Financière;
- Direction d'Etudes et Planifications;
- Direction des Ressources Touristiques ;
- Direction de l'Inspection Nationale ;
- Direction de Partenariat Touristique;
- Direction de Promotions et Investissements Touristiques;
- Direction des Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et Communication.

## 2. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

### 2.1. Performances antérieures

Le Secteur du Tourisme après la promulgation de la Loi n°18/018 du 09 juillet 2018 portant Principes Fondamentaux relatifs au Tourisme a réalisé :

- ❖ La rationalisation du Cadre Organique de l'Administration Générale ;
- ❖ La numérisation du secteur dans la perception de la Redevance du Fonds de Promotion du Tourisme auprès des Compagnies aériennes et HORECA par la Télé déclaration et télé paiement ;
- ❖ L'amélioration de la destination République Démocratique du Congo ces deux dernières années.

### 2.2. Perspectives

A la lumière de son étendue, la République Démocratique du Congo partant de sa faune, flore, espèces rares ambitionne de devenir très compétitive et une Industrie Touristique du Millénaire capable par son intervention à contribuer à la hauteur de 10% au PIB et créer plus de 50.000 emplois par an.

La République Démocratique du Congo espère faire rayonner le Tourisme par :

- ❖ l'amélioration de sa gouvernance et de son Cadre institutionnel légal;
- ❖ L'Actualisation des textes réglementaires;
- ❖ La Production des Statistiques fiables pour la création du compte satellite du Tourisme;
- ❖ La sécurisation, la réhabilitation et la création des Sites Touristiques;
- ❖ L'aménagement des voies d'accès et les Structures d'accueil;
- ❖ La création des Zones de Développement et d'Expansion Touristiques;
- ❖ La création des infrastructures de formation hôtelière ;
- ❖ Le respect des normes internationales dans la classification des unités touristiques;
- ❖ L'incitation du Partenariat Public - Privé (PPP);
- ❖ La mise en place d'un mécanisme favorisant l'écotourisme et le tourisme scolaire.

### 3. Maquette Programmatique

Tableau 1 : Maquette Programmatique du Ministère du Tourisme

SECTION 57: TOURISME									
MAQUETTE NOMENCLATURE PROGRAMMATIQUE ACTUALISEE									
N°	Code sect	Libelle section	Code prog	Libelle programme	Code Action	LIBELLE ACTION	Services normatifs	Périmètre	Opérateurs
	57	TOURISME							
			120	Administration Générale du Tourisme	1201	Pilotage de la stratégie ministérielle du Tourisme			
					1202	Coordination Administrative du Tourisme			
			121	Développement des ressources touristiques et Mécanisme favorisant le tourisme durable					
					1211	Valorisation des produits touristiques et de la biodiversité			DRT
					1212	Appui aux syndicats d'initiative du tourisme			DRT
					1213	Incitation des partenariats publics-privés			DPT
					1214	Facilitation de la coopération			DPT
			188	Promotion de la destination RDC					DPIT
					1881	Organisation des événements			DPIT
					1883	Organisation du tourisme scolaire			DPIT
									ONT; STN

#### 4. OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRESENTATIFS

**Objectif 1 : Valoriser les unités touristiques et Promouvoir le tourisme durable:**

- Kilomètres aménagés des voies d'accès aux unités touristiques aménagées et Réhabilitées ;
- Unités touristiques homologuées classées et non classées ;
- Sites Touristiques identifiés et à aménager ;
- Evènementiels (salons, foires et visites) organisés ;
- Taux de participation aux évènementiels

**Objectif 2 : Développer la coopération, le partenariat et l'entrepreneuriat :**

- Taux de participation aux rencontres internationales du Tourisme ;
- Contrats de partenariat conclus.

**Objectif 3 : Diversifier les produits touristiques :**

- Conception des produits innovants (tourisme de cure)
- Création des zones de développement et d'expansion touristiques.

**Tableau 2 : Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère**

Objectif 1 : Valoriser les unités touristiques et Promouvoir le tourisme durable									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Voies d'accès aux sites touristiques aménagées et Réhabilitées	%	-	-	-	-	60	80	100
<b>Source :</b> SG/DRT									
<b>Mode de calcul :</b> (Nombre des kilomètres des voies d'accès aménagées et réhabilitées / nombre des kilomètres des voies d'accès à aménager et à réhabiliter) X100									
<b>Commentaires :</b> Le manque des missions mixtes d'études de faisabilités avec les services transversaux au secteur n'ont pas permis la collecte des données quant à ce. Cet indicateur permet de déterminer et de mesurer le nombre des voies d'accès aux sites touristiques aménagées en vue de valoriser lesdits sites touristiques.									
2	Unités touristiques homologuées classées et non classées	Nombre	6 641	7 182	9 504	11285	13066	14847	16628
<b>Source :</b> SG/DRT									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre des unités touristiques répertoriées									
<b>Commentaires:</b> Cet indicateur permet de connaître le nombre et constater l'accroissement des unités touristiques homologuées classées et non classées en vue de promouvoir le tourisme durable et l'amélioration de la destination RDC.									
3	Sites touristiques identifiés et à aménager	Nombre	1 105	1472	1794	2116	2438	2760	3082
<b>Source :</b> DRT.									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre des sites touristiques identifiés et à aménager									
Objectif 2 : Développer la coopération, le partenariat et l'entrepreneuriat									
Indicateurs		Unité	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		

		de mesure				cours			
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1	Taux de participation aux rencontres bi/multilatérales du Tourisme	%	0	25	37,5	25	50	75	100
Source : SG/ DPT,									
Mode de calcul : (Nombre de participations aux rencontres bi/multilatérales du tourisme/Nombre de rencontres bi/multilatérales du tourisme prévues) x 100									
2	Nombre de contrats de Partenariat conclus	Nbre	-	-	1	1	7	8	10
Source : DPT									
Mode de calcul : nombre de contrats de partenariat conclus par an									
Commentaire: Cet indicateur permet de percevoir l'augmentation des contrats de partenariats conclus à la suite de la sensibilisation et de la vulgarisation de la loi n°18/018 du 09 juillet 2018 portant principes fondamentaux relatifs au tourisme									
3	Taux de participation des femmes à la gestion des unités touristiques	%	-	-	-	50	60	75	100
Source : SG/DRT									
Mode de calcul : (nombre de femmes gestionnaires/nombre total des unités touristiques)*100									
Commentaire: cet indicateur évalue le niveau d'intégration des femmes dans la prise de décisions au niveau sociétal									
Commentaire: Les zones d'expansion touristiques à créer sont la résultante de la cartographie des sites touristiques et la collecte de tous les attraits, atouts et axes majeurs identifiés									
<b>Commentaire</b> : Cet indicateur permet de sécuriser et d'attirer les investisseurs pour le financement des sites touristiques en RDC.									
Objectif 3 : Diversifier les produits touristiques									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Nombre de conception et de mise en œuvre des produits innovants (Tourisme de cure)	Nbre	-	-	-	-	1	3	5
Source : SG/ DRT									
Mode de calcul : Nombre de produits innovants conçus et mis en œuvre									
Commentaires : Cet indicateur permet de connaître les produits innovants conçus et mis en œuvre pour la diversification du Tourisme de cure									
02	Nombre de création des zones d'expansion touristique	Nbre	0	0	0	0	1	1	1
Source : SG / DEP, DRT									
Mode de calcul : Somme de zones d'expansion touristique créées									

## 5. Présentation des crédits par Programme

**Tableau 3 : Présentation des crédits par programme**

N°	CODE PROGRAMME	INTITULE DU PROGRAMME	Votés 2024	Prévisions 2025
1	120	Administration générale du Commerce Extérieur		
2	121	Développement des ressources touristiques et Mécanisme favorisant le tourisme durable		
3	188	Promotion de la destination RDC		
<b>TOTAL</b>				36 796 072 890

Source : LF 2024 et PLF 2025

## 6. Evolution des crédits

### 6.1. Evolution des crédits par titres 2024-2025

**Tableau 4 : Projection des crédits par Titre 2024 – 2025**

N°	Titre	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Projections en FC
			2025
<b>I. Dépenses courantes</b>			
1	Titre III : Dépenses de personnel	16.096.971.433	25 082 755 365
2	Titre IV : Biens et matériels ;	636 948 295	1 084 319 083
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	3 530 740 734	2 950 032 520
4	Titre VI : Transferts et interventions	3.939.530.522	11 054 740 037
	Financement intérieur	0	
	Financement extérieur	0	
<b>II. Dépenses en capital</b>			
5	Titre VII : Equipements	0	
	Financement intérieur	0	
	Financement extérieur	0	
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	4 500 000 000	11 203 700 437
	Financement intérieur	0	
	Financement extérieur	0	
	<b>Total</b>	<b>25.173.450.250</b>	<b>52 375 547 342</b>

Source : PLF 2025

## 6.2. Evolution des crédits par rubrique budgétaire

**Tableau 5 : Projection des crédits par Rubrique 2025– 2027**

Rubrique	Projection en FC		
	2025	2026	2027
Fonctionnement des ministères	6 519 783 312	8 288 219 035,00	8 951 276 558,00
Interventions Economiques, sociales, culturelles et scientifiques	4 057 716 448	4 260 602 270,00	4 345 814 316,00
Investissement sur ressources propres	11 203 700 437	8 377 465 080,00	51 695 214 088,00
Rémunérations	23 976 525 000	18 086 557 102,00	19 171 750 528,00
Subventions aux organismes Auxiliaires	2 413 389 189	2 661 968 275,00	2 877 587 706,00
Subventions aux services Ex-BPO	4 204 432 956	4 637 489 550,00	5 013 126 204,00
<b>TOTAL</b>	<b>52 375 547 342</b>	<b>46 312 301 312,00</b>	<b>92 054 769 400,00</b>

Source : PLF 2025 et CDMT Central 2025-2027



## II. PRESENTATION DES PROGRAMMES

### PROGRAMME 1 : (120) ADMINISTRATION GENERALE

Pré-Responsable du programme : Jean KINGOMBE TSHALI

Fonction : Secrétaire Général

#### 3. Présentation Stratégique du Programme

##### 3.1. Périmètre du Programme

- 1- Secrétariat Général ;
4. - Direction des Ressources Humaines;
5. - Direction Administrative et Financière;
6. - Direction d'Etudes et Planifications;
7. - Direction des Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et
8. Communication ;
9. - Cellule Technique d'Appui ;
10. - Cellule Gestion des Projets et des Marchés Publics.

##### 1.2. Stratégie du Programme

Les actions du programme se basent sur la conception, la planification, l'organisation, la coordination, le suivi et le contrôle des activités de l'Administration du Ministère en charge du Tourisme, conformément aux attributions, aux orientations du Ministère et celles régissant les opérateurs économiques intervenant dans le domaine Touristique.

Aussi, ce programme a pour but de :

- Assurer la coordination entre la hiérarchie du Ministère et les services administratifs ;
- Promouvoir l'unité de la jurisprudence administrative, la sauvegarde de la tradition administrative et la discipline du Ministère ;
- Assurer les autres fonctions supports du Ministère.

##### 1.3. Objectifs du programme et les indicateurs de performance

###### a. Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles et humaines :

- Taux de mise en œuvre du plan de formation ;
- Textes réglementaires élaborés ;
- Taux de couverture de la campagne de vulgarisation des textes relatifs au secteur

###### b. Objectif 2 : Améliorer la coordination et le pilotage des activités du secteur ;

- Réunions tenues par an ;
- Rapports d'activités produits ;

###### c. Objectif 3 : Améliorer la mobilisation des recettes financières :

- Organisation des missions ;
- Taux de réalisation des recettes

**Tableau 1.6 : Cadre de performance du programme Administration Générale**

<b>Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles et humaines</b>								
Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
Nom de l'indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Taux de mise en œuvre du plan de formation	%	02	02	03	04	06	09	15
<b>Source :</b> SG/DRH								
<b>Mode de calcul :</b> (Nombre de formations réalisées/Nombre de formations prévues)*100								
<b>Commentaire :</b> Plan formation disponible								
Textes réglementaires élaborés	Nbre	09	00	01	03	06	02	01
<b>Source :</b> SG								
<b>Mode de calcul :</b> Sommation de textes réglementaires élaborés								
<b>Commentaire :</b> Nous référant à la loi précitée, il y a des dispositions prévues au niveau de chaque chapitre qui nécessitent que des actes réglementaires soient pris notamment: 3 décrets, 3 arrêtés interministériels et 13 arrêtés ministériels.								
Taux de couverture de la campagne de vulgarisation des textes relatifs au secteur	%	15,38	00	7,69	00	23,07	38,46	15,4
<b>Source :</b> SG/ DRT, DAF, DIT (rapport des missions)								
<b>Mode de calcul :</b> Nombre de provinces vulgarisées sur nombre total des provinces du pays x 100								
<b>Commentaire :</b> l'indicateur renseigne sur le taux de provinces bénéficiant d'une vulgarisation des textes réglementaires du secteur de tourisme.								

<b>Objectif 2 : Améliorer la coordination et le pilotage des activités du secteur</b>								
Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
Nom de l'indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Rapports annuels d'activités produits	%	23,5	26,5	100	-	100	100	100
<b>Source :</b> SG/DEP/DAF								
<b>Mode de calcul :</b> (rapports présentés et disponibles/nombre de rapports d'activités prévus)*100								
<b>Commentaire :</b> Il s'agit des rapports compilés provenant de différentes directions								

<b>Objectif 3 : Améliorer la mobilisation des recettes</b>								
Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
Nom de l'indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Taux de réalisation des recettes	%	25,2	43,8	27,8	16,6 %	100	100	100

<b>Source</b> : LF/DAF
<b>Mode de calcul</b> : (Réalizations /assignations)*100
<b>Commentaires</b> : Faible taux de réalisations par rapport aux assignations faute de décaissements des crédits alloués aux missions.

## 1.4. Evolution des crédits du Programme

## 1.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 1.7 : Ventilation des crédits par Rubrique

N°	RUBRIQUE	PREVISION 2025 en FC
1	Contrepartie des Projet	
2	Fonctionnement des Ministères	5277306793
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	1 549 530 532
4	Investissements sur Ressources Extérieures	
5	Investissements sur Ressources Propres	8 203 700 437
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	
7	Rémunérations	15 389 601 132
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	
9	Subventions aux services Ex-BPO	1 655 155 828
<b>Total</b>		<b>32 075 294 722</b>

Source : LF 2024, PLF2025

## 1.4.2. Evolution par titre

Tableau 1.8 : Ventilation des crédits par Titre

N°	TITRE	PREVISION 2025 en FC
<b>I. Dépenses courantes</b>		
1	Titre III : Dépenses de personnel	16 292 049 768
2	Titre IV : Biens et matériels ;	831 118 890
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	3 082 946 333
4	Titre VI : Transferts et interventions	3 583 887 804
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
5	Titre VII : Equipements	
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
<b>II. Dépenses en capital</b>		
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	8 203 700 437
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
<b>Total</b>		<b>32 075 294 722</b>

Source : LF 2024 ET CDMT 2024

## **PROGRAMME 2 : (121) DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES TOURISTIQUES ET MECANISME FAVORISANT LE TOURISME DURABLE**

**Pré-Responsable du Programme : Michel WATUNDA MAZOMBO**

**Fonction : DIRECTEUR DES RESSOURCES TOURISTIQUES**

### **2. Présentation Stratégique du Programme**

#### **2.1 Périmètre du Programme**

- Direction des Ressources Touristiques
- Direction Partenariat Touristique

#### **2.2 Stratégie du Programme**

L'ambition du gouvernement est faire du secteur du Tourisme de la RDC la troisième destination subsaharienne d'ici 2030 ; une véritable industrie pour la diversification de son économie.

Pour y parvenir, le Gouvernement compte :

- Eradiquer l'insécurité à l'Est du pays,
- Favoriser l'accès aux sites touristiques,
- Renforcer l'attrait et la compétitivité,
- Intensifier la promotion du tourisme durable,
- Mettre en place un cadre de concertation entre les ministères transversaux tels que les Infrastructures et Travaux Publics, l'Intérieur, Transport, Affaires foncières, Urbanisme et Développement Rural.
- Au regard des attributions des directions impliquées, il est nécessaire de faciliter l'accessibilité aux sites touristiques, renforcer les infrastructures d'accueil dans les sites touristiques et aires protégées et numériser le secteur.

#### **2.3 Les objectifs du programme et les Indicateurs de performance**

**Objectif 1 : Valoriser les unités touristiques et promouvoir le tourisme durable :**

- Voies d'accès aux sites touristiques aménagées et Réhabilitées
- Unités touristiques homologuées classées et non classées ;
- Sites touristiques identifiés et à aménager

**Tableau 2.6 : Cadre de Performance du Programme développement des ressources touristiques**

<b>Objectif 1 : Valoriser les unités touristiques</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1	Voies d'accès aux sites touristiques aménagées et Réhabilitées	%	-	-	-	-	60	80	100
<b>Source :</b> SG/DRT									
<b>Mode de calcul :</b> (Nombre des kilomètres des voies d'accès aménagées et réhabilitées / nombre des kilomètres des voies d'accès à aménager et à réhabiliter) X100									
<b>Commentaires :</b> Le manque des missions mixtes d'études de faisabilités avec les services transversaux au secteur n'ont pas permis la collecte des données quant à ce. Cet indicateur permet de déterminer et de mesurer le nombre des voies d'accès aux sites touristiques aménagées en vue de valoriser lesdits sites touristiques.									
2	Unités touristiques homologuées classées et non classées	Nombre	6 641	7 182	9 504	11285	13066	14847	16628
<b>Source :</b> SG/DRT									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre des unités touristiques répertoriées									
<b>Commentaires :</b> Cet indicateur permet de connaître le nombre et constater l'accroissement des unités touristiques homologuées classées et non classées en vue de promouvoir le tourisme durable et l'amélioration de la destination RDC.									
3	Sites touristiques identifiés et à aménager	Nombre	1 105	1472	1794	2116	2438	2760	3082
<b>Source :</b> DRT.									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre des sites touristiques identifiés et à aménager									
<b>Commentaires :</b> Cet indicateur permet de sécuriser et d'attirer les investisseurs pour le financement des sites touristiques en RDC.									

## 2.4. Evolution des crédits du Programme

### 2.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

**Tableau 2.7 : Ventilation des crédits par Rubrique**

N°	Rubrique	Prévision 2025 en FC
1	Contrepartie des Projets	
2	Fonctionnement des Ministères	684 042 908
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	
4	Investissements sur Ressources Extérieures	
5	Investissements sur Ressources Propres	
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	
7	Rémunérations	
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	
9	Subventions aux services Ex-BPO	
10	Transferts aux Provinces et ETD	
<b>Total</b>		<b>684 042 908</b>

Source : : LF 2024 et PLF 2025

## 2.4.2. Evolution par titre

Tableau 2.8 : Ventilation des crédits par Titre

N°	Titre	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
<b>I. Dépenses courantes</b>			
1	Titre III : Dépenses de personnel		77 273 080
2	Titre IV : Biens et matériels ;		181 083 426
3	Titre V : Dépenses de prestations ;		425 706 402
4	Titre VI : Transferts et interventions		
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>II. Dépenses en capital</b>			
5	Titre VII : Equipements		
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière		
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>TOTAL</b>			<b>684 042 908</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025



**PROGRAMME 3 : (188) PROMOTION DE LA DESTINATION RDC**

**Pré-Responsable du Programme : Jean Robert KASENGA KABEZAMWALI**

**Fonction : Directeur Promotion et Investissements Touristiques**

**3.1 Périmètre du Programme**

Direction de Promotion et Investissements Touristiques et Direction de Partenariat Touristique.

**3.2 Stratégie du programme**

Pour atteindre les objectifs, au regard de la Loi portant principes fondamentaux relatifs au Tourisme, ce programme repose sur les actions ci-dessous :

- Promotion du secteur ;
- Participation aux différentes rencontres internationales relatives au tourisme ;
- Organisation des évènementiels

**3.3 Les Objectifs du Programme et les indicateurs de performance**

- a. Objectif 1 : Développer la coopération, le partenariat et l'entrepreneuriat :**
  - Taux de participation aux rencontres internationales du Tourisme ;
  - Contrats de partenariat conclus.
- b. Objectif 2 : Promouvoir la destination RDC :**
  - Evènementiels (salons, foires et visites) organisés ;
  - Taux de participation aux évènementiels ;
- c. Objectif 3 : Diversifier les produits touristiques :**
  - Nombre de conception et de mise en œuvre des produits innovants (Tourisme de cure)
  - Nombre de création des zones d'expansion touristique

**Tableau 3.6 : Cadre de performance du programme promotion de la destination RDC**

Objectif 1 : Développer la coopération, le partenariat et l'entrepreneuriat								
Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
		2021	2022	2023		2024	2025	2026
Nom de l'indicateur								
Taux de participation aux rencontres bi/multilatérales du Tourisme	%	0	25	37,5	25	50	75	100
<b>Source : SG/ DPT,</b>								
<b>Mode de calcul :</b> (Nombre de participations aux rencontres bi/multilatérales du tourisme/Nombre de rencontres bi/multilatérales du tourisme prévues) x 100								
Nombre de contrats de Partenariat conclus	Nbre	-	-	1	1	7	8	10
<b>Source : DPT</b>								

<b>Mode de calcul : nombre de contrats de partenariat conclus par an</b>									
<b>Commentaire: Cet indicateur permet de percevoir l'augmentation des contrats de partenariats conclus à la suite de la sensibilisation et de la vulgarisation de la loi n°18/018 du 09 juillet 2018 portant principes fondamentaux relatifs au tourisme</b>									
Taux de participation des femmes à la gestion des unités touristiques	%	-	-	-	50	60	75	100	
<b>Source : SG/DRT</b>									
<b>Mode de calcul : (nombre de femmes gestionnaires/nombre total des unités touristiques)*100</b>									
<b>Commentaire: cet indicateur évalue le niveau d'intégration des femmes dans la prise de décisions au niveau sociétal</b>									

<b>Objectif 2 : Promouvoir la destination RDC</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Nombre d'événementiels (salons, foires et visites) organisés		23	4	10	9	7	8	9
<b>Source : DPIT</b>									
<b>Mode de calcul : Sommation des événements organisés</b>									
<b>Commentaires : les événementiels (salons, foires et visites) organisés sont fixés selon le calendrier annuel de l'OMT aux pays membres</b>									
02	Taux de participation aux événementiels	%	9%	27%	43%	11%	60%	70%	80%
<b>Source : DPIT</b>									
<b>Mode de calcul : Nombre de participations/ Nombre d'événements organisés</b>									
<b>Commentaires : le taux de participation a seulement tenu compte des événements fixes selon le calendrier annuel de l'ONU Tourisme</b>									

<b>Objectif 3 : Diversifier les produits touristiques</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Nombre de conception et de mise en œuvre des produits innovants (Tourisme de cure)	Nbre	-	-	-	-	1	3	5
<b>Source : SG/ DRT</b>									
<b>Mode de calcul : Nombre de produits innovants conçus et mis en œuvre</b>									
<b>Commentaires : Cet indicateur permet de connaître les produits innovants conçus et mis en œuvre pour la diversification du Tourisme de cure</b>									
02	Nombre de création des zones d'expansion touristique	Nbre	0	0	0	0	1	1	1
<b>Source : SG / DEP, DRT</b>									
<b>Mode de calcul : Somme de zones d'expansion touristique créées</b>									

### 3.4. Evolution des crédits du Programme

#### 3.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

**Tableau 3.7 : Ventilation des crédits par Rubrique**

N°	Rubrique	Prévision 2025 en FC
1	Contrepartie des Projets	
2	Fonctionnement des Ministères	274 755 241
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	2 508 185 916
4	Investissements sur Ressources Extérieures	
5	Investissements sur Ressources Propres	3 000 000 000
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	
7	Rémunérations	8 586 923 868
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	2 413 389 189
9	Subventions aux services Ex-BPO	2 549 277 128
<b>Total</b>		<b>19 332 531 342</b>

Source : PLF 2025

#### 3.4.2. Evolution par titre

**Tableau 3.8 : Ventilation des crédits par Titre**

N°	Titre	Prévision 2025 en FC
<b>I.</b>	<b>Dépenses courantes</b>	
1	Titre III : Dépenses de personnel	8631359108
2	Titre IV : Biens et matériels	38 160 778
3	Titre V : Dépenses de prestations	192 159 223
4	Titre VI : Transferts et interventions	7 470 852 233

	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
5	Titre VII : Equipements	
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
<b>II.</b>	<b>Dépenses en capital</b>	
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	3 000 000 000
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
Total		<b>19 332 531 342</b>

Source : LF 2024, CDMT 2025-2027

**18**

**Ministère du Genre, Famille et Enfant**  
**(Section :65)**



**Responsable du Ministère : S.E. Madame Léonie KANDOLO OMOYI, Ministre**

## **I. PRESENTATION DU MINISTERE**

### **Présentation stratégique du Ministère**

#### **1.1. Priorités Nationales**

La vision du développement inscrite dans le PNSD 2019 – 2024 est de porter la RDC comme pays intermédiaire en 2023, pays émergent à l'horizon 2030 et pays développé en 2050.

Pour la programmation 2019-2024 en matière de Genre, Famille et Enfant, les objectifs principaux ci-après ont été retenus :

- Instaurer un environnement institutionnel, socioculturel, juridique et économique favorable à la réalisation de l'équité de Genre et de l'égal accès des hommes et des femmes, des garçons et des filles aux ressources de la société,
- Assurer l'intégration effective du genre en tant que variable à toutes les étapes des processus d'études et de recherche sur les conditions socio-économiques des populations, d'analyse, de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des projets, politiques et programmes de développement.

#### **1.2. Politiques Sectorielles**

Le Ministère du Genre, Famille et Enfant n'a pas encore élaboré sa politique sectorielle ; néanmoins, il a depuis 2009 élaboré, la politique nationale genre dont la vision est de s'atteler à bâtir, avec tous les acteurs, une société, sans discrimination, où les femmes et les hommes, les filles et les garçons ont les mêmes chances et droits de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance. Cette politique nationale qui fera l'objet d'actualisation, est articulée autour de quatre axes fondamentaux à savoir :

- La promotion équitable de la situation et de la position sociale de la femme et de l'homme au sein de la famille et dans la communauté ;
- La promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie du ménage et dans l'économie de marché ;
- La promotion de l'exercice équitable des droits et devoirs des femmes et des hommes ainsi que le renforcement de l'accès et de la position des femmes au niveau des sphères de décision ;
- L'amélioration de l'impact des interventions en faveur de l'équité et de l'égal accès des hommes et des femmes.

Ces quatre axes stratégiques se matérialisent sur le plan opérationnel dans :

- La lutte contre les Violences Basées sur le Genre ;
- L'autonomisation économique de la femme ;
- La promotion des droits, du statut de la femme et sa participation à la gouvernance démocratique ;
- L'amélioration de la coordination des intervenants et des interventions en matière de l'égalité et de l'équité du genre.

### **1.3. Organisation et Domaines d'intervention du Ministère**

#### **1.3.1. Domaines d'intervention du Ministère**

Les attributions du Ministère du Genre, Famille et Enfant sont définies dans l'Ordonnance n° 22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères. Les attributions du Ministère du Genre, Famille et Enfant se résument en ces termes :

- Protection et promotion du statut de la femme, de l'enfant et de la famille en collaboration avec les ministères concernés ;
- Etude et mise en œuvre de toutes mesures visant à mettre fin à la discrimination et à la violence contre la femme, en vue d'assurer, au plan du droit, l'égalité de l'homme et de la femme ;
- Aménagement du cadre légal et institutionnel pour assurer la participation de la femme au développement de la Nation et promotion d'une représentation significative de la femme au sein des institutions nationales, provinciales et locales
- Collaboration avec les ministères ayant dans leurs attributions les droits humains, l'Enseignement tant primaire, secondaire et technique que supérieur et universitaire, la Justice, la Santé ainsi que des Affaires sociales pour améliorer le statut de la femme et de l'enfant ;
- Promotion et vulgarisation de toutes études et recherches en rapport avec la condition de la femme et de l'enfant ;
- Intégration effective de la femme dans les politiques publiques et programmes politiques divers en R.D Congo.

#### **1.3.2. Organisation du Ministère**

L'organisation du Ministère du Genre, Famille et Enfant se présente de la manière ci – après :

##### **1. Le Cabinet de la Ministre :**

Il comprend le personnel politique et d'appoint nommés par arrêté ministériel. Sept (07) structures spécialisées sont rattachées à ce cabinet. Il s'agit de AVIFEM, FONAFEN, ONAF, CEPFE, CERED –GL, CGPMP et Cellule Technique mixte de la Masculinité Positive.

##### **2. Le Secrétariat Général :**

Il est composé de :

- Bureau du Secrétaire Général;
- 08 Directions normatives : Services Généraux et du Personnel, Etudes et Planification, Services Juridiques, Promotion Socioéconomique, Organismes nationaux et internationaux, Protection de l'Enfant, Coordination, Suivi et Evaluation des ONG, Inspection ;
- 04 services spécialisés : le Service National Femme et Développement, le Centre Hospitalier de Référence Mère et Enfant de NGABA, le Centre National de Documentation et d'Information sur la Famille et le Secrétariat National Permanent de la Résolution 1325 de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

## **2. Performances antérieures et perspectives**

### **2.1. Performances antérieures**

- Réhabilitation et équipements des bâtiments du Ministère du Genre, Famille et Enfant (le Min. Genre a réalisé une performance dans la réhabilitation et l'équipement des bâtiments

de 2021 grâce à l'appui des partenaires : **2021** : 6,25 % ; **2022** : 7,81% ; **2023** : 9,37 % et **2024** : 4,68 % pour le premier semestre) ;

- Campagne Tolérance zéro contre les VBG ;
- Création et opérationnalisation des établissements, services publics et autres (FONAFEN, ONAF, Cellule Technique de la Masculinité Positive en 2022, Conseil National de l'Enfant en 2023, AVIFEM, CERED-GL et CEPFE ;
- Révision de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre ;
- Elaboration de la Stratégie Nationale d'autonomisation économique de la femme dans le secteur Agricole SNAEFSA ;
- Elaboration de la Stratégie Nationale d'autonomisation économique de la femme en RDC ;
- Elaboration de la stratégie sur la participation politique des femmes en RDC
- Elaboration de la stratégie sur la masculinité positive
- Mise en place de la Base des données sociales pour la collecte, le traitement et l'exploitation des indicateurs statistiques Genre ;
- Publication du rapport cumulé annuel 2018, 2019 et 2020 sur l'ampleur des VBG en 2021 ;
- Mise en place de la plate-forme numérique d'échange d'information sur le commerce intra-africain (projet 50 Millions des femmes africaines ont la parole) ;
- Production régulière du magazine « Info Genre » sur la Famille, Femme et Genre (2021 : 1) ; (2022 : 1) ; (2023 : 1) ; (2024 : 1)
- Mise en place des Secrétariats Provinciaux de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur Femmes, Paix et Sécurité (2021 ; 2022 : 2023, et 2024
- Elaboration de deux plans nationaux de mise en œuvre de la Résolution 1325.
- Textes juridiques et stratégiques favorables à la promotion des droits de la femme, de l'enfant et de la stabilité de la famille

## 2.2. Perspectives

N°	LIBELLE
1	Bâtiments construits et équipés : Le Ministère projette de construire et d'équiper 24 bâtiments d'ici 2027.
2	Elaboration et validation de la politique sectorielle Genre
3	Actualisation de la Politique Nationale Genre
4	Validation de la Stratégie Nationale d'autonomisation économique de la femme dans le secteur Agricole SNAEFSA
5	Validation de la Stratégie Nationale d'autonomisation économique de la femme en RDC
6	Implantation des chambres froides mixtes à Kinshasa et en Provinces : 2024 : 5 ; 2025 : 6 ; 2026 : 6 et 2027 : 7
7	Appui en équipements et au fonctionnement des maisons de la femme ;
8	Plaidoyer pour l'inscription d'une ligne au Ministère du budget pour les maisons de la femme (fonctionnement) dans la rubrique Interventions Sociales ;
9	Implantation des CISM dans toutes les provinces conformément au Décret n° 23/09 du 22 février 2023 portant création, organisation et fonctionnement des CISM ;
10	Appui au fonctionnement des maisons de la femme et des CISM ;
11	Plaidoyer pour l'inscription d'une ligne au Ministère du budget pour CISM ;
12	Appui à la Base des données sociales pour la collecte, le traitement et l'exploitation des indicateurs statistiques Genre en vue de publier l'Annuaire statistique Genre ;
13	Acquisition d'équipements informatiques et mobiliers de bureau ;
14	Acquisition des matériels roulants (équipements de transport) ;
15	Acquisition des matériels divers (groupes électrogènes et/ou panneaux solaires),
16	Programme d'appui à l'autonomisation de la femme dans l'agriculture résiliente au changement climatique
17	Programme d'appui au développement des initiatives socio-économiques durables pour

	l'autonomisation des femmes en RDC
<b>18</b>	Appui à la plate-forme numérique d'échange d'information sur le commerce intra-africain (projet 50 Millions des femmes africaines ont la parole)
<b>19</b>	Appui au fonctionnement de Conseil National de l'Enfant
<b>20</b>	Poursuite d'installation des comités d'enfants et du parlement d'enfants
<b>21</b>	Plaidoyer pour l'inscription d'une ligne budgétaire pour la mise en œuvre du plan d'action de la R1325, 3 <sup>ème</sup> génération

### 3. Maquette Programmatique du Ministère du Genre, Famille et Enfant Tableau 1 : Maquette programmatique du Ministère du Genre, Famille et Enfant

CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	PERIMETRE		
						SERVICES NORMATIFS	OPERATEURS	
65	GENRE, FAMILLE ET ENFANT	137	Administration Générale du Genre, Famille et Enfant		Pilotage de la stratégie ministérielle du Genre, Famille et Enfant	Cabinet, CGPMP		
								1371
				1372		Coordination Administrative du Genre, Famille et Enfant	SG ; DEP ; DSGP ; Inspection ; Coordination et suivi des ONG, Dir. des Organismes internationaux et Bilatéraux, SNFD,	
		138	Statut de la Femme et Egalité de genre			Lutte contre les violences basées sur le genre	Directions des services juridiques	
				1382		Autonomisation de la femme	Direction de Promotion Socioéconomique ;	
		139	Promotion et Protection des droits de la femme, de l'enfant et stabilité de la famille			Application et défense des textes juridiques relatifs aux droits de la femme, de l'enfant et de la famille	Direction de protection de l'enfant, CENADIF, CHMEN	FONAFEN, ONAF, CERED –GL

**Commentaires :** AVIFEM, CEPFE et Cellule Technique de la Masculinité positive ont été reclassées comme services dépeniers (voir rapport de l'atelier de reclassement), ils n'apparaissent pas dans la maquette programmatique.

#### 4. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère sont :

- Objectif 1 : Réduire les inégalités de genre ;
- Objectif 2 : Accroître la prise en charge holistique des survivant(e)s des VBG
- Objectif 3 : Promouvoir et protéger les droits de l'enfant, de la femme et de la famille.

**Tableau 2 : Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère**

objectif 1 : réduire les inégalités de genre									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Indice d'inégalité de genre	Indice	0,601	0,601	-	-	0,516	0,516	0,515
<b>Source :</b> rapport IDH/PNUD									
<b>Mode de calcul :</b> Indicateur composite calculé à partir de la mortalité maternelle, l'éducation secondaire des personnes âgées de 15 ans et plus santé reproductive, les données sur la représentation parlementaire et la participation aux marchés du travail									
<b>Commentaires :</b> Cet indicateur sert à mesurer les inégalités de genre calculé par le PNUD									
objectif 2 : Accroître la prise en charge holistique des survivants (e)s des VBG									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	• Cibles		
N°	Nom		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Proportion des dossiers de cas de viols qui ont obtenu un jugement prononcé	%	1,3	1,6	1,8	-	5	7	12
<b>Source :</b> BDD VBG Min Genre									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre des femmes ou filles ayant connu des viols dont les dossiers ont obtenu un jugement prononcé sur l'ensemble des dossiers de la chaîne pénale									
<b>Commentaires :</b> Il sert à mesurer la performance judiciaire									
objectif 3 : Promouvoir et protéger les droits de l'enfant, de la femme et de la famille.									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance est enregistré à l'État civil	%	60	70	72	-	75	80	85
<b>Source :</b> MICS EDS/INS/Min GEFAE, Min Intérieur									
<b>Mode de calcul :</b> Effectif d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance est enregistrée à l'État-civil x 100 sur l'ensemble. d'enfants enregistrés									
<b>Commentaires :</b> Cet indicateur sert à évaluer le niveau d'enregistrement d'enfants de moins de 5 ans à l'Etat – civil. Il y a une augmentation du niveau d'enregistrement des enfants de moins de 5 ans à l'Etat – civil de 2021 à 2023 grâce à l'appui des partenaires dont l'UNICEF									
2	Nombre de textes juridiques favorables aux droits des femmes vulgarisés	Nbre	5	7	7	-	10	10	10
<b>Source :</b> MICS EDS/INS/Min GEFAE									

**Mode de calcul :** Nombre de textes juridiques favorables aux droits des femmes vulgarisés  
**Commentaires :** Cet indicateur permet à l'Administration du Genre de mesurer ses performances en ce qui concerne la vulgarisation des textes juridiques favorables aux droits des femmes

**5. Présentation des crédits par Programme**

**Tableau 3 : Présentation des crédits par programme**

N°	CODE PROGRAMME	INTITULE DU PROGRAMME	CREDITS VOTES 2024 (EN CDF)	PREVISIONS 2025
1	137	Administration Générale du Genre, Famille et Enfant	5.706.915.714.609	163 674 349 912
2	138	Statut de la Femme et Égalité de genre	203.672.354.371	933 648 828
3	139	Promotion et Protection des droits de la femme, de l'enfant et stabilité de la famille	6.900.512.451	2 905 803 144
<b>TOTAL</b>			<b>5.917.448.581.431</b>	<b>167 513 801 884</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

**6. Evolution des crédits par titres 2024-2026**

**6.1. Evolution des crédits par titre 2024-2026**

**Tableau 4 : Projection des crédits par titre 2024– 2025**

N°	Titre	Votés 2024	2025
			Prévision
<b>I. Dépenses Courantes</b>			
1	Titre III : Dépenses de personnel	9.687.483.447	12 257 686 136
2	Titre IV : Biens et matériels ;	1.478.235.218	2 263 497 625
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	6.828.676.403	3 977 071 937
4	Titre VI : Transferts et interventions	12.907.380.002	23653 580 202
<b>II. Dépenses en capital</b>			
5	Titre VII : Equipements	2.500.006.007	1 48657 537 656
	Financement intérieur		
	Financement extérieur	34.570.446.200	
6	Titre VIII : Construction des maisons de la femme	2.500.006.007	3 288 578 559
	Financement intérieur	2.500.006.007	
	Financement extérieur	-	
	<b>Total</b>	<b>36.027.483.189</b>	<b>194 097 952 115</b>

Source : LF 2024, PLF 2025

**6.2. Evolution des crédits par rubriques budgétaires**

**Tableau 5 : Projections de crédits par rubrique 2024 – 2025**

	RUBRIQUE	2024(année en cours) Crédits votés en FC	Projections 2 025
			<b>194.097.952.115</b>
1	Contrepartie des Projets	5.956.000.000	1.000.000.000
2	Fonctionnement des Ministères	5.587.654.963	7.046.420.459
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	16.764.960.453	22.267.909.267
4	Investissements sur Ressources Extérieures	148.257.537.656	148.257.537.656
5	Investissements sur Ressources Propres	2.500.006.007	2.688.578.559
6	Rémunérations	10.346.357.163	11.609.617.136
7	Subventions aux Organismes Auxiliaires	1.227.889.038	1.227.889.038

Source : LF 2024, CDMT Central 2025

## II. PRESENTATION DES PROGRAMMES

### PROGRAMME 1 : (137) ADMINISTRATION GENERALE

Pré-Responsable de Programme : **Esther KAMWANYA BIAYI**

Fonction : **Secrétaire Générale**

#### 1. Présentation stratégique du programme

##### 1.1. Périmètre du programme

Les Directions et services spécialisés qui concourent à la réalisation de ce programme : SG ; DSGP ; DEP, CGPMP, Inspection ; Coordination et suivi des ONG, SNFD et Direction des Organismes internationaux et Bilatéraux.

##### 10.1. Stratégie du programme

Dans le but de lutter contre les inégalités de Genre et de promouvoir les droits des femmes et des enfants ainsi que la stabilité de la famille, la stratégie du programme de l'Administration du Genre consistera à lutter contre les violences basées sur le genre ; renforcer le pouvoir économique et l'autonomisation des femmes et promouvoir et protéger les droits de l'enfant, de la femme et de la famille.

Pour ce faire, l'Administration du Genre procèdera au renforcement des capacités institutionnelles, à l'amélioration de la gestion des ressources budgétaires et à l'amélioration du pilotage et de la coordination des interventions en faveur de la femme, de la famille et de l'enfant.

##### 1.3 Objectifs du programme et indicateurs de performance

Les objectifs du programme sont :

- Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles de l'administration du Min. GEFAE ;
- Objectif 2 : Améliorer la gestion des ressources budgétaires du Ministère ;
- Objectif 3 : Améliorer le pilotage et la coordination des interventions en faveur de la femme, de la famille et de l'enfant.

**Tableau 1.6: Cadre de performance des objectifs du programme Administration Générale**

<b>Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles de l'administration du Min. GEFAE</b>									
Indicateurs		Unité de Mesure	Réalizations			Exercice En cours	Cibles		
N°	Libellé indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Proportion de bâtiments construits et équipés	%	6,25	7,81	9,37	4,68	9,37	12,5	15,62
<b>Source : DSGP</b>									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre de bâtiments construits et équipésx100/64									
<b>Commentaire :</b> cet indicateur sert à mesurer le niveau d'amélioration des conditions de travail du Ministère en matière d'infrastructures. le Min. Genre a réalisé une performance dans la réhabilitation et l'équipement des bâtiments de 2021 grâce à l'appui des partenaires et projette en construire 24 d'ici 2027 dont les maisons de la femme, les CISM et les bâtiments administratifs (la réhabilitation et l'équipement de 10 CISM, 8 Maisons de la femme et 6 bâtiments pour les bureaux).									
2	Proportion d'agents formés	%	30	100	110	120	180	200	250
<b>Source : Direction des Services et du Personnel, SG</b>									
<b>Mode de calcul :</b> (Nombre d'agents formés/ Nombre total d'agents à former) x 100									
<b>Commentaire :</b> cet indicateur permet de connaître l'amélioration du niveau de rendement des cadres et agents. Sur 1587 cadres et agents du secrétariat General au genre famille et enfant avait envisagé former 750 cadres et agents dans différents domaines dans la période de 2021 à 2027. A ce jour il y a seulement 240 cadres et agents qui ont été déjà formés									
<b>Objectif 2 : Améliorer la gestion des ressources budgétaires du Ministère</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice Encours	Cibles		
N°	Libellé Indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Taux d'exécution du Budget	%	20	25	60	65	70	75	80
<b>Source : Ministère Budget</b>									
<b>Mode de calcul :</b> (Crédits payés / crédits prévus) X100									
<b>Commentaire :</b> cet indicateur sert à évaluer le niveau d'exécution du budget du ministère. Sur l'enveloppe globale du ministère pour la période 2021 à 2023, le niveau d'exécution pour les trois années n'a même pas atteint 30%									
<b>Objectif 3 : Améliorer le pilotage et la coordination des interventions en faveur de la femme, de la famille et de l'enfant.</b>									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice encours	Cibles		
N°	Libellé Indicateur		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Taux d'exécution du Plan d'action	%	20	27	30	65	70	75	80
<b>Source : DEP/ Ministère GEFAE</b>									
<b>Modalité de calcul :</b> (nombre de réalisations / les activités planifiées) X100									
<b>Commentaire :</b> cet indicateur sert à mesurer le niveau d'atteinte des objectifs du ministère. Comparativement au niveau d'exécution du budget, il y a une légère augmentation du taux d'exécution du plan d'action grâce à l'appui des PTF.									

## 1.4 Evolution des crédits du Programme

### 1.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 1.7 : Ventilation des crédits par Rubrique

N°	Rubrique	2024(année en cours) Crédits Votés en FC	Prévision 2025 en FC
1	Contrepartie des Projets		600 000 000
2	Fonctionnement du Ministère	6.183.677.806	5 995 967 917
3	Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	10.046.799.545	637.466.596
4	Investissements sur Ressources Extérieurs		148.257.537.656
5	Investissements sur Ressources Propres		2.688.578.559
6	Investissements sur Transfert aux Provinces et ETD		
7	Rémunérations	6.349.206.677	6 094 799 184
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires		
9	Fonds de Péréquation		
10	Transfert aux Provinces et ETD		
<b>Total</b>		<b>22.579.684 .028</b>	<b>163 674 349 912</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

### 1.4.2. Evolution des crédits par titre

Tableau 1.9 : Ventilation des crédits par titre

N°	Titre	2024(année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévisions 2025 en FC
<b>I. Dépenses courantes</b>			
1	Titre III : Dépenses de personnel	624.782.748	6 578 972 684
2	Titre IV : Biens et matériels	759.293.302	4 844 862 322
3	Titre V : Dépenses de prestations	3.578.826.453	3 217 728 757
4	Titre VI : Transferts et interventions	10.688.129.710	775 248 493
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>II. Dépenses en capital</b>			
5	Titre VII : Equipements		148 257 537 656
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière		
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>Total</b>		<b>15.651.032.213</b>	<b>163 674 349 912</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

**PROGRAMME 2 :(138) STATUT DE LA FEMME ET EGALITE DE GENRE**

**Pré-Responsable de programme : Paul KATALAY MASHUWA**

**Fonction : Directeur - Chef des Services**

**2. Présentation stratégique du programme**

**2.1.Périmètre du programme**

La stratégie du programme sera mise en œuvre par les directions ci-après :

- Directions des services juridiques ;
- Direction de Promotion Socioéconomique.

**2.2. Stratégie du Programme**

Dans le but de lutter contre les inégalités de Genre et de promouvoir les droits des femmes et des enfants ainsi que la stabilité de la famille, la stratégie du programme » **Statut de la femme et Egalité de Genre** « consistera à réaliser progressivement l'objectif de la parité des représentations homme-femme au sein des institutions nationales, provinciales et locales.

A cet effet, le programme statut de la femme procédera à lutter contre toutes formes des discriminations à l'égard de la femme pour éliminer toute pratique néfaste au droit de la femme en matière d'accès à la propriété, à la gestion, à l'administration, à la jouissance et à la disposition des biens.

**2.3.Objectifs et indicateurs de performance du Programme**

Les objectifs du programme sont :

- **Objectif 1 : Accroître la prise en charge holistique des survivants des VBG**
- **Objectif 2 : Lutter contre toutes formes de discrimination**
- **Objectif 3 : Réduire les méfaits de l'agriculture itinérante sur brûlis pratiquée par les femmes paysannes**

**Tableau 2.6 : Cadre de performance des objectifs du programme Statut de la femme et égalité de Genre**

<b>Objectif 1. : accroître la prise en charge holistique des survivants des VBG</b>									
<b>Indicateur</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>			<b>Exercice en cours</b>	<b>Cibles</b>		
<b>No</b>	<b>Libellé de l'indicateur</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
1	Cas rapportés des Violences Basées sur le Genre	Nbre	68 749	101 189	66 236	50 500	45 000	40 500	35 000
<b>Source</b> : SG DEP									
<b>Modalité de calcul</b> : Comptage des cas violences basées sur le genre									
<b>Commentaire</b> : Cet indicateur sert à mesurer l'ampleur des VBG dans la communauté et permet aux décideurs et aux intervenants de prendre des mesures pour réduire les cas des VBG et de planifier des actions pour la prise en charge des survivant (e)s Les cas rapportés des VBG ont augmenté de 2021 à 2022 grâce à l'appui des partenaires qui avaient mis l'accent sur la sensibilisation de la population à dénoncer les cas des VBG .cependant la baisse des cas en 2023 s'explique par l'arriver à terme du projet en décembre 2022									
2	Survivantes des VBG ayant bénéficié d'une prise en charge	Nbre	29 467	169.148	132.472	145 000	155 000	165 000	175 000

holistique									
<b>Source</b> : SG DEP									
<b>Modalité de calcul</b> : Cas de prise en charge des VBG / le total des survivants des VBG X100									
Commentaire : cet indicateur sert à mesurer le niveau d'amélioration des conditions de vie des survivant(e)s pris en charge. Le nombre des survivant(e)s des VBG pris en charge de manière holistique a augmenté de 2021 à 2022 grâce à l'									

<b>Objectif 2 : Lutter contre toutes formes de discrimination.</b>									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Nom		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1.	Indice d'inégalité de genre	indice	0,601	0,601	ND	ND	0,516	0,516	0,515
<b>Source</b> : Rapports IDH/PNUD									
<b>Mode de calcul</b> : Indicateur composite calculé à partir de la mortalité maternelle, l'éducation secondaire des personnes âgées de 15 ans et plus santé reproductive, les données sur la représentation parlementaire et la participation aux marchés du travail									
<b>Commentaire</b> : Cet indicateur sert à mesurer les inégalités de genre calculé par le PNUD									

<b>Objectif 3 : Réduire les méfaits de l'agriculture itinérante sur brûlis pratiquée par les femmes paysannes</b>									
Indicateur		Unité	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Nom		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1.	Proportion des femmes sensibilisées sur les méfaits de l'agriculture itinérante sur brûlis	%	5	6	8	10	14	18	21
<b>Source</b> : Min GENRE/ Direction de Coordination et Suivi des ONG									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre des femmes sensibilisées sur les méfaits de l'agriculture sur brûlis/ le Nombre total des femmes à sensibiliser sur les méfaits de l'agriculture sur brûlis X 100									
<b>Commentaire</b> : cet indicateur sert à mesurer la contribution des femmes paysannes à protéger l'environnement									

## 2.4. Evolution des crédits du Programme

### 2.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 2.7 : Ventilation des crédits par Rubrique

N°	Rubrique	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
1	Contrepartie des Projets		
2	Fonctionnement du Ministère	636.028.839	533 648 828
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	9.327.155.040	400 000 000
4	Investissements sur Ressources Extérieures		
5	Investissements sur Ressources Propres		
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD		
7	Rémunérations		
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires		

9	Subventions aux services EX-BPO		
10	Transfert aux Provinces Et ETD		
<b>Total</b>		<b>9 963 183 879</b>	<b>933 648 828</b>

Source : LF PLF 2015

## 2.4.2. Evolution par titre

Tableau 2.8 : Ventilation des crédits par titre

N°	Titre	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
<b>I. Dépenses courantes</b>			
1	Titre III : Dépenses de personnel	168.718.000	119 626 000
2	Titre IV : Biens et matériels ;	87.665.518	72 713 862
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	380.098.321	341 308 966
4	Titre VI : Transferts et interventions	9.327.155.040	400 000 000
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>II. Dépenses en capital</b>			
5	Titre VII : Equipements		
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière		
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>Total</b>		<b>9.963.636.879</b>	<b>933 648 828</b>

Source : LF 2024, PLF 2025

**PROGRAMME 3 : (139) PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE**

**Pré - Responsable du Programme :**

**Fonction :**

**3. Présentation stratégique du programme**

**3.1. Périmètre du Programme**

Les services qui concourent à la réalisation de ce programme sont : Direction de protection de l'enfant, CENADIF, CHMEN.

**3.2. Stratégie du programme**

Afin de promouvoir et de protéger les droits de la femme et de l'enfant ainsi que la stabilité de la famille, la stratégie du programme mise en œuvre par le Ministère du Genre, Famille et Enfant consistera à réduire la vulnérabilité et la dépendance des cibles ci-haut citées ainsi que la persistance des pesanteurs socioculturelles qui sont des obstacles majeurs à leur épanouissement et leur contribution au développement de leurs communautés.

Pour ce faire, ce programme se fondera sur l'application des textes juridiques favorables aux droits de la femme, de l'enfant et de la stabilité de la famille ainsi que de la mise en place des structures et des organes – conseil du gouvernement qui assurent la promotion et la protection des droits de la femme, de l'enfant et de la stabilité de la famille.

**3.3. Objectifs et indicateur de performance**

- a. Renforcer la médiation dans le cadre des conflits des enfants et des familles
- b. Réduire l'indice des facteurs favorisant la vulnérabilité et la dépendance de la femme, de l'enfant et l'instabilité de la famille ainsi que la persistance des pesanteurs socioculturelles.

**Tableau 3.6: Cadre de performance des objectifs du programme promotion et protection des droits de la femme, de l'enfant et stabilité de la famille**

<b>Objectif 1 : Renforcer la médiation dans le cadre des conflits des enfants et des familles</b>									
<b>Indicateurs</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>			<b>Exercice en cours</b>	<b>Cibles</b>		
<b>N°</b>	<b>Libellé indicateur</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
1.	Taux d'exécution des plans d'accompagnement des comités de médiation	%	11,6	13,1	13,1	13,1	14,7	16,2	17,7
<b>Source :</b> Direction de la protection de l'enfant									
<b>Mode de calcul :</b> (Nombre des plans d'accompagnement exécutés/Nombre des plans d'accompagnement prévus) X100									
<b>Commentaire :</b> après la performance vécue en 2021, en 2022 le taux d'exécution était amélioré. Cependant jusqu'en 2024, ce taux a connu une stagnation suite au manque des moyens. le Ministère compte à améliorer sa performance pour atteindre la cible.									
2	Pourcentage de dossiers des enfants en conflits transférés aux comités de médiation	%	11,49	14,29	14,56	14,70	14,84	14,97	15,11
<b>Source :</b> Direction de la protection de l'enfant									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre de dossiers des enfants en conflits transférés / Nombre total des dossiers des enfants en conflits identifiés X100									
<b>Commentaire :</b> Cet indicateur sert à mesurer le nombre des dossiers transférés et traités par les comités de médiation. Les comités de médiation ont réalisé une performance en cette matière en ce que les indicateurs cités – haut montrent qu'il y a eu une augmentation du pourcentage des dossiers transférés aux comités de médiation de 2021 à 2023.									

**Objectif 2. Réduire l'indice des facteurs favorisant la vulnérabilité et la dépendance de la femme, de l'enfant et l'instabilité de la famille ainsi que la persistance des pesanteurs socioculturelles.**

Indicateur		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours 2024	Cibles		
N°	Nom		2021	2022	2023		2025	2026	2027
1	Nombre de textes juridiques favorables aux droits de la femme, de l'enfant et à la stabilité de la famille vulgarisés	Nombre	5	7	7	ND	10	10	10

**Source :** MICS EDS/INS/Min GEFAE

**Mode de calcul :** Nombre de textes juridiques favorables aux droits de la femme, de l'enfant et à la stabilité de la famille vulgarisés

**Commentaires :** Cet indicateur permet au Ministère du Genre de mesurer sa performance en ce qui concerne la vulgarisation des textes juridiques favorables aux droits des femmes.

Il y a augmentation du nombre des droits de la femme, de l'enfant et à la stabilité de la famille vulgarisés de 2021 à 2022 qui a stagné en 2023.

### 3.4. Evolution des crédits du Programme

#### 3.4.1. Evolution par Rubrique budgétaire

**Tableau 3.7: Ventilation des crédits par Rubrique**

N°	Rubrique	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
1	Contrepartie des Projets		
2	Fonctionnement des Ministères	407.652.000	516 803 714
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	4.020.860.861	2 000 000 000
4	Investissements sur Ressources Extérieures		
5	Investissements sur Ressources Propres		
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD		
7	Rémunérations		364 076 892
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires		24 922 538
9	Subventions aux services EX-BPO		
10	Transfert aux Provinces Et ETD		
<b>Total</b>		<b>4 428 512 861</b>	<b>2 905 803 144</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

#### 3.4.2. Evolution par titre

**Tableau 3.8 : Ventilation des crédits par titre**

N°	Titre	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
<b>I. Dépenses courantes</b>			
1	Titre III : Dépenses de personnel	44.269.500	408 346 392
2	Titre IV : Biens et matériels ;	60.500.000	34 500 000
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	396.800.864	418 034 214

4	Titre VI : Transferts et interventions	4.020.860.861	2 044 922 538
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>II. Dépenses en capital</b>			
5	Titre VII : Equipements		
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière		
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>Total</b>		<b>4.125.630.361</b>	<b>2 905 803 144</b>

Source : LF 2024, PLF 2025

**19.**  
**Ministère de la Formation  
Professionnelle et Métiers  
(Section 78)**



**Responsable : Maitre Marc EKILA LIKOMBO, Ministre**

## **I. PRESENTATION DU MINISTERE**

### **1. Présentation stratégique du Ministère**

#### **1.1 Priorités Nationales**

Le Ministère de la Formation Professionnelle (MFP) dans sa configuration actuelle, est appelé à organiser la formation professionnelle de sorte qu'elle puisse répondre à la reconstruction du pays et atteindre les objectifs du Développement Durable (ODD 4 et 8), aux besoins d'une main-d'œuvre qualifiée nécessaire au développement économique en offrant des formations qualifiantes de qualité et adaptées aux besoins des secteurs de production et de service, et à l'auto-emploi des jeunes et adultes.

La formation professionnelle devient une priorité dans le but de :

1. Contribuer à la croissance économique et d'appui à la réalisation des orientations stratégiques du pays à travers la fourniture des compétences nationales qualifiées ;
2. Améliorer l'emploi par une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de compétences
3. De réduire la vulnérabilité des populations qui ont été les plus frappés par la crise socioéconomique et l'amélioration de leur employabilité,
4. Opérationnaliser le cadre normatif pour la qualification et la certification professionnelle.

#### **1.2 Politiques Sectorielles**

La Formation Professionnelle est nettement insuffisante et dans la plupart de cas mal organisée dans la mesure où il se pose plusieurs problèmes notamment : (i) l'absence ou insuffisance des matériels didactiques et des manuels de formation ; (ii) absence des équipements appropriés pour la pratique professionnelle ; (iii) L'inadéquation entre la formation et les besoins des entreprises ; (iv) absence du plan de formation continue des formations ; (v) absence de stages dans des entreprises ; (vi) absence d'une inspection transversale ; ce qui occasionne l'évaluation disparate des apprentissages organisés par les différents Ministères et statutaires de formation etc.

Le Ministère de Formation Professionnelle fait face à plusieurs défis, parmi lesquels : (i) Construction des écoles professionnelles ; (ii) Construction des Centres d'Excellence de Formation Professionnelle, Centres d'Application Professionnelle, Centres de reconversion professionnelle, et Centres de Ressource Professionnelle ; (iii) Construction des ateliers et laboratoires ; (iv) équipement des ateliers et laboratoires ; (v) mise en place d'un plan de formation continue des formateurs et Inspecteurs ; (vi) mise en place d'une inspection transversale ; (vii) Finalisation de la mise en place de Cadre National de Qualification et de Certification (CNQC) ; et Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E), insertion professionnelle et mécanisme de suivi des sortants de la formation professionnelle.

#### **1.3 . Organisation et domaine d'intervention du Ministère**

##### **1.3.1. Domaines d'intervention**

Conformément à l'Ordonnance n° 22/003 du 07 Janvier 2022 fixant les attributions des ministères, la mission générale du Ministère de la Formation Professionnelle et Métiers est de contribuer au développement socio-économique du pays en produisant une main d'œuvre qualifiée dans le domaine de la formation professionnelle et Métiers.

Outre ce qui précède, le Ministère de la Formation Professionnelle a pour missions spécifiques :

- Promouvoir la formation technique et professionnelle ;

- Créer des Centres publics et agréer les Centres privés de formation professionnelle ;
- Réhabiliter et construire les écoles et les Centres spécialisés en formation professionnelle en fonction des bassins d'emploi ;
- Assurer la coordination des Centres de formation professionnelle tant publics que privés ;
- Assurer une synergie entre Centres et écoles de formation professionnelle avec le monde du travail afin de permettre l'adaptation des programmes à l'évolution technologiques ;
- Développer la politique d'adéquation formation-emploi ;
- Créer principalement, les conditions d'éclosion d'une technique appropriée favorisant la transformation du tissu économique ;
- Faire émerger des filières qui produisent des biens et services aux normes acceptées tout en mettant en valeur d'énormes ressources naturelles du pays appelées aussi filières porteuses ;
- Encourager le transfert et la maîtrise de technologies en faveur des hommes de métiers et nationaux ;
- Créer un réseau des formateurs professionnels, (modèle INPP) ;

### 1.3.2. Organisation du Ministère

Le Ministère de la Formation Professionnelle et Métiers (FPM) se présente comme suit :

1. Cabinet du Ministre ;
2. Secrétariat Général de la Formation Professionnelle ;
3. Inspection Générale de la Formation Professionnelle ;
4. Service National de Contrôle des Effectifs et Eléments de Paie du Personnel Enseignant et Formateur (SENACEEPEF) ;

Parmi ces Structures ci-haut citées, deux d'entre elles, à savoir : le Secrétariat Général est composé au niveau Central des 15 Directions dont 4 dites Standards et 11 dites Spécifiques. Il s'agit, notamment de:

#### **Directions Standards**

1. Direction des Ressources Humaines (DRH) ;
2. Direction d'Etudes et Planification (DEP) ;
3. Direction Administrative et Financière (DAF) ;
4. Direction des Archives, des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (DANTIC) ;

#### **Directions Spécifiques**

1. Direction de la Formation Professionnelle (DFP) ;
2. Direction Programmes Scolaires, Manuels Pédagogique et Matériels didactiques (DIPROSMAD) ;
3. Direction Arts et Métiers (DAM) ;
4. Direction Examens, Concours et Certification (DECC) ;
5. Direction Apprentissage des Métiers (DAFPAM) ;
6. Direction Insertion et Réinsertion socioprofessionnelle, orientation scolaire Professionnelle et Partenariat Public-Privé (DROP) ;
7. Direction des Infrastructures et Equipements des Centres (DIEC) ;
8. Direction des Statistiques Scolaires (DSS) ;
9. Direction Promotion et Développement de la Formation Professionnelle et Métiers (DPD) ;
10. Direction Réseau d'Ecoles Professionnelles et Centres spécialisés (DREPCS) ;
11. Direction de Suivi des Appuis Extérieurs (DSAE).

## **Les Cellules rattachées au Secrétariat Général**

1. Cellule de gestion de projets et marchés publics (CGPMP)
2. Cellule Technique d'Appui (CTA)

Outre le Secrétariat Général et les Structures Centrales, le Ministère de la Formation Professionnelle et Métiers comprend 30 structures Provinciales (Divisions éducationnelles) et 315 Sous-divisions de la FPM qui exécutent chacune à son niveau, les instructions aussi bien de la hiérarchie nationale du Ministère que provincial de l'éducation.

Toutes ces Structures sont régies par l'arrêté ministériel de la Fonction Publique n°055/MIN.FP/YEB/2020 DU 12/11/2020 portant Agrément Provisoire du Cadre et Structures Organiques du Secrétariat Général du MIN-FPM et qui fixent les attributions et les effectifs du personnel requis à ce Ministère.

## **2. Performances antérieures et perspectives**

### **2.1. Performances antérieures**

- ♦ Organisation des examens nationaux 2021 à 2024
- ♦ Construction du centre de formation professionnelle de KIKWIT
- ♦ Réhabilitation et acquisition des équipements du centre DUMI/Maluku
- ♦ Acquisitions des terrains et titres des propriétés

### **2.2. Perspectives**

- ♦ Construction et la réhabilitation des centres de Formation Professionnelle à travers la République ;
- ♦ Conception, élaboration et diffusion des programmes de Formation Professionnelle dans les domaines des métiers ;
- ♦ Organisation, supervision et publication des épreuves certificatives et des concours de compétences ;
- ♦ Contrôle et certification de la qualité de la Formation Professionnelle ;
- ♦ Agrément des manuels et matériels didactiques des Formations Professionnelles relatives aux métiers ;
- ♦ Amélioration de la situation salariale des agents et cadres
- ♦ Elaboration du Cadre national de régulation

## 3. Maquette Programmatique du Ministère

Tableau 1 : Maquette programmatique du Ministère de la Formation Professionnelle et Métiers

CODE SECTION	LIBELLE SECTION	CODE PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	CODE ACTION	LIBELLE ACTION	Périmètre				
						Services normatifs	Opérateurs			
78	FORMATION PROFESSIONNELLE	065	Administration générale de la formation professionnelle			Cabinet du Ministre, SG, DRH, DAF, DEP, DANTIC, CGPMP, CTA, SSAE.				
						0651	Pilotage de la Stratégie Ministérielle de la Formation Professionnelle	Cabinet du Ministre		
						0652	Coordination Administrative de la Formation Professionnelle	SG, DRH, DAF, DEP, DANTIC, CGPMP, CTA, SSAE, DSS.		
		066	Formation professionnelle, réinsertion scolaire et insertion professionnelle					Dir Formation Professionnelle, Dir Réinsertion scolaire et Orientation Professionnelle, Dir programmes et Matériel Didactique, DAFPAM, DAM, DSS, DROP, DRECEt DPD		
								0661	Formation Professionnelle et vie de l'apprenant	DFF, DREPCS, DAFPAM, DROP, DIPROSMAD
								0662	Gestion des Centres d'accueil d'apprentissage	DROP, DREC
								0663	Gestion de la chambre des métiers	DAM
								0664	Promotion sur les métiers	DPD
		196	Evaluation pédagogique, professionnelle et formation continue					Dir Statistiques		
								1963	Examens, concours et certification	I.G
								1964	Recrutement et Formation continue des Formateurs et des inspecteurs	Dir Examen, Concours et Certification
								1943	Production des annuaires statistiques	Dir Statistiques

#### 4. Objectifs et Indicateurs les plus représentatifs

Les Objectifs les plus représentatifs du Ministère de la Formation Professionnelle sont :

1. Améliorer la gouvernance et le pilotage ;
2. Améliorer la Qualité et la Pertinence de la Formation Professionnelle pour former une main-d'œuvre qualifiée ;
3. Améliorer l'accompagnement l'Employabilité et l'Auto-emploi des sortants de la Formation Professionnelle.

**Tableau 2 : Cadre de Performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère**

<b>Objectif 1: Améliorer la Gouvernance et le pilotage</b>									
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
	Libellé		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1	Nombre de textes légaux et réglementaires à élaborer	Nbre	ND	ND	ND	ND	10	10	10
<b>Source</b> : DRH									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre des textes légaux et réglementaires élabore par an (Comptage).									
<b>Commentaire</b> : Nombre de textes légaux et réglementaires élaborer est important pour assurer l'efficacité de l'institution, c'est dans ce cadre que le ministère de la Formation Professionnelle a élaboré un plan de vulgarisation desdits textes.									
2	Nombre des Centres, d'ateliers laboratoires et des chambres de métiers de la formation professionnelle construits et équipés	Nbre	ND	1	ND	ND	30	30	30
<b>Source</b> : DIEQ									
<b>Mode de calcul</b> : Compactages.									
<b>Commentaire</b> : La construction des Centres, ateliers, laboratoires et chambres de métiers pourront accueillir les apprenants de la formation professionnelle. Compte tenu de besoin ressenti dans chaque province le secteur prévoit 30% en 2027 en terme de construction et équipement.									
3	Nombre des Centres, d'ateliers et laboratoires de la formation professionnels réhabilités	Nbre	ND	1	ND	5	10	20	20
<b>Source</b> : DIEQ,									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre des Centres, d'ateliers et laboratoires de la formation professionnels réhabilités par an (Comptage)									
<b>Commentaire</b> : Réhabilitation des Centres, d'ateliers et laboratoires aideront les apprenants à la formation et pratique professionnelle.									
<b>Objectif 2: Améliorer la Qualité et la Pertinence de la Formation Professionnelle pour former une main-d'œuvre qualifiée</b>									
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
	Libellé		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1	Nombre des formateurs formés ou bénéficiant de stages de perfectionnement	Nbre	Nbre	ND	ND	ND	200	150	150
<b>Source</b> : IG et DECC									
<b>Mode de calcul</b> : Comptage Nombre des formateurs et bénéficié de stages									

<b>Commentaire</b> : La formation des formateurs et le stage professionnel c'est important pour une formation de Qualité									
2	Nombre des programmes modernisés, matériels didactiques et d'équipements acquis	Nbre	-	2	9	100	100	100	
<b>Source</b> : DIPROSMAD									
<b>Mode de calcul</b> : Comptage. Des programmes, matériels didactiques et équipements									
<b>Commentaire</b> : Pour assurer une formation de qualité, nous devons avoir des programmes actualisés, Modernisés, et des matériels didactiques									
3	Nombre d'apprenants par formateur	Nbre	100	90	65	45	30	20	15
<b>Source</b> :									
<b>Mode de calcul</b> : Comptage. Des apprenants par formateur et par salle.									
<b>Commentaire</b> : Pour assurer la Pertinence et la qualité de la formation professionnelle nous devons avoir un Nombre bien déterminé des apprenants par salle									
<b>Objectif 3</b> : Améliorer l'accompagnement l'Employabilité et l'Auto-emploi des sortants de la Formation Professionnelle.									
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
	Libellé		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1	Pourcentage des sortants engagés	%	ND	ND	5	10	20	30	40
<b>Source</b> : DROP									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre sortants de la formation professionnelle engagés divisé par nombre total prévu x 100									
<b>Commentaire</b> : Les sortants de la formation professionnelle sont engagés dans les entreprises.									
2	Pourcentage des sortants entrepreneurs	%	ND	ND	5	10	20	30	40
<b>Source</b> : DROP									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre sortants de la formation professionnelle créateur d'emploi divisé par nombre total Prévu x 100.									
<b>Commentaire</b> : Les sortants de la formation professionnelle sont capables de créer l'emploi à la fin de leur Formation.									
3	Pourcentage des sortants accompagnent aux stages professionnels	%	ND	ND	5	10	20	30	40
<b>Source</b> : DROP									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre sortants de la formation professionnelle accompagnent aux stages professionnels divisé par nombre total prévu x 100									
<b>Commentaire</b> : Les sortants de la formation professionnelle accompagnent aux stages professionnels sont dans les entreprises.									

## 5. Présentation des crédits par Programme

**Tableau 3 : Présentation des crédits par programme**

N°	CODE PROG.	Intitulé du Programme	Prévisions 2025
1	065	Administration générale de la formation professionnelle	143 336 181 353
2	066	Formation professionnelle, réinsertion scolaire et insertion professionnelle	7 197 984 402
3	196	Évaluation pédagogique, professionnelle et formation continue	29 857 288 124
<b>Total</b>			<b>180 391 453 879</b>

Source : PLF 2025

## 6. Evolution des crédits

### 6.1. Evolution des crédits par titre 2024-2026

**Tableau 4 : Projections de crédits par titre 2025 - 2027**

N°	Titre	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Projections en FC
<b>I. Dépenses courantes</b>			<b>2025</b>
1	Titre III : Dépenses de personnel	57 193 674 484	40 523 826 425
2	Titre IV : Biens et matériels ;	25 299 889 050	9 428 834 616
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	169 314 642 097	31 157 524 720
4	Titre VI : Transferts et interventions	50 278 213 681	17 589 810 599
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>I. Dépenses en capital</b>			
5	Titre VII : Equipements	41 273 198 140	21 470 280 917
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	934 927 164 882 086 000	60 221 176 602
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>Total</b>		<b>934 927 508 241 703 452</b>	<b>180 391 453 879</b>

Source : PLF 2025

**6.2. Evolution des crédits par rubriques Budgétaires****Tableau 5 : Projections de crédits par rubrique 2024 - 2026**

Rubrique	2024	Prévisions
		2025
<b>Ministère Formation Professionnelle et Métiers</b>		
Fonctionnement du ministère	70 017 713 251,00	46 146 191 529
Intervention Economique, sociales, culturelles et scientifique	26 384 715 898,50	17 589 810 599
Investissement sur ressources extérieures	-	
Investissement sur ressources propres	21 054 711 363,00	12 173 601 191
Investissement sur le transfert aux provinces et ETD	74 912 971 948,50	69 517 856 328
<b>TOTAL</b>		<b>180 391 453 879</b>

Source : LF 2024 et CDMT Central 2025-2027

## I. PRESENTATION DE PROGRAMMES

### PROGRAMME 1: (065) ADMINISTRATION GENERALE

**Pré-Responsable du Programme : Pius KHUSA – A – BOLESA**

**Fonction : Secrétaire Général**

#### 1. Présentation stratégique du Programme

##### 1.1. Périmètre du programme

Cabinet du Ministre, SG, DRH, DAF, DEP, SSAE (Cfr Cadre Organique du Ministère).

##### 1.2. Stratégie du programme

Ce premier programme vise alors le renforcement des capacités institutionnelles et managériales du Ministère.

Il s'agit de la gestion des effectifs de toutes les structures, de la rémunération (salaire et prime) et de la mise en place des structures telles que l'inspection transversale et du cadre national de qualification et de certification (CNQC).

##### 1.3. Objectifs du programme et indicateurs de performances

Objectif1 : Renforcer les Capacités Institutionnelles

Objectif 2 : Renforcer les Compétences des Agents et Cadres

Objectif 3 : Améliorer la gouvernance et le pilotage du sous-secteur de la formation professionnelle

**Tableau 1.6 : Cadre de performance des objectifs du programme Administration Générale**

Objectif1 : Renforcer les capacités institutionnelles									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Nombre de textes légaux et réglementaires vulgarisé	Nbre	3	3	4	10	10	10	10
<b>Source :</b> Rapport du Cabinet du Ministre , SG et DRH									
<b>Mode de calcul :</b> Comptage Nombre de textes légaux et réglementaires vulgarisé prévu									
<b>Commentaires :</b> indicateur exprime le nombre de textes et réglementaires.									
2.	Nombre de services administratifs équipés en matériels informatiques	Nbre	1	1	2	3	20	30	35
<b>Source :</b> DAF, DEP									
<b>Mode de calcul :</b> Comptage Nombre d'équipements prévu par services									
<b>Commentaires :</b> il s'agit de la proportion des Agents et Cadres formés au niveau central.									
3.	Négociation et signature de partenariats public et privé.	Nbre	ND	ND	ND	ND	20	25	30
<b>Source :</b> SSAE,									
<b>Mode de calcul :</b> Comptage Nombre de partenaires									
<b>Commentaires :</b> indicateur exprime le nombre des partenaires									
Objectif2 : Renforcer les Compétences des Agents et Cadres									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé		2021	2022	2023		2024	2025	2026

1	Nombre des agents et cadres formés	Nbre	10	12	4	39	200	300	400
<b>Source :</b> SG, DEP et DRH									
<b>Mode de calcul :</b> Comptage									
<b>Commentaires :</b> indicateur exprime le nombre des agents et cadres formés									
2.	Nombre des inspecteurs formés aux nouvelles techniques d'évaluation professionnelle	Nbre	ND	ND	ND	ND	200	300	400
<b>Source :</b> IG									
<b>Mode de calcul :</b> Comptage									
<b>Commentaires :</b> il s'agit de Nombre des inspecteurs formés aux nouvelles techniques d'évaluation professionnelle.									
3.	Nombre des formateurs formés aux nouvelles techniques d'évaluation professionnelle	Nbre	ND	ND	ND	ND	200	300	400
<b>Source :</b> IG									
<b>Mode de calcul :</b> Comptage									
<b>Commentaires :</b> indicateur exprime le nombre des formateurs formés aux nouvelles techniques d'évaluation professionnelle									

#### 1.4. Ventilation des crédits du Programme

##### 1.4.1. Ventilation des crédits par Rubrique

Tableau 1.7: Ventilation des crédits par Rubrique

N°	RUBRIQUE	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Prévision 2025 en FC
1	Contrepartie des Projets		
2	Fonctionnement des Ministères	42 860 174 117	17712078637
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	17 077 486 018	12912324581
4	Investissements sur Ressources Extérieures		
5	Investissements sur Ressources Propres	12 205 629 776	12173601191
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	24 199 413 307	69517856328
7	Rémunérations	37 888 653 677	31020320616
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires		
9	Subventions aux services Ex-BPO		
<b>Total</b>		<b>134 231 356 895</b>	<b>143 336 181 353</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

##### 1.4.2. Evolution par titre

Tableau 1.8 : Ventilation des crédits par Titre

N°	TITRE	2024	Prévisions 2025
I.	Dépenses courantes		
1	Titre III : Dépenses de personnel	35 903 629 131	33 953 313 857
2	Titre IV : Biens et matériels	2 654 078 595	2 931 657 598
3	Titre V : Dépenses de prestations	11 824 824 983	11 847 427 798
4	Titre VI : Transferts et interventions	7 400 000 000	12 912 324 581
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
5	Titre VII : Equipements	7 473 881 234	21 470 280 917

	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>II.</b>	<b>Dépenses en capital</b>		
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	23 931 161 849	60 221 176 602
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>Total</b>		<b>89 187 575 792</b>	<b>143 336 181 353</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025



**PROGRAMME 2 : (066) FORMATION PROFESSIONNELLE, REINSERTION SCOLAIRE ET INSERTION PROFESSIONNELLE**

**Pré-Responsable du Programme** : Jules MANDIEDIKA  
**Fonction** : DIRECTEUR – CHEF DE SERVICE

**2. Présentation stratégique du Programme**

**2.1. Périmètre du Programme**

Dir. Formation Professionnelle, Dir Réinsertion scolaire et Orientation Professionnelle, Dir programmes et Matériel Didactique, DAFPAM, DFP, DAM

**2.2. Stratégie du Programme**

Ce programme vise l’encadrement efficace des apprenants suivant la nouvelle approche qui doit être implémentée désormais dans ce cycle professionnel. La stratégie consiste à améliorer les aspects liés à l’accès, à la qualité et à la gouvernance au sein des établissements d’enseignement du cycle professionnel. Il s’agira concrètement d’une part, de sensibiliser les enfants sur l’importance de l’enseignement professionnel, et d’autre part, d’offrir de bonnes conditions d’apprentissage pour qu’à la sortie au terme, soit de deux, trois ou quatre ans, qu’on ait sur le marché d’emplois les jeunes, filles et garçons capables de compétir efficacement, c’est-à-dire les jeunes qui peuvent faire preuve de leurs compétences avérées dans les différents milieux d’où ils sortent.

**2.3. Objectifs et indicateurs de performance du programme**

Les objectifs du programme sont :

- ✓ **Objectif 1** : Améliorer la qualité et la pertinence des apprentissages
- ✓ **Objectif 2** : Assurer la réinsertion scolaire
- ✓ **Objectif 3** : Garantir l’insertion professionnelle

**Tableau 2.6 : Cadre de performance du programme formation professionnelle, Réinsertion scolaire et insertion professionnelle**

<b>Objectif 1 : Améliorer la qualité et la pertinence des apprentissages</b>									
<b>Indicateurs</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>			<b>Exercice en cours</b>	<b>Cibles</b>		
<b>N°</b>	<b>Libellé</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
1.	Nombre des centres de la formation professionnelle conformes aux normes de viabilité	Nbre	ND	1	ND	ND	30	30	40
<b>Source</b> : DISPROMAD et DFP									
<b>Mode de calcul</b> : Comptage Nombre des normes									
<b>Commentaires</b> : il s’agit de normes									
2.	Nombre des apprenants sortants ayant innové	Nbre	ND	ND	ND	ND	100	200	300
<b>Source</b> : DROP, DREPCS									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre des apprenants sortants ayant innové									

<b>Commentaires</b> : il s'agit des apprenants ayant innové									
3.	Nombre des apprenants sortant ayant bénéficié des bourses réservées aux lauréats	Nbre	ND	ND	ND	50	100	200	300
<b>Source</b> : DROP, DREPCS									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre des apprenants sortants ayant bénéficié des bourses réservées aux Lauréats									
<b>Commentaires</b> : il s'agit des apprenants ayant bénéficié des bourses réservées aux lauréats									
<b>Objectif 2 : Assurer la réinsertion scolaire</b>									
<b>Indicateurs</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>			<b>Exercice en cours</b>	<b>Cibles</b>		
<b>N°</b>	<b>Libellé</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
1.	Taux d'admission à la formation professionnelle des jeunes âgés de 15 à 18 ans	%	ND	ND	10	5	40	40	50
<b>Source</b> : DAFPAM									
<b>Mode de calcul</b> : Pourcentage d'admission à la formation des jeunes âgés de 15 à 18 ans diviser par le nombre prévu x 100									
<b>Commentaires</b> : il s'agit de Pourcentage d'admission à la formation professionnelle des jeunes âgés de 15 à 18 ans									
2.	Taux des sortants des jeunes âgés de 15 à 20 ans	%	ND	ND	20	25	40	45	50
<b>Source</b> : DROP, DREP									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre des sortants jeunes âgés de 15 à 20 ans diviser par le nombre prévu x 100									
<b>Commentaires</b> : il s'agit des de Pourcentage des sortants des jeunes âgés de 15 à 20 ans									
<b>Objectif 3 : Garantir insertion professionnelle</b>									
<b>Indicateurs</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>			<b>Exercice en cours</b>	<b>Cibles</b>		
<b>No</b>	<b>Libellé</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
1.	Nombre d'enfants de moins de 18 ans défavorisés et vulnérables formés et insérés professionnellement	Nbre	ND	ND	ND	ND	1000	1000	1000
<b>Source</b> : DROP, DREP									
<b>Mode de calcul</b> : Comptage Nombre d'enfants de moins de 18 ans défavorisés et vulnérables formés et insérés professionnellement									
<b>Commentaires</b> : il s'agit de Nombre d'enfants de moins de 18 ans défavorisés et vulnérables formés et insérés professionnellement									
2.	Nombre de jeunes et adultes (homme et femme) âgés de 18 à 77 ans formés et insérés professionnellement	Nbre	ND	ND	ND	ND	1000	1000	1000
<b>Source</b> : DROP, DREP									
<b>Mode de calcul</b> : Comptage Nombre de jeunes et adultes (homme et femme) âgés de 18 à 77 ans formés et insérés professionnellement									
<b>Commentaires</b> : il s'agit de Nombre de jeunes et adultes (homme et femme) âgés de 18 à 77 ans formés et insérés professionnellement									
3.	Nombre des jeunes et adultes défavorisés et vulnérables formés et insérés professionnellement	Nbre	ND	ND	ND	ND	1000	1000	1000
<b>Source</b> : DROP, DREP									
<b>Mode de calcul</b> : Comptage Nombre de jeunes et adultes défavorisés et vulnérables formés et insérés professionnellement									
<b>Commentaires</b> : il s'agit de Nombre de jeunes et adultes défavorisés et vulnérables formés et insérés professionnellement									

## 2.4. Evolution des crédits du programme

### 2.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 2.7 : Ventilation des crédits par Rubrique

N°	Rubrique	Prévisions 2025
1	Contrepartie des Projets	
2	Fonctionnement des Ministères	7 197 984 402
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	
4	Investissements sur Ressources Extérieures	
5	Investissements sur Ressources Propres	
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	
7	Rémunérations	
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	
9	Subventions aux services Ex-BPO	
10	Transferts aux Provinces et ETD	
<b>Total</b>		<b>7 197 984 402</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

### 2.4.2. Evolution par titre

Tableau 2.8 : Ventilation des crédits par titre

N°	Titre	Prévision 2025 en FC
I.	Dépenses courantes	
1	Titre III : Dépenses de personnel	1 803 402 675
2	Titre IV : Biens et matériels ;	925 909 758
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	4 468 671 969
4	Titre VI : Transferts et interventions	
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
II.	Dépenses en capital	
5	Titre VII : Equipements	
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
<b>TOTAL</b>		<b>7 197 984 402</b>

Source : LF 2024

**PROGRAMME 3 : (067) EVALUATION PROFESSIONNELLE ET FORMATION CONTINUE**

**Pré-Responsable du Programme** : Monsieur NYEMBO

**Fonction** : Inspecteur Général

**3. Présentation stratégique du programme**

**3.1. Périmètre du programme**

Les périmètres qui concourent à la réalisation du programme sont : Inspection Générale et Examen, concours et certification.

**3.2. Stratégie du programme**

Ce programme vise l'évaluation des apprentissages aussi bien dans des écoles professionnelles que dans des centres de formation professionnelle. S'agissant des écoles de cycle professionnel (cycle court), le jury national devra se dérouler dans des centres bien équipés selon les filières pour mesurer les compétences professionnelles qui permettront aux récipiendaires d'être directement utiles à eux-mêmes et à la société. Ce qui ne permettra plus aux communs de mortel de se plaindre d'avoir fait étudier les gens ou d'avoir étudié. Il en sera désormais pour l'évaluation d'autres formations dans des centres et celles de courte durée.

**3.3. Objectifs et indicateurs**

Les objectifs du programme sont :

- Objectif 1 : Améliorer l'évaluation en formation professionnelle et continue
- Objectif 2 : Renforcer les capacités des évaluateurs
- Objectif 3 : Corriger les items des apprenants selon les compétences

**Tableau 3.6: Cadre de performance du programme évaluation professionnelle et Formation continue**

<b>Objectif 1 : Améliorer l'évaluation en formation professionnelle et continue</b>									
<b>Indicateur</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>			<b>Exercice en cours</b>	<b>Cible</b>		
<b>N°</b>	<b>Libellé</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
1.	Nombre de participation à l'examen national de la formation professionnelle	Nbre	20	30	40	2700	2000	2000	2500
<b>Source:</b> IG									
<b>Mode de calcul :</b> Comptage Nombre de participation à l'examen national de la formation professionnelle par rapport au nombre prévu									
<b>Commentaires :</b> l'indicateur exprime de Nombre de participation à l'examen national de la formation professionnelle									
2	Nombre de réussite à l'examen national de la formation professionnelle	Nbre	ND	ND	ND	2000	2000	2000	2000
<b>Source:</b> IG									
<b>Mode de calcul :</b> Comptage Nombre de réussite à l'examen national de la formation professionnelle									
<b>Commentaires :</b> l'indicateur exprime de Nombre de réussite à l'examen national de la formation Professionnelle									
3	Nombre de recours introduits	Nbre	ND	ND	ND	ND	100	100	100

<b>Source:</b> IG									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre de recours introduits									
<b>Commentaires :</b> l'indicateur exprime de Nombre de recours introduits									
<b>Objectif 2 : Renforcer les capacités des évaluateurs</b>									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cible		
N°	Libellé		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1.	Nombre d'évaluateurs formés	Nbre	ND	ND	ND	ND	300	300	350
<b>Source:</b> IG									
<b>Mode de calcul :</b> Comptage Nombre d'évaluateurs formés par rapport au nombre prévu									
<b>Commentaires :</b> l'indicateur exprime de Nombre d'évaluateurs formés									
2	Nombre de missions de suivi et évaluation des formateurs	Nbre	ND	ND	ND	ND	20	25	30
<b>Source:</b> IG									
<b>Mode de calcul :</b> Comptage Nombre de missions de suivi et évaluation des formateurs									
<b>Commentaires :</b> l'indicateur exprime de Nombre de missions de suivi et évaluation des formateurs									
3	Nombre de missions de suivi et évaluation des apprenants en stage	Nbre	ND	ND	ND	ND	20	25	30
<b>Source:</b> IG									
<b>Mode de calcul :</b> Comptage Nombre de missions de suivi et évaluation des apprenants en stage									
<b>Commentaires :</b> l'indicateur exprime de Nombre de missions de suivi et évaluation des apprenants en stage									

### 3.4 Evolution des crédits du programme

#### 3.4.1 Evolution par rubrique budgétaire

Tableau 3.7: Ventilation des crédits par Rubrique 2025

N°	Rubrique	Prévisions 2025
1	Contrepartie des Projets	
2	Fonctionnement des Ministères	21 236 128 490
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	4 677 486 018
4	Investissements sur Ressources Extérieures	
5	Investissements sur Ressources Propres	
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	
7	Rémunérations	3 943 673 616
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	
9	Subventions aux services Ex-BPO	
10	Investissements sur Transferts aux Provinces et ETD	
<b>Total</b>		<b>29 857 288 124</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

## 3.4.2. Evolution par titre

Tableau 3.8 : Ventilation des crédits par titre 2025

N°	Titre	Prévisions 2025 en FC
<b>I. Dépenses courantes</b>		
1	Titre III : Dépenses de personnel	5 636 675 238
2	Titre IV : Biens et matériels	5 457 905 705
3	Titre V : Dépenses de prestations	14 085 221 163
4	Titre VI : Transferts et interventions	4 677 486 018
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
5	Titre VII : Equipements	
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
<b>II. Dépenses en capital</b>		
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	
	Financement intérieur	
	Financement extérieur	
<b>Total</b>		<b>29 857 288 124</b>

Source : PLF 2024

**20.**  
**Ministère de Pêche et Elevage**  
**(Section 82)**



**Responsable du Ministère : S.E. Monsieur Jean Pierre TSHIMANGA BUANA , Ministre de la pêche et de l'élevage.**

## **I. PRESENTATION DU MINISTERE**

### **1. Présentation stratégique du Ministère**

#### **1.1 Priorités Nationales**

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo vise à accroître la productivité et améliorer la situation substantielle de la qualité nutritionnelle de la population à travers le Ministère de la Pêche et de l'Élevage. Il cherche à positionner progressivement la RDC comme un des leaders sur le marché alimentaire mondial.

Pour ce faire, il est visé l'amélioration de la productivité de la pêche, de l'élevage et de l'aquaculture, la promotion des systèmes financiers décentralisés et adaptés aux besoins du secteur ainsi que l'accroissement de la valeur ajoutée animale, halieutique et aquacole, l'amélioration de l'accès aux marchés, etc.

Ainsi, pour la relance du secteur de la pêche, de l'élevage et de l'aquaculture, le Gouvernement entend créer des richesses en milieux ruraux et urbains par la pêche, l'élevage et l'aquaculture du type familial, semi industriel et industriel compétitif.

Les actions menées par le Ministère puisent leur source dans certains documents de politique publique tant nationale qu'internationale, notamment :

- Objectifs de Développement Durable (objectifs 1, 2, 14) ;
- Agenda 2063 ;
- Plan National Stratégique de Développement (PNSD) ;
- Programme d'actions du Gouvernement (PAG).

#### **1.2. Politiques sectorielles**

- Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) ;
- Plan Stratégique du Ministère de la pêche et de l'élevage ;
- Note de Politique nationale de développement de l'élevage (validation technique) ;
- Plan de la relance de la pêche en RDC 2021-2030 ;
- Politique nationale de Pêche et Aquaculture ;

### **1.3 . Organisation et domaine d'intervention du Ministère**

#### **1.3.1. Domaines d'intervention du Ministère**

Conformément à l'Ordonnance n° 22/003 du 7 Janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, les missions/attributions du Ministère de la Pêche et de l'Élevage sont les suivantes :

- Production animale, halieutique et autosuffisance alimentaire ;
- Planification des objectifs nationaux de production dans les domaines de la pêche, de l'aquaculture, de la pisciculture et de l'élevage ;
- Agrément et contrôle des dispensaires, cliniques, laboratoires et pharmacies vétérinaires ;
- Promotion et encadrement des paysans, éleveurs, pêcheurs, associations et coopératives avicoles, piscicoles, aquacoles et pastorales ;
- Conception, exécution, suivi et évaluation des programmes avicole, piscicole, aquacole et pastoral ;
- Promotion des produits de la pêche et de l'élevage destinés à l'alimentation intérieure, à l'industrie nationale et à l'exportation ;

- Surveillance zoo-sanitaire et gestion de la quarantaine animale et halieutique à l'intérieur du pays et aux postes frontaliers et mise à jour permanente des mesures réglementaires y relatives ;
- Orientation et appui des opérateurs économiques intéressés à investir dans 'les secteurs de la pêche et de l'élevage vers les sites à hautes potentialités de production, de manière à minimiser les coûts d'exploitation ;
- Collecte, analyse et publication des données statistiques de pêche et d'élevage, sous forme d'annuaire ;
- Réglementation de la pêche en collaboration avec le Ministère ayant l'environnement dans ses attributions.

### 1.3.2. Organisation du Ministère

Le Ministère de la pêche et de l'élevage est organisé de la manière ci-après :

- Le Cabinet du Ministre ;
- Le Secrétariat Général.

Conformément à son cadre organique agréé par le Ministre de la Fonction Publique à travers l'Arrêté N° 044/CAB.VPMIN/FP-MA-ISP/JSP/2024 du 15 FEV 2024 portant agrément provisoire du cadre et des structures organiques du Secrétariat Général à la Pêche et Elevage :

#### Le Secrétariat Général à la Pêche et Elevage :

- ✓ Administration du Secrétariat Général,

#### a. Services rattachés Auprès du Secrétaire Général

- ✓ Cellule Technique d'Appui,
- ✓ Cellule Gestion des Projets et des Marchés Publics
- ✓ Cellule Inspection,

#### b. Directions Standards

- ✓ Direction Ressources Humaines,
- ✓ Direction Administrative et financière,
- ✓ Direction Etudes et Planification,
- ✓ Direction Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et Communication (DANTIC),

#### c. Directions Métiers

- ✓ Direction Services Vétérinaires,
- ✓ Direction Production Animale,
- ✓ Direction Aménagement Infrastructures de Pêche, d'Aquaculture et d'Elevage (DAIPAE),
- ✓ Direction Production Pêche et Ressources Halieutiques,
- ✓ Direction Aquaculture,
- ✓ Direction promotion Pêche, Aquaculture et Elevage,

#### d. Services déconcentrés

- ✓ Division provinciale de Pêche et Elevage,
- ✓ Antenne Territoriale de Pêche et Elevage,

#### e. Services spécialisés

- ✓ Service National d'Epidémie-surveillance (SENES),
- ✓ Laboratoire Vétérinaire Central,
- ✓ Service de Quarantaine Animale et Halieutique,
- ✓ Service National de promotion d'Elevage Familial et des Intrants connexes (SENAPEFIC),
- ✓ Service National de Développement de Pêche et Aquaculture (SENADEPA),
- ✓ Service National des Statistiques de Pêche et Elevage (SENSPE),

#### f. Coordination provinciale des Services Spécialisés

- ✓ Coordination Provinciale du Service National de Promotion de l'Élevage familial et intrants connexes,
- ✓ Coordination provinciale du service national des statistiques de Pêche et Élevage,
- ✓ Coordination Provinciale du Service national d'Épidémiologie,
- ✓ Coordination Provinciale du Service National de Développement de Pêche et Aquaculture,
- ✓ Coordination Provinciale du Service de Quarantaine Animale et halieutique,

## 2. Performances antérieures et perspectives

### 2.1. Performances antérieures.

Tableau : Actions prioritaires

N°	Actions prévues		Années				Réalisation			Source de Financement		
	Libellé	Unité/ Nbre	Lieux	2020	2021	2022	2023	Taux de Réalisation	Années			
									2020		2021	2022
1	Acquisition des canots rapides pour la surveillance de la pêche	2	Nord kivu (lac Edward) et Ituri (lac Albert)	x				100		x		LAEF III/ BAD
2	Réhabilitation de centres d'alevinage	3	Kasangulu/Kongo-central Kikwit/Kwilu Nyakabera/Sud-Kivu		X			100			x	Trésor Public
3.	Construction de centres d'alevinage	3	Tshikapa Kianza/Kwango Camp Kokolo/Kinshasa Kamanyolaet Luvungi /Sud-Kivu	x		x		90		x		Banque Mondiale Trésor Public
4.	Construction des débarcadères	6	Vichumbi/N-Kivu Tshomia/Ituri Mahagi/Ituri Baraka/Sud-Kivu Tanganyika Kinkole/Kinshasa	x				100				Trésor Public ALT
5.	Renforcement des capacités (ACSA et Agents)	ND	Sud-Kivu Tanganyika Kwilu Kwango Mongala Sud-Ubangi		X			95	ND		x	Trésor public Banque Mondiale/PICAGL
					X			ND	ND			Banque Mondiale/PICAGL
					X			ND	ND			Banque Mondiale/PICAGL
				x				ND	ND		x	FAO
				x				ND	ND			FAO
				x				ND	ND		x	Banque Mondiale/PARSS A, FAO
				x				ND	ND		x	Banque Mondiale/PARSS A, FAO

N°	Actions prévues					Réalizations				Source de Financement			
	Libellé	Unité/ Nbre	Lieux	Années			Taux de Réalisation	Années					
				2020	2021	2022		2023	2020		2021	2022	2023
			Nord-Ubangi	x			ND			x			Banque Mondiale/PARSS A, FAO
			Kinshasa,	x	X	x	ND			x	x		Trésor public
			Kasai		X		ND				x		Trésor public
			Tanganyika		X		ND				x		Trésor public
			Sud-Kivu		X		ND				x		Trésor public
6.	Acquisition des intrants de pêche et piscicole	ND	Nord-Kivu	x			ND			x			Trésor public, BAD
			Equateur			x	ND				x		Trésor public
			Kongo Central		X		ND				x		FAO
7.	Acquisition des intrants vétérinaires	ND	Nord-Ubangi Ubangi Mongala	x			ND			x			Banque Mondiale/PARSS A
			Kwilu	x			ND			x			Trésor public
			Kwango	x			ND			x			Trésor public
8.	Acquisition d'équipement pour les campagnes de vaccination		Sud-Kivu			x	ND					x	Banque Mondiale/PICAGL
			Tanganyika			x	ND					x	Banque Mondiale/PCAGL
9.	Acquisition des motos pour les divisions provinciales	18	Kwilu (4), Kasai (4), Sud-Kivu (10)			x						x	Banque Mondiale/PMNS
10.	Construction d'une éclosérie	1	Kashusha/Sud-Kivu		X		100					x	Banque Mondiale/PICAGL
		1	Nganda ijika/ Lomami				100						ENABEL
11.	Construction d'une provenderie	1	Kashusha/Sud-Kivu		X		100					x	Banque Mondiale/PICAGL
		1	Kalemie/ TANGANYIKA				100						Banque Mondiale/PICAGL
12	Etc. ;												

Source : DEP/Pêche et Elevage

## 2.2. Perspectives

<b>N°</b>	<b>Perspectives d'avenir</b>	<b>Source de financement</b>
1	Renforcer les capacités humaines et institutionnelles de l'administration de la pêche et de l'élevage	Trésor public
2	Accroître la production locale en viande	Trésor public
3	Accroître la production locale des poissons	Trésor public
4	Réduire les pertes postes captures	Trésor public
5	Réduire la mortalité animale	Trésor public
6	Prévenir les épidémies animales, épizooties et zoonoses	Trésor public

## 3. Maquette Programmatique du Ministère

## 1. Tableau 1 : Maquette programmatique du Ministère de Pêche et Elevage

CODE SECT	LIBELLE SECTION	CODE PROG	LIBELLE PROGRAMME	Code Action	LIBELLE ACTION	Périmètre	
						Services normatifs	Opérateurs
82	PECHE ET ELEVAGE	163	Administration Générale de la Pêche et élevage		Pilotage de la stratégie Ministérielle de la Pêche et élevage	Cabinet du Ministre	
					Coordination Administrative de la Pêche et élevage	SG, DRH, DAF, DEP, DANTIC, , Cellule Inspection , Cellules technique d'appui , CGPMP , .	
082	Développement des Filières animales			0821	Relance de l'élevage des bovins	SNDE	
				0822	Développement de l'élevage des animaux à cycle court	Dir Production Animale et Service National de Développement de l'Elevage Familial et d'Intrants connexes SENAPEFIC, Service National des statistiques des Pêches et Elevage	
				0823	Réhabilitation et construction des infrastructures d'élevage	Direction de l'Aménagement des infrastructures de Pêche, d'Aquaculture et d'Elevage	
083	Développement des Filières Halieutiques et aquacoles			0831	Pêche industrielle, semi industrielle et artisanale	Direction de Production Pêche et Ressources Halieutiques « DPPRH , Dir Promotion Pêche. Aquaculture et Elevage	ONPA
				0832	Aquaculture	Direction de l'Aquaculture « DA » SENADEPA	
187	Lutte contre les maladies animales			1871	Prévention et surveillance des maladies	Service d'Epidémiologie surveillance (SNES)	
				1872	Contrôle et éradication des maladies	Direction des Services Vétérinaires,, Direction de Lutte contre les Maladies Animales, laboratoire vétérinaires, services de quarantaines animales et halieutiques	

#### 4. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère.

Les principaux objectifs du Ministère sont :

- Améliorer la gouvernance des secteurs de pêche, de l'élevage et d'aquaculture et renforcer les capacités humaines et institutionnelles ;
- Accroître la production et la productivité animales ;
- Contribuer à l'augmentation de la production et à l'amélioration de la productivité des ressources halieutiques et aquacoles ;
- Améliorer la prévention et le contrôle des maladies et des zoonoses.

**Tableau 2 : Cadre de performance des Objectifs les plus représentatifs du Ministère**

<b>Objectif 1. Améliorer la gouvernance des secteurs de pêche, d'élevage et d'aquaculture et renforcer les capacités techniques et humaines</b>									
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
	Libellé		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1.	renforcement des capacités humaines	%	ND	10	5	6	20	30	45
<b>Source :</b> DRH 2023									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre des Agents et Cadres formés par an divisé par le nombre total des Agents et Cadres multiplié par cent.									
<b>Commentaire :</b> I. La formation des agents est une approche importante pour assurer l'efficacité de l'institution, c'est dans ce cadre que le Ministère de la pêche et de l'élevage a élaboré un plan de renforcement des capacités									
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
	Libellé		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
2.	renforcement des capacités institutionnelles	%	ND	4	0	2	6	8	10
<b>Source :</b> DAF									
<b>Mode de calcul :</b> Nombre des services équipés en meubles et outils informatiques divisé par le nombre total des Services multiplié par cent.									
<b>Commentaire :</b> une fois formés, les cadres et agents auront besoin d'un équipement adéquat pouvant leurs permettre de bien exécuter leurs tâches.									
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
	Libellé		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
3.	Textes réglementaires Elaborés	Nbre	ND	1	2	2	0	4	6
<b>Source :</b> DEP, DRH, DPA, DPPRH, DSV									
<b>Mode de calcul :</b> comptage									
<b>Commentaire :</b> Des Politiques, stratégie sectorielle et textes réglementaires doivent être mis en place ou actualisés, vulgarisés et appliqués pour régir et réglementer les activités du secteur									
<b>Objectif 2. Accroître la production et la productivité animales</b>									
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
	Libellé		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1.	importations de la viande réduite	%	ND	ND	ND	80	75	68	61
<b>Source :</b> DPA, SQAH									
<b>Mode de calcul :</b> Quantité de la viande importée (en tonne) année une (A1) moins la quantité de la viande importée année deux (A2) divisée par quantité de la viande importée année une (A1) multipliée par cent. (A1-A2) /A1x100									
<b>Commentaire :</b> Il y a plusieurs années, la production animale a sensiblement baissé en RDC. Beaucoup des									

facteurs ont contribué à cette régression notamment la modicité des allocations financières allouées au secteur, ce qui a amené le pays à recourir aux importations.									
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
	Libellé		2021	2022	2023		2024	2025	2026
2.	prix moyen des produits d'origine animale réduit	%	ND	ND	ND	100	95	89	83
<b>Source :</b> DPA,									
<b>Mode de calcul :</b> prix moyen des produits d'origine animale année(A2) moins prix moyen des produits d'origine animale(A1) divisé par le prix moyen des produits d'origine animale ( A1) multiplié par cent									
<b>Commentaire :</b> Il s'agit de produits d'origine animale tel que lait, œuf, cuire... etc.									
<b>Objectif 3. Contribuer à l'augmentation de la production et à l'amélioration de la productivité des ressources halieutiques et aquacoles</b>									
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
	Libellé		2021	2022	2023		2024	2025	2026
3.	poissons capturés	Tonne	250.000	250.000	250.000	241 200	460 800	540 320	560 320
<b>Source :</b> DPPRH, DA, SNSPEL, SENADEPA									
<b>Mode de calcul :</b> comptage									
<b>Commentaire :</b> La capture dont il est question, il s'agit des produits de pêche et de pisciculture									
<b>Objectif 4. Améliorer la prévention et le contrôle des maladies et des zoonoses.</b>									
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
	Libellé		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1.	prévention des maladies animales et des zoonoses	%	ND	ND	20	ND	38	50	80
<b>Source:</b> SENES, SQAH, DSV, LABO VET									
<b>Mode de calcul :</b> nombre des maladies animales et des zoonoses prévenues et contrôlées / nombre total des maladies par an X 100.									
<b>Commentaire :</b> La prévention des maladies animales et des zoonoses est un grand défi à relever pour améliorer la production dans les secteurs de pêche, élevage et aquacultures, et préserver aussi la santé humaine.									
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
	Libellé		2021	2022	2023		2024	2025	2026
2.	Contrôle de maladies animales et de zoonoses	%	ND	ND	ND	15	20	26	35
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
	Libellé		2021	2022	2023		2024	2025	2026
3.	mortalité animale	%	ND	10	12	15	20	25	30
<b>Source:</b> SENES, SQAH, DSV, LABO VET									
<b>Mode de calcul :</b> nombre d'animaux morts au cours d'une année divisé par le nombre total d'animaux multiplié par cent									
<b>Commentaire :</b> cet indicateur mesure le niveau de contrôle des maladies déjà manifestées									

## 5. Présentation des crédits par programme.

**Tableau 3 : Présentation des crédits du Ministère par programme**

N°	Code Programme	Intitulé du Programme	Crédits votés 2024 (en FC)	Prévisions 2025 (en FC)
1	163	Administration Générale	2 423 734 929	441 385 282 185
2	O82	Développement des filières animales	244 936 734 980	6 165 170 070
3	O83	Développement des Filières Halieutiques et aquacoles	3 527 906 191	3 616 897 413
4	187	Lutte contre les maladies animales	3 095 582 715	281 885 049 073
<b>TOTAL</b>			<b>817 121 165 195</b>	<b>733 052 398 741</b>

Source LF2024 et PLF2025

### . Evolution des crédits

#### 6.1. Evolution des crédits par titre 2024-2025

**Tableau 4 : Projections de crédits par titre 2025 - 202**

Titre	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Projections 2025 en FC
<b>I. Dépenses Courantes</b>		
Titre III : Dépenses de personnel	44 521 396 112	1 464 214 217 366
Titre IV : Biens et matériels ;	588 052 013	903 866 400 753
Titre V : Dépenses de prestations ;	2 186 138 857	1 444 300 571 743
Titre VI : Transferts et interventions	20 006 213 438	1 457 860 792 972
<b>II. Dépenses en capital</b>		
Titre VII : Equipements	95 729 046 956	933 781 218 981
Financement intérieur		
Financement extérieur		
Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	101 891 822 780	764 397 654 022
Financement intérieur		
Financement extérieur		
<b>Total</b>	<b>264 922 670 156</b>	<b>6 968 420 855 837</b>

Source : PLF 2025

#### 6.2. Evolution des crédits par rubriques Budgétaires

**Tableau 5 : Projections des crédits par Rubriques Budgétaires 2024-2025**

Rubrique	2024 (année en cours) Crédits Votés en Fc	Projections en FC
		2025
<b>Ministère de pêche et élevage</b>	<b>817 121 165 195</b>	<b>733 052 398 741</b>
Fonctionnement des Ministères	20 765 475 750	24 400 000 000
Fonds de péréquation	487 352 347 373	285 371 902 744
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	15 031 101 528	15 482 034 574
Investissements sur Ressources Propres	42 181 178 241	129 574 529 648
Investissement sur Transfert aux Provinces et ETD	242 788 808 233	267 220 459 427
Rémunérations	9 002 254 070	11 003 472 348
<b>TOTAL</b>	<b>817 121 165 195</b>	<b>733 052 398 741</b>

Source : LF 2024, LF 2025 et CDMT Central 2025

## II. PRESENTATION DES PROGRAMMES

### PROGRAMME 1 : (163) ADMINISTRATION GENERALE

**Pré-Responsable du programme** : MBANGU KIKUMBI Pascaline

**Fonction** : Secrétaire Général

#### 1. Présentation stratégique du programme

##### 1.1. Périmètre du Programme

Le programme « Administration générale » est constitué :

- Du Cabinet du Ministre, chargé du pilotage politique du Ministère ;
- Du Secrétariat Général, des services rattachés auprès du Secrétaire Général et des Directions standards du secrétariat général :
  - ✓ Cellule d'Inspection ;
  - ✓ Cellule Technique d'Appui ;
  - ✓ Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics ;
  - ✓ Direction d'Etudes et Planification ;
  - ✓ Direction Administrative et Financière ;
  - ✓ Direction des ressources humaines ;
  - ✓ Direction des archives et nouvelles technologies d'information et communication ;

##### 1.2. Stratégie du programme

Dans le souci de soutenir durablement le développement de la République Démocratique du Congo, le Gouvernement compte diversifier son économie en s'appuyant sur les secteurs productifs du pays, autres que le minier.

Le secteur de Pêche, Elevage et aquaculture, dans son ensemble, occupe une place de choix, devant bénéficier des actions du Gouvernement permettant de capitaliser et soutenir la demande intérieure en réduisant la dépendance du pays en produits de première nécessité d'une part, et d'autre part, diversifier les produits d'exportation et des sources d'entrées des devises pour soutenir et stabiliser l'économie et la création des richesses sur le plan intérieur.

Ceci exige un personnel qualifié avec des outils et environnement appropriés pour le travail. D'où le besoin en renforcement des capacités humaines, techniques et institutionnelles.

**Les principales missions du programme sont :**

- Piloter et évaluer les programmes et projets de développement de pêche, de l'élevage et de l'aquaculture en s'appuyant sur les programmes sectoriels ;
- Planifier les objectifs nationaux de production dans les domaines de pêche, de l'élevage et de l'aquaculture ;
- Elaborer et définir la politique nationale et des stratégies globales et spécifiques en matière de pêche et élevage ;
- Assurer une large diffusion de l'information en collectant, analysant les données statistiques de pêche et élevage et en la publiant sous forme d'annuaires ;
- Assurer la performance des ressources humaines ;
- Veiller à la bonne gouvernance du secteur de pêche et élevage.

##### 1.3. Objectifs du Programme et les indicateurs de performance.

Les objectifs du programme sont :

- Objectif 1 Améliorer la gouvernance du secteur de la pêche, de l'élevage et de l'aquaculture ;
- Objectif 2 Renforcer les capacités humaines et institutionnelles.

**Tableau 1.6 : Cadre de performance des Objectifs du Programme Administration Générale 2020 - 2027**

<b>Objectif 1. Améliorer la gouvernance des secteurs de pêche, d'élevage et d'aquaculture</b>									
Indicateur		Unité	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Libellé		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Avant-projet des lois et textes réglementaires élaborés	Nombre	ND	1	2	2	2	3	5
<b>Source</b> : DEP, DPA, DA,									
<b>Mode de calcul</b> : comptage									
<b>Commentaire</b> : il s'agit d'avant projets de lois et textes réglementaires ci-après : d'avant projets sur l'élevage, sur la pêche et leurs textes réglementaires.									
Indicateur		Unité	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Libellé		2021	2022	2023		2024	2025	2026
2	Outils de planification et de gestions élaborés	Nombre	ND	1	1	1	2	2	3
<b>Source</b> : DEP									
<b>Mode de calcul</b> : comptage									
<b>Commentaire</b> : il s'agit d'outils de planification et de gestion ci –après : stratégie sectorielle, cadre organique, référentiel d'emplois et des compétences, politique nationale d'élevage, politique nationale de pêche et d'aquaculture, plan de contingence de maladies de new castel, etc.									
<b>Objectif 2. Renforcer les capacités humaines et institutionnelles</b>									
Indicateur		Unité	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Libellé		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1	Personnel formé	%	ND	3	5	6	20	30	45
<b>Source</b> : DRH									
<b>Mode de calcul</b> : Nombre des agents et cadres formés par an divisé par le nombre total du personnel multiplié par cent.									
<b>Commentaire</b> : Certains cadres et agents ont été renforcés en capacité par le Ministère du Plan, la FAO, Banque Mondiale, etc.									
2	Directions et Services dotés en matériels et équipements de bureau	Nombre	ND	4	5	10	15	25	35
<b>Source</b> : DAF									
<b>Mode de calcul</b> : comptage									
<b>Commentaire</b> ; certains services, Directions et Divisions provinciales ont été dotés par les partenaires (Banque Mondiale et FAO), cas de SG, DEP, SENES, SQAH, DSV, LABOVET, DANTIC, Divisions provinciales : Kwilu, Sud Kivu, Kasai etc.									

#### 1.4. Evolution des crédits du programme.

##### 1.4.1. Evolution par rubrique budgétaire

**Tableau 1.7: Ventilation des Crédits par Rubrique 2024 - 2025**

N°	Rubrique	Crédits Votés 2024 (en FC)	Prévisions 2025 (en FC)
1	Contrepartie des Projets	733 052 398 741	
2	Fonctionnement du ministère	24 400 000 000	13 484 444 399
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	15 482 034 574	2 450 933 046
4	Investissements sur Ressources Extérieures		
5	Investissements sur Ressources Propres	129 574 529 648	129 574 529 648
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	267 220 459 427	
7	Rémunérations	11 003 472 348	10 503 472 348
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires		
9	Fonds de péréquation	285 371 902 744	285 371 902 744
<b>TOTAL</b>		<b>1 466 104 797 482</b>	<b>441 385 282 185</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

##### 1.4.2. Evolution par titre

**Tableau 1.8.: Ventilation des crédits par Titre**

N°	Titre	Crédits Votés 2024 (en FC)	Prévisions 2025 (en FC)
<b>I.</b>	<b>Dépenses courantes</b>	<b>36 027 415 735</b>	
1	Titre III : Dépenses de personnel	11 378 033 350	13 734 809 712
2	Titre IV : Biens et matériels ;	2 030 770 040	2 703 442 133
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	7 421 937 856	7 549 664 902
4	Titre VI : Transferts et interventions	15 196 674 489	2 450 933 046
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>II.</b>	<b>Dépenses en capital</b>	<b>529 533 525 614</b>	
5	Titre VII : Equipements	222 517 852 188	218 732 214 174
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	307 015 673 426	196 214 218 218
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>Total</b>		<b>565 560 941 349</b>	<b>441 385 282 185</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025



**PROGRAMME 2 : (082) DEVELOPPEMENT DES FILIERES ANIMALES**

**Pré-Responsable du programme : Dr Bertin MATUMO**

**Fonction :** Directeur-Chef de Service de la Production Animale (DPA).

**2. Présentation stratégique du Programme**

**2.1. Périmètre du Programme**

Le programme « Développement de la filière animale » est un vaste programme qui concoure à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population.

Il sera mis en œuvre par trois structures qui sont :

- Direction Production Animale qui assume le leadership de ce programme ;
- Service National de Développement de l’Elevage Familial et d’Intrants connexes (SENAPEFIC) ;
- Direction de l’Aménagement des infrastructures de Pêche, d’Aquaculture et d’Elevage ;
- Service National des statistiques des Pêches et Elevage.

**2.2. Stratégie du programme**

La mise en œuvre de ce programme s’inscrit dans la droite ligne de la politique nationale du développement de l’élevage de la RDC. Ce programme cadre aussi avec le Plan National Stratégique du Développement (PNSD), et le Plan d’Action du Gouvernement. Son objectif est d’augmenter la production animale afin d’assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population congolaise. Les acteurs de cette filière seront identifiés et leurs capacités humaines, techniques et organisationnelles seront renforcées en vue de leur permettre de se regrouper en associations autogestionnaires, en coopératives ou à créer de petites et moyennes entreprises d’élevage.

**2.3. Objectifs et indicateurs du programme**

Les objectifs du programme sont :

- Objectif 1 Relancer les ranches et fermes ;
- Objectif 2 Relancer l’élevage des animaux à cycle court ;
- Objectif 3 Améliorer la chaîne des valeurs dans l’industrie animale

**Tableau 2.6.: Cadre de Performance des Objectifs du Programme.**

<b>Objectif 1. Relancer les ranches et fermes</b>									
<b>Indicateur</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>			<b>Années en cours</b>	<b>Cibles</b>		
<b>No</b>	<b>Libellé</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>		<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
1.	4 ranches relancés.	Nombre	1	0	0		1	1	2
<b>Source :</b> DPA, SNDE									
<b>Mode de calcul :</b> comptage									
<b>Commentaire :</b> il s’agit des ranches de : katenga province de kwilu/Gungu ; Mitwaba (Haut katanga/Mitwaba), Mwila relancée (Tanganyika/Moba), Kayembe Mukulu (Lualaba/Sandoa)									
<b>Indicateur</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>			<b>Années en cours</b>	<b>Cibles</b>		
<b>No</b>	<b>Libellé</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>		<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
2.	10 fermes publics relancées.	Nombre	0	0	0	0	3	3	4
<b>Source :</b> DPA, SNDE									
<b>Mode de calcul :</b> comptage									

**Commentaire :** il s'agit des fermes des provinces de Kwilu, Kasai, Lomami, Maniema, Tshopo, Tshapa, Tanganyika, Haut lomami, Nord-Kivu et sud-Kivu

**Objectif 2 : Relancer l'élevage des animaux à cycle court**

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Années en cours	Cibles		
N°	Libellé		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1.	généiteurs améliorés diffusés	Nbre	0	0	0	4500	5 000	10 000	25 000

**Source :** DPA, SENAPEFIC, SNDE, DSV, SQAHA

**Mode calcul :** comptage

**Commentaire :** Le potentiel génétique de nos cheptels animaux est en régression continue. Au terme de ce projet, les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema, Ituri, Bas-Uélé, Haut-Uélé, Haut-Katanga, Tanganyika, Haut-Lomami, Kasai-Central, Sankuru, Kongo-Central, Kwilu, Mai-Ndombe, Kwango et Kinshasa se verront disposées d'au moins un centre de multiplication et de diffusion de généiteurs opérationnel.

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Années en cours	Cibles		
N°	Libellé		2021	2022	2023		2024	2025	2026
2.	Aliments pour bétails produits	Tonne	0	0	0	0	219 000	328 500	438 000

**Source :** DPA, SENAPEFIC, SNDE, DSV, SQAHA

**Mode de calcul :** comptage

**Commentaire :** La disponibilité d'aliments pour bétails est un facteur déterminant pour la relance de l'élevage, ainsi le Ministère envisage d'installer les provenderies dans les provinces à haute potentialité d'élevage.

**Objectif 3 : Améliorer la chaîne des valeurs dans l'industrie animale**

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Années en cours	Cibles		
N°	Libellé		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1.	Infrastructures mises en place	Nbre	0	0	0	ND	38	50	65

**Source :** DPA, DAIPAE, SQAHA

**Mode calcul :** Somme des infrastructures mises en place , les abattoirs les laiteries, les deeping tank, les dispensaires vétérinaires réhabilités ou construits.

**Commentaires :** il est question des infrastructures zoo sanitaire dans les provinces à haute potentialité de production notamment : le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, l' Ituri le Tanganyika, le Kongo-Central, le Kwilu, le Kwango et la ville de Kinshasa.

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Années en cours	Cibles		
N°	Libellé		2021	2022	2023		2024	2025	2026
2.	Unités de conservation et de transformation acquises	Nombre	0	0	10	5	12	24	50

**Source :** DPA, DAIPAE

**Mode de calcul :** Somme arithmétique de camions frigorifiques, chaines de froid ...

**Commentaires :** il est question des infrastructures de transformation ou de conditionnement des produits d'élevage, elles seront installées dans des provinces à haute potentialité de production notamment : le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, l' Ituri le Tanganyika, le Kongo-Central, le Kwilu, le Kwango et la ville de Kinshasa

## 2.4. Evolution des Crédits du programme

### 2.4.1. Evolution par rubrique budgétaire.

Tableau 2.7.: Ventilation des Crédits par Rubrique

N°	Rubrique	Crédits Votés 2024 (en FC)	Prévisions 2025 (en FC)
1	Contrepartie des Projets		
2	Fonctionnement des Ministère	2 147 926 707	4 165 170 070
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques		2 000 000 000
4	Investissements sur Ressources Extérieures		
5	Investissements sur Ressources Propres		
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	242 788 808 233	
7	Rémunérations		
8	Fonds de péréquation		
9	Subventions aux Organismes Auxiliaires		
<b>Total</b>		<b>244 936 734 940</b>	<b>6 165 170 070</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

### 2.4.2. Evolution par Titre

Tableau 2.8: Ventilation des crédits par Titre

N°	Titre	Crédits Votés 2024 (en FC)	Prévisions 2025 (en FC)
<b>I.</b>	<b>Dépenses courantes</b>	<b>2 147 926 707</b>	<b>6 165 170 070</b>
1	Titre III : Dépenses de personnel	265 275 276	720 099 422
2	Titre IV : Biens et matériels ;	318 080 794	343 532 398
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	1 564 570 637	3 101 538 250
4	Titre VI : Transferts et interventions		2 000 000 000
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
<b>II.</b>	<b>Dépenses en capital</b>	<b>216 202 427 763</b>	
5	Titre VII : Equipements	185 117 335 922	
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	57 671 472 311	
	Financement intérieur		
	Financement extérieur		
	<b>Total</b>	<b>244 936 734 940</b>	<b>6 165 170 070</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

**PROGRAMME 3 : (083) DEVELOPPEMENT DES FILIERES HALIEUTIQUES ET AQUACOLES**

**Pré-Responsable du programme : KOMBOZI LIMBEYA Gabriel**  
**Fonction : Directeur Chef de Service de la Direction d'Aquaculture**

**3. Présentation stratégique du Programme**

**3.1. Périmètre du Programme**

Le programme « Développement de la filière halieutique et aquacole » sera mis en œuvre par quatre structures ci-dessous :

- Direction de Production Pêche et Ressources Halieutiques « DPPRHD;
- La Direction de l'Aquaculture « DA » ;
- Direction promotion pêche, aquaculture et élevage ;
- Le Service National de Développement de Pêche et Aquaculture (SENADEPA).

**Objectif spécifique 1 : Accroître la production par une exploitation durable des ressources halieutiques et aquacoles**

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1.	ressources halieutiques et aquacoles capturées	Tonne	250.000	250.000	250.000	241 200	460 800	540 320	560 320

**Source :** DPPRH

**Mode de calcul :** somme arithmétique en tonne des poissons capturés par an

**Commentaire :** le respect de la réglementation de pêche, l'acquisition des engins et équipements de pêche vont contribuer à l'accroissement de la production et le renouvellement des ressources halieutique d'une part et de l'autre part, l'encadrement des pisciculteurs et l'acquisition des intrants et équipements piscicoles appropriées permettront d'augmenter la production aquacole

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé		2021	2022	2023		2024	2025	2026
2.	intrants et équipements de pêche disponibilités	Tonne	-	-	-	4	5	10	15

**Source :** DPPRHDAIPAE

**Mode de calcul :** comptage

**Commentaire :** L'acquisition et l'utilisation des intrants de pêche appropriés contribuent à l'accroissement de la production. Il s'agit des nappes de filets, des flottes de pêche, de pirogues ou bateaux etc

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé		2021	2022	2023		2024	2025	2026
2.	Intrants et équipements aquacoles disponibilités	Nombre	-	-	-	ND	10	15	20

**Source :** DPPRH, DAIPAE

**Mode de calcul :** comptage

**Commentaire :** L'acquisition et l'utilisation des équipements aquacoles appropriés contribuent à l'accroissement de la production. Il s'agit des alevins, des aliments pour poissons etc

**Objectif spécifique 2 : Améliorer la chaîne de valeur dans la pêche**

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé		2021	2022	2023		2024	2025	2026
1.	Points de Débarquement	Nombre	0	0	4	5	6	8	9

	Aménagés								
Source : DPPRH, DAIPAE									
Mode de calcul : somme arithmétique des débarcadères intégrés construits									
Commentaires : en plus de 4 débarcadères existants à savoir débarcadère VITSHUMBI, débarcadère KALEMI, débarcadère TSHOMIA, débarcadère MAHAGI, le gouvernement a construit cette année le débarcadère de KINKOLE, le ministère vise à multiplier les points de débarquement travers le pays									
2.	Aires de séchage et unité de fumage installées	Nombre	0	0	4	5	8	12	15
Source : DPPRH, DAIPAE									
Mode de calcul : Nombre des aires de séchage et unité de fumage installé par an									
Commentaire : les aires de séchage étant indispensables pour la réduction de pertes post capture, elles devront être installées dans plusieurs campements des pêcheurs									

### 3.2. Stratégie du Programme

La coordination des actions de ce programme doit nous amener à :

- Passer d'une pêche de survie ou de subsistance, à une pêche commerciale rentable à moyenne ou à grande échelle où la production sera améliorée, suivie et contrôlée conformément aux textes légaux et réglementaires par les services publics attirés en vue de prévenir la surexploitation ou la surpêche ;
- Passer d'une pisciculture/aquaculture à petite échelle à une pisciculture commerciale rentable.

Les acteurs de chaque maillon de ces deux filières seront identifiés et leurs capacités humaines, techniques et organisationnelles seront renforcées en vue de leur permettre de se regrouper en associations autogestionnaires, en coopératives ou à créer des petites et moyennes entreprises de pêche ou aquacoles.

### 3.3. Objectifs et les indicateurs de performance du programme.

Les objectifs du programme sont :

- Objectif 1. Accroître la production par une exploitation durable des ressources halieutiques et aquacoles ;
- Objectif 2. Améliorer la chaîne de valeur dans la pêche et l'aquaculture.

**Tableau 3.6: Cadre de performance des objectifs du programme**

### 3.4. Evolution des crédits du programme

#### 3.4.1. Evolution par rubrique budgétaire.

**Tableau 3.7: Ventilation des Crédits par Rubrique Budgétaire**

N°	Rubrique	Crédits Votés 2024 (en FC)	Crédits Votés 2025 (en FC)
1	Contrepartie des Projets	-	
2	Fonctionnement des Ministères	3 527 906 191	1 616 897 413
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	2 000 000 000
4	Investissements sur Ressources Extérieures	-	
5	Investissements sur Ressources Propres	-	
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-	

7	Rémunérations	-	
8	Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	
<b>TOTAL</b>		<b>3 527 906 191</b>	<b>3 616 897 413</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

**3.4.2. Evolution des crédits par titre****Tableau 3.8: Ventilation des Crédits par Titre**

N°	Titre	Crédits Votés 2024 (en FC)	Prévisions 2025 (en FC)
<b>I. Dépenses courantes</b>		<b>3 527 906 191</b>	<b>3 616 897 413</b>
1	Titre III : Dépenses de personnel	743 738 744	400 569 465
2	Titre IV : Biens et matériels ;		
3	Titre V : Dépenses de prestations ;		1 105 475 120
4	Titre VI : Transferts et interventions	-	2 000 000 000
	Financement intérieur	-	
	Financement extérieur	-	
<b>II. Dépenses en capital</b>			
5	Titre VII : Equipements	-	
	Financement intérieur	-	
	Financement extérieur	-	
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière	-	
	Financement intérieur	-	
	Financement extérieur	-	
<b>Total</b>		<b>3 527 906 191</b>	<b>3 616 897 413</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

**PROGRAMME 4 : (187) LUTTE CONTRE LES MALADIES ANIMALES**

**Pré-Responsable du programme :** Dr. NLEMBA

**Fonction :** Directeur Chef de Services Vétérinaires

**4. Présentation stratégique du Programme.**

**4.1. Périmètre du Programme**

Les composantes principales dudit programme sont : la surveillance, la détection et le contrôle, il sera mis en œuvre par les structures ci-après :

- Direction des Services Vétérinaires,
- Laboratoires Vétérinaires ;
- Service National d'Epidémio-surveillance ;
- Service de Quarantaine Animale et Halieutique ;
- Direction de Lutte contre les Maladies Animales.

**4.2. Stratégie du programme**

- Le présent programme focalise son attention sur le renforcement des capacités techniques de ses services, fondement d'une stratégie efficace et fiable de lutte contre les maladies animales prioritaires. Ensuite, il veille à consolider le système de surveillance épidémiologique pour faciliter la détection précoce des cas au niveau des élevages tant traditionnels que commercial, des marchés et des postes frontaliers pour permettre une réponse immédiate et appropriée à une déclaration légitime d'un (des) foyer (s).

**4.3. Objectifs du Programme et les Indicateurs de Performance**

- Prévenir et contrôler les maladies animales prioritaires, y compris les zoonoses ;
- Renforcer le système de surveillance des maladies et contrôle des mouvements des animaux et leurs produits dérivés à l'intérieur et aux postes frontaliers du pays

**Tableau 4.6: Cadre de performance des objectifs du programme**

<b>Objectif 1 : Prévenir et contrôler les maladies animales prioritaires, y compris les zoonoses.</b>									
<b>Indicateur</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>			<b>Années en cours</b>	<b>Cibles</b>		
<b>N°</b>	<b>Libellé</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
1.	Animaux vaccinés	%	-	-	-	-	20	30	50
<b>Source :</b> DSV, SENES, LABO VET									
<b>Mode de calcul :</b> nombre d'animaux vaccinés par maladie par an divisé par le nombre total d'animaux recensés multiplié par cent									
<b>Commentaire :</b> La prévention des maladies animales est un outil nécessaire pour éviter l'introduction, la propagation, la dissémination et l'établissement des maladies animales exotiques dans notre pays									
<b>Indicateur</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>			<b>Années en cours</b>	<b>Cibles</b>		
<b>N°</b>	<b>Libellé</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
2.	Maladies animales contrôlées et maîtrisées	%	-	-	-	-	20	30	50
<b>Source :</b> DSV, SENES, LABO VET									
<b>Mode de calcul :</b> Somme arithmétique des maladies animales contrôlées et maîtrisées au cours de l'année/Nombre de maladies répertoriées X 100.									
<b>Commentaire :</b> Le contrôle des maladies animales est une des mesures de lutte dont l'objectif est de réduire le taux de prévalence à 50% d'ici 2026 afin de permettre l'accroissement de la production animale susceptible de répondre aux besoins internes, de promouvoir l'industrialisation de ce secteur et de participer compétitivement au marché international.									

<b>Objectif 2 : Renforcer le système de surveillance des maladies et contrôle des mouvements des animaux et leurs produits dérivés à l'intérieur et aux postes frontaliers du pays.</b>									
<b>Indicateur</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>				<b>Cibles</b>		
<b>N°</b>	<b>Libellé</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
1.	Alertes déclenchées	Nombre	-	-	-	-	52	57	63
<b>Source :</b> Service National d'Epidémiologie-surveillance (SENES), SQAH									
<b>Mode de calcul :</b> Somme arithmétique d'Alertes déclenchées par semaine au cours de l'année.									
<b>Commentaire :</b> Le renforcement du système de surveillance des maladies animales permet la détection précoce, la remontée des informations rapide et la riposte en temps opportun.									
<b>Indicateur</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>				<b>Cibles</b>		
<b>N°</b>	<b>Libellé</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
2.	Animaux contrôlés aux postes frontaliers	%	-	-			30	40	50
<b>Source :</b> Service National de Quarantaine Animale (SQA)									
<b>Mode de calcul :</b> nombre d'animaux contrôlés à l'importation divisé par nombre total importés multiplié par cent.									
<b>Commentaire :</b> La porosité de nos frontières fait les mouvements des animaux ne sont pas contrôlés à 100%, par ce indicateur, le ministère vise à augmenter son contrôle des mouvements des animaux									
<b>Indicateur</b>		<b>Unité de mesure</b>	<b>Réalisations</b>				<b>Cibles</b>		
<b>N°</b>	<b>Libellé</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
3	Taux des produits alimentaires d'Origine animale contrôlés aux postes frontaliers	%	-	-			30	40	50
<b>Source :</b> Service National de Quarantaine Animale (SQA)									
<b>Mode de calcul :</b> quantité de produits alimentaires d'Origine animale contrôlés à l'importation divisé par quantité de produits alimentaires d'Origine animale totale contrôlés multiplié par cent.									
<b>Commentaire :</b> Le contrôle des produits animaux permet de protéger notre pays contre la propagation des maladies.									

#### 4.4. Evolution des Crédits du Programme

##### 4.4.1. Evolution des crédits par rubrique

Tableau 4.7. Ventilation des crédits par rubrique.

<b>N°</b>	<b>Rubrique</b>	<b>Crédits Votés 2024 (en FC)</b>	<b>Prévisions 2025 (en FC)</b>
1	Contrepartie des Projets	-	
2	Fonctionnement des Ministère	3 095 582 715	5 133 488 118
3	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	-	9 031 101 528
4	Investissements sur Ressources Extérieures	-	
5	Investissements sur Ressources Propres	-	
6	Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	-	267 220 459 427
7	Fonds de péréquation	-	
8	Rémunérations	-	500 000 000
9	Subventions aux Organismes Auxiliaires	-	
<b>TOTAL</b>		<b>3 095 582 715</b>	<b>281 885 049 073</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

##### 4.4.2. Evolution des crédits par titre.

Tableau 4.8: Ventilation des crédits par Titre

<b>N°</b>	<b>Titre</b>	<b>Crédits Votés 2024 (en FC)</b>	<b>Prévisions 2025 (en FC)</b>
I.	Dépenses courantes	3 095 582 715	

1	Titre III : Dépenses de personnel	1 444 951 200 191	1 456 683 536
2	Titre IV : Biens et matériels ;	1 444 300 571 743	797 508 023
3	Titre V : Dépenses de prestations ;	1 457 860 792 972	3 379 296 559
4	Titre VI : Transferts et interventions	-	9 031 101 528
	Financement intérieur	-	
	Financement extérieur	-	
<b>II. Dépenses en capital</b>			
5	Titre VII : Equipements	-	203 745 551 178
	Financement intérieur	-	
	Financement extérieur	-	
6	Titre VIII : Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, Acquisition immobilière	-	63 474 908 249
	Financement intérieur	-	
	Financement extérieur	-	
<b>Total</b>		<b>3 095 582 715</b>	<b>281 885 049 073</b>

Source : LF 2024 et PLF 2025

